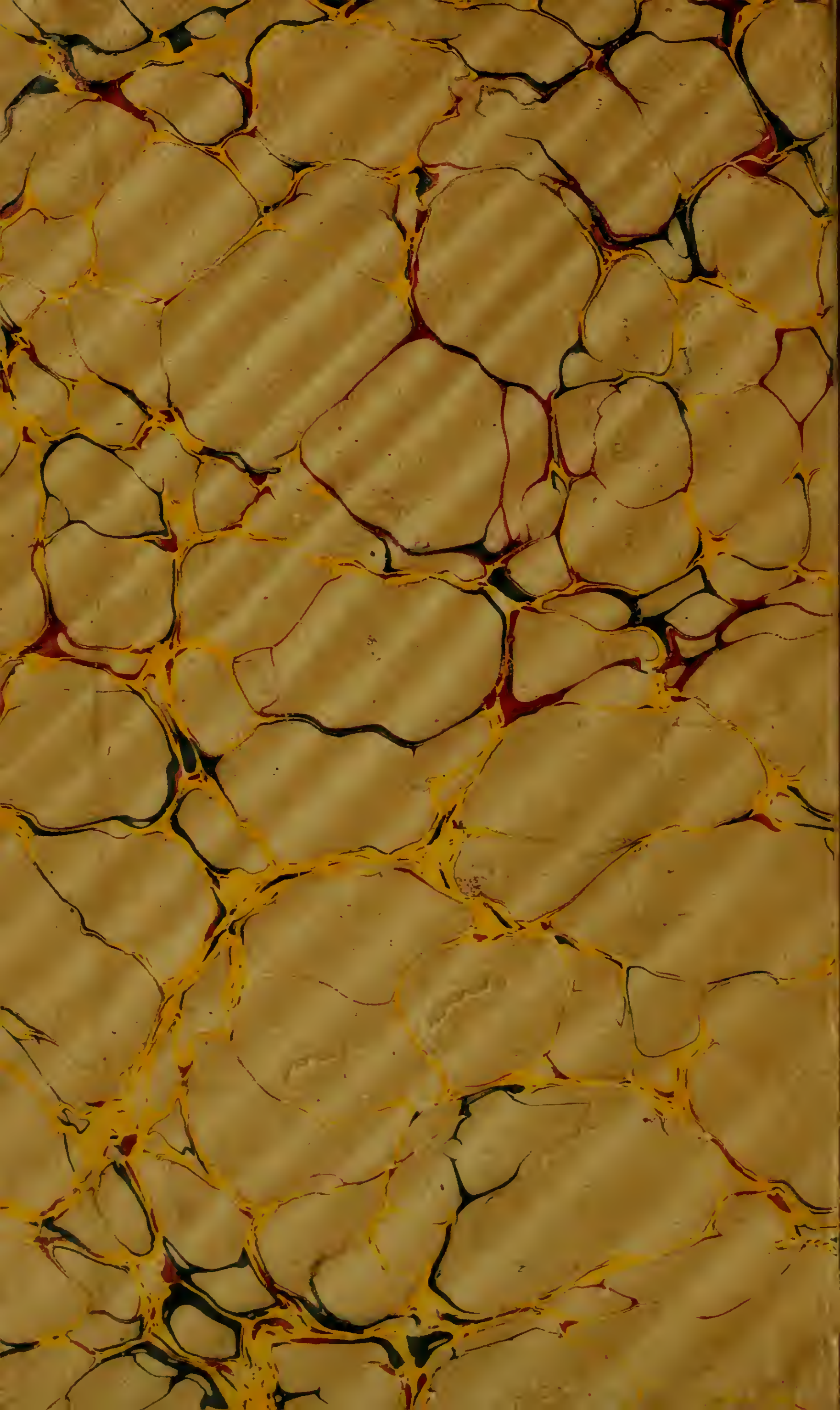
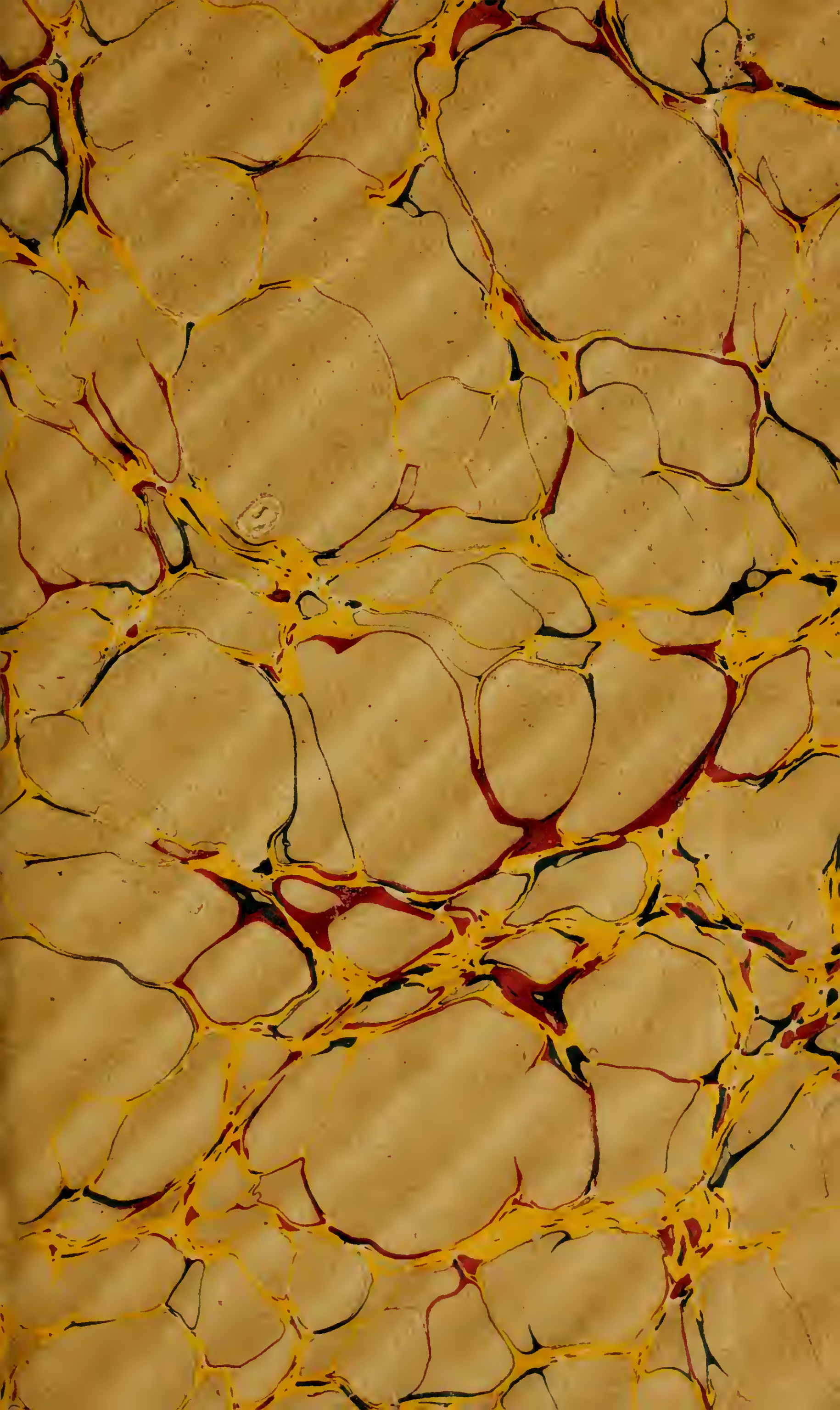




ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1879

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VII

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE, 82.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1879

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VII



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXX

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1879.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. DE ROZIÈRE.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JANVIER.

L'Académie procède à la nomination de son président et de son vice-président pour l'année 1879.

M. de Rozière, vice-président, est nommé président.

M. Laboulaye, avant de descendre du fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait de le nommer président pour la seconde fois, honneur d'autant plus grand qu'il s'y rattachait cette année celui de présider l'Institut. Il ne s'excuse pas des imperfections de sa présidence; elles n'ont fait que lui faire mieux sentir la bienveillance de l'Académie à son égard. Cette année de présidence a été malheureusement troublée par des pertes nombreuses. Quatre de nos confrères nous ont été enlevés. M. Laboulaye exprime l'espoir que le tribut aura été ainsi payé à la mort, et il forme le souhait de retrouver tous ses confrères au 1er janvier 1880.

M. Laboulaye appelle au bureau M. Edm. Le Blant, vice-président, M. de Rozière, président, étant absent.

M. Edm. Le Blant, en prenant place au fauteuil, remercie l'Académie, au nom de M. de Rozière et au sien, de l'honneur qu'elle vient de lui faire, et propose à la Compagnie de voter des remerciements à M. Laboulaye. Ces remerciements sont votés par acclamation.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse plusieurs lettres au Président. Par l'une d'elles, il fait connaître que le gouvernement italien ainsi que le gouvernement du Saint-Père viennent de fonder à Rome une série de cours spéciaux d'archéologie, de droit romain, de droit ecclésiastique, de droit commercial et d'épigraphie. Le gouvernement italien a en outre institué une École supérieure des sciences économiques et administratives.

M. Abel Desjardins, récemment élu correspondant, écrit à l'Académie pour lui adresser ses remerciements.

M. Aucoc, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et président de section au Conseil d'État, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui signaler une collection de treize volumes in-4°, renfermant les *lois de la Suède antérieures au xvie siècle*, collection dont M. Geffroy a dernièrement rendu un compte sommaire à l'Académie des sciences morales et politiques.

L'Académie procède au renouvellement des commissions annuelles.

A la suite de quatre scrutins successifs, elles sont ainsi composées :

Commission des travaux littéraires : MM. Laboulaye, Egger, de Longpérier, Regnier, Maury, Renan, Delisle, Hauréau.

Commission des antiquités nationales : MM. de Saulcy, de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, Gaston Paris.

Commission des Écoles d'Athènes et de Rome : MM. Egger, de Longpérier, L. Renier, Miller, Waddington, Girard, Heuzey, Perrot.

Commission administrative : MM. Jourdain et Deloche.

M. Schefer, au nom de la Commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

«La Commission, après s'être constituée, a constaté que quatre ouvrages avaient été adressés au concours. Ce sont :

«*Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la Table ronde*, publié d'après des textes et des documents inédits par M. Eug. Hucher. 3 vol. in-18 (Le Mans, Paris, 1875).

«*La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poëte anonyme*, éditée et traduite par la Société de l'Histoire de France, par M. Paul Meyer, 2 vol. (Paris, 1875, in-8°).

«*Histoire du duché-pairie de Charost et de la seigneurie de Mareuil*, par M. L. Cartier Saint-René (Paris, 1879, in-8°).

«*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne, chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, par les PP. Anselme, Ange et Simplicien, Augustins déchaussés*, t. IX, 2e partie, par M. Potier de Courcy (Paris, 1879, in-4°).

«*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du Roy et des anciens barons du royaume, le tout dressé sur titres originaux, par le P. Anselme*, 4e édition, corrigée, etc., par le même, t. IV, 3e livr. (Paris, 1870, in-4°).

«La Commission, dit M. Schefer, a admis ces ouvrages au concours avec ceux de MM. Longnon et Géry qui sont en possession du 1er et du 2e prix, et elle a déclaré le concours clos.»

Le Président donne acte à la Commission de son rapport.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours Bordin, sur la question : «Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes, etc., et tâcher d'arriver à constituer par le rapprochement de ces textes un *panthéon assyrien*,» deux mémoires : l'un portant pour épigraphe, *Numina nomina;* le second, *Ex oriente lux.*

2° Pour le concours Brunet, sur la question : «Faire la bibliographie méthodique des productions en vers français antérieures

à l'époque de Charles VIII, etc., trois mémoires intitulés, le premier : *Bibliothèque poétique de la France au moyen âge*, avec cette épigraphe :

Pur remembrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs;

le deuxième : *Répertoire des poésies françaises du moyen âge*; le troisième portant la même épigraphe que le premier.

3° Pour le concours des Antiquités nationales :

La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, par l'abbé Arbellot (Paris, 1878, in-8°).

La capitale du Poitou sous les Gaulois et les Romains (manuscrit), par M. de Matty de Latour. — *Emplacement de la maison romaine Segora*, par le même (Poitiers, 1878, in-8°). — *Andecombo Juliomagus et Andecavi ou Triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou*, par le même (Angers, Paris, 1876, in-8°).

Enceintes successives de Nîmes depuis les Romains jusqu'à nos jours, par M. Germer-Durand (Nîmes, 1877, in-18). — *La porte d'Arles et le château royal de Nîmes*, par le même (Nîmes, 1878, in-4°).

Monuments funéraires épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil, par M. Eug. Hucher (Paris, Tours, le Mans, in-4°). — *L'émail de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans, reproduit en photochromie par le procédé Vidal*, par le même (Paris, Tours, le Mans, in-fol., avec brochure in-12). — *Calques des vitraux de Saint-Étienne, de Saint-Gervais, etc., au Mans*, par le même.

Notes additionnelles et rectificatives au Gallia Christiana, tirées des archives de Loir-et-Cher et de la Charente, par P. de Fleury. (Manuscrit.)

Tours archéologique. Histoire et monuments, par M. Charles de Grandmaison. (Manuscrit.)

Le marbre de Thorigny, alias de Vieux. Étude et commentaires de ce monument, par Émile Travers. (Manuscrit.)

Recherches sur les Colliberts, par M. Guillouard (Caen, 1878, in-8°).

L'ancien régime dans la Province de Lorraine et Barrois, d'après

des documents inédits, par M. l'abbé Mathieu (Paris, 1879, in-8°).

Les ouvrages et mémoires qui viennent d'être présentés, ajoutés à ceux qui ont été présentés antérieurement, donnent pour les concours de 1879 la situation suivante :

Antiquités nationales : 20 ouvrages, 4 mémoires.

Prix de numismatique Allier de Hauteroche : 3 ouvrages.

Prix Gobert : 4 ouvrages.

Prix Bordin (Panthéon assyrien) : 2 mémoires.

Prix Brunet : 1 ouvrage, 3 mémoires.

Prix Stanislas Julien : 4 ouvrages.

SÉANCE DU VENDREDI 10 JANVIER.

M. de Rozière, qui était absent à la dernière séance, renouvelle à l'Académie, en prenant possession du fauteuil de la présidence, les remerciements que M. Edm. Le Blant avait faits en son nom. «Il s'y trouve d'autant plus obligé, dit-il, qu'il a été nommé quoique absent, absence motivée par des raisons connues de l'Académie. Quel qu'en ait été le résultat, le titre de membre de l'Institut est toujours celui auquel il attachera le plus de prix. Il ne remercie pas seulement l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui faire, il la remercie encore de l'avoir appelé l'an dernier à faire l'apprentissage de la présidence auprès de l'éminent confrère qui, il y a huit ans, avait patronné sa candidature, et dont l'Académie avait fait choix pour la présider et pour présider l'Institut tout entier dans cette année marquée par l'Exposition universelle.» M. de Rozière termine en disant qu'il fera tous ses efforts pour suivre dignement les exemples qui lui ont été donnés.

MM. Dezeimeris et Wright, récemment nommés correspondants, écrivent à l'Académie pour la remercier de cet honneur.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie que la Commission des travaux littéraires propose de désigner MM. Barbier de Meynard et Schefer, pour être adjoints à M. Defrémery, dans la publication des *Historiens arabes des croisades.*

MM. Barbier de Meynard et Schefer sont nommés à l'unanimité sans qu'il soit procédé au scrutin.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER.

Son Éminence le cardinal archevêque de Paris écrit à l'Académie pour l'informer que, conformément à l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, des prières publiques seront célébrées à l'Église métropolitaine, le dimanche 19 janvier, à midi et demi. Selon l'usage, des places seront réservées pour les membres de l'Académie qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la copie d'une inscription tracée sur une pierre tombale, trouvée récemment à Mineo, l'ancienne Menae, ou Menaenum, dans une ferme dite de Rocchicella, à un kilomètre du petit lac de Naftia, l'ancien *lacus Palicorum*, et il donne plusieurs nouvelles intéressantes sur les fouilles qui se pratiquent à Rome.

M. de Bellomayre écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire savoir que des billets sont mis à la disposition des membres de l'Académie qui désireraient assister à l'inauguration de la statue de Berryer, inauguration qui aura lieu au Palais de Justice le 20 janvier 1879.

L'Académie procède à la nomination des commissions chargées d'examiner les mémoires ou ouvrages envoyés aux divers concours pour l'année 1879. Elles sont ainsi composées :

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de Longpérier, Deloche et Ch. Robert.

Prix Bordin (Panthéon assyrien) : MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan et Derenbourg.

Prix Brunet : MM. P. Paris, Delisle, Guessard et Gaston Paris.

Prix Stanislas Julien : MM. Maury, Pavet de Courteille, le marquis d'Hervey de Saint-Denys et Schefer.

M. Aubé continue la lecture de son mémoire sur le *christianisme de Marcia.*

SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux des *Commissions de publications de l'Académie* pendant le deuxième semestre 1878 [1]. Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. Miller demande la parole pour une communication.

«L'Académie, dit M. Miller, se rappelle qu'il y a peu de temps, j'ai eu l'honneur de lui communiquer quelques inscriptions de Thasos dont M. le docteur Christidès avait eu la complaisance de m'envoyer des copies. Trois de ces inscriptions ont un intérêt historique parce qu'elles concernent des membres de la famille d'Auguste : d'abord sa femme Livie, que Tibère Néron lui avait cédée, quoique enceinte de six mois; puis Julie sa fille, qu'il avait eue de sa troisième femme Scribonia; enfin Julie sa petite-fille, femme d'Agrippa. Comme les copies de M. Christidès offraient plusieurs fautes, faciles d'ailleurs à corriger, j'ai écrit au savant docteur, en le priant de vérifier le texte de ces inscriptions sur les originaux.

«Je viens de recevoir sa réponse qui ne me donne point satisfaction, en ce sens que le marbre impérial peut être déjà considéré comme perdu. En recevant ma lettre, le docteur Christidès s'est empressé de se rendre au port de Panaghia. Malheureusement le marbre avait été employé pour le pavage d'un café, et peu de temps après on a construit au-dessus un four de boulanger, de sorte que la vérification est impossible. Il faut donc nous en tenir à la copie envoyée par le docteur Christidès, en la restituant au moyen des corrections que j'ai proposées et qui sont indispensables.

«Ce fait nous montre à quel point il est nécessaire d'avoir en Orient des correspondants zélés, s'attachant à recueillir les découvertes épigraphiques au fur et à mesure qu'elles ont lieu. Autrement elles disparaissent au bout de très peu de temps et sont entièrement perdues pour la science. J'ai pu le constater

[1] Voir l'Appendice.

pendant mes voyages en Orient. Dans l'intervalle de mes deux visites à Thasos, beaucoup de marbres épigraphiques avaient été détruits, soit pour former des murs de jardins, soit pour entrer dans quelque construction.

«Le docteur Christidès ajoute :

«Je vous envoie la copie de quelques inscriptions pleines de «fautes, et que je n'avais pas jugées dignes de vous être communiquées.»

«Je ne suis pas de l'avis du docteur Christidès, car l'une de ces inscriptions, qui sont au nombre de quatre, présente un réel intérêt. Il me l'avait déjà communiquée il y a un certain nombre d'années, et je l'ai publiée, avec un commentaire, dans la *Revue archéologique*. Je la rappellerai en peu de mots. Elle est ainsi conçue : «Rufinus, fils de Germanus, oionoscope, Arabe de la célèbre ville de Canottia, à Germanus son fils ayant vécu vingt-deux ans. Pour souvenir.»

«Naturellement, j'ai rapproché ce petit monument épigraphique du curieux fragment d'Appien que j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie en 1869 et qui depuis a été publié plusieurs fois.

«On se rappelle que ce fragment d'Appien est consacré à l'art de la divination chez les Arabes.

«Le marbre avait été trouvé dans un jardin, près du port de Panaghia. Il est probable qu'il a disparu depuis.

«Les trois autres inscriptions communiquées par le docteur Christidès sont de l'époque gréco-romaine. Elles contiennent des noms qui se rencontrent fréquemment dans mes listes Thasiennes. Au point de vue paléographique, on y remarque des lettres liées, l'E reproduisant le Σ traversé par une petite barre et la forme carrée de l'omicron avec un point au milieu ◇.»

M. Prost lit une note sur la découverte des *fragments d'un monument antique, à Mertens, dans l'ancien département de la Moselle.* (Voir la séance du 5 avril 1878.)

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur les *Syllabaires d'Assurbanipal.*

M. de Boislisle communique quelques résultats de ses recher-

ches *sur l'administration du royaume de Naples établie par Louis XII, de 1501 à 1503.*

SÉANCE DU VENDREDI 31 JANVIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit au Président pour l'informer qu'il espère pouvoir adresser prochainement à l'Académie, grâce à M. le sénateur Pietro Rosa, la photographie d'une très intéressante statue que le hasard vient de faire découvrir à Porto d'Anzio.

«Par un mauvais temps, la mer, dit M. Geffroy, a ruiné une petite partie de la falaise voisine du port où se voient de grands restes de constructions en briques, et a mis à découvert cette statue. Elle représente une jeune femme, de grandeur naturelle, entièrement vêtue, sauf l'épaule droite et les bras. On aperçoit, immédiatement au-dessous des seins, les traces d'une ceinture de métal. Une sorte d'écharpe ou de voile, ou bien une seconde tunique, est roulée autour des hanches. Les cheveux, ramenés sur le front, y forment un large nœud rappelant la coiffure de l'Apollon du Belvédère. Le bras gauche, auquel manque la main, est replié vers le corps, et tient un disque appuyé au corps même; sur ce disque apparaissent les vestiges d'un rameau d'olivier et les pieds d'un petit lion sculpté. Il n'y a à droite que l'avant-bras. La physionomie, malgré une cassure du nez, apparaît tout entière, jeune, candide, respectueuse des objets sacrés posés sur le disque, qu'elle considère en se penchant vers eux. Le vêtement, très long et très soigné, se relève au-dessus du pied gauche (?), comme pour faciliter la marche. Ne serait-ce pas une jeune prêtresse d'un des célèbres temples d'Antium?»

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur les *Syllabaires d'Assurbanipal.*

M. de Boislisle continue la communication de ses recherches *sur l'administration du royaume de Naples établie par Louis XII, de 1501 à 1503.*

M. Vacquer, architecte de la ville de Paris, lit une note sur une *inscription en langue gauloise trouvée à Paris.*

SÉANCE DU VENDREDI 7 FÉVRIER.

M. Koumanoudis, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, par une lettre datée du 26 janvier, fait parvenir à l'Académie les estampages pris par M. Arthur Engel, membre de ladite École, des douze inscriptions de cippes funéraires récemment trouvés à Corneto et aux environs.

Par une autre lettre, datée du 28 janvier, M. Geffroy transmet une note de M. Engel, sur une monnaie normande inédite.

«M. Arthur Engel, dit-il, a eu la bonne fortune de rencontrer pendant son dernier séjour à Naples, et il a eu le mérite de savoir promptement distinguer au milieu d'autres monnaies normandes, une pièce de bronze entièrement inédite et d'un type fort curieux, du Normand Anfuse, fils du roi Roger et prince de Capoue. D'un côté elle porte la tête du prince, de face, et la légende ĀN P (Anfusus princeps), et de l'autre un symbole dans lequel M. Engel croit reconnaître un *vexillum* vu de face, et où l'on distingue clairement un personnage couché. Légende CAPVA. Module, 12 millimètres. Poids, 2 grammes.

«Les meilleurs connaisseurs de monnaies du moyen âge italien à Rome, MM. les sénateurs Marignoli, Fiorelli, Amari, ont déclaré n'avoir jamais rencontré cette monnaie, ni un type analogue. M. Engel a d'ailleurs pris soin de faire toutes les recherches bibliographiques nécessaires pour s'assurer qu'elle est entièrement nouvelle.

«Ce type serait donc la représentation du *vexillum* avec lequel Anfuse fut solennellement investi, tout jeune encore, de la principauté de Capoue, par les mains de son père, le roi Roger lui-même. Il viendrait à propos pour expliquer un passage de l'historien Alexander Telesinus, qui, au livre III, chapitre XXVIII, de sa chronique intitulée *De rebus gestis Rogerii, Siciliæ regis*, s'exprime en ces termes :

«Postera die rex Rogerius filium suum, nomine Anfusum,

bonæ indolis puerum, cum favore optimatum militumque omnium, Capuani, *per vexillum*, sublimavit principatus honore.» Octobre 1135.

«La figure couchée, suivant la supposition de M. l'abbé Jannelli, si savant surtout en ce qui concerne l'histoire particulière de la ville de Capoue, pourrait avoir trait peut-être à la chute du prince Robert II, qui fut déposé et chassé de cette ville pour faire place à Anfuse, mort lui-même le 10 octobre 1144.

«M. Engel n'admet naturellement que sous toutes réserves l'ingénieuse conjecture de M. l'abbé Jannelli, qui toutefois ne serait pas en désaccord avec les idées présidant alors au choix des types gravés sur les monnaies frappées par les Normands.»

L'Académie procède à la nomination de la Commission de comptabilité. Sont nommés membres de cette commission : MM. Schefer et Miller.

Le Président fait connaître que M. Vacquer a déposé à la bibliothèque de l'Institut le moulage de l'inscription celtique sur laquelle il a fait une communication dans la dernière séance.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Delaunay donne lecture de la continuation du mémoire de M. T. H. Martin sur les *hypothèses astronomiques de Platon*.

SÉANCE DU VENDREDI 14 FÉVRIER.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie la liste, par ordre de mérite, des élèves de l'École des chartes qui, conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de cette École, ont été, par arrêté en date du 3 février courant, nommés archivistes paléographes. Ce sont :

MM. Thomas (André-Antoine), Tardif (Ernest-Joseph), Fournier (Paul-Eugène-Louis), Faucon (Pierre-Joseph-Maurice), Valois (Joseph-Marie-Noël), Molinier (Émile-Charles-Louis-Marie), Bournon (Fernand-Auguste-Marie), Flourac (Louis-Marius-Léon).

M. Kohler, de Genève, a été également nommé archiviste paléographe, mais hors concours, comme élève étranger.

Cette liste sera proclamée dans la prochaine séance publique.

Par une lettre en date du 9 février, M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie les dessins de divers objets en bronze, armes et ornements, *torques*, glaive, ceinture, etc., de provenance gauloise ou samnite, que M. Alexandre Castellani, propriétaire actuel de ces objets, a, dit-il, permis de copier.

Dans la même lettre, M. Geffroy ajoute :

« Au mois de mai 1877, en ouvrant un tronçon de route communale, entre Alfedena et Sulmona, dans la province d'Aquila, on commença de trouver, à une profondeur de 2 mètres environ, dans un terrain appelé le Campo Consolino, des sépultures en grand nombre, contenant des vases et des objets de bronze et de fer, fibules, strigiles, colliers et bracelets en spirale, avec graffiti de dessin géométrique, etc. Dans une des tombes il y avait deux squelettes avec une hache de bronze sous chacun des crânes; dans deux tombes, le crâne s'est trouvé placé sur l'abdomen ou bien aux pieds, sans doute pour avoir roulé dans la tombe, la tête paraissant toujours notablement soulevée et dressée lors de la première sépulture.

« La découverte de cette nécropole a paru confirmer l'identification du Campo Consolino, ou plutôt du village Castel di Sangro, voisin d'Alfedena, avec l'antique ville samnite d'Aufidena. Là où s'élève aujourd'hui l'église de la Madona del Campo, la tradition place un ancien temple d'une divinité des forêts.

« Parmi les objets dont le dessin est soumis à l'Académie, on remarquera particulièrement peut-être le glaive, qui est d'une admirable conservation, et les intéressants dessins du fragment de ceinturon : un Cerbère et un personnage nu, à cheval. »

M. Geffroy adresse en même temps deux estampages pris par M. Arthur Engel, membre de l'École française de Rome, sur des monuments sans doute inédits, découverts, il y a dix ou douze ans déjà, aux abords du mont Testaccio, a-t-on dit, et négligés dans une grange à foin.

Le premier reproduit une inscription qui est gravée sur une plaque de travertin carrée, en beaux caractères de quatre centimètres et demi de hauteur :

CVRTIA·C·L
HELENA
HEIC SITA
ET· (*sic*)

La seconde inscription, également sur une simple plaque de travertin, est en caractères beaucoup moins soignés, et d'une hauteur de trois centimètres et demi :

NAEVIA·(F
SABELLA
SALVE·

La troisième, sur un cippe de travertin, en caractères inégaux et négligés, difficile à lire, paraît fort curieuse pour ses archaïsmes et ses fautes. Elle est surmontée d'un portrait-médaillon en bas-relief qui semble d'une bonne époque de l'art.

M. Delisle communique une note sur un *manuscrit de l'Apocalypse* récemment acquis par l'administration de la Bibliothèque nationale.

M. G. Paris rend compte d'une inscription gravée sur une cloche du bourg de Valangin, près de Neufchâtel, en Suisse, et dont le fac-simile a été communiqué à l'Académie par M. Tissot, avec un essai de lecture.

M. G. Paris approuve et rectifie sur quelques points cette lecture, et donne l'explication de la partie que M. Tissot n'avait pas lue.

M. Delaunay continue, pour M. T. H. Martin, la lecture du mémoire sur les *hypothèses astronomiques de Platon*.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 21 FÉVRIER.

M. Edm. Le Blant communique une note sur *quelques lampes égyptiennes en forme de grenouille*[1].

M. Edm. Blanc lit une note sur une *voie romaine qui, traversant du sud au nord les Alpes maritimes, joignait Embrun à Cimiez.*

M. P. Charles Robert communique, de la part de M. Ch. Schmidt, secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, plusieurs gouaches reproduisant avec bonheur des peintures murales découvertes à Strasbourg, en 1870, place Saint-Thomas, à 3 mètres au-dessous du sol. Ce ne sont malheureusement que des fragments de béton de 6 à 8 centimètres d'épaisseur, qui étaient enfouis pêle-mêle, sans doute depuis une époque fort reculée. La vivacité des couleurs, la variété de la décoration donnent de l'intérêt à cette trouvaille, d'autant plus que les peintures murales de l'époque romaine sont rares dans les contrées rhénanes.

M. Schmidt a également envoyé un plan indiquant les trouvailles d'objets antiques qui ont eu lieu depuis quelques années dans les environs de la place Saint-Thomas.

M. Delaunay achève la deuxième lecture du mémoire de M. T. H. Martin sur les *hypothèses astronomiques de Platon.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER.

Le Ministre de l'Instruction publique, en réponse à la lettre qui lui a été adressée le 7 de ce mois, écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, par arrêté en date du 22 courant, M. Osbach a été chargé d'exécuter le buste de M. Naudet. Quant au buste de M. Boissonnade, M. le Ministre regrette que la situation des crédits ne lui permette pas de le commander dès à présent. Il donnera satisfaction à la demande qui lui a été faite à ce sujet dès qu'une occasion favorable se présentera.

[1] Voir aux Communications, n° I.

Le Ministre ajoute qu'un bloc de marbre va être mis à la disposition de M. Guillaume pour la reproduction du buste de M. V. Le Clerc.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la photographie qu'il avait annoncée de la statue trouvée récemment à Porto d'Anzio.

M. Geffroy envoie aussi l'estampage de l'inscription trouvée aux environs de Testaccio. «La lecture que j'en proposais, dit-il, n'accusait pas encore assez de fautes : il faut encore ajouter, à la seconde ligne, HEEC très lisiblement écrit pour HIC (faute ou archaïsme?). Les noms de l'affranchie et de son ami sont d'origine grecque; la figure en bas-relief est d'un bon style; les archaïsmes sont remarquables : autant de raisons, sans doute, pour faire remonter cette pierre — un travertin — jusqu'au temps de la république. La lecture entière en serait :

MANILIA Ↄ·L·
APHRODISIA HEEC
SEPVLTA EST
HELIODORVS · AMICVS
SVOS DE SVO MONVM
FECIT OB ILLIVVS
MERITEIS·SALVE.»

M. Geffroy adresse en outre :

1° De la part de M. Arthur Engel, membre de l'École française de Rome :

Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace, 7ᵉ fascicule (Mulhouse, 1879, in-8°).

Étude sur les grandes collections de numismatique de l'Allemagne (Mulhouse, 1879, in-8°).

2° De la part de M. le sénateur Fiorelli, le premier volume de l'ouvrage intitulé :

Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia (Rome, 1878, in-8°).

M. Camille Ricque écrit à l'Académie pour lui offrir la restitution qu'il propose de l'épitaphe gauloise découverte à Paris par

M. Vacquer, et dont ce dernier a donné communication dans la séance du 31 janvier dernier.

M. Heuzey lit, au nom de M. Albert Dumont, une note sur une tête de marbre de Paros que l'on croit avoir été trouvée dans les fouilles exécutées à Athènes sur le versant méridional de l'Acropole ou sur l'Acropole elle-même, près de l'emplacement du temple d'Esculape, l'Asclépéion.

M. Maspero communique des observations se rattachant à la notice que M. Edm. Le Blant a lue à la précédente séance sur *la grenouille employée comme symbole de la résurrection.*

M. Delaunay communique un fragment d'une étude sur la *lettre de Pline relative à la législation romaine en face du christianisme*[1].

Des observations sont échangées entre MM. Perrot, Deloche et Jourdain sur l'expression *délit d'audience* employée par M. Delaunay pour désigner le refus fait par les chrétiens, devant le juge, d'abjurer le christianisme.

M. Edm. Le Blant appelle l'attention de M. Delaunay sur l'accusation de sacrilège à laquelle les chrétiens étaient soumis.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, en présentant à l'Académie le second fascicule du tome II de son *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, tirée de la grande encyclopédie de l'écrivain chinois Ma-touan-lin, s'exprime ainsi :

« Le premier fascicule paru du tome II s'arrêtait à la page 120; celui que je présente aujourd'hui comprend seize feuilles d'impression et s'étend jusqu'à la page 248, c'est-à-dire à peu près au quart de l'ensemble des matières que contiendra ce second volume, consacré tout entier aux peuples appelés *Méridionaux* par les Chinois.

« On n'y décrit pas moins de soixante-douze royaumes ou pays étrangers. On y raconte des voyages lointains, quelques-uns ayant exigé plusieurs années de navigation, exécutés aux premiers siècles de notre ère. On y trace le brillant tableau d'un ancien empire disparu, dont les fameuses ruines d'Angcor pourraient bien être les derniers vestiges. Ces relations, qui rempliront la seconde moitié

[1] Voir aux Communications, n° II.

du volume des *Méridionaux*, seront accueillies, je l'espère, avec intérêt; mais ce qui me paraît surtout rendre ce second volume, en cours de publication, le plus intéressant des quatre, c'est la section par laquelle il débute et dont mon excellent confrère, M. Pavet de Courteille, a fait ressortir le caractère historique de *sources nouvelles*, à l'occasion du premier fascicule qu'il voulut bien offrir en mon nom. Je rappellerai simplement qu'en parlant de l'Empire chinois du IIIe siècle, Klaproth avait écrit :

«La Chine, c'est-à-dire le pays habité par la race chinoise, ne «s'étendait que fort peu au sud du fleuve *Kiang*, et toutes les con«trées situées au midi des monts *Nan-ling* étaient occupées par «une autre race d'hommes, sur laquelle nous n'avons pas de «données exactes.»

«Or, cette lacune est comblée par Ma-touan-lin dans les quatre livres du *Ouen-hien-Tong-kao* dont le fascicule d'aujourd'hui renferme une notable portion. On y voit qu'il ne s'agissait pas d'une race unique et qu'il ne faudrait pas confondre ces indigènes de la Chine méridionale avec les *Kiang* ou Tibétains, comme on a été tenté de le supposer. On y reconnaît enfin que les *Miao-tse*, actuellement resserrés et bloqués dans les montagnes du *Kouei-tcheou*, ne sont autres que les débris de l'ancienne population autochtone de la Chine centrale, préservés d'une destruction totale par la vitalité de leur autonomie et la force de leurs derniers retranchements.

«Ma-touan-lin décrit les caractères de ces nations, leurs mœurs, leur amoindrissement successif par la conquête et non par l'abandon de leurs vieilles coutumes profondément opposées à celles des envahisseurs de leur sol.

«Si l'esprit est frappé par le spectacle de la durée et de l'immuabilité du grand empire de l'extrême Asie, il ne l'est pas moins par celui de ces montagnards opiniâtres, enfermés dans un cercle infranchissable par d'innombrables ennemis, isolés du reste du monde et continuant à défendre à travers les siècles leur nationalité de quatre mille ans.

«Si j'avance moins vite que je ne le souhaiterais dans l'achèvement de cet ouvrage de longue haleine, ce n'est pas uniquement

en raison du fait de sa publication par un recueil périodique. Je tiens à dire quel concours zélé me prête à cet égard M. François Turrettini, le fondateur de l'*Atsumé Gusa*, véritable encyclopédie pour servir à la connaissance de l'extrême Orient; mais il est un genre de difficultés particulières auxquelles on se heurte en traduisant les notices ethnographiques de Ma-touan-lin, qui rendent ce travail très laborieux et qui, souvent, obligent à procéder avec beaucoup de lenteur. Ces difficultés consistent non seulement dans le grand nombre de noms géographiques très distincts en réalité les uns des autres, bien que d'une parfaite similitude, ce qui tient en partie au monosyllabisme de la langue, mais encore dans la déplorable coutume qu'ont adoptée les Chinois, dès l'époque de *Tsin-chi-hoang-ti*, c'est-à-dire plus de deux cents ans avant notre ère, de changer quantité de noms de villes, de pays et même de fleuves, d'une dynastie à l'autre, et cela en opérant souvent des échanges de noms qui peuvent produire la confusion la plus dangereuse. Nous avons vu chez nous La Roche-sur-Yon devenir Napoléon-Vendée, puis Bourbon-Vendée et redevenir ensuite La Roche-sur-Yon; mais, heureusement pour les Chinois qui étudieront plus tard l'histoire de France, nous n'avons pas eu l'idée encore de donner à Lille ou à Toulouse, par exemple, le nom de *La Roche-sur-Yon* et *vice versa*. C'est là cependant ce qu'ont fait les Chinois à diverses époques, de telle sorte qu'on est parfois très embarrassé pour s'orienter à première lecture, et que l'identification indispensable des localités exige une extrême circonspection. De même les notices séparées de certains royaumes, en apparence distincts les uns des autres, ne forment en réalité que l'histoire chronologique d'un seul pays.

«Ces difficultés, j'ai hâte de le dire, sont loin de condamner le traducteur à demeurer dans une obscurité insurmontable. Il existe des géographies chinoises où les mutations successives des noms géographiques sont consignées avec leurs dates correspondantes. On trouve aussi de nombreux éclaircissements dans les notes et commentaires des grandes chroniques officielles de l'Empire connues sous le nom de *Tang-kien-kang-mou*; mais il n'en faut pas moins se livrer à un travail incessant de rapprochement

et d'investigations, qui demande beaucoup de temps, qui est fort ingrat par lui-même, et dont j'ai désiré indiquer la nature afin d'expliquer des lenteurs que je suis le premier à regretter.»

SÉANCE DU VENDREDI 7 MARS.

Le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre en date du 1er mars, transmet à l'Académie la copie du Rapport général de M. le Directeur de l'Ecole Française de Rome sur les travaux des membres de ladite École.

Par une autre lettre, en date du 4 du même mois, le Ministre prie le Secrétaire perpétuel de vouloir bien, en exécution des prescriptions de l'article 15 du décret du 8 novembre 1869, inviter l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire d'arabe vulgaire vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. de Slane.

Le Ministre transmet en même temps, à titre de renseignements, les extraits des procès-verbaux des séances dans lesquelles l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement de l'École ont procédé à la désignation de deux candidats pour ladite chaire. Ces candidats sont : en première ligne, M. Cherbonneau; en seconde ligne, M. Guyard.

L'examen des titres des candidats et la présentation s'il y a lieu, seront portés à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Directeur de l'École française de Rome adresse à l'Académie une notice de M. Paul Durrieu, membre de ladite École, contenant une intéressante observation pour laquelle M. Durrieu souhaite qu'il lui soit permis de prendre date.

«Il s'agit, dit M. Geffroy, d'un fragment d'un des registres angevins conservés aux archives de Naples (n° 225 de la série) où M. Durrieu a rencontré les comptes de l'hôtel du roi Charles Ier d'Anjou.

«Ce manuscrit est désigné sous ce titre : *Carolus illustris*, *Ratio thesauri*, *1319*. Il se rapporte dans son ensemble au règne de Robert le Sage et aux années 1318-1323; mais on y trouve, rédigé moitié en français moitié en latin, un fragment de soixante

feuillets, provenant d'un registre de comptes de l'année 1278 «indiction VI,» et dont la plus importante partie est une liste plusieurs fois répétée de tous les officiers et serviteurs composant l'hôtel du roi, depuis les chevaliers, divisés en deux classes, ceux qui ont reçu des terres et ceux qui ne touchent que leurs gages, jusqu'aux plus infimes valets d'écurie et de cuisine.

«Cette liste donne dans leur forme française réelle, que les documents latins altèrent souvent d'une façon sensible, près de sept cents noms appartenant, sauf peu d'exceptions, à des Français venus avec Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples. Beaucoup d'entre eux sont des noms d'origine, et permettent de constater un fait que confirme l'examen des autres documents angevins : c'est que la plupart des compagnons du frère de saint Louis venaient du Nord et de l'Est de la France, des environs de Paris, de la Champagne, de la Lorraine et de la Bourgogne. Sauf parmi les chevaliers, on y rencontre relativement fort peu de Provençaux, et il n'y a guère que les notaires et les scribes qui soient Italiens.

«Cette composition à peu près exclusivement française de la maison des rois angevins de Naples ne dura que peu de temps ; une liste postérieure des officiers de l'hôtel, que renferme le même registre, montre qu'en 1324 l'élément étranger y avait, on peut le dire, complètement disparu.

«Un autre registre intact, analogue à celui dont il ne reste qu'une faible partie, était jadis conservé en tête de la série angevine des archives de Naples. Il se rapportait aux années 1279 et 1280. Il a complètement disparu ; il n'en reste qu'une analyse faite au XVIIe siècle, et que M. Minieri Riccio a publiée en 1862. On y trouve aussi de courtes listes de serviteurs de l'hôtel, mais elles sont en latin, et beaucoup moins complètes que n'est le fragment original dont M. Paul Durrieu a signalé probablement le premier l'existence.»

M. Geffroy adresse aussi la photographie d'une inscription étrusque, comptant jusqu'à neuf lignes, récemment découverte à Corneto Tarquinia. «Le monument qui la porte, dit M. Geffroy, est un sarcophage en *nenfro* ou *ninfro*, sorte de lave aux taches

noires et rondes fréquente aux environs de Tarquinia. Le sarcophage est surmonté par la statue d'un personnage viril à demi étendu; il tient d'une main un volume déroulé, sur lequel se trouve l'inscription.»

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Hauréau communique une notice sur une pièce contenue dans le manuscrit de la reine Christine au Vatican, insérée par dom Brial en tête du quinzième volume de l'*Histoire littéraire*, et faussement attribuée à un chanoine de Bayeux nommé Serlon, qui vivait au XIIe siècle.

Cette lecture donne lieu à des observations de M. G. Paris sur la poésie rythmique au moyen âge, sur le nom de Golias et de Primat donné à l'auteur de la pièce citée par M. Hauréau et qui fut donné à beaucoup d'autres. L'*Electus Coloniæ* à qui la pièce est adressée doit être un archevêque de Cologne, chancelier de Frédéric Ier, et qui alla avec lui en Italie lors de l'expédition de Frédéric contre la ligue lombarde. C'est à Pavie que Frédéric résidait alors, ainsi que le chancelier, et c'est de Pavie qu'il est parlé dans la pièce.

M. Hauréau donne quelques explications sur les points où il est en dissentiment avec M. G. Paris.

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la chaire d'arabe vulgaire vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. de Slane.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats pour la chaire dont il vient d'être parlé. Sont désignés : en première ligne, M. Cherbonneau; en seconde ligne, M. Guyard.

Ces deux présentations seront transmises à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Schefer remet au Président, pour être mises à la disposition de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*,

vingt-quatre épreuves d'inscriptions ou de fragments d'inscriptions hymiaritiques recueillies dans le Yemen. Les pierres sur lesquelles sont gravées ces inscriptions se trouvent aujourd'hui entre les mains de M. Albert Goupil, qui a autorisé M. Schefer à déclarer en son nom qu'il serait heureux d'en faire hommage à la Bibliothèque nationale.

M. Duruy fait une lecture sur l'*Hellénisme à Rome.*

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur les *Syllabaires d'Assurbanipal*

SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS.

Le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel, au nom du Ministre, pour l'informer que le buste de Boissonnade destiné à l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'être commandé à M. Sollier.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie une lettre relative aux travaux des membres de ladite École.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Paulin Paris lit un morceau qui doit servir de *Préface* à une édition nouvelle des *Anciens historiens français des croisades.* M. Paulin Paris est désigné pour faire cette lecture à la séance trimestrielle que l'Institut tiendra le 2 avril.

M. A. Maury dépose sur le bureau, au nom de M. Alex. Bertrand, une photographie du moulage pris sur l'inscription de Todi. Cette inscription présente une partie en latin, le reste est écrit en caractères qui semblent ombriens.

M. Alex. Bertrand met sous les yeux de l'Académie un casque gaulois et une épée gauloise et donne des explications sur chacun de ces deux objets. Le casque a été trouvé près d'Agen, dans un puits funéraire. Il peut être identifié, dit M. Bertrand, à un casque gaulois de l'époque romaine.

M. Bertrand soumet aussi une épée en bronze trouvée au Lessart, dans les Côtes-du-Nord. Cette épée, qui a de l'analogie avec

l'épée grecque, est un type rare; on n'en a trouvé de semblables que dans le lit des rivières, dans les marais et près des côtes en France et en Angleterre.

M. de Saulcy rappelle, à propos du premier de ces objets, qu'un casque de même forme se trouve sur une monnaie d'Hérode; or on sait qu'Hérode avait une garde gauloise. Cela confirme l'opinion de M. Bertrand.

M. Perrot fait remarquer que la garde d'Hérode se composait sans doute de Galates, et il demande si les Gaulois de la Galatie avaient conservé les armures de leur pays d'origine ou s'ils portaient le casque dont on faisait usage dans la Gaule au temps de César.

M. de Saulcy n'entreprend pas de résoudre la question, mais il constate l'identité de forme du casque des monnaies d'Hérode et des casques trouvés soit à Agen, soit à Alise-Sainte-Reine.

M. J. Desnoyers rappelle à M. Bertrand qu'il lui a communiqué depuis longtemps et qu'il a exposé, l'an dernier, parmi les collections les plus anciennes du Trocadéro, trois armes de bronze : un poignard avec sa poignée métallique, une épée large et triangulaire, une grande hache ornée de dessins. Ces armes avaient été découvertes réunies sous des blocs de pierre, près d'un dolmen, aux environs de Regmalard, dans le département de l'Orne, loin de tout cours d'eau navigable. Elles sont identiquement semblables aux plus beaux types d'armes de bronze signalés par les antiquaires en Danemark, en Irlande, en Angleterre, en Suisse et dans plusieurs localités de France. Elles avaient été probablement enfouies, comme objets votifs, près du monument mégalithique, et remonteraient à la plus ancienne période des temps désignés sous le nom d'âge du bronze.

L'heure avancée et le comité secret ne permettant pas à M. Desnoyers d'exposer les conséquences qui lui paraissent pouvoir être tirées de cette découverte et de plusieurs autres analogues, il demande à les présenter dans une prochaine séance de l'Académie, tout en reconnaissant l'intérêt et l'importance de la communication de M. Bertrand.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie une lettre relative à la découverte qui vient d'être faite, par le propriétaire d'un terrain, Via di Firenze, à Rome, de trois statues ainsi que de quelques peintures et de plusieurs pavés de mosaïque. «Une seulement de ces statues, dit M. Geffroy, paraît importante: c'est un hermaphrodite un peu plus petit que nature, couché, reproduisant en un travail très probablement romain le célèbre original attribué à Polyclès. Les deux autres morceaux sont d'ornement plus que d'art véritable : ce sont des *putti* qui décoraient peut-être une fontaine; ils sont de petites dimensions.»

Dans cette même lettre, M. Geffroy annonce que la découverte d'un égout antique a permis de faire écouler, plus promptement qu'on ne l'espérait, dans l'égout récemment construit, les eaux qui déshonoraient depuis longtemps le Colisée.

«Dans le palais du prince Ruspoli, continue M. Geffroy, à Cervetri, parmi beaucoup de débris de vases peints, de bronzes et de terres cuites provenant de la nécropole étrusque, j'ai remarqué le fragment de vase suivant: au-dessous du col deux lutteurs combattent l'un contre l'autre, et, au bas de ces deux figures, cette inscription :

NIKOSΘENESMEΠOIESEN

Figures noires sur fond jaune. Le reste des peintures était d'ornement : feuilles de lierre et ornements triangulaires. Le vase, d'une forme voisine de l'amphore (deux anses autour du col), paraît avoir dû mesurer 30 centimètres de hauteur, et 18 centimètres de diamètre à la panse.»

M. Geffroy termine en disant qu'il a été donné lecture, à l'Académie dei Lincei, de la lettre écrite par M. Ernest Renan sur l'intéressante inscription trouvée il y a un an lors de la démolition d'un des bastions de la Porta del popolo (Porte de la paroisse), et il ajoute : «L'Académie voudra bien se souvenir que j'en ai

envoyé, lors de la découverte, un complet estampage, suivant lequel des traces de lettres semblent apparaître après le mot INTER à la fin de la ligne :

FILIA MEA INTER FIDELES FIDELIS FVIT INTER
NOS PAGANA FVIT

M. de Witte a la parole. « J'ai eu l'honneur, dit-il, d'entretenir plusieurs fois l'Académie de fragments de vases panathénaïques, trouvés à Athènes. Aujourd'hui je demande la permission de communiquer à l'Académie une lettre de M. Jules Martha, qui m'écrit d'Athènes, le 18 mars :

« Monsieur,

« Depuis la fin de février un propriétaire d'Athènes fait ouvrir « des sépultures non loin du Céramique dans un champ situé der« rière l'usine à gaz, à droite de la route qui mène au Pirée. Dans « un même tombeau il a trouvé des fragments de deux amphores « panathénaïques. Je m'empresse de vous les signaler.

« Ces fragments étaient jetés pêle-mêle près de la tête du mort « (à l'Est) à une profondeur de plus de deux mètres. De l'une des « deux amphores on n'a que des morceaux sans intérêt dont l'un « porte une partie de la colonne. De l'autre on a assez de mor« ceaux qui se rapprochent pour permettre de reconstituer en « partie les représentations de chaque face et de déterminer à « quelle série de jeux ce prix avait été donné. On voit en effet « sur une des faces le jeu du disque. Sur l'autre, Athéna est debout « dans l'attitude ordinaire entre deux colonnes surmontées chacune « d'un coq. La déesse est tournée vers la gauche. L'épisème du « bouclier est une chouette; au-dessus, en exergue, on lit « l'inscription suivante, tracée au pinceau en lettres violettes : « ΝΙΚΟΝΙΟΥ. Le visage, le bras et le pied d'Athéna étaient « peints en blanc; l'aigrette, certains détails de l'égide, une partie « du plumage des coqs et la branche sur laquelle est perchée la « chouette, sont violets. Ces couleurs n'ont laissé que des traces « légères.

« Je vous adresse ci-joint la reproduction des calques que j'ai

« pris. Ces dessins très imparfaits peuvent donner une idée des « représentations.

« Les mêmes fouilles ont mis au jour d'autres vases intéressants. « Dans le peu de temps qu'il m'a été donné de les voir, j'en ai noté « plusieurs qui portent les inscriptions suivantes :

1. ΟΛΥΝΠΙΧΟΣ ΚΑΛΟΣ (de droite à gauche).
2. ΗΟ ΠΑΙΣ ΚΑΛΟΣ (idem).
3. ΚΟΡΟΝΕ ΚΑΛΕ ΦΙΛΟ. »

« J'ajoute, dit M. de Witte, que le nom de *Νικόνιος* ne se trouve ni dans aucun texte, ni dans aucune inscription ancienne. On connaît beaucoup de noms grecs dans la composition desquels entre le nom de la Victoire : *Νίκη* ; mais celui de *Νικόνιος* est tout à fait nouveau.

M. Edm. Blanc fait une lecture sur la position des ports antiques entre le Var et la Roya, sur les côtes de la mer Ligurienne[1].

Des observations sont échangées entre M. Blanc et M. Desjardins sur les noms attribués à plusieurs de ces ports.

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur les *Syllabaires d'Assurbanipal.*

[1] Voir aux Communications, n° III.

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE SUR QUELQUES LAMPES ÉGYPTIENNES EN FORME DE GRENOUILLE, PAR M. EDM. LE BLANT.

Dans un livre sur les hiéroglyphes, Chérémon, hiérogrammate du Ier siècle de notre ère, a écrit que, chez les Égyptiens, le signe de la grenouille signifiait *résurrection, ἀντὶ ἀναϐιώσεως, βάτραχον*[1]. Si, comme nous l'apprend M. Birch, cette figure n'a point, directement du moins, dans les hiéroglyphes, le sens dont il s'agit[2], je puis signaler, en revanche, une classe de monuments qui concordent avec le dire de Chérémon.

Il est une série de lampes de terre cuite, en forme de grenouille, qui paraissent toutes provenir d'Égypte; les échantillons de ces objets grossiers et de basse époque sont nombreux. L'une des lampes dont je parle a été gravée dans les planches du Voyage de Millin[3], deux autres dans la *Description de l'Égypte*[4]; le musée de Leyde[5], celui du Louvre en possèdent plusieurs; il en est dans la collection de M. de Villiers du Terrage, dans celle du chanoine Martigny, et j'en ai vu récemment à Paris un certain nombre chez un marchand d'an-

[1] *Jo. Tzetzæ Exegesis in Iliadem*, p. 123 (Draco Stratonicensis et Tzetzes, ed. Hermann, Lipsiæ, 1812, in-8°).

[2] *Revue archéologique*, 1851, p. 23, et à la page 24 la note de Ch. Lenormant.

[3] *Voyage dans le Midi de la France*, pl. XII, n° 3.

[4] *Antiquités*, t. V, pl. LXXVIII, n° 17, et pl. LXXXVI, n° 63.

[5] Leemans, *Musée de Leyde*, 2e partie, pl. LXXIII, nos 525 et 528 A, p. 49 du texte.

tiquités. Toutes celles que je viens de décrire sont sans inscription; il en existe sur deux autres de même forme, l'une copiée par M. Muret chez le chanoine Greppo, la seconde au Musée égyptien de Turin[1]. Ces deux types portent la légende : ЄΓѠ ЄIMI ANACTACIC; un troisième où se lisent les mêmes mots, et qui appartient à M. de Montmartin, de la Société des antiquaires de l'Ouest, vient de passer sous mes yeux.

Notre inscription reproduit évidemment une parole du Christ rapportée dans l'Évangile de saint Jean : *Ego sum resurrectio et vita* (XI, 25); la croix, gravée sur l'exemplaire du chanoine Greppo et dont on sait l'apparition tardive, nous montre que cette lampe est de basse époque. Le type de la grenouille a donc exactement gardé, plusieurs siècles après Chérémon, le sens indiqué par l'hiérogrammate. L'emprunt fait à une parole du Christ et la présence de la croix ne peuvent suffire à faire attribuer à des chrétiens proprement dits les lampes qui nous occupent, et leur étrangeté me porte à y reconnaître des monuments d'une hérésie des premiers siècles.

En voici la raison :

Le livre de l'évêque de Brescia, saint Philastre, mentionne, parmi plusieurs autres, l'hérésie, sans doute égyptienne, des *Ranarum cultores;* l'auteur en parle ainsi :

« Alii sunt qui ranas colunt, quas sub Pharaone per iram Dei tunc temporis Ægyptiorum terra emanavit, ut putore Ægyptios defatigarent, inque eo scelere adhuc perseverant, putantes Dei iram ex hoc observantia posse placari[2]. »

Je n'ignore pas que Philastre a classé cette hérésie parmi celles qui parurent avant le Christ; j'aurais donc hésité à signaler ce passage à propos de monuments qui doivent dater du Ve ou du VIe siècle, si je ne trouvais la mention de *Batrachitæ* condamnés parmi d'autres hérétiques dans une loi de

[1] Lumbrozo, *Documenti greci del museo egizio di Torino*, p. 31.

[2] *Liber de Hæresibus*, c. XI.

l'an 428 : « Ariani et Macedoniani. . . Batrachitæ. . . nusquam in Romanum locum conveniendi morandique habeant potestatem [2]. »

Maintenant, quel rapport les anciens ont-ils pu établir entre l'image de la grenouille et la résurrection? Si, dans le cas dont je parle, le rapprochement procède par quelque point de l'idée chrétienne, peut-être s'est-on inspiré de la coutume constante chez les fidèles de regarder comme des types visibles de la régénération future tout ce qui s'endort, disparaît, se transforme pour se renouveler et pour revivre, les graines qui germent après avoir été enfouies, les arbres qui, dépouillés par l'hiver, se parent de feuilles nouvelles, les saisons qui se reproduisent, les astres qui s'éclipsent chaque jour pour briller d'un éclat nouveau. La transformation, chez la race batracienne, d'un animal rudimentaire en un être complet aura-t-elle paru offrir une figure de la résurrection? Je ne saurais le dire, et j'abandonne à de plus habiles la solution de ce petit problème d'archéologie.

Quoi qu'il en soit, j'incline à compter, d'après Philastre et le Code Justinien, les lampes en forme de grenouille parmi les monuments des hérétiques, monuments rares et dont les pierres gnostiques sont à peu près les seuls connus.

Je dois le dire en terminant, diverses figures qu'il importe d'indiquer se trouvent parfois sur nos lampes. Celle du chanoine Greppo porte un agneau et une croix; une seconde, de la même collection, le croissant de la lune. Ce croissant et une étoile à cinq branches, double type de résurrection, se voient avec le monogramme ☧ sur deux lampes égyptiennes de même type, que M. H. de Villefosse me signale dans la collection de M. de Villiers du Terrage; M. Julien Durand a relevé une croix et un lion sur l'une de celles du musée de Turin.

[1] L. 5, *de Hæresibus* (Cod. Just., lib. I, tit. v).

N° II.

L'ÉGLISE CHRÉTIENNE DEVANT LA LÉGISLATION ROMAINE À LA FIN DU PREMIER SIÈCLE.

I.

LETTRE DE PLINE À TRAJAN; SON AUTHENTICITÉ.

La lettre où Pline expose la situation, rend compte de ses actes, des interrogatoires et des réponses des accusés, et demande l'avis de l'empereur sur les pénalités à infliger, la procédure à suivre, la conduite à tenir, est un document d'une haute valeur.

En voici la traduction :

« C'est un pieux devoir pour moi, Seigneur, de te soumettre tout ce qui me suggère des doutes. Qui peut mieux que toi gouverner mes hésitations ou redresser mon ignorance ?

« Je n'ai jamais pris part aux procès concernant les chrétiens. Aussi, je ne sais ni sur quels points il est d'usage de faire porter l'information, ni ce que vise la peine, ni quelle est la peine. J'ai donc éprouvé un grand embarras. Faut-il avoir égard à l'âge? Ou bien, les jeunes gens doivent-ils être traités comme les plus âgés ? Faut-il pardonner à ceux qui se repentent ? Ou bien, quand une fois on a été chrétien, ne sert-il de rien d'avoir cessé de l'être ? Est-ce la qualité de chrétien, même en l'absence de crimes, ou bien sont-ce les crimes attachés à cette qualité que l'on punit ?

« En attendant, voici comment j'ai procédé à l'égard de ceux qui m'ont été déférés comme chrétiens. Je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens. Ceux qui répondaient affirmativement, je leur ai répété ma demande une seconde et une troisième fois, en les menaçant du supplice. Quand ils ont persisté dans leur réponse, j'ai donné l'ordre de les exécuter.

Car, quelle que fût la nature de ce qu'ils avouaient, il y avait un point sur lequel je n'avais aucun doute, c'est que leur entêtement et leur inflexible obstination devaient être punis. Il y en avait d'autres, atteints de pareille folie, et qui, étant citoyens romains, ont été désignés par moi pour être envoyés à Rome.

« Bientôt, et tout d'un trait, comme il arrive d'ordinaire, l'accusation s'est étendue et des espèces plus nombreuses se sont présentées. On a mis sous mes yeux une dénonciation anonyme, contenant les noms de beaucoup de personnes qui ont nié qu'elles fussent chrétiennes ou qu'elles l'eussent été. Et comme ceux-là ont invoqué les dieux, en répétant la formule que je leur dictais, comme ils ont offert en suppliants de l'encens et du vin à ton image, que pour ce motif j'avais fait apporter avec les statues des dieux, comme ils ont, en outre, maudit Christ [1], toutes choses auxquelles, dit-on, l'on ne peut contraindre de vrais chrétiens, j'ai pensé qu'il convenait de leur rendre la liberté. D'autres, nommés par un dénonciateur, ont dit qu'ils étaient chrétiens, puis, bientôt, ont dit qu'ils ne l'étaient pas, qu'à la vérité ils l'avaient été, mais qu'ils avaient cessé de l'être, les uns depuis plus de trois ans, les autres depuis plus longtemps, quelques-uns même depuis plus de vingt ans. Tous ceux-là aussi ont accompli les rites devant ton image et les statues des dieux, et ont aussi maudit Christ.

« Ils ont affirmé que tout ce qui pouvait leur être imputé, à titre de délit [2] ou de faute, se résume en ceci : ils avaient l'habitude, à un jour marqué, de s'assembler avant le lever du soleil et de dire entre eux, en se répondant, un hymne à

[1] Nous supprimons l'article devant le nom du Christ, que Pline devait prendre pour un nom propre.

[2] Le texte, par les mots *culpa* et *error*, désigne clairement deux sortes d'actes très différents devant la loi ; l'acte défini *culpa* est un délit ou un crime ; l'acte défini *error* peut être innocenté ou atténué, parce qu'il exclut l'intention mauvaise, la conscience de la violation de la loi.

Christ, comme à un dieu, de s'engager par serment, non point à commettre des crimes, mais à ne commettre ni larcins, ni brigandages, ni adultères, à tenir leurs engagements, à ne point refuser de rendre un dépôt réclamé. Ces choses accomplies, leur usage était de se séparer, puis de se réunir de nouveau pour prendre un repas, dans lequel toutefois la promiscuité des sexes existait et où il ne se passait rien que d'inoffensif. Mais ils avaient cessé de le faire après l'édit par lequel, suivant tes instructions, j'avais interdit les hétairies.

«J'ai cru alors d'autant plus nécessaire de rechercher la vérité, même par la torture, que j'ai fait infliger à deux servantes qu'on appelait *diaconesses* [1], mais je n'ai trouvé rien autre chose qu'une superstition mauvaise et dépassant les bornes. C'est pourquoi j'ai ajourné l'information et j'ai eu recours à tes conseils.

«L'affaire m'a paru mériter qu'on en délibère, surtout à cause du nombre des personnes compromises. Il y a beaucoup de gens de tout âge, de toute condition, des deux sexes, qui ont été et qui seront mis dans une situation périlleuse. Ce n'est pas seulement dans les cités, mais dans les bourgades et jusque dans les campagnes que s'est répandue la contagion de cette superstition, à laquelle on peut, ce semble, porter obstacle et remède.

«Il est parfaitement certain que les temples, près d'être abandonnés, commencent à être fréquentés, qu'on revient aux fêtes sacrées, longtemps interrompues; de divers côtés, on achète des victimes, qui naguère ne trouvaient que très rares acquéreurs. Par là, il est facile de prévoir que la multitude est susceptible de s'amender, si on donne place au repentir[2].»

[1] Le terme latin *ministræ* traduit exactement le mot grec *διακόνισσαι*.

[2] «C. Plinius Trajano imperatori S. — Solemne est mihi, Domine, omnia, de quibus dubito, ad te referre. Quis enim potest melius vel cunctationem meam regere, vel ignorantiam instruere?

«Cognitionibus de christianis interfui nunquam: ideo nescio quid et qua-

L'église sort définitivement de l'ombre et apparaît séparée de la synagogue. Nous avons sous les yeux, dans des termes d'une grande précision et d'une clarté entière, la question

tenus aut puniri soleat, aut quæri. Nec mediocriter hæsitavi, sitne aliquod discrimen ætatum, an quamlibet teneri nihil a robustioribus differant; deturne pœnitentiæ venia, an ei, qui omnino christianus fuit, desiisse non prosit; nomen ipsum, etiamsi flagitiis careat, an flagitia cohærentia nomini puniantur.

« Interim in iis, qui ad me tanquam Christiani deferebantur, hunc sum secutus modum. Interrogavi ipsos an essent christiani; confitentes iterum ac tertio interrogavi, supplicium minatus; perseverantes duci jussi. Neque enim dubitabam, qualecumque esset quod faterentur, pervicaciam certe et inflexibilem obstinationem debere puniri.

« Fuerunt alii similis amentiæ, quos, quia cives Romani erant, adnotavi in Urbem remittendos.

« Mox, ipso tractu, ut fieri solet, diffundente se crimine, plures species inciderunt. Propositus est libellus sine auctore, multorum nomina continens, qui negant se esse Christianos, aut fuisse. Cum, præeunte me, deos appellarent, et imagini tuæ (quam, propter hoc, jusseram cum simulacris numinum afferri) thure ac vino supplicarent, præterea maledicerent Christo, quorum nihil cogi posse dicuntur qui sunt revera Christiani, ergo dimittendos putavi. Alii, ab indice nominati, esse se Christianos dixerunt, et mox negaverunt; fuisse quidem, sed desiisse, quidam ante triennium, quidam ante plures annos, non nemo etiam ante viginti quoque. Omnes et imaginem tuam deorumque simulacra venerati sunt; ii et Christo maledixerunt.

« Adfirmabant autem, hanc fuisse summam vel culpæ suæ, vel erroris, quod essent soliti, stato die, ante lucem convenire, carmenque Christo, quasi deo, dicere secum invicem; seque sacramento, non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent. Quibus peractis, morem sibi discedendi fuisse, rursusque coeundi, ad capiendum cibum, promiscuum tamen, et innoxium. Quod ipsum facere desiisse post edictum meum, quo, secundum mandata tua, hetærias esse vetueram.

« Quo magis necessarium credidi, ex duabus ancillis, quæ *ministræ* dicebantur, quid esset veri, et per tormenta, quærere. Sed nihil aliud inveni quam superstitionem pravam et immodicam; ideoque, dilata cognitione, ad consulendum te decurri.

« Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur in periculum, et vocabuntur. Neque enim civitates tantum, sed vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata est : quæ videtur sisti et corrigi posse.

« Certe satis constat prope jam desolata templa cœpisse celebrari et sacra solen-

légale telle qu'elle fut posée au commencement du IIe siècle. La solution nous est donnée par la réponse de Trajan :

« Tu as suivi la procédure que tu devais suivre, mon cher Secundus, dans l'examen des procès de ceux qui t'avaient été déférés comme chrétiens. Il est difficile d'établir une règle bien arrêtée pour l'universalité des cas. Il ne faut pas les rechercher; si on les défère à la justice, il faut les punir. Toutefois, on fera en sorte que celui qui dira qu'il n'est pas chrétien, et le prouvera par des faits, c'est-à-dire en adressant des prières à nos dieux, bien que suspect pour le passé, obtienne sa grâce de son repentir. Quant aux libelles anonymes produits, ils ne doivent donner lieu à aucune poursuite. Il y a là un détestable exemple et qui ne convient point à notre temps[1]. »

Une étude attentive de ces deux documents nous montrera en vertu de quels principes et avec quelles tendances la situation légale des chrétiens a été établie ; on verra qu'ils sont déclarés criminels sans considérants, sans motifs. Cédant aux préoccupations que lui inspirent les nombreux symptômes de fermentation sociale, l'État déclare la guerre à une religion qu'il redoute, par laquelle il se croit menacé et qu'il connaît à peine.

C'est une peur irréfléchie ou plutôt c'est une haine instinctive qui arme son bras et dirige ses coups.

nia diu intermissa repeti, passimque venire victimas, quarum adhuc rarissimus emptor inveniebatur. Ex quo facile est opinari quæ turba hominum emendari possit, si fiat pœnitentiæ locus. » (*Epist. Plin.* X, 97.)

[1] « Trajanus Plinio, S. — Actum quem debuisti, mi Secunde, in excutiendis causis eorum, qui Christiani ad te delati fuerant, secutus es. Neque enim in universum aliquid, quod quasi certam formam habeat, constitui potest. Conquirendi non sunt; si deferantur et arguantur, puniendi sunt. Ita tamen, ut, qui negaverit se Christianum esse, idque reipsa manifestum fecerit, id est supplicando diis nostris, quamvis suspectus in præteritum fuerit, veniam ex pœnitentia impetret. Sine auctore vero propositi libelli nullo crimine locum habere debent. Nam et pessimi exempli nec nostri sæculi est. » (*Epist. Plin.* X, 98.)

La lettre de Pline a suscité plus d'une controverse : les uns en ont contesté l'authenticité, les autres y ont cherché l'expression d'un système pénal de droit commun.

Ceux qui nient en totalité ou en partie l'authenticité de la lettre allèguent les raisons suivantes : on a le droit de s'étonner de la tendance du gouverneur à innocenter les chrétiens et à admettre que la qualité de chrétien peut n'entraîner aucun crime ou délit de droit commun; on est autorisé à trouver trop exactes les réponses des accusés, elles semblent interpolées dans le texte original par les chrétiens; on peut enfin attribuer à l'amour-propre des chrétiens ce que dit la lettre du grand nombre des fidèles en Bithynie : nous savons, par des témoignages précis et dignes de foi, que la population chrétienne était alors beaucoup moins considérable en Orient que ces assertions suspectes ne le font supposer.

On n'a pas tort de vouloir que Pline pense sur la religion nouvelle comme tous les gens éclairés et instruits de son temps et de son milieu, comme plus tard penseront Tacite et Suétone, qui ne cachent point leur mépris pour la secte chrétienne. Mais, où découvre-t-on chez lui une étrange faveur envers les accusés?

Il conseille, à la vérité, de gracier les apostats. Pour quel motif? Est-ce parce qu'il a pitié d'eux, parce qu'il est ému de leur courage, de leur innocence? Non. Il ne lui en coûte pas de sévir contre eux : il l'a bien prouvé; mais il craint de voir l'affaire prendre de grandes proportions, si on la traite avec trop de rigueur; le nombre des personnes qui ont été, qui sont ou seront compromises l'inquiète; les exemples qu'il a faits semblent avoir été efficaces! Sa modération n'est pas de la clémence, c'est de la politique. Il insinue qu'il serait bon d'épargner dans des cas déterminés les chrétiens, non qu'il s'intéresse à eux, mais parce qu'il suffit, à son avis, de les frapper dans une certaine mesure. Comme juge, il les livre

au bourreau, lorsqu'ils refusent d'abjurer; comme gouverneur de province, il cherche les moyens les plus propres à terminer l'affaire sans trop de commotion; comme homme, il n'a que du mépris pour ces fous, ces imbéciles, dont la crédulité est sans bornes. Tout cela est bien conforme au temps et au milieu du personnage.

« Est-ce la qualité seule de chrétien, même en l'absence de crimes et de délits, qu'on doit punir, ou bien sont-ce les crimes attachés à cette qualité ? »

On prétend que cette phrase a dû être remaniée et altérée, car elle renferme une contradiction : elle nie vers la fin une possibilité qu'elle vient de reconnaître. S'il y a des crimes et des délits inséparables de la qualité de chrétien, on ne saurait supposer que des cas peuvent se présenter où ces crimes et délits font défaut. Il y aurait là, en effet, une absurdité manifeste. Cette absurdité disparaît si l'on restitue au mot *cohærentia* son véritable sens. Le juge, placé devant le prévenu, fait deux hypothèses, qu'il considère comme étant également réalisables : ou bien il a affaire à un chrétien dans les actes duquel il ne trouve rien que la loi atteigne, ou bien il a affaire à un chrétien qui, en cette qualité, a été amené à commettre des actes qualifiés crimes ou délits par la loi. Le gouverneur laisse donc indécise la question de savoir si l'on peut être chrétien sans perpétrer des actes légalement punissables ; il admet tour à tour, au point de vue du droit commun, l'innocence et la culpabilité, et formule cette demande : faut-il renvoyer indemne celui contre lequel il n'a pas été établi juridiquement de crime de droit commun ? S'il admettait en principe qu'il existe des crimes *inséparables* de la qualité de chrétien, il n'éprouverait aucun embarras et saurait la peine qu'il convient d'appliquer.

La difficulté et la contradiction sont ici créées par le sens qu'on attribue à tort au terme *cohærentia,* lequel désigne non

des crimes *nécessairement attachés* au christianisme, mais *qui peuvent s'y rattacher*[1].

Les réponses des accusés dénotent, dit-on, une connaissance trop exacte des dogmes et des rites du christianisme, pour qu'on ne soupçonne pas l'intervention d'une main chrétienne. L'objection est faible. Elle attribue gratuitement à Pline un défaut d'intelligence et de sincérité que rien ne justifie. Le gouverneur, croyons-nous, a pu et a dû comprendre et retenir le sens général des assertions produites par la défense. Ce qu'il en rapporte n'excède pas les généralités : les chrétiens protestent de leur observance des lois; ils ajoutent que, loin d'être des scélérats, ils s'engagent au contraire par serment à ne commettre ni vol, ni fraude, ni adultère. Une religion qui impose de telles obligations à ses adeptes ne saurait tomber sous le coup des lois de droit commun. On devine que le magistrat a d'abord dirigé l'information de ce côté. Rien ne concorde mieux avec les préoccupations qu'on peut vraisemblablement prêter à Pline. On croyait généralement alors que les cultes mystérieux de l'Orient servaient de manteau à des associations criminelles. formées en vue d'abriter les plus honteuses passions et les rapines de toute sorte. Les bacchanales de l'an 186 avaient laissé d'ineffaçables souvenirs, ravivés depuis de temps à autre par des tentatives analogues. Nous montrerons la parfaite analogie qui existe entre les crimes établis contre les initiés de Bacchus et les accusations auxquelles répondent les chrétiens dans la lettre de Pline. Cette analogie prouve péremptoirement que le juge de l'an 112, pour provoquer cette série de réponses, n'a eu qu'à s'inspirer de tous les griefs ayant cours depuis plusieurs siècles. Ainsi se trouve établie la vraisemblance qu'on essaye de méconnaître.

On insiste sur les réponses qui concernent les pratiques

[1] M. Aube, *Hist. des Perséc.*, I, p. 208.

chrétiennes : il est surprenant qu'elles soient aussi conformes aux dogmes et aux rites de l'Église, et qu'en les rapportant Pline n'ait pas commis quelque erreur qui serait ici la marque de l'authenticité du document. Nous le répétons, raisonner ainsi, c'est faire tort à l'intelligence ou à la sincérité du gouverneur romain. Les indications qu'il a recueillies et transmises sont des plus sommaires. Elles constatent que les réunions des chrétiens se tenaient nuitamment, avant le lever du soleil; qu'on y chantait des hymnes en l'honneur du Christ, dieu des adeptes; que ces chants étaient alternés, c'est-à-dire composés de versets récités successivement par les diverses parties de l'assemblée, sans doute divisée en deux chœurs, celui des hommes et celui des femmes; enfin qu'on célébrait un repas où les deux sexes étaient admis ensemble, mais dans lequel il ne se faisait rien de mal. Rien de tout cela ne comporte une connaissance approfondie du christianisme et telle qu'on doive être surpris de la rencontrer chez un païen; rien de tout cela ne dépasse les bornes d'une information rapide. Pline a dû demander, en effet, où et quand se tenaient les réunions et ce qui s'y passait. Il a retenu trois points dans les réponses des accusés, trois points seulement, ou parce qu'ils intéressent la loi, ou parce qu'ils caractérisent le christianisme. Les chrétiens adorent un dieu nommé Christ; leur culte consiste dans des chants et dans la célébration d'un repas. Mais les réunions ont lieu de nuit : circonstance importante à noter, parce qu'elle aggrave la situation des accusés; la loi est particulièrement sévère pour les assemblées nocturnes. Mais le repas rapproche et confond les sexes : autre circonstance non moins grave, car elle constitue un motif de légitime suspicion. Loin de trouver ces constatations étranges, elles nous semblent logiques et nécessaires.

Enfin, dit-on, il est difficile de ne pas considérer comme une exagération provenant des chrétiens ce que la lettre dit

du nombre des accusés et du succès de la prédication. Nous savons, par le témoignage d'un pape, datant de l'an 237, que l'Église de Rome secourait alors 1,500 indigents.

Cette église, animée d'un zèle immense, et dont l'ardent prosélytisme s'exerçait dans un milieu particulièrement favorable, ne devait pas compter à cette époque beaucoup plus de 15,000 membres. Cette évaluation, qui suppose un dixième seulement d'indigents, paraîtra même trop large, si l'on réfléchit que les conversions s'opéraient surtout dans le bas peuple, au sein des classes nécessiteuses. Si Rome n'avait qu'une population chrétienne relativement très faible vers le milieu du troisième siècle, quelle vraisemblance y a-t-il qu'à la fin du premier siècle, l'Église de Bithynie eût conquis à peu près toute la province, comme la lettre le dit? Le tableau qui nous montre les temples abandonnés, les autels sans victimes, les villes, les bourgades et les hameaux en proie à une véritable contagion de christianisme, ce tableau est démenti par des indices historiques qui attestent la faiblesse numérique des groupes chrétiens à cette époque en Asie; il est l'œuvre d'un chrétien.

La statistique de l'an 237 et les autres «indices» sur lesquels on s'appuie pour dénombrer les églises d'Asie vers l'an 112 ne sont pas aussi concluants qu'on l'affirme. Les «indices» ne peuvent donner lieu qu'à des conjectures incertaines. La statistique en question est elle-même une hypothèse. On s'est trop habitué à ne voir dans l'Église naissante qu'un ramas de basse plèbe : dès le début, la prédication évangélique fit des conquêtes parmi les plus hauts personnages. Flavia Domitilla, contemporaine de Pline, appartenait à la famille impériale; Clémens et Glabrion étaient des hommes consulaires; Pline constate qu'il y a parmi les chrétiens de Bithynie des citoyens romains et des personnes de toute condition.

Il est vrai qu'il y avait plus de petites gens que de nobles patriciens à convertir, à soulager et à consoler, et c'est pourquoi le plus grand nombre, au sein de l'Église, alors comme toujours, venait du peuple. Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que les classes supérieures, au temps de Pline, restaient en général en dehors du mouvement chrétien. Toutefois, le calcul qui voue à l'indigence un dixième au moins des chrétiens de Rome est fort contestable. En France, pendant la terrible année de 1871, la moyenne des individus secourus par l'assistance publique a été inférieure à quatre par cent habitants; elle eût été de dix en prenant pour base les suppositions qui ne comptent que 15,000 chrétiens à Rome, en l'an 237[1]. On nous répondra que le paupérisme des sociétés antiques atteignait des proportions inconnues dans les sociétés modernes. C'est là, dirons-nous, un problème très complexe, dont les données nous échappent en très grande partie et qu'il ne faut pas se hâter de résoudre sur des apparences. Le document officiel que nous venons de citer nous apprend, en effet, que ce n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, dans les départements les plus pauvres que les indigents secourus ont été le plus nombreux : c'est dans la Seine, le Calvados, les Bouches-du-Rhône, le Pas-de-Calais, le Nord et le Rhône. Au contraire, la proportion la plus faible (1 p. 0/0) se rencontre dans la Vienne, la Corrèze, la Creuse, le Lot, les Hautes-Alpes, la Corse, les Pyrénées-Orientales, l'Ardèche, c'est-à-dire dans les régions où l'aisance est le moins répandue. Les chrétiens formaient une population honnête, laborieuse, de mœurs austères; indigence y était synonyme de vieillesse et d'infirmités physiques; les abus alcooliques, la paresse, la débauche, qui chez nous fournissent un contingent énorme à la misère, étaient inconnus dans la société des fidèles. Les

[1] Page 60 de la Statistique de la France, tome II, année 1872, publication officielle.

1,500 indigents de l'Église romaine peuvent représenter une population de 30,000 à 40,000 âmes.

Cette conjecture n'a pas moins de vraisemblance que l'autre. Au surplus, et c'est là que nous voulions en venir, les renseignements nous manquent pour établir la statistique des communautés chrétiennes vers la fin du Ier siècle. Nous ne possédons aucun document qui donne un démenti aux assertions contenues dans la lettre.

On n'a pas résisté à la tentation d'accentuer et de grossir ces assertions pour les frapper plus aisément de suspicion. Ramenons-les à leurs proportions véritables. Pline dit :

« Nombre de personnes sont compromises; beaucoup de gens sont mis ou seront mis en danger; des conversions ont été opérées dans les villes, les bourgs et les villages. »

Où est ici la trace de l'exagération? Avons-nous un chiffre qui puisse éveiller la défiance? Nullement; le nombre des accusés et des gens compromis est grand, voilà ce que le gouverneur atteste. Supposez qu'il s'agisse d'immoler mille ou même cinq cents chrétiens, le langage du magistrat ne nous paraîtra pas empreint d'hyperbole; l'affaire nous semblera, comme à lui, grave et digne de réflexion; supposez que ce millier de victimes comporte un nombre double, triple, quadruple ou même décuple de fidèles non dénoncés ou apostats, vous arriverez à un total extrême de 10,000 personnes pour l'Église de Bithynie. Cela n'a rien d'invraisemblable ni d'impossible. En tout cas, nous n'avons aucun témoignage ni aucun fait à invoquer qui soit contraire à ces affirmations. Les mots *numerum* et *multi* font, à distance, certain effet; en y regardant de près, on s'aperçoit qu'ils sont vagues et laissent aux évaluations une grande latitude. Ceux qui veulent contester l'authenticité de la lettre sont naturellement conduits à enfler leurs calculs; ils abusent en cela du peu de précision des termes; mais rien ne nous oblige

à les suivre dans cette voie. En adoptant des évaluations plus modérées nous nous tenons rigoureusement dans les limites du texte. Ajoutons, pour en finir avec cette question d'authenticité, que le trait qui termine le passage est d'une frappante vérité : on ne croyait plus aux dieux de l'Olympe, et le vide se faisait autour de leurs sanctuaires; on n'avait plus foi qu'aux dieux visibles qui avaient en main la force; les Césars avaient hérité de l'Olympe. A qui persuadera-t-on que c'est un chrétien qui qualifie sa foi de folie, de contagion, de superstition, qui prévoit le triomphe des dieux et déclare assister à la renaissance du paganisme?

La lettre entière n'est pas apocryphe, elle est semée seulement d'interpolations chrétiennes, réplique-t-on.

Qu'on nous montre alors le but du faussaire, le profit qu'il s'est proposé. Si le but ne se découvre pas, si le profit n'existe point, la conjecture d'interpolation s'évanouit.

Une dernière remarque : Pline expose avec la dernière clarté les embarras que l'affaire lui cause; ils viennent «surtout» du nombre des accusés. Ce mot *surtout,* qui fait partie du passage suspecté, définit très bien la situation : difficultés de droit, difficultés de politique. L'idée du nombre des accusés arrive logiquement en sa place et s'explique sans effort. Mais si elle a été introduite par un chrétien, elle ne s'explique plus : le chrétien a-t-il cédé à un motif d'amour-propre en montrant l'Église de Bithynie nombreuse? Ce n'est pas dans le nombre de ses frères, mais dans leur héroïsme que le chrétien met son orgueil. Si le nombre lui plaisait tant, il est étrange qu'il s'en soit servi avec cette modération : les faussaires n'y mettent pas tant de réserve.

La lettre est bien authentique : chaque ligne y respire la haine du païen pour la religion nouvelle, le mépris du haut fonctionnaire romain pour ces gens de rien, pour ces fous qui croyaient à la divinité d'un crucifié. Est-ce du moins au

nom des dieux de l'Olympe outragés qu'on immole ces athées? mais qui, à cette heure, dans la société où Pline vivait, croyait encore aux dieux? Le gouverneur de Bithynie, l'avocat beau parleur, le jurisconsulte érudit, le citoyen libéral, l'ami de Trajan, était trop éclairé pour se montrer accessible à ce fanatisme vulgaire. C'est un sceptique sans préjugés, aux yeux de qui le christianisme apparaît comme un système de contes qui révoltent le bon sens et découragent la foi la plus robuste; c'est aussi un homme d'État, et, en cette qualité, il incline à la modération. La lettre est certainement d'un païen éclairé, pourvu du dédain transcendant qui caractérise l'homme supérieur, d'un politique qui sévit par raison d'État, non par passion. Dans ce document tout se tient et s'enchaîne, tout concorde avec les idées, le caractère, les préoccupations de Pline. Rien n'y révèle l'arrière-pensée de favoriser l'Église, rien n'y trahit l'intervention d'une main chrétienne.

II.

QUESTIONS DE DROIT QUE SOULÈVE LA LETTRE.

Sur quel point de la législation Pline se fonde-t-il pour frapper le christianisme? La lettre permet, nous allons le voir, de répondre à cette question; mais la solution qu'elle fournit n'est pas d'accord avec les opinions les plus accréditées. « Pline, dit M. Duruy, frappe les chrétiens parce qu'il les considère comme s'étant mis en révolte contre la loi religieuse de l'empire en méprisant ses dieux, contre la loi civile en faisant des assemblées illicites, contre l'autorité proconsulaire en lui refusant obéissance[1]. » N'est-ce pas aller au delà des pensées et des expressions du document, qui porte : « De quelque nature que fût ce qu'ils confessaient, il y avait un point

[1] Duruy, *Hist. des Rom.*, IV, p. 293 et suiv.

sur lequel je n'avais aucun doute, c'est que leur désobéissance et leur inflexible obstination devaient être punies. » Quoi de plus clair? le juge lui-même écarte toutes les imputations, tous les soupçons résultant de l'accusation ou de l'instruction, et ne retient qu'un seul grief, celui de résistance à ses injonctions, le crime de rébellion. Ce n'est pas qu'il n'ait songé à agir d'autre façon; mais, parmi les solutions qui se sont présentées à son esprit, une seule lui a paru dégagée de toute incertitude, celle qui consiste à asseoir le crime des accusés sur leur refus d'abjurer.

Il n'est pas impossible de retracer sûrement les doutes et les perplexités auxquels le juge fait ici allusion. Plusieurs lois pouvaient, sans trop d'efforts, être tournées contre le christianisme. La loi de majesté ou d'impiété[1] l'atteignait de deux côtés à la fois : son athéisme était un outrage aux divinités nationales dont César était le protecteur sur la terre en attendant qu'il devînt leur égal; le refus de sacrifier à l'empereur constituait un outrage direct à la dignité des maîtres du monde. Mais cette loi politique, cette loi d'exception avait provoqué tant d'infâmes délations, tant de confiscations éhontées, tant d'avilissements et de brigandages que les Césars, soucieux de leur gloire, s'empressaient, aussitôt leur avènement, d'interdire le *crimen majestatis*. Trajan avait résolu de ne point ramasser dans la fange et le sang, où Néron et Domitien l'avaient traînée, cette arme pleine de souillures. Pline le savait; aussi n'invoque-t-il pas le crime de majesté.

Il était aisé de confondre le christianisme et le judaïsme : l'origine hébraïque de la religion nouvelle et ce qu'on nommait son athéisme lui créaient avec le judaïsme des analogies suffisantes. Mais on avait abusé de l'imputation de mœurs ju-

[1] Les mots *majesté* et *impiété* étaient synonymes dans ces locutions à l'époque qui nous occupe.

daïques comme de l'accusation précédente, au point que Nerva crut nécessaire de l'interdire pour l'avenir[1].

Les chrétiens, a-t-on dit, tombaient sous le coup de la loi de sacrilège. La loi que nous connaissons sous ce titre vise uniquement le vol du mobilier sacré, le pillage des temples. Le sens juridique du mot *sacrilegus* (*qui sacra legit*) est conforme à l'étymologie : le sacrilège est celui qui «enlève les objets sacrés». Cette loi, évidemment, n'a jamais été applicable aux chrétiens, si l'on excepte les cas très rares où des excès de zèle, blâmés d'ailleurs et réprimés par l'Église[2], poussaient les fidèles à troubler les cérémonies du culte païen et à briser les idoles. Mais Tertullien atteste que ses coreligionnaires sont condamnés comme sacrilèges : *sacrilegi convenimus*[3]. Peut-être, dans l'apologiste chrétien, le mot *sacrilegium* est-il détourné de sa signification propre et juridique et employé, conformément à l'acception plus étendue de la langue littéraire, comme désignant le manque de respect à l'égard des dieux reconnus, la profanation de toute chose sainte ou respectable. Peut-être encore avons-nous là une allusion à une loi qui ne nous a pas été conservée, qui n'existait pas en l'an 112, à laquelle, du moins, Pline ne se réfère point. Il importe, si l'on veut éviter les malentendus, de distinguer les époques et les circonstances, quand il s'agit de déterminer les accusations dirigées contre les chrétiens et les motifs de leur condamnation. La scène du martyre change assez souvent d'aspect; les griefs invoqués, l'attitude des magistrats, le langage des dénonciateurs varient. C'est ainsi que la magie, le sacrilège, l'hostilité supposée envers l'État, la haine prétendue du genre humain ont joué tour à tour un rôle prépondérant dans

[1] M. Aubé, *Hist. des Perséc.*, I, p. 69 et suiv.

[2] M. Edm. Le Blant, *Polyeucte et le zèle téméraire.* Comptes rendus de 1877, p. 110.

[3] Sacrilegi et rei majestatis convenimus. (*Apolog.*, v.)

le drame des persécutions. Ce que M. Edm. Le Blant a écrit des lois pénales appliquées au christianisme[1] est donc vrai d'une manière générale. Notre champ à nous est plus restreint; nous voulons nous borner à définir la situation telle qu'elle existait en l'an 112, telle que nous la montre la lettre de Pline. A ce moment, la question de sacrilège n'existait pas.

La loi relative à l'introduction des «religions étrangères», *superstitiones externæ,* n'atteignait-elle pas les disciples du Christ? Cette loi, qu'on s'en souvienne, avait été faite pour Rome et l'Italie; il s'agissait de défendre la patrie contre l'invasion des cultes orientaux, qui corrompaient les anciennes mœurs, qui détachaient la société romaine des antiques croyances et des dieux qui avaient présidé et concouru au développement de cette grandeur politique sans précédent dans les fastes de l'histoire. Les religions qui étaient étrangères à Capoue et à Rome étaient nationales en Grèce, en Égypte, en Palestine. Il fallait, ou les laisser en repos, ou en faire des catégories, admettre les unes et proscrire les autres. Un tel classement et les conséquences violentes qui en découlaient répugnaient absolument à l'administration romaine. Dès le principe, elle avait vu cet écueil et s'était appliquée à l'éviter. Sa règle était de ne point faire la guerre aux dieux, même à ce Bacchus dont on punissait les sectateurs, même à ce Jéhovah, intolérant et jaloux, dont on notait d'infamie les adorateurs.

La législation de l'Empire ignorait les questions de conscience, et le magistrat qui obéissait à l'esprit de cette législation, comme le proconsul d'Achaïe, Gallion, n'intervenait dans les querelles religieuses ou dans les choses du culte que pour maintenir l'ordre sur la place publique et faire respecter les lois de droit commun.

Quand on voit les chrétiens sommés d'invoquer Jupiter,

[1] M. Edm. Le Blant, *Bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs*. Comptes rendus de 1866, p. 358-373.

d'offrir l'encens à l'image de César, on est porté à croire que ce que l'on punit chez eux, c'est le refus de croire aux dieux de l'Olympe et au dieu visible qui les représente. Erreur! Relisez la lettre. Les accusés que le gouverneur envoie au supplice n'ont pas refusé l'adoration, n'ont pas été mis en demeure de jurer par le génie ou la fortune de César. Mais, réplique-t-on, leur déclaration persévérante de christianisme suppose clairement ce refus; pour n'avoir pas été exprimé directement, le refus n'en est pas moins constant, et, par cela même, capable de motiver la sentence. Raisonner de la sorte, c'est méconnaître les règles les plus élémentaires du droit. Une peine quelconque ne saurait s'appliquer qu'à un acte; tant que l'acte n'est pas réalisé matériellement, la peine demeure sans objet, sans application. Pline eût commis une monstruosité juridique, une absurdité invraisemblable en frappant l'accusé pour un acte possible, même certain, mais non accompli, alors qu'il lui était si facile de provoquer son accomplissement et de légitimer l'arrêt. L'invocation aux dieux, le serment par le génie de l'Empereur refusés par le chrétien ne mettent aucun crime à sa charge; s'il en eût été autrement, il aurait fallu poursuivre, exterminer les Juifs, qui, eux aussi, partageaient l'athéisme chrétien. Chez les Romains, le crime d'athéisme n'existe pas; le fait de mépriser les dieux n'emporte rien au delà d'une flétrissure morale. La populace qui dénoncera les chrétiens et qui les traînera dans l'arène aux cris de «à mort les athées» n'invoquera pas la loi; elle obéira à de folles terreurs, à d'odieuses suggestions, à un fanatisme aveugle. Remarquons enfin que seuls, parmi les accusés, ceux-là qui nient leur christianisme sont invités à invoquer les dieux et à fournir ainsi la preuve de leur assertion. L'invocation ne joue, dans le procès, d'autre rôle que celui de preuve. Pline, au surplus, nous déclare nettement le motif de ses arrêts. Est-ce l'athéisme des accusés? Est-ce leur refus

de brûler l'encens devant l'image impériale? Non; c'est, dit-il, «leur entêtement, leur inflexible obstination» à demeurer chrétiens.

L'Église avait à compter avec un danger légal plus prochain. Le droit d'association et de réunion était soumis à un contrôle et à des entraves qui s'étaient accentués à mesure que la conquête avait embrassé des contrées plus vastes et qu'on avait senti davantage la nécessité de fortifier le pouvoir. L'administration des proconsuls et des gouverneurs s'était heurtée partout à des sociétés commerciales, industrielles, charitables, qui, sous des prétextes étrangers à la politique, avaient entretenu l'agitation, favorisé le désordre ou même abrité les dernières résistances du patriotisme aux abois. Les compagnonnages ou *hétairies* inspiraient de justes défiances à l'autorité. La loi subordonnait leur existence à l'agrément des magistrats romains. Trajan venait de supprimer toutes celles qui n'avaient pas obtenu l'autorisation requise. Toutefois, la loi ne s'appliquait point aux collèges funéraires[1] et à ceux qui avaient un but exclusivement religieux.

Plusieurs difficultés se présentaient, ce semble, dans l'application aux chrétiens des prohibitions et des peines concernant les hétairies. Le caractère essentiel de l'hétairie consistait en ceci, qu'elle était une association civile, formée en vue d'intérêts matériels; quand elle avait pour but la bienfaisance, elle conservait encore ce caractère; elle le perdait lorsqu'elle touchait à un intérêt purement religieux. Comment, dès lors, assimiler le christianisme à une hétairie? D'autre part, l'association chrétienne n'avait pas pour but principal et unique le culte funéraire; elle n'était pas, à proprement parler, un col-

[1] C'est en qualité de collège funéraire que l'Église de Rome a pu subsister malgré les persécutions. Cette qualité ne l'a pas protégée sans doute dans les moments de crise aiguë; elle lui a permis de se reconstituer après chaque orage.

lège funéraire; comment lui attribuer le bénéfice de la tolérance légale? Ce n'était pas non plus un collège sacerdotal. C'était, au fond, une hétairie d'une espèce nouvelle, non prévue par la loi, et qui, ne présentant pas à un degré suffisant les caractères des associations religieuses tolérées, n'offrait pas non plus les traits bien tranchés des associations interdites. A certain point de vue, les réunions des fidèles étaient illicites (*cœtus illiciti*) : le sénatusconsulte de l'an 186 avant notre ère avait rappelé que toute réunion qui n'est pas présidée par un magistrat et qui n'est pas le fait d'une association autorisée est illicite. En tant que communautés, les églises pouvaient donc, suivant la manière de voir du juge, être frappées ou épargnées, comme étant ou n'étant pas des hétairies; les réunions des fidèles étaient, par suite, licites ou illicites, selon qu'on les considérait comme résultant d'associations permises ou défendues.

On comprend que plusieurs accusés se soient préoccupés de ces questions. Ils avouent qu'ils ont cru que l'interdiction des hétairies concernait le christianisme. Mais Pline n'entre pas dans cette voie, puisqu'il se borne à motiver la condamnation sur le refus d'abjurer. C'est après en avoir délibéré avec lui-même, et considérant le péril des autres solutions, qu'il a fait porter sur un point unique la culpabilité; il le laisse clairement entendre : le refus d'obéir à ses injonctions est le seul fait, dit-il, qui lui a paru ne soulever ni difficultés ni contestations. Les remarques qui précèdent ont mis en lumière les perplexités probables du juge de l'an 112. Ce ne sont ni les lois de majesté et d'impiété, ni la loi concernant le judaïsme, ni la loi de sacrilège, ni la loi sur les religions étrangères, ni les lois relatives au droit d'association et de réunion, qui ont fourni au gouverneur de Bithynie les motifs des condamnations portées contre les chrétiens. Cela ressort expressément des termes de la lettre. L'application de ces lois au

christianisme pouvait, *à première vue,* tenter le magistrat: nous avons montré les hésitations et les doutes que cette application devait susciter dans l'esprit du gouverneur et du jurisconsulte.

Et cependant, les chrétiens sont frappés; ils sont frappés en vertu d'un acte commis par eux au cours de l'instruction et pendant les débats, le refus d'abjurer, qui prend sa source dans une injonction à eux adressée par le juge. Cette injonction équivaut à déclarer que le christianisme est chose blâmable ou interdite. Là est le nœud de la question. Le point de départ de Pline est en effet dans cette apostrophe : « Je te défends d'être chrétien! » Il faut bien que cette attitude hostile (à moins de supposer gratuitement une énormité juridique) se fonde sur quelque chose. Se fonde-t-elle sur une loi? Les actes de Pline sont alors corrects. Mais si cette loi existait, pourquoi n'a-t-elle laissé aucune trace connue ni dans les inscriptions, ni dans les auteurs, ni dans les écrits ecclésiastiques du temps, ni dans les textes légaux qui nous sont parvenus? Si cette loi existait, elle ne pouvait remonter au delà d'une quarantaine d'années; comment se fait-il qu'un jurisconsulte l'ignore ou paraisse l'ignorer? Pline n'y fait aucune allusion. Comment se fait-il que Trajan, dans sa réponse, garde le même silence et s'applique à instituer une règle pour une matière déjà réglée? Si cette loi existait, les questions de Pline, ses embarras ne se conçoivent point; la lettre entière n'a pas de sens, puisqu'au lieu d'établir la culpabilité d'une manière incontestable sur la violation d'une disposition légale précise, elle l'établit sur un fait survenu au cours du procès, acte auquel le magistrat a concouru, contrairement aux règles du droit, comme provocateur.

Tout tend donc à nous persuader qu'il n'existait pas de loi visant spécialement le christianisme. A défaut de loi, il devait y avoir cependant quelque chose qui autorisait Pline

à dire : « Je te défends d'être chrétien, » quelque chose de positif et en même temps d'assez mal défini au point de vue juridique.

Était-ce un ordre de l'empereur? Dans ce cas, la consultation n'aurait point de raison; on devrait s'attendre, tout au moins, à rencontrer dans la lettre quelque allusion aux instructions reçues, qu'il s'agirait de compléter.

Le début de la dépêche nous fournit la solution du problème; le mot de l'énigme est renfermé dans le verbe *soleat* (il est d'usage) : « J'ignore sur quels points *il est d'usage* de faire porter l'information, ce que vise la peine et quelle est la peine... *Nescio quid et quatenus aut puniri soleat, aut quæri.* Ainsi, il était d'usage d'informer et de sévir contre les chrétiens. Dans la même phrase, Pline nous déclare « qu'il n'a jamais assisté à des procès intentés aux disciples du Christ, » *cognitionibus de Christianis interfui nunquam.* On a cru voir dans cette assertion la preuve qu'avant l'an 112 « il n'y eut point contre les chrétiens d'information juridique, de décision solennelle ni de persécution générale. » Point de décision solennelle ou de persécution générale de la part de l'autorité romaine, d'accord : l'histoire du moins n'en a point gardé la trace; mais qu'il n'y ait point eu d'information juridique (et par là nous entendons l'accusation, l'instruction, les débats, l'arrêt, entourés plus ou moins sincèrement et équitablement de l'appareil légal), cela ne saurait être inféré des termes que nous venons de citer. Leur traduction peut toutefois donner les deux propositions suivantes : « Je n'ai jamais assisté à des procès contre les chrétiens; » — « je n'ai jamais assisté aux procès qu'on intente aux chrétiens; » la seconde est évidemment conforme à la pensée de l'auteur, qui constate, immédiatement après, l'usage où l'on est de poursuivre et de punir les fidèles. C'est en isolant deux propositions qui se tiennent matériellement et logiquement qu'on a pu à tort prêter à Pline l'asser-

tion indirecte qu'il n'y avait point eu avant l'année 112 d'information régulière et juridique.

La thèse du gouverneur nous apparaît dès lors clairement : c'est en se fondant sur l'usage établi, en d'autres termes sur des précédents judiciaires, qu'il considère le christianisme comme chose illicite, et qu'il ordonne aux accusés de déclarer qu'ils abandonnent leur religion. La lettre ne peut laisser de doute à cet égard. Non seulement le juge n'a pas voulu prendre sur lui de résoudre les difficultés que comporte l'application de telle ou telle loi pénale au christianisme, mais encore, conséquent avec lui-même, il a écarté toute appréciation juridique du fait du christianisme : «Quelle que fût, dit-il, la nature de ce qu'ils confessaient, il y avait, en dehors de cela, un point sur lequel je ne pouvais éprouver aucune incertitude.» Il s'en tiendra aux précédents[1].

Quels sont ces précédents? Pline lui-même les caractérise : ils manquent de notoriété, puisqu'un jurisconsulte, un homme d'État, les ignore : «Je ne sais sur quoi porte l'information, ni ce que vise la peine, ni quelle est la peine.» Nous savons quels sont ces précédents : les premiers remontent à l'an 65, les autres sont de l'an 95. C'est l'héritage des deux tyrans le plus justement exécrés depuis Caligula que Pline recueille et que Trajan accepte. Trajan, qui repousse les souillures de la loi de majesté, qui interdit la délation, qui enlève au magistrat l'initiative de la poursuite, par une contradiction étonnante, n'hésite pas à se servir des armes déshonorées par de telles mains.

Il demeure donc prouvé, si nous ne nous trompons, que

[1] Il est vrai que Pline apprécie personnellement la religion proscrite; elle est, à ses yeux, une démence; ses succès constituent une contagion; c'est une superstition inacceptable et qui passe les bornes de la crédulité. Mais ce jugement ne touche point à la question légale. Il ne suffisait pas qu'une croyance religieuse fût folle et absurde pour tomber sous le coup de la répression.

c'est en vertu de précédents judiciaires, sans notoriété, sans précision, manquant de ces garanties que la loi ne saurait, à moins d'être inique, refuser à l'accusé, que la persécution régulière commence en Bithynie. C'est en vertu d'un acte perpétré au cours du procès, sur la provocation du magistrat, que la sentence de mort est prononcée. La substitution des précédents judiciaires à une loi nous montre ici la raison d'État remplaçant la bonne justice. L'histoire n'est, au fond, qu'une longue et douloureuse protestation contre cette raison d'État, chose mobile et redoutable, qui abrite les excès et les violences de toute sorte.

N'est-ce pas le cas de redire : *Summum jus, summa injuria?* Ce sera l'éternel honneur de l'Église d'avoir reçu les premiers coups des mains de Néron et de Domitien!

III.

QUESTIONS DE FAIT.

Après la question de droit, la question de fait.

Que reprochait-on aux chrétiens de Bithynie? Quels griefs articulaient leurs dénonciateurs? Quels étaient ces dénonciateurs? Quels actes ont été établis juridiquement contre les fidèles?

La lettre ne nomme pas les auteurs ou l'auteur de la dénonciation; elle parle d'un libelle anonyme remis au gouverneur, et ne nous dit pas précisément s'il y a eu, en dehors de cette délation, des accusations régulières. La précaution de se cacher, prise par l'auteur du libelle, s'expliquerait s'il s'agissait d'une association redoutable et dont la puissance se fût manifestée par des actes publics. Mais les chrétiens sont des gens paisibles, dont la mansuétude ne s'est jamais démentie; on n'a rien à craindre de leur influence et de leur crédit : ce sont pour la plupart de «petites gens», des *humiliores*. Ce n'est

pas, apparemment, la peur d'une vengeance qui a inspiré au délateur cette conduite. Il ne semble pas non plus avoir servi d'écho à l'opinion publique; s'il en était ainsi, il alléguerait cette opinion; Pline s'en prévaudrait et rapporterait les imputations qui ont été mises à la charge des accusés. Ces remarques conduisent à poser la question suivante : existait-il en Asie des ennemis du christianisme, désireux de le faire proscrire par l'autorité romaine? Quels étaient ces ennemis? Nous ne les trouvons pas dans la population païenne des provinces : à ce moment les chrétiens sont peu connus, peu distincts des Juifs; dans quarante ans, il est vrai, la situation aura changé : les calomnies répandues avec une infatigable persévérance auront rendu impopulaire la religion nouvelle. En Bithynie, vers la fin du Ier siècle et le commencement du IIe, Pline nous l'atteste, ce qui domine dans le sentiment général au point de vue religieux, c'est une souveraine indifférence : les temples sont déserts, les autels ne reçoivent plus de victimes. Il est peu probable que de ce milieu engourdi ait surgi un individu ou un groupe, fervent sectateur des dieux de l'Olympe; encore moins que cet individu ou ce groupe ait songé à prendre le masque de l'anonyme, alors que sa passion, sa liberté d'action, sa sécurité ne lui suggéraient nullement cette prudence. Cherchons donc le délateur qui pouvait avoir un intérêt à garder l'anonyme, un délateur auquel le christianisme n'était ni inconnu, ni indifférent. Ces trois conditions désignent le Juif.

La haine des Israélites contre l'Église n'est point à prouver. Mieux que personne ils étaient, d'ailleurs, renseignés sur les origines et la nature des croyances d'une religion source de nombreux schismes dans la synagogue; ils s'enquéraient avec passion, par tous les moyens, des rites les plus mystérieux et des pratiques les plus secrètes du culte chrétien, afin d'y chercher des prétextes pour le décrier. Les contes ridicules

qu'on avait, sous leurs yeux, forgés dans le but d'avilir et de déshonorer leurs propres croyances, leur avaient appris comment on exploite les apparences au profit du mensonge et par quelle route assurée on conduit le peuple ignorant et passionné du mépris au soupçon, puis au fanatisme. Enfin les Juifs, que jadis les préteurs refusaient d'entendre quand il s'agissait de querelles avec les chrétiens, et qui n'étaient pas encore relevés de l'abaissement où les plongeait le désastre de Jérusalem (70), avaient de bonnes raisons pour éviter de se mettre en avant. Ils ne devaient pas attirer l'attention sur eux, et la persécution, qu'ils voulaient susciter, eût été compromise par une intervention ouverte qui avait déjà échoué plusieurs fois.

La lettre parle d'un dénonciateur qu'elle qualifie d'*index*. Le texte est susceptible d'une double interprétation, également autorisée par les termes que l'écrivain latin emploie. On peut, comme nous l'avons admis, comprendre que Pline groupe en deux catégories les personnes dénoncées par l'anonyme : les premiers ont dit qu'ils n'étaient pas chrétiens; aucune preuve ne paraît avoir été fournie de leur christianisme; ils ont accompli sans hésiter les rites païens. Les seconds ont avoué d'abord qu'ils étaient chrétiens, puis ont prétendu qu'ils avaient cessé de l'être; ils ont également invoqué les dieux. Ce sont ceux-là dont Pline dit : « D'autres, nommés par le dénonciateur. . . » Les traducteurs voient dans ce dénonciateur un personnage à part, qui ne serait point l'auteur anonyme de la liste, mais un chrétien apostat, « un complice », dont on a provoqué les révélations soit par promesses, soit par menaces. Cela n'est pas improbable. Dans les actes des martyrs, on suit la trace ininterrompue de ces défections: partout on retrouve les principaux acteurs du drame qui s'est dénoué en l'année 33 à Jérusalem, au sommet du Golgotha. D'un côté, Judas, Caïphe et Pilate, le renégat, le juge et le

bourreau; de l'autre, le Christ ou son Église. Jamais la trahison de Judas n'a manqué à la haine du judaïsme; jamais le magistrat romain, contraint ou complaisant, n'a fait défaut au juif dénonciateur.

Quels griefs formulait l'accusation? Pline ne le dit pas. S'il fallait nous en rapporter, pour le décider, aux deux motifs juridiques, les précédents et la désobéissance, sur lesquels sont établis les arrêts, nous resterions dans les ténèbres les plus complètes.

Les déclarations des accusés, bien que très brièvement résumées, sont de nature à nous renseigner à cet égard. Évidemment les protestations des gens que l'on charge sont des réponses aux allégations en présence desquelles ils sont placés.

Que répondent, en vue de se libérer, ceux des chrétiens qui avouent avoir appartenu à l'Église?

On distingue deux points principaux dans leurs déclarations : une partie positive, une partie négative; comme s'ils disaient : « nous faisions ceci; nous ne faisions point cela. » Cette dernière partie appelle d'abord notre attention, parce qu'elle est le contre-pied de l'accusation contenue dans le libelle. Voyons les crimes contre lesquels les chrétiens protestent : « Ils s'engageaient par serment, non point à commettre des crimes, mais au contraire à ne commettre ni vol, soit par fraude, soit par force, ni adultère, à tenir leurs engagements, à ne point refuser de rendre un dépôt réclamé. » C'est simplement la morale évangélique. Les chrétiens étaient donc accusés ou soupçonnés de former une association ténébreuse dans le but de procurer des facilités ou l'impunité pour la débauche, le vol et le brigandage. Ainsi, la religion n'eût été que le prétexte dont ils se servaient pour dissimuler cette abominable entreprise, ou le moyen employé auprès des initiés crédules et du degré inférieur afin de les attirer et de les fasciner. Avant qu'il se soit écoulé un demi-siècle, Celse exprimera l'accusation

que nous laisse entrevoir la lettre de Pline. « Les affiliés chrétiens, écrira-t-il, tiennent des réunions clandestines et illicites, pour enseigner et pratiquer leurs maximes. Ils s'y lient par un engagement plus sacré qu'un serment, s'y unissent pour violer plus sûrement les lois et résister plus aisément aux dangers qui les menacent[1]. » De quelles lois violées s'agit-il ? Celse ne le dit pas : la calomnie a besoin de vague et d'équivoque. L'accusation de l'an 112 était-elle plus explicite ? Faut-il attribuer aux articulations qu'elle contenait ou bien aux soupçons qu'elle avait suggérés au juge les réponses concernant le vol, le pillage, la fraude, la débauche? Nous ne saurions le dire. On admettra aisément que griefs et soupçons ont été mêlés et confondus dans l'instruction.

L'accusation dut éveiller, dans l'esprit du gouverneur, des souvenirs redoutables pour les chrétiens.

Il est impossible de n'être pas frappé du parallélisme qui existe entre les crimes de l'an 186 et ceux que les chrétiens se défendent d'avoir commis ; de part et d'autre nous trouvons, en effet, la promiscuité des sexes, l'ivresse, la débauche, un culte mystérieux abritant une association de bandits, de faussaires et de meurtriers.

Nous ne craignons pas de dire que, pour un juge non prévenu, la calomnie dont les chrétiens allaient être victimes sautait, pour ainsi dire, aux yeux. Si une telle association, ayant fait des progrès considérables, comptant des membres nombreux dans les villes et dans les campagnes, avait réellement existé, la Bithynie fût depuis longtemps devenue un lupanar et un coupe-gorge; les crimes se seraient multipliés dans une proportion inouïe. Or, rien de pareil ne s'est produit. Après une enquête minutieuse, aucun crime ou délit de droit commun n'a pu être établi contre les communautés chrétiennes.

[1] M. Aubé, *Hist. des Perséc.*, II, p. 277 et suiv.

Il y a une partie positive dans les aveux des fidèles : « A un jour marqué, ils avaient l'habitude de s'assembler avant le lever du soleil et de dire entre eux, dans des chants alternés, un hymne à Christ comme à un dieu. Ces choses accomplies, leur usage était de se séparer, puis de se réunir de nouveau pour un repas en commun. » Ce passage nous permet de constater deux choses importantes : 1° la divinité du Christ semble un fait universellement accepté et que les hérésies n'ont pas mis en question d'une manière sensible ; 2° le rite principal du culte chrétien est le repas en commun.

Deux rites très distincts, bien qu'ayant une physionomie analogue, existaient alors dans l'Église, l'*Agape,* repas auquel prenaient part les prosélytes et les initiés de tous les degrés, symbole de l'étroite union [1] qui fait de tous les disciples du Christ des frères, et les rapproche comme les membres d'un même corps ; puis un autre festin, réservé aux initiés parfaits, dont la signification était connue d'eux seuls et dont la célébration était entourée du plus profond mystère. Nous reviendrons ailleurs sur cette distinction pour l'établir avec certitude sur les témoignages précis et concordants des auteurs et des monuments figurés. Il suffit pour le moment d'avertir le lecteur qu'il n'est pas toujours facile de savoir auquel de ces deux repas il est fait allusion dans les écrits ecclésiastiques, surtout à mesure que l'on se rapproche des origines. Le repas fraternel et le festin mystique empruntent souvent au vocabulaire les mêmes termes, afin que l'un serve de voile à l'autre. Dans un passage de ses Épîtres, saint Paul traite successivement des Agapes et du festin mystique sans indiquer expressément qu'il parle de deux choses différentes. S'agit-il, dans la lettre de Pline, des Agapes ou du festin mystique ? S'agit-il de ces deux rites à la fois ? Aucun indice ne s'offre pour nous

[1] Ἀγάπη, amour, charité.

permettre de trancher la question. Pline fait allusion à un seul repas, soit qu'il ait confondu inconsciemment l'Agape et le festin sacré, soit que les martyrs, gardant avec amour le secret du grand sacrement, aient laissé le juge dans l'ignorance d'un rite sur lequel l'accusation ou les aveux des apostats n'ont pu lui fournir que des renseignements vagues. Nous inclinons vers cette dernière hypothèse, qui explique à la fois comment le gouverneur de Bithynie n'a pas été mis à même de saisir bien nettement la coexistence de deux rites en apparence similaires, et comment ses soupçons ont été éveillés d'une manière spéciale sur les actes qui accompagnent ces rites. L'accusation groupait autour du repas la perpétration des crimes les plus odieux; c'est à pénétrer les cérémonies du repas que Pline s'applique avec la dernière énergie. Il semble convaincu que là est le mot de l'énigme qui se pose dans le prétoire, inquiète les magistrats et épouvante l'État. Pline a raison: c'est là qu'est le secret de la force de l'Église; mais dans quel étonnement ne tomberait-il pas s'il lui était donné d'écarter les derniers voiles du saint des saints? Il ne comprendrait rien sans doute à cette foi et à cette doctrine, et, soupçonnant qu'une démence si insigne cache quelque autre mystère, il recommencerait ses investigations. C'est peut-être ce qui est arrivé.

Quoi qu'il en soit, les rites du repas ont attiré tout l'effort de l'instruction. Qu'importaient, en effet, au magistrat la divinité et la résurrection du Christ, la croyance à Jupiter et aux dieux de l'Olympe? Il n'y avait plus alors d'autres dieux que la force, incarnée dans César; on ne croyait plus qu'à l'adulation, on pratiquait la plus basse servilité. Mais il importait de s'assurer si le culte de cette religion suspecte n'entraînait pas des actes qualifiés crimes ou délits par les lois de droit commun. En persécutant la religion chrétienne, ce ne sont point des questions de conscience, c'est-à-dire de foi et

de doctrine que le juge romain agite, ce sont des questions de fait, uniquement des questions de fait. En cela, il demeure fidèle à l'esprit de la législation; mais il l'abandonne et devient arbitraire et violent lorsque, à défaut de crimes ou de délits qu'il ne peut établir juridiquement, il se rejette sur des précédents sans fondement pour légitimer ses arrêts de mort.

Quelles imputations le repas a-t-il fournies? Les réponses des chrétiens vont ici encore nous les révéler. Deux mots, *promiscuum* et *innoxium*, les résument. Les chrétiens reconnaissent que leur repas admet la promiscuité des sexes; ils protestent qu'il ne s'y commet aucun attentat; le latin dit: *ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium.* On nous passera la discussion de cette fin de phrase, à cause de l'importance exceptionnelle qu'elle offre. La phrase est construite d'une façon qui ne permet pas de voir, comme on l'a fait, dans le mot *innoxium* la protestation contre l'imputation de débauche, exprimée par *promiscuum.* Pline n'écrit pas: « un repas où les sexes sont confondus, *mais dans lequel cependant* il ne se passe rien qui soit contraire à la pudeur. » En ce cas, le latin porterait ceci ou quelque chose d'équivalent : *promiscuum quidem, sed ubi nullus impudicitiæ locus.* Le texte n'exprime aucune opposition entre *promiscuum* et *innoxium;* cette opposition, que les traducteurs ont introduite ici, a pour conséquence de supprimer dans la cause un élément capital. Au surplus, *innoxium* rendrait mal cette opposition ; *noxium* désigne un acte supposant la violence, comme l'attentat à la vie, à la liberté, à la propriété d'autrui. Les faits de débauche imputés aux chrétiens ne comportaient point d'atteinte violente au droit des personnes. M. Duruy ne s'y est point trompé: *innoxium,* dit-il, fait allusion à une scène de meurtre[1].

[1] Duruy, *Hist. des Rom.*, IV, p. 292.

D'autres documents païens de cette époque, interrogés, nous disent quel est ce meurtre, en confirmant et précisant les principaux traits de l'accusation portée devant Pline.

Le gouverneur se trouva en présence de chrétiens appartenant à diverses catégories. Les accusés, qui connaissaient seulement l'Agape et qui n'étaient plus membres de l'Église, n'avaient-ils pas laissé entrevoir l'existence d'un repas mystérieux auquel ils n'avaient point participé? Dans ces hommes, qui avaient déserté les réunions hebdomadaires lors de l'interdiction des hétairies, on croit reconnaître des nouveaux convertis, qui n'ont point dépassé l'épreuve du catéchuménat. D'ailleurs, les fidèles, ne voulant conserver parmi eux que des frères d'une fermeté assurée, ont pu provoquer eux-mêmes la retraite des indécis et des timides. Chez ces anciens catéchumènes, selon toute vraisemblance, le sentiment qui domine est la peur; la préoccupation de sauver leur liberté ou leur vie inspire leurs aveux : ils noirciront au besoin les chrétiens, s'ils espèrent en tirer profit auprès du juge sans se nuire à eux-mêmes. Quelques-uns peut-être, exclus de l'Église pour leur conduite, avaient des rancunes à satisfaire. Cet *index*, ce révélateur, que la plupart des traducteurs nomment «un complice,» ne saurait être qu'un apostat ou un espion. Ainsi, ce n'est pas seulement à l'espiônnage et aux imputations calomnieuses des Juifs, mais encore aux récits plus ou moins mensongers des apostasies, les unes soudaines et rendues loquaces par la crainte, les autres de longue date et rendues haineuses par l'excommunication, que les juges durent ces renseignements vagues, exagérés, en partie contradictoires, unanimes toutefois sur ceci, qu'il existait dans l'Église du Christ un secret étrange, épouvantable.

Un moment, Pline a cru tenir ce secret. Il avait sous la main deux femmes de condition servile, qui possédaient l'initiation complète : leurs coaccusés, en effet, les reconnaissaient

pour avoir exercé les fonctions de diaconesses [1]. Les réponses des diaconesses avaient-elles des réticences ? Ou plutôt, l'aveu relatif à la promiscuité des sexes avait-il fait sur le juge une profonde impression ? Toujours est-il qu'il ordonna de mettre les deux femmes à la torture. Pline indique clairement le motif de cette grave mesure : le repas n'entraînait, suivant la déclaration des accusés, la perpétration d'aucun crime; toutefois, dans sa célébration, il admettait la promiscuité des sexes. « C'est pourquoi, ajoute le gouverneur, j'ai jugé d'autant plus nécessaire [2] de m'enquérir de la vérité. » Cette promiscuité était donc considérée comme un commencement de preuve juridique, car il fallait que cette condition fût réalisée pour que le magistrat pût infliger la torture. On comprend dès lors l'intérêt qui s'attacha pour les chrétiens à protester énergiquement contre l'accusation d'impudicité et à supprimer dans leurs pratiques ce qui pouvait lui fournir la moindre apparence de fondement.

Ce qu'il advint des deux courageuses femmes, Pline n'a pas daigné le dire. Cet homme éclairé, sceptique et humain, que nous vantent les critiques, appliqua sans remords une législation cruelle (la moins mauvaise de toutes celles qui fleurirent au sein de l'antiquité païenne), qui permettait de livrer au supplice des inculpés, parce qu'ils étaient de condition inférieure. Le gouverneur n'apprit rien. Quelques années plus tard, à Lyon, une jeune esclave chrétienne, Blandine, lassa

[1] L'institution des diaconesses, *Διακονίσσαι*, remonte au temps des apôtres. Leurs principales fonctions étaient de présider les vierges et les veuves, de garder la porte par laquelle les femmes entraient à l'église ou au *matroneum*, d'instruire les catéchumènes de leur sexe, d'assister l'évêque pour le baptême des femmes, de prendre soin des femmes malades et pauvres. V. *Dict. des Antiq. chrét.*, p. 245.

[2] Évidemment, ce n'est pas parce qu'on affirme que le repas n'entraîne à aucun crime que la torture est infligée aux diaconesses, mais parce qu'on reconnaît qu'il y a promiscuité des sexes. Il faut donc construire le français de manière à faire porter sur cette promiscuité le mot « c'est pourquoi » qui commence la phrase latine suivante.

de même les bourreaux, acharnés, comme ceux de Pline, à pénétrer le grand secret. « Je suis chrétienne, répétait-elle, et parmi nous il ne se commet rien de mal. » On ne put tirer d'elle d'autre réponse. Cette touchante fermeté paraît convenir aux diaconesses de Bithynie. On croit saisir des traces de dépit dans la phrase passionnée où Pline exhale son dédain pour le christianisme et constate l'insuccès de ses recherches : « Je n'ai rien trouvé, écrit-il, rien qu'une superstition mauvaise [1] et dépassant la mesure. »

Voilà donc le christianisme flétri par l'ami de Trajan, et l'empereur n'hésitera pas à ratifier ce jugement. Mais que vaut cette flétrissure ? Juvénal nous l'apprend dans un langage qui fait rougir la pudeur en défendant la vertu. Il faut relire sa deuxième satire pour ne pas oublier à quel degré de corruption en étaient venues les mœurs de cette société romaine qui proscrivait les fidèles du Christ ; ce qu'on y avait fait de la religion, de la famille, de l'honnêteté, de tout ce qui est respectable et sacré ; à quel point enfin on y outrageait la nature. Ne sont-ce pas les contemporains, les concitoyens, les amis et les maîtres de Pline qui se font initier aux abominables mystères dont parle l'auteur des Satires, et que l'on supporte à Rome ? Et c'est du milieu de cette pourriture que s'élève la voix qui voue le christianisme à l'opprobre ! Et c'est au nom du droit, en invoquant la loi, dont on ne respecte ni l'esprit ni la lettre, qu'on le proscrit ! Ce sera, disions-nous, un honneur pour l'Église d'avoir reçu les premiers coups des mains de Domitien et de Néron ; ajoutons que ce sera sa gloire d'avoir été honnie par les fils de ceux que Juvénal a notés d'infamie.

Sur la question de fait, nous nous résumerons en rappe-

[1] *Nihil aliud inveni quam superstitionem pravam et immodicam.* On peut aussi traduire *pravam* par *inacceptable ; pravus*, au sens propre, s'oppose à *rectus*. Mais le terme *monstrueux*, employé pour rendre *immodicus*, nous paraît une grosse exagération.

lant : 1° qu'aucun acte qualifié crime ou délit et résultant du fait de christianisme n'a été établi juridiquement à la charge des chrétiens ; 2° qu'un seul indice a été recueilli : il ressort de l'aveu concernant la promiscuité des sexes durant la célébration du repas ; 3° que cet indice, après l'enquête qu'il a motivée, n'a donné lieu à aucune constatation de crimes ou de délits. Et pourtant, on n'hésite pas à diriger les dernières rigueurs de la loi contre la religion nouvelle. C'est que les hommes d'État de Rome se trouvent en face de l'INCONNU, que cet inconnu a l'air d'une protestation et qu'il semble une menace. De là le soupçon, l'inquiétude, la peur. Ce qu'on frappe en ce moment dans le christianisme, c'est le secret qu'il renferme. Ce secret, c'est l'Eucharistie, dont l'Agape, pareille au rideau qui, dans le temple de Jérusalem, voilait le sanctuaire, n'est que la manifestation extérieure.

Ferdinand DELAUNAY.

N° III.

DISCUSSION SUR LA POSITION DES PORTS ANTIQUES ENTRE LE VAR ET LA ROYA.

Plusieurs auteurs anciens nous ont laissé des descriptions de la côte entre le Var et la Roya ; Strabon, Pline, Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin nous fournissent des textes précis, qui ne nous permettraient aucun doute sur la position respective des ports mentionnés par ces divers auteurs, si une erreur, manifeste à mon avis, fortuitement introduite dans le texte de Ptolémée, n'avait entraîné dans une fausse voie quelques bons esprits au moyen âge et, de nos jours, deux de nos maîtres les plus accrédités, MM. Mommsen et Ern. Desjardins.

Répondant aux dires d'écrivains aussi autorisés, je dois m'entourer de toutes les preuves que vont me fournir les textes

anciens, les écrits de nos meilleurs géographes et, en fin de compte, l'étude topographique de la contrée.

Strabon[1], qui étudie la côte de l'ouest à l'est, nous indique, après Antibes, le Var, Nice et Monaco qui, dit-il, se trouve à 480 stades d'Albenga (*Album Ingaunum*) et à 200 stades d'Antibes[2], et entre les deux, la grande ville de Vintimille (*Album Intimilium*).

Pline[3] entre dans de plus grands détails: «Igitur, dit-il, ab amne Varo Nicæa a Massiliensibus conditum, fluvius Palo, Alpes, populique inalpini multis nominibus sed maxime Capillati, oppido Vediantorium, civitatis Cemenilo, Portus Herculis Monœci, Ligustica ora. . . . . flumen Rutuba, oppidum Albium Intemelium . . . etc.»

Ce qui, sans aucun doute, nous désigne le Var, Nice, le Paillon, le port d'Hercule Monœcus, la Roya et Vintimille.

Au premier abord, pour celui qui connaît la côte, ce texte semble contenir deux erreurs, la première, qui consiste à placer Nice avant le Paillon, et la seconde, à nommer de même la Roya avant Vintimille.

Mais des études géologiques attentives m'ont permis de constater qu'autrefois le Paillon avait son embouchure dans le port actuel de Nice, et que, par conséquent, comme l'on sait que *Nicæa* se trouvait au pied de la falaise du Château, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les Ponchettes, le tribunal, la préfecture, etc., le Paillon se trouvait au delà de Nice.

Outre les données géologiques absolument certaines sur

[1] Strab., IV, I, 9: *Ἀντίπολιν καὶ Νίκαιαν. . . ὁ δὲ Οὔαρος μέσος ἐσῖὶ τῆς Ἀντιπόλεως καὶ Νικαίας. . .* Id., IV, VI, 1 : *Ἀλβίγγαυνον. . . ἐντεῦθεν δὲ εἰς Μονοίκου λιμένα τετρακόσιοι καὶ ὀγδοήκοντα, ἔν τε τῷ μεταξὺ πόλις εὐμεγέθης Ἄλβιον Ἰντεμέλιον. . .* etc.

[2] Strab., IV, VI, 3 : *διέχει (Μονοίκος) δ'Ἀντιπόλεως μικρῷ πλείους ἢ διακοσίους σῖαδίους.*

[3] Pline, *Hist. nat.*, III, V, 7, 47, Ed. Lud. Jan. Lipsiæ, 1870, in-8°.

lesquelles je m'appuie, nous savons que le port de Nice, anciennement nommé Lympia (peut-être du grec Λοιμός ou Λύμη), était, au commencement du moyen âge, un cloaque malsain, et que c'est grâce aux travaux accomplis d'abord sous les comtes de Provence et plus tard sous les ducs de Savoie que l'on est parvenu à faire un port de cet ancien estuaire. D'ailleurs l'Itinéraire d'Antonin, qui appelle Nice *Nicæa plagia,* démontre bien qu'à cette époque Nice ne possédait pas de port, mais une simple plage pour tirer les bateaux de faible tonnage.

Il en est de la seconde erreur comme de la première; les fouilles récentes commencées par le savant professeur Gerolamo Rossi, en mettant à jour, près de la Nervia, un théâtre antique, des substructions de tous genres, des mosaïques, des inscriptions, et les mille débris que l'on retrouve sur les emplacements des anciennes cités, ont suffisamment démontré que l'*Album Intimilium* des géographes anciens se trouvait au delà de la Roya, et que ce n'est qu'après la destruction de la cité par les Lombards que la ville actuelle de Vintimille a été construite sur le monticule qu'elle occupe.

Cette opinion a été admise par M. Mommsen, qui sous la conduite de M. Rossi a visité les lieux; aussi s'exprime-t-il en ces termes à ce sujet : «Situm autem fuit (Album Intimilium) non eo ipso loco, quo nunc est Vintimiglia, sed mille passibus fere inde ad orientem, in campis inter Royam fluvium et torrentem qui dicitur la Nervia[1].»

Le texte de Pline nous décrit donc très exactement la côte, telle du moins qu'elle se trouvait de son temps.

Jusqu'ici, les deux géographes restent dans un accord parfait; mais voici que Ptolémée[2] vient jeter le trouble dans ces

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2, p. 900-901.
[2] Ptol., III, 1, 2.

descriptions si claires : cet auteur en effet s'exprime en ces termes :

Μασσαλιωτῶν.		
Νίκαια	κη	μγ ∠β'
Ἡρακλέους λιμήν	κη γο'	μβ ∠δ'
Τρόπαια Σεβαστοῦ	κη ∠'	μβ ∠'
Μονοίκου λιμήν	κη δ'	μβ γο

Aux Marseillais.	Long.	Lat.
Nice	28°	43° 5'
Le port d'Hercule	28° 15'	42° 45'
Les trophées d'Auguste	28° 30'	42° 30'
Monaco	28° 40'	42° 40'

Voici donc un Port d'Hercule que n'ont connu ni Strabon, ni Pline ; Strabon[1], il est vrai, nomme un *Portus Herculis Monœci,* mais ce ne peut être celui de Ptolémée, puisqu'il ne le différencie pas de Monaco : Ὁ δὲ τοῦ Μονοίκου λιμὴν ὅρμος ἐστὶν οὐ μεγάλαις οὐδὲ πολλαῖς ναυσίν, ἔχων ἱερὸν Ἡρακλέους Μονοίκου καλουμένου· ἔοικε δὲ ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ μέχρι δεῦρο διατείνειν ὁ Μασσαλιωτικὸς παράπλους. Où faut-il donc placer ce port ? A Villefranche, répondent sans hésiter Riccioli[2], Gioffredo[3] et M. Ernest Desjardins[4] ; à Eza, dit Walkenaer[5] ; entre Monaco et la péninsule de Villefranche, dit M. Mommsen[6], sans préciser en quel lieu.

Si, d'un autre côté, nous voulons consulter l'Itinéraire d'Antonin, nous lisons[7] :

A Vintimilio Hercle Manico portus......	m. p. XVI.
Ab Hercle Manico Avisione portus	m. p. XXII.
Ab Avisione Anaone portus	m. p. IIII.
Ab Anaone Olivulam portus...........	m. p. XII.
Ab Olivula Nicia plagia...............	m. p. V.

[1] Strab., IV, VI, 3.
[2] *Geogr. rifform.*, lib. X, cap. X.
[3] *Stor. dell. Alp. Mar.*, t. I, p. 149 et suiv. (Torino, Stamp. Real., 1839, in-8°).
[4] *Géogr. de la Gaule*, t. II, p. 181 et suiv.
[5] *Géographie ancienne des Gaules*, t. II, p. 106.
[6] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. 908.
[7] *Itin.* (Ed. G. Porthay et M. Pinder, in-8°), p. 246, n°s 503, 504.

ce qui semble s'accorder très bien avec Strabon et Pline, mais contredit absolument Ptolémée.

Bien d'autres auteurs ont nommé Monaco, mais aucun d'eux, de quelque façon que l'on torture son texte, ne permet, à mon avis, de faire une distinction entre le *Portus Herculis* et le *Portus Monœcus*.

C'est ce qu'ont pensé nombre de géographes anciens, au nombre desquels il faut citer Cluvier[1], dont les œuvres sont, à juste titre, si estimées des géographes, et notre grand maître à tous, d'Anville[2]; Bouche[3] partage aussi cette manière de voir, quoique Walckenaer[4] lui fasse dire le contraire dans son ouvrage.

Si, l'Itinéraire en main, nous suivons la côte entre Nice et Monaco, nous trouvons d'abord *Olivula,* dans la rade de Villefranche; nous en avons la preuve dans une donation de la chapelle de Saint-Étienne-de-Cortone, faite par l'évêque Arnaud au chapitre de Nice; nous lisons en effet dans ce document les mots suivants: «Ecclesiam beati martyris Stephani, quæ sita est juxta portum Olivi.»

Or, cette chapelle touche Villefranche; cette charte est datée de l'an 1151. Cent quarante-quatre ans plus tard, Charles II d'Anjou, comte de Provence, voulant forcer les habitants de l'antique Olivula (alors détruite), qui s'étaient disséminés sur les rivages de la rade actuelle de Villefranche et s'y livraient à des actes de piraterie, à revenir habiter au fond de la baie, sur l'emplacement même d'Olivula. s'exprimait en ces termes: «In portu ipso (Olivulæ sive Olivi) villam de novo constitui vocandam de cetero Villamfrancam et fabricari decernimus, ad cujus villæ habitationem hominum et personarum castri de

[1] Cluverius, *Ital. ant.*, t. I, p. 63 et suiv.
[2] D'Anville, *Notice de la Gaule,* p. 372.
[3] Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 155.
[4] Walkenaer, *Géogr. ancienne des Gaules,* t. II, p. 106, note.

Monte Olivi et ejus territorio incolatum transferri volumus... Datum Brinoniæ anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, die decima Augusti, indicione octava. » Cette précieuse charte est conservée aux archives municipales de Nice; je l'ai vue et lue en entier, et j'ai collationné sur l'original le passage précédent cité par Carlone [1]. Le port de Villefranche conserva encore longtemps le nom de Port-Olive, puisque, près de cent ans après, nous lisons dans la relation du voyage de Grégoire XI d'Avignon à Rome, en 1376: « Villamfrancam sive portus Olivæ intravimus. » Il est donc impossible de placer Olivula autre part que dans la rade de Villefranche. Il est vrai que la distance donnée par l'Itinéraire n'est pas absolument exacte; mais outre qu'il est très rare de voir concorder les mesures des itinéraires avec celles qui sont prises directement sur le terrain, la différence est ici de peu de chose, car on compte, de Nice à Villefranche, 4 milles en suivant les sinuosités de la côte, et l'Itinéraire en donne 5 de Nice à Olivula, et si, comme cela est possible, l'ancien estuaire du Paillon s'enfonçait dans l'intérieur des terres d'un demi-mille plus avant qu'aujourd'hui, les distances seraient absolument conformes. D'*Olivula* au *Portus Anaonis*, l'Itinéraire marque XII milles, chiffre évidemment altéré par les copistes, qui nous conduirait à un mille de Monaco, au delà du cap d'Aille sur le point le plus abrupt et le plus dangereux de la côte. Il faut donc, de toute nécessité, corriger ce chiffre; la correction la plus simple est de considérer l'x comme un v, ce qui change le chiffre XII en VII; à l'aide de cette légère correction, nous sommes amenés au petit port de Saint-Jean, où l'on a retrouvé, non seulement des tombes et des objets romains, mais des citernes et des caveaux de construction romaine. C'est d'ailleurs le seul point de la côte qui, jusqu'à la

[1] Carlone, *Vestig. épigr. de la dom. gr., massal. et rom.*, p. 16.

cale de Saint-Laurent, mérite le nom de port; c'est ce qui avait décidé Cluvier et d'Anville à se rallier à cette opinion, que partagea Bouche. Gioffredo lui-même reconnaît l'existence du port, mais il y place *Olivula.* D'*Anao* à *Avisio* l'Itinéraire indique 4 milles; cette distance nous conduit au port dit Cale de Saint-Laurent; c'est la seule baie qui puisse être regardée comme un port, entre *Olivula* et *Monaco.* C'est à ce point que l'on a retrouvé d'anciens vestiges d'habitations romaines. Une voie très ancienne se dirigeant sur la Turbie y a été reconnue par M. Brun; une autre voie remonte directement à Eze, dont le nom ancien *Yzia* paraît être la corruption du nom romain d'*Avisio;* on y voit une inscription romaine et un *castrum* liguro-romain, où la Société des sciences, lettres et arts de Nice a fait opérer des fouilles qui ont rapporté une foule d'objets de toilette et de ménage. C'est tout près de ce *castrum* que se trouvait l'inscription militaire qui est actuellement à Nice dans le local de la Société. Fodéré pensait que cette anse avait dû être un port dans l'antiquité, et c'est sur ce point que, pendant les travaux de construction du chemin de fer de Nice à Monaco, se faisaient les débarquements de matériaux et d'approvisionnements nécessaires à la construction, si pénible, de cette difficile voie. Ces diverses raisons me font adopter l'opinion de Cluvier, d'Anville, Bouche, Gioffredo, Carlone et M. Brun, qui y ont reconnu le port antique d'*Avisio.* Walkenaer y place le *Portus Herculis* de Ptolémée. D'*Avisio* au *Portus Herculis Monœci* l'Itinéraire marque XXII milles, cette distance nous conduirait au delà de Vintimille; or, comme l'emplacement du *Portus Herculis* n'est pas douteux, il faut encore corriger ce chiffre, et comme nous ne trouvons entre l'anse de Saint-Laurent et le port Monaco que 3 milles, ou au maximum 3 milles et demi, je n'admettrai que les chiffres III ou IIII comme possibles.

On a vu, par ce qui précède, qu'il n'y a entre Villefranche

et Monaco que deux anses que l'on puisse qualifier de ports, et que ces deux anses sont toutes deux occupées par les ports d'*Anao* et d'*Avisio;* où donc faut-il placer le Port d'Hercule de Ptolémée ?

De l'étude topographique de la région, comme de l'examen impartial des textes, il semble donc résulter que l'erreur de Ptolémée est manifeste; dira-t-on qu'*Olivula,* qui apparaît au IIIe siècle, pouvait, dans des temps plus anciens, avoir été nommée *Portus Herculis,* que bien des villes ont eu deux et même trois dénominations successives et différentes ? Je ne demanderais pas mieux que de me rallier à cette opinion, s'il était possible d'admettre que Strabon, qui entre, à propos du port de Monaco, dans de grands détails, qui nous apprend que ce port ne pouvait contenir ni de nombreux ni de grands navires, qui nous indique son éloignement d'Antibes et d'Albenga, si, dis-je, il était possible d'admettre que Strabon eût oublié de mentionner quo tout près de là se trouvait le grand port d'Hercule, dans lequel pouvaient entrer les navires de toutes dimensions; or cela me paraît bien difficile. Mais même en admettant cet oubli incompréhensible de la part du grand géographe, comment comprendre que Pline, qui était préfet de la flotte, qui, par conséquent, devait bien connaître les ports et leur situation, ait oublié de mentionner le seul port pouvant contenir une flotte, surtout lorsque cet auteur vient de mentionner des ports comme ceux d'Antibes, de Nice, de Monaco, de Vintimille, dont l'importance était des plus médiocres ? Il faut donc admettre que, du temps de ces géographes, la belle rade de Villefranche n'était occupée par aucune ville, ou du moins que la ville qui s'y trouvait n'avait pas assez d'importance pour mériter d'être mentionnée dans une énumération géographique.

Cela empêchait-il les anciens de se servir de cette rade comme d'un abri en cas de mauvais temps ? En aucune façon:

mais comme les rades n'étaient généralement pas mentionnées dans les énumérations géographiques, l'on comprend très bien le silence des géographes. Si la station ordinaire de la flotte avait été dans ces régions, il est plus que probable que cette rade aurait eu une importance tout autre; mais comme les seuls navires de commerce fréquentaient d'ordinaire ces parages, ils n'en usaient qu'en cas de tempête, comme point de relâche; cette rade ne pouvait donc pas être confondue avec un port et désignée comme tel dans une énumération géographique.

L'erreur admise, faut-il l'imputer au géographe lui-même, ou à des copistes qui auraient dénaturé son texte? Il est impossible de se rallier à cette dernière opinion, car la faute du maître ressort non seulement de la mention, mais encore de l'erreur dans les longitudes et latitudes que nul ne conteste. D'ailleurs, une erreur de Ptolémée n'est pas chose si extraordinaire qu'il faille, pour éviter de l'admettre, considérer tous les autres textes comme incomplets. Je n'admettrais cette conclusion que si la faute que je signale était la seule: mais, sans sortir de la région qui nous occupe, j'en trouve trois qui me semblent caractéristiques : la première, à l'occasion des Fosses Mariannes, que cet auteur place au delà du Rhône, tandis qu'il est hors de doute qu'elles étaient en deçà, dans les environs de Fos à Port-de-Bouc; la seconde, à propos de Senez, Σανίτιον, qu'il place chez les *Vediantii*, tandis que, d'après Ptolémée lui-même, ces peuples en étaient séparés par les *Nerusii* et les *Suetri*, et que, d'autre part, nous savons que Senez appartenait aux *Sentii;* la troisième enfin, à propos de Briançon, qu'il place chez les *Segusiani*, tandis que de l'aveu de tous les géographes il appartenait aux *Caturiges*.

L'on pourra m'objecter que Ptolémée n'a jamais commis d'erreurs de cette nature, qu'une transposition est explicable, tandis que la mention d'une ville qui n'existait pas, ou

le dédoublement d'un seul nom en deux ports, ne serait pas acceptable. A quoi je répondrais que rien n'empêche de croire que l'Ἡρακλεοῦς λιμήν est le même port que l'*Heraclea Caccabaria* de l'Itinéraire d'Antonin, qui, d'après les meilleures déterminations, devait être placé à Cavalaire. Cette solution rentrerait complètement dans l'ordre des fautes commises par le grand géographe.

Ed. Blanc.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATIONS DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1878, LU LE 24 JANVIER 1879.

Messieurs,

Les Recueils de l'Académie se sont enrichis de deux nouveaux volumes dans le dernier semestre : le tome XXVIII, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, formé de deux notices : 1° *Sur les actes en langue vulgaire du XIIIe siècle contenus dans la Collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale*, par M. N. de Wailly; 2° *Sur les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, par M. Hauréau; et le tome IX, 1re partie, de la 1re série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, comprenant : les *Recherches sur le Calendrier macédonien en Égypte et sur la chronologie des Lagides*, par M. Robiou; deux mémoires de M. Chabas : 1° *Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*; 2° *Détermination d'une date certaine dans le règne d'un roi de l'ancien empire en Égypte*; les *Recherches sur la géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*, par M. Tissot, ministre plénipotentiaire de France en Grèce, et le mémoire de notre nouveau confrère M. Foucart sur les *Colonies athéniennes au Ve ou au IVe siècle avant notre ère*.

La publication de nos grands recueils se poursuit d'un pas lent, mais assuré.

Les textes qui doivent entrer dans le tome XXIV des *Historiens de*

France sont entièrement transcrits. La revision et l'annotation en sont fort avancées. Dans quelques semaines, MM. N. de Wailly, Delisle et Jourdain pourront les livrer à l'imprimeur.

Quant au *Recueil des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste*, dont la préparation est confiée à MM. L. Delisle et de Rozière, dix nouveaux registres du *Trésor des chartes* ont été compulsés.

Dans la collection des *Historiens des croisades :*

1° La copie de la table du IVe volume des *Historiens occidentaux* est entièrement en placards ou en épreuves. MM. Ad. Regnier et Thurot en pressent l'achèvement.

2° Le IIe volume des *Historiens grecs* a 89 cahiers tirés et le reste en placards. M. Miller compte y ajouter sous forme d'appendice quelques documents inédits; ils seront placés avant la table à laquelle il consacre tous ses soins.

3° Pour les *Historiens arabes*, un coup bien sensible a été porté à leur publication par la mort de M. de Slane, cet infatigable travailleur qui, malgré son âge et ses infirmités, avait terminé la 2e partie du tome II et poussé déjà la 1re partie du tome III jusqu'au 60e cahier. Mais l'œuvre ne restera pas suspendue. Pour remplacer ce regretté confrère, l'Académie vient de faire entrer dans la Commission MM. Barbier de Meynard et Schefer, qu'elle a élus tout récemment, et, de son côté, M. Defrémery a pu reprendre avec plus de suite l'impression de la 1re partie du tome II, dont il est chargé. Il a joint deux cahiers bons à tirer aux treize qui sont tirés déjà; dix-sept placards corrigés, sept de texte et dix de traduction et de notes, nous promettent de nouvelles feuilles, et la copie, qui est déposée, de nouveaux placards.

Nos publications in-4° doivent naturellement s'accroître plus vite. Le Recueil de nos mémoires, qui est sans lacune jusqu'au tome XXIX, 1re partie, pourra bientôt compter la 2e partie de ce tome. Le mémoire de M. Th. H. Martin, destiné d'abord à le terminer, fera place à deux mémoires plus courts, dont l'impression prendra moins de temps.

J'ai mentionné le tome IX, 1re partie, des *Mémoires des Savants étrangers*, qui a paru dans le premier mois du semestre.

Le *Recueil des notices et extraits des manuscrits* s'est aussi, comme je l'ai dit, augmenté d'un volume dans la partie occidentale (le tome XXVIII). Le tome XXVII de la même partie, qui lui a cédé le pas, retardé par quelques photo-gravures, est à la veille de reprendre sa place dans la suite de la collection. Quant à la partie orientale, le *Dictionnaire des*

simples d'Ibn Beithâr forme déjà le tome XXIII et doit faire encore les tomes XXV et XXVI (le tome XXIV se trouvant commencé avec une autre notice). M. le docteur Leclerc va se trouver en mesure de le continuer, par suite de la désignation de M. Barbier de Meynard pour remplacer M. de Slane dans la surveillance de cette publication.

Le tome XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France* est commencé : huit feuilles sont à tirer et d'autres vont suivre rapidement, grâce aux placards qui sont entre les mains des rédacteurs MM. P. Paris, Littré, Renan, Hauréau et Gaston Paris. Un quart du volume est aujourd'hui composé.

Je n'ai rien encore à vous dire du tome IX de *Borghesi*. Mais la Commission des *Inscriptions sémitiques*, qui est maintenant toute organisée pour la publication, se livre à la dernière revision du I[er] chapitre, qui contiendra toutes les inscriptions sémitiques trouvées en Phénicie. L'Imprimerie nationale va mettre à son service deux nouveaux corps de caractères qui seront dignes de cet important ouvrage.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

Étude sur l'École juive de Lunel au moyen âge, par l'abbé Rouet (Montpellier, Paris, 1878, in-8°).

Monnaies d'argent frappées à Héracléa de Bithynie. Le tyran Kléarchos, par M. Ferd. Bompois (Paris, 1878, in-8°).

Lettre à M. W. H. Waddington, membre de l'Institut, sur quelques monnaies anépigraphes attribuées indûment à la ville de Maronea, en Thrace, par le même (Paris, 1878, in-4°).

L'esprit de la construction universelle, par M. Mazaroz (Paris, 1878, in-8°).

M. Laboulaye présente, au nom de M. Benoît Brunswik, un volume ayant pour titre : *Le traité de Berlin, annoté et commenté* (Paris, 1878, in-8°).

«Cet ouvrage, dit-il, s'adresserait peut-être plutôt à l'Académie des sciences morales et politiques. L'auteur, qui a été en Orient, commente avec beaucoup de justesse les diverses clauses du traité de Berlin. Son livre peut être recommandé aux jeunes diplomates.»

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse, au nom de M. Cesare Foucard, directeur des archives de la ville de Modène, les ouvrages suivants :

La Scrittura in Italia sino a Carlomagno. Tavole I-X (Milan, 1878, in-4°).

Il conte Amedeo VI di Savoia a Modèna, 1373-1374 (Modène, 1878, in-4°).

Lo statuto della compagnia della Giarretiera istituita da Edoardo III, re d'Inghilterra, 1350 (Modène, 1878, gr. in-4°).

M. Cesare Foucard a prié M. Geffroy de faire parvenir aussi un ouvrage de M. Giuseppe Salvioli, intitulé : *Filosofia della letteratura francese nel medio evo* (Modène, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 10 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse écrit à la Compagnie pour lui faire hommage des *Mémoires* de cette Académie, contenant les travaux de 1877-1878 (Toulouse, 1878, in-8°).

Sont encore offerts :

Makôta Radja-Râdja ou La couronne des rois, par Bokhâri de Djohôre, traduit du malais et annoté par M. Aristide Marre (Paris, 1878, in-8°).

Catalogue des livres orientaux et autres composant la bibliothèque de feu M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, suivi du catalogue des manuscrits hindoustanis, persans, arabes, turcs, rédigé par M. F. Deloncle (Paris, 1879, in-8°).

M. de Wailly présente, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, un *Choix de lettres ou d'extraits de lettres inédites de dom B. de Montfaucon,* qui offrent un grand intérêt pour l'histoire littéraire du dix-septième et du dix-huitième siècle. (Paris, 1878, br. in-8°.)

« L'éditeur, dit-il, y a joint des notes dont il est superflu de vanter l'exactitude et l'érudition. Après avoir rappelé dans une de ces notes que le président Thomassin de Mazaugues se proposait de publier un choix de la correspondance de Peiresc, M. Tamizey de Larroque annonce qu'il a l'espérance de réaliser ce vaste projet. Il m'écrit qu'il a déjà recueilli des matériaux abondants, notamment dans la bibliothèque de Carpentras, et qu'il sera prochainement en mesure de soumettre au Comité des travaux historiques le manuscrit du premier volume de la correspondance française de Peiresc. M. Tamizey de Larroque espère que l'Académie voudra bien accepter la dédicace de cet important recueil, où il s'efforcerait de justifier son titre de correspondant de l'Institut. Nous savons tous, ajoute M. de Wailly, que cette justification n'est plus à faire. »

M. Hauréau offre, de la part de M. l'abbé Reulet, un volume intitulé : *Un inconnu célèbre, recherches historiques et critiques sur Raymond de Sebonde* (Paris, 1875, in-12).

M. Gaston Paris fait hommage, au nom de M. Achille Luchaire, d'*Études sur les idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER.

M. Ad. Regnier présente, au nom de son auteur M. d'Arbois de Jubainville, un court mémoire sur *les finales irlandaises.* «C'est, dit-il, un très clair résumé d'un travail de M. Windisch, fort important pour l'histoire de l'irlandais, qui a été publié récemment dans les *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache.*

«Les manuscrits irlandais les plus anciens datent du VIIIe et du IXe siècle. C'est la même période chronologique que celle à laquelle appartient le texte vieux français des serments de Strasbourg. L'époque antérieure est appelée par M. Windish *préhistorique,* expression qui n'est point rigoureusement exacte, car il existe quelques inscriptions irlandaises du VIe siècle environ; mais elle paraît justifiée par la très grande rareté de ces inscriptions.

«Le mémoire de M. d'Arbois de Jubainville résume en quinze pages une notable partie des résultats obtenus par les travaux si considérables dont l'irlandais a été l'objet depuis vingt-cinq ans. La question dont il traite est d'un grand intérêt au point de vue de la grammaire comparative. C'est la restitution de leurs anciennes finales aux mots irlandais, qui peu à peu, de même que les mots français du serment de Strasbourg, ont perdu leurs dernières lettres. Il faut dire que dans l'irlandais, comme le fait remarquer l'auteur, cette restitution est pour la plupart des formes plutôt établie par le raisonnement que justifiée par des exemples. Les domaines d'érudition où, comme souvent dans les études celtiques, il faut procéder ainsi sont de difficile et délicate culture. Il y faut des esprits sages et nets et difficiles à contenter, comme celui de M. d'Arbois de Jubainville.»

M. Edm. Le Blant offre à l'Académie, de la part de M. Rohaut de Fleury, un ouvrage intitulé : *La Sainte Vierge, études archéologiques et iconographiques* (Paris, 1878, in-4°).

«Le titre de ce beau livre, dit M. Edm. Le Blant, porte le nom d'un seul auteur; il devrait aussi mentionner le nom de M. Georges Rohaut de Fleury, artiste et savant à la fois, qui a pieusement terminé et mis au jour l'œuvre paternelle.

«Mort il y a trois ans, M. Rohaut de Fleury, l'architecte distingué auquel nous devons plus d'un de nos monuments parisiens, s'était toujours, on le sait, occupé de recherches d'iconographie chrétienne. En réunissant les matériaux de ses deux livres sur les Instruments de la Passion

et sur les Évangiles, il avait relevé, dessiné tout ce que les monuments, les manuscrits anciens nous ont gardé en ce qui touche le culte de la Vierge, depuis les premiers âges jusqu'au douzième siècle. C'est le fruit de cette récolte immense que mettent aujourd'hui sous nos yeux deux beaux volumes ornés de cent cinquante-sept planches gravées sur acier et de six cents dessins semés dans le texte. Le tome I[er] étudie la Sainte Vierge dans les prophéties qui l'ont annoncée, dans son enfance, dans sa vie évangélique, dans son assomption, sa glorification par la piété des fidèles. Le second volume nous ouvre ses sanctuaires, nous fait voir ses images multipliées en Europe, en Asie, en Afrique. C'est là une œuvre considérable, partout conduite avec le goût délicat d'un artiste, la patience d'un érudit, et dont l'on chercherait vainement la pareille dans la liste sans fin des ouvrages consacrés à l'histoire et au culte de la Vierge.»

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. Maspero, d'un mémoire relatif à *quelques navigations des Égyptiens sur la mer Érythrée*.

«Le commerce des parfums nécessaires aux sacrifices entraîna de bonne heure les Égyptiens à rechercher les pays qui produisaient les aromates. Dès la XI[e] dynastie, le port de Qoçéyr sur la mer Rouge devint le point de départ de nombreuses expéditions. La mieux connue jusqu'à présent est celle que la reine Haïtshopou de la XVIII[e] dynastie envoya vers le milieu de son règne. L'escadre se composait de cinq vaisseaux figurés dans le temple de Déïr-el-Bahâri. D'après ces bas-reliefs, M. Maspero a pu reconstruire le navire de course égyptien et restituer une partie au moins de la théorie navale égyptienne. Les cinq vaisseaux abordèrent aux environs du cap Guardafui et nouèrent avec les tribus indigènes des relations qui continuèrent pendant les règnes suivants. Ramsès III surtout dirigea vers ces parages des flottes nombreuses. Les navires de Salomon qui allaient en Ophir n'eurent qu'à suivre les routes explorées déjà par les vaisseaux de Pharaon, et quand les Grecs devinrent maîtres de l'Égypte, leurs premiers navires n'eurent qu'à reprendre les routiers des pilotes égyptiens, pour arriver à la côte des Somâli et aux pays producteurs de la cannelle et de l'encens.»

M. Egger présente un volume intitulé : *Athènes, Rome, Paris. L'histoire et les mœurs,* par M. Henry Houssaye (Paris, 1879, in-12).

«Ce volume offre, réunis par ordre de matières, divers morceaux déjà en partie publiés sous forme d'articles. Les agréments du style, dit M. Egger, et une certaine fantaisie de composition recouvrent dans cet élégant volume un fonds sérieux de savoir qui le recommande à l'attention de tous les amateurs de littérature et d'antiquité.»

M. Egger présente en outre, de la part de M. le général Parmentier, une brochure intitulée : *Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques.* (Mémoire présenté en 1877 au Congrès tenu au Havre par l'Association française pour l'avancement des sciences.)

«M. le général du génie Parmentier, très versé dans la connaissance des langues modernes et de plusieurs langues anciennes, relève dans ce mémoire l'inconstance et souvent l'inexactitude de la transcription des noms étrangers par nos cartographes français; mais il ne se borne pas à la critique, il donne pour l'amélioration de nos cartes des règles et des méthodes de transcription qui peuvent très utilement contribuer à les améliorer; on doit souhaiter qu'un si utile travail atteigne au but que le savant auteur s'est proposé.»

M. Delisle offre, au nom de M. Molinier, une *Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc* (Toulouse, 1879, in-8°).

«Ce morceau, dit M. Delisle, est extrait de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, de dom Vaissette.

«L'auteur, pour composer cette dissertation, a employé, non seulement les nombreux documents diplomatiques qui ont été déjà publiés sur l'histoire du Midi, du IXe au XIIe siècle, mais encore beaucoup de pièces inédites, qui paraîtront pour la première fois dans l'ouvrage ci-dessus indiqué.

«L'étude de M. Molinier marquera parmi les travaux qui de nos jours ont fait notablement avancer nos connaissances, sinon sur les origines, au moins sur les développements et l'organisation de la féodalité.»

SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. L. Delisle, une *Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque* (Paris, 1879, in-4°), notice dont l'Académie, dans une précédente séance, a entendu la lecture avec un vif intérêt.

M. Reginald Stuart Poole, correspondant de l'Académie, fait hommage des deux ouvrages suivants :

A descriptive catalogue of the Swiss coins in the South Kensington Museum (Londres, 1878, gr. in-8°).

Extrait de la nouvelle édition de l'Encyclopedia Britannica (in-4°).

Sont encore offerts :

Faculté de théologie protestante. Séance publique de rentrée. Discours prononcé le 16 novembre 1878, par M. Bruston. (In-8°.)

Relazione dello scavo eseguito dal municipio di Padova su la piazzetta Pedrocchi (Padoue, 1878, in-4°).

M. Maury présente, au nom de M. de Mas Latrie, un volume intitulé : *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge* (Paris, 1879, in-12).

M. Duruy offre, de la part de M. J. Pagézy, deux *Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes*, avec cartes et pièces justificatives (Paris, 1879, in-8°).

« Dans son premier mémoire, M. Pagézy étudie la formation du littoral des Eaux-Mortes. Ses savantes recherches lui ont permis d'en tracer la carte au xe siècle, de distinguer et de marquer les quatre cordons littoraux que le Rhône et la mer y ont successivement élevés, d'affirmer enfin que les étangs actuels du Repos et du Repausset étaient, avant saint Louis, un golfe de la Méditerranée, où une partie de l'armée royale s'embarqua sur une quantité de navires, parmi lesquels se trouvaient trente-huit grandes nefs de Gênes et de Marseille qui, portant chacune de mille à quinze cents pèlerins, devaient avoir un tirant d'eau de cinq mètres. Le cordon littoral à travers lequel est ouvert le grau actuel d'Aigues-Mortes n'était alors formé qu'en partie, et les étangs du Repos et du Repausset étaient des dépendances de la haute mer; l'un, abrité par la pointe de l'Espignette contre les vents du sud et du sud-est, avait des eaux tranquilles, ce qui lui mérita son nom; l'autre, exposé à ces mêmes vents, n'était que le petit Repos ou Repausset.

« Le second mémoire est consacré à la création du port d'Aigues-Mortes et aux travaux exécutés de 1246 à 1314 par saint Louis, Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Un appendice de 260 pages contient les pièces justificatives.

« C'est un travail qui exigeait, pour être accompli, une longue et patiente étude des localités, la discussion des ouvrages publiés sur cet intéressant sujet, et la connaissance de tous les documents inédits conservés dans les archives départementales de l'Hérault, du Gard et des Bouches-du-Rhône. M. Pagézy a consacré de longues années à cette tâche, et son livre, qui sera bientôt suivi d'un second volume, fait le plus grand honneur au savoir et à la sagacité de l'ancien maire de Montpellier. »

M. Bréal fait hommage, au nom de M. Ferdinand de Saussure, d'un *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* (Leipzig, 1879, in-8°).

« Ce mémoire, dit-il, est le premier livre d'un jeune homme qui promet de se vouer aux études de linguistique. M. Ferdinand de Saussure est au courant des derniers progrès de la science; il examine une question

en ce moment très controversée par les linguistes : les voyelles de la langue mère indo-européenne, et l'influence que les consonnes voisines exercent sur ces voyelles. Le livre de M. de Saussure est le plus complet qu'on ait encore écrit sur la matière. »

M. DE WITTE offre la cinquième livraison de la *Gazette archéologique* pour l'année 1878 (Paris, in-4°).

« La planche XXV reproduit deux petits vases peints de la collection Paravey, collection qui a été exposée l'année dernière au Palais du Trocadéro. Sur le premier de ces petits vases est représentée une jeune fille qui tient un miroir et un calathos. Sur le second on voit un *satyre* accroupi, dont la pose, d'après une excellente observation de M. Fr. Lenormant, rappelle le type des monnaies de Naxos en Sicile. Le céramiste *Sosias*, connu par une célèbre coupe du Musée de Berlin, a mis sa signature auprès de ce *satyre*.

« Suit un article de M. Héron de Villefosse sur le *Jupiter armatus*.

« La planche XXVI reproduit l'*Hercule* d'Athienau, dans l'île de Chypre, avec un texte explicatif de M. E. de Chanot. Une vignette qui reproduit un petit vase à vernis verdâtre, trouvé dans l'Attique, accompagne cet article.

« Planche XXVII. — Deux terres cuites de Tanagra, de la collection de M. Camille Lécuyer, avec des remarques de M. Fr. Lenormant.

« Suivent des observations de M. Fivel sur des vases peints qui représentent des jeux d'enfants.

« Planche XXVIII. — Peintures murales de Vienne en Dauphiné, ornements et arabesques; article de M. Marius Boussigues.

« On trouve ensuite un article de M. Héron de Villefosse sur un buste représentant un chef libyen.

« Planche XXIX. — Sculpture d'ancien style, découverte à Tanagra et portant les noms de *Dermys* et de *Kitylos*, avec une explication de M. Albert Dumont, dont il a été donné communication à l'Académie, dans sa séance du 5 avril 1878[1].

« On trouve ensuite une note de M. E. de Chanot sur l'Hermès criophore.

« Suit une autre note de M. Fr. Lenormant sur l'enfant criophore, sculpté sur un célèbre monument avec inscription palmyrénienne conservé au Musée Capitolin.

« Planche XXX. — Buste de bronze découvert à Périgueux, avec des remarques de M. Mowat. »

[1] *Comptes rendus*, 1878, p. 69 et 89.

SÉANCE DU VENDREDI 31 JANVIER.

M. Ch. Robert présente en son nom, à l'Académie, une *Étude sur quelques inscriptions antiques du Musée de Bordeaux* (Bordeaux, 1879, br. in-8°).

Sont encore offerts :

1° Au nom de l'Imprimerie royale et impériale de Vienne :

Das Buch der Schrift, enthaltend die Schriften und Alphabete aller Zeiten und aller Völker des gesammten Erdkreises (1878, gr. in-8°).

2° Au nom de l'Académie royale de Belgique :

Recueil des ordonnances de la principauté de Liège, 1re série. 974-1506, par M. Stanislas Bormans (Bruxelles, 1878, in-fol.).

Coutumes des pays et comtés de Flandre. Quartier de Gand. Tome troisième : Coutumes des deux villes et pays d'Alost (Alost et Grammont), par M. le comte Th. de Limburg-Stirum (Bruxelles, 1878, in-4°).

3° Au nom de l'Académie de Cracovie :

Mémoires historiques et philologiques (1876, in-4°).

Recherches préhistoriques en Pologne (1877, in-8°).

Anthropologie polonaise (1878, in-8°).

Séances tenues par la Section d'histoire et de philosophie (1878, in-8°).

Scriptores rerum polonicarum. Tome IV (1878, gr. in-8°).

Monumenta medii ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia. Tome IV (1878, in-4°).

Comptes rendus de la Commission des arts et antiquités de la Pologne (1878, gr. in-4°).

Annuaire de l'Académie des sciences de Cracovie (1877, in-8°).

M. Pavet de Courteille fait hommage, de la part de M. de Ujfalvy de Mezö-Kövesd, d'un volume intitulé : *Le Kohistan, le Ferghanah et Kouldja* (Paris, 1878, in-8°).

«Ce volume, dit-il, renferme une description très intéressante de contrées rarement visitées par des Européens, surtout le Ferghanah. M. de Ujfalvy a visité avec beaucoup de soin le pays qui a été le berceau de Baber et le théâtre de ses premiers exploits. Toutes les distances sont relevées avec beaucoup d'exactitude, les moindres localités sont nommées ainsi que tous les cours d'eau. La partie la plus curieuse et la plus originale du livre est celle qui donne des détails anthropologiques et permet d'essayer la classification des peuplades de races diverses, soit iranienne, soit touranienne, soit mélangée des deux, qu'on rencontre dans ces pa-

rages. Le volume se termine par des statistiques officielles relatives aux populations qui occupent la vallée de l'Ili et la province dont Kouldja est la capitale.»

SÉANCE DU VENDREDI 7 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

Manuel du voyageur, par M. Kaltbrunner (Zurich, Paris, Genève, 1879, in-8°).

Le château de Bourbon-l'Archambault (Allier), par Mgr Barbier de Montault (Moulins, 1876, in-12).

Lectures on the origin and growth of religion, par Max Müller (Londres, 1878, in-8°).

Observations critiques sur l'archéologie dite préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race celtique, par M. F. Robiou (Paris, 1879, in-8°).

Prefazione al Liber Poteris comunis civitatis Brixiæ, par A. Valentini (Brescia, 1879, br. in-12).

M. Perrot fait hommage, au nom du Dr Carl Bernhard Stark, d'un volume intitulé :

Handbuch der Archæologie der Kunst. Erster Band : *Einleitender und grundlegender Theil.* Erste Abtheilung : *Systematik und Geschichte der Archæologie der Kunst* (Leipzig, 1878, in-8°).

«Il y a trente ans, dit M. Perrot, que F. G. Welcker publia en troisième édition le *Manuel de l'archéologie de l'art* d'Ottfried Müller, et enrichit le travail original d'un grand nombre d'additions ; il le mettait ainsi au courant de toutes les découvertes qui avaient été faites, dans les vingt années précédentes, tant en Italie et en Grèce qu'en Asie Mineure, en Assyrie et en Égypte. Depuis lors, les découvertes n'ont pas cessé de se multiplier; mais, l'édition de Welcker une fois épuisée, les éditeurs ont en vain cherché quelqu'un qui voulût la revoir et la compléter. On a donc fini par se résoudre à la réimprimer telle quelle, en 1877, à Stuttgart.

«M. B. Stark, professeur d'archéologie à l'Université de Heidelberg, est déjà connu par de nombreux travaux de détail et surtout par son étude de tous les monuments qui ont trait au mythe de Niobé et par la nouvelle édition qu'il a donnée des Antiquités grecques de K. Fr. Heumann [1];

[1] *Niobe und die Niobiden in ihrer litterarischen, künstlerischen und mythologischen Bedeutung*, 1 vol. gr. in-8°, 20 pl., Leipzig, 1863. — K. Fr. Hermann,

mais l'entreprise qu'il se proposait comme le but même et le couronnement de sa vie scientifique, c'était une exposition complète de l'archéologie qui résumât tous les travaux antérieurs et mît à la disposition de qui veut étudier cette science tout ce qu'il y a de vraiment important dans les faits sans nombre qui ont été accumulés par de laborieux érudits pendant les deux premiers tiers du siècle. Dès 1852, dans une revision de l'édition de Welcker, il exposait ses idées sur le plan de l'ouvrage à écrire, et, en 1872, il soumettait aux savants de tous pays, dans une sorte de prospectus, ce même plan modifié et développé dans bien des parties. Une simple revision de l'ouvrage de Müller lui semblait insuffisante; il croyait, avec raison, qu'il serait plus utile de produire un livre où les matériaux viendraient s'ordonner dans un cadre plus large et mieux approprié aux exigences de la science contemporaine.

«L'ouvrage, d'après l'échantillon que nous en avons sous les yeux, ajoute M. Perrot, témoigne d'une immense lecture et d'une rare puissance d'analyse. La forme adoptée par l'auteur est celle de ces manuels que l'Allemagne possède dans tous les ordres d'études et qui nous font presque complètement défaut, même dans des traductions. Un paragraphe où sont exposées les idées générales et indiqués les faits principaux est toujours suivi de notes en petit texte où sont cités les ouvrages à consulter et réunis les détails à connaître pour quiconque veut approfondir la question. M. Stark fait partout preuve d'une connaissance des travaux français qui ne se rencontre pas toujours en Allemagne, et il leur rend justice de très bonne grâce.

«L'ouvrage entier se composera de trois volumes in-8°; il serait trop long d'en exposer le plan; celui-ci se trouve très bien tracé dans le prospectus qui accompagne la première livraison. Cette livraison, qu'une seconde doit suivre à bref délai, comprend une *introduction générale* et le premier des trois livres que doit renfermer le premier volume, livres qui contiendront ce que l'auteur appelle les *principes de l'archéologie*. Tous ceux qui s'intéressent au progrès de cette science souhaiteront avec nous que la santé et les forces de l'auteur lui permettent de poursuivre rapidement une entreprise si bien commencée.»

M. G. Paris présente, au nom de l'auteur, la notice que M. Casati a lue précédemment devant l'Académie sur le *Musée du château de Rosenborg en Danemark,* concluant à la création d'un Musée historique de

Lehrbuch der Griechischen Antiquitäten, neu bearbeitet von Dr K. Bernhard Stark; 3 vol. in-8°, Heidelberg, 1870.

France, avec notes complémentaires sur le *Musée Grüne Gewölbe de Dresde*, et sur *les faïences danoises inédites* (Paris, 1879, in-8°).

M. Ravaisson fait hommage, de la part de M. Bouillier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, d'un volume intitulé : *L'Institut et les Académies de province*, et présente plusieurs observations à l'appui des idées exposées par M. Bouillier dans ce livre (Paris, 1879, petit in-8°).

M. de Rozière offre, au nom de M. Jacques Flach, avocat à la Cour d'appel de Paris, une brochure qui a pour titre : *La table de bronze d'Aljustrel, étude sur l'administration des mines au Ier siècle de notre ère* (Paris, 1879, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 14 FÉVRIER.

M. Jourdain présente à l'Académie, au nom de l'auteur, la notice que M. Gabriel Fleury vient de publier sur l'*Abbaye cistercienne de Perseigne* (Mamers, 1878, in-8°). «Cette abbaye, fondée en 1145, supprimée en 1790, a déjà fait, dit M. Jourdain, l'objet de quelques travaux; notre savant confrère, M. Hauréau, a donné au tome XIV du *Gallia Christiana* la série de ses abbés et le résumé de son histoire. Sans négliger les détails biographiques et le récit des faits, M. Gabriel Fleury s'attache surtout à l'analyse des règlements du célèbre monastère, à la nomenclature de ses possessions, à la description des bâtiments. Il existe un cartulaire de Perseigne auquel M. Hauréau avait fait d'utiles emprunts. M. Fleury se propose de le publier prochainement; la notice qu'il vient de faire paraître formera la préface de la nouvelle publication, et permet déjà d'en apprécier l'intérêt.»

M. de Witte offre, en son nom, le *Catalogue de la collection d'antiquités de feu M. Charles Paravey, ancien conseiller d'État* (Paris, 1879, in-8°).

M. de Wailly fait hommage d'un *Récit du XIIIe siècle sur les translations, faites en 1239 et en 1241, des saintes reliques de la Passion* (Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, tome XXXIX).

M. Barbier de Meynard présente trois mémoires d'*épigraphie juive et judéo-hellénique* que M. Clermont-Ganneau a publiés dans la *Revue archéologique* et qu'il réunit ici sous le même couvert. «La première et la plus importante de ces petites dissertations, dit-il, est relative à un ossuaire juif trouvé aux environs de Jérusalem, et qui fait partie mainte-

nant des collections du Louvre. Cet ossuaire présente une variante curieuse pour le nom hébreu *Yoçef,* écrit ici *Yohaçef,* comme dans le psaume XXI.

«Le deuxième mémoire est une étude d'une inscription judéo-grecque découverte près de Jaffa. On y trouve les mots : «Appion nommé aussi Simon.» Or, cette double dénomination, hellénique et juive, paraît avoir été de mode à ces basses époques de l'épigraphie juive.

«Le troisième mémoire est relatif à une inscription entièrement grecque provenant de Xanthe. M. Clermont-Ganneau apporte une grande réserve dans la restitution de ce petit monument, que d'autres savants ont essayé de déchiffrer avant lui. Ce terrain lui est moins familier.

«En résumé, ajoute M. Barbier de Meynard, on retrouve dans cet opuscule les qualités ordinaires des travaux de M. Clermont-Ganneau : vues nouvelles et ingénieuses, argumentation solide, sincérité absolue et forme attrayante.»

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom d'un de ses correspondants, une brochure intitulée :

Pierre Trichet, un bibliophile bordelais au XVIIe siècle, par M. Reinhold Dezeimeris (Bordeaux, 1878, in-8°).

«Pierre Trichet, né en 1586 ou 1587, mort au plus tôt vers la fin de 1644, est surtout connu comme le père de Raphaël Trichet du Fresne, qui a laissé un nom parmi les bibliophiles du second tiers du XVIIe siècle. Lui-même avait pour père un procureur au parlement de Bordeaux, où il devint avocat, non toutefois sans trouver le loisir de cultiver les muses latines et de se livrer au goût des curiosités de tout genre : singularités naturelles, objets d'art, instruments de musique, médailles, gravures et livres. Certains de ces derniers appartiennent actuellement à la bibliothèque de la ville de Bordeaux; M. Dezeimeris en possède lui-même plusieurs autres. Dans sa brochure, il fait connaître plusieurs des observations érudites dont l'avocat bibliophile enrichissait les gardes de ses livres; mais le passage le plus curieux de l'opuscule de notre docte correspondant est relatif au commerce épistolaire que Trichet entretint avec un apothicaire de Bergerac, nommé Brun, et avec un savant médecin de Bugue, dans le Périgord, Jean Rey, et enfin aux rapports qu'il eut avec le célèbre père Mersenne.

«Le nouveau travail de M. Dezeimeris ne dépasse guère une vingtaine de pages, mais c'est un très curieux chapitre de l'histoire littéraire des temps qui suivirent la Renaissance, et à ce titre il n'est pas indigne de prendre place à côté des écrits que l'on doit déjà au savant éditeur des

Poésies de Pierre de Brach, du *premier texte* de Montaigne et des Notes d'Étienne de la Boëtie sur Plutarque.»

Le Président présente, au nom de M. Hervieu, un volume intitulé : *Recherches sur les premiers États généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle* (Paris, 1879, in-8°).

Sont encore offerts :

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments, ouvrage rédigé sous la direction de MM. Daremberg et Saglio, 6e fascicule [CAE-CAS] (Paris, 1879, in-4°).

Le Dieu de la mort et les origines mythologiques de la race celtique, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Troyes, 1879, broch. in-8°).

Quelques monnaies inédites, par M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie (Saint-Omer, 1879, broch. in-8°).

Musées de Besançon. Catalogue des peintures, dessins et sculptures, par J. F. Lancrenon, correspondant de l'Académie des beaux-arts, par M. Auguste Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1879, in-12).

Monographie de l'église Saint-Pierre de Condom, autrefois cathédrale du cloître canonial de la chapelle des évêques, par M. l'abbé Cazauran (Paris, 1879, broch. in-8°).

Supplément au Recueil des traités, conventions, contrats et actes publics contractés entre la Couronne de Portugal et les autres puissances (tomes IX à XIII).

SÉANCE DU VENDREDI 21 FÉVRIER.

Le Ministre des Affaires étrangères transmet à l'Académie un ouvrage de M. Alfred de Sallet, intitulé : *Die Nachfolger Alexanders des Grossen in Baktrien und Indien* (Berlin, 1879, in-8°). Cet ouvrage est accompagné d'une lettre du savant auteur, qui fait hommage de son livre à l'Académie et auquel des remerciements seront adressés au nom de la Compagnie.

Sont encore offerts :

Symbolique judéo-chrétienne (broch. in-8°).

Congrès archéologique de France, 44e session.

Séances générales tenues à Senlis en 1877 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.

Excursion archéologique dans le département du Lot (Paris, Tours, 1878, in-8°).

M. Germain fait hommage, en son nom, de deux brochures intitulées, l'une : *Le cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier. Notice sur ce manuscrit* (Montpellier, 1879, in-4°); l'autre : *Les pèlerins de la science à Montpellier* (Montpellier, 1879, in-8°).

M. V. Duruy présente à l'Académie le tome VI de son *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Dioclétien* (Paris, 1879, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre aussi, au nom de M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, une brochure ayant pour titre : *Quelques idées sur la Théogonie d'Hésiode* (Lyon, 1879, in-8°). «L'Académie a déjà eu communication de plusieurs mémoires mythologiques de M. Hignard. On ne lira pas avec moins d'intérêt, dit le Secrétaire perpétuel, les idées ingénieuses, un peu téméraires peut-être, qu'il présente sur les traditions recueillies dans cette antique théogonie.»

M. L. Delisle offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent Josse Le Clerc, par M. E. Bertrand, prêtre de Saint-Sulpice (Paris, 1878, in-8°).

«Dans cet ouvrage, qui est composé avec beaucoup de soin, l'auteur a fait passer la substance de beaucoup de correspondances littéraires. On y trouve beaucoup de détails intéressants sur la vie et les travaux bibliographiques de plusieurs savants français du XVIIIe siècle.»

Une lettre inédite de Peiresc, abbé de Guîtres, au cardinal de Sourdis, avec introduction et notes par M. A. de Lantenay (Bordeaux, 1878, in-8°). «Peiresc, dans cette lettre, apparaît sous un aspect nouveau; comme administrateur d'une abbaye qu'il avait en commende.»

M. G. Paris présente, au nom de M. de Charencey, deux brochures intitulées : 1° *Chronologie des âges ou soleils d'après la mythologie mexicaine* (Caen, 1878, in-8°); 2° *Des animaux symboliques dans leur relation avec les points de l'espace chez les Américains* (Paris, 1878, in-8°).

M. Bréal offre, de la part de M. Areodante-Fabretti, correspondant de l'Académie, l'*Éloge funèbre du comte Giancarlo Conestabile* (Pérouse, 1878).

SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie :

1° De la part de M. Arthur Engel, membre de ladite École : *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace*, 7e fascicule (Mulhouse,

1879, in-8°). — *Étude sur les grandes collections de numismatique de l'Allemagne* (Mulhouse, 1879, in-8°).

2° De la part de M. le sénateur Fiorelli : le premier volume de l'ouvrage intitulé *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia* (Rome, 1878, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie le second fascicule du tome II de son *Ethnographie des peuples étrangers de la Chine,* tirée de la grande encyclopédie de l'écrivain chinois Ma-touan-lin. (Voir aux *Séances,* à la même date.)

SÉANCE DU VENDREDI 7 MARS.

Le Secrétaire perpétuel présente :

1° Au nom de M. Littré : un volume intitulé *Conservation, révolution et positivisme* (Paris, 1879, in-12).

2° Au nom de M. E. Desjardins : un extrait de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, ayant pour titre *Le culte des «Divi» et le culte de Rome et d'Auguste* (Paris, 1879, in-8°).

3° Au nom de M. de Witte : une *Notice sur Joseph Roulez, membre de l'Académie* (Bruxelles, 1879, broch. in-12).

Sont encore offerts :

Le XVIe siècle et les Valois, d'après les documents inédits du British Museum et du Record Office, par M. le comte H. de la Ferrière (Paris, 1879, in-8°).

Dictionnaire technique universel français-arabe, lettre A, par M. Vincent Jamati, professeur de français à l'École polytechnique (Le Caire, 1879, br. in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys fait hommage, de la part de M. de Rosny, du premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Les peuples orientaux connus des anciens Chinois* (Paris, 1878, in-8°). «Ce travail a pour but, dit-il, de déterminer les connaissances géographiques des anciens Chinois en Océanie et dans l'Indo-Chine. Il a nécessité de nombreuses lectures d'ouvrages chinois non encore traduits dans aucune langue européenne, et notamment des recherches minutieuses dans la grande collection des annales officielles de la Chine.

«Les synonymes géographiques et ethnographiques établis par l'auteur, avec une critique serrée, y sont nombreux. Quelques-uns fournissent de précieux indices sur des périodes absolument inconnues de l'histoire asiatique.

«Adonné moi-même depuis bien des années à la traduction de Matouan-lin, j'ai pu juger combien l'auteur a eu de textes difficiles à consulter et combien les résultats qu'il a obtenus sont utiles à la solution des problèmes historiques et archéologiques relatifs aux peuples de l'extrême Orient.»

M. DE WITTE présente le sixième et dernier numéro de la *Gazette archéologique* pour l'année 1878.

Ce numéro contient les articles suivants :

Torse de femme du Musée de Vienne en Dauphiné, par M. Henri Houssaye (pl. XXXI).

Un monument du culte de Glycon, par M. Fr. Lenormant, avec une vignette qui reproduit une intaille en jaspe rouge, acquise à Constantinople par M. Sorlin Dorigny et sur laquelle on voit Esculape debout, en face du serpent à tête humaine qui figure Glycon. «Ce petit monument, extrêmement curieux, dit M. de Witte, a été expliqué de la manière la plus heureuse par mon savant collaborateur : il y reconnaît le souvenir d'un des plus singuliers épisodes des derniers siècles du paganisme, se rattachant à la fourberie d'un certain devin, nommé Alexandre d'Abonotichos, en Paphlagonie, racontée en détail par Lucien, dans un traité spécial. Plusieurs types monétaires, cités par M. Lenormant, se rapportent à ce culte de Glycon.»

Vase athénien de la collection de M. Eugène Piot (pl. XXXII) par M. Léon Fivel. Sur ce délicieux petit vase est représentée Nicé, avec son nom.

Satyre assis, terre cuite de Tanagra (pl. XXXIII) de la collection de M. Lécuyer, par M. S. Trivier.

Suit un article de M. l'abbé E. Ledrain, ayant pour titre : *Ægypto-semitica*, avec une vignette.

Statues iconiques du temple d'Athienau, dans l'île de Cypre (pl. XXXIV à XXXVI), par M. E. de Chanot. Ces curieuses statues, appartenant à des époques diverses, représentent des prêtres. Les têtes, sculptées avec le plus grand soin, offrent les portraits de ces personnages.

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, année 1878. Il offre au nom de M. Labarte, membre de l'Académie, l'*Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France* (Paris, 1879, in-4°).

Sont de plus envoyés par le Ministère de l'Instruction publique :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, tome VI (Paris, 1878, in-4°).

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, publié par la Commission instituée au Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, tome II. Premier fascicule (Paris, 1878, in-fol.).

Sont encore offerts :

Les origines du festin des Rois à Besançon, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1879, broch. in-8°).

Deux lettres inédites de la princesse Palatine, mère du Régent, par M. Armand Gasté (Caen, 1879, br. in-8°).

M. Paulin Paris présente au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Document relatif à Urbain Grandier* (Paris, 1879, in-12).

M. Jourdain fait hommage, de la part de M. le comte Gozzadini, d'un mémoire relatif à une découverte archéologique qui a eu lieu dans une ferme dépendante de la paroisse de Ceretolo et de la commune de Casalecchio à 10 kilomètres environ au sud-ouest de Bologne (Modène, 1879, broch. in-8°). «Le Bolonais, qui fut si longtemps une terre stérile pour l'archéologie, est devenu depuis quelques années, dit M. Jourdain, un des points où elle a fait le plus de découvertes précieuses. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'une nécropole entière comme à Villanova et à Marzabetto; il s'agit d'une simple sépulture, d'une tombe unique, rencontrée dans un champ par le soc d'une charrue; mais cette tombe renfermait un grand nombre d'objets dignes de fixer l'attention. On y a trouvé un squelette, une épée, une pointe de lance, une chaîne, des agrafes en bronze et en fer, un bracelet en bronze, un vase antique du même métal, enfin une coupe. C'est à la description de cette coupe que M. Gozzadini s'est particulièrement attaché. Elle a ceci de remarquable qu'elle porte appuyée sur la partie convexe et sur l'anse une statuette aux formes sveltes et gracieuses, réunissant à la délicatesse féminine les attributs de la virilité. Est-ce toutefois un hermaphrodite? M. Gozzadini ne le pense pas. Il estime que ce bronze est un Bacchus, Bacchus que les anciens ont souvent représenté sous la figure d'une femme, et dont tous les traits, dans ses statues, respirent, selon Visconti, la mollesse et la volupté. Selon M. Gozzadini, l'ouvrage est un produit de l'art étrusque, à l'époque où l'art étrusque avait déjà subi l'influence de l'art grec. Nos confrères liront avec intérêt, nous n'en doutons pas, ajoute M. Jourdain, le nouveau travail de M. le comte Gozzadini dont le zèle, ils le voient, ne se

ralentit pas, et qui non seulement d'année en année, mais pour ainsi dire de jour en jour, donne de nouvelles preuves de son érudition exacte et variée et de son dévouement éclairé aux études historiques et archéologiques.»

SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS.

Est offert à l'Académie :

Assyrie et Chaldée, par M. Georges de Dubor (Montauban, 1879, in-8°).

M. Laboulaye présente, au nom de la Société pour l'Étude des questions d'enseignement supérieur, les Études de 1878 *sur les Universités de Bonn, de Gœttingue et de Heidelberg, les Universités autrichiennes, belges et hollandaises, les Universités d'Oxford et de Cambridge, et sur l'enseignement supérieur en France* (Paris, in-8).

M. Delisle offre en son nom une *notice* lue dans la séance trimestrielle de l'Institut le 3 juillet 1878, intitulée : *Les bibles de Théodulfe* (Paris, 1879, in-8).

M. Desnoyers fait hommage, de la part de M. Eugène de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, d'une notice biographique publiée récemment sur *Raymond Bordeaux,* l'un des membres les plus laborieux de cette compagnie savante (Caen, 1878, in-12).

«M. Bordeaux, né à Lisieux en 1821 et mort en 1877, fut attaché successivement aux barreaux de Caen, de Lisieux et d'Évreux. Il dirigea d'abord ses études vers l'histoire de la jurisprudence et obtint deux prix ou mentions honorables dans des concours de l'Académie des sciences morales, d'abord en 1853 sur la philosophie de la procédure civile, puis en 1864 sur la réformation de la justice; mais il s'occupait en même temps de recherches sur les antiquités et sur l'histoire de la Normandie, principalement au moyen âge. Il fut un des adeptes les plus fervents et les plus laborieux de la croisade prêchée par M. de Caumont pour la décentralisation des études archéologiques et pour leur développement dans les provinces. Il participa très activement à la rédaction des différents recueils créés à cette fin par l'initiative de leur infatigable et dévoué fondateur.

«Il est peu de questions relatives aux monuments d'architecture, de sculpture, à l'histoire des arts et de l'industrie et même à la philologie du moyen âge ou de la Renaissance en Normandie, dont M. Bor-

deaux ne se soit pas occupé, souvent avec une ardeur quelque peu militante.

«Il dirigea particulièrement ses recherches sur la nécessité de ne point altérer, dans les restaurations des édifices religieux, les caractères de leur construction originaire.

«Ce fut pour développer et pour appliquer cette doctrine d'un goût incontestable, que M. Bordeaux publia en 1852 la première édition de son principal ouvrage intitulé: *Principes d'archéologie pratique appliqués à la décoration et à l'ameublement artistique des églises.* Dans la même voie d'études, concernant l'histoire des arts industriels, il mit aussi au jour, avec la collaboration d'un habile dessinateur, M. Bouet, un grand ouvrage sur la *serrurerie du moyen âge;* puis des recherches sur la faïencerie de Rouen, sur les arts et les artistes normands au XVI[e] siècle, sur les armoiries des corporations, sur les caractères héraldiques des anciens monuments de Caen, et d'autres mémoires sur diverses questions archéologiques relatives aux études dont s'occupe l'Académie des inscriptions.

«M. Bordeaux, dit en terminant M. Desnoyers, a trouvé un biographe et un appréciateur des plus compétents dans M. Eugène de Beaurepaire, auteur lui-même, comme son frère aîné, M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant à Rouen de l'Académie des inscriptions, de nombreux mémoires et de savants ouvrages sur l'histoire et l'archéologie de la Normandie.»

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

La Tirannide Borghese di Pietro Ellero (Bologne, 1879, in-8°).

Origens y fonts de la nació catalana, par Salvador Sampere y Miquel (Barcelone, 1878, gr. in-8°).

M. Egger présente à l'Académie un court mémoire de M. Comparetti, extrait de la *Revue de philologie et d'instruction classique,* et qui a pour titre : *Frammenti inediti della Etica di Epicuro tratti da un Papiro Ercolanense.*

«Dans le premier fascicule du onzième volume de la deuxième collection des papyrus d'Herculanum, le savant professeur, dit M. Egger, a reconnu vingt-trois colonnes plus ou moins mutilées de la *Morale* d'Épicure. Le titre de l'ouvrage et le nom d'Épicure manquent dans ces fragments. Mais certaines allusions qu'on y trouve à un autre ouvrage d'Épicure et à des personnages contemporains permettent de croire, avec

M. Comparetti, que nous avons là en effet quelques lambeaux inédits et authentiques des écrits de ce célèbre philosophe. Les papyrus d'Herculanum ne nous avaient jusqu'ici rendu que de très courts fragments du traité *De la nature,* si éloquemment imité en vers par Lucrèce. On doit donc applaudir à l'heureuse découverte de M. Comparetti.»

M. Egger rappelle à ce propos que le professeur italien avait, il y a deux ans, déchiffré avec bonheur quelques pages provenant du même dépôt à Herculanum et qui faisaient partie d'une table des philosophes grecs.

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. H. Gaidoz, d'une *Esquisse de la religion des Gaulois, avec un appendice sur le Dieu Encina* (Paris, 1879, broch. in-8°).

M. Schefer offre, au nom de M. Gottwaldt, bibliothécaire de l'Université impériale de Cazan, deux ouvrages édités par ses soins. «Le premier est le *recueil des apophtegmes* ou *sentences de Khodja-Ahmed-Yessèvy,* qui jouissent de la plus grande réputation parmi toutes les populations de la Transoxiane et de l'Asie centrale. Khodja-Ahmed naquit au commencement du ve siècle de l'Hégire (xiie siècle de notre ère) dans la ville de Yessèh, qui porte aujourd'hui le nom de Turkestan et est occupée par les Russes. Il mourut dans cette ville en 562 (1165), et l'on y visite encore aujourd'hui son tombeau, qui est un but de pèlerinage. La réputation de sainteté de Khodja-Ahmed était si universelle, que Tamerlan a fait enterrer à ses côtés Rebia Khanum, une de ses filles, à laquelle il avait voué la plus vive tendresse.

«Les poésies de Khodja-Ahmed se font remarquer par l'expression de sentiments religieux et moraux de la plus grande élévation. Mais pour les orientalistes de l'Europe, elles présentent un sérieux intérêt, car c'est l'un des textes turcs les plus anciens et dont la date peut être établie d'une manière indiscutable.

Le second ouvrage, qui est inconnu en Europe, est l'*Histoire des prophètes* rédigée en turc par Nacir Eddin, qadi de la ville de Rebath Oghouzy.

«Ce recueil de légendes, qui commence à Adam, s'étend jusqu'à la mort de Hassan et de Hussein.

«Il n'a, au point de vue historique, aucune espèce de valeur; il n'est que la reproduction des ouvrages persans qui ont été écrits sur le même sujet; mais il a été rédigé en l'année de l'Hégire 809 (1406) pour le prince Mogol Nacir Eddin Toqboga, et le texte turc, qui est d'une grande pureté, offre pour l'étude de cette langue un très puissant intérêt.»

M. de Witte présente, de la part de M. Edmond Demolins, une *His-*

toire de France depuis les premiers temps jusqu'à nos jours (Paris, 1879, in-12). Deux volumes de cette histoire ont paru : le premier traite des Origines de la féodalité; le second a pour titre la Monarchie féodale. Cet ouvrage est publié par la Société bibliographique.

M. de Witte offre, en outre, le splendide volume que M. Auguste Dutuit vient de faire paraître en publiant sa *Collection d'antiquités, médailles et monnaies, exposée au palais du Trocadéro en 1878.* «C'est à M. François Lenormant, dit M. de Witte, qu'on doit le texte explicatif des vingt-deux planches dans lesquelles sont gravés les monuments antiques, patère d'argent, bronzes, terres cuites, vases peints, objets en verre, etc. Les médailles ont été décrites par M. Feuardent. M. Eugène Dutuit a écrit quelques pages sur les objets divers gravés dans les dernières planches de ce beau livre.

«Il y a longtemps que l'on a perdu l'habitude de voir paraître des ouvrages destinés à faire connaître les monuments rassemblés par des amateurs. Il faut remonter à trente et même à quarante ans, à l'époque où le duc de Luynes donnait au monde savant des ouvrages sur ses vases peints et sur ses médailles, et où parurent les belles publications du musée Blacas et de la collection Pourtalès avec les explications de Th. Panofka. C'est une heureuse idée qu'a eue M. Auguste Dutuit de faire publier les précieux monuments de sa collection, et tous ceux qui s'intéressent aux études archéologiques et aux arts lui doivent beaucoup de reconnaissance.»

M. L. Delisle fait hommage de l'*Introduction au recueil de fac-simile d'anciens monuments géographiques,* par feu M. Jomard, membre de l'Institut (Paris, 1879, broch. in-8°). «Pour composer son Recueil de fac-simile, M. Jomard avait, dit-il, choisi avec grand soin les principaux monuments géographiques du moyen âge. Il se proposait d'y joindre un texte explicatif que la mort l'a empêché de rédiger.

«M. d'Avezac avait bien voulu se charger de combler cette lacune. Lui aussi a été enlevé à la science avant d'avoir pu rédiger les notices explicatives.

«L'introduction était la seule partie du travail de M. Jomard qui eût été terminée par l'auteur. C'est elle que M. Cortambert vient de faire paraître en y joignant quelques notes complémentaires. On y trouvera, avec le plan du recueil, une histoire abrégée de la composition des cartes géographiques depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes.»

M. L. Delisle présente aussi une *Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech* (*Childéric et Clovis*), par W. Junghans, traduite

par Gabriel Monod (37e fascicule de la Bibliothèque des Hautes-Études, Paris, 1879, in-8°).

M. Miller fait hommage, au nom du cardinal Pitra, de la première édition du Τριώδιον κατανυκτικόν, c'est-à-dire le livre ecclésiastique des Grecs, dans lequel l'office est ordinairement récité dans leurs églises pendant les fêtes de l'année. Ce genre de livre comprend les canons et les hymnes qui, dans les fêtes de N. S., de la Vierge et des saints, ont neuf strophes appelées odes. (Rome, 1879, in-8°.)

«Le *Triodium* que nous avons sous les yeux, dit M. Miller, comprend toute la liturgie spéciale à la fête appelée la Quadragésime.

«L'ouvrage du cardinal Pitra sur les mélodes grecs, ouvrage auquel j'ai consacré un article dans le *Journal des Savants*, donne l'explication des expressions liturgiques que l'on rencontre dans ce recueil : Ἦχος, εἷρμος, κάθισμα, κοντάκιον.

«A la fin du volume on trouve un petit Synaxaire métrique.»

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, 43e-55e livraisons (Paris, 1878, gr. in-8°).

Cataloghi dei Codici orientali di alcune biblioteche d'Italia. Fascicolo primo (Florence, 1878, in-8°).

Annales de philosophie chrétienne, janvier 1879 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1878, n° 3 (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trimestres 1878 (in-8°).

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er mars 1879 (Paris, in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana, par le commandeur de Rossi, 3e série, 3e année (Rome, 1878, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, année 1878, 5e et 6e livraisons (Paris, in-8°).

Journal asiatique, octobre-décembre 1878 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome IV (Paris-Amiens, 1878, in-8°).

Le Moniteur bibliographique. Revue-catalogue de la librairie ancienne et moderne et de la librairie nouvelle, n° 1, 1er janvier 1879 (Paris, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, décembre 1878, janvier-février 1879 (in-8°).

Notizie degli scavi di antichità, août-septembre 1878 (Rome, in-4°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1877-1878 (Rouen, in-8°).

Revue africaine, septembre-octobre 1878 (Alger, in-8°).

Revue orientale et américaine, publiée par M. L. de Rosny, avril-juin 1878 (Paris, in-8°).

Revue archéologique, novembre-décembre 1878, janvier-février 1879 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, 13e année, 49e livraison, 1er janvier 1879 (Paris, in-8°).

Revue épigraphique du Midi de la France, novembre-décembre 1878 (in-8°).

Revue géographique, n° 36, 31 octobre 1878 (in-4°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften. Vol. II, partie I (Munich, 1878).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1879.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE ROZIÈRE.

SÉANCE DU 4 AVRIL.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie : 1° un rapport sur une fouille que M. Maurice Albert, membre de ladite école, vient d'achever près de Tusculum; 2° un double estampage de l'inscription tracée sur une pierre tombale trouvée récemment à Mineo et dont il a déjà entretenu l'Académie par une lettre datée du 4 janvier.

Les secrétaires de l'Institut archéologique de Rome annoncent que cet Institut célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation le 21 avril prochain.

M. Alex. Bertrand, à l'occasion d'une découverte de bijoux faite à Jouy-le-Comte, communique des observations sur les conséquences qu'on peut tirer de l'exploration de 600 cimetières mérovingiens, en ce qui touche les limites de l'occupation de la Gaule par les Francs, les Bourguignons et les Goths.

M. Clermont-Ganneau lit une notice sur une série de petits *ossuaires juifs* trouvés par lui en Palestine.

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur les *syllabaires d'Assurbanipal.*

SÉANCE DU 9 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'ampliation du décret, en date du 25 mars, par lequel le Président de la République autorise l'Institut de France à accepter, aux clauses et conditions imposées, la donation à lui faite par Mme veuve Jean Reynaud d'une somme de 10,000 francs de rente annuelle 3 p. 0/0 qui devra être employée en un prix d'égale valeur, décerné, à tour de rôle, par chacune des cinq académies et, pour la première fois, en l'année 1879, par l'Académie française, sous le nom de « Prix Jean Reynaud ».

Mgr l'archevêque d'Alger adresse à l'Académie quelques exemplaires des *extraits d'un journal de voyages des missionnaires d'Alger aux grands lacs de l'Afrique équatoriale.* A cette brochure est jointe une carte manuscrite de la région parcourue. Cette carte a été dressée par les missionnaires, et elle est beaucoup plus complète que celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

Mgr l'archevêque d'Alger ajoute que, suivant le désir exprimé par l'Académie, il a donné des instructions aux missionnaires de Tunis pour qu'ils étudient avec le plus grand soin tous les monuments ou débris archéologiques que l'on pourrait découvrir sur les ruines de Carthage.

M. Van den Bergh, directeur des archives du royaume de Hollande, demande, par une lettre adressée au secrétaire perpétuel, que l'Académie veuille bien lui donner communication de l'inscription étrusque découverte à Corneto-Tarquinia, et dont la photographie a été envoyée à la fin du mois dernier par le directeur de l'École française de Rome.

M. Bréal, à qui cette inscription a été remise et qui l'étudie, en donnera un calque qui sera transmis à M. Van den Bergh.

M. Derenbourg, à propos de la communication commencée par

M. Clermont-Ganneau, dans la séance précédente, sur des *ossuaires juifs*, présente une observation au sujet de l'interprétation donnée à un nom de femme juive gravé sur un ossuaire provenant d'un cimetière voisin de Jérusalem. Ce nom est celui de *Schelamsion* dans lequel M. Clermont-Ganneau a cru voir l'accouplement des deux vocables *Schelam* ou *Selam* ou *Selem* et *Sion*, ce qui lui donnait la signification de paix de Sion. M. Derenbourg est d'avis que cette interprétation ne saurait être adoptée. «Il est, dit-il, sans exemple dans l'onomastique juive que le nom d'un homme ou d'une femme renferme comme élément le nom d'une localité. On aurait affaire ici au vocable de Schelòmith (I, *Chron.* III, 19) transcrit en grec par Σαλωμιθ ou Σαλωμθι, lequel équivaut à Salomé. Ce nom a été porté par plusieurs femmes de la famille des Machabées et des Hérodes. La syllabe *ion* est un diminutif grec qui, comme signe de tendresse, est souvent ajouté aux noms de femmes. Mis ainsi à la fin de *Salomith*, il a formé le vocable *Salomithion*, dans lequel le *th* (dont le son est sifflant en grec) a donné naissance à la forme *Salamision*.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa notice sur une série de petits *ossuaires juifs* observés par lui en Palestine.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à la Compagnie pour l'informer que l'on vient de trouver, en démolissant un mur sur l'Esquilin, cinq à six statues antiques, mais chacune en cinquante ou soixante morceaux, brisées qu'elles avaient été pour servir de moellons. Plusieurs têtes sont bien conservées. Deux au moins de ces statues paraissent devoir être assez facilement restituées. Ces fragments sont déposés dans l'auditorium de Mécène. M. Geffroy ajoute que «les travaux pratiqués sur la rive droite du Tibre, en avant de la Farnésine, en vue d'un élargissement du lit du fleuve, ont mis à jour, ces jours-ci même, des chambres admirablement peintes par des artistes supérieurs, ce semble, à ceux de l'école de Ludius, que nous a fait connaître Pompéi. Entourés d'une ornementation aux couleurs vives, au dessin élégant, des médaillons offrent des scènes de genre dont le fini n'est pas ordinaire. Les meilleurs de ces médaillons ont tout de suite été détachés pour être placés dans un musée. Les eaux rem-

plissaient ces chambres; on a employé les pompes, et les fouilles continuent.

« Dans le même terrain, un peu en aval, on vient de trouver aussi quelques-uns des énormes *Dolia* rappelant le *Collegium Vinariorum* consacré à Mercure, qu'a fait connaître l'inscription découverte au commencement de l'année dernière dans le même lieu. (Cf. les *Notizie degli scavi*, février 1878, page 66.)

« On vient de trouver, continue M. Geffroy, à la Cucumella, ce célèbre monument étrusque voisin de Vulci qu'ont étudié jadis Noël Desvergers et Alessandro François, une tombe où le cadavre s'est trouvé entouré de toute part des incrustations formées par les infiltrations des eaux de la Fiora. On espère avoir ainsi un moule dans lequel on pourra couler le plâtre, comme on a fait à Pompéi. »

SÉANCE DU 18 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le rapport de M. le Directeur de l'École française d'Athènes sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1878.

M. L. Delisle lit une note intitulée : *Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa notice sur une série de petits *ossuaires juifs* observés par lui en Palestine.

SÉANCE DU 25 AVRIL.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à M. le Président que le Dr Arthur Wolynski l'a prié de transmettre à l'Institut une médaille et plusieurs pièces imprimées, photographiées ou gravées, représentant divers objets qui font partie du musée Copernic, objets recueillis par M. Wolynski et qui ont été exposés publiquement à Rome.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa notice sur une série de petits *ossuaires juifs* observés par lui en Palestine.

M. François Lenormant commence la lecture d'un mémoire sur des *vases étrusques de terre noire.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 2 MAI.

M. Bréal communique des observations sur une interprétation nouvelle de l'inscription osque de la Table de Bantia, découverte à Oppido (Lucanie) en 1790.

M. Ramé lit une notice sur une *vie en images de saint Aubin.*

SÉANCE DU 9 MAI.

M. de Wailly lit une notice sur un *livre d'heures* imprimé sur vélin vers l'an 1500 et qui a été donné par l'impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello [1].

M. Bréal offre à l'Académie, de la part de M. Casati, un estampage de l'inscription étrusque dont la photographie a été récemment envoyée à la Compagnie par le directeur de l'École française de Rome, estampage qui a le mérite de présenter l'inscription sous une forme plus lisible. M. Casati en a déchiffré lui-même la première ligne : ce sont des noms propres, et l'inscription paraît être surtout généalogique.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 16 MAI.

Le Président donne lecture de la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de M. Robert de Lasteyrie :

«Monsieur le Président,

«J'ai le pénible devoir de vous annoncer la mort de mon pauvre père, décédé à Paris le 12 mai dernier. Depuis plusieurs

[1] Voir aux Communications, n° I.

années, de cruelles souffrances l'empêchaient de prendre une part active aux travaux de l'Académie, mais il a conservé jusqu'à son dernier jour l'attachement qu'il avait voué à votre illustre compagnie. Il s'honorait de compter parmi vous de nombreux et excellents amis ; de la chambre où la maladie le clouait, il suivait avec intérêt toutes vos discussions; quand son mal lui laissait quelque répit, il ne songeait qu'à se faire porter au milieu de vous, car assister à une de vos séances était pour lui une fête.

« En un mot l'Académie a pu compter des membres plus actifs; elle n'en a jamais eu de plus dévoués.

« En vous priant, Monsieur le Président, de transmettre à vos collègues cette triste nouvelle, j'ai l'honneur de vous offrir l'expression de mon profond respect.

« Robert de Lasteyrie. »

L'Académie, ajoute M. le Président, a assisté hier aux obsèques de notre confrère et sait qu'un dernier hommage lui a été rendu sur sa tombe, au nom de la compagnie tout entière, par le Président.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys fait le rapport suivant, au nom de la commission du prix Stanislas Julien :

« La commission du prix Stanislas Julien, composée de MM. Alfred Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys et Schefer, s'est réunie le 16 mai 1879 et, après avoir pris connaissance des différents ouvrages envoyés au concours, ainsi que de ceux qui pourraient y être compris, a décerné le prix pour l'année 1879 à l'ouvrage de M. W. Vissering, intitulé : *On chinese currency, coin and paper money* (Leiden, 1877, 1 vol. in-8°).

M. le Président donne acte à la commission des conclusions de son rapport.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Miller lit une note sur un *cure-oreille d'or byzantin.*

SÉANCE DU 23 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Président pour demander que l'Académie veuille bien accorder à M. Castellani, président de la commission italienne des échanges internationaux, pour la bibliothèque Victor-Emmanuel, à Rome, un exemplaire de l'*Histoire littéraire de France*.

M. de la Font, ancien substitut du procureur général à Pondichéry, adresse à l'Académie la copie d'une inscription relevée par lui sur la pagode en ruines. Cette inscription a paru à M. de la Font d'une portée considérable par la date qu'elle donne et par le nom du souverain qu'elle désigne.

Ce document est mis à la disposition des membres de l'Académie qui s'occupent de ces études.

M. E. Desjardins donne lecture de l'extrait d'une lettre que M. Mariette lui a adressée de Boulaq sur *deux stèles d'Abydos et une stèle de Saqqarah*, nouvellement découvertes [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. L. Delisle lit une note sur un *livre d'heures* appartenant à M. le baron d'Ailly [2].

M. Guérin commence la lecture d'un mémoire sur la *topographie de l'ancienne Tyr*.

SÉANCE DU 30 MAI.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, informe l'Académie qu'il a été fait don, pour la bibliothèque de cette École : 1° par le Ministre de l'agriculture du royaume d'Italie, d'un exemplaire des publications faites sous ses auspices en vue de l'Exposition universelle de Paris (49 vol. in-4°); 2° par le Ministre du commerce du même royaume, d'une série analogue

[1] Voir aux Communications, n° II.

[2] Voir aux Communications, n° III.

de 12 volumes in-fol.; 3° par M. le Ministre de l'intérieur de Belgique, d'un exemplaire de la *Collection des chroniques belges*.

Par une seconde lettre, M. Geffroy fait connaître que l'Académie royale des Lincei a reçu le 18 mai, en séance publique, Mme la comtesse Ersilia Locatelli, née Gaetani. «M. le comte Mamiani, président de la section des sciences morales et politiques a, dit M. Geffroy, lu le décret royal approuvant l'élection de la comtesse Locatelli à titre de membre titulaire. Puis, au nom de la comtesse, M. Rodolphe Lanciani a donné lecture d'une dissertation de la nouvelle élue commentant une mosaïque récemment trouvée à Primaporta, près de la villa de Livie, et dont la photographie est jointe à cette lettre.

«C'est encore une scène empruntée aux exercices du cirque. On se rappelle que l'auteur avait déjà publié, il y a quelques mois, un ingénieux commentaire d'une inscription concernant le cocher Crescens.

«L'auteur lit et explique ainsi les inscriptions marquées sur cette mosaïque :

«1° L[*iber R*]OMANO. *Liber* serait le nom d'un cocher célèbre, nom qui se trouve sur un autre monument. *Romano*, à l'ablatif, selon l'usage dans ces sortes de désignations, serait le nom du principal d'entre ses deux chevaux, celui qui occupe la gauche.

«2° ILARINVS OLYPIO, c'est-à-dire HILARINVS OLYMPIO, même explication : nom du cocher et nom du cheval à gauche.

«3° LIBERNICA, c'est le souhait de Victoire adressé à Liber.

«Le personnage debout serait le *præco* chargé de proclamer le vainqueur. Il tient un fouet, peut-être celui que Liber, sûr du triomphe, a dédaigné.

«Ilarinus, ou mieux Hilarinus, serait le cocher qui doit assister au besoin le futur vainqueur.

«Le cavalier tient d'une main la palme, de l'autre la couronne, réservées à Liber. C'est lui probablement qui s'écrie : *Liber*, *Nica !*

« Les lignes informes tracées au milieu de la scène seraient un dessin grossier de la *spina*.

« La mosaïque est noire et blanche, et d'un travail grossier qui ne peut précéder le ve siècle. La forme de l'A et de l'L, ainsi que l'absence de l'M dans OLYPIO, de l'H dans ILARINVS, seraient des indices paléographiques conduisant à la même conclusion. »

Une troisième lettre de M. Geffroy s'adresse particulièrement à la commission des Écoles d'Athènes et de Rome et lui est renvoyée.

M. de la Villemarqué, pour répondre à un vœu qui lui a été exprimé par quelques membres de l'Académie, lit une note sur *d'anciennes gloses bretonnes*, de la Bibliothèque nationale, découvertes dans un manuscrit latin du xe siècle, de cette bibliothèque, par M. Bradshaw, bibliothécaire à Cambridge, et qui lui ont été communiquées par M. Léopold Delisle. Elles semblent du même temps que le texte, collection de canons irlandais faite par un clerc breton nommé Arbedoc, par ordre d'un autre breton, abbé de Saint-Méen et évêque d'Aleth, qui vivait sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, et auquel le premier empereur fit une donation, que confirma son fils, comme l'atteste une charte authentique de l'année 817. M. de la Villemarqué retrouve heureusement un certain nombre des mots armoricains du xe siècle, dans différents textes latins, glosés en pays celtique, depuis cette époque, particulièrement en Angleterre. S'il ne les passe point tous en revue, c'est pour ne point courir le risque de prendre, comme d'autres l'ont fait, le Pirée pour un nom d'homme ou le nom d'un graveur parisien pour celui d'un dieu gaulois.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Guérin achève la lecture de son mémoire sur la *topographie de l'ancienne Tyr*[1].

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU 6 JUIN.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys communique à l'Académie un mémoire de M. August Strindberg, jeune sinologue attaché à la Bibliothèque royale de Stockholm, lequel mémoire a pour titre : *Notice sur les relations de la Suède avec la Chine et les pays tartares, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*[1], et il offre, de la part de M. Isberg, une carte de la ville de Malmoe, en Suède (*Karta öfver Malmo Stad*).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Heuzey lit un mémoire sur quelques *représentations du dieu grotesque appelé* Bès *par les Égyptiens*[2].

SÉANCE DU 13 JUIN.

M. Hauréau lit, pour M. Egger, un mémoire intitulé : *Socrate considéré comme l'auteur d'un nouveau genre de littérature en Grèce.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède au vote sur les conclusions de la commission du prix Gobert.

Conformément à ces conclusions, le premier prix est décerné à M. Paul Meyer pour son ouvrage intitulé : *La chanson de la croisade contre les Albigeois commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme, éditée et traduite pour la Société de l'histoire de France.* 2 vol. (Paris, 1875, in-8°).

Le deuxième prix est maintenu à M. Giry à qui ce prix avait été décerné l'année dernière pour son ouvrage ayant pour titre : *Études sur les institutions municipales. Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle* (Paris, 1877, in-8°).

[1] Voir aux Communications, n° V.

[2] Voir aux Communications, n° VI.

L'Académie procède au choix d'un auxiliaire attaché pour une année à M. Dulaurier en vue de la publication du second volume des *Historiens arméniens des croisades*.

M. Ulysse Robert, présenté par la commission des travaux littéraires, est désigné.

L'Académie décide que M. Egger lira, dans la séance trimestrielle du 2 juillet, son étude sur *Socrate considéré comme l'auteur d'un nouveau genre de littérature en Grèce*.

Le Président rappelle qu'un mois sera bientôt écoulé depuis la notification de la mort de M. F. de Lasteyrie, académicien libre. Aux termes du règlement il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de procéder à son remplacement.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu. Par un autre vote, elle fixe au vendredi 20 courant l'exposition des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de la discussion.

SÉANCE DU 20 JUIN.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, après avoir rappelé dans une lecture, datée du 9 juin, que M. Ch. Émile Ruelle a restitué, d'après un dessin fort incomplet, les notations musicales comprises dans les peintures récemment découvertes entre le Tibre et la Farnésine, ajoute :

« Il nous est encore impossible de comparer la conjecture de M. Ruelle avec le monument, et de lui faire connaître s'il a trouvé la notation originale. Pendant très longtemps après la découverte, les chambres peintes dont j'ai entretenu l'Académie ont été envahies par les eaux ; j'ai été plusieurs fois sur ces terrains pour copier les caractères en question, et les ai trouvés toujours inondés. L'informe copie que nous avons envoyée à M. Ruelle n'a pu être prise que par hasard et sans nulle facilité d'accès. Les peintures de la Farnésine sont encore enveloppées de la cuirasse de terre et de bois qui les protégeait. La paroi qui nous intéresse ne sera tirée de sa gaîne que dans un mois environ.

« D'autres peintures, plus intéressantes encore, viennent, con-

tinue M. Geffroy, d'être découvertes dans les mêmes terrains. Je suis entré dans une nouvelle chambre, déblayée à moitié. Cette chambre a 8m,60 de long, 4 mètres environ de large; la hauteur est encore incertaine, puisqu'on n'a pas encore atteint le plancher. Ce ne sont plus ici des médaillons et de petits tableaux de genre : une frise règne tout autour de cette salle et représente toute une série de scènes étranges, des sacrifices, des supplices de prisonniers, scènes d'adoration, etc., qui seront certainement d'un grand prix à la fois pour l'histoire de l'art et pour l'étude des traditions. Au-dessous de la frise on voit des paysages sur fond noir (comme la frise elle-même) et dans le genre de Pompéi, mais, ce semble, supérieurs et plus fins. »

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie les lettres de MM. Baudry, le comte Riant et Ch. Tissot, qui se portent candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. F. de Lasteyrie.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport sur le concours Brunet.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître les conclusions du rapport de M. G. Paris au nom de la commission du prix Brunet. Il ouvre le pli cacheté qui accompagne le mémoire inscrit sous le n° 4, auquel le prix est décerné, et proclame le nom de M. Gustave Pawlowski, bibliothécaire de la bibliothèque Didot.

SÉANCE DU 27 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du directeur de l'École d'Athènes, les mémoires ci-après des membres de ladite École :

1° *Le culte d'Asklépios à Athènes, du IVe siècle avant J. C. au IIe siècle de notre ère*, par M. Paul Girard;

2° *Étude sur les fonctions des prêtres à Athènes*, par M. Jules Martha;

3° *Étude du dialecte chypriote*, par M. Beaudouin ;

4° *Le culte du tombeau sur les peintures des lécythes blancs* (avec un cahier contenant 25 calques), par M. Pottier;

5° *Éléments d'épigraphie attique. Formules usitées dans les décrets du conseil et du peuple*, par M. Hauvette-Besnault.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à M. le Président une lettre relative à la découverte d'une quatrième chambre peinte dans les terrains de la Farnésine[1].

M. le comte Léopold Hugo adresse à la compagnie une note sur quelques passages de *Pline l'Ancien*, à l'occasion de son dix-huitième centenaire.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. G. Paris fait connaître ainsi qu'il suit les résultats du concours des antiquités nationales.

Sur les vingt-trois ouvrages envoyés au concours, aucun n'a paru à la commission mériter une médaille. La commission accorde dix mentions honorables dans l'ordre suivant, aux ouvrages ci-après :

1° *La bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIIIe siècle* (avec un complément), par M. Delpech (1878, br. in-8°);

2° *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française*, par M. de Lens (Angers, 1876-1878. 2 vol. in-4°);

3° *Monuments funéraires épigraphiques, sigillographiques, etc. de la famille de Bueil* (in-4°). *L'émail de Geoffroy Plantagenet au musée du Mans* (in-fol.), par M. Hucher;

4° *Notes additionnelles et rectificatives au* Gallia Christiana (manuscrit), par M. de Fleury ;

5° *Recherches sur les Colliberts*, par M. Guillouard (Caen, 1878, in-8°);

6° *La vérité sur Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre*, par M. Arbellot (Paris, 1878, broch. in-8°).

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. de Lasteyrie, décédé.

[1] Voir aux Communications, n° VII.

Le Président rappelle que trois candidats se sont mis sur les rangs : MM. Baudry, le comte Riant et Ch. Tissot; mais il fait connaître en même temps que M. Tissot retire sa candidature.

Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre libre.

On procède au scrutin. Il y a 41 membres inscrits. 41 membres prennent part au vote. Majorité 21. M. Baudry obtient 22 suffrages; M. le comte Riant 18; une voix se porte sur M. Tissot.

En conséquence, M. Baudry est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Desjardins communique une note de M. Pélagaud sur la découverte d'un *métrage en pieds romains, dans un aqueduc, à Bologne*[1].

M. Pierret commence la lecture d'un essai sur la *mythologie égyptienne.*

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTICE SUR UN LIVRE D'HEURES DONNÉ PAR L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE À LA DUCHESSE DE MONTEBELLO,

PAR M. N. DE WAILLY.

Je demande à l'Académie la permission de lui soumettre quelques observations que m'a suggérées l'examen d'un livre d'heures resté jusqu'à ce jour à peu près inconnu, quoiqu'il mérite à plus d'un titre d'attirer l'attention. Je m'attacherai surtout à montrer ce qui le distingue parmi les nombreux livres d'heures imprimés à la fin du xve siècle; je proposerai ensuite une conjecture sur le nom de la personne qui l'aurait possédé au commencement du siècle suivant.

Quoique ce volume ne soit pas daté, on peut regarder comme certain qu'il a été imprimé vers l'an 1500, puisqu'il contient à la page 3, sous le titre d'*Almanach*, un tableau des pâques depuis cette année jusqu'en 1520. Il est sorti des presses de Guillaume Anabat, qui l'exécuta pour Gillet Hardouyn et Germain Hardouyn, libraires à Paris, comme l'indique la mention très détaillée qui occupe la dernière page. Ces noms sont honorables, sans être cités parmi les plus célèbres; mais il est permis d'affirmer que les livres qui ont servi à établir leur réputation sont bien loin de pouvoir être comparés à celui dont je vais essayer de faire la description.

Abstraction faite des peintures dont il est orné à profusion et qui en font la véritable valeur, il serait encore remarquable par l'état de conservation dans lequel il a traversé près de quatre cents ans. Les marges, à peine effleurées par le couteau

du relieur, n'ont pas été moins respectées par les mains qui les ont feuilletées. Par un concours de circonstances tout à fait extraordinaire, il est resté, on peut le dire, tel qu'il était le jour où il sortait de la boutique des libraires qui le firent exécuter à la fin du XVe siècle. La peau de vélin de chaque page a 241 millimètres de hauteur sur 150 de largeur; l'impression occupe en hauteur 135 millimètres et 70 en largeur; la marge supérieure a 11 millimètres de largeur, et la marge inférieure 31; la marge latérale extérieure en a 35, celle du fond en a 4; le long de la marge supérieure et de celle du fond règne une bordure dorée ou peinte de 10 millimètres, qui limite immédiatement de ces deux côtés l'espace réservé à l'impression; dans le bas, au contraire, c'est une peinture qui se place entre la dernière ligne de l'impression et une bordure dont la largeur varie entre 10 et 18 millimètres. Le long de la marge latérale extérieure, l'impression a pour limite immédiate une autre peinture qui a 100 millimètres de haut et qui occupe à elle seule, ou avec des ornements accessoires, une largeur de 31 millimètres. En résumé, le texte imprimé ne couvre pas, à beaucoup près, le tiers de la surface des pages; le reste se partage entre les ornements qui lui servent de cadre et des marges dont les dimensions et l'éclat ne laissent rien à désirer.

Dans de telles conditions, un livre d'heures tiré en noir offrirait certainement un spécimen peu ordinaire des belles impressions sur peau de vélin de la fin du XVe siècle; mais le texte imprimé n'est ici que l'accessoire; ce qui attire l'attention dans ce beau volume et ce qui le rend infiniment précieux, ce sont les peintures. Il faut donc oublier le texte, comme on l'oublie dans les beaux manuscrits du même temps, pour considérer le travail de l'artiste qui a décoré toutes les pages de ce volume avec un talent vraiment admirable.

Mon opinion en pareille matière n'aurait pas d'autorité;

mais je puis invoquer le témoignage de deux juges dont personne ne contestera la compétence, M. Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et M. Duplessis, conservateur adjoint des estampes à la Bibliothèque nationale; ils ont reconnu, l'un et l'autre, le rare mérite de ces peintures, qui ne peuvent, de leur avis formel, se comparer qu'à celles qu'on admire dans les plus beaux manuscrits. Leur examen a porté successivement, d'une part, sur les miniatures qu'on peut appeler accessoires, parce qu'elles ornent les marges des pages courantes, dans lesquelles un espace toujours régulièrement mesuré est réservé au texte; d'autre part, sur des miniatures qui occupent, à l'exclusion du texte, dix-sept pages entières, et constituent autant de petits tableaux. Ils ont constaté que, sous les peintures des marges, il existe des dessins tirés en noir; mais l'artiste a exécuté son travail avec tant de soin qu'on aperçoit à peine de loin en loin, sous la gouache, la trace fugitive du trait qui a guidé le pinceau. Ce n'est pas une de ces enluminures faites à la hâte et auxquelles les amateurs préfèrent avec raison les exemplaires tirés en noir; c'est une peinture véritable qui a remplacé la gravure en la revêtant de la parure de son coloris. Les miniatures principales recouvraient-elles, comme les autres, des dessins tirés en noir? Cela semblait probable; mais, pour en acquérir la certitude, il fallait recourir à des termes de comparaison qui manquaient alors à M. Delaborde et à M. Duplessis. Je me les suis procurés depuis, grâce à M. Thierry, conservateur adjoint au département des imprimés.

Ce n'est pas un double du volume dont je m'occupe qui m'a fourni ces moyens de vérification; ce sont deux exemplaires de formats différents, qui sortirent aussi des presses de Guillaume Anabat, le plus grand pour le compte de Gillet Hardouyn, le plus petit pour le compte de son frère Germain, et qui contiennent l'un et l'autre une table des pâques comprises dans

les mêmes limites de 1500 à 1520. Ces deux livres d'heures sont classés à la Bibliothèque nationale sous les nos 1552 et 1553 des vélins. Pour être plus bref et plus clair, je désignerai par la lettre E le vélin no 1552, dont les dessins sont *enluminés;* par la lettre N le vélin no 1553, dont les dessins sont restés *noirs;* par la lettre M le volume dont les dessins noirs sont cachés sous de belles *miniatures.*

J'ai retrouvé dans E quinze des miniatures principales de M, c'est-à-dire qu'il en manque deux seulement sur dix-sept; dans N, j'en ai retrouvé seize. Un même sujet manque dans E et dans N; c'est David apercevant Bethsabée. Cette miniature de M doit être des plus rares, car elle occupe dans le volume un feuillet surnuméraire dont le recto est resté en blanc et qui porte à dix-huit au lieu de seize les pages du treizième cahier[1]. Quant au sujet qui manque dans E seulement, c'est la résurrection de Lazare, qui sert dans M et dans N d'introduction à l'Office des morts, office omis dans E[2].

Avec tant d'éléments communs à comparer, il m'a été possible de trouver la preuve que les miniatures principales de M recouvraient, comme celles des marges, des dessins tirés en noir. Je me contenterai de citer deux des indices que j'ai observés. A la page 24 de N, dans un dessin représentant Jésus trahi par Judas, on voit des soldats portant des piques dont l'extrémité dépasse leurs têtes. Dans la miniature, au contraire,

[1] Par contre, le cahier suivant a quatorze pages au lieu de seize; il manque entre les signatures O I et O III deux pages qui appartenaient au feuillet O II et qui font lacune dans le texte.

[2] Voilà la liste de ces miniatures, avec renvoi aux pages de M : Enlèvement de Déjanire, p. 1; l'Apôtre saint Jean, p. 16; Jésus trahi par Judas, p. 22; l'Église, Justice, Miséricorde, Sapience, p. 32; l'Annonciation, p. 33; la Sibylle et Auguste, p. 47; le Crucifiement, p. 58; le Cénacle, p. 60; Naissance de Jésus-Christ, p. 62; les Anges et les Bergers, p. 68; Adoration des Mages, p. 75; Présentation et Purification, p. 81; Fuite en Égypte, p. 88; Mort de la Sainte Vierge, p. 97; David et Bethsabée, p. 116; David et Urie, p. 117; Résurrection de Lazare, p. 137.

les piques n'existent pas; mais si on place le feuillet près d'une fenêtre, la transparence du vélin en laisse apercevoir une trace parfaitement sensible. De même, à la page 103 de N, l'ange qui annonce aux bergers la naissance du Christ porte une banderole où on lit : *Gloria in altis. Deo;* cette inscription est entièrement cachée sous la miniature correspondante de M; mais on peut la retrouver tout à fait lisible en opposant au jour la feuille de vélin.

Si les deux faits que je viens de signaler entre plusieurs autres prouvent que le miniaturiste appliquait ses couleurs sur des gravures tirées en noir, ils montrent aussi qu'il se croyait libre d'en modifier au besoin certains détails. Il s'en servait toujours pour mettre en place les éléments principaux de chaque tableau; mais il lui arrivait le plus souvent, pour arriver à un effet meilleur, d'imaginer d'autres ciels et d'autres lointains, soit en ajoutant ou en supprimant des arbres et des édifices, soit en leur donnant un arrangement et un aspect différents. Il usait de la même liberté pour les personnages du second plan, n'hésitant pas, s'il le fallait, à en réduire le nombre pour éviter la confusion et pour mieux faire ressortir ceux qu'il conservait. Il lui arrivait aussi, quoique plus rarement, de changer quelque chose aux gestes ou à la pose des personnages principaux; mais ce qu'il ne manquait jamais de faire pour les têtes, c'était de remplacer le trait sec du graveur par un modelé harmonieux et de donner à chaque figure l'expression et la vie. Ce n'est pas seulement un changement des plus heureux, c'est une véritable transfiguration.

Il n'est pas moins instructif de comparer l'œuvre du miniaturiste avec celle de l'enlumineur. Celui-ci prend, il est vrai, les mêmes libertés et de plus grandes encore; mais ce n'est pas à mieux faire qu'il aspire, c'est à faire plus vite. Voilà pourquoi il s'abstient de colorier telle ou telle portion d'une gravure, par exemple, des parties de bâtiments, la tête ou les

jambes de certains personnages, ailleurs un chien et tout un troupeau. Sa pire manière de gagner du temps, c'est d'étendre ses couleurs à la hâte en masquant les détails d'une perspective, les sommets d'un édifice, l'extrémité d'un glaive, ou même en supprimant un détail nécessaire, comme l'étoile dans l'Adoration des Mages. Si les figures sont en général moins mal traitées que le reste, il n'y en a pas une qui révèle la touche d'un artiste capable ou désireux de bien faire; tout sent la médiocrité et la précipitation.

Il est à croire pourtant qu'un livre d'heures ainsi enluminé plaisait plus aux acheteurs du temps qu'un livre tiré en noir; car cette besogne, si mal exécutée qu'elle fût, occasionnait à l'éditeur un surcroît de dépenses qu'il n'aurait pas risqué s'il n'avait espéré en tirer profit. Mais les gravures des marges de ce volume E n'ont pas été l'objet d'une opération analogue; et si j'ai été exactement renseigné, il en est de même des autres livres d'heures imprimés sur vélin qui composent la riche collection de la Bibliothèque nationale. Il y en a plusieurs où l'on trouve de grandes miniatures peintes avec plus de soin que dans le volume E: mais il n'y en a pas un seul où l'on ait peint les gravures accessoires des marges. La raison en est bien simple: c'est que la surface à peindre dans les dessins des marges est beaucoup plus considérable que celle des miniatures principales. Dans le volume M, par exemple, où les miniatures principales sont au nombre de dix-sept, la surface peinte des marges équivaut à celle de cent soixante-dix miniatures.

Je m'empresse d'ajouter que ces peintures accessoires ont été jugées par M. Delaborde et M. Duplessis aussi favorablement que les peintures principales. La longueur du travail n'a pas lassé la patience de l'artiste, et les dernières pages ne le cèdent en rien aux premières. J'ai noté une particularité qui mérite d'être signalée : parmi les gravures que l'imprimeur

destinait à l'ornement des marges inférieures, il y en a deux qui ont été tirées plus de cinquante fois chacune; mais le miniaturiste, en variant avec un art infini la combinaison des couleurs, ou en modifiant quelques détails accessoires du dessin, a trouvé le secret de ne pas se répéter une seule fois. Il aurait pu cependant le faire sans aucun scrupule, car je n'exagère pas en disant qu'il y a plus de cent sujets différents reproduits sur les marges des deux cent quatorze pages de texte. Le miniaturiste aurait donc pu se copier de temps en temps sans craindre l'uniformité; mais, pour mieux montrer les ressources de son talent, il a voulu qu'un même dessin ne se représentât jamais sous le même aspect.

Je m'arrête ici, car je n'ai pas la prétention d'épuiser un sujet qui n'est pas de ma compétence. Ce que j'ai voulu démontrer, c'est, d'une part, que ce volume est orné de miniatures qui sont des œuvres d'art comparables à celles des beaux manuscrits du xve siècle; de l'autre, qu'il n'a pas d'équivalent connu parmi les livres d'heures imprimés vers l'an 1500. Quand même cet équivalent, qui n'existe pas dans la riche collection de la Bibliothèque nationale, ferait l'ornement de quelque autre collection, je me féliciterais toujours d'avoir pu étudier et signaler à l'attention publique un livre qui, s'il n'était pas unique dans son genre, serait au moins de la plus grande rareté.

Il me reste maintenant à faire connaître comment j'ai été conduit à former une conjecture sur le nom de la personne qui l'a possédé la première.

Un portrait gravé par Van Schuppen au mois d'octobre 1660 est collé en tête et à l'intérieur du volume sur le carton de la reliure. A quelle date se fit cette opération? On l'ignore; il est certain seulement que le portrait était à cette place lorsque l'impératrice Marie-Louise donna ce livre à la duchesse de Montebello, qui le transmit avant de mourir à sa fille,

Mme la baronne de Monville, filleule de l'impératrice. Ce pieux souvenir a été religieusement conservé dans son état primitif, si ce n'est que le velours usé de la couverture a été remplacé par un velours neuf. Sur les feuillets de garde ou ailleurs, on ne découvre ni nom propre, ni numéro, ni lettre de classement : tout annonce que ce volume n'a jamais eu d'acheteur qui ait eu intérêt à constater son acquisition par une signature ou une date, mais qu'il est resté dans une même famille, où il s'est transmis par voie de succession. Cette famille serait, selon moi, l'illustre maison de Lorraine, qui aurait possédé ce volume de génération en génération jusqu'à l'impératrice Marie-Louise.

Si l'on m'accorde que cette conjecture ne choque en rien la vraisemblance, on reconnaîtra qu'elle acquiert une véritable probabilité quand on la rapproche des paroles gravées au bas du portrait dont je parlais tout à l'heure. Je les cite textuellement avec l'orthographe du temps :

« Le véritable portrait de la bien heureuse Marguerite de Lorraine petite fille de René de France, Roy de Sicile et d'Aragon, niepce de Marguerite de France Royne d'Angleterre, vefve de Monseigneur René de France duc d'Allençon, mere de Charles dernier duc d'Allençon, et de Françoise d'Allençon, Ayeulle d'Anthoine roy de Navarre, pere de Henry le Grand roy de France et de Navarre, et trisayeulle des descendans du dit Henry le Grand. Fondatrice de plusieurs Monasteres de filles de l'ordre de Sainte Claire, laquelle est morte religieuse en celui d'Argentan, le deux novembre 1521, où son corps est encor entier. »

N'est-il pas naturel de supposer que cette gravure n'a pas été placée sans intention au commencement de ce livre d'heures, mais qu'elle était destinée à rappeler les traits et la mémoire de la sainte qui, en le possédant pendant de longues années, en avait fait une relique digne d'être pieusement conservée

par ses descendants? Ce volume vraiment royal ne convenait-il pas à une princesse de race royale, dont l'existence, terminée en 1521, cadre parfaitement avec la période pendant laquelle furent celébrées les vingt et une pâques dont il indiquait la succession de 1500 à 1520? Le nier, ce serait préférer l'hypothèse d'une coïncidence purement fortuite à une conjecture qui se concilie sans effort avec toutes les données du problème. Je considère donc comme très probable que le beau livre dont je viens de parler a été possédé par la bienheureuse Marguerite de Lorraine jusqu'en 1521, et qu'il est resté dans la maison de Lorraine jusqu'au jour où l'impératrice Marie-Louise en fit don à la duchesse de Montebello. Entre ces deux époques extrêmes, par quelles mains a-t-il passé? Il y aurait peut-être moyen d'en savoir quelque chose si on lisait ce qui subsiste des inventaires et des testaments de la maison de Lorraine pendant les trois siècles derniers; mais c'est une vérification que l'état de mes yeux ne me permet pas de faire. Quoi qu'il en soit, qu'on arrive ou non à écrire l'histoire de ce livre d'heures, on reconnaîtra qu'indépendamment de toute conjecture sur les personnages qui l'ont possédé, il est du petit nombre de ceux qui sont dignes d'occuper une place d'honneur dans les plus riches collections.

N° II.

LETTRE DE M. AUGUSTE MARIETTE À M. ERNEST DESJARDINS SUR DEUX STÈLES D'ABYDOS ET UNE STÈLE DE SAQQARAH, NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES.

Boulaq, 2 mai 1879.

J'étais à Paris quand les fouilles ont été suspendues. Entre le jour de mon départ et le jour du renvoi des ouvriers, on a encore travaillé pendant quelques semaines à Saqqarah et

dans la nécropole d'Abydos. Les résultats obtenus pendant cette courte exploration des localités que je viens de nommer ont été assez satisfaisants. Trois stèles méritent surtout de vous être signalées.

I

Je ne connaissais la première que par une mauvaise empreinte en papier qui m'avait été envoyée à Paris. La stèle est maintenant au musée de Boulaq où j'ai pu l'étudier à loisir, ce qui me permet de vous en communiquer une traduction à peu près complète.

Vous savez que, le plus souvent, les stèles ne sont que des épitaphes. Un tombeau égyptien n'était pas complet si, à l'endroit le plus apparent de l'une de ses murailles, on ne plaçait debout une stèle (ou dalle rectangulaire) sur laquelle le défunt était représenté adressant ses prières aux divinités infernales, ou, à son tour, recevant l'hommage des membres survivants de sa famille. Notre premier monument est une stèle.

En général, les stèles découvertes dans les nécropoles égyptiennes n'ont pas beaucoup plus d'intérêt que les pierres tombales de nos cimetières modernes, et on n'y trouve pas autre chose qu'un nom, des titres, une courte généalogie, le tout encadré par une prière banale aux dieux d'outre-tombe. Mais quelquefois le champ s'élargit. Le défunt prend la parole et célèbre ses propres louanges. On sort alors des lieux communs, et il peut arriver que, chemin faisant, on rencontre des détails dignes d'intérêt.

Telle est notre première stèle.

La stèle a été trouvée dans le tombeau d'une dame qui se dit « la parente véritable du roi, » et qui s'appelait *Tani*.

A quelle époque vécut à Abydos la dame Tani? Bien que les preuves directes fassent défaut, la réponse à cette question

ne laisse aucune prise au doute. Tout d'abord il semblerait qu'on puisse hésiter entre la onzième dynastie et la treizième. Dans un passage que je vais bientôt vous faire connaître, la dame Tani se vante en effet de son attachement à la reine qu'elle nomme «la royale épouse, la grande *Khnoum-Hat.*» Or ce titre est fréquent sous la onzième dynastie; il disparaît sous la douzième et revient plus fréquent encore sous la dynastie suivante. On pourrait donc être embarrassé sur le choix. Mais vous remarquerez que la gravure des hiéroglyphes a, sous la onzième dynastie, un style auquel un œil exercé ne peut se méprendre et que la treizième, à son tour, se présente avec des caractères qu'il est impossible de méconnaître. Est-ce à la onzième, est-ce à la treizième dynastie qu'appartient, par son style, le monument de la dame Tani? Il appartient par son style à la treizième, et la dame Tani vécut certainement à Abydos à l'époque qu'ont illustrée les Sébekhotep et les Nofréhotep. Pour rendre la question plus claire, j'ajouterai que la dix-huitième dynastie a commencé environ dix-sept cents ans avant Jésus-Christ; qu'au delà de la dix-huitième dynastie, et pour arriver à la treizième, il faut placer les 511 ans des Pasteurs et peut-être une partie (sinon la totalité) des 484 ans de la quatorzième. On ne dépassera donc pas les bornes d'une saine critique en assignant pour époque à la vie de la dame Tani la période comprise entre le XXIIe et le XXVe siècle avant notre ère.

Contre toutes les habitudes, la stèle n'a pas de tableau d'adoration. Un texte de quinze lignes horizontales la couvre seul.

Ce texte se divise en cinq parties.

La première est la formule banale à laquelle je viens de faire allusion.

Je traduis : «Oblation faite à Osiris dans l'Occident, le grand dieu, le maître d'Abydos; (oblation faite) à Anubis,

qui réside dans le tombeau, qui habite la ville *Out*, maître de la nécropole (pour que ces divinités accordent les offrandes funéraires consistant en) mille pains, mille bières, mille bœufs et oies, mille encens, mille baumes (de ceux qui sont produits) par le grand territoire de *Kher-Khera*, à la personne de la dévouée au grand dieu, maître d'Abydos, la royale parente véritable, Tani.» On n'a pas à hésiter sur le sens de cette invocation. La coutume était sacrée et de celles qu'on ne pouvait impunément violer: il fallait qu'à certains jours on apportât en nature dans le tombeau des offrandes consistant en liquides, en légumes, en pains, en membres d'animaux immolés. On rendait ainsi hommage au défunt, on prouvait que son souvenir n'était pas effacé de la mémoire des survivants; en même temps on déposait près de lui des offrandes pour qu'à son tour il pût les mettre aux pieds du dieu devant lequel il était présent. C'est à l'apport de ces offrandes dans le tombeau que se rapporte l'invocation. On prie Osiris et Anubis de faciliter par leur intervention l'accomplissement de la cérémonie par laquelle le nom du défunt était honoré.

La deuxième partie est une suite de la première. Nous traduisons : « Invocation à tous les prêtres, à tous les prophètes, à tous ceux qui entrent dans le temple d'Osiris. Prononcez de votre bouche la royale prière : que l'offrande funéraire soit accordée chaque jour, à chaque fête, au commencement de l'an, à la première fête, à la fête de Thoth, au sacrifice *Uk*, en faveur de la dévouée au grand dieu, maître d'Abydos, la royale parente véritable, Tani.»

Troisième partie. Ici la dame Tani prend la parole. Elle dit: « J'ai été l'objet de l'admiration des personnes de distinction. J'ai été la dévouée et l'honorée de mon maître. Parfaites étaient les paroles qui sortaient de ma bouche: à cause de leur justesse elles faisaient les délices du roi. Le roi (alors) m'a récompensée en m'admettant à ses repas de chaque jour.

J'y entrais avec honneur ; j'en sortais (pourvue) de l'affection (de mon maître).» Puis le texte passe de la première à la troisième personne. Cette fois, il s'agit non plus du roi, mais de la reine. La phrase est obscure. Le charme des paroles de la défunte et la perfection de ses discours méritèrent «l'attachement de la royale épouse, la grande *Khnoum-hat*» à celle qui était «la royale parente véritable, Tani, la dame dévouée, la justifiée auprès du grand dieu, le seigneur de l'Occident.»

Le paragraphe suivant (le quatrième) laisse également à désirer sous le rapport de la clarté. La dame Tani n'était-elle pas une habitante d'Abydos, et, selon un usage dont la tradition classique fait foi, fut-elle à sa mort apportée dans la ville sainte d'Osiris pour reposer aussi près que possible de la momie du dieu? Vous en jugerez par cette traduction littérale : «La royale parente Tani fut transportée à Abydos (s'agit-il ici d'Abydos ou de sa nécropole?) en ce jour dont on ne parle pas (euphémisme pour désigner le jour de la mort). Elle entra dans le tombeau. Elle vit les choses cachées. Elle descendit dans la barque sacrée. Elle traversa le fleuve dans le divin navire. La royale parente Tani pénétra dans le Champ de Rā. La déesse *Ta* lui donna des fleurs pour ses yeux, son nez et ses oreilles. Le grand dieu Horus, en ce jour où il a pris la couronne, lui donna des vêtements.»

Puis vient le dernier paragraphe. «Le nez est à toi, dit le texte, les yeux voient, toi la royale parente véritable, Tani, la maîtresse dévouée (au grand dieu),» ce qui veut dire que Tani a recouvré l'usage de ses membres et qu'elle est entrée dans cette seconde vie qui ne connaîtra pas la mort.

Tel est le premier des trois monuments que je tenais à vous signaler. J'ai parlé des détails qui le rendent intéressant. Je n'insisterai particulièrement que sur un seul.

A la première invocation, on demande à Osiris et à Anubis

de faciliter, par leur protection, l'apport des dons funéraires dans le tombeau, et on cite parmi ces dons funéraires le «baume produit par le grand territoire de *Kher-Khera.*» Qu'est-ce que Kher-Khera ?

Que Kher-Khera soit une localité voisine d'Héliopolis, c'est ce qui n'est pas douteux, et on n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir le dictionnaire géographique de M. Brugsch.

Ce qui est moins certain, c'est que Kher-Khera soit, comme le veut le savant auteur de ce *Dictionnaire,* la Babylone située sur le bord oriental du Nil, à dix-huit ou vingt kilomètres d'Héliopolis. Il est vrai qu'aucun document ne contredit positivement cette assertion; mais je dois ajouter qu'aucun document ne nous force à l'admettre.

A bien considérer les choses, Kher-Khera et une autre ville nommée *Pi-Hap* (Nilopolis) forment un groupe de localités voisines dont Héliopolis paraît avoir été le centre, les deux premières n'étant peut-être qu'une dépendance et une sorte de banlieue de la troisième.

Ainsi Toum, qui est le dieu d'Héliopolis, est aussi, selon la stèle de Piankhi, citée par M. Brugsch, le dieu de Kher-Khera. Ainsi encore Héliopolis et Kher-Khera sont souvent nommées ensemble : «(Que le dieu m'accorde,) s'écrie le défunt, au chapitre XVII du Rituel, les fruits des dattiers que les habitants de Kher-Khera et de On cultivent pour moi!» A la suite de sa victoire et de son entrée triomphale à Memphis, Piankhi se décide à visiter Héliopolis. «Sa Majesté, dit le texte de la stèle de Boulaq, se rendit à On sur la montagne (qui est celle) de Kher-Khera.» Il y a donc certitude. Le lien qui unit Kher-Khera à Héliopolis est visible, et nul n'en saurait contester l'existence.

Le même lien unit Kher-Khera, non plus à Héliopolis, mais à Nilopolis. Nilopolis et Kher-Khera, au dire de la stèle de Piankhi, ne sont-elles pas gouvernées par le même chef,

que la stèle nomme *Pabès?* Ramsès III, en fondant un service d'offrandes à faire à Nilopolis, ne met-il pas, selon le grand papyrus Harris, «les habitants de Kher-Khera en joie?»

Enfin Nilopolis, que nous venons de voir liée à Kher-Khera, est liée aussi à Héliopolis par la stèle du Sérapéum dont le texte nous montre l'Apis d'Evergète II conduit, le jour de sa naissance, à Héliopolis, et par le passage de Diodore où le dieu, dans les mêmes circonstances, est conduit à Nilopolis.

Le cercle est donc complet, et en somme nous pouvons affirmer que si Kher-Khera n'est pas, comme nous venons de le supposer, le nom d'un quartier ou d'un faubourg d'Héliopolis, il faut y voir tout au moins le nom d'une localité extrêmement voisine de cette ville, localité qui déjà à l'époque de la dame Tani, c'est-à-dire sous la treizième dynastie, produisait un baume assez recherché pour figurer parmi les offrandes réservées aux morts.

Or, pour en revenir au détail intéressant que je vous signalais tout à l'heure, je trouve dans Abd-el-Latyf un passage où il s'agit précisément du baumier et de la ville où cet arbuste était cultivé. «Le baumier, dit le judicieux médecin de Bagdad, est encore au nombre des végétaux remarquables de l'Égypte; car on ne le trouve aujourd'hui que dans cette contrée à Aïn-Schems (Héliopolis), où on le cultive dans un lieu enclos et soigneusement gardé, de l'étendue de sept feddans.» Et ce n'est pas seulement Abd-el-Latyf qui parle du baumier cultivé à Héliopolis; selon l'historien arabe Kaswini, auteur du *Livre des merveilles des créatures,* cité par M. de Sacy, «l'endroit où (de son temps) on cultivait le baumier à Mataryeh (Héliopolis) était enclos et s'étendait en longueur et en largeur autant que la vue pouvait porter.» En 1612, quelques pieds de l'arbuste, au dire de M. de Sacy, existaient même encore à Mataryeh.

N'est-ce pas là le baume des offrandes de notre stèle?

L'enclos de sept feddans qui s'étendait aussi loin que la vue pouvait porter n'est-il pas «le grand territoire de Kher-Khera» mentionné par l'inscription de la dame Tani? Notons qu'aujourd'hui encore à la fête du renouvellement de la verdure qu'on appelle *Scham-en-nessim* (la respiration du zéphyr), c'est dans les jardins de Mataryeh, près de l'arbre de la Vierge, que les habitants du Caire vont cueillir des fleurs et respirer l'air embaumé du printemps.

Voilà donc un lieu déjà connu par ses plantations au xxve siècle avant notre ère qui, quatre mille ans plus tard, nourrit les mêmes arbres, et qu'aujourd'hui encore on visite par tradition et en souvenir de sa renommée antique. Il n'y a que l'Égypte pour produire ces phénomènes de durée.

II

Le deuxième monument choisi parmi ceux que les dernières fouilles nous ont livrés est encore une stèle et provient, comme le premier, d'Abydos.

Il y a longtemps que j'étudie avec une certaine curiosité cette question de la nécropole d'Abydos. Séparé des autres aussi bien par l'emplacement qu'il occupe que par la nature des tombes qu'on y trouve, un des quartiers de cette nécropole était réservé aux jeunes femmes chargées dans les temples d'Abydos des fonctions de «chanteuses» (*Kema-t*). Là étaient «les chanteuses d'Osiris, les chanteuses d'Ammon, les chanteuses d'Horus,» etc. C'est en même temps dans ce quartier réservé que çà et là, tantôt dans le sable, tantôt dans l'épaisseur des murailles où ils sont encastrés, on trouve de tout petits cercueils en terre grossièrement cuite qui renferment invariablement des fœtus humains dans un état plus ou moins avancé de formation.

La stèle que j'ai à vous faire connaître a été recueillie,

avec une trentaine d'autres de même style, de même composition et de même époque (vingtième dynastie), dans ce quartier de la nécropole d'Abydos. Tout à côté, et noyés dans le sable, étaient quelques cercueils d'enfants mort-nés.

Faut-il voir un rapport entre ces cercueils d'enfants mort-nés et les chanteuses ?

On remarquera : 1° que les cercueils contenant des fœtus humains appartiennent à toutes les époques, depuis la treizième dynastie jusqu'aux Ptolémées, et que les tombes des chanteuses commencent avec la vingtième et ne la dépassent pas; 2° que presque toutes les fois qu'Osiris est nommé dans les inscriptions de la nécropole des chanteuses, il prend des titres inconnus ailleurs ; il est *Osiris mes* (« l'Osiris qui forme »), *Osiris neb-mès* (« l'Osiris maître de la formation »), *Osiris mes-neterou* (« l'Osiris qui forme les divinités »), etc.

Est-ce là qu'est la solution du problème? *Mes*, dans un sens primitif, signifie *former, façonner*. Ce mot s'entend-il ici de l'Osiris qui préside à la formation de l'être dans le sein de la mère? Osiris, qui est déjà le dieu des enfers, le dieu des morts, est-il aussi, sous le nom d'*Osiris-mes,* le dieu des enfants morts avant d'être venus à la lumière et à la vie, le dieu des limbes, et avons-nous à inscrire un type nouveau parmi les types divins, déjà si nombreux, qui peuplent le panthéon égyptien ? Pour en revenir à la nécropole des enfants et des chanteuses, cette nécropole a-t-elle existé de tous temps à l'usage des enfants, et, quand à une certaine époque on prit le parti d'y enterrer les chanteuses, crut-on devoir invoquer Osiris sous son nom local de protecteur de la vie embryonnaire ?

Tout cela est bien vraisemblable; mais j'avoue que des recherches nouvelles et la découverte d'un plus grand nombre de monuments seraient nécessaires pour asseoir la question

sur ses véritables bases et essayer de tirer de l'ensemble des faits acquis une solution définitive.

Quant à la stèle qui donne lieu à cette discussion, elle n'offre d'intérêt que par le lieu d'où elle provient et par l'ensemble dont elle fait partie. Un seul tableau la décore. Une femme est debout, jouant du sistre. Elle s'appelait *Net'em* « la suave, l'agréable, la douce » (analogue à l'hébreu *Noomi, Noémi*, « ma douceur »). Elle était attachée en qualité de chanteuse au culte d'Ammon, et elle porte le grand costume de ses fonctions. Deux grosses fleurs épanouies dont la tige contourne la tête lui cachent le front. Elle est vêtue d'une robe très ample et très transparente qui couvre les épaules, la moitié des bras et descend en plis serrés jusque sur les pieds. Quelques traces de couleur font voir clairement que la robe était faite d'une étoffe rayée de lignes alternativement blanches et rouges. Devant elle, assis sur son trône, est *Osiris-mès*.

III

Je ne ferai qu'une courte mention du troisième monument dont je tenais à vous annoncer la découverte.

Celui-ci est une stèle funéraire de style grec, recueillie dans la nécropole de Memphis, près de l'enceinte de cette partie du Sérapéum que les papyrus appellent le *παστοφόριον*. J'en envoie une photographie à M. Miller.

La stèle est taillée en forme de portique surmonté d'un fronton. Deux femmes debout, de style égyptien, soutiennent l'architrave. Isis et Nephthys, les compagnes d'Osiris, et les pleureuses toujours placées aux deux côtés des cercueils, ont évidemment donné l'idée de ces grossières cariatides.

L'intérêt de la stèle est dans le tableau qui en décore le champ. Apis, revêtu de ses couleurs sacrées, est debout près d'une sorte d'édicule qui ressemble autant à une mangeoire

qu'à un autel (bien que ce soit évidemment un autel que l'artiste a voulu représenter). Au-dessus d'Apis est une inscription grecque écrite à l'encre noire qu'on traduit facilement : « J'interprète les songes, investi de l'ordre du dieu. A la bonne fortune! L'interprète en question est Crétois [1]. »

Nous voici bien en plein Pastophorium. Le Pastophorium était, à proprement parler, le quartier étranger du Sérapéum. Une chapelle de Vénus, une chapelle d'Astarté, un temple d'Esculape, étaient compris dans son enceinte. Les cellules des *κάτοχοι* s'y trouvaient également, non loin de l'endroit que la tradition appelle encore aujourd'hui *Es-sign-Yousef*, la « Prison de Joseph », et où l'on suppose que Joseph interpréta le songe du roi Pharaon. C'est dans le Pastophorium que venaient dormir ceux qui avaient à consulter en songe la divinité du lieu; c'est là qu'au milieu de fonctionnaires et d'employés de tout rang étaient « les interprètes des songes »; c'est là enfin que, deux mille ans après Joseph, notre Crétois (pourquoi ne nous dit-il pas son nom?) mettait au service des visiteurs du Sérapéum le don d'expliquer les songes, qu'il prétendait tenir « du dieu » lui-même, c'est-à-dire d'Apis, ou plutôt, sous son nom d'Apis mort, de Sérapis.

N° III.

NOTE SUR UN LIVRE D'HEURES APPARTENANT À M. LE BARON D'AILLY, PAR M. L. DELISLE.

Ce volume, qui est un chef-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture françaises de la fin du XIVe ou du commencement

[1] ΕΝΥΠΝΙΑΚΡΙΝΩ
ΤΟΥΘΕΟΥΠΡΟΣΤΑΓ
ΜΑΕΧΩΝΤΥΧΑΓΑ
ΘΑΙΚΡΗΣΕΣΤΙΝΟ
ΚΡΙΝΩΝΤΑΔΕ

du XVe siècle, est enrichi de nombreuses miniatures (172, tant grandes que petites) exécutées avec beaucoup de finesse. Ses marges sont ornées de vignettes délicates où se retrouvent plusieurs fois les armoiries de Jean, duc de Berry, supportées par des ours ou par des cygnes. Il contient : le Calendrier en français; la Légende de sainte Catherine en latin; des fragments des quatre Évangiles; les Oraisons de Notre-Dame; les Heures de Notre-Dame, etc., etc.

Sur le premier feuillet du livre se trouve cette inscription :

« Ces heures fist faire tres excellent et puissant prince Jehan filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloigne et d'Auvergne. J. FLAMEL. »

M. Delisle a reconnu que ce livre d'heures est l'un de ceux qui ont été décrits dans l'inventaire dressé au mois d'août 1416, après la mort du duc de Berry, inventaire dont le manuscrit original est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Les deux manuscrits qui, dans cet inventaire, atteignent le prix le plus élevé sont « de tres riches heures » estimées 4,000 livres tournois (environ 39,000 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque). Elles sont depuis longtemps conservées à la Bibliothèque nationale, sous le n° 919 du fonds latin. Et de « belles heures tres bien et richement historiées, » que les experts apprécièrent 875 livres tournois (un peu plus de 8,000 francs de notre monnaie). Ce sont celles que M. Delisle met sous les yeux de l'Académie. Tout se réunit pour en démontrer l'identité : la note qui précède le livre, l'ordre dans lequel se succèdent les différents morceaux, et surtout cette remarque de l'inventaire : « et au commencement du second feuillet des dites heures de Nostre Dame a escript : *Audieritis.* » C'est par ce mot, en effet, que commence, dans le manuscrit de M. le baron d'Ailly, le second feuillet de l'office de Notre-Dame.

Suivant une note additionnelle de l'inventaire de 1416, la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, la mère du bon roi René,

désira acquérir ce livre d'heures que les experts lui offrirent de payer le prix qu'elle jugerait bon, si elle voulait bien employer son crédit auprès de son mari en faveur de la liquidation de la succession. La reine de Sicile le promit et donna 300 livres tournois de ce précieux volume.

M. Delisle résume ensuite ce qu'il a découvert du sort des manuscrits du duc de Berry. D'après les inventaires qui nous ont été conservés, ce prince a possédé environ trois cents volumes. M. Delisle publia, en 1868, la liste de ceux dont il avait alors reconnu l'existence. Cette liste comprenait soixante-dix-sept articles, dont cinquante-six à la Bibliothèque nationale et vingt et un dans diverses collections publiques ou particulières de la France et de l'étranger. A cette liste il convient d'ajouter aujourd'hui huit volumes, parmi lesquels se distingue celui-ci, qui est conservé dans une famille digne à tous égards de posséder un tel trésor. L'Académie se rappelle, en effet, le legs que M. le baron d'Ailly, décédé en 1877, a fait à la Bibliothèque nationale de son incomparable collection de monnaies romaines, don généreux qui lui assure une des premières places parmi les bienfaiteurs de nos établissements littéraires.

N° IV.

SUR LA TOPOGRAPHIE DE L'ANCIENNE TYR,

PAR V. GUÉRIN.

Tout le monde connaît les fouilles importantes que M. Renan a pratiquées à Tyr et les doctes chapitres que ce célèbre orientaliste a consacrés à cette ville et à ses environs dans son grand ouvrage intitulé : *Mission de Phénicie*. Antérieurement à M. Renan, M. Jules de Bertou avait fouillé le sol de cette même cité, en 1838, et publié, en 1843, un mémoire très consciencieux qui avait pour titre : *Essai sur la topographie de*

Tyr. En 1863, M. Poulain de Bossay, dans ses *Recherches sur Tyr et Palæ-Tyr,* avait fait preuve d'une rare érudition et adopté quelques-unes des assertions avancées par M. de Bertou, notamment en ce qui concerne l'affaissement prétendu de toute la partie occidentale de l'île et l'existence d'une longue digue sous-marine s'étendant au loin à partir de la pointe sud-ouest dans la direction du cap Blanc. Ces deux assertions, au contraire, ont paru très problématiques à M. Renan qui rejette d'une manière presque absolue la première et incline également à repousser la seconde, mais avec quelque réserve néanmoins, n'ayant pu lui-même, pendant son séjour à Tyr, la vérifier sur place au moyen d'une barque, à cause du mauvais état de la mer, et appelant, sur ce point, un nouvel examen. C'est à cet appel de M. Renan que M. Guérin a essayé de répondre. Se trouvant à Tyr, en 1875, par une mer très calme, il a parcouru en barque, à deux reprises différentes, avec deux vieux pêcheurs d'éponges très expérimentés, tous les alentours immédiats de la presqu'île tyrienne. Or, de ces deux reconnaissances et des affirmations de ces deux pêcheurs résultent les assertions suivantes :

1° La digue qui vers le nord et vers l'est délimite de ce côté, quoique aux trois quarts renversée, le port septentrional de la ville, était jadis précédée d'une autre digue, actuellement sous-marine, qui donnait ainsi à ce port une plus grande étendue qu'il ne l'a eue depuis, quand il a été resserré dans l'enceinte actuelle. Beaucoup de colonnes gisent couchées dans les flots entre ces deux digues. Ce port, appelé autrefois port sidonien, parce qu'il regardait Sidon, est aujourd'hui en grande partie ensablé.

2° Les petits îlots situés au nord de ce port abritent un peu la vaste rade qui le précède contre les vents d'ouest. Le plus considérable de ces îlots portait jadis le nom de *Tombeau de Rhodope.* Il est en partie plat, déchiré par plusieurs échan-

crures et balayé, comme les autres, par les vagues quand la mer est forte. Sa surface tailladée et rugueuse n'a offert à M. Guérin les traces d'aucune construction, mais on voit que sur certains points elle a été autrefois exploitée comme carrière, et les gros blocs que l'on en a extraits ont dû être projetés dans les flots vers l'ouest; car, de ce côté, on distingue sous l'eau les vestiges d'une digue submergée qui reliait sans doute cet îlot à celui qui l'avoisine vers le sud. Quand cette digue était debout, elle protégeait davantage la rade contre les vents d'ouest.

3° A l'ouest des rochers plats qui bordent les contours occidentaux de la presqu'île tyrienne, rochers qui sont battus et recouverts par les vagues lorsque la mer est tant soit peu houleuse, on aperçoit sous l'eau, à différents endroits, les restes d'un mur épais que l'on pourrait confondre avec une ligne de récifs sous-marins, mais qui est bien réellement dû à la main de l'homme. Ce mur avait eu jadis pour but de conquérir sur la mer tout l'espace occupé par ces rochers, en les rendant insubmersibles, et d'agrandir d'autant le périmètre de la ville de ce côté. Guillaume de Tyr, en nous racontant le siège et la prise de cette ville par les Croisés en 1124, nous apprend qu'elle était défendue, du côté de la mer, par un double mur flanqué de tours et, du côté de la terre, c'est-à-dire vers l'est, par une triple enceinte que protégeaient des tours très élevées et très rapprochées les unes des autres. Pour ne parler, en ce moment, que de l'enceinte qui, du côté de la mer, protégeait la ville à l'époque du siège qu'en firent alors les Croisés, comme elle était double, M. Guérin retrouve ces deux remparts, l'un dans les restes du mur qu'il vient de signaler, l'autre dans celui dont tous les voyageurs ont depuis longtemps mentionné les ruines et que l'on démolit progressivement d'année en année.

4° Le bassin qui au sud de la presqu'île a été signalé par

M. de Bertou comme une sorte de cothon analogue à celui de Carthage, que M. Poulain de Bossay identifie avec le port égyptien mentionné par les anciens et que M. Renan considère comme une reprise de la mer sur des terrains bas jadis remblayés et reconquis par elle, depuis que la digue qui les mettait à l'abri des flots a été en partie détruite, paraît être à M. Guérin un véritable port et est appelé ainsi par tous les pêcheurs actuels de Tyr.

5° Ce bassin communiquait, par une ouverture laissée libre vers le sud, avec une très belle rade ou avant-port que protégeait une digue gigantesque signalée déjà par M. de Bertou dès 1838. Cette digue, partant de l'un des petits îlots qui avoisinent la pointe sud-ouest de la péninsule, se prolonge vers le sud-est l'espace de 800 mètres environ, puis elle se dirige vers l'est. Aujourd'hui, tout entière sous-marine, elle est ensevelie sous plusieurs mètres d'eau.

M. Guérin donne ensuite quelques détails sur les débris de la triple enceinte qui, à l'époque du moyen âge, défendait la ville du côté de la terre ferme.

Il termine sa communication par l'analyse rapide des fouilles qui ont été pratiquées par les Allemands, en 1875, sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Tyr. On sait que cet édifice avait été bâti par l'évêque de Tyr, Paulin, et qu'il avait été consacré sous Constantin. C'était la plus belle église de la Phénicie. Au XIe siècle, on y montrait encore le tombeau d'Origène. En 1190, l'empereur Frédéric Barberousse y fut, dit-on, enterré. C'est principalement afin de rechercher et d'emporter les restes de cet empereur que les Allemands entreprirent les fouilles en question. Des tranchées furent ouvertes par eux à travers les nefs, les absides et le transept. Ces tranchées mirent à nu plusieurs tombeaux, mais ces tombeaux étaient brisés et avaient été violés depuis longtemps. En poussant les excavations, sur certains points,

à plusieurs mètres de profondeur, on découvrit les assises inférieures d'une partie de la basilique, assises consistant en pierres de taille très régulières et remontant vraisemblablement à la fondation même de l'édifice; les assises supérieures, au contraire, d'un appareil moindre, semblent attester une restauration de l'époque des croisades. De tous côtés gisaient, sous un énorme amas de décombres, de superbes fûts monolithes de granit rose et d'autres de granit gris. Ces colonnes, provenant des antiques temples de Tyr, avaient été, à l'époque byzantine, couronnées de chapiteaux corinthiens en marbre blanc d'un travail très soigné.

N° V.

SUR UNE NOTICE DE M. AUGUST STRINDBERG CONCERNANT LES RELATIONS DE LA SUÈDE AVEC LA CHINE ET LES PAYS TARTARES, DEPUIS LE MILIEU DU XVIIe SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS, PAR M. LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

A mesure que les distances s'effacent et que les études orientales se généralisent, il devient de plus en plus important de n'ignorer aucune des ressources tant imprimées que manuscrites que peuvent offrir les archives scientifiques de toutes les nations de l'Occident.

M. Angelo de Gubernatis, professeur à l'Institut des études supérieures de Florence, a publié, par ordre du gouvernement italien et à l'occasion du dernier congrès des orientalistes, un volume contenant l'exposé des travaux italiens relatifs aux études orientales. C'est un travail analogue que M. August Strindberg a composé pour faire connaître la part qui revient à ses compatriotes dans le progrès des études orientales, particulièrement en ce qui concerne le domaine des études sinologiques.

L'auteur fait ressortir d'abord ce phénomène remarquable dans l'histoire des peuples occidentaux offert par le spectacle d'un petit État de deux millions d'âmes s'élevant tout à coup, par la force des armes et par la puissante impulsion de ses gouvernants, à un tel degré de puissance que son action devient prépondérante dans les conseils de l'Europe. Ce spectacle est celui de la Suède du XVIIe siècle, et ce qui inspire un intérêt sympathique pour la mémoire des rudes guerriers auxquels elle dut sa grandeur, c'est le soin pieux qu'ils savent apporter au progrès des sciences, de la littérature et des arts.

Sous le règne de Christine, les Suédois colonisent les rivages du Delaware, dans l'Amérique du Nord, en même temps qu'ils fondent un comptoir au cap Corso dans l'Afrique occidentale. Des marins de la flotte prennent du service sur les vaisseaux de la Compagnie hollandaise; ils vont aux Indes orientales, et par eux la Suède ne cesse d'entretenir des relations directes avec les pays les plus lointains, tels que la Chine et le Japon.

La série des voyageurs suédois qui ont laissé d'intéressants mémoires de leurs voyages commence avec Nills Matson Kiöping, qui parcourut la haute Asie, l'Afrique, la Chine, le Japon, les Indes orientales, et qui mourut en 1667.

Après lui vient Frédéric Cojet, ambassadeur de Hollande au Japon, bien que Suédois d'origine; Olof Erickson Willmann, lieutenant de la marine royale, qui séjourne longtemps dans l'extrême Orient; puis Olof Rudbeck et son fils qui pénètrent chez les Tartares et qui étudient les premiers, avec soin, les mœurs et la langue de ces peuples.

Les guerres de Charles XII et le désastre des armes suédoises, après tant de victoires fameuses, eurent pour résultat de conduire en Sibérie un grand nombre de prisonniers suédois. De leur nombre fut Strahlemberg, dont on ne connaît en français les travaux que par une traduction abrégée ayant

pour titre : *Description historique de l'Empire russien* (Amsterdam et Paris, 1757). On est surpris de rencontrer une si profonde érudition chez un soldat, que sa captivité privait de beaucoup de ressources. Sa carte *Tattariæ magnæ tam orientalis quam occidentalis* (dont M. Strindberg offre une reproduction à l'Académie) surpasse toutes celles qui avaient été publiées avant lui. C'est également à Strahlemberg qu'on doit la première traduction et les notes de la chronique turque d'Abul-Ghazi. Il avait acheté le manuscrit tartare de cette histoire, qu'un marchand avait apporté à Tobolski; il le fit traduire à ses dépens en langue russe, et les officiers suédois, ses compagnons de captivité, en firent à leur tour des traductions dans plusieurs langues européennes.

L'auteur du mémoire constate, en passant, avec regret que plus d'un travail composé en langue suédoise a été mis à profit par des savants allemands, qui se sont bien gardés d'en indiquer l'origine et qui ont préféré s'en approprier tout le mérite.

Une autre carte précieuse due au colonel Strahlemberg accompagne un livre de son compatriote et compagnon de captivité Schönstrom, et c'est par erreur que, dans le *Recueil des voyages au Nord*, on a avancé que cette carte avait été dressée par ordre du czar.

Le mémoire de M. August Strindberg devant être prochainement publié *in extenso* et lu, sans aucun doute, avec beaucoup d'intérêt, nous ne poursuivons pas plus loin notre analyse; elle aura suffi pour faire ressortir l'utilité pratique de cette indication détaillée des sources suédoises à consulter.

Disons encore, cependant, que l'auteur de cet intéressant travail donne une carte de la ville de Canton en 1788, et rappelle que la plante à thé fut apportée pour la première fois en Europe par le capitaine suédois Ekeberg, et nombre de végétaux jusqu'alors inconnus par les voyageurs suédois disciples

de Linné, et enfin que, dans ces dernières années, ce fut un missionnaire suédois, nommé Hamberg, qui, ayant pu suivre les *taï-ping* dans leurs terribles campagnes, a fourni sur l'origine de la grande rébellion chinoise, sur l'organisation, les mœurs et le caractère des rebelles, et sur les faits historiques qui se sont accomplis, des renseignements curieux et précis que nul autre que lui n'aurait su recueillir.

N° VI.

SUR QUELQUES REPRÉSENTATIONS DU DIEU GROTESQUE APPELÉ *BÈS* PAR LES ÉGYPTIENS.

Dans la classe des terres cuites phéniciennes[1], une série à part est formée par les images, assez communes en Phénicie, d'un dieu nain et difforme, le prétendu Typhon des anciens archéologues. A première vue, cet étrange personnage présenterait plutôt une certaine ressemblance avec le Phtah-embryon des Égyptiens, que rappellent ses jambes courtes et torses, son ventre proéminent, et souvent aussi la position de ses mains appuyées sur ses cuisses. Il en diffère toutefois par une musculature virile, par une large barbe aux enroulements symétriques, par ses oreilles velues, par le caractère gorgonéen de sa langue pendante et de sa face contractée. Il est vêtu d'une peau de bête, non de lion, comme on le répète ordinairement, mais de panthère, si l'on en juge par les mouchetures gravées avec soin sur plusieurs représentations[2], et par la tête de l'animal, qui retombe sur la poitrine du dieu.

[1] Pour les figures, voir les *Figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, pl. VIII.

[2] Ce fait, dont j'avais d'abord constaté la trace sur la figurine décrite plus loin, page 33, m'a été surtout confirmé avec une pleine évidence par une petite figure de terre vernissée, qui, après avoir appartenu à M. Ferdinand Delaunay, est entrée récemment dans la collection égyptienne du Louvre.

Souvent un panache de longues plumes complète le costume de cette bizarre figure, où le terrible paraît avoir tourné au grotesque comme dans les images des monstres japonais et chinois.

Le même dieu, sous le nom de Bès, était surtout très répandu en Égypte, et c'est là que se rencontrent ses images les plus anciennes : une tête de ce type décore un manche de miroir qui remonterait, suivant les observations de M. Mariette, à la sixième dynastie. Bès était souvent associé, par contraste, à la belle déesse Hathor, et les dames égyptiennes aimaient à retrouver sa figure grimaçante sur leurs ustensiles de toilette. Dieu guerrier, mais aussi ami de la musique et de la danse, il paraît avoir été surtout envisagé, dans l'ancienne Égypte, par le côté plaisant de sa nature. Son image, dit encore M. Mariette, était un symbole de joie; pour cette cause, elle était associée, dans les tombeaux et particulièrement sur les chevets funéraires, aux idées de résurrection, qu'il représentait aussi comme gardien de l'un des pylônes de la région infernale. Sa grande popularité n'empêchait pas du reste qu'il n'occupât dans le panthéon égyptien un rang secondaire. Il y était considéré comme un dieu étranger, venu du pays de *Ta-neter,* c'est-à-dire de l'Arabie; mais ce n'en était pas moins l'art égyptien, avec sa précision habituelle, qui avait donné à ce type exotique une forme arrêtée et définitive[1].

Quelle place occupait ce dieu nain dans la mythologie phénicienne? N'y était-il qu'une importation de l'Égypte ou bien avait-il le caractère d'une divinité nationale? Faut-il, par exemple, lui attribuer quelque rapport avec le dieu Pygmaion[2], adoré à Chypre comme une forme d'Adonis, le dieu enfant du culte de l'île? On a cru pouvoir l'assimiler aux Patèques que

[1] E. de Rougé, *Notice des monuments égyptiens*, 1873, p. 143. — Mariette-Bey, *La galerie de l'Égypte ancienne au Trocadéro*, 1878, p. 116, cf. p. 10.

[2] Hésychius, à ce mot.

les Phéniciens sculptaient à la proue de leurs navires, sous la figure d'un nain aux formes viriles, *ἀνδρὸς πυγμαίου*, comme dit Hérodote[1]. Il est vrai que l'historien grec ne mentionne les Patèques que pour donner une idée de l'image risible du Phtah-embryon adoré à Memphis et des sept dieux fils de Phtah, semblables à leur père, désignés sous le nom de Cabires égyptiens. Les égyptologues soupçonnent d'autre part une relation entre le nom des Patèques et celui même de Phtah. Sans doute les ressemblances de premier aspect que nous avons signalées entre les deux types du dieu-embryon et du dieu-pygmée suffisent pour que les Phéniciens et les Grecs après eux les aient parfois confondus; il faut avouer cependant que ces rapprochements ne forment pas une démonstration rigoureuse, qui permette d'attribuer avec une entière certitude le nom de Patèques aux images phéniciennes du dieu Bès.

Ce qui est certain, c'est que la légende de ce dieu ou de ce groupe de dieux se présente sur les monuments asiatiques avec un caractère et des développements originaux. Le dieu nain, en se mêlant aux combats et aux chasses fantastiques des divinités orientales, devient comme elles un guerrier et un tueur de monstres. Tel est son rôle dominant sur les ouvrages de style intermédiaire entre l'art égyptien et l'art assyrien, considérés avec raison, pour la plupart, comme des produits de l'industrie phénicienne, coupes travaillées au repoussé ou gravées au trait, figurines de terre à glaçure vitreuse, gravures des cachets et des scarabées. L'image de ce pygmée, doué d'une force divine, y est multipliée sous mille aspects, tantôt frappant victorieusement, tantôt soulevant à bras tendu ou étranglant des deux mains des animaux sauvages et de grands oiseaux à long col. La représentation la plus caracté-

[1] Hérodote, III, 37.

ristique de cette série est le scarabée, déjà plusieurs fois publié, du Musée du Louvre, où l'on voit le petit dieu enlever un sanglier par la queue et porter en même temps un lion sur son épaule, accomplissant en quelque sorte d'un seul coup deux des actes légendaires attribués à Hercule.

En effet, de telles représentations, en même temps qu'elles se rattachent étroitement au système figuratif de la mythologie orientale, sont devenues très probablement des prototypes de plusieurs des travaux d'Hercule, comme les combats contre le lion de Némée, contre le sanglier de l'Érymanthe, contre les oiseaux de Stymphale, et particulièrement comme la lutte de l'Hercule comique ou pygmée contre les grues. Sans accepter toutes les conclusions du mémoire de Raoul Rochette sur l'*Hercule assyrien et phénicien*, on ne peut s'empêcher de rapprocher la figure même du dieu pygmée, portant la peau de panthère appliquée sur ses membres trapus, du type archaïque d'Hercule, et d'entrevoir certains rapports, encore mal définis, qui ont pu rattacher ces représentations soit au Melqarth tyrien, soit à un autre personnage qui en paraît être une sorte de dédoublement, l'*Ousôos* de Sanchoniaton, voyageur et chasseur, revêtu de la peau des bêtes féroces, inventeur des premiers essais de la navigation et dressant des colonnes sur les plages lointaines[1].

Un type d'une originalité aussi bizarre, que l'on trouve répandu par le commerce à Chypre, à Rhodes, en Italie, en Sardaigne et jusqu'en Gaule, ne pouvait manquer de frapper vivement l'imagination des peuples en relation avec les Phéniciens et d'exercer notamment une influence multiple et diverse sur les conceptions de la mythologie hellénique. Le personnage d'Hercule n'est pas le seul qui ait emprunté quelques traits à la curieuse figure que nous étudions. Un mémoire

[1] Philon de Byblos, I, 8, dans les *Fragmenta hist. græc.*, édition Didot, II, p. 556.

spécial de M. Husson, très instructif, en dépit de ses conclusions trop étendues, a très bien suivi la singulière transformation qui, malgré la différence des sexes, a fait sortir du même type l'image de la Gorgone[1]. Vu par son côté comique, ce type ventru et demi-bestial n'est peut-être pas étranger non plus à la création de la figure de Silène, dieu d'origine asiatique, également caractérisé par la peau de panthère. Quelques représentations, où Bès porte un enfant assis sur sa main droite et tient un fruit de la main gauche, rappellent en particulier Silène dans son rôle de dieu courotrophe et de père nourricier; car c'est calomnier, croyons-nous, ce monstre, ici tout débonnaire, que d'en faire un Moloch et de lui prêter l'intention de dévorer son jeune élève; la représentation ne suggère rien de semblable. On trouve enfin à côté de plusieurs figurines de l'Aphrodite grecque un nain grotesque et barbu, parfois confondu avec Priape; sa présence au nombre des démons ou génies attachés au cortège de la déesse rappelle tout à fait l'ancienne corrélation établie entre le dieu Bès et l'Hathor égyptienne.

Le Louvre possède trois statuettes en terre cuite du dieu Bès, toutes les trois provenant de la nécropole d'*Amrit* (*Marathus*), ce qui ne laisse aucun doute sur le rôle funéraire attribué par les Phéniciens à ces sortes d'idoles. Bien que ces figurines soient déjà publiées avec soin[2], elles peuvent encore donner lieu à quelques observations intéressantes.

La première n'est pas un ouvrage d'argile commune, mais de terre blanche vernissée, dont la glaçure a disparu avec le temps. Elle rappelle même à tel point, par la perfection du

[1] Hyacinthe Husson, *Mythes et monuments comparés*, extrait de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1868. — On me signale un curieux mémoire récemment publié dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, troisième série, t. I, p. 296, où la conformation de ces dieux nains est examinée sous le rapport de la médecine et de l'anatomie.

[2] A. de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. XIX, figures 1, 2 et 3.

modelé, les faïences égyptiennes les plus soignées, qu'elle pourrait très bien être simplement un objet importé d'Égypte. C'est la représentation ordinaire du dieu Bès, les mains appuyées sur les cuisses et la peau de bête retenue autour des reins par une ceinture. La tête n'a pour coiffure qu'une sorte de chapiteau carré, et la statuette s'adosse, comme les cariatides égyptiennes, contre un pilastre. Les taches rougeâtres que l'on remarque sur quelques parties sont dues uniquement à la nature du sol; il n'est pas nécessaire non plus de supposer une coloration bleue qui se serait effacée à la longue, les terres vernissées étant souvent laissées avec leur teinte blanche naturelle. Certains détails gravés, et particulièrement les mouchetures de la pardalide, dont quelques-unes sont encore visibles, étaient seuls repassés en jaune vif. Les yeux étaient rapportés en une autre matière. Cette remarquable pièce de céramique égyptienne ou égypto-phénicienne a été fabriquée avec beaucoup d'art dans un moule à deux pièces; cependant elle n'est pas proprement moulée en creux, mais percée verticalement de part en part d'un trou cylindrique communiquant avec une autre ouverture circulaire pratiquée au revers du pilastre.

Le numéro suivant est au contraire un ouvrage de fabrique locale. D'une exécution beaucoup moins parfaite que le précédent, il reproduit le même type, mais avec des caractères originaux et propres au pays. Le dieu porte à bout de bras un petit bouclier échancré, sorte de *pelta* de forme barbare; la main droite devait tenir une arme qui est brisée. Derrière la tête tombe un voile carré, analogue au *Keffieh* des Syriens modernes et décoré sur le front de trois boutons saillants: une cassure au-dessus marque très probablement la place du panache de plumes. La tête est estampée à plat sur ses deux faces. Le reste du corps est moulé assez sommairement, avec des parties ajoutées à la main. Ces procédés et la grande épais-

seur de la terre, qui est l'argile orangée constamment employée par les modeleurs de cette région, indiquent une époque encore ancienne. Le fait est d'autant plus intéressant que les idoles armées du dieu Bès ne sont communes que parmi les terres cuites égyptiennes de la basse époque alexandrine. La figurine repose sur une haute base en forme de pyramide à deux degrés. On remarque des traces de couleur rouge sur la langue pendante et aux ornements du bouclier.

Avec la troisième figurine, nous retrouvons le type ordinaire du Bès égyptien. C'est une imitation locale, dont l'exécution assez molle simplifie et supprime par négligence les détails du modelé. La barbe, par exemple, n'est plus indiquée que par un contour tracé carrément. Cette figure appartient à la même époque et à la même fabrique que les figurines de femmes de style pseudo-égyptien communes en Phénicie. Malgré la différence du sujet, on reconnaît la même terre orangée aux parois déjà minces, le même procédé de moulage en creux, signe d'une époque assez avancée, la même engobe jaunâtre, à laquelle on a seulement ajouté, sur quelques parties du nu, une couche de couleur rouge.

Je voudrais surtout appeler l'attention sur deux petits monuments encore inédits qui se rapportent au même personnage mythologique.

Un scarabée de terre vernissée verte[1], acheté à Beyrout et donné au musée par M. de Saulcy, présente une curieuse identification du dieu nain avec la forme même de l'insecte sacré. En plaçant l'objet la tête en bas, on voit se dessiner nettement sur le corselet une face grimaçante à laquelle il ne manque que la langue tirée; les divisions des élytres figurent la couronne de plumes caractéristique de Bès. Sur le plat du cachet sont gravés des signes hiéroglyphiques dont la

[1] Les *Figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, pl. VIII, fig. 3.

réunion ne présente aucun sens, comme il arrive souvent dans les imitations phéniciennes. On sait que l'image du Phtah-embryon porte souvent pour coiffure le scarabée, que la symbolique égyptienne associait étroitement au dieu de Memphis.

Je crois devoir placer aussi dans cette série de représentations égypto-phéniciennes un petit groupe de terre vernissée bleue[1], trouvé à Chypre, mais qui certainement ne provient pas des fabriques de l'île. C'est un objet décoratif de forme plate et cependant estampé soigneusement des deux côtés. Il représente le divin pygmée sous sa figure la plus hideuse à la fois et la plus empanachée, porté ou, pour mieux dire, affourché sur les épaules d'une femme qui le tient par les deux pieds. Cette déesse, dont les proportions larges et courtes, la nudité choquante, indiquent évidemment un être de la même famille de dieux grotesques, n'appartient pas au panthéon égyptien et se rapproche plutôt des étranges déités féminines que l'on rencontre en Babylonie. Les deux figures superposées sont portées par un petit chapiteau en forme de fleur de lotus. Ce mélange de types et de symboles est une des raisons qui doivent faire considérer la représentation comme phénicienne, bien que le travail ne se distingue pas des productions de l'industrie égyptienne proprement dite.

Il faut ajouter, à titre de renseignement, que deux monuments de la collection égyptienne du Louvre représentent le même groupe avec de légères variantes : c'est d'abord un fragment de terre vernissée bleuâtre, où le dieu Bès, porté de la même manière, dévore, comme un enfant glouton, un large gâteau; puis un bronze d'assez basse époque, où la déesse porteuse est debout sur une grenouille, placée elle-même sur la fleur de lotus.

On n'a pas cherché, que je sache, à déterminer le genre

[1] Les *Figurines du Louvre*, pl. VIII, fig. 2.

de rapport que leur position réciproque établit entre les deux divinités superposées. Je crois en trouver l'explication dans les bas-reliefs assyriens qui représentent des transplantations de populations vaincues : les femmes, dans ces longues marches, portent ainsi quelquefois leurs enfants affourchés sur leurs épaules[1]. La déesse figurée avec le dieu Bès est donc très probablement sa mère, et l'on peut supposer qu'il est assimilé dans ce cas, malgré sa barbe et ses formes adultes, aux dieux enfants comme Harpocrate et le Phtah-embryon, auxquels la faiblesse de leurs jambes permettait difficilement de se porter eux-mêmes[2]. La filiation que nous venons d'établir est confirmée par une terre cuite de la basse époque alexandrine, qui représente une déesse semblable, accroupie dans une corbeille en forme de ciste et donnant le sein au dieu Bès, qui, cette fois, a les proportions d'un nouveau-né[3]. La même déesse, accroupie dans sa corbeille, est représentée par une autre terre cuite de la même fabrique sous un édicule dont les deux colonnes sont surmontées par deux figures dansantes du petit dieu[4].

Le dédoublement de Bès en un couple de monstrueux jumeaux est un fait qui se retrouve sur d'autres monuments. Un exemple plus curieux encore de la multiplication du dieu grotesque est le beau sarcophage phénicien découvert à Amathonte, dans l'île de Chypre, par M. de Cesnola[5]. On y voit, sur les deux petits côtés de la caisse de marbre, l'image du dieu Bès quatre fois répétée, tandis que la face opposée porte en pendant quatre figures de la déesse nue aux formes replètes, pressant de ses deux mains sa poitrine. Ces représen-

[1] Voir une plaque exposée dans le vestibule du musée assyrien, au Louvre.
[2] Plutarque, *De Isid.*, 19.
[3] Les *Figurines du Louvre*, pl. VIII, fig. 4.
[4] *Id.*, *ibid.*, fig. 5.
[5] De Cesnola, *Cyprus*, pl. XV.

tations sont décisives pour la question qui nous occupe : elles démontrent l'étroite corrélation établie entre les deux divinités et le rôle important qui leur était attribué en commun par les Phéniciens, dans la religion des tombeaux.

Arrêtons-nous à ces brèves observations. C'est aux orientalistes et aux égyptologues qu'il appartient surtout de développer les déductions qu'elles contiennent. J'ai voulu seulement signaler à leur attention quelques monuments inédits ou imparfaitement connus qui, sans éclaircir encore un point assez obscur de la mythologie égypto-phénicienne, ajoutent plusieurs faits nouveaux à ceux que l'on avait déjà réunis sur le même sujet.

L. Heuzey.

N° VII.

LETTRE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE, PAR M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 19 juin 1879.

Monsieur le Président et cher confrère,

Une *quatrième* chambre peinte a été découverte avant-hier dans les terrains de la Farnésine. Une seule paroi en est encore déblayée en partie. A côté de médaillons avec des scènes de genre, une frise peu étendue présente des paysages avec temples et édicules comme ceux qu'on voit au Palatin dans l'une des chambres de la maison de Livie. Sur le mur extérieur, j'ai aperçu un graffite à peine tiré de terre.

Les travaux pour l'élargissement du lit du Tibre sont en grande activité, grâce aux basses eaux. Des chantiers, outre celui des terrains de la Farnésine, qui est le principal, sont ouverts en aval du pont Sixte, et déjà les murs des futurs quais s'élèvent en deux endroits, en avant de la Farnésine et sur la rive du Ghetto, en amont de l'île Tibérine.

Dimanche dernier, à la séance de l'Académie des Lincei, M. le sénateur Fiorelli a montré les deux petites lames d'or avec inscriptions grecques trouvées en mars dernier, sur l'emplacement de l'ancienne Sybaris, dans une tombe. Il a donné lecture du rapport de M. Barnabei et du commentaire de M. Comparetti sur les deux inscriptions, qui paraissent être des formules mystiques parlant de l'autre vie en termes qui rappellent les doctrines de l'orphisme. Le poète s'adresse au mort, qui était sans doute un initié aux mystères.

Je reviens, avec un des membres de l'École française, d'une visite à la nécropole de Volci, à Canino et Musignano. La partie de la nécropole qui s'étend sur la rive gauche de la Fiora, et Musignano, ancienne demeure des Templiers, appartiennent au prince Torlonia. Il n'a pas cessé d'y faire faire des fouilles que dirige avec beaucoup d'intelligence et de succès M. Marcelliani.

Ce qui avait été dit et ce que j'avais transmis, d'après des rapports oraux, d'un cadavre entouré de pétrifications, n'était pas tout à fait exact; mais il était difficile, sans l'avoir vu, de se faire une juste idée de l'épisode qu'une de ces fouilles a présenté. Un cadavre, étendu sur la pierre funéraire, avec ses armes, ses vases, etc., a reçu, pendant des siècles les gouttes d'eau des infiltrations de la Fiora. Cette eau, chargée de calcaire, s'est étendue en une couche solide et mate qui a tout confondu, ossements, vases, etc. La matière pétrifiée semble aujourd'hui être partout de même nature, et présente un unique aspect. Le crâne, les os des jambes et des pieds, la bouche d'un assez grand vase, quelques autres objets indécis, émergent seuls de cette glace uniforme. C'est une singularité dont la science archéologique n'a peut-être pas à tirer parti.

Voici quels autres principaux objets ont été trouvés à la suite des fouilles ordonnées par le prince Torlonia et exécutées par

M. Marcelliani, dans l'antique nécropole de Volci, au cours de ces derniers mois.

Un sarcophage de nenfre compact et noirâtre; longueur : 2 mètres; hauteur et largeur : 74 centimètres. La face antérieure entièrement sculptée. A droite du spectateur, le Charon étrusque avec son double marteau; puis, en allant vers la gauche, un char où se tiennent trois personnages virils debout. Ils ont un long vêtement attaché sur l'épaule gauche par une fibule. Le cocher dirige deux chevaux fougueux. Un autre bige vient à la rencontre, monté par un personnage à la barbe taillée en rond et frisée. Deux cavaliers semblent suivre. Un arbre termine la scène. Sur le côté du sarcophage, à gauche du spectateur, un cavalier qui fait suite peut-être au cortège précédent, et puis une figure ailée, peut-être correspondant au Charon placé de l'autre côté. Sur la paroi droite, un griffon qui déchire un serpent. Le couvercle du sarcophage est très remarquable. Il est en forme de toit, et par-dessus, dans toute la longueur, s'étend, sculptée en demi-relief, la grandiose statue d'un génie de la mort ou du sommeil, aux vêtements flottants, aux vastes ailes déployées, et la tête rejetée en arrière comme celle des bacchantes dans les bas-reliefs antiques : sculpture sans la finesse de l'art grec assurément, mais dont les amples formes paraissent bien traduire le profond sentiment de l'anéantissement et de l'abandon. Un oiseau, un cygne, ce semble, est sculpté près du pied droit, au bas de la statue.

Un petit sacellum en terre cuite peinte, avec dessins très variés, trouvé dans les ruines d'un édicule, sur la voie consulaire dont les débris encore visibles bordent la nécropole de Volci. Hauteur : $1^{m},32$; largeur : 1 mètre; base : 28 centimètres. Ce sont là, du moins, les dimensions du monument restitué par M. Marcelliani. Les deux petits personnages qu'on voit au milieu ne supposent guère un cadre plus grand. L'un

tient une corne d'abondance et passe son bras sur l'épaule du second; celui-ci tient une patère. Tous deux assis, en plein relief. Masques et antéfixes.

Un curieux ouvrage en cuivre repoussé, adapté par une charnière à un couvercle de même métal. A gauche du spectateur, Pan avec les jambes de bouc et les cornes au front. Il est appuyé sur un bâton noueux. A droite, un génie viril, aux deux grandes ailes étendues; le travail des plumes est d'une finesse singulière; l'une des ailes est oxydée. Le génie dirige vers Pan sa main droite fermée, sauf les deux premiers doigts, qui sont dressés; le pouce est abaissé sur les deux derniers doigts. De la main gauche il touche une amphore très mince et allongée dans sa partie inférieure. Un autre objet pareil aurait été trouvé à Sorano, par M. Musatti.

Beaucoup de vases et très divers, entiers ou en fragments. Un de ces fragments, à fond rouge, avec figures de trois couleurs, noir, rouge, bleu, et des linéaments noirs, porte cette inscription, dont manque le commencement :

////ONHONEAPXOEΓOIEϞEN

Plusieurs strigilles avec la courroie attachée au manche.

Plusieurs miroirs; l'un avec la représentation des Dioscures sans doute; l'autre, de 145 millimètres de diamètre, avec cinq belles figures et leurs noms : Priam, Hélène, Hector, etc.

Beaucoup de balsamaires; l'un, en argile d'une finesse extraordinaire, a la forme d'une petite jambe ouverte par en haut.

Plusieurs fragments de bronze, qu'on a trouvés attachés aux ossements inférieurs, paraissent reconstituer la chaussure d'une jeune fille. Les semelles, de bois et de cuir, auraient été entourées de bandes en métal. Une pareille lame passait sous le talon. On voit où s'attachaient les lanières qui enveloppaient le bas de la jambe.

Deux pendants d'oreilles en or très finement ciselés.

Une ciste en bronze; hauteur : 28 centimètres. Diamètre de 14 centimètres; sans graffite.

Nous n'avons pas manqué de visiter la célèbre Cucumella, vaste tumulus de 14 à 15 mètres au milieu de l'immense plaine de Volci, absolument déserte. Il y a juste un demi-siècle que, pour la première fois, on a essayé d'ouvrir cette vaste sépulture. L'illustre Gerhard a rendu compte de cette première tentative. On a, dès lors, constaté qu'un amoncellement de terrains artificiels recouvrait une construction en pierre surmontée de deux ou peut-être de trois tours. C'est dans les tranchées ouvertes alors tout autour du monument qu'on a trouvé ces animaux fantastiques, grossièrement sculptés en nenfre, sphinx ailés, lions debout ou accroupis, que le prince de Canino fit transporter chez lui, et qui ornent maintenant la porte et les murs de la cour d'entrée de Musignano. Ces fouilles furent abandonnées après de vains efforts pour entamer la maçonnerie centrale. M. Noël Desvergers les reprit avec l'intelligent et courageux Alessandro François, en 1856; mais la tranchée circulaire qu'il ouvrit, que nous avons retrouvée, et dans laquelle nous sommes descendus, ne lui fit pas rencontrer la porte qu'il cherchait; il mourait, d'ailleurs, à quelque temps de là, d'une maladie contractée dans ces plaines insalubres.

Le travail a été repris il y a deux ans : on a creusé hardiment vers le centre, mais peut-être trop bas. La Cucumella, entamée seulement à distance, éventrée dans ce qui n'est pas son massif principal, a bravé toutes les attaques. Il conviendrait au prince Torlonia d'obtenir ce nouveau triomphe. Il est encore à croire que ce tumulus recèle la tombe d'un riche et puissant lucumon.

Nous avons visité également, sur la berge de la Fiora, à plus de 30 mètres au-dessus du fleuve, la célèbre tombe,

aujourd'hui dépouillée, où Noël Desvergers et François trouvèrent, en 1857, ces peintures historiques et mythiques bien connues : la Délivrance de Célès Vibenna par Mastarna (Servius Tullius); — le Sacrifice d'Achille aux mânes de Patrocle; — Ajax et Cassandre; — Étéocle et Polynice, etc...

On sait que ces fresques ont été reproduites dans l'ouvrage de Noël Desvergers et que le prince Torlonia, après les avoir exposées pendant quelques années au musée Kircher, les garde maintenant dans son musée de la Lungara.

Agréez, etc.

N° VIII.

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE D'UN MÉTRAGE EN PIEDS ROMAINS DANS UN AQUEDUC, À BOLOGNE, PAR M. PÉLAGAUD.

Au commencement du mois de mai 1879, me trouvant à Bologne, j'appris que l'administration municipale faisait réparer et rétablir, pour l'alimentation de la ville actuelle, l'aqueduc romain qui amenait à l'ancienne Felsina les eaux de l'Apennin. J'allai voir l'ingénieur chargé des travaux, M. Zannoni, auquel est due la découverte des antiquités préhistoriques et paléoétrusques de Bologne qui ont fourni, dans ces derniers temps, des matériaux si considérables et si importants aux travaux des archéologues, et il me communiqua plusieurs faits importants qu'il avait relevés au cours des fouilles nécessitées par l'exhumation de l'aqueduc antique.

Cet aqueduc amenait à Bologne les eaux du Setta, l'un des affluents du Reno; il descendait de l'Apennin sur une longueur de 20 kilomètres, dont 9 creusés dans la roche vive et le reste maçonné en blocaille ou *opus incertum.* Des réparations considérables y avaient été faites à une époque reculée, et les sections nouvelles, reconstruites en briques, se

distinguent nettement des parties primitives. La hauteur de la conduite est, à l'intérieur, de 1^{m},90, et la largeur de 60 centimètres.

Sur les parois internes, soigneusement crépies, M. Zannoni a remarqué, une fois que le canal eut été débarrassé de la boue séculaire qui l'obstruait, des entailles régulièrement espacées à la distance de 295 millimètres sur l'une des parois et de 413 sur l'autre. Ces entailles, simplement tracées avec une pointe de métal sur la surface lisse et polie du crépissage, sont divisées de dix en dix et numérotées en chiffres romains assez grossièrement faits. Enfin, au-dessous du vingt-quatrième regard ou puits de vidange, situé dans une localité nommée Ravone, M. Zannoni a découvert, à côté des divisions de 295 millimètres, l'inscription suivante :

I·C·X·M·P·

qui paraît devoir être interprétée par : *Incipit caput decem millium pedum*[1]. Nous aurions donc là une espèce de métrage, si l'on peut ainsi parler, en pieds romains. L'autre mesure, celle de 413 millimètres, dont les divisions, également décimales, correspondent à quatorze pieds de 295 millimètres, était probablement une mesure locale, comme le pied bolonais actuel, qui compte encore aujourd'hui 38 centimètres.

Le principal intérêt de ce mesurage antique, le seul de ce

[1] Cette interprétation ne me paraît pas juste : les mots I·C· (*incipit caput*) s'entendent moins que «caput» seul, que nous trouvons employé dans la *Table de Peutinger :* «Lugduno caput Galliarum,» ce qui ne signifie pas, comme quelques-uns l'ont cru : «Lyon, capitale des Gaules», mais «Lyon, point de départ», «Lyon, tête de ligne». Lyon était, en effet, tête de ligne ou point de départ des routes de la Gaule Chevelue, pays où l'on comptait par lieues : «usque hic legas», pour «leucas». (*Table de Peut.*, nouv. édit., segm. I, C, 1.) A l'autre extrémité de la Gaule, nous trouvons Leyde, «Lugdunum Batavorum, caput Germaniarum», — tête de ligne des routes de Germanie.» (*Itin. Anton.*, p. 368.) — (*Note de M. E. Desjardins.*)

genre qui ait été retrouvé à ma connaissance, consiste dans la confirmation qu'il apporte aux déterminations précédemment faites sur des documents incomplets, de la valeur du pied romain ou *pes monetalis,* comme l'appelle Hygin [1] qui semble indiquer, par cette expression, qu'un étalon de cette mesure était conservé dans le temple de *Juno Moneta,* à Rome.

Ces déterminations avaient été faites d'après diverses inscriptions antiques : d'abord, un pied gravé sur le tombeau de Cn. Cossutius [2]; puis un autre sur le marbre de T. Statilius [3]; un troisième sur le monument d'Aebutius [4]. Ces pieds sont mutilés aux extrémités et, par conséquent, n'ont pas pu fournir une détermination exacte de la valeur de cette mesure de longueur chez les Romains. Mais, comme les parties qui en subsistent sont divisées en palmes, on a pu, au moyen d'une simple multiplication, arriver à une approximation assez grande.

D'ailleurs, ce n'étaient pas les seuls pieds antiques que l'on eût retrouvés jusqu'ici. Lucas Pætus en a cité cinq [5], et, comme trois d'entre eux étaient d'égale longueur, il fit faire sur leur modèle un étalon qui fut placé au Capitole. Mais on s'en est tant servi qu'il s'est considérablement usé et que les entailles qui en marquaient les divisions se sont quelque peu agrandies. Cependant, il est encore plus court de $\frac{1}{84}$ que celui du tombeau de Cn. Cossutius. Barthélemy a mesuré un pied de bronze, conservé à la Bibliothèque vaticane, qu'il a trouvé d'abord équivalent à $294^{mm},386$; puis, un peu plus long ensuite, après une seconde mensuration. Romée de l'Isle a décrit un pied

[1] Hygin, *Gromatici* (Ed. Lachmann), p. 123. — «Pes eorum qui *Ptolemeicus* appellatur habet monetalem pedem et semunciam. — ..... Item dicitur in Germania, in Tungris, *pes Drusianus* qui habet monetalem pedem et sescunciam.»

[2] Gruter, *Inscr.,* p. 644, 1.

[3] Revillas, *Saggi di dissert. accad. di Cortona,* III, p. 116.

[4] Fabretti, *De aquis et aquaeduct. vet. Rom.,* p. 73.

[5] Lucas Pætus, *De mensuris,* p. 1607-1617.

trouvé sur la montagne du Châtelet[1] auquel il donne 295 millimètres. Cagnazzi en a mesuré six qui sont au Musée National de Naples et qui varient entre 291^{mm},5 et 296^{mm},5. Un autre, conservé au musée Kircher, à Rome, a 296 millimètres, et enfin Canina[2] en a mesuré à la Bibliothèque vaticane un dernier qui lui a donné 295 millimètres.

Par des méthodes indirectes, on était arrivé déjà à peu près au même résultat. En divisant par cent la hauteur des colonnes Trajane et Antonine, défalcation faite de la base et du chapiteau, Canina avait fixé le pied romain à 296^{mm}.35. D'après des mesures prises sur des monuments antiques, De la Hire avait conclu[3] que douze pieds romains équivalaient à onze pieds de roi, c'est-à-dire que le pied romain était de 297^{mm},77. Plus récemment, M. Aurès a évalué le pied romain à l'époque impériale à 296^{mm},3 [4]. Enfin, un Anglais, Raper, d'après la comparaison de tous les documents qu'il avait pu recueillir sur ce sujet, avait fixé la longueur du pied romain à 295^{mm},74 [5]. Hultsch s'est rangé à cette opinion dans son ouvrage sur la métrologie grecque et romaine[6].

Comme on l'a vu, la valeur donnée par la moyenne des mesures inscrites sur l'aqueduc de Bologne serait légèrement plus faible, sinon que cette dernière détermination, du moins que les précédentes. Mais il ne faut pas oublier que les répa-

[1] Romée de l'Isle, *Métrolog.* Préf., p. 18.

[2] Canina, *Recherches sur le mille romain*, p. 242.

[3] *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1714, p. 396.

[4] « C'est-à-dire que M. Aurès a simplement adopté les résultats acquis grâce aux observations du commandeur Luigi Canina qui, étant commissaire des antiquités, avait mesuré : 1° le fût de la colonne Antonine qu'on savait avoir 100 pieds romains juste; 2° la distance d'un mille sur une voie romaine conservée, entre deux bornes milliaires encore en place. » (*Note de M. E. Desjardins.*) — Voyez Aurès, *Note sur les architectes de la Grande Grèce*, 1866.

[5] Raper, *An enquiry into the measure of the roman foot.* (Philosophical Transact., 1760, p. 820.)

[6] Friedrich Hultsch, *Griechische und Römische Metrologie.*

rations à la suite desquelles on a inscrit le métrage que nous avons relevé sur les parois de l'aqueduc de Bologne sont très probablement d'une date assez basse. Or, Raper avait déjà reconnu, au siècle dernier[1], que, vers l'époque de Septime Sévère, le pied romain avait subi une petite diminution qu'il évaluait à cinq millièmes de pied anglais. Le mesurage de Bologne nous donnerait donc exactement la valeur du pied impérial, c'est-à-dire 295 millimètres.

E. Pélagaud.

Docteur ès lettres.

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR M. DESJARDINS À L'OCCASION DE LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE.

Si l'on admet que le pied romain = 295 millimètres, les conséquences de l'adoption de cet étalon sont considérables. Dans ce système, on aurait, en effet, pour le pas romain, qui est, comme on sait, de 5 pieds romains : $1^{m},475$; donc, pour le *mille* romain, on aurait 1,475 mètres, et pour la lieue gauloise, qui vaut 1 mille $\frac{1}{2}$: $2,212^{m},50$. (Jordanès, *De reb. Getic.*, 36; Ammien Marcellin, XVI, XII, 8; Itin. Anton., *passim.*)

Or, il est établi que l'ancienne lieue légale de France = $4,444^{m}.50$ et qu'elle valait 3 milles romains ou 2 lieues gauloises; mais, dans le système bolonais, c'est-à-dire selon le pied employé à Bologne, nous aurions, pour 1 mille $\frac{1}{2}$ romain, c'est-à-dire pour la lieue gauloise : $2,212^{m},50$. Or, 3 milles ou 2 lieues gauloises, d'après l'étalon de Bologne, donneraient 4,424 mètres, ce qui ne permettrait plus de supposer que notre lieue légale de France dérive exactement des 3 milles romains et de la lieue gauloise.

[1] Raper, *loc. cit.*

De même, il est établi que le nombre rond de 75 milles romains fournit les distances conventionnelles d'intersection de l'équateur par les méridiens, autrement dit le degré géographique à l'équateur. Ce degré vaut $111^{k},300$ mètres, et le degré au méridien, $111^{k},114^{m},50^{cm}$, ce qui représente, à peu de chose près, 75 milles romains ou $1^{k},481^{m},50^{cm} \times 75$. Or, $1^{k},481^{m},50^{cm} \times 75$ donnent exactement $111^{k},112^{m},50^{cm}$. Canina, ayant trouvé, pour le pied romain, $0^{m},296^{mm},3$, avait fixé la mesure du mille à $1,481^{m},50$; ce système est généralement adopté aujourd'hui. Dans le système nouveau, le mille romain de 1,475 mètres $\times$ 75 $=$ $109^{k},625$ mètres; ce n'est plus le degré.

Pour le retrouver approximativement, il faudrait 76 milles romains, et non 75, et cette approximation, à raison de 76 milles, n'est pas encore satisfaisante, car $1^{k},475$ mètres $\times$ 76 $=$ 111 kilomètres et non $111^{k},114$ mètres, mesure du degré au méridien, ou 111,300 mètres, mesure du degré à l'équateur.

Il faut donc s'en tenir à l'étalon fixé par les observations et les expériences de Canina, parce qu'elles sont établies sur des faits relevés à Rome même, et dire que : le pied romain $= 0^{m},296^{mm},3$; le pas (5 pieds romains) $= 1^{m},4815$; le mille (1000 pas) $= 1^{k},481^{m},50$; la lieue officielle gallo-romaine (1 mille $\frac{1}{2}$) $= 2,222^{m},25$; la lieue légale de France $=$ 3 milles romains ou $1^{k},481^{m},50 \times 3 = 4,444^{m},50$; le degré $=$ 75 milles romains ou $1,481^{m},58 \times 75 = 111^{k},112^{m},50$, valeur approximative du degré au méridien, qui est de $111^{k},114$ mètres (différence 1 mètre $\frac{1}{2}$).

Plusieurs savants ont discuté sur le véritable étalon gaulois, et M. Aurès, de Nimes, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, a démontré que cet étalon ne pouvait cadrer exactement avec le pied romain et que la lieue officielle gauloise, concédée et reconnue par les Romains, ne pouvait être

qu'une approximation conciliante; il a parfaitement établi que le pied de roi français, de 324^{mm},8, était le pied gaulois, qui s'est ainsi conservé chez nous jusqu'à l'adoption du système métrique. Il a trouvé, d'après cette donnée, que la lieue gauloise nationale antérieure à la conquête devait être de 7,500 pieds gaulois = 2^{k},436 mètres et non de 2^{k},222^{m},25. L'écart aurait donc été de 214^{m},25 pour une lieue. Il était naturel que les Romains, en accordant la conservation, en Gaule, des mesures itinéraires nationales, prissent le parti de procéder par approximation, les deux étalons n'étant pas mathématiquement réductibles; ils décidèrent donc que la lieue gauloise vaudrait, en compte rond, 1 mille $\frac{1}{2}$ et que 2 lieues = 3 milles.

C'est par une approximation analogue qu'on a dit communément, lors de l'établissement obligatoire du système métrique, que 1 mètre représentait 3 pieds de roi; quoique, le pied de roi valant 324^{mm}, 8, il en résulte que 324^{mm},8 × 3 = 974^{mm},4, ce qui fait un écart de 25^{mm},6. Mais le pied national gaulois, dont j'ai parlé incidemment, ne modifie en rien les faits relatifs à l'étalon romain.

On remarquera que si les écarts produits entre les mesures itinéraires romaines engendrées par l'un et l'autre étalon sont assez sensibles, la différence n'est que de 1^{mm},3 entre l'étalon de Rome et celui de Bologne; or cet écart peut tenir à un mesurage inexact. Il serait à désirer que cette opération fût refaite avec soin dans l'aqueduc bolonais, et non pas sur un pied seulement, mais embrassât un nombre assez considérable de ces pieds indiqués, dans la galerie, par des rainures, pour que l'on pût, à l'aide d'une division, se rendre un compte exact de la vraie mesure du pied qui a été employé dans ce travail. Nous avons tout lieu de croire qu'on trouverait 296^{mm},3, comme l'a établi Canina.

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX SYSTÈMES
POUR LA FIXATION DE L'ÉTALON DU PIED ROMAIN.

SYSTÈME CANINA (généralement suivi jusqu'à présent).		SYSTÈME NOUVEAU. (Étalon de Bologne.)	
Pied romain . . . =	$0^{m},2963$	Pied romain. . . . . =	$0^{m},295$
Pas (= 5 pieds). =	$1^{m},4815$	Pas (= 5 pieds). =	$1^{m},475$
Mille. . . . . =	$1^{k}481^{m},50$	Mille. . . . . =	$1^{k}475^{m}$,
Lieue gauloise (officielle). . . . . =	$2^{k}222^{m},5000$	Lieue gauloise (officielle). . . . . . =	$2^{k}212^{m},5$
3 milles ou 2 lieues gauloises. . . . . . . =	$4^{k}444^{m},5$	3 milles romains ou 2 lieues gauloises. . . . . =	$4^{k}424^{m}$,
(lieue légale de France).		(Écart avec la lieue légale de France : $20^{m},50$.)	
75 milles. . . . . . =	$111^{k}112^{m},5$	75 milles . . . . . . =	$109^{k}625^{m}$,
qui est, à peu de chose près, la mesure du degré[1].		Écart avec le degré : $1^{k}487^{m}.50$.	

E. DESJARDINS.

[1] Le degré, au méridien, varie de $111^{k},114$ mètres à $111^{k},125$ mètres. A l'équateur, il est de $111^{k},300$ mètres. (*Annuaire du Bureau des longitudes.*)

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, n° 1 (in-8°). On y trouve une lettre de M. Egger qui apprécie avec autant de justesse que d'autorité le caractère de ce nouveau recueil commencé au mois de mars de cette année.

Fermat. Notice biographique, par M. Louis Taupiac (Extrait de la *Biographie de Tarn-et-Garonne*).

Catalogue d'une importante collection de livres et de manuscrits précieux provenant de la bibliothèque de M. le comte de N... (Paris, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 9 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint).

Mgr l'archevêque d'Alger adresse à l'Académie quelques exemplaires des extraits d'un *Journal de voyages des missionnaires d'Alger aux grands lacs de l'Afrique équatoriale*. A cette brochure est jointe une carte manuscrite de la région parcourue. Cette carte a été dressée par les missionnaires, et elle est beaucoup plus complète que celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

M. Schefer fait hommage, de la part de M. Aymonier, d'un *Dictionnaire Khmêr-Français* (Saigon, 1878, in-4°).

Est encore offert :

Del primitivo cubito egizio e de' suoi geometrici rapporti colle altre unità di misura e di peso egiziane e straniere. Fascicolo 1° (Modène, 1878, in-4°).

M. Renan présente, au nom de M. John Rhys, professeur de celtique à Oxford, des *Lectures sur la philologie galloise* (*Lectures on welsh philology*. London, 1879, in-8°). Dans ce recueil, la question des inscriptions ogmiques est surtout traitée de la manière la plus complète.

M. Renan offre, en outre, de la part de Mme Mark Pattison, un ouvrage

en deux volumes sur la *Renaissance des arts en France* (*The renaissance of art in France*. London, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 18 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : 1° le tome 27, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris. 1879, in-4°); 2° plusieurs publications de l'*Académie de Cracovie.*

Sont encore offerts :

Magasin d'éducation et de récréation et Semaine des enfants réunis, journal de toute la famille, publié par Jean Macé, P. J. Stahl et Jules Verne. Tomes 27 et 28 (Paris, in-8°).

Catéchisme du XIXe siècle ou de la rénovation, par Emmanuel Garraud (1879, broch. in-8°).

M. Egger prie l'Académie d'agréer l'hommage de deux opuscules dont il est l'auteur. Le premier est une esquisse de l'*Histoire des livres,* publiée en 1878 en une série de onze chapitres dans le *Magasin d'éducation* de la librairie Hetzel et qui, bien que rédigée spécialement pour la jeunesse, pourra, il l'espère, mériter de la part de ses savants confrères quelques moments d'attention bienveillante.

Le second, intitulé : *Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les enfants,* est un mémoire lu en 1871 devant l'Académie des sciences morales et politiques et qui vient d'être inséré dans le recueil de ses comptes rendus. M. Egger ne se permet de signaler dans ce court mémoire que l'exactitude des observations d'après lesquelles il a été rédigé et le soin qu'il a mis à expliquer les faits observés sans céder à la préoccupation d'aucun système philosophique.

SÉANCE DU 25 AVRIL.

Sont offerts :

Idyllia aliaque poemata (Amsterdam, 1878, in-8°).

Essai sur le patois gallot, par M. Paul Sébillot (broch. in-8°).

Nuovi documenti inediti del processo di Galileo Galilei, illustrato dal dott. Arthur Volinschi (Florence, 1878, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie, au nom de M. Félix le Sergeant de Monnecove, un tirage à part d'un mémoire inséré dans le *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie,* ayant pour titre : *Le siège de Thérouanne et la trêve de Bomy, en 1537, documents inédits* (Saint-Omer. 1878. in-8°).

«Le siège de Thérouanne en 1537 est, dit-il, un épisode peu connu de l'histoire de cette malheureuse cité, qui fut détruite par Charles-Quint en 1553, après avoir été vaillamment défendue par d'Essé de Montalembert.

«Les pièces que publie M. de Monnecove sont des lettres inédites de John Hutton, agent diplomatique anglais en France, adressées par lui au roi et au chancelier d'Angleterre, et dans lesquelles il raconte des faits dont il était témoin oculaire. Elles sont conservées au *Public record office,* à Londres. Comme elles sont écrites en vieil anglais, l'auteur du mémoire en donne la traduction en regard du texte original. Il y joint des extraits de quelques manuscrits concernant l'histoire du nord de la France, dont plusieurs émanent de personnages contemporains.

«Le texte des articles de la trêve de Bomy et des pièces relatives à sa publication termine ce petit recueil qui contient toute l'histoire du siège de Thérouanne en 1537.»

M. Schefer fait hommage, de la part de M. Léger, professeur à l'École des langues orientales vivantes, d'une *Histoire de l'Autriche-Hongrie* qu'il vient de mettre au jour (Paris, 1879, in-18).

«Ce précis, dit M. Schefer, fait partie de la collection de l'histoire universelle publiée sous la direction de notre honorable confrère M. Duruy. Les auteurs qui ont écrit l'histoire de la monarchie autrichienne se sont occupés plutôt du rôle extérieur qu'elle a joué en Europe que des annales des différents États qui lui ont été successivement annexés. M. Léger a, au contraire, dans son récit, retracé d'une manière succincte mais complète l'histoire des royaumes de Bohême, de Hongrie et celle des provinces slaves et des États héréditaires. M. Léger n'a négligé aucun des faits saillants de l'époque qui s'étend depuis le Ier siècle jusqu'à nos jours.

«Un index bibliographique donne la liste des annalistes des trois races allemande, slave et madgyare, et indique au lecteur les sources auxquelles il peut recourir. Enfin, quatre cartes font voir le groupement des différentes nationalités et toutes les phases des remaniements territoriaux des États de la monarchie.»

M. de Wailly offre au nom de l'auteur, M. Jadart, un volume intitulé : *Dom Jean Mabillon, étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres et sa mémoire.* Ce volume est extrait des travaux de l'Académie de Reims pour l'année 1877-1878 (in-8°). «L'Académie, dit-il, sera heureuse d'apprendre qu'un nouvel hommage vient d'être rendu à la mémoire d'un de ses membres les plus illustres, dans le département des

Ardennes : on a placé dans l'église de Saint-Pierremont une plaque commémorative et un médaillon qui reproduit les traits du docte bénédictin. En outre, la maison où il naquit en 1632 a été acquise, et elle servira désormais d'asile à un vieillard infirme, en souvenir du père Mabillon qui y mourut à l'âge de cent six ans. M. Jadart a réuni dans sa publication des documents pleins d'intérêt, qui servent de complément et de preuves à l'éloquent récit consacré par lui à la mémoire du plus illustre de ses compatriotes.»

M. Delisle présente à l'Académie les thèses que M. Clédat a récemment soutenues devant la Faculté des lettres de Paris pour obtenir le diplôme de docteur.

Une de ces thèses a pour sujet la *Vie de Bertrand de Born* et le classement des manuscrits qui nous ont conservé les poésies de ce troubadour. C'est une sérieuse préparation à l'édition des poésies de Bertrand de Born (Paris, 1879, in-8°).

L'autre thèse est consacrée à l'examen de la *Chronique de Salimbene* (Paris, 1878, in-8°). «L'auteur, dit M. Delisle, a surabondamment prouvé la nécessité d'une nouvelle édition de ce document si curieux pour l'histoire politique et littéraire du XIIIe siècle. C'est ainsi que, dans l'édition de Parme, la seule que nous possédions jusqu'à présent, on chercherait vainement une phrase très importante pour les discussions auxquelles a donné lieu la légende de Primat. Il résulte de cette phrase que, pour Salimbene, Primat, chanoine de Cologne, était le même personnage que Primat d'Orléans.»

M. Barbier de Meynard fait hommage de la part de M. Seignette, interprète militaire, du *Code musulman de Sidi Khalil* (*rite malékite, statut réel*), texte arabe et traduction nouvelle (Constantine, Alger, Paris, 1878, grand in-8°).

«On sait, dit-il, que le Koran est moins le Code civil et religieux des Arabes que la base et la source de leurs lois. Dès les premiers siècles de l'hégire, nous voyons les khalifes interdire toute explication particulière du *livre sacré,* en dehors des quatre interprétations orthodoxes qui ont formé et sont encore aujourd'hui le *corpus juris* des musulmans. Parmi ces quatre interprétations ou *rites,* celle de Malek forme le principal monument du droit écrit en Algérie, au Maroc et en Égypte. Cette rédaction de l'imam Malek, coordonnée en un seul digeste par Khalil, jurisconsulte du XIVe siècle de notre ère, a force de loi dans tous les tribunaux arabes d'Alger.

«Le Code de Khalil a été rédigé à dessein avec une concision extrême,

pour être réduit aux proportions d'un simple manuel portatif. De là son obscurité. On pourrait dire même qu'il serait inintelligible sans le secours du commentaire.

«M. Seignette a resserré les limites de son travail pour lequel il a consulté de préférence les gloses de Ibn Arafah. Ce volume ne comprend que la deuxième moitié du Code arabe, c'est-à-dire le statut réel. Les principaux titres sont : la vente, les pactes et mandats, les successions et donations et le Code pénal. On a laissé de côté la première partie qui traite du dogme religieux; cependant il y a dans celle-ci deux titres d'un intérêt considérable : le mariage et le divorce. Le traducteur me fait espérer qu'il en fera l'objet d'une étude spéciale qu'il publiera ultérieurement.

«Il y aurait sans doute quelque réserve à faire sur certaines théories de l'introduction, par exemple ce qui est dit du droit de propriété chez les Arabes, ainsi que le rapprochement absolument fictif que l'auteur établit entre la loi des XII Tables et les coutumes des Arabes du désert avant la prédication de l'Islam.

«Je n'hésite pas cependant, dit en terminant M. Barbier de Meynard, à reconnaître que, grâce à ses études spéciales sur la matière juridique et à sa connaissance de la langue arabe, M. Seignette nous a soumis un travail qui, par sa clarté et son exposition méthodique, est destiné à remplacer l'ouvrage trop volumineux de son devancier, et qu'il rendra d'importants services à nos tribunaux et à nos fonctionnaires civils en Algérie.»

M. Heuzey offre à l'Académie, au nom de M. Eug. Müntz, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, le tirage à part d'un article de la *Revue archéologique* (janvier-février 1879) intitulé : *Essai sur les collections italiennes d'antiquités, jusqu'à la mort de Paul II.* «C'est un fragment du second volume de *L'art à la cour des papes,* publié par M. Müntz dans la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. L'auteur, avec l'érudition à la fois précise et sobre dont il fait preuve dans tout ce grand ensemble de recherches, a, dit M. Heuzey, réuni en quelques pages un grand nombre de faits curieux sur l'origine des collections d'objets antiques au XIV[e] et au XV[e] siècle. On y remarquera, au milieu d'une suite d'informations d'un vif intérêt, une lettre du Pogge, qui montre les collectionneurs italiens de cette époque déjà en rapport pour leurs acquisitions avec la Grèce et tenus au courant des trouvailles qui s'y font : il est possible que plus d'une statue antique considérée comme découverte en Italie provienne d'une semblable origine. On ne peut donner une plus

juste idée de l'importance du travail de M. Müntz, qu'en reproduisant les conclusions mêmes de l'auteur : «Peut-être le lecteur estimera-t-il que «les dates et les faits ci-dessus rapportés sont de nature à modifier quel«que peu les opinions jusqu'ici reçues sur la marche des idées en Italie «pendant le XIVe et le XVe siècle. Il nous paraît notamment démontré que «la renaissance archéologique a suivi de près la renaissance littéraire et «qu'elles ont toutes deux précédé, d'un demi-siècle au moins, la renais«sance artistique.»

M. de Witte offre à l'Académie la première livraison de la *Gazette archéologique* pour l'année 1879. Voici les principaux articles de cette livraison avec l'indication des planches :

Pl. I. *Vase d'argent* avec dorures, trouvé en 1633 à Wettingen, aux environs de Bâle en Suisse, vase sur lequel sont représentées les divinités des sept jours de la semaine. Ce précieux vase n'existe plus, ayant été fondu à l'époque de sa découverte. La planche reproduit la restitution habilement faite par feu Théodore Muret, employé au cabinet des médailles, d'après les dessins du XVIIe siècle et des lithographies publiées en 1864 par M. Ferdinand Keller, conservateur du musée de Zurich.

Pl. II. *Deux figurines,* l'une d'argent doré, l'autre de bronze, représentant la déesse *Rome* comme *Tutela,* avec les Dioscures et les divinités des sept jours de la semaine. La première de ces figurines est conservée au Musée britannique, l'autre au musée de Vienne, en Dauphiné.

M. de Witte a accompagné ces deux planches de quelques réflexions qui complètent un travail imprimé en 1877. Deux vignettes sont intercalées dans le texte.

Suit un très intéressant article de M. Léon Fivel sur le jour des *Choës dans les Anthestéries athéniennes.*

Pl. III, IV et V. Peinture d'une très belle coupe à figures rouges de la collection de Luynes, au cabinet des médailles, représentant la naissance de *Dionysos Zagreus* et le rite des *Omophagies.* Ces trois planches sont accompagnées d'un mémoire important de M. Fr. Lenormant, avec un grand nombre de vignettes intercalées dans le texte.

Pl. VI. *Les vases étrusco-campaniens*, par M. G. F. Gamurrini. Cet article, traduit de l'italien, donne de nouveaux et intéressants détails sur ces sortes de vases à vernis noir brillant et enrichis de reliefs où se révèle l'influence de l'art hellénique sur les œuvres des céramistes italiens.

SÉANCE DU 2 MAI.

M. Edm. Le Blant fait hommage, en son nom, d'un extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques sur *Quelques principes sociaux rappelés dans les conciles du IVe siècle.*

Est aussi offerte :

Description historique et topographique de l'Islande, par Kristian Kålund (Copenhague, 1879, in-8°).

M. L. Renier présente à l'Académie, de la part de l'éditeur, M. Vieweg, le tome Ier de l'*Histoire de la littérature romaine de Teuffel,* en son vivant professeur à l'université de Tubingue, traduite par MM. Bonnard et Pierson, avec une préface de M. Th. H. Martin, membre libre de l'Académie (Paris, 1879, in-8°).

«L'ouvrage de M. Teuffel est classique en Allemagne, et M. Vieweg, dit M. Renier, aura rendu un véritable service à nos établissements d'enseignement supérieur en en publiant une traduction française. Cette traduction formera trois volumes in-8°, dont le dernier sera terminé par une table développée.»

M. de Wailly offre, au nom de M. Vuitry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, une brochure intitulée : *Les monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils* (Paris, 1879, in-8°). «Ce travail a le double mérite d'avoir été fait par un homme qui joint à la connaissance des textes anciens l'expérience que donne le maniement des affaires publiques. On ne peut rien désirer de plus clair et de plus concluant que ce chapitre de notre histoire monétaire où abondent les preuves de l'ignorance du gouvernement en matière d'économie politique. M. Vuitry a montré dans une forme saisissante une des conséquences funestes qu'entraînaient les variations arbitraires des monnaies, en prouvant que le débiteur d'une rente perpétuelle de dix livres a pu s'acquitter légalement, de 1285 à 1328, en donnant des quantités d'argent qui ont représenté successivement des valeurs très diverses depuis un maximum de 179 fr. jusqu'à un minimum de 54. L'Académie sera heureuse d'apprendre que M. Vuitry continue ses travaux, et qu'il se prépare à écrire l'histoire des monnaies sous Philippe de Valois et ses successeurs.»

M. de Wailly offre, en outre, de la part de l'auteur, M. l'abbé Dessailly, membre de l'Académie de Reims, un volume intitulé : *Authenticité du grand testament de saint Remi* (Paris, 1878, in-8°). Sans prendre parti pour ou contre les conclusions de l'auteur, M. de Wailly se borne

à faire connaître les trois divisions de ce livre : 1° texte du testament ; 2° preuves historiques ; 3° réfutation des objections.

SÉANCE DU 9 MAI.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. H. de la Villemarqué, membre de l'Académie, les *Poëmes bretons du moyen âge* publiés et traduits d'après l'incunable unique de la Bibliothèque nationale.

M. de la Villemarqué a joint à sa traduction des observations critiques d'une très grande valeur et un glossaire rédigé selon les principes les plus sévères de la méthode philologique.

Sont encore offerts :

Études accadiennes, par M. François Lenormant, tome III, 1re livraison (Paris, 1879, in-4°).

Études cunéiformes, par le même (Extrait du *Journal asiatique*. Paris, 1879, in-8°).

Histoire de la psychologie. Examen critique du matérialisme, par M. A. Simonin (Paris, 1879, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le *Bulletin des comptes rendus des séances de l'Académie*, 1er trimestre 1879 (Paris, in-8°).

M. Perrot fait hommage d'un volume intitulé : *Les origines de la Renaissance en Italie*, par Émile Gebhart (Paris, 1879, in-18).

« M. Émile Gebhart, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Nancy, poursuit, dit-il, le cours de ses études sur la Renaissance des lettres et des arts. Il étudie aujourd'hui les origines de la Renaissance en Italie, et il prouve, par un grand nombre de faits très bien choisis et groupés avec beaucoup d'habileté, que ces origines sont très lointaines et précèdent de beaucoup l'éducation savante que les lettrés du XVe siècle répandirent autour d'eux. C'est sur les lieux mêmes, dans de nombreux voyages répétés d'année en année, que M. Gebhart a étudié ce sujet complexe. Il ne sépare jamais ce que sont trop portés à isoler les savants qui n'ont étudié que dans les livres, les lettres et les arts ; il connaît aussi bien les musées et les monuments de tout genre que renferme l'Italie que les ouvrages de ses poètes et de ses prosateurs, et les documents renfermés dans ses bibliothèques. Le style est plein de mouvement et de couleur. C'est un tableau tracé à grands traits, où abondent les personnages et les œuvres, sans encombrement pourtant ni confusion. »

M. Perrot présente, en outre, de la part de M. Eugène Müntz, la deuxième partie de son ouvrage sur *L'art à la cour des papes pendant le*

XVe et le XVIe siècle* (Paris, 1879, in-8°). Ce 2e volume est consacré tout entier à Paul II, 1464-1471.

« Paul II, dit M. Perrot, est de tous les papes celui qui a le mieux compris et le plus aimé l'art antique. Il fait restaurer le Capitole, l'arc de triomphe de Titus, celui de Septime-Sévère, les colosses du Monte-Cavallo, la statue équestre de Marc-Aurèle, etc. Il reprit un des projets favoris de Nicolas V, l'installation du grand obélisque sur la place de Saint-Pierre; travaux commencés quand il mourut.

« Le plus ancien recueil de monuments romains que nous possédions, celui de Giuliano de San Gallo (bibliothèque Barberini), remonte au règne de Paul II.

« Ce que le pape avait entrepris pour les principaux monuments de Rome, il l'accomplit avec non moins d'ardeur pour ces ouvrages de moindre dimension, qui peuvent être recueillis dans un cabinet. M. Müntz a publié l'inventaire de sa collection. M. Heuzey, en présentant un article publié par M. Müntz dans la *Revue archéologique*, a insisté sur l'intérêt de cet inventaire et d'autres pièces analogues qui nous permettent de nous faire une idée exacte des premières collections formées en Italie. »

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Les Celtes, la Gaule celtique.* Étude critique par M. L. de Valroger (Paris, 1879, in-8°). « L'importance de ce livre est suffisamment attestée, dit M. Delisle, par les discussions prolongées dont il a été l'objet à l'Académie des sciences morales et politiques. »

2° *Les imprimeurs lillois*, par M. Jules Houdoy (Paris, 1879, in-4°). « Ce livre contient des recherches très consciencieuses et très complètes sur les origines de l'imprimerie à Lille et sur les livres qui ont été publiés dans cette ville avant la fin du XVIIe siècle. »

3° *Notice sur la patère d'or trouvée à Rennes en 1774*, par M. Lucien Decombe (Rennes, 1879, broch. in-8°). « Les archives de la Bibliothèque nationale et celles de l'intendance de Rennes ont fourni à M. Decombe des renseignements curieux sur la découverte de l'un des monuments antiques les plus précieux qui soient conservés à la Bibliothèque nationale. »

4° *Notes et notices angevines*, par M. Célestin Port, correspondant de l'Académie (Angers, 1879, in-4°). « Ce sont trente petites dissertations sur divers points de l'histoire d'Anjou, notamment sur quelques détails de l'histoire littéraire et de l'histoire des institutions. Chacune de ces petites dissertations présente, sous une forme très agréable à lire, des renseignements tout à fait nouveaux et des discussions conduites avec beaucoup de sagacité et de méthode. »

M. Heuzey présente à l'Académie un travail de M. Homolle, ancien membre de l'École d'Athènes, sur *les fouilles* exécutées par l'auteur dans l'*île de Délos* (Paris, 1879, in-4°). « L'emplacement et les dimensions du célèbre temple d'Apollon et d'un autre temple consacré à sa sœur Artémis se trouvent pour la première fois déterminés avec certitude par ces découvertes. Un grand nombre d'inscriptions inédites font connaître notamment les inventaires d'objets précieux conservés dans le sanctuaire. Plusieurs planches reproduisent des sculptures d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art, découvertes sur le même emplacement et dont l'une est la plus ancienne statue grecque portant inscription qui soit aujourd'hui connue. Ces fouilles de notre École française figurent donc avec grand honneur à côté de celles qui ont été faites dans ces dernières années en Grèce et qui ont fait faire de notables progrès à la connaissance de l'antiquité hellénique. »

M. Edmond Le Blant fait hommage du troisième volume du *Talmud de Jérusalem*, traduit pour la première fois par M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale (Paris, 1879, grand in-8°). « Grâce à cette version, dit M. Le Blant, tous les amateurs d'archéologie religieuse pourront désormais avoir une idée nette et complète de cette vaste compilation. Plusieurs tables alphabétiques, une concordance des versets bibliques ont été dressées par M. Schwab et remédient pour la lecture à l'incohérence des documents contenus dans la vaste compilation du Talmud. Une liste des mots étrangers à l'idiome araméen, épars dans ce texte, offrent des éléments intéressants pour la philologie comparée. »

M. de Rozière présente :

1° Au nom de M. Vaesen, *La juridiction commerciale à Lyon, sous l'ancien régime* (Lyon, 1879, in-8°).

2° Au nom de M. Vito la Mantia, *Storia della legislazione civile e criminale di Sicilia* (Palerme, 1874, in-8°). — *Statuti di Roma. Cenni storici* (Rome, 1877, broch. in-8°). — *Origini e vicende degli statuti di Roma* (Florence, 1879, broch. in-8°). — *Sulla legislazione e giurisprudenza di Sicilia nel secolo XIV°* (broch. in-4°).

SÉANCE DU 16 MAI.

M. Gaston Boissier, membre de l'Académie française, fait hommage au nom de M. le commandeur de Rossi, associé étranger de l'Académie, d'un ouvrage sur les *Plans iconographiques de Rome antérieurs au XVIe siècle* (Rome, 1879, in-4° avec planches). « Dans cet ouvrage, dit

M. Boissier, M. de Rossi étudie la topographie de Rome en général. Il remonte aux temps les plus reculés; arrivé au siècle d'Auguste, il établit qu'à côté du plan du monde entier (*orbis pictus*) placé dans le portique de Paléa par les soins d'Agrippa, on a dû dresser un plan de Rome, et que ce plan a dû être refait après l'incendie de Néron. Nous n'avons plus, de tous ces plans anciens, que celui qui est encastré dans les murs de l'escalier du Capitole. M. de Rossi en a découvert plusieurs qui datent du moyen âge. Il espère qu'on en découvrira beaucoup d'autres, et qu'ils seront très utiles à la connaissance de la topographie de Rome.»

Sont offerts à l'Académie :

Notice sur une tête de statue en marbre d'ancien style athénien, par M. Albert Dumont, correspondant de l'Académie (1878, in-4°).

La mort de François Ier et l'avénement de Henri II d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris, par M. Auguste Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1879, br. in-12).

Le compositeur musical Guillaume du Fay, à l'église Saint-Étienne de Besançon, en 1458, par le même (broch. in-12).

Translation des reliques du doge Orséolo Ier de France à Venise (broch. in-8°).

Lettre à M. Waddington, membre de l'Institut, sur quelques monnaies anépigraphes attribuées indûment à la ville de Maronéa, en Thrace (Paris, 1878, in-4°).

Peinture de la Saint-Barthélemy, par un artiste contemporain, comparée avec les documents historiques, par M. Henri Bordier (Genève, 1878, in-4°).

M. de Saulcy fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

Inscriptions grecques de Saïda (Phénicie) conservées au musée de Cannes (don *Lycklama*), par M. Ed. Blanc (Cannes, 1878, broch. in-8°).

Monnaies d'argent frappées à Héracléa de Bithynie. Le tyran Kléarchos, par M. Ferdinand Bompois (Paris, 1878, in-8°).

Diobole inédit du tyran Satyros, par le même (extrait de la *Revue archéologique,* mars 1879).

M. Edmond Le Blant présente un ouvrage de M. Paul Allard, auteur d'un livre récent sur les esclaves chrétiens. Ce nouveau volume est intitulé : *L'art païen sous les empereurs chrétiens* (Paris, 1879, in-8°). «M. Allard a eu, dans son travail, deux prédécesseurs importants pour la partie monumentale, Marangoni, l'auteur du livre demeuré classique sur les édifices et objets d'art antiques employés par les fidèles; puis, au point de vue historique, notre savant et regretté confrère M. Beugnot, avec sa

belle histoire de la chute du paganisme. Des recherches, des découvertes plus récentes, et particulièrement celles de M. de Rossi, sont venues ajouter aux informations déjà recueillies sur la matière et faire du livre de M. Allard un attachant travail de vulgarisation. J'y remarque surtout, ajoute M. Le Blant, dans les chapitres consacrés à Rome et à Constantinople, un inventaire fort étudié des monuments et des objets d'art païens qui, après le triomphe du christianisme, servirent à l'ornement des deux capitales du monde nouveau. L'auteur montre, dans ces pages, que la vue des chefs-d'œuvre de l'antiquité réunis, sous les yeux de tous, à une époque de décadence, a influé sur les produits de l'art byzantin; c'est ainsi que dans les diptyques d'ivoire, les miniatures, les fresques, les mosaïques, la tradition grecque et romaine est partout présente et visible. Si ce livre, comme je l'espère, a une seconde édition, une table étendue me semblerait devoir y être jointe pour guider le lecteur dans le détail des nombreux monuments rappelés par M. Allard.»

M. Egger présente à l'Académie le douzième annuaire de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France* (Paris, in-8°); il signale dans ce volume la variété des sujets intéressants traités par MM. Th. H. Martin, R. Dareste, Caillemer, Maspéro, Bikelas, etc., dont les mémoires marquent tous, ou presque tous, un progrès dans la connaissance de la langue, de la littérature et des antiquités grecques.

A l'annuaire de 1878, comme au précédent, est joint un fascicule in-4° de documents archéologiques interprétés par M. Albert Dumont et par M. Homolle. L'association, fidèle aux principes adoptés par ses fondateurs, continue de prospérer par le concours sans cesse accru ou renouvelé de tous les amis de l'hellénisme.

M. de Witte fait hommage, de la part de l'auteur, M. Aubé, d'un mémoire sur *le christianisme de Marcia* la favorite de l'empereur Commode (extrait de la *Revue archéologique,* mars 1879). «J'ai eu l'occasion, dit M. de Witte, de m'occuper de cette question, il y a quelques années, dans un travail qui a pour titre : *Du christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin* (Paris, 1853, extrait du tome III des *Mélanges d'archéologie* des PP. Charles Cahier et Arthur Martin [1]). M. Aubé a donné lecture de son intéressant mémoire à l'Académie. L'auteur admet que Marcia était chrétienne, et arrive à peu près aux mêmes conclusions que Charles Lenormant, conclusions auxquelles on a opposé

[1] Cf. mon mémoire sur l'impératrice Salonine, t. XXVI des *Mémoires de l'Académie de Belgique*, 1851.

des objections résumées, en dernier lieu, par un jeune savant, M Adolphe de Ceuleneer[1]. Quoi qu'il en soit, les conclusions de M. Aubé sont parfaitement d'accord avec ce que j'ai dit en 1853.»

M. Gaston Paris présente, au nom de M. Émile Picot, les deux brochures suivantes :

1° *Notice sur Jean Chaponneau, docteur de l'Église réformée, metteur en scène du mistère des actes des Apostres, joué à Bourges en 1536* (Paris, 1879).

2° *Les Noelz de Jehan Chaperon, dit le Lassé de repos,* publiés d'après l'exemplaire unique de la bibliothèque de Wolfenbüttel. Ce volume est le premier d'une *Collection d'anciens chansonniers français* publiés sous la direction du baron James de Rothschild.

M. L. Delisle offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Notice sur la collection des manuscrits de la bibliothèque de Metz,* par M. Aug. Prost (Paris, 1877, in-4°).

«Le catalogue des manuscrits de Metz, rédigé il y a plus de trente ans par M. Jules Quicherat, va paraître, dit M. Delisle, dans le tome V du catalogue général publié par le ministère de l'instruction publique. La commission chargée d'en diriger la publication a eu la bonne fortune de pouvoir y joindre cette notice. L'auteur y a traité à fond l'histoire des collections du moyen âge et des temps modernes qui ont contribué à former la collection municipale de Metz.

«M. Prost y a examiné de nombreuses questions bibliographiques, avec la science et la critique dont il fait preuve dans ses travaux antérieurs et que l'Académie a reconnues plus d'une fois.»

M. Heuzey présente un travail de M. Mazard, bibliothécaire du musée de Saint-Germain, sur *les poteries antiques à vernis plombifères* (Paris, 1879, in-4°). «Ces vases, couverts d'un solide enduit de couleur verte, brune ou jaune, comme nos poteries de ménage, étaient, dans l'antiquité, l'objet d'une fabrication assez restreinte. L'auteur cherche à établir, sur des raisons assez vraisemblables, que les spécimens les plus beaux et les plus anciens de ce genre, trouvés en Occident, sont importés de l'Asie Mineure et particulièrement de la fabrique gréco-romaine de Tarse en Cilicie. Son travail, accompagné de planches, s'appuie sur un catalogue, dressé avec beaucoup de patience et de soin, d'un grand nombre de vases et de fragments de cette catégorie, dispersés dans les musées de l'Europe. C'est la première fois, croit M. Heuzey, qu'un pareil catalogue a été pu-

[1] *Revue des questions historiques*, juillet 1876.

blié; ce sera un point de départ des plus utiles pour l'étude des procédés employés par les céramistes de l'antiquité.»

SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Note sur quelques fragments d'inscriptions antiques conservés au musée de Cluny et sur une plaque votive en bronze découverte près de Joinville (Haute-Marne), par M. Robert Mowat (Extrait du *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1878.*)

Les cylindres orientaux du cabinet royal des médailles à la Haye, par M. Joachim Menant (Paris, 1879, in-8°).

Tre monumenti Caldei ed Assiri di collezioni Romane, dichiarati da François Lenormant (Rome, 1879, in-8°).

Histoire du massacre des Turcs à Marseille en 1620, publiée par M. Henri Delmas de Grammont (Paris, Bordeaux, 1877, broch. in-18).

SÉANCE DU 30 MAI.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXIX, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie* (Paris, 1879, in-4°), et le tome IX, 1re partie, des *Œuvres de Borghesi* (Paris, 1879, in-4°). «L'Académie sait, dit-il, que la commission des travaux littéraires, ne voulant pas priver plus longtemps le public du mémoire de Borghesi qui a pour titre : *Nuovi frammenti dei fasti consolari capitolini illustrati*, mémoire réimprimé pour former la 1re partie du tome IX, a décidé qu'il serait publié à part sans attendre l'achèvement de la 2e partie.»

Il est fait hommage, par la Société impériale archéologique russe, d'un volume in-folio intitulé : *Concilium Constantiense, 1414-1418.*

M. de Wailly offre à l'Académie la notice qu'il a lue dans la séance du 6 mai 1879 sur un *livre d'heures donné par l'impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello* (Paris, 1879, in-8°).

M. de Saulcy présente de la part de l'auteur, M. Menant, le *catalogue des cylindres orientaux du musée de la Haye* (La Haye, 1878, in-4°). «M. Menant, dit-il, avait été chargé par le ministère de l'instruction publique d'une mission destinée à lui permettre d'étudier la riche collection de ces petits monuments réunis à la Haye. Les archives des missions scientifiques ont publié récemment le rapport de M. Menant. De ce rapport il résulte jusqu'à l'évidence que les cylindres étaient de véritables cachets, comme on l'avait soupçonné depuis longtemps. Mais ce qui est

plus important, c'est que de l'étude de ces petites reliques on peut déduire une classification chronologique très satisfaisante des cylindres parvenus jusqu'à nous.»

SÉANCE DU 6 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Quicherat, membre de l'Académie, des *Mélanges de philologie* (Paris, 1879, in-8°). «Ce volume traite de questions de grammaire et de métrologie; il a particulièrement en vue de redresser des erreurs. L'auteur y démontre que les finales *um, am* sont longues, et il fait voir que le mot *juventus* ne signifie jamais l'âge, mais toujours une *réunion d'hommes*. Il faut citer aussi un article intéressant sur l'accent tonique à la fin de l'hexamètre latin et dans notre vers alexandrin.

Le Secrétaire perpétuel présente en outre :

Les figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre, par M. Heuzey, membre de l'Académie, deuxième livraison, quinze planches in-4°.

Traditions homériques et hésiodiques sur le séjour des morts. Les longs jours et les courtes nuits du pays des Lestrygons, suivant Homère, par M. Th.-H. Martin, membre de l'Académie (extrait de l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*).

La médecine arabe et la médecine grecque à Montpellier. Étude historique par M. A. Germain, membre de l'Académie (Montpellier, 1879, in-4°).

Le temporel des évêques de Maguelone et de Montpellier. Étude historique par le même (Montpellier, 1879, in-4°).

Documents inédits concernant quelques-uns des premiers intendants de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Paris, 1879, broch. in-8°).

Plusieurs publications de l'*Île d'Honolulu* (*îles Sandwich*), trois volumes in-8° et un volume in-12.

Premier essai sur la genèse du langage et le mystère antique, par M. Philastre, lieutenant de vaisseau, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine (Paris, 1879, in-8°).

La mythologie grecque et l'histoire de l'Europe occidentale (*suite*), chapitre III, Héraclès (broch. in-8°).

Dessin. Mot extrait du *Dictionnaire pédagogique.* Partie pratique.

An account of the polynesian race, volume I, par Fornander (Londres, 1878, in-8°).

M. de Witte fait hommage des livraisons 2 et 3 de la *Gazette archéologique*, année 1879 (Paris, in-4°).

Ces deux nouvelles livraisons contiennent les planches et les articles suivants :

Le *Missorium de Geilamir, roi des Vandales, et les monuments analogues* (pl. VII et VIII), par M. de Longpérier.

Pl. IX. *Deux bustes de marbre du musée de Parme,* dans lesquels M. le baron Visconti reconnaît le portrait de Lucius César, fils d'Agrippa, et celui de Lépide.

Pl. X. *Terre cuite de Tanagra*, représentant une jeune femme portant une colombe sur la main gauche. Cette statuette était une des plus remarquables de la collection de M. Paravey.

Pl. XI et XVII. *Bijoux de la collection de Luynes,* colliers, pendants d'oreilles, fibules, accompagnés de quelques lignes d'explication par M. S. Trivier.

Pl. XII. *Bas-relief du musée de Vienne (Isère),* expliqué par M. J. Le Blanc, conservateur du musée.

Les peintures des tombeaux égyptiens et la mosaïque de Palestine, avec deux grandes vignettes. Commentaire de M. Maspéro.

Pl. XIII. *Vase de bronze en forme de tête,* appartenant à M. le docteur Sorlin-Dorigny, à Constantinople, avec un article de M. E. de Chanot.

Pl. XV. *Dionysos au milieu de son thiase,* peinture à figures rouges de la collection de M. Auguste Dutuit, à Rouen. Explication de M. Liénard.

Ex-voto à Hélios, plaque de bronze trouvée dans l'Asie Mineure et figurée en vignette dans le texte, avec une note de M. Constantin Carapanos.

Pl. XVI. *Aphrodite Anthéia,* statuette de bronze de la collection de Luynes, expliquée par M. Léon Fivel.

Pl. XVIII. *Les vases étrusques de terre noire.* Article fort intéressant de M. Fr. Lenormant.

Un épisode de l'épopée chaldéenne, par M. C. W. Mansell.

M. Perrot présente, de la part de M. Auguste Prost, un extrait de la *Revue archéologique* (février 1879) intitulé : *Le monument de Merten.* «L'Académie, dit-il, connaît M. Prost; elle sait, par la lecture de plusieurs travaux qui lui ont été soumis, comment M. Prost, amené par les événements de 1870 à fixer sa résidence à Paris, emploie ses loisirs, laborieusement occupés, à réparer, autant qu'il est en lui, l'une des pertes les plus cruelles que la guerre nous ait infligées, à nous faire connaître l'histoire du pays messin pendant l'antiquité et au moyen âge, à nous

rappeler des souvenirs qui ne risquent point, ici du moins, d'être jamais oubliés. L'autre jour, il distribuait un intéressant mémoire sur les manuscrits de la bibliothèque de Metz; aujourd'hui, il offre à l'Académie une étude très complète et très savante sur un monument découvert dans l'ancien département de la Moselle, à Merten. Peu de temps après la découverte, il avait présenté à l'Académie des dessins de ce monument; il lui avait indiqué quelle en était, d'après l'examen des parties retrouvées, la restitution la plus vraisemblable. Dans le travail offert aujourd'hui à la compagnie, il complète ces recherches par des indications nouvelles; il compare le monument de Merten à la *colonne de Cussy,* aux différents monuments, si bien étudiés par nos confrères MM. de Witte et Robert, où figurent des divinités hebdomadaires, et enfin à tous ces monuments gallo-romains qui représentent un cavalier foulant aux pieds un monstre anguipède. C'est à cette dernière série, dont il a pour la première fois réuni tous les éléments, que M. Prost rattache le monument de Merten, témoignage de quelque victoire dont il nous est malheureusement impossible de fixer le nom et la date.

«Les planches, dessinées avec soin et talent, sont, comme le texte même, l'œuvre de M. Prost.»

M. Perrot présente, en outre, les deux thèses qui ont valu à M. Bayet, ancien membre de l'École d'Athènes, aujourd'hui chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, le titre de docteur que lui a récemment conféré la Faculté des lettres de Paris.

La thèse française est intitulée : *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient, avant la querelle des Iconoclastes* (Paris, 1879, in-8°); la thèse latine a pour titre : *De titulis Atticæ christianis antiquissimis commentatio historica et epigraphica* (Paris, 1878, in-8°). «Dans le premier de ces essais, M. Bayet tente une synthèse qui n'avait pas encore été essayée; il trace un cadre où viendront se ranger, à leur place, les monuments que ne peut manquer de signaler, une fois tournée de ce côté, l'attention des voyageurs; dans l'autre, il donne comme un chapitre détaché de ce *corpus* des inscriptions chrétiennes de l'Orient dont il travaille à réunir les matériaux. L'Académie ne peut qu'accueillir avec sympathie et intérêt ces premiers fruits de recherches et d'études qui promettent un continuateur aux travaux de l'un de ses membres les plus éminents.

M. Egger offre une dissertation écrite en grec par M. Sakellaropoulo, docteur en philosophie, qui professe la langue et la littérature latines à l'Université d'Athènes, sur l'*Étude des lettres latines chez les Grecs de*

l'antiquité (Athènes, 1878, in-8°). Ayant lui-même traité jadis ce sujet dans un mémoire spécial, M. Egger se plaît à reconnaître que le jeune professeur a montré dans son travail un savoir solide et varié et qu'il y expose quelques idées assez neuves sur cette intéressante question d'histoire littéraire.

M. Renan fait hommage, de la part de M. Ledrain, du tome Ier de l'*Histoire d'Israël.*

«C'est, dit M. Renan, un ouvrage plein de savoir et de talent. L'auteur est un égyptologue distingué. Il montre très bien les emprunts que le peuple juif a faits à l'Égypte. Les rapports du peuple juif avec l'Assyrie sont aussi exposés avec beaucoup de science. Dans ce premier volume, l'originalité du peuple juif ne paraît guère encore. C'est qu'en effet cette originalité ne se dessine nettement qu'à l'apparition des grands prophètes tels qu'Isaïe, proclamant que l'obéissance à la loi morale vaut mieux que le sacrifice. M. Ledrain racontera cette grande époque du peuple d'Israël dans un second volume, qui aura sûrement autant de charme et peut-être plus de solidité encore que le premier.»

M. Ravaisson présente en son nom le tirage à part d'une étude publiée récemment par la *Gazette des Beaux-Arts,* sur la *Vénus de Vienne*, marbre antique qui a été acquis par le Musée des antiques, et qui provient de fouilles faites, il y a environ un demi-siècle, dans un faubourg de Vienne, en Dauphiné.

La Vénus de Vienne n'a plus ni sa tête ni ses bras. On voit sur son dos une petite main qui devait appartenir à un Amour maintenant disparu. M. Ravaisson reconnaît dans le beau morceau dont notre musée vient de s'enrichir un débris d'une remarquable répétition d'un groupe représentant Vénus au bain avec l'Amour, qui dut être célèbre dans l'antiquité puisqu'il subsiste des restes de nombreuses reproductions ou variantes de ce type. M. Ravaisson induit, de passages comparés de plusieurs auteurs anciens et du caractère du groupe dont il s'agit, qu'il devait avoir pour auteur un artiste célèbre de l'Asie Mineure, vivant dans le siècle qui suivit celui d'Alexandre, et offrir un produit de l'art grec influencé par le génie de l'Orient. La Vénus de Vienne elle-même serait une reproduction exécutée aux environs de l'ère chrétienne.

M. Delisle offre un volume de M. Léopold Niepce, conseiller à la Cour de Lyon, intitulé : *Les manuscrits de Lyon et mémoire sur l'un de ces manuscrits* (Lyon, in-8°).

«Ce n'est point, dit-il, un catalogue, mais une suite de notices sur l'histoire de plusieurs collections qui ont existé à Lyon et dont les princi-

pales ont contribué à former les deux bibliothèques de cette ville. On y trouvera beaucoup de renseignements bibliographiques très piquants et tout à fait nouveaux et, pour n'en citer qu'un seul, la preuve que le bréviaire du duc de Bedford, l'un des plus célèbres manuscrits de la Bibliothèque nationale, était, au XVIIIe siècle, conservé au collège de la Trinité de Lyon. Il reste à trouver la façon dont il passa entre les mains du duc de la Vallière, à la vente duquel il fut acquis pour la Bibliothèque du roi.

«M. Niepce s'est occupé, dans ce volume, du Pentateuque en lettres onciales dont, ajoute M. Delisle, j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie, il y a quelques mois, et dont une édition préparée par M. Ul. Robert ne tardera pas à paraître. Je n'ai pas à revenir sur l'histoire de ce précieux manuscrit. L'Académie me permettra, cependant, de fixer un détail sur lequel des doutes ont été récemment émis. J'ai établi, sans réplique, que les feuillets possédés par le comte d'Ashburnham et renfermant le Lévitique ainsi que les Nombres, faisaient primitivement partie du manuscrit de Lyon. Ce point n'est pas contesté, mais on a supposé que la scission du Pentateuque était antérieure à la Révolution et que la bibliothèque de Lyon n'a jamais possédé les cahiers qui contiennent le Lévitique et les Nombres. Cette conjecture n'est point admissible. En effet, M. Fleck, l'auteur d'un *Voyage littéraire* publié à Leipsig, en 1837, parle du Pentateuque qu'il venait de voir à Lyon, et il cite expressément les rubriques du Lévitique et des Nombres. Il est donc prouvé que le manuscrit de Lyon contenait encore ces deux livres en 1837. Ce n'est donc pas avant l'année 1837 que les cahiers acquis en 1847 par lord Ashburnham ont été arrachés avec autant d'audace que de sagacité.

«Le livre de M. Niepce contribuera à faire connaître l'origine et la valeur d'une partie des manuscrits que possède la ville de Lyon. C'est un nouveau service que l'auteur a rendu aux établissements scientifiques et littéraires de cette ville.»

SÉANCE DU 13 JUIN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre en son nom, à l'Académie, le premier volume d'une nouvelle édition de son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, volume qui comprend, avec une introduction sur l'esclavage dans les colonies à la veille du jour où il fut aboli, l'histoire de l'esclavage en Orient et en Grèce. Cet ouvrage, qui était complètement épuisé, a été re-

manié à l'aide des nombreux documents qui ont paru depuis la publication de la première édition.

Sont encore offerts :

Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie publié d'après des textes et des documents inédits, par M. Eug. Hucher (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Mans.* Le Mans, 1879, broch. in-8°).

Compte rendu des séances de la Société américaine de France, publié par M. Alph. Jouault. Séance du 11 février 1878 (Paris, in-8°).

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino, (1879, Rome, Turin, Florence, grand in-8°).

M. DE SAULCY présente, de la part de M. Maspéro, un *Nouveau fragment d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote* (Paris, 1879, in-8°).

M. le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS fait hommage, au nom de M. Henri Cordier, du second fascicule de sa *Bibliotheca Sinica, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois* (Paris, 1879, in-4°).

«La *Bibliotheca Sinica,* dit M. d'Hervey, comprendra cinq parties traitant : 1° de la Chine proprement dite; 2° des étrangers en Chine; 3° des relations des étrangers avec les Chinois; 4° des Chinois dans les pays étrangers; 5° des pays tributaires de la Chine.

«L'ouvrage formera deux gros volumes imprimés sur deux colonnes. Il est subdivisé par chapitres, et, dans chaque chapitre, les ouvrages cités sont rangés par ordre chronologique. De plus, il sera suivi d'une table des auteurs, de sorte qu'on aura un triple classement par matières, par dates et par ordre alphabétique des auteurs.

«Le premier fascicule, qui a paru au commencement de cette année, comprenait les généralités, la géographie, l'histoire naturelle, la jurisprudence et une partie de l'*histoire.* Le second fascicule, qui paraît aujourd'hui, comprend la suite de l'*histoire* et une partie de la section *Religions,* où sont mentionnés les nombreux ouvrages relatifs aux trois doctrines de *Confucius,* de *Lao-tse* et du *bouddhisme,* en quelque sorte fusionnées par les Chinois de nos jours, comme aussi les publications intéressant l'histoire du christianisme, du judaïsme et de l'islamisme dans l'empire du Milieu.

«Viendront ensuite les *sciences,* les *arts,* la *langue* et la *littérature,* les *mœurs* et *coutumes,* qui déjà sont sous presse et termineront la première partie de l'ouvrage (la Chine proprement dite) formant le premier volume.

«Chaque indication bibliographique est accompagnée, comme on le verra, d'une note explicative montrant une parfaite connaissance de la publication dont le titre est donné. Quelques-unes de ces notes sont très développées. Toutes sont remarquables par leur à-propos substantiel et par leur netteté.

«Le seul ouvrage d'une certaine étendue qui ait paru jusqu'ici sur le même sujet, est celui de MM. de Möllendorf, publié à Shanghaï, en 1876; mais il contient à peine 4,500 indications, tandis que celui de M. Henri Cordier en renfermera près de 30,000. De plus, le catalogue Möllendorf se borne, en général, à enregistrer de simples titres, parfois abrégés, qui ne permettent pas toujours de reconnaître le point de vue où s'est placé l'auteur à consulter, tandis que les mentions détaillées de la *Bibliotheca Sinica* guident et facilitent les recherches.

«Le *Dictionnaire bibliographique* de M. Cordier sera donc de la plus grande utilité, non seulement pour les sinologues, mais pour quiconque voudra étudier avec soin un sujet relatif à la Chine ou aux Chinois.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. Ujfalvy de Mezö-Kövesd, le deuxième volume de l'ouvrage intitulé :

Le Syr-Daria, le Zérafchâne, le pays des sept rivières et la Sibérie occidentale avec quatre appendices (Paris, 1879, grand in-8°).

«Ce volume est le second du grand ouvrage que le savant auteur consacre au compte rendu de son voyage dans l'Asie centrale. On y trouve des renseignements géographiques précis sur ces contrées naguère encore mal connues des Européens, des descriptions intéressantes des principaux monuments civils et religieux, tels que palais, forteresses, mosquées, medressèhs, etc. et des tableaux statistiques de source officielle russe. La partie la plus originale de ce travail est celle qui a trait aux observations anthropologiques. Grâce à ses nombreuses observations dans cet ordre d'idées, M. de Ujfalvy a pu classer scientifiquement les populations si mélangées de cette partie de l'Asie centrale. Une carte ethnographique dressée par lui permet d'embrasser d'un coup d'œil le résultat de ses recherches. Le volume se termine par un chapitre intitulé : *Les noms géographiques dans Baber,* où l'auteur discute avec beaucoup de sagacité différentes questions relatives à la géographie du Fergana et du Kohistan.»

M. Heuzey présente une brochure, extraite du *Bulletin de la Commission archéologique communale de Rome,* sur un *vase funéraire orné de représentations relatives aux mystères d'Éleusis* (Rome, 1879, in-8°).

«L'auteur de cette notice, dit-il, est Mme Ersilia Caetani Lovatelli, qui s'est fait connaître par d'autres travaux distingués sur l'antiquité. Il s'agit

d'un monument découvert, il y a peu d'années, dans les tombeaux des affranchis et des esclaves de la famille *Statilia,* tombeaux qui appartiennent aux premiers temps de l'empire romain. Ce qui est curieux, c'est que les représentations sculptées autour de ce vase s'étaient déjà rencontrées sur des bas-reliefs en marbre et particulièrement sur ces frises en terre cuite qui servaient à la décoration des édifices antiques et qui sont une des richesses de la collection Campana. On y avait bien reconnu déjà, d'une manière générale, des scènes d'initiation se rapportant aux mystères; mais, comme elles étaient isolées les unes des autres, on n'avait pas saisi le lien qui les unit et qui en fait autant d'actes d'un même drame. Or, c'est justement cette unité que l'auteur de la brochure établit avec une précision et une netteté de démonstration qui ne laissent place à aucun doute.

«Le bas-relief circulaire se compose de trois groupes, qui représentent trois phases successives de la cérémonie sacrée. D'abord l'initié, assisté d'un prêtre, fait aux déesses d'Éleusis le sacrifice préparatoire d'un jeune porc. Il est représenté ensuite assis, la face voilée, les pieds posés sur la dépouille d'un bélier, pendant que la prêtresse lui impose sur la tête le vase mystique, pratiques dans lesquels M[me] Lovatelli a reconnu, avec beaucoup de justesse, les rites de la *Katharsis* ou purification. Enfin, le troisième groupe est une représentation majestueuse de Déméter et de sa fille, avec l'initié, qui, vêtu d'une tunique frangée et d'une peau de chevreau, est admis en leur présence et caresse le serpent familier qui les accompagne : l'auteur n'hésite pas à reconnaître ici la scène fameuse de l'*époptée,* qui était le couronnement de l'initiation et récompensait l'initié par la *vision* des déesses d'Éleusis. On n'a donc point affaire à l'un de ces vagues sujets mystiques dont l'archéologie a parfois abusé, mais à une représentation précise de l'une des plus grandes cérémonies de la religion des anciens: cela est démontré par des citations tout à fait concluantes, ainsi que par une série de planches photographiées et lithographiées qui sont de nature à intéresser vivement l'Académie.»

M. de Witte fait hommage, de la part de l'auteur, le P. Delattre, d'un nouveau travail que ce savant vient de publier sous le titre : *Les inscriptions historiques de Ninive et de Babylone* (Paris, 1879, in-8°).

«L'auteur critique les traductions les plus récentes des documents assyriens; il apprécie la valeur des renseignements historiques puisés à ces sources et fait connaître l'état actuel du déchiffrement des inscriptions et des caractères cunéiformes. Il y a des choses incertaines dans ces déchiffrements, et le P. Delattre ne les dissimule pas. Mais les études assyrio-

logiques ont fourni une quantité de faits intéressants. On est loin des jours où l'on étudiait l'histoire ancienne de l'Orient avec les seules données, souvent fabuleuses, que l'on trouvait dans les auteurs grecs et latins. Tout ce que l'on peut reprocher au P. Delattre, c'est un peu de partialité en faveur des assyriologues de l'école anglaise qui, trop souvent, sont portés à rattacher les documents qu'ils ont sous les yeux aux faits de la Bible. »

M. Ed. Le Blant offre, au nom de M. Vimont, bibliothécaire, *Le catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand*. 1re partie, *Imprimés relatifs à l'Auvergne* (Clermont-Ferrand, 1878, in-8°).

« Cette première partie du catalogue annonce, dès à présent, un travail très intéressant. Depuis longtemps, les conservateurs du riche dépôt de Clermont-Ferrand ont mis leur soin à réunir la collection des pièces et documents imprimés relatifs à l'Auvergne, sans négliger même les articles de revues et de journaux concernant des faits historiques, scientifiques, juridiques ou littéraires se rapportant au pays. Aussi l'inventaire dressé par M. Vimont et accompagné par lui d'une excellente table des matières, offre-t-il la bibliographie la plus complète qui ait encore été publiée sur l'Auvergne; il mérite, à ce titre, d'être signalé à l'attention de l'Académie. »

M. Delisle présente, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, la quatrième pièce de la collection intitulée : *Plaquettes gontaudaises* (Paris, Bordeaux, 1879, in-12).

« Notre infatigable correspondant, dit-il, y a publié et commenté six mazarinades dont le titre même était resté inconnu aux bibliographes. Le texte en a été trouvé par M. l'abbé Louis Bertrand dans un recueil du grand séminaire de Bordeaux, dont M. Tamizey de Larroque fait exactement connaître la composition. »

M. Delisle présente encore, au nom de M. Andrea Valentini : *Il liber poteris della città e del comune di Brescia* (Brescia, 1878, in-8°).

« Le *Liber poteris* est le registre municipal de la ville de Brescia. M. Valentini, qui en prépare une édition complète, nous donne un avant-goût de son travail dans un volume qui contient la table du cartulaire et le texte d'une série de documents fort importants pour l'histoire de la seconde Ligue lombarde. Il y a joint un catalogue raisonné des magistrats municipaux de Brescia jusqu'en l'année 1438. »

SÉANCE DU 20 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Iconographie du baptême, par M. l'abbé J. Corblet (extrait de la *Revue de l'art chrétien.* Paris, 1879, br. in-8°).

Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, par le même (extrait de la *Revue de l'art chrétien.* Paris, 1879, broch. in-8°).

M. Barbier de Meynard présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Notes prises pendant un voyage en Syrie,* par M. Clément Huart (Paris, 1879, in-8°).

«Comme l'indique le titre, on n'a ici, dit-il, que des notes recueillies d'étape en étape et aux hasards des impressions. L'auteur, qui était, il y a deux ans, chancelier du consulat de France à Damas, a parcouru la Syrie en touriste; il n'a pas eu l'intention de donner une description savante de cette contrée, non plus que d'ajouter des renseignements nouveaux aux guides en Orient. L'épigraphie et l'archéologie sémitiques ne lui devront aucune découverte. Mais il s'est attaché à décrire le plus fidèlement possible l'aspect actuel du pays et surtout la vie intime, les mœurs des paysans syriens au milieu desquels les voyageurs passent ordinairement avec indifférence.

«M. Huart a un véritable talent de paysagiste. Ses descriptions sont vives, pittoresques et parlent aux yeux. Il a un autre mérite, plus rare chez les voyageurs en Orient. Familiarisé avec la langue arabe, il a pu se mêler aux populations de la campagne, les interroger et les étudier sur le vif. C'est ce qui donne un intérêt particulier aux renseignements qu'il nous offre sur le dialecte de Ma'loula, bourgade de l'Anti-Liban.

«On sait que l'araméen, après avoir été la langue des populations de Syrie pendant toute la durée de la domination romaine, a été refoulé par la conquête musulmane jusqu'aux frontières de l'Arménie et de la Perse, aux environs d'*Ouroumya.* Par un privilège singulier, de toutes les villes situées sur la rive droite de l'Euphrate, Ma'loula est la seule qui fasse encore usage de ce dialecte. M. Huart, grâce à sa connaissance de la langue arabe, a pu se faire expliquer bon nombre de mots et de phrases en araméen dont il donne, dans ses relations, une transcription exacte et la traduction. Cette petite découverte a déjà porté ses fruits : une étude scientifique du dialecte de Ma'loula se prépare en ce moment,

d'après les renseignements recueillis par M. Huart, et paraîtra prochainement dans le *Journal Asiatique.*

«En publiant son récit de voyage, M. Huart donne un utile exemple à ses collègues de la carrière extérieure. Il est à souhaiter que les jeunes gens qui sortent de nos écoles orientales pour occuper les fonctions de chancelier et de drogman, utilisent leurs connaissances spéciales au profit, non seulement de la carrière consulaire, mais aussi de la philologie et des travaux d'érudition.»

2° *Arabische Quellenbeiträge zur Geschichte der Kreuzzüge,* von Dr Goergens, professor der Universität zu Bern. Erster Band. — *Zur Geschichte Salâh ad-dîn's* (Berlin, 1879, in-8°).

«Dans le premier fascicule d'une collection de documents arabes originaux sur les croisades dont un savant orientaliste de Berne, M. le Dr Goergens, entreprend la publication, la partie qu'il nous donne aujourd'hui, dit M. Barbier de Maynard, renferme la traduction allemande de la seconde moitié d'un ouvrage très estimé, la chronique intitulée : *Les deux jardins,* par Abou Schama (mort en 1267 de J. C.).

«Cette portion, qui renferme le récit de vingt-deux années (de 1178 à 1200), est presque entièrement consacrée aux événements de la deuxième et de la troisième croisade, et principalement à la lutte de Saladin contre les chrétiens (conquête de la Syrie, prise de Jérusalem, siège de Saint-Jean-d'Acre, etc.).

«Il y a longtemps que l'importance de cette chronique a été signalée au monde savant. M. E. Quatremère, qui en avait commencé la publication pour la grande collection de l'Académie, disait du livre *Les deux jardins :* «c'est une compilation bien faite, qui offre sur la vie de ces «deux grands princes (Salah eddîn et Nour eddîn) une narration bien «développée et authentique. Elle mérite d'autant plus d'être consultée «que l'on y trouve, outre des extraits de Beha eddîn, Ibn el-Athir et «autres chroniques bien connues, de longs fragments tirés de plusieurs «livres importants qui ne sont point sous nos yeux et qui n'existent dans «aucune collection de l'Europe.»

«M. Georgens ne donne pas le texte arabe, mais il paraît l'avoir établi scrupuleusement sur plusieurs manuscrits de Berlin et de Munich et sur l'édition publiée en Égypte en 1871-72. Sa traduction est un peu sèche et monotone, mais elle se recommande par une grande fidélité, et elle est enrichie de notes nombreuses qui ne laissent dans l'ombre aucune des difficultés de texte.

«Enfin, un collaborateur exercé aux études historiques, le Dr Reinhold

Röhricht, se charge d'élucider et de compléter le récit d'Abou Schama en le comparant aux données des chroniqueurs occidentaux. »

SÉANCE DU 27 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Max Müller, associé étranger de l'Académie, un ouvrage en trois volumes, intitulé : *The Sacred books of the East,* translated by various oriental scholars (Oxford, 1879, in-8°).

M. de Longpérier fait hommage, de la part de M. J. Oppert, d'un volume qui a pour titre : *Le peuple et la langue des Mèdes* (Paris, 1879, grand in-8°).

« Cet ouvrage, dit M. de Longpérier, contient le recueil des inscriptions dites du second système, tracées par ordre des rois Achéménides. On sait que la première colonne de ces inscriptions est conçue en perse, idiome aryen voisin du zend, pendant que la troisième colonne offre le caractère qui a été retrouvé en si grande abondance en Assyrie.

« Le second système d'écriture est attribué aux Mèdes; il est, en effet, assez naturel que les grands souverains de la Perse aient voulu que leurs proclamations fussent comprises par les diverses populations soumises à leur domination, les Perses, les Mèdes, les Assyriens.

« Dès 1850, M. Westergaard avait fait une étude approfondie des écritures du second système.

« M. de Saulcy, en 1853, avait repris cette étude avec cette sagacité qu'il possède au plus haut degré. Il avait bien reconnu que la langue est voisine des idiomes altaïques ou scythiques. M. Oppert, maintenant que les études assyriennes ont fait de si grands progrès, a pu constater que l'écriture médique emploie des combinaisons identiques à celles qui étaient en usage chez les Assyriens.

« M. Oppert a fait profiter son travail de tous les progrès de la science du déchiffrement des écritures cunéiformes.

« Il donne, pour la première fois, une grammaire de la langue, un résumé historique dans lequel les témoignages classiques sont rapprochés des données fournies par les textes nationaux; enfin, un vocabulaire. »

Sont encore offerts:

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie. 56e-68e livraisons (Paris, 1879, grand in-8°).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-

lettres du département de la Loire. Tome XXII, année 1878 (Saint-Étienne, in-8°).

Annales de philosophie chrétienne. Février 1879 (Paris, in-8°).

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 25e année, 1878, 2e série (La Roche-sur-Yon, in-8°).

Annuaire de l'Université catholique de Louvain. 1879, 43e année (Bruxelles, 1879, in-8°).

Abhandlungen der historischen Classe der Königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, 14e volume, 2e partie (Munich, 1878, in-4°).

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der Königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften. 14e volume, 2e partie (Munich, 1878, in-4°).

Archiv für osterreichische Geschichte, 56e et 57e volumes (Vienne, 1878, in-8°.)

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1879, 1re et 2e livraisons (Paris, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, 3e année, janvier-février 1879 (Athènes, Paris, grand in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e trimestre 1878 (Orléans, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, de M. le commandeur J. B. de Rossi. Édition française de M. l'abbé Martigny, 3e série, 3e année, nos 3 et 4 (Belley, 1878, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1878, n° 4; année 1879, n° 1 (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul, 1879, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 5e série, tome Ier (Angoulême, 1879, in-8°).

Bulletin de la commission centrale de statistique du royaume de Belgique (Bruxelles, 1878, in-4°).

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre, 1879, in-8°.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. 26e volume (Vienne, 1878, in-4°).

Journal Asiatique. Janvier-avril 1879 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans, Paris, 1879, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique d'Agram. 1re année, nos 1 à 3 (Agram, 1879, brochure in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger. Mars-juin 1879, in-8°.

Proceedings of the Society of antiquaries of London. Février-novembre 1878 (Londres, in-8°).

Revue archéologique. Mars-mai 1879 (Paris, in-8°).

Revue africaine. Novembre-décembre 1878; janvier-février 1879 (Alger, in-8°).

Revue orientale et américaine, publiée par M. Léon de Rosny. Juillet-septembre 1878 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale. Janvier-avril 1879 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques. 13e année, 50e livraison, 1er avril 1879 (Paris, in-8°).

Revue épigraphique du Midi de la France. Janvier-mars 1879 (In-8°).

Statistique générale de la Belgique. Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875 (Bruxelles, in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften (Munich, 1878, in-8°).

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Octobre-décembre 1877; janvier-février 1878 (Vienne, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1879.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DE ROZIÈRE.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

M. l'abbé Delattre, chapelain de Saint-Louis-Roi, à Carthage, par une lettre datée du 25 juin, signale à l'attention de l'Académie un fragment d'inscription punique qui offre peut-être, dit-il, un certain intérêt. M. l'abbé Delattre ajoute :

«Le dessin à l'encre que je joins à ma lettre reproduit cette inscription dans ses justes proportions. J'y joins quelques estampages de la pierre afin qu'on puisse vérifier si ma copie est fidèle. Ce fragment a été trouvé à Carthage même, à peu de distance du n° 70 du plan de Jalbe, à l'est de ce point.

«Quelque temps avant la découverte de ce fragment, une pierre de même nature avait été trouvée par un Arabe et vendue par lui à un habitant de la Goulette. L'empreinte fut envoyée à Berlin, et l'inscription fut publiée dans une revue savante de cette ville. Enfin le directeur du musée de Strasbourg en fit l'acquisition lors de son voyage à Tunis.

«Dès l'instant où j'eus dans la main le fragment que je vous communique, je fus convaincu qu'il appartenait à la même ins-

cription que la pierre que j'avais vue à la Goulette. C'étaient les mêmes caractères, sur une plaque de même nature, de même épaisseur, polie sur la face, rugueuse au revers. La moulure inférieure de notre inscription me rappelait tout à fait la moulure supérieure de l'autre fragment. L'habitant de la Goulette qui avait possédé la première partie fut aussi de mon avis.

« Je vous donne tous ces détails afin que vous puissiez prendre auprès du directeur du musée de Strasbourg les renseignements que vous pourriez désirer.

« M. Tissot, correspondant de l'Institut et ministre de France à Athènes, est passé ici ces jours derniers; il a visité notre collection d'antiquités et m'a fortement engagé à vous communiquer cette inscription pour le *Corpus inscriptionum semiticarum.*

« Nous possédons plusieurs autres inscriptions puniques, mais ce sont de ces stèles que vous connaissez et qui renferment toutes la même formule, à l'exception du nom qui y est inscrit.

« Je passe sous silence ma marque céramique composée de deux lettres puniques, ainsi que plusieurs autres objets de même origine, tels que monnaies, cachets et empreintes de poterie. »

M. E. Desjardins donne lecture des extraits d'une lettre de M. Ch. Tissot, correspondant de l'Académie, sur son *exploration de la vallée de la Medjerda* (Bagradas) en juin 1879 [1].

M. L. Delisle lit une note de M. Castan, correspondant de l'Académie, sur le *Missel franc-comtois de la bibliothèque de la Chambre des députés*, qui figurait l'année dernière à l'exposition rétrospective du Trocadéro [2].

M. de Mas-Latrie donne lecture d'un mémoire sur les *Comtes de Jaffa.*

M. Le Boutteux adresse à l'Académie un cahier cartonné contenant une collection d'*inscriptions pour les mairies*, composées par M. Nicolini (des Abruzzes).

M. Pierret achève la lecture de son essai sur la *Mythologie égyptienne.*

[1] Voir aux Communications, n° I.

[2] Voir aux Communications, n° II.

SÉANCE DU 11 JUILLET.

M. Edm. Le Blant lit un mémoire relatif aux sources des récits anciens connus sous le nom d'*actes des martyrs*[1].

M. Renan donne lecture d'une note sur le fragment d'inscription qui a été adressé à l'Académie dans la dernière séance, par M. l'abbé Delattre, chapelain de Saint-Louis-Roi, à Carthage.

M. Bréal lit et explique une *inscription osque de la Table d'Agnone*, monument découvert en 1848 entre Agnone et Capracetto (ancien royaume de Naples).

M. R. Mowat commence la lecture d'une note sur l'*Empereur Martinien*, à propos d'une médaille inédite de ce prince.

SÉANCE DU 18 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique adresse l'ampliation du décret, en date du 10 juillet, par lequel le Président de la République approuve l'élection faite par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 27 juin 1879, de M. Frédéric Baudry, pour remplir l'une des places d'académicien libre, devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret, puis il introduit M. Baudry et le présente au Président qui l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite communication de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, pendant le premier semestre 1879[2].

M. L. Renier commente une inscription trouvée à Grenoble, dans les travaux de la citadelle.

M. Robert Mowat achève la lecture de sa note sur l'*Empereur Martinien*, à propos d'une médaille inédite de ce prince[3].

[1] Voir aux Communications, n° III.

[2] Voir l'Appendice.

[3] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU 25 JUILLET.

M. Desjardins demande la parole à propos du procès-verbal.

«Dans la dernière séance j'avais fait remarquer, dit-il, que l'inscription citée par M. Mowat touchant le *cursus honorum* de Martinianus pouvait être considérée comme étant du règne de Constantin, ainsi que le suppose M. Mommsen (C. I. L. t. III). En effet, le monument original ayant été perdu, la vérification étant impossible, on a proposé, d'après d'anciennes copies, de lire CONSTANTINO et non CONSTANTI, de sorte que Martinianus, dont le règne est de l'an 323, aurait pu être *præses* du *Noricum mediterraneum* sous Constantin. Tandis que si l'on lit CONSTANTI, l'identification de ce Martinianus avec l'empereur serait impossible. Or je croyais me rappeler que le dédoublement de la province de *Noricum* ne figure pas sur la liste de Vérone que M. Mommsen date de 297. Vérification faite, je déclare que ma mémoire m'a trahi, et que l'on peut lire dans le document en question (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1862, et trad. en fr. *Rev. arch.*, nouv. série, t. XIV, 1866, p. 371) : «*Noricus pariensis. Noricus mediterranea.*» En conséquence, il se peut que ce *præses* appelé *Martinianus*, nom d'ailleurs très rare, soit le même qui fut empereur en 323, ainsi que le propose M. Robert Mowat.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, deux mémoires, l'un intitulé : *Voyage dans l'île de Chypre*, par MM. Baudoin et Pottier, membres de ladite école; le second : *Essai sur l'organisation intérieure des dèmes*, par M. Haussoulier, membre de la même école.

M. Boissonnade fils écrit de Yeddo, au Secrétaire perpétuel, pour le prier de remercier l'Académie de l'honneur qu'elle a fait à la mémoire de son père en obtenant du Ministre le buste de cet ancien et vénéré membre de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des antiquités nationales sur le concours de 1879.

M. Miller lit un mémoire sur des *inscriptions gréco-égyptiennes du musée de Boulaq*, rapportées par M. Mariette.

M. de Witte commence la lecture d'un mémoire sur le mythe de *Mélampos et des Prœtides.*

M. Delisle communique à l'Académie, au nom des RR. PP. de Backer et de Smedt, bollandistes, une notice sur les anciens *Gestes des évêques de Cambrai.*

«La vie des évêques de Cambrai, dit M. Delisle, a fourni aux historiographes du moyen âge la matière de compositions aussi nombreuses qu'importantes. On connaissait jusqu'à présent :

«*La Grande chronique*, rédigée au milieu du xie siècle par Baudri;

«*La Vie de l'évêque Lietbert (1051-1076)*;

«*La Vie de Gérard II (1076-1092)*;

«Un récit abrégé des événements accomplis depuis 1092 jusqu'en 1180, récit qui avait été composé par un moine de Saint-Géry, et dont nous ne possédons qu'un court fragment;

«Un autre abrégé, qui est l'œuvre d'un chanoine de Cambrai, et qui va depuis 1092 jusqu'en 1191;

«Enfin une chronique française de la fin du xiiie siècle, qui embrasse la période comprise entre 1092 et 1135.

«Les éditeurs du *Recueil des historiens de France* et ceux des *Monumenta Germaniæ historica*, qui ont donné dans leurs collections une large place à l'historiographie des évêques de Cambrai, avaient bien deviné que l'abrégé du moine de Saint-Géry, celui du chanoine de Cambrai et la chronique française devaient dériver d'une composition plus ancienne et plus étendue; mais ils en avaient inutilement recherché le texte.

« C'est cette composition qui vient d'être retrouvée par les bollandistes et qui comprend :

« 1° *L'Histoire de l'épiscopat de Gaucher Ier et de Manassès (1092-1105)*, en quatrains de vers rimés de huit syllabes;

« 2° *Les actes de l'évêque Eudes (1105-1113)*, en prose;

« 3° et 4° Une double relation de l'*épiscopat de Burchard (1114-1130)*, l'une en prose, l'autre en vers rimés de douze syllabes;

« 5° *Les actes de Liéthard* (1131-1137), en vers rimés de douze syllabes;

« 6° *Les actes de Nicolas Ier* (1137-1167), en quatrains de vers rimés de huit syllabes;

« 7° Une note complémentaire sur *la mort de Nicolas* et sur les quatre successeurs de ce prélat, en vers rimés de huit syllabes.

« Ces différents morceaux, dont le P. de Smedt a préparé une édition, paraissent avoir été successivement composés par plusieurs clercs de l'église de Cambrai, à l'exception du dernier, qui a dû être écrit par un moine de l'abbaye de Hautmont.

« Le manuscrit qui nous a conservé ces précieux documents, et qui contient encore d'autres morceaux très intéressants pour l'histoire et la littérature du moyen âge, a été copié vers la fin du XIIe siècle dans l'abbaye de Hautmont. Il vient d'être acquis pour la Bibliothèque nationale, aux frais de M. le duc de la Trémoille, ainsi qu'un autre manuscrit de la même abbaye, copié à la fin du XIe siècle et contenant les actes de saint Vincent Mathelgaire. »

SÉANCE DU 1er AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts demande à l'Académie, au nom de la Commission belge des échanges internationaux, de disposer de certains volumes de ses mémoires en faveur de la bibliothèque royale de Belgique.

Cettre lettre est renvoyée à la commission des travaux littéraires.

M. de la Font, ancien substitut du procureur général, à Pondichéry, écrit au Secrétaire perpétuel, relativement à la mission qu'il remplit dans l'Inde, et il accuse en même temps réception de la lettre qui lui a été adressée, au nom de l'Académie, le 10 juin dernier, lettre concernant l'inscription que M. de la Font avait découverte dans une pagode.

M. de Witte achève la lecture de son mémoire sur *Mélampos et les Proetides.*

Après avoir exposé les faits de ce mythe et parlé des localités

où l'on place l'expiation de ces jeunes filles, il communique à l'Académie les dessins de deux monuments antiques où l'on a reconnu l'expiation des Prœtides, c'est-à-dire un vase peint du musée de Naples et un petit camée de travail grec qui appartient à l'auteur du mémoire.

M. Barbier de Meynard lit au nom de M. Dezeimeris, correspondant de l'Académie, une note sur *trois corrections au texte des poésies d'Ausone.*

M. Delaunay commence la lecture d'un mémoire de M. Th. H. Martin, membre de l'Académie, sur les *hypothèses astronomiques d'Eudoxe, de Callipe, d'Aristote et de leur école.*

SÉANCE DU 8 AOÛT.

Le Secrétaire de la commission française des échanges internationaux écrit au Président pour l'informer que S. A. le Raja Rajendralala Mitra, de Calcutta, vient d'adresser au Ministre de l'instruction publique, pour être mis à la disposition de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Buddha Gaya, the hermitage of Sakya Muni* (1878, in-4°).

M. Delisle communique des observations sur un *psautier du VIe siècle* appartenant à la bibliothèque de Lyon [1].

M. Viollet continue la lecture de son mémoire sur *la place qu'occupent le droit germain, le droit romain et le droit canonique dans les coutumes de l'Anjou et de l'Orléanais.*

SÉANCE DU MERCREDI 13 AOÛT.

(Séance avancée au mercredi à cause de la fête de l'Assomption.)

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre adressée au Ministre de l'instruction publique par le Directeur de l'École française d'Athènes. Cette lettre, qui est relative aux travaux et aux explorations des membres de ladite école, est renvoyée à la commission des écoles d'Athènes et de Rome.

[1] Voir aux Communications, n° V.

M. Weil lit un mémoire sur un nouveau *papyrus contenant un fragment inédit d'Euripide.*

M. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, appelle l'attention de M. Weil sur un chapitre de *Valère Maxime* qui pourrait contribuer à éclairer le texte dont il s'agit.

M. Weil, invité à poursuivre sa communication, lit la traduction de quelques autres fragments inscrits sur le même papyrus.

M. de Longpérier donne, ainsi qu'il suit, communication de la découverte de *monnaies himyaritiques* nouvelles qui vient d'être faite par M. Schlumberger :

« M. Gustave Schlumberger, à qui l'Académie a deux fois décerné le prix de numismatique, et qui, depuis quelques mois, habite Constantinople, me charge de faire part à notre compagnie d'une découverte de monnaies antiques, sur laquelle il m'a fourni d'intéressants détails dans ses lettres du 17 juillet et du 2 août. Il s'agit d'un trésor de 180 pièces d'argent recueillies dans le Yémen par un officier turc, et qui appartiennent à l'époque de l'autonomie arabe, antérieure à l'Islamisme; 148 de ces pièces sont du module d'environ 25 millimètres; 32 du module d'environ 18 millimètres. Toutes portent, au droit, une tête à chevelure disposée comme celle qui se voit sur la monnaie de Raïdan publiée par nous en 1868; le revers présente pour type une chouette posée sur une amphore couchée, imitation, à ce qu'il semble, de la chouette athénienne. Sur ce revers, on voit en outre soit une légende en caractères himyaritiques, soit, beaucoup plus fréquemment, deux grands monogrammes en lettres de la même espèce. Un de ces monogrammes, composé des caractères 𐩺𐩬𐩰 (ינף), se remarque aussi sur les monnaies de Hemdan 𐩲𐩣𐩵𐩬 (עמדן) de Raïdan, et a été assimilé par M. Halévy au titre *yanouf* (excellent) que portent les personnages royaux dans les inscriptions. M. Schlumberger divise les 180 monnaies qu'il a étudiées en sept groupes déterminés par la nature des monogrammes.

« Je dois dire, ajoute M. de Longpérier, qu'il y a plusieurs années déjà, M. Henri Sauvaire, chancelier du consulat de France à Alexandrie, m'a apporté deux monnaies d'argent himyaritiques

dont l'une se retrouve parmi les pièces du second module signalées par M. Schlumberger, tandis que l'autre est une division extrêmement petite sur laquelle la tête rappelle plus l'effigie de la Minerve d'Athènes que celle des rois arabes du Yémen.»

SÉANCE DU 22 AOÛT.

M. DE ROZIÈRE cède la présidence à M. LABOULAYE et donne lecture de l'extrait d'un Mémoire sur la *législation de Théodoric.*

M. DELISLE, à l'occasion d'un travail paru ces jours derniers dans la *Romania*, signale à l'Académie une chronique romanesque jadis possédée par le président Fauchet, chronique qui a peu de valeur pour les historiens mais qui peut être utilement consultée pour la solution de quelques problèmes d'histoire littéraire.

M. Gaston PARIS, qui vient d'apprécier avec tant de compétence et d'intérêt le roman du châtelain de Couci, a fait remarquer que la célébrité des aventures du châtelain de Couci et de la dame de Faïel tient, en grande partie, à une chronique du xve siècle que possédait le président Fauchet et à laquelle il a emprunté le récit des amours du châtelain. Cette chronique était considérée comme perdue. M. Delisle établit que c'est celle qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 5003 du fonds français. «Ce manuscrit, dont les marges, dit-il, sont couvertes d'annotations du président Fauchet, contient en effet les histoires de Blondel et du châtelain de Couci, telles que Fauchet les a fait connaître au public.

«La chronique dont il s'agit commence aux origines fabuleuses et s'arrête à l'avénement de Charles VI. Le fond en a été emprunté aux chroniques de Saint-Denis; mais le compilateur a recueilli dans son œuvre beaucoup de légendes romanesques.»

M. Halévy commence une communication sur *la Massore assyrienne et l'origine des points voyelles.*

SÉANCE DU 29 AOÛT.

M. DE ROZIÈRE continue la lecture de son mémoire sur la *législation de Théodoric.*

M. de WITTE lit une notice sur une plaque d'argent doré, trouvée à Galaxidi, dans l'ancienne Locride, et acquise par le Musée du Louvre. «On voit sur cette plaque une composition de deux figures : *Vénus* retirée des flots de la mer et reçue au moment de sa naissance dans les bras de l'*Amour*.

«Panofka, il y a environ un demi-siècle, avait reconnu la naissance de Vénus dans un groupe de bronze conservé à la galerie de Florence. Le savant archéologue rappelle en cette occasion la description donnée par Pausanias d'un bas-relief en or qui décorait la base du trône de Jupiter à Olympie, composition dans laquelle Phidias avait introduit la naissance de Vénus au centre d'une nombreuse réunion de divinités.»

M. de Witte cite les restitutions proposées par Quatremère de Quincy en 1815 et par Gerhard, dont il communique un dessin à l'Académie, en 1840. Il fait observer que la petite plaque peut fournir un motif de restitution pour le groupe central de l'œuvre de Phidias.

M. Halévy continue sa communication sur la *Massore assyrienne et l'origine des points voyelles.*

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

LE PRÉSIDENT donne communication à l'Académie d'une lettre d'un bénédictin français de l'abbaye du Mont-Cassin, dom Anselme Caplet, annonçant la découverte, au Mont-Cassin, de la base de l'ancien temple d'Apollon. Cette base est romaine et son inscription, en magnifiques caractères, permettra de fixer l'époque du monument. Le Président ajoute que, dans ses dialogues, saint Grégoire le Grand nous apprend que saint Benoît avait trouvé au Mont-Cassin un temple d'Appon dans lequel il avait fait construire deux chapelles, l'une à saint Jean, l'autre à saint Martin.

M. Thurot expose quelques remarques sur l'*orthographe française au XVIIe siècle, dans ses rapports avec la prononciation.*

M. Delisle donne lecture d'une notice sur *trois manuscrits de la bibliothèque de la ville de Leyde*[1].

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Natalis de Wailly transmettant le projet d'une épitaphe qui doit être gravée sur la tombe de M. Locatelli, ancien curé de Passy.

M. Edmond le Blant donne lecture d'un mémoire sur *l'origine antique d'un récit inséré dans un célèbre conte arabe, l'histoire de Cogia Hassan*[2].

M. Gaston Paris commence la lecture d'un extrait d'une étude sur les *Serments prêtés à Strasbourg en 842*, et qui, conservés par l'historien Nithard, sont les plus anciens monuments de la langue française. M. Paris établit que le manuscrit est postérieur à l'original d'environ 150 ans et par conséquent peut contenir des fautes. Il croit que Nithard a peut-être rédigé lui-même les formules des serments prêtés par Charles le Chauve, Louis son frère et leurs principaux fidèles. L'original, d'après M. Paris, était le français; le texte allemand en est la traduction.

M. Bergaigne commence la lecture d'un mémoire sur *la rhétorique et la poésie dans les livres des Védas.*

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

Il est donné lecture d'une lettre du Ministre des travaux publics qui adresse à l'Académie un exemplaire de la médaille que le Gouvernement a fait frapper en mémoire des services rendus par la France aux navigateurs de toutes les nations.

Il sera écrit par le Secrétaire perpétuel au Ministre des travaux publics pour le remercier de cet envoi.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre du Directeur de l'École de

[1] Voir aux Communications, n° VI.
[2] Voir aux Communications, n° VII.

Rome, qui adresse un nouvel envoi des travaux des membres de cette école pendant les années 1878 et 1879.

M. Gaston Paris continue la lecture de son mémoire sur les *serments prononcés à Strasbourg en 842 et sur les formes grammaticales et orthographiques qu'on y remarque.*

M. Bréal explique un passage *de la Table d'Abantia*, dont il rétablit le texte et le sens.

M. Bergaigne continue la lecture de son mémoire sur *la rhétorique et la poésie dans les livres des Védas.*

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

L'Académie désigne M. Edmond le Blant pour lire, à la séance des cinq Académies, sa notice sur *l'origine antique d'un récit inséré dans un célèbre conte arabe, l'histoire de Cogia Hassan.*

M. Gaston Paris commence la première lecture d'un mémoire sur le *sort des pénultièmes brèves dans les mots latins.*

M. T.-H. Martin continue la lecture de son mémoire sur *les hypothèses astronomiques d'Eudoxe.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. CH. TISSOT, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, À M. E. DESJARDINS, SUR SON EXPLORATION DE LA VALLÉE DE LA MEDJERDA (BAGRADAS) EN JUIN 1879.

Marseille, 29 juin 1879.

«Me voici de retour de mon expédition africaine. Elle a été courte, mais fructueuse. J'ai exploré tout le cours de la Medjerda, de son embouchure jusqu'à la frontière.

«Voici en deux mots les résultats de ma tournée.

«Au point de vue de la géographie comparée, j'ai reconnu toute la route qui conduisait de *Carthage* à *Hippo Regius* par *Thuburbo Minus, Vicus Augusti* et *Bulla Regia.* J'ai retrouvé les ruines de *Bulla Regia* (Hammam Derradji), de *Simittu* (Chemtou) et d'*Ad Aquas* (Sidi bel Kássem), et j'en ai relevé le plan. La carte de l'État-major indique les deux premières stations beaucoup trop au N. O. Elle contient, du reste, de graves erreurs même au point de vue de la topographie : elle fait décrire à la Medjerda un coude à angle droit qui n'existe pas et qui fausse les distances de huit à dix kilomètres.

«Ma moisson épigraphique se compose d'une trentaine d'inscriptions inédites, parmi lesquelles quatre ou cinq présentent un véritable intérêt.

«L'une de ces inscriptions est du règne de Tibère et de la troisième année du proconsulat de Vibius Marsus.

«Une autre date du règne de Vespasien et porte le nom d'un légat de la IIIe légion, inconnu jusqu'à ce jour. P. Egnatius Catus.

« Une troisième donne la date de la construction, par Trajan, du pont de *Simittu Colonia.*

« J'ai enfin découvert, entre *Bulla Regia* et *Simittu,* dans les ruines d'un *castrum* byzantin, une inscription bilingue, en caractères puniques et libyens. Je l'ai non seulement copiée, mais estampée à l'intention du *Corpus inscript. semiticarum.*

« Je rapporte de plus, pour M. Renan, l'estampage d'un fragment assez important d'une inscription punique qui me paraît être autre chose qu'un de ces textes innombrables dont M. de Sainte-Marie n'a pas épuisé la mine.

« Il était temps et plus que temps que je fisse le voyage. Les ruines sont devenues de véritables carrières où les entrepreneurs de chemins de fer puisent, ont déjà puisé et puiseront les quelques cent mille mètres cubes de pierres qu'absorbent les travaux de la voie. Les ingénieurs se déclarent impuissants à arrêter cette besogne de Vandales. Tout ce que j'ai pu obtenir, c'est que les inscriptions soient conservées ou tout au moins copiées. J'ai laissé à tous les chantiers une provision de papier à estampage.

« Je ne vous parle pas des fatigues du voyage par une température moyenne de 44 degrés. Mon escorte criait grâce et il m'a fallu une certaine dose d'énergie pour aller jusqu'au bout. »

N° II.

LE MISSEL FRANC-COMTOIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Parmi les beaux produits de calligraphie et d'enluminure qui faisaient partie de l'exposition de l'art ancien, au palais du Trocadéro, en 1878, figurait un Missel, dit *de Besançon*, qui appartient à la bibliothèque de la Chambre des députés.

M. le baron Alphonse de Ruble, dans son intéressante

Notice sur les principaux livres qui ont fait partie de l'exposition de l'art ancien au Trocadéro[1], dit que « ce manuscrit a été exécuté pour un archevêque dont le blason (d'or à la bande de gueules) est peint sur une des miniatures; mais, ajoute-t-il, nous ne pensons pas que ce soit pour un archevêque de Besançon, car aucun prélat de ce diocèse n'a porté ces armoiries ni au XIVe, ni au XVe, ni au XVIe siècle. Cependant, conclut-il, il est certain que le volume a appartenu à cette église. »

Un missel ayant appartenu *certainement* à l'église de Besançon et présentant dans ses miniatures un blason d'archevêque étranger à ce diocèse, c'était là pour moi un fait exceptionnel et se posant comme un problème d'histoire locale intéressant à résoudre.

J'eus donc le désir de voir ce manuscrit, et j'en obtins très gracieusement communication par les soins empressés de M. Miller, membre de l'Institut et conservateur de la bibliothèque de la Chambre des députés.

C'est un volume du format grand in-folio, atteignant 475 millimètres en hauteur et 322 en largeur. Il se compose de 243 feuillets de vélin réglés à l'encre rose. L'écriture est une grosse minuscule gothique, disposée généralement sur deux colonnes : les préfaces notées ainsi que les prières du canon de la messe sont écrites en caractères plus gros et sur longues lignes. Les rubriques sont en vermillon et toutes les majuscules sont mouchetées à la gomme-gutte.

L'ornementation de ce volume est d'une grande richesse. Elle consiste en grandes miniatures, en petites miniatures renfermées dans des lettrines, en lettres saillantes formées de rinceaux qui se détachent sur des cartouches d'or bruni, en bordures marginales dont les compartiments sont remplis par des rinceaux, des fleurs, des fruits et des animaux fantastiques.

[1] *Bulletin du bibliophile*, XLVe année, septembre à novembre 1878, p. 413.

Les grandes miniatures, au nombre de vingt-trois, ont plus d'éclat que de style : les lumières des vêtements y sont produites par des hachures d'or; des paysages forment souvent le fond des tableaux; les encadrements sont fournis par de l'architecture où se montre déjà le goût de la Renaissance.

Toute l'ornementation de ce manuscrit a une allure essentiellement française, et cette présomption d'origine est confirmée par la forme de fleurs de lys donnée à certains compartiments des bordures marginales.

Un certain nombre de feuillets manquent à la fin de ce volume, et celui qui vient actuellement en dernier lieu est amoindri d'un tiers par une déchirure. La reliure, en maroquin rouge, est récente.

Pour quelle église ce luxueux missel avait-il été calligraphié et enluminé ?

Il m'a suffi d'un simple coup d'œil sur le calendrier qui ouvre le volume pour résoudre cette question. En effet, on y voit notées en rouge, c'est-à-dire inscrites comme solennités de premier ordre, les fêtes qui concernent saint Oyand et saint Claude, ainsi que les dédicaces de deux églises, l'une sous le vocable de saint Pierre, l'autre sous celui de saint Oyand. Indubitablement le missel qui nous occupe avait été fait pour la fameuse abbaye de Saint-Claude, anciennement dite de Saint-Oyand et auparavant de Condat, dont la grande église était et est encore dédiée à saint Pierre.

Les grandes miniatures du volume ne sont pas moins concluantes au point de vue de cette restitution, car cinq des sujets qu'elles représentent concernent l'histoire de la célèbre abbaye. Un mot sur chacun de ces tableaux nous semble avoir ici sa place; nous les mentionnerons dans l'ordre où le missel nous les a présentés.

Saint Oyand. Deux scènes juxtaposées : 1° le jeune saint est surpris par ses parents dans l'attitude de la prière ; 2° il

est accueilli par deux moines, saint Romain et Lupicin, dont l'un lui remet une sorte d'assiette en terre rouge, symbole de la rusticité du mobilier monastique.

Saint Romain. Deux scènes juxtaposées : 1° les deux frères Romain et Lupicin méditent ensemble dans une solitude où se trouve une source ombragée par un grand sapin ; 2° ils posent les premières assises de l'abbaye de Condat, ce qui met en rage les démons.

Saint Lupicin et saint Benoît. Deux abbés, revêtus d'aubes et de chapes, tiennent chacun de la main droite leur crosse, et de la gauche un livre ouvert.

Saint Claude. Au centre, un archevêque en grand costume, tenant un bâton pastoral en forme de croix. Quatre tableaux accessoires, superposés deux par deux, représentent : le sacre de saint Claude ; ses instructions aux clercs de son église ; sa retraite à l'abbaye de Condat ; sa prière sous le froc monacal.

Dédicace de l'église de Saint-Oyand. Dans l'intérieur de l'église, un évêque, suivi de son clergé, jette de l'eau bénite avec un balai de branches vertes ; au dehors, un monarque, accompagné d'un groupe d'hommes, semble indiquer du geste qu'il a coopéré à la construction de ce sanctuaire.

A en juger par les costumes des personnages représentés dans les grandes miniatures, le missel qui nous occupe se classerait parmi les productions du règne de Charles VIII, c'est-à-dire entre l'année 1483 et l'année 1498. Mais le caractère de l'architecture qui encadre les tableaux semblerait indiquer une époque où la Renaissance commençait à poindre, conséquemment une date un peu plus voisine de la fin que du début de ce règne. Il est à considérer toutefois que l'abbaye de Saint-Claude, située dans le périmètre du diocèse de Lyon, relevait au temporel du souverain de la Franche-Comté, ce qui aurait fait exclure la fleur de lys de l'ornementation d'un livre exécuté pour ce monastère après la rétrocession de la

province à la maison d'Autriche. Or cette rétrocession ayant été stipulée par le traité de Senlis, le 23 mai 1493, et notre manuscrit ayant des ornements en forme de fleur de lys, il est à peu près certain que ce volume date des dernières années de l'occupation française en Franche-Comté, c'est-à-dire de 1491 ou 1492. Il semblerait d'ailleurs que la décoration de ce manuscrit ait été interrompue par quelque accident, car, dans les feuillets qui suivent le canon de la messe, un certain nombre de lettrines attendent encore les peintures qui devaient les remplir.

J'arrive à la question des armoiries comprises dans la décoration de notre missel. M. de Ruble n'y avait remarqué en ce genre qu'un blason d'archevêque (d'or à la bande de gueules) peint sur une des miniatures. Mais d'abord ce blason figure dans cinq de nos tableaux : de plus, en quatre endroits, il a pour pendant un écusson d'or à l'aigle éployée de sable, derrière lequel se dresse une crosse. Et pour qu'il n'y ait pas à se méprendre sur le caractère de ces deux blasons, le miniaturiste a eu soin, dans l'un de ses tableaux, de placer à côté du premier écu une figurine d'archevêque, et à côté du second une figurine d'abbé.

M. de Ruble avait inutilement cherché un archevêque de Besançon du xve siècle à qui le premier de ces blasons pût convenir. Aujourd'hui que ce missel est reconnu pour avoir *certainement* appartenu à l'abbaye de Saint-Claude, chercherons-nous à voir dans ces mêmes armoiries l'emblème héraldique d'un archevêque de Lyon? Nous ne réussirions pas davantage. L'abbaye de Saint-Claude comptait au premier rang des grands monastères qui se faisaient gloire d'être exempts de la juridiction des évêques : comment supposer dès lors qu'elle aurait toléré la présence répétée sur un de ses livres d'un insigne pouvant la faire considérer comme vassale de l'église lyonnaise? Un seul blason d'archevêque aurait eu

qualité pour décorer les livres de l'illustre abbaye; c'eût été celui de saint Claude, devenu volontairement moine de Condat, après avoir glorieusement occupé le siège archiépiscopal de Besançon. Mais saint Claude, qui vivait au VIIe siècle, avait-il eu des armoiries? La question n'est pas de savoir s'il en avait possédé réellement, mais si la croyance était qu'il en eût porté. Or saint Claude passait pour appartenir à la famille des plus anciens seigneurs de Salins[1]. Il n'en fallait pas davantage pour que l'idée vînt de lui faire un blason avec les armoiries de cette ville, et les armoiries de Salins sont d'or à la bande de gueules[2], c'est-à-dire exactement conformes au blason archiépiscopal de notre missel.

Essayons d'expliquer aussi la présence et la signification de l'écu abbatial qui fait pendant au blason que nous venons d'interpréter. Si cet écu était isolé, on supposerait volontiers qu'il représente les armoiries de l'abbé sous la prélature duquel le volume avait été écrit et décoré. Mais cet écu est constamment mis en équilibre avec celui du principal patron de l'abbaye : donc il ne pouvait guère renfermer que les armoiries du fondateur de l'abbaye ou celles de l'abbaye elle-même. Or, saint Romain, fondateur de l'abbaye, vivait au Ve siècle et était issu, au dire de son biographe, d'une famille aisée de la Séquanie[3]. Il eût été conséquemment fort difficile de lui créer rétrospectivement des armoiries. Le blason de l'abbaye avait d'ailleurs l'apparence d'un symbole qui lui fût personnel, car c'était l'écu présumé *romain* de l'Empire ger-

[1] «Beatus igitur Claudius, Salinensium principum conspicua generositate clarissimus. . . . .» — «Beatus igitur Claudius fuit ex nobili Salinensium principum seu palatinorum genealogia.» (*Vitæ S. Claudii episcopi Vesontionensis et abbatis Jurensis*, ap. *Acta SS.*, die sexta junii.)

[2] Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. VI, p. 371.

[3] «Hic namque Romanus abbas. . . . ., non adeo exiguæ familiæ, quantum testatur parentalis derivata posteritas, intra Galliam Sequanorum oriundus. . . .» (*Vita S. Romani*, ap. *Acta SS.*, die vigesima-octava februarii.)

manique : d'or à l'aigle éployée de sable. On voyait ces armoiries nombre de fois peintes sur les magnifiques stalles achevées en 1465 pour la grande église de l'abbaye[1]. Notre second écu étant rempli par un blason identique à celui des stalles et ayant pour couronnement la volute d'une crosse abbatiale, il y a lieu de le considérer avec toute certitude comme étant à la fois l'emblème héraldique de l'abbaye de Saint-Claude et celui de saint Romain, son fondateur.

En résumé, le missel exposé au Trocadéro par la bibliothèque de la Chambre des députés cessera de s'appeler *Missel de Besançon;* il devra reprendre son vrai nom de *Missel de Saint-Claude,* car c'est bien pour l'abbaye placée sous ce vocable qu'il a été calligraphié et enluminé, probablement à Paris vers 1492, c'est-à-dire sur la fin de la courte période du XVe siècle pendant laquelle la Franche-Comté fit partie de la nation française.

Auguste Castan.

N° III.

LES *ACTA MARTYRUM* ET LEURS SOURCES.

Avant d'arrêter leur attention sur les Actes des Martyrs, pièces de valeur très inégale et dont un trop grand nombre éveillent notre juste défiance, quelques-uns se demandent d'où procèdent ces documents. Comment sont-ils venus aux mains des chrétiens qui, dans tous les temps, les entourèrent d'une vénération si grande? On dit que, notés sténographiquement à l'audience par le stylet des *Exceptores,* les mots prononcés dans l'interrogatoire, dans les débats, dans la torture, les

[1] «Ces écussons offraient tous uniformément les armoiries de l'abbaye, qui étaient celles de l'Empire : *d'or à l'aigle éployée de sable.*» (Vayssière, *Étude archéologique sur les stalles de la cathédrale de Saint-Claude*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, ann. 1874, p. 100.)

divers incidents du procès étaient transcrits ensuite en caractères vulgaires et déposés dans les archives. Les chrétiens, ajoute-t-on, obtenaient à grand prix et multipliaient pour les répandre des copies de ces procès-verbaux, titres d'une gloire impérissable pour ceux qui avaient trouvé la force de résister aux magistrats païens. Mais, de tout cela, où est la preuve? Comment établit-on que les Actes des Martyrs procèdent ainsi de documents publics et officiels? Ces archives judiciaires, dont on les dit tirés, existaient-elles réellement? Qui nous l'apprend? Qui nous l'atteste?

Ces questions, que j'ai entendu poser, montrent que l'histoire des *Acta Martyrum* n'est pas nettement connue par le détail et que plusieurs points en sont demeurés obscurs, même pour quelques-uns de ceux auxquels l'étude de l'antiquité est familière. Je réunirai donc, sans m'étendre autant que la matière y peut conduire, les traits principaux qui établissent l'existence et la pureté des sources primitives d'où proviennent les Actes des Martyrs.

Une peinture vue et décrite, au IVe siècle, par saint Astère d'Amasée, doit être rappelée tout d'abord. L'artiste, groupant dans un même tableau, suivant un usage familier aux anciens, les épisodes différents d'un fait célèbre, avait représenté sur la toile (ἐν σινδόνι) la comparution de sainte Euphémie, son interrogatoire, ses tortures, sa détention et son supplice. « Le juge, écrit le saint évêque, est assis sur un siège élevé; il regarde la vierge d'un œil farouche. Autour de lui sont ses doryphores et de nombreux soldats, puis des *notarii* tenant leurs tablettes et leurs styles à écrire. L'un de ces hommes, levant la main de la planchette enduite de cire, regarde fixement la chrétienne et semble lui enjoindre de parler plus distinctement, afin d'éviter toute erreur dans la transcription des réponses[1]. » Voilà donc, pour ne rien négliger des pre-

[1] *Concil. Nicænum II, actio IV, anno* 787. (Labbe, t. VII, p. 210.)

miers éléments de la question, les *notarii* ou *exceptores,* les greffiers en un mot, remplissant leurs fonctions devant le tribunal et écrivant les procès-verbaux.

Un détail d'audience consigné dans les Actes interprétés de saint Maxime le Lecteur, détail que je n'hésite pas toutefois à regarder comme la reproduction textuelle d'un passage de registre du greffe, a ici sa place marquée. Il s'agit en effet, en cet endroit, d'une circonstance toute indifférente pour l'histoire du martyr et qui ne touche qu'à la conduite matérielle de l'affaire. Le proconsul, interpellant le greffier dès le début de la séance, veut s'assurer de l'exactitude des notes prises par cet agent. Voici, dans leur concision officielle et caractéristique, les mots échangés à ce sujet entre le scribe et le gouverneur : « Pendant que Magnilien, le notarius, écrivait les réponses des chrétiens, le proconsul Gabinius lui dit : As-tu inscrit les noms de tous ? Magnilien répondit : Si ta Puissance l'ordonne, je lirai mon texte. Le proconsul Gabinius dit : Lis-le. Alors Magnilien, le notarius, dit et lut : Les noms que j'ai notés sont les suivants : Maxime, Dadas et Quintilien[1]. »

L'existence des archives judiciaires s'établit par des preuves nombreuses. Apulée, que je citerai seul parmi les écrivains païens, parle de l'*Instrumentum Provinciæ* auquel on joignait la sentence : « Quæ semel lecta, dit-il, neque augeri littera una, neque autem minui potest ; sed, utcumque recitata est, ita Provinciæ instrumento refertur[2]. » Un passage d'Apollonius, transcrit dans l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, contient ces paroles, au sujet d'un personnage qui prétendait impudemment au titre de martyr : « En ce qui regarde Alexandre, il faut que la vérité soit connue ; cet homme a comparu devant Æmilius Frontinus, proconsul d'Asie, non pas comme chrétien, mais pour des vols commis alors qu'il avait déjà apos-

[1] *Acta SS. Maximi, Quintiliani, Dadæ*, § 4. (Bolland. 13 april. t. II, p. 174.)

[2] *Florid.*, I, 9.

tasié. Ceux qui voudront s'instruire complètement de cette affaire n'ont qu'à recourir à l'*ἀρχεῖον δημόσιον*, aux archives publiques, de la province d'Asie[1]. » « Si tota gesta vis legere, » écrit plus tard saint Augustin, à propos du procès relatif à Félix, évêque d'Aptonge, « si tota gesta vis legere, ex archivo Proconsulis accipe[2]; » puis il donne le texte des actes qu'il allègue. En témoignage d'un fait d'apostasie accompli devant les magistrats païens, saint Cyprien vise des documents semblables[3] et Eusèbe transcrit le procès-verbal même de la comparution de saint Denys d'Alexandrie[4]. D'autres documents, dont je parlerai ailleurs, montrent qu'à leur entrée en charge, ou dans le cours de certains procès, les magistrats se faisaient représenter des *Acta* antérieurs[5].

Voilà pour l'établissement et la conservation de ces sortes de pièces.

Comment les chrétiens se procuraient-ils les copies des actes de leurs martyrs? Peut-être, dans les longs intervalles de paix accordés à l'Église, l'accès de quelques archives judiciaires leur fut-il assez facile; mais, pendant le cours des persécutions, ce fut par des voies détournées et à prix d'argent, comme le font encore aujourd'hui les fidèles de l'extrême Orient[6], qu'ils obtinrent des transcriptions de procès-verbaux devenus à leurs yeux des titres sacrés. L'une des pièces les plus importantes parmi les *Acta* venus jusqu'à nous, l'histoire de saint Tarachus et de ses compagnons, débute par cette mention expresse : « Nous, Pamphile, Marcien, Lysias, Agathocle... et tous les frères qui sont à Iconium, fidèles dans la vérité et d'un seul cœur dans Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[1] *Hist. eccl.*, l. V, c. 18.

[2] *Contra Cresconium*, l. III, c. 70.

[3] *Epist.*, LXVIII, Felici presbytero, § 6.

[4] *Hist. eccles.*, l. VII, c. 11.

[5] *Les Actes des Martyrs, supplément au recueil de Ruinart* (sous presse).

[6] *La salle des Martyrs du séminaire des Missions étrangères*, éd. de 1866, p. 162.

nous avons recherché ce qui s'est accompli en Pamphylie, à l'égard des martyrs; et comme il nous fallait rassembler tous les documents relatifs à leur confession, nous avons obtenu de transcrire ces documents, au prix de deux cents deniers payés à Sébaste, l'un des *speculatores*[1]. » Ainsi vinrent aux mains des chrétiens tant de pièces officielles utilisées par eux, comme il est dit au début des Actes de saint Saturnin, pour écrire l'histoire des martyrs[2].

Les magistrats païens savaient ce trafic, et plus d'une fois, sans doute, ils tentèrent d'y mettre une entrave. Saisir chez les fidèles, comme on le fit, au dire de Prudence[3], les actes qu'ils avaient obtenus, n'était qu'une mesure inefficace; si rigoureuses que pussent être les recherches, pouvait-on espérer anéantir jusqu'à la dernière les copies de pièces que la vénération publique faisait répandre à l'infini? Des magistrats recoururent à une mesure plus radicale : défense fut faite aux *notarii* de sténographier ces sortes de débats. Ainsi fit-on, quand fut jugé saint Vincent le Lévite; le gouverneur interdit à ses greffiers de rien écrire du procès; « litterarum apicibus annotari judex noluit, » tels sont les mots d'une relation rédigée d'après les souvenirs de témoins oculaires et que Ruinart a jugée digne de figurer dans le volume des *Acta sincera*[4]. Un autre récit, dont toutes les parties ne commandent pas également la confiance, présente pourtant, au point de vue qui nous occupe, ce trait digne d'attention : un magistrat

[1] *Acta SS. Tarachi, Probi et Andronici*, Procem. (Ruinart, *Acta sincera*, éd. de 1715, p 422), et *Acta S. Pontii*, § 17 : « Gesta vero martyris ab exceptoribus pecunia redimens, secum tollens.... » (Bolland. 14 maii.)

[2] « Aggredior itaque cœlestes pugnas novaque certamina gesta per fortissimos milites Christi, bellatores invictos, martyres gloriosos, aggredior, inquam, ex Actis publicis scribere. » Voir, pour cette pièce, l'avertissement de Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 14.

[3] *Hymn.*, I, v. 75-78.

[4] *Passio S. Vincentii*, § 1. (*Acta sincera*, p. 366.)

païen, se défiant de la vénalité de ses agents, veilla, y lisons-nous, à ce que les actes du procès de saint Victor ne pussent être répandus. « Il fit saisir tous les *exceptores* qui se trouvaient dans le palais, afin de s'assurer qu'aucun d'eux ne cacherait d'écrits ou de notes. Ces hommes jurèrent par le salut de l'empereur qu'ils ne détourneraient rien de semblable. Tous leurs papiers furent apportés, et le juge les fit brûler en sa présence par la main de l'exécuteur. L'empereur approuva fort cette mesure[1]. »

Je n'ai encore reproduit jusqu'ici que des documents relatifs à l'époque héroïque du christianisme; mais, au moment où la foi est victorieuse, lorsque, après la défaite des Gentils, le pouvoir passe aux mains chrétiennes, nous rencontrons une autre série de preuves établissant que les procès-verbaux des débats judiciaires, et, dans leur nombre, les actes des poursuites dirigées contre les fidèles, étaient conservés et classés soigneusement.

En 314, il est écrit au 13e canon du Concile d'Arles : « De his qui Scripturas sanctas tradidisse dicuntur, vel vasa dominica, vel nomina fratrum suorum, placuit nobis ut quicumque eorum ex actis publicis fuerit detectus, non nudis verbis, ab ordine cleri amoveantur. »

Quelques mots suffiront à expliquer le sens de cette décision. Au temps de Dioclétien, les païens recherchèrent ardemment, pour les détruire, les livres chrétiens qu'ils regardaient comme des traités de magie, et les objets servant au culte. Ce fut l'honneur des vrais fidèles que de les refuser aux persécuteurs, et plusieurs payèrent de leur vie une généreuse désobéissance. Tous ne surent pas trouver un tel courage, et un fait consigné par saint Augustin dans son traité contre Cresconius nous apprend qu'en l'année 303 deux évêques afri-

[1] *Acta S. Victoris Mauri*, § 6. (Bolland. 8 maii.)

cains, deux *traditeurs,* comme on disait alors, Paul et Silvain, cédèrent aux menaces des Gentils. Irrité contre ce dernier, un certain Nundinarius, son diacre, voulut plus tard se venger de lui et l'accusa, en l'an 320, d'avoir, sous Dioclétien, livré des vases sacrés. L'affaire fut portée devant un consulaire nommé Zénophile, et deux transcriptions différentes nous en ont gardé le procès-verbal. Pour établir l'exactitude de son accusation, Nundinarius demanda qu'on lût les Actes de l'an 303 relatifs au fait dénoncé et qui étaient conservés dans les archives du greffe. Le consulaire ordonna que lecture en fût faite. Je ne transcrirai pas ici cette pièce si importante pour l'histoire de la dernière persécution, et je me bornerai à extraire de notre texte les passages relatifs aux deux traditeurs: « Lorsque l'on vint à la maison où les chrétiens avaient coutume de s'assembler, Félix, flamine perpétuel et curateur, dit à l'évêque Paul : Apportez les Écritures de la loi chrétienne et tout ce que vous avez ici, afin d'obéir aux commandements qui ont été donnés. L'évêque Paul dit : Les Écritures sont entre les mains des Lecteurs, mais tout ce que nous avons ici nous le livrons.... Lorsque l'on vint à la bibliothèque, on trouva les armoires vides ; mais Silvain remit une *capitulata*, plus une lampe d'argent qu'il déclara avoir retrouvée derrière un coffre, et on lui dit : Si tu ne les avais pas trouvées, tu étais un homme mort.... Après cette lecture, Zénophile, personnage clarissime, consulaire, dit : Des actes et des pièces qui viennent d'être lus, il résulte que Silvain est un *traditeur*[1]. »

Ainsi fut apportée, pour deux évêques coupables de faiblesse, la preuve officielle, *ex actis publicis,* exigée par le Concile d'Arles, dont j'ai transcrit le 13e canon, et rien ne saurait mieux attester que les *Acta* judiciaires étaient classés dans les greffes et qu'on les y retrouvait au besoin. J'ajouterai,

[1] *Contra Cresconium*, l. III, c. XXIX; *Gesta apud Zenophilum*. (Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 23.)

en terminant, que, d'après le témoignage de Lydus, mort vers l'an 565, ces documents étaient fort longtemps conservés, car l'écrivain byzantin, mentionnant un dépôt de cette nature, dit qu'on y gardait de son temps la série des Actes judiciaires depuis le règne de Valens, c'est-à-dire depuis deux siècles, et qu'on les y consultait aussi facilement que s'ils eussent été écrits de la veille[1].

Tel est l'ensemble des faits principaux qui établissent comment les procès-verbaux s'écrivaient à l'audience même par les mains des *notarii* païens, comment ils passaient dans les archives et comment les chrétiens en obtinrent des copies dont le texte, religieusement reproduit ou développé dans des mesures diverses, devint la base de ce que les anciens ont nommé les *Acta Martyrum*.

Edmond Le Blant.

N° IV.

RECHERCHES SUR L'EMPEREUR MARTINIEN À PROPOS D'UNE MÉDAILLE INÉDITE DE CE PRINCE.

L'historien Zosime nous fait connaître d'une manière circonstanciée les péripéties de la lutte engagée en l'an 323 par Licinius contre Constantin, pour l'empire du monde sans partage. Licinius, vaincu à la bataille d'Andrinople le 3 juillet, se retira à Byzance où Constantin vint l'assiéger du côté de la terre, pendant que la flotte de son fils Crispus l'attaquait par mer, après avoir dispersé les vaisseaux de Licinius commandés par Amandus. Sans attendre que la prise inévitable de la ville le fît tomber entre les mains de son rival, Licinius se décida à passer en Asie avec le gros de ses forces, en ne laissant à Byzance qu'une garnison suffisante pour couvrir sa retraite et

[1] *De magistratibus populi romani*, l. III, c. 19.

immobiliser l'armée ennemie dans les travaux du siège, jusqu'à ce qu'il eût réorganisé la sienne au moyen de troupes levées en Asie. Celui de ses officiers auquel fut particulièrement confiée cette tâche difficile dans des circonstances aussi critiques, était un personnage nommé Martinien, qu'il s'était attaché en qualité de maître des offices, c'est-à-dire de commandant des troupes destinées à la garde du palais, et dont il récompensa la fidélité en l'associant à l'empire, dès qu'il arriva à Chalcédoine. Il s'agissait, avant tout, d'empêcher que l'ennemi ne débarquât sur la rive d'Asie; en conséquence, des troupes furent échelonnées le long de la côte, de manière à former une ligne de défenses depuis Chalcédoine, où Licinius se tint de sa personne, jusqu'à Lampsaque, où Martinien alla s'établir à l'autre extrémité de la ligne. Mais Constantin, sans s'attarder au siège de Byzance, avait rassemblé une nombreuse flottille de transport, au moyen de laquelle il fit passer le détroit à son armée et débarqua au Promontoire Sacré, à une journée de marche seulement de Chalcédoine, déjouant ainsi le plan de son adversaire, en tournant ses défenses par la droite. Il prit position près de là et se retrancha solidement avant que Licinius eût le temps de réunir assez de monde pour l'écraser au début de ses opérations.

Martinien, rappelé de Lampsaque en toute hâte, accourut à Chalcédoine en ramenant sur son passage les troupes disséminées le long de la côte. Dès qu'il eut effectué sa jonction avec Licinius, celui-ci donna le signal de l'attaque contre l'armée de Constantin qui reçut le choc de pied ferme dans ses retranchements; la journée fut longue et sanglante : Licinius, entièrement défait, parvint à s'échapper et alla s'enfermer dans Nicomédie avec les débris de ses troupes se montant à peine à 30,000 hommes. Cette bataille décisive eut lieu le 23 septembre, suivant la chronologie discutée par Tillemont. Dès que la nouvelle s'en répandit, Chalcédoine et Byzance

ouvrirent leurs portes au vainqueur qui, poursuivant ses succès, assiégea son rival dans Nicomédie. Licinius, sentant sa cause désespérée, se rendit sans conditions; il alla trouver Constantin dans son camp et, déposant honteusement à ses pieds le vêtement impérial, il lui demanda la vie sauve. Constantin lui fit grâce, comme il l'avait promis à sa sœur Constantia, épouse du vaincu, et le relégua à Thessalonique; mais il ne tarda pas à se débarrasser de lui en le faisant étrangler sous prétexte de trahison. Quant au malheureux Martinien, il paya de sa tête son attachement à son protecteur et le périlleux honneur d'avoir porté la pourpre pendant quelques mois; impitoyablement livré aux gardes de Constantin, il fut massacré sur-le-champ.

Tel est, en substance, le récit de Zosime[1]. Aurélius Victor[2] ne parle de Martinien que pour mentionner sommairement sa défaite à Chalcédoine, mais il n'affirme pas formellement que lui et Licinius y trouvèrent la mort, comme les traducteurs de cet historien le lui font dire abusivement. Suivant l'auteur de l'*Epitome*[3], Martinien, dont le nom se trouve altéré en Martinius dans le texte, aurait été créé César à Byzance et non à Chalcédoine, et aurait péri à Thessalonique en même temps que Licinius.

Ces divergences n'ont pas grande importance; mais en voici d'autres qui sont plus graves et auxquelles il n'a pas encore été accordé assez d'attention. La *Chronographie* de Théophane[4]

[1] Lib. II, cap. 25, 26, 28.

[2] *De Caesarib.*, XLI : «Itaque sexennio post, rupta pace, apud Thracas Licinius pulsus Chalcedona concessit. Ibi ad auxilium sui Martiniano in imperium cooptato una oppressus est.

[3] *De vit. et morib. imperator. roman. excerpt.*, XLI : «Licinius fugam petiit, Byzantiumque fuga volucri pervenit. Ibi Martinianum officiorum magistrum Caesarem creat. Dehinc, Constantinus acie potior apud Bithyniam adegit Licinium, pacta salute, indumentum regium offerre per uxorem. Inde Thessalonicam missum paulo post eum Martinianumque jugulari jubet.»

[4] *Τῷ δ' αὐτῷ ἔτει* (A. M. 5815) *καὶ Μαρτῖνος ἐσφάγη τυραννήσας μῆνας τρεῖς.*

appelle notre personnage Μαρτῖνος et ne le fait aucunement intervenir dans la querelle de Licinius et de Constantin; par la manière dont l'auteur coupe sa narration, on peut croire qu'il le considère comme un usurpateur qui se serait proclamé peu de temps après la mort de Licinius et dont le pouvoir aurait duré trois mois. D'après un fragment de l'histoire d'Ammien Marcellin[1], Martinien, créé César à Byzance, aurait eu, comme Licinius, la vie sauve après le désastre de Chalcédoine, et Constantin ne les aurait fait mourir qu'après une nouvelle levée de boucliers, Licinius à Thessalonique et Martinien en Cappadoce dans un lieu non indiqué. En rapprochant entre eux le récit d'Ammien et celui de Théophane, on serait amené à conclure, contrairement à Zosime et à Aurélius Victor, que Martinien aurait essayé de renouveler la lutte, et se serait même maintenu tout à fait indépendant pendant quelque temps.

Voilà les seules informations que les auteurs nous ont transmises sur ce personnage. Pour avoir été de courte durée, son rôle dans les événements où se sont jouées les destinées du monde n'en a pas moins été considérable, si l'on songe que la bataille de Chalcédoine pouvait avoir un autre dénoûment que le drame de Nicomédie, et qu'il s'en est peut-être fallu de peu que Byzance ne fût jamais devenue Constantinople. L'homme qui, de concert avec Licinius, ou seul après lui, a tenu en suspens la fortune de Constantin, mérite autre chose que le dédaigneux oubli de la postérité, et il y a quelque intérêt à essayer de reconstituer, ne fût-ce qu'en partie, sa carrière publique.

[1] Amm. Marc. *Excerpta*, éd. Gardthauser, p. 286, § 25 (coll. Teubner, 1874): «Ita Licinius privatus factus est et convivio Constantini adhibitus, et Martiniano vita concessa est; Licinius Thessalonicam missus est; sed Herculii Maximiani soceri sui motus exemplo, ne iterum depositam purpuram in perniciem rei publicæ sumeret, tumultu militari exigentibus, in Thessalonicam jussi toccidi, Martinianum in Cappadocia, qui regnavit annos xviii, filio et uxore superstite (*sic*).

Au surplus, eût-il été passé sous silence par l'histoire, son souvenir nous serait parvenu, grâce au témoignage des monnaies de son principat. En effet, ces petits monuments, dont la rareté est telle que le Cabinet de France n'en possède qu'un seul exemplaire, offrent la plus complète similitude de style et de type avec les monnaies des dernières années de Licinius; un simple coup d'œil suffirait à un numismatiste exercé pour les classer à la même époque et aux mêmes centres de fabrication, indépendamment de toute donnée historique.

Toutes ces pièces sont en bronze de petit module et appartiennent à trois variétés principales[1], suivant que l'effigie, représentant un buste à couronne radiée, avec paludamentum, à droite, est accompagnée de l'une des légendes

D·N·MARTINIANVS·P·F·AVG,
D·N·M·MARTINIANVS·P·F·AVG,
D·N·M·MARTINIANO·P·F·AVG.

Elles ont toutes le même revers : Jupiter nu, debout à gauche, tenant un sceptre et un globe surmonté d'une Victoire; à ses pieds, à gauche, un aigle qui tient une couronne en son bec; à droite, un captif assis; à l'entour, la légende IOVI CONSERVATORI; dans le champ, à droite, les signes X/IIΓ; à l'exergue, le différent monétaire propre à l'atelier de Nicomédie, SMN (*sacra moneta Nicomediae*), suivi de l'un des signes numériques de la série grecque A, B, Γ, Δ, ou de la série latine P, T (*prima, tertia officina*); le signe S (*secunda officina*), qui fait nécessairement partie de cette dernière série, n'a pas encore été retrouvé.

L'indication fournie par le différent SMN est intéressante; elle semble prouver que Nicomédie était encore le siège du gouvernement d'Orient au moment où Licinius associa Martinien à l'empire, puisqu'à chaque nouvelle défaite qu'ils es-

[1] Cohen, *Descr. hist. des méd. impér.*, t. VI, p. 86.

suient, on les voit se rapprocher davantage de cette ville comme d'une capitale renfermant leurs dernières ressources; Lactance mentionne cet atelier monétaire parmi les édifices que Dioclétien éleva lorsqu'il choisit Nicomédie pour en faire sa résidence en Orient et l'égale de Rome[1].

Une autre indication non moins utile résulte de la légende de tête terminée par les mots *Pius, Felix, Augustus;* elle nous apprend que Martinien fut élevé, non pas seulement à la dignité de *César,* que lui attribuent Zosime, Ammien Marcellin et l'auteur de l'*Epitome,* mais au rang suprême d'*Auguste,* et c'est bien dans ce sens qu'il faut comprendre les termes employés par Aurélius Victor : *ad auxilium sui Martiniano in imperium cooptato.*

Dans les légendes de tête de la deuxième et de la troisième variété, le nom *Martinianus,* ou *Martiniano* au datif, se montre précédé de la lettre M, que l'on a interprétée comme signifiant *Marcus,* d'après l'analogie des légendes numismatiques[2] M·ANTONINVS, M·COMMODVS ANTONINVS, M·PROBVS, dans lesquelles *Aurelius,* nom gentilice de Marc-Aurèle, de Commode et de Probus, se trouve omis entre leur cognomen et la lettre M. initiale de leur prénom *Marcus.*

Tel serait donc aussi, suivant l'opinion généralement admise, le prénom de Martinien, dont il resterait à déterminer le nom de famille. Toutefois, cette explication est fondée sur une analogie trompeuse, et je suis en mesure de démontrer que la sigle M a été prise à tort pour initiale du prénom, alors qu'elle est en réalité celle du nom gentilice. Jusqu'ici je n'ai fait que discuter les documents dont on s'est servi pour l'histoire de Martinien: je vais maintenant exposer quelques faits nouveaux.

[1] *De mort. persec.,* VII.

[2] Cohen, *Descr. hist. des méd. imp.,* t. III, Marc-Aurèle, n° 17, 18, 184 : Commode, n° 266 et 450 ; t. V, Probus, n° 245.

Une monnaie de bronze inédite et probablement unique, que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, nous met enfin sur la voie qui conduira à la détermination du nom de famille vainement cherché. Voici le signalement de ce petit monument, rare parmi les plus rares de son espèce : au droit, buste radié de Martinien à droite, avec la légende IM·C·S·MAR·MARTINIANVS·P·F·AVG. Au revers, même légende et même type que ceux de tous les exemplaires connus, sauf l'exergue SMKA; c'est le différent monétaire de l'atelier de Cyzique, *sacra moneta Kyzici, A;* par là, nous voyons que la fabrication de la monnaie de Martinien n'a pas été confinée dans la seule ville de Nicomédie, comme on le croyait.

Dans la légende de tête, il faut noter que la qualification *Imperator Caesar,* réservée aux seuls Augustes, tient la place du titre *Dominus Noster,* indifféremment attribué aux Augustes et aux Césars. Cette remarque a sa valeur; il est visible que le changement de désignation du titulaire correspond à une situation politique différente, c'est-à-dire celle que Martinien aurait assumée en reprenant pour son propre compte la lutte contre Constantin après l'abdication de Licinius.

Puis vient le groupe S·MAR·MARTINIANVS qui constitue clairement l'ensemble des *tria nomina* de notre personnage, et dans lequel la lettre S représente régulièrement le prénom Sextus. Quant aux trois lettres MAR, placées entre ce prénom et le cognomen Martinianus, c'est le commencement du nom gentilice que l'on peut compléter de diverses manières, *Marcius*, *Marculeius*, *Maridius*, *Marius*, *Maronius*, *Marrutius*, *Martius*, etc., sans qu'il soit facile de se prononcer avec certitude pour l'un plutôt que pour un autre de ces noms, car l'abréviation ne se présente pas sous une forme assez caractéristique ou exclusivement réservée à l'un d'eux dans les usages officiels. Parmi ces noms, *Marius* et *Marcius* sont de beaucoup les plus répandus: ce sont aussi les seuls

retrouvés dans des inscriptions numismatiques. Or, si l'abréviation MAR signifie quelquefois *Marius*, comme sur des as de Calagurris à l'effigie d'Auguste, le plus souvent elle est employée pour *Marcus*, *Marcius*, *Marcia*, par exemple en Italie, sur des briques à dates consulaires, sur une tessère gladiatoriale[1] et sur des deniers de la République[2], et surtout dans les provinces orientales sur des monnaies à légendes grecques ou latines d'Antioche (Syrie), de Damas, d'Édesse, d'Alexandrie (Troade), d'Alexandrie (Égypte), à l'effigie d'Élagabale, de Sévère Alexandre, de Maximin, de Philippe, de Marcia Otacilia Severa.

On comprend donc que le coin de notre petit bronze provenant de Cyzique ait été gravé conformément à l'abréviation usitée dans les ateliers orientaux pour le nom de *Marcius*; telle est la conjecture à laquelle je préfère m'arrêter provisoirement.

Antérieurement à la mort de Martinien, je ne trouve qu'un seul personnage du même nom qui soit mentionné historiquement. Le texte où il figure consiste en un simple paragraphe du continuateur anonyme de Dion Cassius, édité par Müller dans son recueil des *Historicorum graecorum fragmenta*[3]; le voici en entier : « A la nouvelle de la révolte de Carus, Probus délibérait en conseil sur le parti à prendre. Tous gardaient le silence; seul, un tribun nommé Martinien se permit de reprocher à Probus son hésitation qui mettait en péril la chose

[1] *Corp. Inscr. lat.*, t. I, n°s 786 et 1837.

[2] Cohen, *Description générale des monnaies de la République romaine*, pl. XXVI, n°s 2 et 8.

[3] Tome IV, p. 198, dans la collection des auteurs grecs publiés par Didot : *ὅτι πρὸς ἀνταρσίαν ἐλθόντος Κάρου ἐβουλεύσατο ὁ Πρόβος τί δεῖ ποιῆσαι αὐτόν. Καὶ πάντων σιωπώντων, Μαρτινιανός τις χιλίαρχος παρρησιασάμενος πολλὰ ἐνεκάλει αὐτῷ, ὡς διὰ τὸν ὄκνον αὐτοῦ τῶν πραγμάτων ἀπολλυμένων· καὶ προέτρεπεν αὐτὸν παραχρῆμα κινῆσας καὶ ἐξελθεῖν εἰς πόλεμον καὶ ἀπαντῆσαι τῷ τυράννῳ.*

publique, et le décida, par la véhémence de son langage, à marcher sans retard avec son armée contre le rebelle. »

On sait, par d'autres témoignages, que les tribuns militaires étaient appelés à délibérer dans les conseils du général en chef; l'exemple le plus mémorable est celui que rapporte Flavius Josèphe[1] et qui a fourni à M. Léon Renier le sujet d'un important travail bien connu de l'Académie, je veux parler du *Mémoire sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*[2]. Cet exemple suffit pour faire apprécier la considération attachée au grade de tribun, dont on se ferait une fausse idée si on ne la mesurait qu'au nombre d'hommes, relativement peu élevé, placés sous les ordres de cet officier.

Le tribun, simple commandant d'une cohorte, n'en était pas moins revêtu d'attributions aussi étendues que celles de nos chefs de corps, et pouvait être chargé de missions exigeant une autorité très considérable. L'empereur ne croyait pas déroger en correspondant directement avec les officiers de ce grade, comme nous le voyons par une lettre de Gallien adressée aux tribuns de l'armée d'Illyrie[3].

La hardiesse du tribun Martinien dans la circonstance précédemment relatée ne paraît donc en aucune façon incompatible avec la discipline militaire romaine; les privilèges de son grade, et sans doute aussi l'invitation formelle de Probus, l'autorisaient à une franchise de langage qui ne laisse pas que de nous causer quelque étonnement au premier abord, mais qui nous donne en même temps une haute opinion de son caractère énergique. L'événement auquel son nom se trouve mêlé a dû se passer fort peu de temps avant la fin tragique de Probus, puisque ce dernier ne vécut pas assez pour mettre à

[1] *Bell. Iud.*, VI, IV, § 3.

[2] *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXVI, 1re partie (1867).

[3] Vopiscus, *Vita Probi.*

exécution le projet arrêté en conseil de guerre; c'était en 282, et l'on sait qu'il se trouvait alors à Sirmium, lorsqu'il fut assassiné par ses propres soldats. Entre cette date et la dernière victoire de Constantin sur Licinius, il s'est écoulé un laps de 41 années. Or, d'après une disposition prise par Auguste[1] en faveur des fils de sénateurs pour les encourager à parcourir la carrière des honneurs, ils pouvaient, à l'expiration d'une des fonctions du vigintivirat exercée pendant deux ans, être pourvus du commandement d'une cohorte avec le grade de *tribunus militum* dès l'âge de vingt ans, et, après cinq ans de services militaires, arriver à la questure qui leur donnait de droit l'entrée au Sénat, puis subséquemment l'accès à la préture et aux plus hauts emplois. Le minimum d'âge pour le tribunat était abaissé quelquefois au-dessous de vingt ans, par mesure exceptionnelle, puisque Probus obtint ce grade alors qu'il n'était encore qu'un adolescent imberbe, contrairement à la règle posée par l'empereur Hadrien; cette remarque de Vopiscus, qui rapporte le fait, tend à prouver que l'avancement continuait encore à être régi d'après les mêmes principes à la fin du IIIe siècle.

Ce que nous savons du tribun Martinien, par le continuateur de Dion, nous le montre à coup sûr comme un homme de rare mérite, destiné à un brillant avenir. En conséquence, et à ne tenir compte que des conditions chronologiques, il n'y a rien d'excessif à supposer que l'empereur Martinien ait été, au début de sa carrière, sous les ordres de Probus, et à l'identifier avec ce même tribun. L'âge de vingt ou vingt-cinq ans qu'il aurait eu à cette époque, ajouté aux quarante et une années écoulées depuis lors, donne celui de soixante et un ou au plus de soixante-six ans, qui est parfaitement en rapport avec la haute position de maître des offices occupée par lui

[1] Sueton., *Vita Augusti*, XXXVIII.

avant son avénement, et qui, de plus, se trouve être à peu près le même que celui de Licinius à la même époque.

Si cette identification de personnes est fondée, comme je suis porté à le croire, il est possible de préciser davantage sa situation, car, en 282, Probus était en Pannonie Inférieure, où il dirigeait les travaux d'assainissement qu'il faisait exécuter à ses troupes autour de Sirmium, sa ville natale. Or, on sait par Dion Cassius[1] que cette province était alors gardée par la légion II *Adjutrix*, dont le quartier général se trouvait à Aquincum, aujourd'hui Bude. L'épitaphe d'un *frumentarius* de la même légion, découverte à Mitrovic, l'ancien Sirmium[2], reste comme une preuve matérielle du séjour d'un détachement de ce corps de troupes dans cette localité. L'empereur Martinien avait donc été tribun de cette légion, et il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'un autre grand personnage historique, l'empereur Hadrien, avait jadis servi en la même qualité dans ses rangs.

Le trait d'énergie attribué à l'impétueux conseiller de Probus convient bien d'ailleurs à l'idée que l'on se fait du caractère et du talent de l'homme sur lequel Licinius avait jeté les yeux pour rétablir ses affaires fort compromises après la bataille d'Andrinople. Cette hypothèse acquiert même un surcroît de vraisemblance si l'on considère l'extrême rareté du nom de Martinien, au moins jusqu'à cette époque.

En effet, abstraction faite des inscriptions chrétiennes, je ne l'ai rencontré que trois fois parmi les noms de plus de 100,000 individus enregistrés dans les immenses tables des principaux recueils épigraphiques. L'un des trois textes où il figure mérite une attention particulière. C'est une inscription qui existait autrefois à Cilley, en Styrie, mais qui est perdue aujourd'hui et connue seulement par des copies. La voici sous

[1] Lib. LV, 24.
[2] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 3241.

la forme que lui donne M. Mommsen en se servant de diverses variantes[1] :

D·N·FL·CONSTANTI
CLEMENTISSIMO·ADQVE
VICTORI·AVGVSTO
MARTINIANVS·V·P·PRAESES
PROVINCIAE NORICI·MEDIT
D·N·M·EIVS

Suivant la transcription de Boissard et d'Apianus, suivie par Smetius, par Gruter et, en dernier lieu, par M. Henzen, dans son supplément à Orelli[2], il y aurait CONSTANTINO au lieu de CONSTANTI; il faudrait alors reconnaître, dans le gouverneur du *Noricum Mediterraneum* qui a élevé le monument en l'honneur de Constantin le Grand, le même Martinien devenu quelques années plus tard le maître des offices et finalement le collègue de Licinius.

Une particularité aussi importante n'était pas de nature à échapper complètement à l'attention des érudits, et il est juste de reconnaître que M. Böcking l'a signalée dans son commentaire de la *Notitia Dignitatum*[3]. On s'étonne cependant qu'elle n'ait été relevée par aucun des épigraphistes qui ont publié cette inscription et qui se sont laissé préoccuper exclusivement par un détail intéressant de géographie administrative, à savoir la division du Noricum en deux provinces : le *Mediterraneum* et le *Ripense*. Je n'ai pas à rechercher pourquoi M. Henzen et M. Mommsen n'ont pas cité la remarque faite par leur savant compatriote; elle méritait cependant d'être discutée, quand ce n'eût été que pour fixer, à l'aide de quelque argument, la date de l'inscription, date qui varie sensiblement, suivant que l'on doive rapporter la dédicace à Constantin ou à son fils Constant; dans ce dernier cas, l'inscription serait

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 5209.
[2] N° 5259.
[3] T. II, p. 1194* et 1195*.

postérieure à la mort de Constantin, arrivée en 337, et à plus forte raison à celle de Martinien, arrivée en 323; le monument serait, en conséquence, étranger à ce dernier personnage et je n'aurais pas à m'en occuper.

La question revient donc à savoir laquelle des deux leçons respectivement adoptées par M. Henzen et par M. Mommsen reproduit le texte original. A première vue, il semble difficile de se prononcer catégoriquement entre deux savants aussi éminents, puisque ni l'un ni l'autre n'a motivé sa préférence particulière et que la perte du monument rend toute vérification impossible. Cependant, quelques considérations peuvent faire pencher la balance. En premier lieu, la majorité des copies les plus anciennes s'accorde à donner la leçon CONSTANTINO; en second lieu, il est avéré que les copistes commettent généralement plus d'erreurs par omission que par addition, ce qui revient à dire qu'il y a plus de chances pour que le mot *Constantino* ait été altéré par transcription en *Constanti*, que *Constanti* en *Constantino;* en troisième et dernier lieu, M. Mommsen croit que Lazius, l'auteur de l'une des copies qu'il préfère, l'a transcrite lui-même d'après l'original[1], et il lui accorde en conséquence une autorité qui a pu déterminer son choix. Or, je me suis assuré, en lisant attentivement ce passage de Lazius[2], que rien n'indique d'une manière expresse qu'il ait vu la pierre; il se borne à dire que, pendant son séjour à Cilley, il a copié lui-même un certain nombre d'inscriptions, et que pour le surplus il en a reçu le texte de Daniel Rod.

[1] *Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 5209, p. 637, lignes 8 et 9 en remontant : Lazius. . . qui ait se rapperisse ipsum.

[2] *Reip. rom. in ext. provinc. constit. comment.*, p. 995 (éd. 1598): «exempla quae nobis partim fideliter communicavit optimus vir ac Musarum amicus, Daniel Rod, archigrammateus Cillae; partim ipsi, dum eum tractum perlustraremus, ex saxis indicantibus oppidi civibus humanissimis descripsimus.»

M. Mommsen, mieux informé, serait donc peut-être amené à se rallier à la leçon adoptée par M. Henzen.

Quoi qu'il en soit, et à défaut d'arguments plus décisifs, les probabilités sont en faveur de cette leçon, également suivie par M. Böcking, et je suis disposé à croire, avec ce dernier, que l'inscription de Cilley a été gravée en l'honneur de Constantin, par ordre du personnage que les vicissitudes de la politique devaient, plus tard, pousser à combattre contre son ancien maître, et qui se trouvait alors gouverneur d'une province peu éloignée du théâtre de ses premiers exploits militaires. Si maintenant, on considère que Licinius avait nécessairement passé une grande partie de sa vie dans cette partie de l'Empire, puisqu'il était originaire d'Illyrie, comme ses protecteurs Maximien Galère et Dioclétien, par qui il avait été fait lui-même César à Carnunte, en Pannonie, on arrive à conclure que c'est aux armées du Danube ou dans l'administration d'une province de cette région qu'il a connu Martinien et qu'il s'est trouvé en situation d'apprécier son mérite. Leur conformité d'âge donne à penser que, sans passer par les formalités de l'adrogation légale, il fit de lui son frère adoptif par un simple rescrit impérial, à l'imitation de Dioclétien dans ses rapports de parenté politique avec Maximien Hercule [1]. Cette cooptation, motivée par une camaraderie d'ancienne date, a pu d'ailleurs être fortifiée par les liens d'une alliance de famille, à un degré plus ou moins rapproché, quoique l'histoire soit muette sur ce point, dont elle offre plusieurs précédents dans la dynastie des empereurs illyriens fondée par Dioclétien.

Il est à remarquer qu'à partir de cette époque les homonymes de Martinien deviennent fort nombreux, à en juger

[1] Lactant., *De mortib. persecutor.*, c. VIII : « Quid frater ejus Maximianus qui est dictus Herculius, non dissimilis ab eo? » Carausius se nomme le frère de Dioclétien et de Maximien sur une monnaie représentant leurs trois bustes avec la légende CARAVSIVS ET FRATRES SVI (Cohen, t. VI, p. 539, vignette).

par les textes historiques, littéraires et épigraphiques qui les mentionnent. Sans entreprendre de rechercher les rapports fort incertains que quelques-uns peuvent avoir avec notre personnage, je me borne à rappeler que M. Böcking considère comme fils de ce dernier le Martinianus qualifié de *vicarius Africae* dans des rescrits impériaux datés du consulat de Datianus et de Céréalis, en 357.

Les résultats de la présente étude se résument de la manière suivante :

L'empereur Martinien avait pour prénom Sextus; son nom de famille commençait par les lettres *Mar,* c'était probablement Marius, ou mieux encore, Marcius. Né entre les années 257 et 262, il devint tribun dans la légion II *Adjutrix,* en Pannonie Inférieure, un peu avant l'année 283. On le retrouve gouverneur du *Noricum Mediterraneum* antérieurement à la première brouille de Constantin et de Licinius, en 314, puis maître des offices du palais de Licinius avant le mois de juillet 323, et empereur à la fin de ce mois; mis à mort dans les derniers jours de septembre de la même année.

Robert Mowat.

N° V.

SUR UN PSAUTIER DU VIe SIÈCLE APPARTENANT À LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON.

M. Delisle communique des observations sur un psautier du vi^e siècle appartenant à la bibliothèque de Lyon. L'écriture en est une grosse onciale, un peu lourde, dont l'aspect rappelle l'écriture du célèbre psautier de la Bibliothèque nationale connu sous le nom de Psautier de Saint-Germain. L'antiquité de ce volume peut être démontrée par deux circonstances indépendantes de la forme des caractères que le

calligraphe a employés. On y remarque, en effet, sur beaucoup de pages, des annotations, les unes en onciale très barbare, les autres en minuscule ou en cursive de l'époque mérovingienne. Beaucoup de ces annotations ont pour but de rétablir des lignes ou des bouts de lignes que la pourriture avait fait disparaître au haut d'un certain nombre de feuillets. Or l'écriture et l'orthographe de ces annotations appartiennent incontestablement à l'époque mérovingienne. Le contraste qu'on observe entre l'écriture et l'orthographe du texte primitif et celles des passages restitués prouve qu'un assez long espace de temps s'était écoulé entre l'exécution du livre et la restauration dont il fut l'objet. La restauration étant au plus tard du milieu du VIIIe siècle, il n'y a rien d'exagéré à supposer que la transcription première était plus ancienne d'au moins un siècle ou un siècle et demi. On peut donc assigner pour date au psautier de Lyon la fin du VIe siècle ou le commencement du VIIe. Examiné en lui-même, le psautier offre bien tous les caractères propres aux manuscrits du VIe siècle.

Les 103 feuillets qui subsistent de ce psautier contiennent les psaumes X-LI (sauf quelques lacunes) et une partie du psaume CXIII. C'est assez pour pouvoir déterminer en toute certitude la version qui s'y trouve transcrite.

On sait que, sans parler des très anciennes versions, nous possédons trois textes du psautier dont la rédaction ou la revision appartient à saint Jérôme : le *psalterium romanum*, revisé vers l'année 383 pour l'église de Rome, à la demande de saint Damase; le *psalterium gallicanum*, rédigé entre 387 et 391, adopté par les églises de la Gaule; enfin le *psalterium hebraicum*, adressé vers l'année 405 à Sophronius.

Le manuscrit de Lyon nous offre un singulier mélange des deux premières versions. Les psaumes X-XII contiennent les leçons propres au psautier gallican; les psaumes XIII-XXXV sont

conformes au texte romain, sauf le xxve qui est incontestablement gallican, sauf aussi le xxive et le xxvie, dans lesquels on remarque une combinaison des deux versions. A partir du psaume xxxviie nous avons le texte du psautier gallican.

Les variantes qu'on a ajoutées au psautier dans la première moitié du viiie siècle méritent d'être examinées avec une grande attention. Dans une partie du volume, ces variantes ont pour objet de substituer la version gallicane à la version romaine, et ailleurs, au contraire, de remplacer la version romaine par la version gallicane.

M. Delisle termine sa communication en signalant quelques notes ou essais de plume jetés sur les marges du Psautier de Lyon à l'époque mérovingienne. Il cite, entre autres, une invocation, dans laquelle la dégradation du latin est fort voisine des formes romanes : *Christi, resuveniad te de mi peccatore tribulantes!*

N° VI.

SUR TROIS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE, PAR M. L. DELISLE.

Le premier de ces manuscrits est le Psautier qui a été signalé comme ayant appartenu à saint Louis et comme portant sur les marges un certain nombre d'annotations de la main du saint roi. M. Delisle n'accepte pas l'origine qui a été attribuée à ces annotations : en effet, elles ne paraissent guère avoir été écrites avant la fin du xve siècle. Mais tout porte à croire que le livre a bien été à l'usage de saint Louis. Des notes tracées au xive siècle et plusieurs inventaires du xive et du xve siècle portent que ce psautier est le livre dans lequel saint Louis apprit à lire. M. Delisle établit qu'il a été copié et peint en Angleterre à la fin du xiie siècle, pour Geoffroi Plantagenêt, archevêque d'York; il a appartenu à Blanche de Castille.

dont le mari l'avait sans doute rapporté d'Angleterre. Il est resté dans le mobilier de la couronne jusqu'en 1418 ou environ, époque à laquelle il passa dans le trésor du duc de Bourgogne.

Le deuxième manuscrit (n° 20 de la bibliothèque de Leyde) contient divers ouvrages historiques, copiés au XIIe siècle par plusieurs écrivains. M. Delisle établit que ce manuscrit a primitivement fait partie de la bibliothèque de l'abbaye du Bec, et qu'il est l'exemplaire original de la dernière rédaction de l'Histoire des Normands de Guillaume de Jumièges. On y suit pas à pas les modifications successives par lesquelles Robert de Torigni a fait passer le texte antérieur pour lui faire peu à peu revêtir la forme définitive sous laquelle nous sommes habitués à lire l'ouvrage de Guillaume de Jumièges. — Le même manuscrit contient un Abrégé des Gestes des rois de France, opuscule du XIIe siècle, qui a pris une réelle valeur depuis que M. Jules Lair a démontré qu'il avait été largement mis à contribution par Philippe Mouskes et par les auteurs des Grandes chroniques.

La présence de cet opuscule dans un manuscrit copié au plus tard vers le milieu du XIIe siècle prouve qu'il a été composé un peu plus tôt qu'on ne l'avait supposé dans ces derniers temps.

Le troisième manuscrit (n° 77 de la bibliothèque de Leyde), qui est du commencement du XIVe siècle, est l'objet d'une seule remarque : ce manuscrit, qui vient de Pétau, est la source d'où dérive, en grande partie, un recueil de chroniques jadis conservé à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, aujourd'hui n° 14663 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit 14663 a été, depuis trois siècles, fréquemment consulté par les éditeurs français. Le manuscrit 77 de Leyde fournira le moyen d'améliorer en quelques endroits le texte de documents importants, qui jusqu'à présent ne

figurent dans nos collections historiques que d'après le manuscrit 14663.

N° VII.

SUR L'ORIGINE ANTIQUE D'UN RÉCIT INSÉRÉ DANS L'HISTOIRE DE COGIA HASSAN

PAR M. EDM. LE BLANT.

L'Orient se plaît aux récits et l'Évangile porte lui-même, dans ses nombreuses paraboles, la marque de ce goût traditionnel. Notre enfance a été captivée par les contes gracieux ou effrayants que les Arabes, les Persans et les Turcs se redisent de bouche en bouche. Un recueil célèbre nous a fait connaître plusieurs de ces fruits d'une verve inépuisable, et souvent aussi les voyageurs ont entendu redire, par les Orientaux mêmes, des histoires ardemment écoutées, que Galland n'a point introduites dans le livre des *Mille et une nuits.* « Au désert, nous dit-on, il faut voir les Bédouins se grouper autour de celui qui leur répète quelque fable, entendue pour la centième fois peut-être, mais que l'imagination des auditeurs et l'art de celui qui raconte parent toujours d'un attrait nouveau. Comme le cercle s'agite, comme il se calme, comme les yeux étincellent! Comme la colère succède à des sentiments tendres, et les rires éclatants aux pleurs! Comme ces fils du désert partagent toutes les émotions du héros! Est-il menacé d'un danger, les auditeurs frémissent et s'écrient : *Non, non, que Dieu l'en préserve!* Est-il jeté dans la mêlée, ils saisissent leurs sabres comme s'ils voulaient voler à son secours; est-il sous le coup d'une trahison, leurs fronts se contractent et ils s'écrient : *Malédiction aux traîtres!* S'il succombe sous le nombre, un profond soupir s'échappe de leurs poitrines, suivi des bénédictions ordinaires pour les morts : *Qu'Allah le reçoive dans sa miséricorde, qu'il repose en paix!* S'il revient triomphant,

l'air retentit d'acclamations bruyantes : *Gloire au Dieu des armées!*[1] »

De ces récits qui passionnent tant les âmes et que l'on se transmet d'âge en âge, où sont les prototypes? Qui nous dira à quelle époque, sous quelle tente, des improvisateurs les ont contés pour la première fois? Plusieurs érudits l'ont cherché; on a retrouvé dans un poème sanscrit la donnée d'une fable dite par le vizir, père de Scheherazade, et insérée en tête des *Mille et une nuits;* le Mahâbhârata paraît avoir aussi fourni d'autres types du même recueil. La littérature de l'Inde antique n'est point la seule où nous devions chercher de pareilles sources, et je puis indiquer, pour ma part, un livre grec du VIe siècle, où se retrouve de même la donnée de l'un des contes traduits par Galland.

Je veux parler d'un traité écrit par le moine grec Jean Moschus et intitulé *le Pré spirituel.* De nombreux traits de piété, de renoncement, des conversions, des punitions célestes y enseignent l'éloignement pour le mal et la pratique de la vertu. C'est sous la forme anecdotique que l'on y recommande ainsi, le plus souvent, l'horreur de l'apostasie, de l'idolâtrie, de l'avarice, du luxe et de l'orgueil, la chasteté, la charité, le respect des saints, celui des tombes et l'amour du travail ; c'est par de pieux exemples qu'on arme le fidèle contre les tentations qui l'assiègent, qu'on lui montre la toute-puissance du secours d'en haut pour qui se sent faiblir, et la vertu de la pénitence.

Dans ce recueil, dans les contes orientaux, même forme et parfois même donnée. Plus d'une narration émane ainsi de personnages qu'un hasard vient de réunir ; de même que dans les Mille et une nuits, les trois Calenders, fils de rois, racontent comment chacun d'eux est devenu borgne, trois aveugles, mis en scène par Moschus, se disent les uns aux autres comment ils ont perdu la vue.

[1] *Revue britannique*, août 1828, p. 326.

Certes, entre les fables de l'Orient et les récits du moine grec la différence est grande : les musulmans ne parlent que pour récréer, le chrétien veut enseigner de saintes pratiques; mais la forme, je le répète, et parfois même l'histoire sont semblables. Il me suffira, pour le montrer, de rappeler un épisode d'un conte inséré par Galland dans son recueil, et que nous avons tous lu, celui de Cogia Hassan Alhabbal. Il s'agit là d'un poisson dans les entrailles duquel on trouve un diamant magnifique. L'heureux possesseur de ce trésor est un pauvre homme, cordier de son état, et qui croit n'avoir entre ses mains qu'un gros morceau de verre. Une juive, femme d'un riche joaillier, apprend la trouvaille, se fait montrer la pierre et demande si on veut la lui vendre. Tout d'abord, elle en offre vingt pièces d'or, et Cogia Hassan, surpris, ne répond rien; cette femme croit qu'on en veut un plus haut prix : elle propose cinquante pièces d'or, puis cent, puis cinquante mille, et obtient enfin pour le double de cette somme la pierre précieuse.

C'est à Bagdad que se passe la scène; or, à Nisibe, dans la même contrée, et aujourd'hui dans le même pachalick, l'auteur chrétien dont je viens de parler, Jean Moschus, avait, au vi^e^ siècle, placé de même l'histoire d'un diamant trouvé dans les entrailles d'un poisson et enrichissant une pauvre famille[1]. Dans cette histoire, paraphrase animée de l'adage biblique, *Qui donne aux malheureux prête au Seigneur,* nous retrouvons les principaux traits du récit de Cogia Hassan.

« Il y avait à Nisibe, écrit Moschus, une femme chrétienne dont le mari était païen. Ils étaient pauvres et ne possédaient que cinquante de ces pièces d'argent qu'on nomme *Miliarisia.* Un jour, l'homme dit à sa femme : « Portons cette somme à « un banquier pour qu'elle nous produise quelque profit, car « voici que nous la dépensons peu à peu et qu'elle va dispa-

[1] *Pratum spirituale*, c. 185 (*Bibliotheca veterum Patrum*, édition de Paris, t. II, p. 1139).

«raître.» La bonne femme répondit : «Si tu veux la prêter à «intérêt, que ce soit au Dieu des chrétiens.» Le mari répliqua : «Où est-il pour que nous la lui remettions?» Elle reprit : «Je te le ferai voir, et notre argent ne sera pas perdu, «si tu le lui donnes; Dieu t'en comptera l'intérêt et te rendra «le double du principal.» — «Allons, dit l'homme, montre-«moi ton Dieu et remettons-lui notre avoir.» La chrétienne conduisit alors son mari dans la sainte église aux cinq grandes portes; et comme ils étaient dans l'atrium, elle lui fit voir les pauvres rassemblés, et lui dit : «Si tu leur «donnes notre argent, ce sera Dieu qui le recevra, car «tous ces pauvres sont à lui.» Le mari, plein de joie, s'empressa de leur distribuer la somme, et tous deux rentrèrent au logis.

«Trois mois après, la misère les pressant, l'homme dit à sa femme : «Ma sœur, le Dieu des chrétiens, je le vois, ne nous «donnera rien de ce que nous lui avons remis, et nous voici «en grande nécessité.» — «Sois sûr qu'il s'acquittera, reprit «la femme; va à l'endroit où tu lui as prêté ton argent, et il «te le rendra aussitôt.» A ces mots, l'homme court à la sainte église et, venu au lieu même où il avait donné aux pauvres, il parcourt l'édifice sans trouver personne qui lui rende son avoir; il n'y avait là que les mendiants assis. Comme il cherchait à qui s'adresser, il vit à ses pieds, sur le pavé de marbre, l'une des pièces de monnaie qu'il avait données; il la prit, et, revenant chez lui, il dit à sa femme : «Je viens «de l'église, mais je n'ai pas vu, comme tu me l'avais an-«noncé, le Dieu des chrétiens, et nul ne m'y a rien remis; j'ai «seulement trouvé à terre cette pièce à l'endroit même où je «l'avais donnée.» Alors la sainte femme lui dit : «C'est Dieu «lui-même qui te l'a rendue sans se montrer à tes yeux, car «il est le Seigneur invisible qui gouverne toutes choses ici-«bas. Va, mon maître, achète-nous de quoi manger, et il

«pourvoira à l'avenir.» L'homme sortit et acheta du pain, du vin et un poisson qu'il remit à sa femme.

«En ouvrant le poisson pour l'apprêter, celle-ci trouva une pierre merveilleuse dont la vue la frappa d'admiration, bien qu'elle n'en connût pas la valeur. Elle la mit de côté, et quand le mari rentra, elle lui dit : «Voici une pierre que j'ai trouvée «dans le ventre du poisson.» L'homme s'émerveilla de même et, après le repas, il demanda la pierre pour l'aller vendre, si l'on voulait lui en donner quelque chose. C'était, comme on l'a vu, un homme simple et ignorant. Il courut chez un banquier qui achetait et vendait des objets de cette sorte, et le trouva sortant de sa maison que l'on fermait, car on était au soir. «Veux-tu, dit-il, m'acheter cette pierre?» — «Combien «en demandes-tu?» — «Ce qu'il te plaira.» Le banquier poursuivit : «En voici cinq écus.» L'homme crut qu'on se moquait de lui : «Voilà, dit-il, ce que tu en donnes!» Le marchand prit aussi la réponse pour une raillerie : «Eh bien, poursuivit-il, en veux-tu vingt?» L'autre, stupéfait, gardait le silence et, comme on lui proposa successivement trente écus, puis quarante, puis cinquante, il commença à attacher plus de prix à sa pierre. L'acheteur éleva peu à peu l'offre jusqu'à trois cents écus, et le joyau lui fut remis.

«L'argent reçu, l'homme revint à la maison. Sa femme, le voyant tout joyeux, lui demanda combien on lui avait donné. Elle croyait qu'il n'avait obtenu que cinq ou dix oboles. Il lui montra les trois cents écus. Celle-ci, admirant la souveraine bonté du Seigneur, s'écria : «Vois la bienfaisance du Dieu «des chrétiens, vois sa reconnaissance et sa richesse. Il ne t'a «pas seulement rendu ce que tu lui avais prêté, mais après «quelques jours tu en reçois six fois autant. Reconnais donc «qu'il n'est pas d'autre Dieu au ciel ni sur la terre.» Le mari, frappé de ce miracle, ouvrit les yeux à la vérité et se fit chrétien.»

Voilà l'histoire écrite par Moschus, avec la donnée principale et les détails de la scène de marchandage que nous retrouvons dans le récit de Cogia Hassan, et c'est, je le répète, dans la même province que le conteur arabe et le chrétien ont placé le lieu de la scène. Si, comme j'incline à le penser, Moschus n'a fait ici que recueillir et joindre à tant d'autres, dans son livre, quelque vieille tradition courant dans le pays, il est remarquable de voir un chrétien et un musulman puiser ainsi à une source commune. Quoi qu'il en soit à cet égard, le prototype de la fable insérée dans le recueil arabe remonte pour le moins, comme on le voit, au VIe siècle de notre ère. C'est une marque à noter parmi celles qui nous permettent d'ailleurs d'attribuer à une antiquité reculée les données des récits orientaux popularisés par Galland et dont a été bercée notre jeunesse.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1879, LU LE 18 JUILLET 1879.

Messieurs,

Un nouveau volume de nos *Mémoires* (t. XXIX, 2e partie), un nouveau volume des *Notices et extraits des Manuscrits* (t. XXVII, 2e partie), voilà ce qui compose les publications de l'Académie dans ce semestre, avec la 1re partie du tome IX de *Borghesi*, que l'Académie s'est décidée à faire paraître sans attendre l'autre, afin de ne pas refuser plus longtemps au public un travail dont la réimpression était vivement souhaitée.

Le recueil des *Historiens des Croisades*, qui par ses sections nombreuses forme aujourd'hui notre plus importante publication, va compter bientôt un volume de plus.

Le tome IV des *Historiens occidentaux* est à la veille de paraître. Le cahier 102, la dernière feuille des tables, est en épreuves, et toute la préface en placards.

Le tome II des *Historiens grecs* est imprimé dans son texte. M. Miller n'attend que l'achèvement de la table pour mesurer l'étendue qu'il doit donner à son appendice.

Pour les *Historiens arabes,* la santé de M. Defrémery retarde toujours d'une façon doublement regrettable la marche de la 1re partie, qui manque à l'achèvement du tome II. Cependant, deux nouveaux cahiers, les cahiers 16 et 17, sont en épreuves et plusieurs placards en promettent d'autres incessamment.

Le tome III, commencé par notre regretté confrère M. de Slane et continué par MM. Barbier de Meynard et Schefer après lui, poursuit sa marche sans ralentissement. Il y a 57 cahiers tirés, 3 en épreuve; d'autres placards vont être mis en feuilles et la copie ne manque pas.

Enfin M. Dulaurier prépare un second volume des *Historiens arméniens,* volume qui comprendra surtout des pièces latines. Un auxiliaire vient de lui être attaché pour l'aider dans ce travail.

Les continuateurs du recueil des *Historiens des Gaules et de la France,* MM. N. de Wailly, Delisle et Jourdain, achèvent la revision et l'annotation des textes que doit renfermer le tome XXIV. L'impression en pourra commencer dans quelques mois.

Quant aux *Chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste, dont MM. Delisle et de Rozière dirigent la préparation, M. Luce avance d'un pas régulier dans le dépouillement du *Trésor des chartes.* Un autre contingent nous est arrivé par les soins de M. P. de Fleury, archiviste du département de la Charente : ce sont les pièces antérieures à l'année 1180 qui se trouvent dans les différents fonds d'archives du département de la Charente et dont M. de Fleury nous a envoyé les copies.

La collection de nos *Mémoires* (2e série) compte aujourd'hui 29 volumes sans lacune. Le XXXe est sous presse avec un mémoire de notre infatigable confrère M. Th.-H. Martin.

Quant aux *Notices et extraits des manuscrits,* l'une des deux sections, la section orientale qui forme la 2e partie des volumes, prend de plus en plus l'avance sur l'autre. La 1re partie du tome XXIV attend toujours pour être achevée que d'autres mémoires s'ajoutent à celui de M. Maspero; le *Dictionnaire des simples* d'Ibn Beïthâr, qui occupe la 1re partie du tome XXIII, se continue dans le tome XXV sous la direction de M. Barbier de Meynard, qui a remplacé M. de Slane auprès de l'éditeur, M. le docteur Leclerc. Il y a 13 feuilles bonnes à tirer, 22 environ sont en composition. Dans la section occidentale, nous en sommes au t. XXIX. La 2e partie de ce tome sera formée en deux notices, l'une de M. Miller,

l'autre de M. Hauréau, et marche vers son achèvement. L'inégalité menace donc de s'accuser de jour en jour davantage. Votre Commission des travaux littéraires, surveillante attentive de vos publications, s'occupe de trouver une combinaison qui, sans ralentir le travail sur les manuscrits occidentaux, remédiera à ce qu'il y a de fâcheux dans l'état de ces volumes condamnés à rester si longtemps incomplets.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, MM. P. Paris, Littré, Renan, Hauréau et Gaston Paris, tiendront la promesse que je vous ai faite en leur nom. 25 feuilles du tome XXVIII sont tirées ou revêtues du bon à tirer, et la copie est entièrement remise à l'éditeur, sauf une seule notice.

Quant au *Corpus inscriptionum semiticarum*, tout se dispose pour une exécution immédiate. L'Imprimerie nationale s'est prêtée avec la libéralité que l'on pouvait attendre d'elle aux désirs que lui a manifestés la Commission. Un caractère phénicien classique, modelé sur l'inscription d'Eschmounasar, a été fondu sur deux corps. Un caractère phénicien archaïque, qui sera utile surtout pour les pierres gravées, a été aussi exécuté. La direction de l'Imprimerie a, de plus, décidé une réduction sur deux corps du beau caractère hébreu d'Henri Estienne qui a servi à l'impression de la Polyglotte de Le Jay. Les retards nécessités par ces préliminaires seront bien vite compensés. La 1re livraison, contenant toutes les inscriptions phéniciennes, celles de l'Afrique exceptées, pourra paraître à la fin de cette année ou du moins au commencement du prochain semestre. Toutes les planches qui en feront partie sont entre les mains de l'héliographe habile qui s'est chargé de les reproduire. L'œuvre justifiera la libéralité avec laquelle les deux Chambres, répondant à l'appel du Gouvernement, nous ont mis en état de l'accomplir.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

M. Le Bouteux adresse, en son nom, à l'Académie un volume intitulé: *L'État, l'église et les réformes* (Paris, Chambéry, 1877, in-8°).

M. le vicomte Jacques de Rougé fait hommage de la 12e livraison, publiée par lui, des *inscriptions hiéroglyphiques* copiées en Égypte pendant la mission scientifique de son père, M. le vicomte Emmanuel de Rougé, ancien membre de l'Académie (Paris, 1879, in-4°). M. de Saulcy, à propos des précédentes livraisons, a déjà fait ressortir l'importance de cette publication.

M. Perrot présente les numéros 5 et 6 du *Bulletin de correspondance hellénique.* Mai-juin, 1879 (Athènes, Paris, in-8°).

M. Léopold Delisle offre, de la part de M. le marquis de Caligny, correspondant de l'Académie des sciences, et de M. Bertin, ingénieur de la marine, un mémoire *sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg* (Paris, 1879, in-8°).

«Ce mémoire, accompagné de plans et de mémoires originaux, intéresse à la fois, dit M. Delisle, les ingénieurs et les historiens. On y voit, en effet, comment fut conçue et réalisée l'idée de fonder à Cherbourg un port qui eut une véritable importance au XVIIIe siècle et qui fut le point de départ des gigantesques travaux commencés sous le règne de Louis XVI et à peine terminés de nos jours. Les auteurs de ce mémoire ont surtout mis en relief la part qui revient à Louis Roland de Caligny dans le plan et dans l'exécution du vieux port. Ils ont aussi produit un document authentique d'où il résulte que la première idée de fonder une digue avec des pierres jetées au fond de la mer sans aucun appareil remonte au moins à l'année 1747, et qu'Anténor Louis de Caligny prit alors part à des expériences faites à Cherbourg pour vérifier cette théorie.»

Avec le mémoire sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg, M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie un mémoire sur *la milice des Romains, rédigé à la demande de Vauban par Jean Anténor Hüe de Caligny* (Turin, 1878, broch. in-8°). L'édition a été donnée par M. Ripa de Meana; elle est précédée d'une notice sur l'auteur et les ingénieurs militaires aux XVIIe et XVIIIe siècles.

SÉANCE DU 11 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Essais étymologiques sur les noms propres de lieux de l'arrondissement de Sens, par M. Hecquet-Boucrand (Broch. in-8°).

M. PERROT présente, au nom de l'auteur, un volume ayant pour titre : *Opusculum de multiplicatione et divisione sexagesimalibus, Diophanto vel Pappo attribuendum, primum edidit et notis illustravit C. Henry* (1879, in-8°). «M. Henry, qui a déjà donné à la *Revue archéologique* plusieurs articles intéressants sur l'histoire des mathématiques et des signes qu'elles emploient, vient de publier à Halle, dit M. Perrot, un fragment inédit d'un mathématicien grec, qu'il a tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Paris. Signalé déjà par Hultsch, qui l'avait rencontré dans un manuscrit du Vatican, ce fragment a pour sujet la multiplication et la division sexagésimales. Dans une courte notice écrite en latin, M. Henry examine les raisons que l'on a d'attribuer cette brochure, soit à Diophantos, soit à Pappos.»

M. BRÉAL fait hommage, de la part de M. Chodzkiewicz, d'une brochure intitulée : *Nouvelle interprétation d'une inscription cunéiforme de Persépolis* (Paris, 1879, broch. in-12).

M. RENAN présente *Le Poème de Çabi, en dialecte Chelha,* publié par M. René Basset (Extrait du *Journal asiatique,* 1879).

«C'est, dit M. Renan, un poème berber, en caractères arabes. Les manuscrits de ce genre sont rares; la Bibliothèque nationale en a quelques-uns. L'esprit du poème est très-peu musulman. C'est une sorte de descente aux enfers, empreinte d'un esprit de mansuétude qui est peu ordinaire chez les musulmans.»

SÉANCE DU 18 JUILLET.

M. DE ROZIÈRE, président de l'Académie, offre, au nom du Ministre de l'intérieur, un exemplaire du *Musée des archives départementales* (Textes et planches, Paris, 1878).

Sont encore offerts :

La necropoli monumentale di Sibari, scoperta dall'ingegnere Cav. Saverio Cavallari, impressioni e studii per G. Cadicamo (Milan, 1879, in-12).

Grágás. Recueil de lois danoises publiées d'après le manuscrit d'Arnama-

gnæ n° 334, in-folio publié par la Commission du legs d'Arnamagnæ (Copenhague, 1879, in-8°).

Codex aureus sive quattuor evangelia ante Hieronymum latine translata (Christiania, 1878, in-8°).

Diplomatarium norvegicum. Recueil de lettres et de chartes pour la connaissance de la Norwége, de sa langue, ses mœurs, sa noblesse, etc. au moyen âge, recueillies et publiées par Unger et Huitfeldt, tomes XVIII et XIX (Christiania, 1878, in-8°).

Inscriptions runniques sur des anneaux de l'Église de Forsa dans l'Helsingland du Nord, publiées et traduites par Sophus Bugge (Christiania, 1877, in-4°).

Vies des Saints. Histoires et légendes de la vie des saints hommes et des saints enfants, vol. I et II, publiés par Unger (Christiania, 1877, 2 vol. in-8°).

M. E. Desjardins fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Guiraud, agrégé d'histoire et aujourd'hui docteur ès lettres, d'un travail intitulé : *Le différend entre César et le Sénat* (59-49 avant J.-C.) (Paris, 1878, in-8°). Cette étude, dit-il, est la thèse française de M. Guiraud. Après le jugement de la Faculté des lettres et l'argumentation qui l'a précédé, il n'y a lieu de rien ajouter. Cependant il est bon de rappeler devant l'Académie que le travail de M. Guiraud, qui a pris naissance à l'École normale, appartient à la catégorie de ces œuvres produites par la polémique érudite et fructueuse engagée entre l'Allemagne et la France. C'est de la critique et de l'histoire à la fois. Le titre même de la thèse de M. Guiraud fait comprendre qu'il examine de près et à nouveau la question précédemment étudiée par M. Th. Mommsen dans un mémoire célèbre : *La question de droit entre César et le Sénat* (Mém. de l'Académie de Breslau, 1857). Pour savoir de quel côté se trouvait la légalité dans cette lutte mémorable, ce qui importe surtout, c'est la question chronologique; il s'agit de fixer la date à laquelle commençaient et finissaient le gouvernement et le commandement de César dans les Gaules et l'Illyrie. Par un redressement fort ingénieux et parfaitement justifié, M. Guiraud arrive à une conclusion précisément contraire à celle de M. Mommsen, c'est-à-dire qu'il démontre que la légalité était du côté du Sénat et non du côté de César. Mais il est juste d'ajouter que ce n'est pas ce point qui faisait l'intérêt du mémoire de M. Mommsen. Ce qui semble en faire le but principal n'en est, à nos yeux, que l'accessoire, et il ne faut pas oublier que c'est dans le *prœmium* de ce travail que le savant allemand a défini et fixé pour toujours, avec autant de science juridique que

de sens historique, la valeur des termes *provincia et imperium* et expliqué l'origine, le caractère et le rôle de l'administration provinciale.»

M. Pavet de Courteille présente une brochure intitulée : *Recherches sur la géographie de la Tunisie ancienne,* par M. Sainte-Marie (Bône, 1878, broch. in-8°).

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom de M. Stanislas Guyard, répétiteur à l'École pratique des hautes études, deux opuscules publiés par ce savant, intitulés :

1° *Arriçala fy'lkadhaî ouelkadari,* ou traité du décret et de l'arrêt divins, par le docteur Soufi Abd-ar-razzaq, texte arabe, publié pour la première fois (Paris, 1879).

2° *Traité de la prédestination et du libre arbitre,* par le docteur Soufi Abd-ar-razzaq, traduction nouvelle, revue et corrigée (Nogent-le-Rotrou, 1875).

«La traduction de M. Guyard a paru pour la première fois dans le numéro de février-mars 1873 du *Journal asiatique,* avec une notice sur l'auteur arabe et sur le manuscrit qui renferme son opuscule. Dans ce morceau, qui n'est pas reproduit dans la seconde édition, M. Guyard a bien fixé l'époque où vivait l'auteur et prouvé qu'il était le contemporain des derniers sultans mongols de la Perse, appartenant à la dynastie issue d'Houlagou, c'est-à-dire qu'il florissait dans la première moitié du VIIIe siècle de l'hégire ou XIVe siècle de l'ère chrétienne. L'édition du texte arabe a été imprimée à Leyde, ce que l'on a omis d'indiquer. Elle est due aux presses des successeurs de feu M. Brill, typographe de l'Université, et fait honneur à leur ancien et célèbre établissement. M. Guyard y a joint un petit nombre de notes, destinées pour la plupart à rectifier ou à éclaircir certains passages de la traduction. Une ou deux de ces notes présentent un intérêt réel et, en particulier, la note de la page 20, où l'auteur a heureusement restitué un proverbe arabe reproduit inexactement dans son manuscrit. Il aurait pu ajouter que ce même proverbe est cité dans la *Vie de Timour* ou Tamerlan, par Ibn-Arebchah, t. II, p. 972, l. 4 de l'édition de Manger, ou, plus exactement, dans l'édition de Calcutta, p. 500, l. 9.»

SÉANCE DU 25 JUILLET.

M. Alfred Maury présente au nom de l'éditeur, M. P. Ristelhuber, une nouvelle édition en deux volumes du célèbre ouvrage d'Henri Estienne intitulé : *Apologie pour Hérodote* (Paris, 1879, in-8°).

«Il y a près de trente ans, dit-il, un écrivain de mérite, M. Léon Feugère, avait donné des éditions nouvelles de deux des meilleurs ouvrages français que l'on doit à l'auteur du *Thesaurus græcæ linguæ,* à savoir : la *Précellence du language françois* et la *Conformité du language françois avec le grec,* en les enrichissant de notes philologiques et littéraires. Il restait, pour doter notre littérature contemporaine d'une réimpression des chefs-d'œuvre d'Henri Estienne, à donner une édition de l'*Apologie pour Hérodote,* cette curieuse satire de la société du xvie siècle, qui eut tant de succès à l'époque où elle parut et dont on connaît plus de douze éditions. C'est ce que vient de faire M. P. Ristelhuber. Mais ce savant a pensé qu'on devait s'attacher à reproduire l'œuvre d'Henri Estienne dans son intégrité originale et authentique, et il nous donne l'édition de 1566 telle que l'offrent les exemplaires qui ont pu échapper aux mutilations et aux changements ordonnés par le gouvernement genevois. Henri Estienne, alors qu'il habitait Genève, avait fait imprimer à Lyon, par Claude Ravot, le spirituel pamphlet qu'il a intitulé : *Apologie pour Hérodote;* mais cette impression, faite loin de lui, avait été accompagnée d'une table remplie d'erreurs et de bévues grossières qui défiguraient sa pensée. Henri Estienne entreprit de faire réimprimer l'ouvrage avec une table nouvelle et en le faisant précéder d'une mordante préface où il défendait son œuvre et malmenait fort Ravot, l'éditeur peu intelligent de Lyon. Henri Estienne lança cette nouvelle édition sans demander l'autorisation du gouvernement de Genève, ce qui amena contre lui des poursuites dont le nouvel éditeur, M. Ristelhuber, reproduit les témoignages conservés aux archives de Genève. Les magistrats de la cité calviniste exigèrent certains changements dans l'ouvrage d'Henri Estienne, et les nombreuses éditions qui se sont succédé de l'*Apologie pour Hérodote* n'ont pu renfermer les passages qui avaient été supprimés.

«Henri Estienne, en réimprimant lui-même, en 1566, son livre défiguré par l'imprimeur de Lyon, avait, pour faire droit à quelques critiques, déjà introduit des changements.

«Un des passages supprimés par la censure genevoise avait été rétabli dans l'édition de Le Duchat, donnée à La Haye en 1735, et l'on crut longtemps que la suppression de ce passage était la seule mutilation que le gouvernement genevois eût fait opérer. Mais deux exemplaires de l'édition non expurgée sont parvenus jusqu'à nous et ont été signalés par les bibliographes. L'un d'eux est aujourd'hui en la possession d'un savant amateur, M. le baron Alphonse de Ruble. L'examen de cet exemplaire a fourni la preuve à M. Ristelhuber des nombreux cartons qui avaient été

mis dans l'édition autorisée, et il a pu ainsi restituer, dans les parties altérées, le texte original. M. Ristelhuber a accompagné cette nouvelle édition de remarques intéressantes, et il l'a fait suivre de trois tables dressées avec soin et qui permettent de se retrouver dans cette composition un peu fantaisiste d'Henri Estienne.

«L'exécution typographique est remarquable et ne laisse rien à désirer; elle fait honneur au libraire-éditeur, M. Isidore Liseux. L'*Apologie pour Hérodote* n'est pas seulement un des plus beaux monuments de notre langue au XVIe siècle; c'est encore un répertoire d'informations les plus variées où l'érudit puise avec profit, et c'est à ce titre que le travail de M. Ristelhuber mérite toute l'approbation de l'Académie.»

M. DE ROZIÈRE, président, offre au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Les correspondants de Peiresc. Dubernard. Une lettre inédite écrite d'Agen à Peiresc en 1628* (Agen, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 1er AOÛT.

Il est fait hommage à l'Académie, au nom de S. A. le Raja Rájendralála Mitra, de Calcutta, d'un volume intitulé : *Buddha Gayá, the hermitage of Sákya Muni* (Calcutta, 1878, in-4°).

M. Geskel Saloman, membre de l'Académie de Stockholm, écrit à la Compagnie et lui offre, en son nom, la première partie d'un ouvrage ayant pour titre : *La statue de Milo*, dite : *Vénus victrix. Conférence tenue à l'Académie royale des beaux-arts* (Stockholm, 1878, in-4°).

Il est fait hommage, au nom de l'Académie royale de Copenhague, des publications suivantes :

Magasin danois. Volumes 1 à 6 (Copenhague, 1876, in-4°).

Mémoires de l'Académie royale des sciences de Copenhague, 4e volume 5e série (Copenhague, 1874, in-4°).

L'usage et la signification du signe dit de la Croix gammée et *Origine du chapiteau ionique.* (Tirages à part. Mémoires de l'Académie royale de Copenhague, 1877, in-4°).

Codices orientales bibliothecæ regiæ hafniensis jussu et auspiciis regiis enumerati et descripti. Pars altera, codices hebraicos et arabicos continens (Copenhague, 1851, in-4°).

M. DULAURIER présente, de la part de l'auteur, une *Grammaire de la langue malaise* et un *Dictionnaire malais-français,* par M. l'abbé Favre, professeur à l'École des langues orientales (Vienne, in-8°).

SÉANCE DU 8 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule des *Comptes rendus* des séances de l'Académie, pour le 2e trimestre de cette année (Paris, in-8°).

Il offre ensuite, au nom du R. P. Verdière, un volume in-8° ayant pour titre : *Les anciennes universités et la collation des grades* (Paris, 1879). «L'Académie sait, dit le Secrétaire perpétuel, que le P. Verdière, camarade du R. P. Olivaint à l'École normale, était un des plus brillants élèves de l'Université. Le prix d'histoire lui était décerné chaque année au concours général.»

M. de Witte présente, en son nom, un extrait de la *Gazette archéologique : Les divinités des sept jours de la semaine* (1879, in-4°).

Sont encore offerts à l'Académie :

Cursus litteraturæ sinicæ neo-missionariis accommodatus, auctore P. Angelo Zottoli. S. J. volumen primum pro infima classe : *Lingua familiaris.* Volumen secundum pro inferiore classe : *Studium classicorum* (Chang-Haï, 1879, in-8°).

L'art égyptien d'après les dernières découvertes, par M. Émile Soldi (Paris, 1879, broch. in-8°).

Monographie de la seigneurie de Preisch (Luxembourg-Lorraine), par M. Alph. Bremond (Metz, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 13 AOÛT.

(Aucun ouvrage n'a été présenté à l'Académie dans cette séance.)

SÉANCE DU 22 AOÛT.

Est offert :

Coutumes du pays et comté de Hainaut, par M. Ch. Faider, procureur général près la cour de cassation de Belgique (Bruxelles, 1878, 1 vol. in-4°).

M. Egger présente à l'Académie un opuscule de M. Grégoire Bernardakis, intitulé : *Symbolæ criticæ et palæographicæ in Plutarchi vitas parallelas et Moralia* (Leipzig, 1879, in-8°).

«Cet opuscule, dit M. Egger, est un témoignage des grands progrès que font depuis quelques années les études de philologie et de critique

dans les écoles grecques de l'Orient. Je rappellerai que déjà, en 1877, le même philologue nous offrait un mémoire plein d'utiles corrections sur le texte du géographe Strabon. A ce propos, je crois devoir citer aussi les travaux plus anciens et du même genre, publiés par feu Vellios, sur le texte de l'*Hélène* d'Euripide; par Jean Pantazides, sur le texte de Xénophon; enfin l'édition de deux lettres de Clément Romain aux Corinthiens, recension critique et complétée d'après un nouveau manuscrit par Philothée Bryennius» (Constantinople, 1875).

SÉANCE DU 29 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

List of the Society of antiquaries of London (1879, in-8°).

M. Ad. Régnier présente à l'Académie une étude de M. Émile Senart, extraite du *Journal asiatique*, sur le tome I du *Corpus inscriptionum indicarum* du général Alexandre Cunningham, l'un des ouvrages les plus importants, relatifs à l'Inde, qui aient paru dans ces derniers temps.

«Tout nous promet, dit M. Régnier, que le général Cunningham poursuivra cette grande œuvre, à la fois très intéressante et très laborieuse, avec cette persévérante énergie dont il a fait preuve dans la publication de son *Archæological Survey*. Les tomes II et III sont annoncés dès à présent comme devant contenir les monuments épigraphiques des Indo-Scythes et des Satrapes du Surâshtra, des Guptas et des dynasties contemporaines de l'Inde septentrionale.

«Le travail de M. Senart sur ce difficile sujet confirme ce que nous avaient déjà appris de son savoir et de ses qualités d'esprit ses écrits précédents. Il a choisi, pour en faire l'objet d'un examen particulier, deux thèses d'un grand intérêt, l'une de chronologie, l'autre d'histoire philologique; et l'une et l'autre, surtout la seconde, celle de l'origine du principal des deux alphabets dans lesquels sont gravées les inscriptions, il les a traitées de manière à mériter toute l'attention, et, je n'en doute pas, les encouragements des juges compétents.

«Il ne s'est pas contenté de discuter ces questions capitales auxquelles ces textes nous conduisent. Parmi les textes eux-mêmes, il en a pris un, le premier édit de Piyadasi, pour en rectifier la lecture et pouvoir, par ce moyen, corriger les deux interprétations jusqu'ici proposées et évidemment défectueuses. C'est, je crois, la partie de sa notice qui lui fait le plus d'honneur; il s'y montre grammairien exact, exercé et sagace. C'est la condition première de réussite, la condition *sine qua non*, pour qui

veut aborder ce domaine de l'épigraphie indienne, si semé de problèmes. Après avoir lu cet essai de M. Senart, on sera d'accord, je pense, pour l'exhorter à continuer, comme je sais qu'il se le promet et nous le promet, ses études, auxquelles il se montre si bien préparé, sur ces antiques et précieux monuments.»

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Paléographie des tissus (bible de Théodulfe), par M. Isidore Hedde (Lyon, 1879, br. in-8°).

M. Ravaisson présente deux opuscules de M. Émile Ruelle sur la musique ancienne; le premier, intitulé : *Quelques mots sur la musique des Grecs anciens et modernes*, est une savante exposition des résultats obtenus par Bourgault Ducoudray dans les missions musicales qu'il a remplies en Orient dans les années 1874 et 1876.

Le second, inséré dans la *Gazette musicale*, offre une interprétation ingénieuse et très vraisemblable des caractères inscrits sur un médaillon découvert à Rome dans le cours des fouilles qui ont lieu en ce moment sur les terrains de la Farnésine.

M. Delisle offre à l'Académie, au nom de M. Finot, archiviste de la Haute-Saône, une notice sur les *affranchissements de la mainmorte dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté* (Vesoul, 1879, in-8°).

«M. Finot analyse dans cette notice, dit M. Delisle, cinquante-huit chartes inédites relatives aux affranchissements de diverses localités de la Franche-Comté. A l'aide de ces documents et de ceux qui avaient été précédemment publiés, il a recherché quelles furent les causes et les conditions de ces affranchissements; il a essayé en même temps d'expliquer pourquoi la mainmorte subsista plus longtemps en Franche-Comté que dans les provinces voisines.

«Ce mémoire fait connaître un assez grand nombre de faits nouveaux, qui sont intéressants pour l'histoire de la condition des personnes.»

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Sul taglio dell' istmo di Panama, lettera di mons. Luigi de' conti Pila-Carocci al commend. Ed. Gioia (extrait de la *Voce della Verità*).

M. Delisle présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ulysse

Robert, le premier fascicule d'un *Inventaire des manuscrits conservés dans les bibliothèques de France dont le catalogue n'a pas encore été imprimé* (Paris, 1879, in-8°).

« Sous une modeste apparence, ce recueil, dit M. Delisle, est appelé à rendre de grands et nombreux services. Il fera connaître beaucoup de manuscrits sur la trace desquels il était difficile d'être mis quand on ne pouvait pas aller étudier sur place les collections de nos bibliothèques. Il est bien entendu que M. Robert n'a pas la prétention d'avoir vu et dépouillé les milliers de manuscrits qu'il indique; il a simplement recueilli et coordonné les matériaux qu'il a trouvés aux archives du ministère de l'instruction publique ou qui lui ont été communiqués par différents bibliothécaires. Réduite à ces termes, l'entreprise de M. Robert n'en était pas moins très difficile; la façon dont il l'accomplit est très méritoire et lui fait grand honneur.

« Le premier fascicule contient une bibliographie des catalogues publiés jusqu'à ce jour, et l'inventaire d'un certain nombre de collections, entre lesquelles on doit citer celles d'Ajaccio, d'Alger, d'Arles et de l'Arsenal de Paris.

« L'ouvrage dont le premier fascicule est présenté à l'Académie remplacera pour la France et avec beaucoup d'avantages le recueil si connu de Haenel. »

M. Alfred Maury fait hommage, au nom de l'auteur, M. Durand (de Gros), psychologue et physiologiste distingué, de la première partie d'un travail intitulé : *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises* (Paris, 1879, in-8°).

« L'auteur, originaire du Rouergue, s'est attaché, dans cette première partie, à l'examen des noms de famille et des noms de lieu du département de l'Aveyron. On rencontre, dans cette brochure, dit M. Maury, des rapprochements intéressants et quelques vues neuves. Sans doute plusieurs étymologies proposées par M. Durand (de Gros) sont contestables, mais la méthode générale est satisfaisante, les données sont en majorité judicieusement réunies, et l'auteur montre qu'il est au courant du procédé et des plus récents résultats de la critique philologique. »

Le Président offre, de la part de M. Henri Bacquès, un volume intitulé : *Souvenirs du Béarn, notes archéologiques, historiques et physiologiques* (Paris, 1879, in-12).

« L'auteur, qui parle du Béarn avec l'autorité d'un homme du pays, donne dans son ouvrage des notices étendues sur plusieurs des localités de cette province, Moneim, Pardies, Luc de Béarn; il nous en dit l'anti-

quité, les monuments, l'histoire, la physionomie, puisant plus d'un renseignement dans les vieilles chartes locales, et nous offrant ainsi une lecture instructive et attachante. Une étude écrite avec sagacité sur l'origine des camps dits de César, si nombreux dans la contrée, termine le volume de M. Bacquès. »

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

(Aucun ouvrage n'a été présenté à l'Académie dans cette séance.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

M. de Witte fait hommage de la quatrième livraison de la *Gazette archéologique,* année 1879. Cette livraison contient les planches et les articles suivants :

Mélampos et les Prœtides, mémoire que M. de Witte a lu à l'Académie, dans les séances du 25 juillet et du 1er août. L'expiation des Prœtides est représentée sur un petit camée de travail grec, gravé dans la pl. XIX.

Pl. XX. *Terre cuite de Tanagra,* représentant un Génie bachique ou l'Hyménée. Collection de M. Camille Lécuyer. Explication de M. E. Liénard.

Pl. XXI. *La Trinité carthaginoise,* mémoire sur un bandeau d'argent, trouvé dans les environs de Batna et conservé au musée de Constantine, par M. Ph. Berger.

Petite terre cuite de Tarse, conservée au Musée britannique et représentant deux démons priapiques, occupés à scier le mauvais œil. Vignette. Explication de M. E. de Chanot.

Groupe de sculpture gallo-romaine, trouvé à Saintes (Charente-Inférieure), par M. le chanoine Laferrière. (Vignette dans le texte.)

Pl. XXII. *La mosaïque des quatre saisons,* à Lambèse (Algérie), par M. Héron de Villefosse. Plusieurs vignettes sont intercalées dans le texte. L'auteur donne une liste très étendue des mosaïques dans lesquelles figurent les quatre saisons, sujet que les artistes anciens se plaisaient à reproduire. M. de Villefosse déplore avec raison la destruction des monuments antiques à Lambèse, à mesure que la civilisation s'y implante. Le savant archéologue donne aussi dans son travail une curieuse inscription tracée sur une mosaïque, et dans laquelle il est question du génie du peuple de Lambèse (*genio populi Lambesis felicitas*). Cette acclamation, adressée au génie de ce peuple, rappelle les mêmes acclamations adres-

sées à divers peuples de la Gaule sur des vases de terre rouge sigillée, publiés, il y a deux ans, dans la *Gazette archéologique*, par M. Anatole de Barthélemy (*Gazette arch.*, 1877, p. 172 et suiv.).

Pl. XXIII. *Peinture d'un vase de Nola* de la collection de M. Auguste Dutuit, à Rouen, expliquée par M. S. Trivier, qui préfère voir, dans la scène peinte sur ce vase, des courtisanes plutôt que les trois Grâces.

Pl. XXIV. *Sarcophage étrusque de Chiusi*, expliqué par M. Ch. Casati.

M. Ch. Nisard offre à l'Académie une brochure dans laquelle il a retracé un épisode de la vie de *Guillaume Du Tillot*, un Français qui fut pendant vingt-deux ans ministre de deux ducs de Parme, les infants don Philippe, gendre de Louis XV, et don Ferdinand, fils de don Philippe. Du Tillot tomba en disgrâce dès le jour même où don Ferdinand se maria avec l'archiduchesse Marie-Amélie, sœur puînée de la reine Marie-Antoinette. Cette princesse, humiliée de n'avoir été agréée pour épouse de don Ferdinand qu'après que le ministre Du Tillot eût essayé de lui faire préférer la fille du duc de Modène, voua une haine à mort à celui qu'elle accusait de lui avoir infligé cette humiliation. Elle ne cessa, dès lors, de travailler au moyen de le renverser, dût-il y perdre la vie. Il ne fallut rien moins que l'intervention des rois de France et d'Espagne et de leurs envoyés extraordinaires au nombre de quatre, pour arracher Du Tillot à la vengeance de sa souveraine et à un assassinat auquel les Parmesans étaient ostensiblement excités.

Sont encore offerts :

Compilation anonyme sur la défense des places fortes, traduite pour la première fois du grec, par M. Caillemer (Besançon, 1872, broch. in-8°).

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie, livraisons 69 à 81 (Paris, 1879, grand in-8°).

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino (Rome, 1879, grand in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, 3e livraison, année 1879 (In-8°).

Bulletin de la Société des agriculteurs de France. Juillet-août 1879 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4e trimestre 1878 (Orléans, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, de M. le commandeur J. B. de Rossi. Édition française publiée par le chanoine de Martigny, 3e série, 4e année, n° 1 (Belley, 1879, in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana, del commendatore G. de Rossi, 3[e] série, 4[e] année, n[os] 1 et 2 (Rome, 1879, in-8°).

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2[e] trimestre 1879 (In-8°).

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 1[re] année, n° 9 (In-8°).

L'*Investigateur. Journal de la Société des études historiques.* Mai-juin 1879 (Paris, in-8°).

Journal Asiatique. Mai-juin-juillet 1879 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Années 1877-1878 (Châlons-sur-Marne, 1879, in-8°).

Notizie degli scavi di antichità. Janvier-février 1879 (Rome, in-4°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger. Juillet-août 1879 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques. 1[er] juillet 1879 (Paris, in-8°).

Revue épigraphique du Midi de la France. Avril-mai-juin (In-8°).

Revue archéologique. Juin-juillet-août 1879 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale. Mai 1879 (In-4°).

Revue orientale et américaine, publiée par M. Léon de Rosny. Octobre-décembre 1878 (Paris, in-8°).

Revue africaine. Mars-avril 1879 (Alger, Paris, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1879.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DE ROZIÈRE.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il a reçu de l'École française de Rome des propositions tendant à une prolongation de séjour d'une année en faveur de MM. Berger, membre de 3ᵉ année; de la Blanchère, Delaville Le Roulx, Durrieu, Engel et Lafaye, membres de première année de ladite École.

Le Ministre demande qu'on lui fasse connaître, dans le plus bref délai possible, l'avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur ces propositions, conformément aux dispositions du règlement du 20 novembre 1875.

Vu l'urgence, la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome se réunit immédiatement pour délibérer sur ces propositions, et elle fera son rapport dans le cours de la séance.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des antiquités nationales :

Le comté d'Agenais au xᵉ siècle, Gombaud et son épiscopat, par M. J. Noulens (Paris, 1877, grand in-8°).

Histoire de la ville de Prades en Conflent (province de Roussillon), des communes du Canton et de l'abbaye royale de Saint-Michel-du-Cuixa, par M. Ern. Delamont (Perpignan, 1878, in-8°).

Études sur les corporations d'arts et métiers dans les villes du nord de la France au moyen âge, par M. Léon Clos (manuscrit).

2° Pour le concours Bordin :

Un mémoire relatif à *la vie et aux écrits d'Eustathe, évêque de Thessalonique.*

M. Th.-H. MARTIN continue la lecture de son mémoire sur les *hypothèses astronomiques d'Eudoxe.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Germain commence la lecture de son *Histoire de l'université de Montpellier.*

M. L. DELISLE fait une communication relative à la traduction française faite, pour le roi Charles V, des *Éthiques*, des *Politiques* et des *Économiques* d'Aristote[1].

SÉANCE DU 10 OCTOBRE.

M. Louis Blancard adresse pour le concours de numismatique (prix Duchalais) un volume intitulé *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence* (Paris, 1868, in-8°).

M. Mariette esquisse devant l'Académie le programme des *nouvelles fouilles à opérer en Égypte.*

M. MAURY demande s'il ne conviendrait pas qu'une démarche fût faite par l'Académie auprès du Ministre de l'instruction publique et du Ministre des affaires étrangères pour obtenir du Gouvernement égyptien la continuation des fouilles dont le mémoire de M. Mariette vient de signaler l'importance.

Le PRÉSIDENT représente que la discussion de cette proposition ne pourrait se faire séance tenante, et il émet l'avis de nommer une commission qui pourrait faire son rapport dans la séance prochaine.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

MM. de Longpérier, Maury, Desjardins et Schefer sont désignés pour faire partie de cette commission, à laquelle M. Mariette est invité à s'adjoindre.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sur la proposition du bureau, la séance publique annuelle de l'Académie est fixée au 21 novembre.

L'Académie procède à la nomination des commissions chargées de présenter des sujets pour le prix Brunet, pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin.

Sont nommés :

Pour le prix Brunet : MM. Egger, Quicherat, Thurot et Perrot.

Pour le prix ordinaire : MM. P. Paris, de Wailly, Delisle et Hauréau.

Pour le prix Bordin : MM. Renan, Defrémery, Schefer et Barbier de Meynard.

M. Germain achève la lecture d'un fragment de son *Histoire de l'Université de Montpellier.*

SÉANCE DU 24 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître les conclusions du rapport de la Commission du prix Bordin sur le concours relatif au *Panthéon assyrien.*

« La Commission, dit-il, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix, mais qu'en raison des efforts faits par les deux concurrents, il conviendrait d'accorder à chacun d'eux, à titre d'encouragement, une somme de *mille francs.*

« La Commission pense aussi qu'il y a lieu de retirer la question du concours. »

L'Académie adopte les conclusions de la Commission. Les plis

cachetés, qui accompagnent les deux mémoires récompensés, ne seront ouverts que sur la demande des auteurs.

M. E. Desjardins communique un travail sur une inscription de borne milliaire romaine, découverte en 1877 dans le cimetière Saint-Marcel, et conservée aujourd'hui au Musée Carnavalet. Cette inscription lui paraît donner la distance de Paris à Reims. A ce sujet M. de Longpérier fait remarquer qu'après la quatrième ligne M. Desjardins a oublié, dans sa transcription, la ligne suivante :

A CIV.PAR

qui se trouve dans la communication, faite par lui-même, de cette inscription, en 1877, et qu'il ne faudrait pas omettre dans le compte rendu.

Il demande aussi comment la ville de Reims serait indiquée par un seul caractère R, placé sur la même ligne que les chiffres. Quand la ville de Paris est clairement marquée par ces lettres PAR, comment la ville de Reims serait-elle laissée à deviner au lecteur ?

M. de Longpérier ajoute que A CIV PAR indique le point de départ et non le point d'arrivée à 105 milles. Dans le système de M. Desjardins il faudrait A CIV REM.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE.

M. Badenot adresse à l'Académie un spécimen de son travail sur le patois lorrain et sollicite ses encouragements pour cette étude.

Il lui sera répondu que lorsque son travail sera achevé, il pourra le présenter au concours des antiquités nationales.

A propos du procès-verbal, M. Desjardins lit une note dans laquelle il rend compte des recherches qu'il vient de faire en vue de justifier sa lecture de l'inscription de la borne milliaire découverte au cimetière Saint-Marcel.

M. de Longpérier présente plusieurs observations.

L'Académie désigne, pour être lu dans sa prochaine séance

publique, le mémoire de M. Mariette sur les *Nouvelles fouilles à exécuter en Égypte.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. l'abbé Kœnig adresse, pour le concours des antiquités nationales, un volume intitulé : *Saint-Eustache. Histoire et visite de l'Église* (Paris-Auteuil, 1878, in-8°).

M. Menant lit une note sur *un cylindre du Musée britannique*[1].

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître que l'un des auteurs des mémoires récompensés dans le concours Bordin relatif au *Panthéon assyrien* a demandé que le pli cacheté, joint à son mémoire, fût ouvert.

Le pli ayant été décacheté, le Président proclame le nom de M. Sorlin Dorigny, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1 et portant pour épigraphe : *Numina nomina.*

M. Ch. Nisard communique la première partie d'un mémoire relatif à la question de savoir si Brunetto Latini est ou n'est pas l'auteur du *Pataffio.*

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

Le Président annonce que le second auteur du mémoire couronné, dans le concours Bordin relatif au *Panthéon assyrien*, a écrit à l'Académie pour se faire connaître. C'est M. Joseph Halévy.

M. Clément Simon adresse, pour le concours des antiquités nationales, un volume intitulé : *La vicomté de Limoges, géographie et statistique féodale* (Paris, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Miller sur les travaux des membres des Écoles d'Athènes et de Rome pendant l'année 1878[2].

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir l'Appendice n° II.

La séance redevient publique.

M. Ch. Nisard continue la lecture de son mémoire relatif à la question de savoir si Brunetto Latini est ou n'est pas l'auteur du *Pataffio*.

M. de Witte commence la lecture d'un rapport de M. François Lenormant sur un voyage qu'il a fait dans l'*Italie méridionale*.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 21 NOVEMBRE, PRÉSIDÉE PAR M. DE ROZIÈRE [1].

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1879 et les sujets de prix proposés;

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie*, par M. Wallon, secrétaire perpétuel;

3° Extraits d'un mémoire intitulé : *Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte*, par M. Mariette, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Sont envoyés à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales, les ouvrages suivants :

Le collège de Nîmes, par M. l'abbé P. Azaïs (Nîmes, 1879, in-8°).

Marmoutier. Dom Claude Chantelou. Cartulaire tourangeau et Sceaux des abbés, publiés par Paul Nobilleau, par dom P. Piolin (Tours, 1879, gr. in-8°).

M. Ch. Nisard achève la lecture de son mémoire relatif à la question de savoir si Brunetto Latini est ou n'est pas l'auteur du *Pataffio*.

M. de Witte continue la lecture du rapport sur un voyage fait par M. François Lenormant dans l'*Italie méridionale*.

[1] Voir l'Appendice n° III.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. L'Académie n'en ayant perdu aucun cette année, il n'y a pas lieu de nommer la Commission chargée de présenter la liste des candidats.

M. de Witte continue et achève la lecture du rapport de M. Fr. Lenormant sur un voyage qu'il a fait dans l'*Italie méridionale*[1].

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

M. Barclay Head, qui a partagé, cette année, le prix de numismatique Allier de Hauteroche avec M. François Lenormant, écrit à l'Académie une lettre de remerciement.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Heuzey communique une notice sur une *série de figurines babyloniennes conservées au Musée du Louvre.*

M. Miller lit, au nom de M. Egger, des recherches sur les *Économiques d'Aristote*. L'auteur demande l'autorisation de publier ce mémoire, sans renoncer à le proposer ultérieurement pour une insertion dans la collection de l'Académie.

M. Douen adresse, pour le concours Gobert, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Clément Marot et le psautier huguenot*, *étude historique*, *littéraire*, *musicale et bibliographique contenant les mélodies primitives des psaumes*, *etc. etc.* (Paris, 1878, gr. in-8°).

Est envoyé pour le concours des antiquités nationales : *Monuments religieux, civils et militaires du Gatinais (départements du Loiret et de Seine-et-Marne) depuis le* XI*e jusqu'au* XVII*e siècle*, par M. Ed. Michel (Lyon, Orléans, Paris, 1379, 2 vol. in-4°).

[1] Voir aux Communications, n° III.

M. Ravaisson présente deux photographies où l'on voit le piédestal antique de la statue colossale de *la Victoire*, découverte autrefois dans l'île de Samothrace et rapportée au Musée du Louvre par M. Champoiseau, consul de France. «Ce piédestal, que M. Champoiseau vient également de rapporter de la même île, consiste dans la partie antérieure d'une galère, s'élevant à environ 2^m,50 de hauteur, au-dessus d'une dalle épaisse qui lui sert de support. Il couronnait, à Samothrace, un tertre entouré d'une enceinte ouverte par devant et située dans un renfoncement où on l'apercevait du port. Des monnaies de Samothrace, frappées sous Démétrius Poliorcète, et à son effigie, portent au revers une Victoire, tenant de la main droite une trompette et portée sur l'avant d'une galère. C'était sans doute la représentation du monument que nous devons à M. Champoiseau. Peut-être ce monument avait-il été érigé en mémoire des batailles navales où Démétrius avait vaincu Ptolémée, fils de Lagus.

«Le piédestal dont il s'agit, formé de très gros blocs de marbre, a été reconstitué à titre d'essai, dans la petite cour du Musée, appelée cour du Sphinx. Le monument entier, statue et piédestal, sera prochainement placé dans l'intérieur du Musée dont il formera un des plus grands et des plus beaux monuments.»

M. de Longpérier communique à l'Académie une note sur un vase d'argent antique, appartenant à la riche collection de M. le baron Raymond Seillière. Ce vase, trouvé en Champagne dans un champ qu'on labourait, est en forme de coupe profonde, presque hémisphérique, et est muni, un peu au-dessous de l'orifice, d'un rebord de 3 centimètres, décoré de figures en relief: six paires d'animaux, alternant avec six têtes humaines de profil. Ce système d'ornementation relie le vase à d'autres ustensiles de la même catégorie, trouvés sur divers points de la France, notamment à Caubiac, près Toulouse; à Berthouville, près Bernay, etc. Les masques de profil qui, au nombre de six, sont distribués symétriquement sur le rebord, offrent une analogie sensible avec les têtes qui se voient sur une grande quantité de *tétradrachmes* frappés en Asie Mineure, pendant le Ier siècle avant notre ère, et donnent lieu à une utile comparaison. M. de

Longpérier pense que le transport à Rome des trésors d'Attale, roi de Pergame, a exercé une grande influence sur l'art de l'Italie et de la Gaule. La coupe présente, sous le pied et sous le rebord, diverses inscriptions tracées à la pointe. En cursives : TITI DVRI et REGI VENETIANI; ce dernier nom a été écrit avec plus de soin, sous le rebord, en capitales de cette forme que les Gaulois avaient rapportée de leurs expéditions italiques. Le nom de la famille *Regia* est connu depuis longtemps par une inscription d'Antibes. Le surnon *Venetianus* ne doit pas être pris pour un ethnique ni confondu avec *Venetus*. C'est un dérivé de *Venetius*, nom de famille assez rare, mais dont l'existence est cependant attestée par une inscription recueillie près de Ravenne, dans laquelle figure Caius *Venetius*, fils de Publius. Ces dérivés sont nombreux. Outre les monuments épigraphiques qui en offrent maints exemples, les monnaies impériales de Domitius Domitianus, de Licinius Licinianus, et peut-être aussi celles de Mar[tinius] Martinianus[1], en consacrent encore l'usage. Au reste, les diverses considérations présentées par M. de Longpérier se trouvent exposées dans un mémoire qui va être publié. La précieuse coupe d'argent de M. le baron Seillière était un des ornements de l'exposition historique de 1878.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

MM. Castellani et Hucher écrivent au Secrétaire perpétuel pour poser leur candidature au titre de correspondant de l'Académie.

Il sera répondu qu'aucune place n'étant vacante, il n'y a pas lieu d'examiner, cette année, les titres des candidats.

L'Académie désigne comme lecteur, pour la représenter dans la séance trimestrielle de l'Institut, le mercredi 7 janvier 1880, M. Heuzey, qui communiquera sa notice sur une *série de figurines babyloniennes conservées au Musée du Louvre.*

M. le Dr Lagneau présente un projet de *carte ethnographique de la France*, et il entre à ce sujet dans de longs développements,

[1] Voir la COMMUNICATION de M. le commandant R. Mowat, *Comptes rendus de l'Académie*, 1879, p. 223.

s'appuyant sur les historiens anciens pour indiquer la succession des races qui ont peuplé notre territoire.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des antiquités nationales : *Anthropologie de la France*, par M. Gustave Lagneau (Paris, 1879, in-8°).

Les armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes, par M. de la Chauvelayes (Paris, 1879, in-8°).

Un martyr de la patrie, recherches sur Ringois d'Abbeville, par M. le vicomte Oscar de Poli (Paris, 1879, in-12).

Iconographie du roi René, de Jeanne de Laval, sa seconde femme, et de divers autres princes de la maison d'Anjou, Louis II, Yolande d'Aragon, Jean, duc de Calabre, Charles IV, comte du Maine, et Ferry II, comte de Vaudemont, par M. Eug. Hucher (Le Mans, 1879, in-8°).

Mélanges d'archéologie comprenant les sceaux de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, ceux de l'abbaye de la Clarté-Dieu, par le même (Le Mans, 1879, in-8°).

L'inscription du vase de Montans (Tarn) (Extrait du *Bulletin monumental*), par le même (Tours, 1879, broch. in-12).

2° Pour le concours de numismatique (Duchalais) :

The coinages of western Europe, par C.-F. Keary (Londres, 1879, in-8°).

3° Pour le concours Delalande-Guérineau :

Le roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meung, traduction en vers par M. Croissandeau, 5 vol. (Orléans, 1878, petit in-8°).

Grammaire romane du XIIIe siècle appliquée au roman de la Rose, par le même (Orléans, 1879, petit in-8°).

M. Alex. Bertrand a la parole pour lire un mémoire sur un groupe de *divinités gauloises*, déposé à Saint et donné au musée de Saint-Germain par M. Benjamin Filon.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 22 dé-

cembre, accuse réception des deux cents exemplaires, qui lui ont été récemment adressés, du rapport de M. Gaston Paris sur le concours des antiquités nationales de l'année 1879.

Le Directeur de l'École française de Rome écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que M. Paul Durrieu, membre de ladite École, vient de lui adresser un rapport dont les conclusions paraîtront peut-être assez importantes pour que l'Académie lui permette de *prendre date*, en vue d'un mémoire prochain.

«Les recherches que M. Durrieu a faites l'année dernière, aux archives de Florence, l'ont mis à même, dit M. Geffroy, de restituer presque entière la *série des relations diplomatiques entre la France et l'Italie, pendant le règne de Charles VI.* Plusieurs des pièces inédites qu'il a recueillies présentent par elles-mêmes un intérêt capital. Tel est, par exemple, un *État détaillé, rédigé en latin, des domaines relevant du Saint-Siège, villes, seigneuries, châteaux, avec des notes sur la situation politique et le degré de prospérité*, tout un chapitre de géographie des États de l'Église *en 1393;* puis un journal, en français, rendant compte de deux ambassades envoyées au pape, à Avignon, par le roi de France. Mais surtout il résulte des recherches de M. Paul Durrieu qu'un *vaste projet, imaginé d'abord par Jean Galéas Visconti*, l'un des grands politiques du XIVe siècle, n'allait à rien moins qu'à créer presque, avec le secours du Gouvernement français, *l'unité italienne, au détriment du domaine temporel des papes.* Le seigneur de Milan offrait de se déclarer pour le pape d'Avignon, de terminer, en ramenant son protégé dans Rome, le grand schisme d'Occident, à la condition que le pontife abandonnerait la plus grande partie des États de l'Église, pour qu'on en formât, avec Bologne comme capitale, un royaume destiné à tenir en échec les républiques de Toscane, et qui eût été donné au duc d'Orléans, frère de Charles VI. Louis II d'Anjou serait en même temps mis en possession du trône de Naples. Jean Galéas, à qui le nouveau pape, le duc d'Orléans et Louis d'Anjou seraient si entièrement redevables, deviendrait ainsi le maître réel de la Péninsule; peut-être espérait-il de ruiner même ses divers protégés l'un par l'autre, et de conserver pour lui seul une domination si étendue.»

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours Gobert :

Histoire générale de Paris. Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle. Le livre des métiers d'Étienne Boileau, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot (Paris, 1879, in-4°).

2° Pour le concours des antiquités nationales :

La juridiction commerciale à Lyon, sous l'ancien régime. Étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1795), par M. J. Vaesen (Lyon, 1879, grand in-8°).

La cathédrale de Rouen, son histoire, sa description depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Julien Loth, secrétaire de l'Académie des sciences, etc., de Rouen (Rouen, 1879, in-8°).

La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, d'après des titres authentiques récemment découverts, par M. Boucher de Molandon (Orléans, 1878, grand in-8°).

Le dernier des ducs normands. Étude de critique historique sur Robert Courte-Heuse, par M. Gaston Le Hardy (Caen, 1880, in-8°).

Les affranchissements de la mainmorte dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté. Les franchises municipales du bourg de Faverney, par M. J. Finot (Vesoul, 1879, broch. in-8°).

La mainmorte dans la terre de l'abbaye de Luxeuil, par le même (manuscrit).

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par M. Louis Paris, tomes I et II (Paris, 1879, in-8°).

3° Pour le concours Bordin (*Origine et développement du système des castes dans l'Inde*); 1 mémoire.

L'Académie procède à la nomination de la Commission du prix Gobert pour l'année 1880. Sont nommés : MM. Delisle, Hauréau, Jourdain, Baudry.

M. Alex. Bertrand achève la communication de son mémoire sur un groupe de *divinités gauloises*, déposé à Saint et donné au Musée de Saint-Germain par M. Benjamin Filon.

M. le Dr Lagneau continue la lecture de sa communication relative à un projet de *carte ethnographique de la France*.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LES ÉTHIQUES, LES POLITIQUES ET LES ÉCONOMIQUES D'ARISTOTE, TRADUITES ET COPIÉES POUR LE ROI CHARLES V.

M. Delisle, après avoir rappelé l'importance que Charles V attachait à posséder une traduction française des Éthiques, des Politiques et des Économiques d'Aristote, constate que deux exemplaires de cette traduction, l'un et l'autre en deux volumes, figurent sur l'inventaire de la librairie du Louvre, dressé par Gilles Malet, et que ces deux exemplaires ne se sont pas retrouvés dans les collections de notre Bibliothèque nationale.

L'an dernier, M. le comte Louis de Wasiers avait envoyé à l'Exposition du Trocadéro une magnifique copie des Politiques et des Économiques. M. Delisle y reconnut sans peine la seconde partie d'un des exemplaires de la traduction de Nicole Oresme, qui avait appartenu à Charles V; il acquit aussi la preuve que le volume de M. le comte de Wasiers avait, au xve siècle, fait partie de la librairie des ducs de Bourgogne. Les trois autres volumes n'avaient-ils pas éprouvé un sort pareil? C'est ce que M. Delisle a voulu vérifier dans les dépôts qui ont recueilli les débris les plus considérables de la bibliothèque de Charles le Téméraire.

La comparaison des inventaires dressés par les bibliothécaires de Charles V et de Charles VI avec les inventaires dressés par les bibliothécaires des ducs de Bourgogne fournit la preuve que les deux copies de la traduction de Nicole

Oresme, faites pour Charles V, sont arrivées entre les mains des ducs de Bourgogne, l'une à la fin du XIV[e] siècle, l'autre après la mort de Charles VI.

Le volume qui doit être joint au manuscrit de M. le comte de Wasiers est le manuscrit qui porte à la Bibliothèque royale de Bruxelles le n° 9505.

Le second exemplaire que Charles V a possédé des ouvrages d'Aristote, traduits par Nicole Oresme, se composait de deux volumes d'un format portatif, très élégamment copiés et ornés de peintures fort délicates. Le premier de ces volumes est arrivé, après beaucoup de vicissitudes, dans le cabinet du baron de Westrenen, à La Haye. L'autre est resté dans la librairie des ducs de Bourgogne et se conserve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 11201.

M. Delisle a terminé sa communication en donnant des renseignements détaillés sur l'un des plus habiles calligraphes parisiens du XIV[e] siècle, Raoulet d'Orléans, à qui est due la transcription de l'Aristote portatif de Charles V.

N° II.

REMARQUES SUR UN CYLINDRE DU MUSÉE BRITANNIQUE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie le dessin d'un cylindre du Musée britannique sur lequel je vais appeler un instant son attention. Le cylindre est en chlorite terreuse, pierre relativement tendre; il est un peu *roulé;* la vive arête de l'intaille a disparu, mais l'empreinte que l'on peut obtenir en développant le cylindre sur une substance plastique donne encore une netteté suffisante pour étudier les détails de la scène que nous aurons à examiner.

Le sujet de ce cylindre est connu depuis longtemps; il a été publié notamment dans les planches de l'ouvrage de F. La-

jard sur le culte de Mithra[1]; il a été reproduit un grand nombre de fois, et les dernières interprétations auxquelles on s'est livré à son sujet lui ont donné une certaine notoriété. La scène, assez peu compliquée, représente un arbre aux rameaux étendus, chargé de deux gros fruits; devant l'arbre, deux personnages assis, la main étendue; enfin, derrière les personnages, un serpent.



M. G. Smith a suggéré, en s'appuyant le premier sur des textes assyriens[2], que cette scène pouvait se rapporter à celle d'Adam et d'Ève dans le Paradis terrestre, au moment où le serpent tentateur va les faire succomber. Cette interprétation me paraît de tous points erronée; pourtant elle s'est déjà fait jour en Allemagne par la traduction du livre de M. G. Smith qu'a donnée M. Hermann Delitzsch[3], et elle n'a pas été combattue par son frère, le Dr Friedrich Delitzsch, dans les remarques qu'il a ajoutées et malgré les réserves qu'il fait sur les traductions assyriennes de G. Smith. Elle s'est également reproduite et propagée en France dans des livres de vulgarisation, et bientôt elle sera acceptée comme une vérité acquise, si on ne se hâte de lui restituer son véritable caractère.

Pour bien indiquer la marche et les progrès de l'erreur que je veux signaler aujourd'hui, je ne saurais mieux faire

[1] F. Lajard, *Mithra*, pl. XVI, n° 4.

[2] G. Smith, *The chaldean account of Genesis*, p. 91. London, 1876.

[3] *George Smith's chaldaische Genesis*, p. 87. Leipzig, 1876.

que de remonter à son origine et de la suivre dans ses diverses phases.

Depuis que l'étude des inscriptions assyriennes s'est répandue d'une manière si fructueuse et a éclairé l'histoire antique des grandes civilisations de l'Asie occidentale, les lumières qu'elle jette sur ces contrées ont été tour à tour acceptées et repoussées avec plus d'empressement que de réflexion par ceux qui croyaient y découvrir la confirmation de leurs idées ou la réfutation de celles qu'ils voulaient combattre.

La science n'a point à se préoccuper du résultat de ses propres découvertes; on sait que le plus grand obstacle que l'on peut rencontrer dans les recherches scientifiques, fussent-elles du domaine de la philologie pure, réside souvent dans des théories préconçues dont on cherche la justification, et cet obstacle ne disparaît même pas toujours lorsque ces théories viennent se briser contre la réalité des faits.

Cependant, dès que les premiers résultats des études assyriennes parurent suffisamment établis, il s'est trouvé toute une école qui s'est empressée de chercher dans les textes les rapports qui pouvaient exister entre les données des inscriptions assyriennes et celles qui résultaient des textes bibliques. Le nom d'Ézéchias dont la lecture fut assurée dès les premières recherches apparut d'abord pour donner un grand intérêt à ces rapprochements; il était mêlé aux exploits d'un roi dont on ne lisait pas encore le nom, mais qui ne pouvait être autre que Sennachérib. Ce nom souffrait quelques difficultés de lecture; quand elles furent surmontées, on acquit la certitude qu'on pouvait lire l'histoire du siège de Jérusalem, racontée par la Bible et complétée par un document qui n'avait pas vu le jour depuis plus de vingt-cinq siècles.

Engagés dans cette voie, les savants comprirent toute l'importance des textes assyriens; mais des esprits aventureux faillirent compromettre les conséquences qu'il était permis d'en

tirer. Plus d'un point de l'histoire de l'Assyrie et de la Chaldée mêlée aux événements de l'histoire du peuple juif a été tour à tour examiné, rejeté, accueilli, ou a soulevé des doutes qui commandent encore la réserve. On peut impunément agiter ces questions sur le terrain solide de l'histoire pure; les documents sont assez nombreux pour que la lumière se fasse sur tous les points.

Il n'en est pas ainsi quand on touche aux légendes et qu'on vient rechercher au milieu de cette communauté de récits épars dans les pays arrosés par le Tigre et l'Euphrate ce qui appartient à tel ou tel peuple qui y a exercé son influence plus ou moins profonde. La découverte d'une série de tablettes, dont quelques-unes renfermaient un récit de la création des premiers habitants de la terre telle que les Chaldéens l'avaient comprise, et le récit d'un déluge dans lequel on découvrait certains détails qui se rapprochaient du récit consigné dans la Genèse biblique, passionna bientôt les esprits et donna aux études assyriennes une notoriété que les travaux consciencieux des premiers explorateurs n'avaient pu atteindre.

Ces légendes chaldéennes ont une importance facile à saisir. Je ne m'explique pas, pour le moment du moins, sur les rapports qui peuvent exister entre les récits fournis par la Bible et ceux qui sont consignés dans les tablettes assyriennes. Il peut y avoir encore trop de chances d'erreur à se prononcer aujourd'hui, malgré les commentaires dont les textes assyriens ont été déjà l'objet. Cette réserve, que les difficultés philologiques réclament, s'impose plus impérieusement quand il s'agit d'appliquer les textes aux symboles; et pourtant quelques esprits se sont prématurément aventurés dans ce domaine où les conjectures ont un si facile accès. On a cherché dans les monuments figurés de l'Assyrie et de la Chaldée la représentation des scènes qu'on avait entrevues dans les textes, et on s'est emparé des indices qu'ils semblaient fournir pour achever

d'établir des rapports entre les récits assyro-chaldéens et ceux qui nous sont transmis par la Bible.

Il y a là un grand danger, car qui sait si les personnes les plus empressées à l'heure présente à saisir ces rapports sur de simples conjectures ne les repousseront pas bientôt avec la même irréflexion si les conséquences qu'elles voulaient en déduire paraissent leur échapper? Et alors, suivant le caprice qui les inspirera, elles rejetteront avec la même légèreté le témoignage des inscriptions ou le témoignage de la Bible pour se renfermer dans une indifférence funeste. Il y a, cependant, certains rapports qui permettent des rapprochements sérieux; mais voyons d'abord quels sont les documents dont on dispose.

On sait que parmi les tablettes qui composent la Bibliothèque de Ninive qu'on est convenu de désigner sous le nom de Bibliothèque d'Assur-bani-pal, on en trouve une série qui commence par ces mots : *Enuva* «en ce temps-là», et qui renferme un récit de la création suivant les traditions chaldéennes

Ces textes comprennent un ensemble de plusieurs tablettes qui ont été publiées en novembre 1875 dans les Transactions de la Société biblique, et se composent de six fragments que M. Smith a classés ainsi[1] :

1° La partie supérieure d'une tablette dans laquelle on trouve un récit de la Création;

2° La partie supérieure d'une tablette où le récit de la Création continue;

3° et 4° Les deux côtés d'une tablette où il est question de la Chute[2] ;

5° et 6° Les deux côtés d'une tablette où il est question de la lutte des dieux contre le chaos.

[1] *Transactions of the Society of Biblical archæology,* vol. IV, p. 2.

[2] Cette indication est donnée par M. G. Smith et repose sur l'interprétation erronée d'un passage que nous aurons bientôt à examiner.

Après avoir fait connaitre l'état des tablettes qu'il allait traduire, voici maintenant comment M. G. Smith s'exprime sur les renseignements qu'il puise dans ces textes : « A l'endroit où l'obverse de la tablette qui parle de la création de l'homme est rompu, elle laisse l'homme dans un état de pureté, et quand le récit recommence, au revers de la tablette, l'homme est déjà déchu[1]. »

Cette tablette ne nous donne donc aucun renseignement sur la scène qui a eu un dénouement si fatal au genre humain. Aussi M. Smith est obligé de convenir qu'il est difficile de dire jusqu'à quel point le récit des inscriptions s'accorde avec celui de la Bible; mais il ajoute bientôt, en ouvrant ainsi la porte à l'erreur, qu'on peut s'appuyer sur le récit de la Bible, qui est complet, pour suppléer aux allusions fragmentaires qu'on trouve dans les inscriptions[2].

Partant de ce principe, M. G. Smith recherche dans les autres fragments des tablettes les expressions qui peuvent confirmer sa thèse, et il s'arrête sur un passage des fragments 2 et 3 où il est question, d'après lui, d'un dragon, *le Dragon Tiamat,* le *Dragon de la mer,* auquel il attribue dans le récit chaldéen le même rôle que celui du serpent dans le texte biblique. Il en conclut qu'on peut voir la même idée dans les deux récits[3], mais que si les passages des textes cunéiformes sont trop mutilés pour qu'on tente de les traduire sûrement, les allusions au texte biblique sont suffisantes pour qu'on puisse les compléter par les scènes qui sont figurées sur les gemmes et les monuments de l'Assyrie. Il ajoute même que dans certains cas les anciens cachets babyloniens qui renferment des allégories se rapportent plus au récit de la Genèse qu'au récit chal-

[1] *Chaldean account*, p. 87.

[2] It is better to review the Biblical account which is complete and compare it with the fragmentary allusions in the inscriptions. — *Chaldean account*, p. 87.

[3] That the same idea runs through both narratives. — *Chald. acc.*, p. 89.

déen, et il cite à l'appui le cylindre dont nous nous occupons. Enfin il conclut qu'il est *évident*[1] qu'une version de l'histoire de la Chute, semblable à celle de la Genèse, était connue en Babylonie dès ces temps reculés.

C'est ainsi que M. G. Smith met en scène le cylindre dont nous allons maintenant examiner le sujet. Il y a toutefois une première observation qui se présente d'abord et qui porte sur le texte même cité par M. G. Smith, et dont l'aspect des planches auxquelles il renvoie ne permet pas de se rendre compte. Ces planches sont, en effet, imprimées en caractères mobiles et dès lors ne présentent pas un fac-simile du texte. On sait que, parmi les tablettes assyriennes, il y en a un certain nombre appartenant à des séries de même nature, et que le récit peut se trouver continué sur plusieurs tablettes qui se relient par des indications qu'il a été facile de constater. En est-il ainsi pour les six fragments que M. G. Smith a rapprochés avec un ensemble si séduisant? La lithographie qui reproduit les textes dans l'ouvrage de M. F. Delitzsch[2] permet déjà d'entrevoir une différence matérielle qu'il est peut-être bon de vérifier sur l'original; aussi, en ayant recours à l'original lui-même, j'ai pu me convaincre à Londres que les six fragments ne sont pas de la même matière. S'il faut s'en tenir à l'aspect de l'argile et à l'aspect de l'écriture, il est certain que les fragments 3 et 4 n'appartiennent pas à la série dont les fragments 1 et 2, 5 et 6 faisaient partie. Cette indication, du reste, a été donnée également par M. Oppert dans ses leçons au Collège de France.

Je ne veux pas, cependant, attribuer à cette observation plus de valeur qu'elle n'en comporte. Il se pourrait, en effet, que la Genèse chaldéenne eût été écrite sur plusieurs exemplaires et que nous fussions en présence de fragments appartenant à

[1] It is evident that a form of the story of the Fall, similar to that of Genesis, was known in early times in Babylonia. — *Chald. acc.*, p. 91.

[2] *Assyrische Lesestücke*, pl. LXXVIII à LXXXIII.

des séries différentes; donc, l'état matériel des tablettes importerait peu si le texte se suivait et s'enchaînait par le sens rigoureux ou par ces lambeaux de phrases qu'on trouve sur les inscriptions brisées et qui permettent de compléter si sûrement les textes. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et on peut remarquer, d'après l'exposé de M. G. Smith lui-même, que les rapprochements ne se font qu'à l'aide de conjectures, et que M. G. Smith est parti de l'idée que, le texte biblique étant donné, il fallait y adapter le texte assyrien. Cette idée était d'autant plus séduisante que les deux premiers fragments 1 et 2, relatifs à la Création, s'y prêtent admirablement; mais il n'en est pas ainsi des fragments 3 et 4. L'idée de chute ne repose dans tout le récit fragmenté que sur un passage, ligne 5, du 3[e] fragment, et l'intervention du serpent, sur un mot dans lequel M. G. Smith voit un monstre qu'il nomme *le Dragon Tiamat* et qui est exprimé par les deux monogrammes suivants:

La signification de ce groupe est donnnée par les tablettes philologiques assyriennes. Il suffit d'avoir compulsé ces tablettes pour comprendre les quelques observations que nous croyons devoir faire à l'appui de cette citation. On lit d'abord[1]:

is – kir – kir   tur – bu – ' – tuv.

C'est le premier passage où on trouve une explication phonétique des signes qui composent l'idéogramme.

Mais *is-kir-kir* est un complexe qui peut avoir une signification toute différente du groupe *kir-kir* seul. D'un autre côté, si on veut rattacher le premier signe *is* au groupe *kir-kir,* nous voyons par l'ensemble de la tablette où se trouve le pas-

[1] *W. A. I.,* II, pl. XXXII, n° 3, l. 49.

sage cité qu'il paraît se rattacher aux différents composés dans lesquels le signe [cuneiform sign] aurait le rôle d'un indicatif peut-être aphone. Mais alors la signification primitive de ce signe est bien établie; on sait qu'il se lit *epiru* et signifie « terre, poussière »; je ne vois donc pas comment il pourrait se rattacher à l'idée de serpent dont nous connaissons l'idéogramme, et encore moins à l'idée de dragon, surtout du dragon de la mer.

Un autre passage des syllabaires cité par M. F. Delitzsch donne la glose suivante :

kir - kir *ra - pa - su* *sa* *ra - pa - su*

Et dans ce passage, M. Oppert explique la transcription *rapas* par « tourbillon ».

Si maintenant nous examinons la transcription *turbu' tuv,* M. G. Smith rattache ce mot à la racine hébraïque רהב d'où le dérivé « monstre marin. » M. Oppert le rapproche de l'arabe *turâb* « poussière » d'où pour le complexe « tourbillon de poussière. » Cette explication a plus de vraisemblance si l'on consulte l'ensemble de la tablette qui donne les différents dérivés de l'idéogramme primitif; il y a là une difficulté sérieuse. Il me suffit de rappeler toutefois que le mot *turbu'-tuv* provient nécessairement d'une racine défective, et tous les assyriologues comprendront l'embarras qu'on éprouve à préciser une racine de cette nature avant que le sens du dérivé soit déjà fixé par d'autres procédés.

L'état matériel de la tablette et les observations philologiques auxquelles le passage cité donne lieu, écartent donc l'idée d'un rapprochement dont il faut chercher ailleurs la justification.

Si la tablette n'a rien à faire avec le récit de la chute de nos premiers parents, voyons maintenant si le sujet du cy-

lindre sur lequel on s'appuie peut y suppléer. Nous avons dit comment M. G. Smith avait introduit le cylindre du Musée britannique à l'appui des lacunes du texte; cette hypothèse était trop séduisante pour ne pas être accueillie avec enthousiasme; aussi elle a été acceptée et propagée avec plus d'empressement que d'examen; on a sauté par-dessus les lacunes; il y a plus, on a même forcé les indications du cylindre. Où M. Smith avait vu deux personnages, on n'a pas hésité à en caractériser le sexe, et on a repris la description du sujet du cylindre en lui donnant un caractère plus précis. Voici, du reste, ce que devient l'indication de M. G. Smith dans les écrits qui vont la propager :

« Il y a même dans la collection publiée par Layard (lisez Lajard) un antique cylindre babylonien reproduit aussi par M. G. Smith qui représente un arbre aux rameaux étendus horizontalement, d'où pendent deux gros fruits devant lesquels sont assis face à face deux personnages, *un homme et une femme*. L'homme a le front armé de cornes de taureau ; la femme est sans attributs. Derrière la femme se dresse un serpent. » A cette description, il est impossible, en effet, de ne pas songer au récit biblique de la tentation d'Adam et d'Ève. Dans ces termes, l'hypothèse était peut-être permise; mais le propagateur de ces idées ajoute : « Quoique la partie du poème chaldéen de la Création qui devait parler de l'arbre de la vie et qui racontait la scène de la tentation n'ait pas encore été retrouvée, comme nous l'avons dit plus haut, nous sommes certains (*sic*), grâce à ce précieux cylindre, qu'au moins, dans une des formes du récit, la tentation était représentée sous la forme d'un serpent. »

Il y a cependant quelque chose qui gêne le continuateur de M. G. Smith, car il s'est aperçu que l'on n'a pas donné au groupe *kir kir* le sens de « serpent », mais celui de « dragon »; aussi il continue :

« La séduction des premiers humains est souvent attribuée au Dragon *Tiamat,* la personnification de la mer. On peut conclure de là, en comparant cette tradition avec celle de la Genèse, que le serpent ne doit pas être considéré dans le récit de Moïse comme un simple reptile, mais comme l'organe d'un mauvais esprit[1]. »

Voilà ce que devient l'hypothèse de M. G. Smith dans des écrits postérieurs. Les renseignements qui peuvent découler de l'examen du texte, les lacunes, les difficultés philologiques de la traduction, tout cela a disparu; il ne reste plus qu'une affirmation positive; l'évidence est acquise. Je ne reviendrai pas sur le texte; j'ai dit qu'il ne pouvait se rattacher matériellement au récit de la Genèse chaldéenne, et que l'expression sur laquelle on voulait s'appuyer ne se prêtait pas à une pareille hardiesse. Examinons maintenant la scène du cylindre sur laquelle repose désormais toute l'assimilation qu'on peut établir entre les traditions bibliques et les traditions chaldéennes, et analysons successivement les divers éléments dont elle se compose.

On voit d'abord un arbre qui paraît être au milieu d'une scène symétrique; je dis *paraît* avec intention; mais cet arbre, est-ce bien l'arbre de la science? Pour l'affirmer, à défaut d'une mention précise dans les textes, il faudrait en trouver l'indication dans l'ensemble de la scène, car, par lui-même, il n'a rien de particulier. Un grand nombre de cylindres orientaux portent l'image d'un arbre, arbre sacré, sans doute; mais rien ne permet de supposer que l'arbre ainsi représenté soit celui dont le fruit était défendu d'après les traditions mosaïques.

Cet arbre se transforme sur les cylindres, et particulière-

[1] F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes, en Égypte et en Assyrie.* Paris, 1877, t. I, p. 157, — et à l'appui : Bickell, *Zeitschrift für katholische Theologie,* 1877, t. I, p. 127.

ment en Assyrie on en trouve un type conventionnel devant lequel on rencontre souvent deux génies en adoration, ce qui fait supposer qu'il s'agit en effet d'un arbre sacré. Sous ce rapport, l'arbre du cylindre du Musée britannique peut donc avoir une signification sacrée; mais cette signification est encore à trouver. Je ne puis que l'indiquer ici; ceux qui voudront la chercher pourront examiner le même arbre, avec des accessoires différents. Sur certains cylindres, il n'y a qu'un seul personnage debout, d'un côté de l'arbre, et de l'autre, des symboles encore inexpliqués. Sur d'autres cylindres, le même arbre est adoré par deux griffons, quelquefois aussi par deux poissons; enfin, ailleurs, la scène varie dans les détails et reste comme l'expression d'un mythe dans lequel on cherche en vain une allusion au passage des traditions bibliques qu'on voudrait y découvrir.

Je ne dois pas oublier cependant un détail : cet arbre a des fruits que les deux personnages paraissent vouloir cueillir. Ce détail serait important, en effet, s'il était particulier à ce sujet; mais je puis citer une autre scène plus caractéristique qui



est reproduite sur un cylindre du musée de La Haye[1] et dans laquelle on n'a jamais songé à voir une allusion au péché de nos premiers parents. Le sujet de ce cylindre représente évi-

[1] V. Menant, *Catalogue des cylindres orientaux du cabinet des médailles.*

demment un jardin : on voit des arbres et des oiseaux de différentes espèces, et, au milieu, un arbre plus grand que les autres chargé de fruits; puis un personnage, à gauche, cueille un de ces fruits qu'il passe à un compagnon déjà porteur d'un fruit. De l'autre côté de l'arbre, un troisième personnage cueille également des fruits et paraît inviter à suivre son exemple. Si ce personnage était un serpent, on serait bien tenté de voir dans cette scène l'épisode fatal du jardin d'Éden; mais les trois individus, revêtus du costume de la Susiane, sont des hommes et ne se prêtent pas à cette interprétation. Revenons donc à notre cylindre. Il y a, en effet, un serpent derrière l'un des personnages, et sa tête incline du côté de celui dans lequel on veut voir une femme. Malgré cette indication, on pourrait se demander derrière lequel, car il ne faut pas oublier que la scène est gravée sur un objet rond, et le serpent se trouve précisément à l'extrémité de l'axe du cylindre opposé à l'arbre comme une ligne de séparation entre les deux personnages.



Ce serpent se rencontre, du reste, sur un grand nombre de cylindres : sa place n'est pas constante; on le voit même au milieu des personnages comme nous le retrouvons au milieu des symboles qui figurent sur les documents de Marduk-idin-akhi.

La présence du serpent sur le champ des cylindres assyriens n'a donc rien d'extraordinaire; pourquoi cet animal n'y aurait-il pas sa place comme le scorpion, le chien, le lion,

le taureau, le poisson ou tout autre animal qu'on trouve aussi fréquemment?

Enfin ce serpent n'a rien de commun avec le *Dragon Tiamat* dont M. G. Smith a vu l'indication dans le monogramme



que nous avons cité, et dont il indique la figure sur les cylindres où il se présente, en effet, sous la forme d'un monstre ailé dont les dragons héraldiques semblent avoir perpétué l'image, mais qui n'a rien de commun avec le serpent de la Bible[1].

Voyons maintenant les personnages. Nous avons dit que M. G. Smith indique qu'il y a deux personnages. Ceux qui s'appuient sur son idée y voient même deux individus de sexe différent; mais cette affirmation est toute gratuite. J'avoue franchement que je comprends peu Adam et Ève en robe longue, assis sur un scabellum dans le Paradis terrestre, en présence de l'arbre dont le fruit était défendu. Quand on veut interpréter une scène par les symboles, on conviendra que cet appareil, ces vêtements nous éloignent déjà de l'état d'innocence dans lequel on représente les premiers humains. On pourrait croire que les Chaldéens auraient hésité à représenter la femme nue? Il n'en est rien, car si les femmes figurent rarement dans les scènes assyro-chaldéennes, on en trouve quelquefois sur les cylindres, particulièrement sur les cylindres de la provenance et de l'époque à laquelle doit appartenir celui qui nous occupe. Il y en a deux types : l'un montre la femme nue, de face, les mains ramenées à la ceinture; elle figure ainsi quelquefois

[1] Voy. Menant, *Catalogue des cylindres du cabinet royal de La Haye.*

isolée, mais le plus souvent comme un accessoire de différentes scènes religieuses auxquelles elle paraît cependant étrangère. Le second type de la femme nous la représente revêtue d'une robe longue, armée et diadémée comme une déesse, le sexe parfaitement caractérisé par le dessin de la poitrine ou des hanches. Il en est de même dans quelques scènes d'intérieur où on voit encore des femmes. Sur notre cylindre, il n'y a pas, selon nous, de figures de femme; nous y voyons deux hommes. Ils sont tous deux vêtus de la robe longue qui caractérise les personnes de distinction, prêtres ou dieux. Ils ne diffèrent que par la coiffure; ce que l'on a pris pour des cornes qui ornent la tête de l'un d'eux n'est que la trace du chapeau aux bords relevés, particulier à la Chaldée, que l'on voit sur la tête de certains individus et qui accompagne le costume traditionnel dont ils sont revêtus; d'ailleurs jamais les cornes ne sont ainsi insérées sur la tête humaine, l'une sur le front, l'autre sur la nuque; lorsque la figure est vue de face, les cornes se présentent de chaque côté de la tête; vues de profil, elles se confondent et il semble n'y en avoir qu'une seule; c'est ainsi qu'un beau cylindre de La Haye nous montre le type de l'homme cornu dans deux positions différentes; il ne peut donc être confondu avec celui qui nous occupe.

Le second individu porte une coiffure plus indécise; à cause des altérations de la pierre, il paraît avoir la tête nue, les cheveux relevés en arrière, et rappelle le type des habitants de la Susiane; dans tous les cas, le costume est le même et assez caractéristique pour ne pas attribuer un sexe différent à l'un de ces personnages.

Ces deux types se rencontrent souvent, du reste, sur des cylindres de la même époque où il n'y a plus ni arbre ni serpent. Ils sont assis face à face, tantôt sur un trône à degrés et toujours drapés dans une robe longue, la main droite étendue et la gauche ramenée à la ceinture; quelquefois devant

un autel sur lequel reposent des offrandes. On trouve à toutes les époques une opposition analogue de deux personnages différents réunis dans une œuvre commune; sur les cylindres assyro-égyptiens, où la différence des costumes et des symboles est plus tranchée, on peut étudier plus aisément le rôle qu'on leur prête, et il est facile de se convaincre qu'il s'agit dans ces scènes de consacrer l'alliance de deux peuples par une cérémonie religieuse.

Il nous semble donc *évident,* à notre tour, que le cylindre du Musée britannique ne saurait représenter un épisode analogue à celui qui est indiqué dans la Genèse biblique, et qu'on lui a attribué une signification qui est aussi contraire aux textes chaldéens qu'aux représentations symboliques qu'on voudrait expliquer.

M. de Longpérier a bien voulu me demander de vous soumettre un moulage du cylindre même sur lequel j'ai appelé votre attention; en vous le produisant, j'aurai peut-être l'occasion de vous entretenir d'appréciations aussi hasardées.

Ce n'est pas, en effet, le seul exemple que j'aurais pu citer parmi les interprétations dont les cylindres assyro-chaldéens ont été l'objet, car on signale avec la même légèreté, sur ceux-ci, Noé dans l'arche; sur d'autres, des épisodes de la construction de la tour de Babel.

Les textes bibliques ne sont pas les seuls, du reste, qu'on invoque aussi légèrement pour expliquer le symbolisme assyro-chaldéen. Les fragments des légendes orientales qui nous sont rapportés dans les auteurs grecs sont cités à l'appui des explications les plus hasardées pour nous montrer sur les gemmes de la Chaldée des scènes qu'un examen sérieux réduirait aux proportions les plus simples; j'ai vu et étudié des centaines de cylindres, et je cherche encore à m'expliquer par quelle méprise on a pu voir sur quelques-uns la vierge qui, selon Hérodote, était offerte chaque nuit au dieu dans

le temple de Bélus[1], ou bien encore la monstrueuse représentation de l'Androgyne qui a donné naissance au genre humain[2]. Il faut bien le reconnaître, il n'y a rien de fondé dans ces appréciations; elles reposent sur une méprise constante du sens critique qui doit présider à l'examen de ces symboles. Avant de leur donner une signification, il faut d'abord connaître les mythes sous l'influence desquels ils ont été conçus. Toute la partie des inscriptions qui traite de ces mythes est encore la plus obscure et la plus difficile à expliquer, à cause des lacunes du texte et des expressions techniques qu'il renferme; aussi nous sommes loin de comprendre les légendes et les cérémonies d'un culte qui repose sur un polythéisme aussi compliqué que celui de la Chaldée, et l'explication n'en saurait être tentée avec les seules ressources d'une imagination féconde.

J. Menant.

N° III.

LETTRES DE M. FRANÇOIS LENORMANT SUR UN VOYAGE FAIT PAR LUI DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE.

I.

Canosa.

J'ai eu la bonne fortune de pouvoir visiter un tombeau de quelque importance, à chambre taillée dans le tuf, tombeau malheureusement dépouillé antiquement de tout ce qu'il renfermait d'objets de métal, lequel avait été ouvert depuis peu de jours et contenait encore ses vases. J'ai pu aussi étudier tout le mobilier céramique de deux autres tombeaux, d'épo-

[1] Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles*, n° 734. — F. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments de Bérose*, p. 374.

[2] Mansell, *Gazette archéologique*, t. IV, p. 136.

ques diverses, récemment découverts. Enfin, je suis parvenu à pénétrer, en rampant avec d'assez grandes difficultés, dans le grand tombeau à neuf chambres, le plus vaste et le plus important qui ait jamais été trouvé à Canosa, à l'ouverture duquel assista jadis Biardot et d'où provenaient toutes ses terres-cuites.

Il m'a été possible ainsi de glaner quelques observations d'un certain intérêt. En combinant ces observations avec les renseignements qui m'ont été fournis par les *scavatori* de profession, j'ai pu m'assurer de ceci, que les vases de terre cuite, peints de couleurs vives, qui n'ont jamais passé au feu, sur lesquels se dressent ou font saillie des figurines comme on en voit de si gros échantillons dans le musée Campana, vases exclusivement propres à Canosa, ne se rencontrent *jamais* avec les vases peints, même les plus récents. Ils représentent une époque postérieure, qui s'étend environ de la deuxième guerre punique au temps de Sylla. C'est, en effet, en 65 avant l'ère chrétienne, sous le consulat de Calpurnius Piso et d'Acilius Glabrio, qu'a été déposée la dernière personne enterrée dans le grand tombeau à neuf chambres. Le fait est attesté par une inscription latine gravée sur la paroi d'une des pièces du tombeau. Cette inscription se trouve dans tous les recueils, comme ceux de Mommsen, de Rithschl et du P. Garrucci. Mais on n'a pas, jusqu'ici, établi le rapprochement qu'elle impose entre sa date et la nature des objets déposés dans le tombeau.

La nécropole de Canosa, qui est d'une très grande étendue, est loin d'être épuisée. On l'exploite toujours avec succès, et des fouilles régulières y seraient faciles et fructueuses. Il y a des terrains appartenant à l'État, qui n'ont jamais été explorés, où le sol sonne creux sous les pieds et où les tombeaux supérieurs ne doivent pas être à plus d'un mètre ou d'un mètre et demi de profondeur.

Ruvo.

Il n'y a pas à Ruvo, comme à Canosa, de tombeaux creusés dans le roc qui subsistent après les fouilles. Les sépultures consistent en un sarcophage carré, de tuf, ou bien en une petite chambre carrée, sans entrée, formée avec des dalles de pierre ou de grandes tuiles. D'ailleurs la nécropole, beaucoup moins étendue que celle de Canosa, a été maintenant bouleversée dans tous les sens par les excavations et ne donne plus que quelques objets de loin en loin.

Tout ce qui est à voir dans cette localité consiste donc dans des collections qui s'y sont formées au beau temps des fouilles. Il y en a deux.

La première, celle de M. Jatta, forme un véritable musée digne d'un grand État. Il y a là plusieurs milliers de vases, tous importants et bien choisis. Toutes les pièces capitales en sont du reste publiées, et M. Jatta lui-même a imprimé, il y a quelques années, un excellent catalogue général de son musée.

L'autre collection, celle de M. Caputi, est beaucoup moins nombreuse, mais cependant renferme une dizaine de pièces de premier ordre, appartenant pour la plupart à l'âge du grand style sévère. M. Jatta vient, cette année même, de consacrer un volume spécial à la collection Caputi.

Bari.

On commence à former dans cette ville un petit musée provincial qui tient encore tout entier dans trois armoires. Il ne compte jusqu'ici que de petits vases, dont quelques-uns seuls ont un véritable intérêt, et deux ou trois fort belles terres-cuites. Du moins, ce musée sert à donner une idée de ce que l'on rencontre habituellement dans les nécropoles secondaires de Bari même, Trani, Monopoli, Altamura, Binetto et autres localités voisines. Les vases apuliens de la décadence y

dominent presque exclusivement, avec les prétendus vases de Gnatia. Je dis les *prétendus,* car il n'y a vraiment aucune raison sérieuse de conserver cette appellation inventée par les marchands de Naples. Rien ne donne lieu de placer réellement à Gnatia le centre de la fabrication d'une classe de poteries qui ont dû être faites en plus d'un endroit, et se rencontrent également dans toutes les nécropoles de la région qui s'étend de Canosa à Tarente. C'est aussi partout dans la même région que se trouvent constamment les petits scyphos à figures rouges ayant de chaque côté une chouette entre deux branches d'olivier; mais cependant on les rencontre plus abondamment qu'ailleurs à Ruvo et à Tarente, deux villes qui, à certaines époques, ont pris la chouette pour type monétaire. Ces scyphos à la chouette ne figurent jamais dans les mêmes tombeaux que les vases à peintures rouges du style sévère, mais depuis le moment où apparaissent les vases proprement apuliens à grandes compositions compliquées, jusqu'au dernier terme de la fabrication de la céramique peinte.

Le musée provincial de Bari possède aussi quelques vases à décors géométriques, d'un caractère assez original, provenant de la petite nécropole de Canneto.

Province de Lecce.

On forme aussi un musée provincial à Lecce, et comme on y met plus d'argent qu'à Bari, il paraît devoir prendre rapidement un certain intérêt. Presque tout ce qui se trouve en ce moment à Canosa, en fait de vases, s'achète pour le musée de Lecce. Mais ce qui fait l'originalité de ce musée, et en général de toutes les collections de la région, c'est une classe particulière de vases peints qui commence à se montrer à Gnatia, concurremment avec les poteries apuliennes, et qui, à partir de là, se rencontre exclusivement dans toutes les nécropoles de la contrée messapienne et japygienne, jusqu'à

Otrante. Ces vases ont été pour moi une nouveauté. Ils appartiennent à une fabrication tout à fait à part, qui s'est prolongée depuis l'art archaïque jusqu'aux derniers temps de la poterie peinte. Il y a là un type particulier de forme, d'où est sortie l'amphore à volutes de Canosa et de Ruvo. Je proposerais de l'appeler *amphore japygienne,* comme on dit l'*amphore tyrrhénienne.* J'en rapporte un petit spécimen, trouvé à Rugge, l'ancienne Rudiæ, qui pourra servir de type de comparaison pour reconnaître les vases analogues existant dans nos musées sans qu'on en connaisse la provenance exacte. J'ai fait aussi dessiner un vase de ce type, trouvé à Gnatia et conservé au musée de Bari, où l'on voit une chasse au cerf par un homme à cheval, peinte en brun, d'un style extrêmement ancien.

Les terres-cuites de la province de Lecce sont aussi fort différentes de celles de Ruvo et de Canosa, et comme style, et comme nature de terre.

Tarente.

Les derniers vestiges de la ville antique en dehors du sol achèvent de disparaître en ce moment, par la construction d'un nouveau quartier sur la terre ferme, en dehors de l'île qui contenait dans l'antiquité la citadelle, et où Tarente s'était concentrée dans le moyen âge. On trouve beaucoup d'antiquités dans ces travaux de construction, mais les découvertes ne sont l'objet d'aucune surveillance sérieuse et suivie. Les objets se dispersent, périssent ou s'en vont à Naples sans certificat authentique de provenance. Il n'y a à Tarente ni musée, ni collection particulière, si ce n'est de médailles.

Le seul cabinet qu'il y eût dans la ville, celui du chanoine Cecci, est aujourd'hui presque entièrement dispersé, par suite de la mort de son propriétaire. Tout ce qu'il pouvait contenir de bon a été vendu pièce à pièce. Le résidu que j'en ai pu voir se compose principalement de faux grotesques, que

quelque industriel du cru fabriquait pour le bon chanoine. Il y a là des vases à figures rouges, *peints à l'huile,* avec des éléphants, en souvenir de Pyrrhus, qui sont vraiment bien amusants.

J'ai pu cependant acquérir à Tarente quelques beaux fragments de terres-cuites, qui ouvrent une série nouvelle et spéciale dans ce genre d'objets. La terre-cuite de Tarente est bien à part de celle de l'Apulie. Avec un peu de surveillance et de soin dans les recherches, il y aurait là une bonne mine à exploiter pour les musées et pour les amateurs.

En fait de vases peints authentiques, rien de ce que j'ai pu voir à droite ou à gauche, à Tarente, ne représentait la fabrication locale à la belle époque. Elle reste encore pour moi tout à fait inconnue. Ce que j'ai vu rentre exclusivement dans les données habituelles de la poterie apulienne des âges de l'ornementation exubérante et de la décadence. Ceci vient confirmer ce que je soupçonnais déjà depuis longtemps, c'est que les vases de l'Apulie et de la Basilicate sont, en réalité, des vases tarentins. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y ait pas eu des centres de fabrication locale en dehors de Tarente. Le fait est incontestable, au moins pour Ruvo, où l'on a trouvé des fours de céramistes et, auprès d'un de ces fours, l'outillage d'un peintre de vases, le broyon de pierre à pulvériser les couleurs et les deux godets de noir et de rouge, objets qui se conservent dans la collection Jatta. Mais c'est Tarente qui donnait la mode aux Apuliens et aux Lucaniens, et c'est de cette ville que sortaient les potiers grecs qui allaient s'établir chez les indigènes. Aussi l'événement qui a amené dans cette portion de l'Italie la chute de l'industrie des vases peints, a dû être la ruine de Tarente, dans la seconde guerre punique. Si, un peu plus tard, le *senatus consultum de Bacchanalibus* a pu avoir une action, ce n'a pu être que pour achever ce qui était déjà fait aux trois quarts.

Quant à la topographie de la Tarente antique, c'est tout à fait à tort que l'on dit d'ordinaire que cette ville s'étendait seulement le long de la route actuelle de Lecce, sur la pointe à l'est de l'île de la citadelle. Ceci a peut-être été vrai dans la ville romaine, mais la ville grecque n'occupait pas moins d'espace à l'ouest sur l'autre pointe du continent, où arrive la route de Naples. C'est là, à 2 kilomètres et demi environ de la station au delà du chemin de fer, que s'observe le seul débris subsistant de l'enceinte hellénique, lequel est de très belle époque. Sans atteindre à l'étendue de Syracuse, Tarente, divisée en trois parties par les canaux naturels qui donnent entrée dans le Mare Piccolo, était une des plus grandes parmi les villes grecques.

II.

A part la belle colonnade du temple de Métaponte, bien connue par les travaux du duc de Luynes, et les restes du temple de Héra Lacinia, auprès de Crotone, dont le soubassement monumental est en grande partie conservé, avec une colonne encore debout et intacte, ce sont des emplacements plutôt que des ruines proprement dites que l'on visite là où s'élevaient les principales cités de la Grande Grèce. Mais ces emplacements, même dans l'état actuel, prêtent à des observations de quelque intérêt. Les fouilles y seraient presque partout faciles et sûrement fructueuses.

Il y a du reste beaucoup à reviser dans les données les plus vulgairement admises sur le site de beaucoup de villes de la Grande Grèce. C'est une topographie à refaire en grande partie. Les géographes n'ont pas, jusqu'ici, tenu assez de compte du fait général du déplacement des centres de population dans toute cette contrée au début du moyen âge. Les cités grecques s'étaient toutes assises sur le bord de la mer, dans des

sites favorables au commerce maritime mais qui prêtaient peu à la défense. Dans les siècles où les corsaires sarrasins, maîtres de la Sicile, ravagèrent périodiquement les côtes de l'Italie méridionale, ces positions devinrent intenables, ouvertes qu'elles étaient à toutes les dévastations. Les habitants les abandonnèrent et se retirèrent à 8 ou 10 kilomètres de la mer, laissant le littoral absolument désert. Crotone seule ne fut pas délaissée, parce que la colline escarpée où s'élevait son acropole permit d'y établir un château suffisamment fort. Mais ce qui restait d'habitants à Thurium-Copiæ se retira à Cassano, ceux de Petilia à Strongoli, ceux de Locres à Gerace, dont le sommet rocheux devait primitivement porter un château fortifié couvrant la riche plaine cultivée par les Locriens contre les incursions des indigènes des montagnes du Bruttium, château qui portait manifestement le nom grec de Ἱεράκειον, «le nid d'éperviers», d'où Gerace, Hieracium au moyen âge. Le même fait s'est produit à Caulonia. C'est tout à fait à tort qu'on en place d'ordinaire le site à Castelvetere. Cette ville ne répond aucunement aux indications des anciens sur Caulonia, qui était dans la vallée même de l'Elorus, et près de son embouchure. Elle est le lieu où les habitants se retirèrent, à l'époque que j'ai indiquée, à plus de 8 kilomètres dans l'intérieur. En réalité, Caulonia était tout à côté du rivage, au lieu qui a conservé jusqu'à nos jours le nom à peine altéré d'Aulone. On y voit encore un certain nombre de vestiges de la ville antique, suffisants pour faire reconnaître son emplacement, bien qu'elle ait été bouleversée par les débordements furieux de l'Alaro, qui, de toutes les *fiumare* de la Calabre, est celle qui dévaste le plus sa vallée dans ses crues de chaque hiver.

Aujourd'hui, depuis que la sécurité est revenue sur les côtes, grâce à la suppression de la piraterie barbaresque, un mouvement exactement inverse de la population est en train de se

produire. On a d'abord commencé par planter et remettre en culture le littoral, tout en continuant à habiter l'intérieur. Puis, dans les dernières années, on a construit le chemin de fer qui longe le littoral. Maintenant les habitants descendent graduellement des villes construites au moyen âge sur les hauteurs, lesquelles d'ici à vingt ans, sauf Catanzaro et Squillace, deviendront à leur tour presque absolument désertes. Ils viennent s'établir autour des stations du chemin de fer, sur le bord de la mer, tout auprès de l'emplacement des villes antiques, dont les localités de création récente reprennent les noms. C'est ainsi que se fondent une nouvelle Métaponte, une nouvelle Caulonia, une nouvelle Locres. Cette dernière, Neolocri, a même déjà pris assez d'importance pour qu'à partir du 1er janvier prochain la sous-préfecture et le tribunal de Gerace y soient transférés, et que l'évêque soit déjà venu s'y établir.

Après ces remarques générales, je passe à des observations spéciales sur quelques localités.

Métaponte.

Le Gouvernement italien a pris des mesures sérieuses pour la conservation du temple. Malheureusement, l'ingénieur chargé de ce soin l'a entouré d'un mur du plus disgracieux effet, qui ne permet plus d'avoir, du pied des colonnes, la vue de la plaine et de la mer.

Ce temple était situé à quelque distance, en dehors de la ville elle-même. L'emplacement de la nécropole voisine n'est pas suffisamment indiqué sur la carte du duc de Luynes. On en reconnaît pourtant très bien l'étendue. Des fouilles y seraient extrêmement faciles, et les paysans qui cultivent la plaine en tirent souvent des vases peints ou les bouleversent sans profit, car le sol, aux alentours, est jonché de fragments de vases. Il n'y avait pas de tombeaux à chambres creusées

dans le sol. Autant que j'ai pu voir, les sépultures se composent de sarcophages grossièrement creusés dans des blocs de tuf du pays ou des fosses rectangulaires aux parois revêtues de dalles de pierre ou de grandes tuiles.

Thurium et Sybaris.

Les recherches récemment entreprises par le Gouvernement dans la belle vallée où se sont élevées successivement ces deux villes, à peu de distance l'une de l'autre, n'ont encore fait rien découvrir de Sybaris et n'ont jeté, jusqu'à présent, aucune lumière sur la question, encore très obscure, du site précis de cette ville. Dans la première campagne, on s'est borné à fouiller le plus grand tumulus de la vallée. Les objets trouvés forment le noyau d'un petit musée, à la mairie de la ville voisine de Corigliano-Calabro. La seule trouvaille importante a été celle de deux petites lames d'or chargées de caractères grecs, qui étaient placées auprès de la tête du personnage enterré sous le tumulus. Les inscriptions ont été déjà très bien étudiées par M. Barnabei et M. Comparetti. Une des lames porte une épigramme de quelques vers, d'assez mauvais style, curieux par le mélange de formes doriques et ioniques, qui exprime la doctrine éleusinienne que le mort initié devient, dans les enfers, époux de Perséphoné. Sur l'autre est une invocation à toute une série de divinités de l'orphisme, parmi lesquelles Gê-Pammétor, Protogonos et Phanès. Le mort qui reposait sous ce grand tumulus était donc un habitant de Thurium initié aux Éleusinies et aux mystères orphiques.

Crotone.

C'est là qu'a eu lieu, il y a quelques mois, la grande découverte de monnaies d'or grecques dont le contenu est analysé en grande partie dans un des derniers numéros de la

Zeitschrift für Numismatik de Berlin, avec cette indication trop vague, que la trouvaille a eu lieu «en Calabre.» J'ai visité l'emplacement précis où elle s'est produite fortuitement, et j'ai encore vu, entre les mains de plusieurs habitants de la Cotrone actuelle, plusieurs pièces distraites de l'ensemble du dépôt.

Catanzaro.

La fondation de cette ville ne date que du VIIIe ou du IXe siècle. On n'y observe aucun vestige d'occupation antique de l'emplacement, rien même qui puisse donner lieu de supposer que dans cette position si forte existât quelque *φρούριον* des Crotoniates.

Grâce à l'initiative du préfet actuel, M. Collucci, grand amateur d'antiquités, on a inauguré cette année à Catanzaro un petit musée provincial. Le directeur, M. Marincola-Pistoja, est un homme fort érudit, bon numismatiste, qui a fait des travaux méritoires sur quelques points de l'ancienne topographie de la contrée. Ce musée n'est encore qu'un embryon, où l'on remarque cependant quelques inscriptions et deux ou trois jolies terres-cuites venant de Locres. Ce qu'il y a de mieux, c'est la collection de médailles déjà riche en argent des villes grecques et en or byzantin jusqu'au XIe siècle. Il y a aussi une série de quelque étendue de bulles de plomb byzantines, qui se trouvent fréquemment en Calabre, et de tessères grecques et romaines de même métal. Parmi les grecques, j'en ai noté une très petite et très fine qui présente d'un côté une cigale et de l'autre une fourmi. L'opposition de ces deux animaux a été manifestement empruntée à la fable de la collection ésopique.

Si Catanzaro est un lieu sans antiquités, la Roccella del Vescovo di Squillace, endroit situé au débouché de la vallée sur la mer, à 2 kilomètres de la station de Catanzaro, offre des traces importantes d'occupation grecque, puis romaine. Au-

tour d'une ferme appartenant à un M. Massara, l'on y observe de nombreux restes de constructions, avec les débris de deux petits temples, l'un grec, d'ordre dorique, aux colonnes et aux chapiteaux de pierre calcaire du pays, l'autre romain, à colonnes corinthiennes de marbre. Une petite collection d'objets trouvés dans les travaux de culture et de plantation a été formée dans une des chambres de la ferme. Le joyau en est l'avant-bras avec la main (longs de 1^{m},50) d'une statue colossale de bronze du plus beau style grec. Il a été trouvé en plantant un olivier, et il est fort possible que la statue elle-même gise encore sous le sol, car on n'a pas fait de recherches pour la trouver.

Tout auprès on voit les murailles, encore presque intactes, d'une belle basilique chrétienne du ve ou du vi^{e} siècle, de maçonnerie toute romaine. Enfin, encastré dans une muraille, sur le bord de la route, où cette image est l'objet de la dévotion des paysans, un fort joli bas relief byzantin, d'une sculpture très fine, représentant la Vierge avec l'enfant Jésus. La Vierge a exactement le costume de l'impératrice Théodora dans les mosaïques de Ravenne; l'enfant Jésus est habillé comme un petit empereur romain de l'époque, avec la chlamyde attachée sur l'épaule par une grosse agrafe ronde, tenant d'une main le globe, de l'autre le *volumen*. Il a tout à fait l'apparence des figures des diptyques d'ivoire.

Les ruines de la Roccella del Vescovo di Squillace doivent être celles de Crotalla, car cette ville était ainsi appelée d'après sa situation à l'embouchure du fleuve Crotalus, le Corace actuel.

Gerace et Locres.

La cathédrale de Gerace a été construite au commencement du xie siècle, en forme de basilique, et sa nef est entièrement garnie de colonnes de marbre provenant de Locres. Il

en est dans le nombre de très remarquables comme matière, en vert et en jaune antique, et en brèche africaine. Mais les plus remarquables sont six colonnes cannelées de marbre blanc, munies de leurs chapiteaux originaux, qui sont d'un corinthien grec ressemblant de la façon la plus étroite à celui du monument de Lysicrate à Athènes, mais dans les proportions d'un grand édifice. Une tradition locale, dont il est impossible de vérifier la valeur, veut qu'elles proviennent du fameux temple de la Perséphoné de Locres. En tout cas, ces colonnes et leurs chapiteaux mériteraient d'être soigneusement dessinés par un architecte.

Le site même de la ville de Locres a été entièrement planté en oliviers, figuiers, amandiers et orangers, il y a quinze à vingt ans. Ce sont ces travaux de plantation qui ont fait sortir une quantité d'objets précieux, aujourd'hui répandus dans tous les musées de l'Europe. Mais ils ont eu aussi pour résultat de faire disparaître la plupart des ruines qui jusque-là subsistaient au-dessus du sol, à l'exception de quelques constructions romaines et d'un certain nombre de lambeaux du mur d'enceinte hellénique. Il faudrait aujourd'hui des fouilles régulières pour amener de nouvelles découvertes à Locres. Mais j'ai pu constater combien peu profondément on aurait à les pousser pour amener à des résultats importants. Dans une propriété appartenant à M. Scaglione, syndic de Neolocri, en cherchant des pierres de taille pour les constructions de la nouvelle ville, on a mis à découvert à moins de deux mètres au-dessous de la surface, et l'on est en train de démolir, sans même en lever le plan, les fondations d'un vaste édifice grec qui, probablement, était un des temples importants de la ville. C'est, en effet, un parallélogramme de maçonnerie en énormes blocs admirablement taillés et appareillés sans ciment, mais reliés par des crampons noyés dans le plomb. Ce parallélogramme est supporté par un emmarche-

ment sur les trois côtés qu'on en a mis à jour. On a trouvé des bronzes dans ces excavations; mais le propriétaire a refusé absolument de me les laisser voir.

Entre les mains de différents habitants de Gerace et de Neolocri, je n'ai pu examiner que des objets de valeur tout à fait secondaire, provenant du territoire de la ville antique. J'ai pourtant été frappé de rencontrer, chez divers possesseurs, sept scarabées de cornaline et d'agate rubannée, pareils à ceux que l'on trouve en Étrurie. Il y en a aussi un certain nombre dans la Raccolta Cumana du musée de Naples, provenant des fouilles du prince de Syracuse. On pouvait croire ceux-ci portés d'Étrurie à Cumes, mais il est bien difficile de l'admettre à Locres. Je serais plutôt disposé à conclure de ces faits, qu'à une certaine époque l'usage de graver des scarabées de pierre dure a dû exister chez les Grecs de l'Italie méridionale, comme on a constaté qu'il avait existé dans la Grèce propre. Ce seraient ainsi les Hellènes qui l'auraient transmis aux Étrusques, comme tant d'autres usages que l'on avait cru d'abord pouvoir rapporter à une source directement orientale.

Une circonstance topographique assez curieuse est à noter par rapport à Locres. La ville était assise sur le bord même de la mer, entre deux *fiumare* qui baignaient ses remparts au nord et au sud, couverte du côté des terres par une triple acropole. Pourtant, bien que sur le rivage, la ville même n'avait pas de port. Le port des Locriens était situé à plusieurs kilomètres au sud, beaucoup plus près du cap Zéphyrium, au lieu nommé aujourd'hui Bruzzano. Ce port est encore aujourd'hui très bien conservé et forme, comme celui de Métaponte, un *lagone* circulaire communiquant avec la mer. La situation peut expliquer comment Virgile semble placer Locres beaucoup plus près du cap Zéphyrium qu'elle n'était en réalité.

Reggio est une ville toute moderne. Il n'y subsiste plus aucun vestige du Rhegium antique. On n'y a pas formé de musée, et il n'y existe pas de collection particulière d'antiquités.

III.

Dans la Campanie, les principales nouveautés archéologiques en ce moment sont les fouilles de la nécropole du Bosco d'Acerra, l'antique Suessula, par le baron Spinelli, et les trouvailles faites dans celle de Vico Equense, entre Castellamare et Sorrente.

Les fouilles du Bosco d'Acerra, poursuivies depuis plusieurs années, offrent cet intérêt tout particulier d'avoir été très bien faites, avec beaucoup de soin, de régularité et de méthode scientifique, chose rare dans les excavations italiennes. Aussi ont-elles révélé un grand nombre de faits nouveaux. On n'a encore rien publié de développé à leur sujet; mais j'ai pu étudier à fond la collection qu'elles ont fournie. M. Spinelli l'avait envoyée, en effet, tout entière à l'exposition archéologique organisée à Caserte à l'occasion du concours régional agricole. Cette exposition venait de fermer au moment où je suis arrivé à Naples; mais j'ai dû à la parfaite obligeance de ses deux organisateurs, M. Minervini et M. l'abbé Janelli, de Capoue, de voir les portes s'en rouvrir pour moi avant que les objets qui la composaient fussent encore emballés.

La collection des fouilles du Bosco d'Acerra permet de suivre, par ses monuments céramiques, la succession des phases de la civilisation d'une petite ville campanienne, du VIIe au IIe siècle avant Jésus-Christ.

Dans les plus anciens tombeaux on ne rencontre que des vases d'une terre noirâtre, analogue aux plus vieilles poteries de l'Étrurie et du Latium. Ces vases ont été une nouveauté

pour les savants de Naples; mais les *scavatori* de profession disent, maintenant que l'attention a été attirée sur eux : « Nous les avons rencontrés partout, et jusqu'ici nous les jetions au rebut, parce qu'ils n'avaient pas de valeur commerciale. »

Quoi qu'il en soit, on tend maintenant à constater par toute l'Italie l'existence d'une première fabrication céramique indigène, de poteries de terre noirâtre, dont le perfectionnement graduel a donné naissance au *bucchero nero* dans l'Étrurie et peut-être aussi dans le Latium, et dont les premiers essais viennent d'être étudiés de la façon la plus remarquable par M. Helbig dans les *terramare* de l'Émilie. Cette fabrication céramique est partout d'une grande unité. Cependant on peut dès à présent en distinguer à des caractères propres six types différents, en dehors des produits tout à fait primitifs et rudimentaires observés dans la vallée du Pô :

1° Le type *étrusque*, qui se présente dans les plus anciennes sépultures de Chiusi, particulièrement dans celles de Poggio-Renzo :

2° Le type *latial*, si bien connu maintenant par les belles recherches de M. Michele de Rossi;

3° Le type *picentin* des environs d'Asculum, de Firmum et d'Hatria, richement représenté dans le musée municipal d'Ascoli Piceno, dans le musée préhistorique annexé maintenant au Kircheriano et dans le musée Fol de Genève :

4° Le type *sabin*, révélé par les découvertes récentes d'Amiternum et de Corfinium;

5° Le type *campanien*, rendu au jour par les fouilles du Bosco d'Acerra;

6° Le type *bruttien*, dont je rapporte le premier spécimen, provenant de Casalnuovo, entre Gerace et Gioja.

A Suessula, comme dans les vieilles nécropoles du Latium, après avoir été d'abord seule, la poterie noirâtre se montre ensuite associée aux vases peints, d'origine grecque, à décors

géométriques, et à ceux où apparaissent les premières figures d'animaux, tracées en couleur rougeâtre.

Vient ensuite l'époque des vases de style asiatique à zones d'animaux réels ou fantastiques, puis celle des vases à figures noires. Parmi ceux-ci, les uns semblent importés de la Grèce; les autres ont le cachet parfaitement caractérisé de la fabrication chalcidienne de Cumes.

Les vases à figures rouges leur succèdent. Ici le grand intérêt de la collection réside dans ceux qui ont été incontestablement apportés par le commerce de la Grèce propre, et en particulier d'Athènes. Ainsi nous y constatons (pour la première fois, je crois, en Italie) un grand et délicieux lécythos athénien à fond blanc dont la peinture représente deux femmes. Elle est accompagnée de l'inscription en trois lignes, dans le champ :

ΑΞΙΟΠΕΙ... [1]
ΚΑΛΟΣ
ΑΛΚΙΜΑ..

Non moins incontestablement attique par sa fabrique et ses inscriptions est un grand et admirable scyphos à figures rouges de grand style sévère. On y voit, d'un côté, tous les personnages désignés par leur nom, *Alexandros,* qui emmène *Hélène,* poussée par *Aphrodite* et par *Peitho;* le héros troyen y est assisté d'*Énée,* conformément au récit des *Κυπριακά.* De l'autre côté, en présence de *Priam* assis, *Ménélas* poursuit, armé de son glaive, *Hélène* qui se réfugie sous la protection d'*Aphrodite,* auprès de *Criseus* et de *Criséis.* Sous les anses sont les doubles signatures du peintre Macron et du peintre Hiéron :

ΜΑΚΡΟΝ ΕΓΡΑΦΣΕΝ
ΗΙΕΡΟΝ ΕΠΟΙΕΣΕΝ

Je rapporte un calque de cet admirable vase.

[1] Ἀξιοπείθης, nom connu déjà par une inscription.

Rien de plus instructif que la comparaison de ces deux vases et de quelques autres analogues, aussi manifestement d'importation athénienne, avec les vases des styles de Nola et de Capoue trouvés dans les mêmes tombeaux. Leur contraste est une réfutation parfaite de la théorie de Kramer et de Jahn. Des produits aussi différents de faire et de style ne peuvent sortir de la même source et, en les voyant côte à côte, on se convainc de plus en plus de la réalité de l'existence des fabriques locales grecques en Campanie.

Après les beaux vases à figures rouges, les fouilles du Bosco d'Acerra nous offrent ceux de la décadence, dans le décor desquels le blanc tient une grande place, tout à fait pareils à ceux de Capoue. On y remarque de même la multiplication des figures de guerriers samnites, avec leurs casques surchargés d'aigrettes singulières, tels qu'on les voit dans les peintures murales, prétendues grecques, mais en réalité lucaniennes, d'un tombeau de Pæstum, transportées au musée de Naples, et dans celles d'hypogées funéraires de l'époque samnite récemment ouverts à Santa Maria di Capua. Enfin à ces vases peints de la décadence succèdent les poteries étrusco-campaniennes à reliefs et à vernis uniforme d'un noir brillant.

A l'inverse de celles du Bosco d'Acerra, les fouilles de Vico Equense ont été faites, sans surveillance, par des *scavatori* brutaux, agissant dans un but de pure spéculation. Les produits en ont été dispersés; mais j'en ai vu un certain nombre: à Naples, chez les marchands Barone et Scognamiglio; à Rome, entre les mains de M. Alessandro Castellani. En général, ils sont d'une finesse exceptionnelle. Parmi les vases à figures rouges, il y en a qui offrent le vernis de Nola dans sa qualité la plus exquise, d'autres exactement conformes à ceux que l'on avait antérieurement trouvés à Sorrente. Parmi ceux à figures noires, il en est un certain nombre à fond blanc, dont le style est celui du vase d'Hermès et Maïa, autrefois dans la collec-

tion Magnoncour, aujourd'hui dans celle de M. Auguste Dutuit.

Je ne m'étendrai pas sur les dernières trouvailles de vases faites à Santa Maria di Capua, par MM. Doria et Gallozzi; il y a là des pièces merveilleuses, qui mériteraient une longue étude, mais qui rentrent dans les données déjà connues pour les produits de la nécropole de cette localité.

J'ai consacré deux journées à examiner, d'abord à l'exposition de Caserte, puis au musée provincial de Capoue, la série si curieuse et si riche des monuments découverts aux Curti, à côté de Santa Maria di Capua, monuments dont M. Fernique a déjà parlé en France, et qui, en Italie, ont soulevé de vives discussions entre MM. Mancini et von Duhn. On a trouvé là les restes du temple d'une vieille déesse italique, représentée dans un grand nombre de statues votives d'un travail très grossier. Cette déesse est toujours assise, tenant le plus souvent dans ses bras un ou plusieurs enfants emmaillottés; elle en tient quelquefois jusqu'à douze à la fois. Dans d'autres cas elle porte à la main un fruit, un porc, et une fois en même temps un fruit et un fœtus de quadrupède. C'est donc une déesse *κουροτρόφος*, qui présidait à la fécondité de la production animale et végétale. On l'a comparée à la Bona Dea, à Cérès, à Junon Lucine; divers indices me porteraient à la rapprocher encore plus étroitement de la Fortuna Primigenia de Préneste. En tous cas, une inscription osque l'appelle *Diovia Damusa*, ce qui rappelle le nom de Damia, que Festus dit avoir été donné quelquefois à la Bona Dea. En même temps que les débris du temple et ses statues votives de tuf, on a recueilli dans le même endroit près de trente mille terres-cuites, intactes ou en fragments. Ce vaste dépôt paraît provenir d'une fabrique installée auprès du temple pour fournir aux dévots leurs ex-voto. En effet, il y a dans le nombre beaucoup de moules, et, à côté des images de la déesse, des statuettes votives, des têtes, bras,

mains, jambes, pieds et autres parties du corps, de grandes dimensions, destinés à servir de commémorations de guérisons; on a trouvé dans le même dépôt beaucoup d'antéfixes. La plupart sont décorées d'un masque de Gorgone, tantôt très archaïque, tantôt de style perfectionné. Un autre type très multiplié, toujours de style ancien ou imitant l'ancien, offre l'image en bas-relief d'une sorte d'amazone ou de déesse, vêtue d'une tunique courte, chaussée de bottines, montée à califourchon sur un cheval et tenant l'arc; auprès d'elle est constamment une oie. Je serais disposé à voir ici une représentation archaïque de la Diane Tifatine.

Dans les magasins du Musée National de Naples on conserve depuis fort longtemps une inscription en caractères inconnus dont la provenance est ignorée. Je crois avoir constaté qu'elle est turditaine, c'est-à-dire tracée avec la même écriture que les légendes du revers des monnaies d'Obulco de Bétique. J'en rapporte, du reste, grâce à l'amicale obligeance de M. da Petra, un estampage sur lequel on pourra vérifier l'exactitude de mon interprétation. La nature de la pierre sur laquelle est gravée cette inscription pourrait faire soupçonner qu'elle vient de Sicile. Ce serait peut-être, en ce cas, un monument de ces Espagnols du camp de Sextus Pompée qui ont frappé à Panorme des monnaies à la légende *Hispanorum*.

IV.

Vous me demandez, Monsieur, quelques renseignements sur les découvertes faites cette année à Rome dans les jardins de la Farnésine et dont il a été question dans les journaux. Je ne puis vous en parler que d'une manière sommaire, d'après un coup d'œil trop rapide. Il faudrait des plans et des dessins, ou tout au moins des photographies, pour vous en faire suffisamment apprécier la valeur exceptionnelle; vous verriez alors

clairement que je n'exagère pas en mettant ces trouvailles au premier rang comme importance parmi celles que le sol de la Ville éternelle a fournies depuis un assez long intervalle de temps. Elles nous révèlent, en effet, une face nouvelle de la peinture murale antique.

Ce sont les travaux d'établissement des quais du Tibre qui ont amené à fouiller une partie des jardins de la Farnésine, sous lesquels on a découvert et déblayé en grande portion pour quelque temps, puis démoli, une vaste habitation privée romaine, datant des derniers temps de la République ou au plus tard du règne même d'Auguste. Toutes les pièces mises au jour avaient leurs murailles entièrement couvertes de décorations à fresque d'une conservation merveilleuse. Je dis merveilleuse, car on a peine à comprendre comment ces peintures ont résisté à dix-neuf siècles de séjour dans un sol pénétré d'humidité, qui n'était que de la boue; et au moment de leur découverte, elles ont traversé encore sans périr une chance de destruction qui paraissait plus certaine. A peine ouvertes, les tranchées de la fouille ont été envahies par une inondation du Tibre, et pendant quinze jours les peintures sont demeurées ensevelies sous l'eau où on les croyait perdues. La continuation des travaux des quais obligeant à démolir les constructions ainsi retrouvées, les fresques ont été enlevées des murailles avec une extrême habileté et un bonheur complet par les ouvriers habituellement employés à Pompéi, que M. Fiorelli avait fait venir de Naples. On les conserve aujourd'hui dans la serre de l'ancien jardin botanique de la Lungara, transformée en musée spécial des trouvailles faites ou à faire dans les travaux du Tibre.

Les peintures antiques de la Farnésine forment, dès à présent (car on espère pouvoir reprendre les fouilles cet hiver, quand les eaux seront basses), un ensemble auquel Rome n'offrait jusqu'à présent rien d'analogue. La plupart rentrent

dans les données déjà connues des décorations murales les plus parfaites, les plus sobres de goût et les plus anciennes de Pompéi et d'Herculanum, mais avec une exécution plus finie, plus soignée, plus élégante, qu'on ne la voit jamais à Pompéi. Elles ont sur les décorations de cette dernière localité la supériorité qu'on devait attendre dans une riche maison de Rome, arrangée par un homme de goût, en la mettant en comparaison avec les habitations bourgeoises d'une petite ville de province.

Mais là n'est pas la nouveauté exceptionnelle de ces découvertes. Elle est toute dans les peintures, d'un genre sans autre exemple jusqu'ici, qui se sont rencontrées dans une des chambres fouillées. Ici les murailles sont revêtues d'une décoration générale d'un goût sobre et pur rentrant dans les données déjà connues. Mais au centre de chacun des panneaux le décorateur a réservé un cadre imitant un petit tableau de chevalet suspendu à la paroi, cadre dont le fond est en blanc. Sur ce fond blanc une main beaucoup plus habile, celle d'un véritable artiste, et non plus d'un simple ouvrier décorateur, a tracé un sujet de quelques figures au trait rouge, noir ou bistré, avec des teintes plates appliquées sur une portion des draperies. C'est le système de décoration des lécythos blancs d'Athènes, exactement conservé et reproduit. Nous apprenons ainsi que ce genre de peinture avait été emprunté par les céramistes attiques à l'art des décorations murales, et, chose plus inattendue, qu'à la fin de la République romaine il existait encore une école d'artistes grecs qui en gardait la tradition ou qui l'avait renouvelée d'après une étude imitatrice des œuvres du passé. Au reste, quand on voit ces peintures grecques sur fond blanc de la Farnésine, on se convainc que les fameux monochromes sur marbre d'Herculanum, signés d'Alexandre d'Athènes, étaient peints d'après le même système, devaient offrir le même aspect quand ils n'avaient pas autant

souffert qu'aujourd'hui, et se rattachaient à la même école. Dans un des tableaux de la Farnésine, on voit Aphrodite et Éros; le sujet de quelques autres paraît être aussi mythologique. Mais dans le plus grand nombre on voit seulement des figures de femmes se livrant à diverses occupations de la vie ordinaire; une des plus exquises est une fileuse assise, tenant son fuseau. Ce sont là précisément les représentations que nous voyons sur ceux des lécythes blancs d'Athènes dont, par exception, les sujets ne sont pas funéraires, et quelques-unes des figures peintes à la Farnésine sont presque dignes de ces prototypes d'un âge plus ancien. Pour ma part, je ne me serais jamais imaginé qu'au temps où il faut nécessairement placer l'exécution des peintures qui viennent d'être découvertes, il y eût encore des gens en possession du secret de ce dessin grec au simple trait, si net, si pur, si hardi, si sûr de lui-même, que l'on eût été disposé à croire s'être perdu après la grande époque hellénique.

Aux peintures de la Farnésine se rattache un petit problème qui se présente dans une forme irritante pour la curiosité, sans qu'on puisse y donner une solution précise. Tout auprès d'un des cadres à fond blanc, mais cependant encore au milieu des ornements tracés par le décorateur, on lit avec un peu d'attention ces mots, écrits à la pointe, à main posée, sur l'enduit encore frais :

ϹΕΛΕΥΚΟϹ
ЄΠΟΙЄΙ

Voilà bien positivement une signature d'artiste et d'un artiste grec, car l'aspect de l'inscription ne permet guère de supposer qu'il s'agit d'un graffito tracé après coup, et la formule *ἐποίει* semble en exclure encore plus l'idée. Mais cette signature est-elle celle du décorateur ou celle de l'artiste plus habile qui a tracé les petits sujets dans les panneaux blancs? On peut faire

valoir des arguments sérieux pour et contre l'une et l'autre hypothèse, et, quant à moi, je ne vois malheureusement pas de raison décisive pour trancher la question dans un sens ou dans l'autre.

Les chambres dont les peintures dont je viens de vous parler revêtaient les murailles, étaient voûtées, et leurs voûtes ornées de stucs d'une extrême finesse. L'effondrement des voûtes avait fait tomber ces stucs en une multitude de morceaux qui n'ont quelquefois que deux ou trois centimètres carrés. M. Fiorelli a fait cribler les terres qui remplissaient les chambres pour recueillir jusqu'aux plus minimes débris de ces stucs, et, depuis plusieurs mois, dans des ateliers établis dans le couvent supprimé de Sainte-Françoise-Romaine, on travaille à la reconstitution sur des armatures de bois et de fil de fer reproduisant exactement la forme des voûtes; les ouvriers, je devrais plutôt dire les artistes, sont occupés à rapprocher tous ces petits fragments, à les remettre à leur place respective et à recomposer ainsi la décoration détruite. C'est une œuvre qui exige une patience inouïe, mais à laquelle on procède avec une merveilleuse habileté sans tenter de restauration intempestive, sans chercher à suppléer à ce qui manque. Elle réclamera encore un certain temps avant d'être achevée; mais d'après ce qui est déjà fait, on peut avoir dès à présent la certitude qu'elle réussira pleinement. Une fois terminé, ce travail de vrai casse-tête chinois restituera un ensemble de stucs décoratifs du plus beau style, supérieurs même à ceux des célèbres tombeaux de la Voie Latine.

J'ai étudié d'une façon toute particulière, pendant mon court passage à Rome, le prétendu *auditorium* des Jardins de Mécène, et cette étude m'a amené à la conviction que l'édifice n'avait jamais pu être consacré à une destination de ce genre. La salle n'est pas acoustique; l'auditoire et le lecteur auraient été placés réciproquement dans les conditions les

plus défavorables; enfin la majeure partie de la place aurait été, dans ce cas, inutilement perdue. La salle en question n'a jamais pu être en réalité qu'une serre, comme M. Naudet, dans un mémoire spécial, en a établi l'existence chez les Romains. Je compte consacrer une dissertation à déduire les raisons de cette opinion, que M. Mau a aussi conçue de son côté et que partage une aussi haute autorité que M. de Rossi. C'est la seule qui s'accorde bien avec la décoration peinte de la salle des Jardins de Mécène, laquelle est la même que sur les parois de fond des petits jardins des maisons de Pompéi.

Il y a deux ans, sous les Jardins Colonna, où l'on montrait déjà une grande frise monumentale attribuée au temple du Soleil bâti par Aurélien, l'on a découvert plusieurs chambres souterraines appartenant au même édifice que cette frise. L'enduit d'une de ces chambres était couvert de proscynèmes grecs, tracés les uns au pinceau, les autres en graffito. Cet enduit, levé par plaques, est maintenant conservé dans les magasins de la Commission archéologique municipale, au Capitole. En l'examinant, j'y ai reconnu, à côté des inscriptions grecques, deux beaux proscynèmes araméens en grandes lettres tracées au pinceau. J'en rapporte les calques pour la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum.* Ces proscynèmes, par leur type d'écriture plus cursif qu'aucune des variétés jusqu'ici connues du palmyrénien, offrent un certain intérêt paléographique, bien que ne contenant que de simples noms propres. Ils ont aussi leur importance pour la topographie de Rome, car ils achèvent de prouver que le temple dont les Jardins Colonna occupent l'emplacement est bien celui d'une divinité apportée de la Syrie, que venaient honorer des dévots syriens, c'est-à-dire le temple du Soleil, construit par Aurélien après sa conquête de Palmyre.

F. Lenormant.

APPENDICE N° I.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE,
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1879,
PAR M. GASTON PARIS.

(LU DANS LA SÉANCE DU 25 JUILLET 1879.)

Messieurs,

Le concours de l'année dernière nous avait surpris par sa richesse ; nous avions demandé et obtenu du Ministère, pour récompenser un ouvrage d'un mérite tout à fait distingué, une médaille supplémentaire, et nous avions regretté de ne pouvoir en faire autant pour plus d'un des ouvrages simplement mentionnés. L'année actuelle contraste singulièrement avec celle qui l'a précédée. Nous renonçons à décerner les trois médailles qui, chaque année sans exception, depuis la fondation du concours des Antiquités nationales, ont été accordées aux concurrents, et nous croyons devoir borner nos distinctions à six mentions honorables. Votre Commission n'a pas pris ce parti sévère sans hésitation et sans regrets; mais, après avoir mûrement réfléchi, elle a pensé que la meilleure manière d'encourager les travailleurs sérieux était de maintenir aussi haut que possible les récompenses de l'Académie, et que l'équité même, à l'égard de ceux qui ont obtenu des médailles aux précédents concours, exigeait qu'on ne mît pas sur le même rang que les leurs des ouvrages sensiblement moin remarquables ou en tout cas moins importants. Ce qui caractérise, en effet, le concours de 1879, c'est moins l'absence de travaux intéressants, — puisque nous en avons pu distin-

guer six, — que l'absence de travaux étendus. En regard d'ouvrages considérables comme ceux de MM. Fagniez, Hanauer et autres, que nous avons couronnés l'année dernière, les mémoires que nous avons eu à examiner cette année paraissent presque tous un peu minces. Ils manquent surtout de cet intérêt général qui distingue éminemment les œuvres récompensées l'an dernier, et qui ajoutera toujours à nos yeux une grande valeur aux monographies les mieux étudiées.

Ce n'est point par le nombre des concurrents que cette année est inférieure à la précédente. Vingt-trois auteurs ont envoyé des ouvrages au concours (c'est par une erreur que le numérotage atteint le chiffre 25); l'année dernière ils n'étaient que vingt-deux. Mais la plupart des mémoires que nous avons examinés ont été écartés du premier coup, les uns parce qu'ils étaient d'une évidente faiblesse, les autres, comme celui de M. Delaville-Leroulx, inscrit sous le n° 13, parce qu'ils ne présentaient encore que les matériaux, d'ailleurs intéressants et correctement publiés, dont l'auteur doit tirer parti dans la suite de son travail.

Parmi les ouvrages qui nous ont paru mériter d'être retenus pour un examen plus approfondi, un seul, *la Bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIIIe siècle,* par M. Henri Delpech (n° 11), a été proposé pour une médaille ; et si la Commission, dans son jugement définitif, ne lui a accordé que la première mention, c'est surtout à cause du peu d'étendue du mémoire.

C'est aussi à cause d'un certain doute qui est resté dans l'esprit de la Commission sur la parfaite solidité des conclusions de l'auteur. Le mémoire de M. Delpech se compose de deux parties. Dans la première, il cherche à bien établir la topographie de la célèbre bataille livrée à Muret, en 1213, entre Simon de Montfort et le roi Pierre d'Aragon. Son étude, qui repose sur une exploration attentive et intelligente des lieux, sur des recherches faites dans les archives locales, sur

la comparaison des données ainsi recueillies avec les témoignages des chroniqueurs contemporains, nous a paru mériter tout éloge. La seconde partie est d'un caractère plus nouveau. La victoire du comte de Montfort sur l'armée aragonaise et toulousaine a toujours présenté un sujet d'étonnement aux historiens par l'énorme disproportion qui existait entre le nombre des vaincus et celui des vainqueurs. M. Delpech a voulu se rendre compte d'un succès qui est bien près de paraître miraculeux, et qui cependant dut avoir des causes. Il a trouvé ces causes, d'une part dans le génie militaire de Simon de Montfort, qui sut tirer le plus heureux parti de la disposition du terrain, d'autre part dans la supériorité de la tactique employée par les croisés pour la cavalerie sur celle que suivaient les Méridionaux.

En étudiant ces questions, qu'il est à peu près le premier à aborder, M. Delpech en est venu à embrasser l'ensemble de l'art de la guerre au moyen âge ; il a cru trouver les traces d'une tactique propre aux Normands et communiquée par eux aux Français du nord en général ; il a cherché à montrer que le rôle du combattant à cheval avait été profondément modifié au XIV[e] siècle par l'alourdissement de l'armure, qui a entraîné l'emploi de races de chevaux plus massives ; il a indiqué l'utilité, pour arriver à des résultats plus certains, d'études spéciales sur d'autres batailles, analogues à celle qu'il a faite sur Muret. Toutes ces vues sont intéressantes, et l'auteur a fait certainement preuve d'une intelligence éveillée et d'une curiosité qui peut être vraiment féconde. Mais nous craignons que, sur bien des points, la nature même des choses ne se prête pas aux solutions précises que nous serions, comme lui, désireux de posséder. Les témoignages des contemporains sont d'ordinaire, comme dans le cas même de la bataille de Muret, vagues et contradictoires ; il est dangereux de croire y trouver des renseignements qu'on puisse utiliser avec certitude. D'autre

part, s'il y a eu réellement au moyen âge une tactique comparable à celle des anciens ou des modernes, il faudrait l'étudier dans ses rapports avec l'une et avec l'autre ; c'est une recherche qui n'est pas encore commencée, et qu'il est quelque peu téméraire d'aborder par le milieu. Ce qui nous semble ressortir le plus clairement de la brochure de M. Delpech (à laquelle il faut joindre sa réponse à une critique de cette brochure), c'est que le comte Simon de Montfort eut, le jour de la bataille, une inspiration de génie, une vue de grand général. Il risquait, il est vrai, par un coup d'une audace inouïe, de se faire exterminer entièrement ; mais il était à peu près perdu de toute façon, et il sut trouver et saisir la seule chance de salut et de victoire. Le fils de Simon de Montfort hérita des rares talents militaires de son père, et nous croyons que si M. Delpech étudiait les combats livrés en Angleterre par le comte de Leicester, il y retrouverait plusieurs des traits qui caractérisent la stratégie du chef des croisés. Malgré ce qu'il y a parfois d'un peu hasardé dans la netteté même de ses conclusions, le travail de M. Delpech est un effort intéressant et nouveau, et nous souhaitons que l'auteur continue à travailler dans une direction où son début a été aussi heureux.

Du tumulte des camps nous passons aux cris de l'école avec le mémoire de M. de Lens (n° 25) : *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du xve siècle à la Révolution française.* L'Université d'Angers a eu déjà deux historiens d'un mérite inégal, Rangeard et Pocquet de Livonnière. M. de Lens ne s'est pas proposé d'écrire de nouveau l'histoire de l'Université angevine en observant l'ordre chronologique. Son dessein, très différent, a été de donner des renseignements nouveaux sur les membres de cette corporation, leurs fonctions, leurs devoirs, leurs privilèges. Son ouvrage doit avoir six livres ; le premier volume, soumis cette année à notre examen, n'en contient que deux. Dans le premier de ces deux

livres, il s'agit de l'organisation particulière à l'Université d'Angers et des règlements généraux qui lui furent donnés, depuis l'année 1364, par les papes ou les rois. Dans le second, l'auteur raconte les fortunes diverses de la Faculté de droit, qui fut longtemps, dans l'Université d'Angers, la plus importante. Il parlera plus tard des Facultés de théologie, de médecine et des arts. Rédigé presque tout entier sur des pièces administratives, le livre de M. de Lens est naturellement d'une lecture plus instructive qu'agréable. Il ne faut pas y chercher de ces peintures ou de ces anecdotes qui font le charme d'histoires d'un autre genre; il ne s'agit ici que d'établir la succession des règlements et d'en faire apprécier la diversité. Mais les renseignements fournis ont une valeur réelle, ayant été recueillis par un homme à qui l'expérience des choses universitaires a montré ce qu'il fallait signaler ou négliger dans le fatras des documents anciens. Ces documents étant conservés dans les archives de Maine-et-Loire, M. de Lens a eu le mérite, très prisé par la Commission, de travailler sur des documents inédits. Nous avons accordé une mention honorable à un livre inachevé, avec l'espoir de pouvoir donner à l'ouvrage entier une récompense plus haute, que l'auteur méritera certainement, s'il l'achève comme il l'a commencé.

M. Eugène Hucher, conservateur du Musée du Mans, n'est pas un nouveau venu dans nos concours. L'Académie a plus d'une fois récompensé sa curiosité active et passionnée, le zèle et la variété des recherches où il embrasse les époques et les faces les plus diverses de nos antiquités. Il nous a envoyé, cette année, deux mémoires (n° 19), dont l'un, consacré à l'*émail de Geffroi Plantagenet*, conservé à la cathédrale du Mans, n'aurait peut-être pas suffi à lui mériter nos suffrages. Ce curieux produit de l'art de l'émailleur au XII[e] siècle, fort habilement représenté dans une planche jointe au mémoire de M. Hucher, est regardé par la tradition comme représentant

Geoffroi Plantagenet, père du roi Henri II d'Angleterre. Notre confrère, M. Labarte, suivi par d'autres archéologues, l'attribue plutôt à Henri lui-même. M. Hucher combat cette opinion avec vivacité, mais ses arguments ne nous ont pas paru concluants, et l'interprétation qu'il donne, à l'appui de son système, d'un passage évidemment altéré d'un chroniqueur latin n'est pas admissible. Le plus considérable des mémoires de M. Hucher a pour titre : *Monuments funéraires, épigraphiques, etc., de la famille de Bueil.* Cette famille appartient à la Touraine, et elle a joué un rôle assez important dans l'histoire. Les monuments produits ou commentés pour la première fois par M. Hucher offrent donc un véritable intérêt. Leur diversité demandait, pour qu'ils pussent être convenablement interprétés, des connaissances historiques, archéologiques, sigillographiques étendues. M. Hucher, sauf quelques détails, nous paraît s'être fort bien acquitté de la tâche qu'il s'était prescrite, et nous avons accordé une mention honorable à ses deux mémoires de cette année, le second entraînant après lui le premier, qui nous a paru d'un moindre mérite.

Sous le titre de *Notes additionnelles et rectificatives au « Gallia Christiana », tirées des Archives du Loir-et-Cher et de la Charente,* M. Paul de Fleury a envoyé à l'Académie l'indication manuscrite (n° 20) d'environ 300 textes, dont la plupart permettent, en effet, d'améliorer les listes du *Gallia christiana.* Le plus grand nombre de ces textes se rapporte malheureusement à des époques récentes et concerne des noms peu intéressants ; il n'y a, dans le travail de M. de Fleury, rien de comparable, pour l'importance des résultats et la sûreté de la critique, aux dissertations que M. l'abbé Albanès a publiées sur différentes listes d'évêques insérées au tome Ier du *Gallia christiana.* D'ailleurs, plusieurs des notes ici réunies se rattachent à des séries de dignitaires que les Bénédictins ont tenues en dehors de leur cadre : telles sont les mentions d'archidiacres

aux pages 2, 7, 8, 40 et 45. Mais l'idée de M. de Fleury n'en mérite pas moins d'être encouragée. Si l'exemple qu'il donne était suivi par tous les archivistes, nous aurions en peu de temps la matière d'un notable supplément au *Gallia christiana,* et ce serait un réel profit pour l'histoire. Nous engageons l'auteur, auquel nous accordons notre quatrième mention, à ramener, quand il publiera son mémoire, les dates des documents qu'il emploie à notre manière de supputer le temps ; c'est là une peine qu'il ne faut pas laisser au lecteur. Il fera bien aussi d'avoir égard aux travaux spéciaux dont différentes églises ont été récemment l'objet, et dans lesquels le travail des Bénédictins a souvent été perfectionné.

La question traitée dans le mémoire de M. Guillouard (n° 23). *Recherches sur les Colliberts,* offre un véritable intérêt. Elle fait partie intégrante d'un des problèmes les plus importants de l'histoire politique et sociale du moyen âge, la condition des personnes, problème qui n'a pas encore été résolu d'une façon générale et positive. L'étude spéciale de la condition des colliberts a déjà été abordée par plusieurs érudits, notamment par Guérard, par MM. Loiseau, Grandmaison et Marchegay. Le mémoire de M. Alfred Richard sur le même sujet a été, en 1877, l'objet d'une de nos mentions honorables. Celui de M. Guillouard nous a paru digne de la même récompense. M. Richard a rassemblé, comparé, analysé plus de textes; il a étendu ses recherches sur un plus grand nombre de provinces. M. Guillouard a le mérite d'avoir mis en œuvre des documents dont son prédécesseur n'avait point fait usage, notamment le *Domesday Book* et quelques textes anglo-normands. Il a insisté plus que M. Richard sur les textes du droit romain qui peuvent être allégués dans l'espèce et qui souvent, il faut bien le dire, sont de nature à égarer plutôt qu'à guider les recherches. M. Guillouard montre, dans l'impression et l'explication de certains morceaux écrits en latin

du moyen âge, une inexpérience parfois poussée un peu loin, comme quand il traduit *faldam* par «faux» et ignore le sens de *molosus* ou *molossus,* «chien de berger». Pour ce qui est de la solution, M. Richard et M. Guillouard aboutissent à des conclusions opposées. L'un est porté à ranger les colliberts dans la classe des non-libres, l'autre, au contraire, les range résolument parmi les libres. Il est difficile dans l'état actuel de nos connaissances, il sera peut-être toujours difficile de décider lequel des deux a raison. La difficulté ne provient pas seulement du vague ou de la rareté des documents; elle provient de la nature même des institutions du moyen âge, qui n'avaient pas le caractère précis et stable de nos institutions modernes. Elle provient aussi de la terminologie incertaine de cette époque, où il est si dangereux de conclure de la similitude des noms à la similitude des choses. Cette difficulté même nous porte à encourager des travaux comme ceux de MM. Guillouard et Richard; c'est en éclairant le sujet à des points de vue différents et en en comparant des explications contraires qu'on arrive le mieux à en saisir le caractère flottant et complexe, et qu'on se garde des formules trop arrêtées qui dénatureraient ce caractère.

Nous avons donné la sixième mention honorable à M. l'abbé Arbellot pour son mémoire (n° 3) intitulé : *La Vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion.* Nous avons vu avec plaisir M. l'abbé Arbellot faire ici œuvre de critique historique sérieuse. Il a comparé, pesé, discuté les témoignages contemporains et postérieurs sur les raisons qui amenèrent Richard d'Angleterre devant le château de Chalus en Limousin et sur la façon dont il y périt, et il a dégagé cette histoire des légendes ou des méprises qui s'y attachèrent de bonne heure. L'appareil d'érudition que déploie M. Arbellot est un peu surabondant, et n'empêche pas qu'on ne puisse saisir çà et là dans son information des lacunes assez graves. La disposition

de l'opuscule laisse à désirer, et l'exposition est prolixe et remplie de répétitions inutiles; mais en somme la thèse de l'auteur nous paraît juste et bien soutenue. C'est un point intéressant de l'histoire commune de la France et de l'Angleterre qui se trouve, grâce à lui, mis dans un meilleur jour.

La pauvreté relative du concours de 1879 ne nous fait nullement augurer mal de ceux qui suivront. Les jeunes travailleurs que nous avons distingués dans ces dernières années sont sûrement à l'œuvre, préparant pour votre Commission la matière de nouvelles louanges. Bientôt, nous l'espérons, nous nous trouverons dans la situation où nous étions l'année dernière : les trois médailles réglementaires, dont nous n'avons pu disposer cette année, ne nous suffiront pas pour récompenser les œuvres qui seront soumises à notre examen; nous rappellerons alors la sévérité que nous avons exercée pour le concours de 1879, et nous obtiendrons assurément, s'il y a lieu, pour quelque prochain concours, la juste compensation de médailles supplémentaires.

Les Membres de la Commission des antiquités de la France :

F. de Saulcy, A. de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, B. Hauréau, J. Desnoyers, G. Paris, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :
Le Secrétaire perpétuel,
H. Wallon.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME
SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1879,
PAR M. MILLER.

(LU DANS LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1879.)

Messieurs,

Le nombre des mémoires envoyés cette année par les Écoles d'Athènes et de Rome est tel, que votre rapporteur se trouve dans l'obligation de s'abstenir de considérations générales et même d'être très sobre d'observations particulières. Il le regrette, parce qu'il aurait été heureux de pouvoir mettre en relief l'ardeur et l'activité des auteurs, de louer le goût dont ils ont fait preuve dans le choix des sujets, la manière dont ils les ont compris et traités, en un mot l'excellente méthode et l'esprit qui ont présidé à leurs travaux. De pareilles qualités, messieurs les pensionnaires le reconnaîtront avec nous, sont dues en partie aux conseils éclairés et à l'intelligente initiative des deux directeurs de ces Écoles, MM. Foucart et Geffroy, qui rivalisent de zèle pour former de jeunes savants destinés à devenir l'honneur de l'érudition française. Une analyse succincte et consciencieuse de ces mémoires sera le meilleur moyen de les faire connaître et de permettre d'en apprécier les mérites. Tâche devenue facile pour votre rapporteur, grâce au concours que MM. les Membres de la Commission ont bien voulu lui prêter.

Les pensionnaires de l'École d'Athènes étaient au nombre de six : un de première année, M. Hauvette-Besnault ; un de

seconde, M. Pottier; deux de troisième, MM. Baudouin et Haussoullier, et deux de quatrième, MM. Martha et P. Girard.

Comme travail de première année, M. Hauvette-Besnault a envoyé, sous le titre d'*Éléments d'épigraphie attique,* un mémoire sur les formules usitées dans les décrets du conseil et du peuple. M. Hastel, dans un livre récent[1], a montré tout ce que l'examen attentif de ces formules peut apprendre de la constitution politique et financière d'Athènes. M. Hauvette, les considérant à un autre point de vue, essaye de mettre en relief l'intérêt général des recherches purement épigraphiques et à prouver que l'interprétation des textes littéraires ne saurait que gagner à l'étude précise de la langue politique des Athéniens. Les nombreux décrets découverts depuis quelques années au théâtre de Bacchus ont fourni de nouveaux éléments à cette étude qui, par cela même, est devenue plus facile et plus fructueuse.

Tout décret se compose de deux espèces de formules, celles de l'intitulé ou protocole, et celles qui sont relatives à la gravure du décret. Étudié dans tous ses détails, le contexte des décrets connus jusqu'à ce jour sert à l'auteur à poser des principes, à établir des règles fixes appuyées sur des exemples, et au moyen desquelles il reconnaît la date d'un monument, enfin à contrôler les restitutions proposées pour ceux qui offrent des lacunes. C'est ainsi qu'il a été amené à introduire dans son travail une division méthodique de chacune des parties qui composent le texte d'un décret, dont chaque terme, chaque nom, soit par sa présence, soit par son absence, soit enfin par la place qu'il occupe, constitue un élément chronologique. L'espace matériel des lacunes devient aussi une occasion d'étude et sert souvent à confirmer la règle.

M. Hauvette s'occupe d'abord des formes de l'intitulé au

[1] *Studien über attisches Staatrecht und Urkundenwesen*, Vienne, 1878; ouvrage indiqué par M. Hauvette-Besnault.

ve siècle, et à ce propos il examine et discute les décrets de la même époque cités inexactement ou incomplètement dans les auteurs. Puis viennent les formes de l'intitulé au IVe siècle, formes qui ont subi de nombreuses transformations partielles et successives. Il étudie chaque terme isolément, et il fixe avec le plus de précision possible la date de chacune de ces transformations. Ce chapitre se divise en un certain nombre de paragraphes qui sont traités à part : noms de la prytanie, du secrétaire, du président de l'assemblée, de l'orateur et de l'archonte ; jour de la prytanie et jour du mois ; désignation de l'assemblée ; enfin tribus Démétrias et Antigonis, dont la création a porté le nombre des tribus de dix à douze. Dans la seconde partie du mémoire, consacrée aux formules relatives à la gravure des décrets, M. Hauvette traite du magistrat chargé de cette opération, de la place donnée à la stèle, et des frais de gravure.

Dans l'appendice, il discute les restitutions proposées pour quelques décrets et propose lui-même les siennes d'après les principes qu'il a établis précédemment.

En résumé, son mémoire est une espèce de méthode comprenant un certain nombre de règles pour classer chronologiquement les décrets athéniens d'après la rédaction de leur formulaire. Les différentes transformations que ce formulaire a subies successivement sont constatées avec soin, mais sans aucun développement historique. Sans doute, on aimerait à savoir pour quelles raisons et dans quelles circonstances ces transformations se sont produites ; mais les éléments nécessaires pour traiter ce côté de la question font tout à fait défaut. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Hauvette est l'œuvre d'un esprit sage et mesuré, dans lequel une grande sagacité s'allie à une critique judicieuse.

M. Pottier, qui achève sa deuxième année, a trouvé dans l'étude du *Culte du tombeau sur les lécythes blancs*, un sujet in-

téressant et parfaitement circonscrit. Les peintures, sur ces vases des tombeaux de l'Attique, représentent le plus souvent un monument funéraire entouré d'un petit nombre de personnages réunis pour honorer le mort. C'est une composition en apparence assez monotone, mais qui, étudiée dans ses détails, offre une grande variété de gestes, d'attitudes, d'offrandes, de symboles, donnant une idée très vivante des usages funéraires des Athéniens, au ve siècle et au ive siècle avant notre ère.

M. Pottier résume lui-même, à la fin de son travail, les principales questions qu'il s'est efforcé de résoudre : « Pour la connaissance particulière des rites funéraires, les lécythes blancs nous fournissent des renseignements sur les détails suivants : quel aspect général offraient les monuments avec les ornements de feuillage et les offrandes déposées sur le tombeau ; quelle forme de sépulture était la plus fréquente ; quelle importance ont les degrés et le soubassement dans ces constructions ; le rôle prépondérant des femmes dans la cérémonie ; les rôles distincts des proches parents réunis au tombeau ; les gestes rituels, la signification de l'appareil militaire; la distinction des habits de deuil et des habits ordinaires, certaines formes particulières de vêtements d'hommes et de femmes. Ils font connaître en détail les rites accomplis devant le tombeau, les différents genres d'offrandes qu'on y apportait, les accessoires réservés à l'entretien et à l'ornementation de la stèle, les objets destinés au mort lui-même, le repas funèbre, les offrandes de fruits et de gâteaux, les libations, les entretiens avec le mort, la musique; chacun de ces détails a été examiné en particulier. » Nous ajouterons à cette énumération la mention d'un bon chapitre sur les petites figures ailées qui représentent l'âme des morts, mais qui parfois, suivant M. Pottier, ont pu jouer le rôle de simples génies funèbres.

On ne saurait garantir que, dans tous ces problèmes minutieux, où il s'agit de pénétrer en quelque sorte la pensée

des anciens, l'auteur ait toujours rencontré la meilleure solution possible; mais ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il connaît bien son sujet et qu'il en a classé tous les éléments avec beaucoup de soin et de méthode. Ainsi les vases italo-grecs à sujets funéraires ne lui sont pas moins familiers que les produits de la céramique athénienne, et les comparaisons qu'il en tire sont instructives. Il a lu ce qui a été publié sur les mêmes questions, à l'étranger par Stackelberg, par MM. Beundorf et Heydermann, en France par MM. de Witte, Ravaisson, Albert Dumont. Il a eu l'heureuse idée de joindre à son travail la description d'un assez grand nombre de lécythes athéniens inédits, qui n'ont pu être compris dans le catalogue de son prédécesseur M. Collignon, et parmi lesquels figurent ceux qui ont été acquis depuis quelques années par le musée du Louvre. Le mémoire est accompagné d'un album de calques, tracés avec goût, qui font connaître plusieurs représentations inédites empruntées à ce genre de vases.

Quant à l'esprit général du travail de M. Pottier, c'est celui de l'École qui repousse les interprétations symboliques pour s'en tenir à la constatation plus positive et plus précise des faits matériels de la vie des anciens. Cette méthode rend d'incontestables services à l'archéologie et elle contribue assurément à débarrasser l'étude de l'antiquité figurée de beaucoup de chimères; cependant il ne faut pas qu'elle se fasse exclusive et que, dans un sujet qui tient de près à l'imagination et aux sentiments les plus intimes de l'âme, elle veuille retrancher toute idée poétique, allégorique ou traditionnelle. Ainsi M. Pottier nous paraît éloigner, sans raisons suffisantes, l'opinion d'après laquelle le mort lui-même serait parfois représenté dans la figure assise devant le tombeau et recevant les hommages des assistants.

Il faut savoir laisser aussi, en de pareils sujets, à la pensée de l'artiste une certaine latitude et même un certain vague.

La familiarité gracieuse de ses tableaux ne doit pas faire croire qu'il a cherché à copier sur le vif et dans ses moindres détails, comme le ferait un de nos peintres de genre, tel acte précis, telle scène nettement déterminée du culte des morts, qu'il a voulu par exemple distinguer tantôt une cérémonie rituelle, tantôt une simple visite au tombeau. S'il représente parfois ses figures en armes, n'est-ce pas simplement que la vie civile et la vie guerrière se touchaient et se mêlaient assez étroitement chez les Grecs pour laisser choisir indifféremment entre l'un ou l'autre costume? Peut-on croire, d'autre part, que le dessinateur de ces légères esquisses a poussé l'amour du pittoresque jusqu'à représenter les herbes qui croissaient sur la pierre du tombeau, l'acanthe en particulier, plante beaucoup trop robuste pour s'accrocher jamais aux moulures de la stèle? L'opinion qui voit dans ces couronnements de feuillage un développement exubérant et fantaisiste de l'ornementation végétale des stèles attiques, est assurément beaucoup plus naturelle.

Cette observation des détails, ces distinctions trop minutieuses ne sont pas dans l'esprit de l'art antique, qui aime à simplifier, à généraliser les sujets, pour se laisser surtout guider par le sentiment de la beauté et par l'harmonie de la composition, ainsi que l'a très bien montré ailleurs M. Pottier, en expliquant pourquoi les figures d'éphèbes et de jeunes femmes sont de beaucoup en nombre dominant dans ces représentations. Malgré quelques réserves, le mémoire que nous venons d'analyser n'en est pas moins un très bon travail, qui donne, dans un style facile et simple, le tableau animé de tout un côté de la vie des anciens; quand la rédaction en aura été revue soigneusement, il pourra figurer avec honneur parmi les publications de l'École d'Athènes.

M. Pottier s'est en outre associé à M. Baudouin pour explorer avec lui l'île de Chypre au point de vue archéolo-

gique. De là le mémoire qui est intitulé *Voyage dans l'île de Chypre.* La cession récente de cette île à l'Angleterre facilitait, jusqu'à un certain point, une telle exploration; mais, en même temps, elle réduisait les deux voyageurs à des observations un peu superficielles, car, pour obvier aux inconvénients de fouilles faites au hasard, quelquefois dans un intérêt purement commercial, sans précaution conservatrice, le Gouvernement anglais a provisoirement interdit les fouilles sur toute l'étendue de l'île. Mais leur voyage n'a pas été pour cela sans profit : ils s'y étaient préparés par une lecture attentive de toutes les relations antérieures et même des simples mémoires concernant les antiquités de toutes les villes signalées pour leur importance soit dans les temps anciens, soit au moyen âge. Nous ne voyons pas qu'en ce genre ils aient négligé aucun des travaux qui pouvaient éclairer leur marche et diriger leurs recherches; ils ont profité surtout, pour le moyen âge, des livres de M. de Mas-Latrie, et, pour l'antiquité, de ceux de MM. de Vogüé, H. Waddington, Sakellarios, Colonna Ceccaldi et Cesnola. Après tant d'érudits consciencieux, leur travail, qui s'est étendu à la presque totalité de l'île de Chypre, consistait surtout à contrôler, à corriger sur quelques points, à compléter sur quelques autres les faits recueillis par leurs devanciers. Des collections particulières, formées par des résidents hellènes ou étrangers, leur ont offert beaucoup d'objets précieux, dont quelques-uns n'étaient pas connus du monde savant, et particulièrement des vases en verre remarquables par leur forme et par la beauté de l'exécution. La collection de l'intelligent et laborieux Français M. Pératié, à Beyrouth, contenait aussi beaucoup de pièces qui leur étaient utiles pour l'objet de leurs recherches. On voit par là que leur curiosité ne s'est pas renfermée dans l'île de Chypre, et qu'elle s'est étendue aux monuments de l'Asie Mineure, de la Syrie, qui pouvaient donner lieu à

quelques comparaisons intéressantes entre les divers produits de l'art grec proprement dit et de l'art asiatique. Pour assurer leur critique dans ces sortes de comparaisons, ils ont voulu, comme l'avait fait avant eux M. Renan, y comprendre même quelques monuments de l'Égypte, et c'est ainsi qu'ils ont pu essayer une classification des principales formes architecturales que présentent les sépultures dans la vallée du Nil, dans la Phénicie, dans la presqu'île de l'Asie Mineure et dans cette grande île de Chypre où la conquête musulmane, après les conquérants chrétiens du moyen âge, trouvait encore, en 1571, une civilisation florissante, une population évaluée à un million d'âmes, et réduite depuis trois siècles à cent cinquante mille environ. A vrai dire, ce sujet des constructions funéraires est le seul sur lequel MM. Baudouin et Pottier se soient permis des observations d'un caractère général. Le plus souvent, ils se bornent avec prudence à décrire par le détail les ruines, les monuments de tout genre qui paraissent mériter soit une description nouvelle, soit un contrôle sévère des descriptions antérieures. L'épigraphie chypriote, sous sa double forme, attire particulièrement leur attention : quatre-vingt-sept inscriptions figurent dans ce mémoire, inscriptions dont le plus grand nombre sont de simples cippes funéraires avec la formule banale *χρηστὲ* ou *χρηστὴ χαῖρε*. Néanmoins les épigraphistes sauront gré à nos deux voyageurs de n'avoir rien négligé, même en ce genre de textes dont l'uniformité est médiocrement intéressante. Ils profiteront davantage de quelques fragments de décrets en dialecte chypriote plus ou moins ancien, surtout de quelques textes où les mêmes mots figurent écrits en caractères grecs et en ces caractères chypriotes dont le déchiffrement à peu près définitif nous était récemment exposé avec tant de netteté par un savant linguiste, notre confrère M. Bréal.

Comme on le voit, MM. Baudouin et Pottier n'ont pas fait

seulement pour leur profit personnel, et en quelque sorte pour leur éducation archéologique, ce long et méthodique voyage à travers un des pays les plus riches en monuments et en souvenirs de l'antiquité. Ils en rapportent aussi une petite récolte d'observations et de documents utiles au progrès de la science.

S'ils ne signalent aucune découverte, s'ils ne donnent aucun renseignement nouveau sur la numismatique chypriote, en revanche, au moyen de quelques tracés partiels, ils rectifient des plans antérieurs, entre autres la carte de Chypre de M. de Mas-Latrie.

Un dernier mérite, dont on peut les louer, c'est la simplicité et la sobriété de leurs descriptions. Ils ont voulu seulement être utiles et ils y ont réussi.

Indépendamment de ce voyage fait en collaboration avec M. Pottier, M. Baudouin a adressé une *Étude du dialecte chypriote.* Dans son mémoire de l'an dernier, il avait esquissé d'une manière générale l'histoire des travaux qui ont eu pour objet la langue grecque moderne, et il avait montré dans ce mémoire une grande connaissance des livres ainsi qu'une critique judicieuse.

Son mémoire sur le dialecte chypriote forme comme un chapitre de la grande étude dont il avait essayé de fixer les traits généraux et la méthode. M. Baudouin paraît avoir connu tout ce qui a été publié sur le sujet qu'il traite, tous les documents écrits en chypriote depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et, de plus, pendant son séjour dans l'île de Chypre, il a recueilli, dans ses entretiens avec les habitants, beaucoup de faits précieux. Seulement, nous croyons qu'il aurait dû apprécier plus méthodiquement les documents tels que la chronique et la traduction chypriote des Assises de Jérusalem publiée par M. Sathas. Ces documents, dont on ne connaît que deux manuscrits, n'offrent pas un texte très assuré. On

est exposé, en y recueillant des faits grammaticaux, à prendre des fautes accidentelles du copiste pour des particularités dialectiques. De plus, il semble que l'auteur aurait dû, avant tout, rassembler tous les témoignages (et ils sont peu nombreux) que les anciens nous ont laissés sur l'idiome chypriote. Peut-être n'a-t-il pas pu consulter en temps utile, pour la rédaction de son mémoire, le document grec écrit en caractères chypriotes dont M. Bréal a donné récemment une explication qui laisse peu à désirer. Il cite pourtant une fois l'inscription de Dalion (Ἰδάλιον), qui n'est autre sans doute que ce document.

Sous ces réserves, le mémoire de M. Baudouin mérite beaucoup d'éloges pour la méthode et pour la clarté. Il traite en trois chapitres : 1° de la phonétique; 2° de la déclinaison et de la conjugaison; 3° de la syntaxe.

Le premier chapitre est de beaucoup le plus développé, et l'auteur y montre une véritable sagacité de grammairien. Seulement on s'aperçoit que ses informations sur le grec ancien sont quelquefois incomplètes, car il a souvent signalé comme des nouveautés de véritables archaïsmes.

Malgré les ressemblances générales de la déclinaison et de la conjugaison chypriotes avec celles du romaïque vulgaire, il n'eût pas été inutile de nous donner un paradigme des flexions nominales et verbales usitées dans l'église de Chypre. De tels tableaux fixent plus clairement dans l'esprit les faits dont il s'agit.

En résumé, ce mémoire, avec les additions et corrections que nous indiquons, méritera d'être imprimé et sera très utilement consulté par les hellénistes. Mais, comme il n'existe pas de dictionnaire particulier du dialecte chypriote, M. Baudouin nous rendra service en faisant suivre d'une traduction française tous les mots et toutes les phrases qu'il cite au cours de son exposition.

M. Haussoullier a envoyé, comme travail de troisième année, une *Étude sur le démarque.* Cette étude est la première et la principale partie d'un mémoire sur l'organisation intérieure des dèmes, lesquels avaient, comme l'on sait, leurs magistratures, leurs sacerdoces, leurs fêtes et leurs assemblées. C'est un sujet nouveau, dont la connaissance, en faisant pénétrer dans la vie municipale des Athéniens, éclairera aussi leur vie religieuse et leur vie politique.

Les sources principales sont les orateurs et les inscriptions. Non seulement deux discours, l'un de Démosthène contre Eubulidès et l'autre d'Isée pour Euphilétos, traitent exclusivement des affaires de dèmes, mais la plupart des plaidoyers et même des harangues qui nous sont parvenus renferment quelque détail intéressant qui se rapporte à cette question.

Les inscriptions, disséminées dans les divers recueils et, pour le plus grand nombre, récemment découvertes, ne forment pas encore une série très riche. Presque toutes appartiennent au IV[e] siècle, précisément le siècle des orateurs. Cette coïncidence a fourni à l'auteur du travail la date à laquelle il s'est placé.

Ce mémoire sur le démarque forme un ensemble qui a permis à M. Haussoullier de développer plus complètement les qualités de méthode que la Commission avait eu à louer l'année dernière dans son grand travail épigraphique sur les musées de Béotie. Le plan, bien conçu et régulièrement suivi, permet d'entrer dans le détail du sujet et d'en voir les diverses parties avec toute la netteté que comportent les documents que nous possédons. M. Haussoullier suit le démarque depuis sa nomination, dont on ne peut encore déterminer le mode avec certitude, jusqu'à la reddition de comptes qui termine au bout d'un an sa magistrature, et il étudie successivement les différentes fonctions dont celle-ci se compose.

Il commence naturellement par la plus importante, la

présidence des assemblées du dème, régulières et extraordinaires, *ἀγοραὶ κυρίαι* et *σύγκλητοι*, dont les actes les plus considérables étaient l'inscription des citoyens sur le registre civil (*τὸ ληξιαρχικὸν γραμματεῖον*) et la revision de ce registre. Si l'on pense que de cette inscription dépendait toute la vie civile et politique d'un Athénien, on reconnaîtra facilement quelle était l'importance de ces assemblées particulières des dèmes. Rien de plus commun alors à Athènes que l'usurpation du titre de citoyen, et l'accusation d'avoir usurpé ce titre était une des armes les plus fréquemment employées par les haines privées et politiques. M. Haussoullier a relevé dans les orateurs de nombreux passages qui se rapportent à ce sujet. On y saisit sur le fait ces luttes et ces manœuvres qui pouvaient mettre en péril la fortune, la considération et même la liberté des Athéniens dans ces temps d'agitation de toute sorte.

Le démarque était celui qui connaissait le mieux les habitants du dème, leur nombre et leurs ressources. Il était donc naturel que l'État lui demandât son aide pour répartir l'impôt et les charges de la triérarchie, et pour dresser les rôles de l'armée et de la marine. D'un autre côté, le démarque avait des obligations à remplir envers le dème dont il était le premier magistrat et le représentant; il administrait les finances de la communauté, revenus et dépenses, veillait à la célébration des sacrifices et des fêtes, à l'accomplissement de certains devoirs de probité, comme le payement des dettes privées, ou de piété ou de purification religieuse, comme l'ensevelissement des morts. M. Haussoullier étudie ces diverses fonctions dans des chapitres judicieusement distribués, où il poursuit le détail aussi loin que possible, mais a soin de marquer nettement la limite où s'arrête la certitude, et montre bien la mesure d'action et d'autorité qui appartenait au démarque.

Sans doute, de nouvelles découvertes épigraphiques per-

mettront de compléter son travail sur plus d'un point; en le revoyant, il pourra en perfectionner encore la composition: il fera bien, par exemple, de réunir à la fin ses conclusions partielles, pour en former une image bien nette d'un démarque athénien au IVe siècle. Mais il aura peu à corriger; dès maintenant, son travail fait assez bien comprendre quelles étaient la nature et les formes de ce que l'on peut appeler la vie municipale chez les Athéniens, et quel était le caractère du magistrat qui, avec un droit d'initiative très restreint, avait la charge d'y présider.

M. Jules Martha, de quatrième année, a remis un mémoire intitulé: *Étude sur les fonctions des prêtres à Athènes.* Ce mémoire fait suite à celui qu'il avait envoyé l'an dernier à l'Académie et dans lequel il déterminait le mode de nomination des prêtres à Athènes. Dans cette nouvelle étude, il expose les attributions des prêtres; il recherche comment s'exerçait le sacerdoce, et sous quel contrôle, quels devoirs lui imposait le soin de la divinité dans le temple, quel était son ministère dans l'exercice du culte public et privé, c'est-à-dire dans la célébration des sacrifices, quelle était son autorité dans l'administration matérielle et financière du sanctuaire.

Ce travail ne laisse rien à désirer. Les divisions en sont très nettes, et le style, simple, ferme, est de la meilleure qualité. M. J. Martha ne connaît pas moins bien les inscriptions que les textes des auteurs et les travaux modernes où ont été traitées certaines parties de son sujet; il profite des travaux, mais il n'avance rien qui ne s'appuie sur un document antique, et il est très sobre de conjectures. Il préfère s'abstenir quand les textes ne l'éclairent pas. En revanche, lorsqu'il a établi et rapproché un grand nombre de faits, il sait en tirer les conclusions qu'ils comportent, et il s'élève sans effort à des idées générales et à des vues d'ensemble qui ont leur intérêt pour l'histoire de la civilisation antique. On

lira avec profit les considérations qu'il expose sur le rôle du prêtre dans l'antiquité et les différences qui le séparent du rôle du prêtre dans les sociétés modernes.

Enfin, M. Paul Girard, également de quatrième année, est auteur d'un mémoire intitulé : *Le Culte d'Asclépios à Athènes, du IVe siècle avant J. C. au IIe siècle de notre ère.*

L'auteur, déjà préparé à ce travail par les études sur les inventaires du temple d'Esculape et sur les ex-voto à Esculape et à Hygie qui avaient occupé sa première année de pension à l'École d'Athènes, se propose d'étudier successivement le culte public et le culte privé du dieu.

La première étude, dont il nous soumet une rédaction complète, comprend quatre chapitres d'inégale étendue sur le temple, les ministres du culte, les cérémonies publiques, l'administration du sanctuaire.

C'était évidemment par le temple qu'il fallait commencer. Les heureuses fouilles de la Société archéologique avaient mis au jour, dans l'espace compris entre le théâtre de Bacchus et l'Odéon d'Hérode Atticus, des substructions considérables, des inscriptions, des bas-reliefs, des documents de diverse nature, dont la plus grande partie se rapportaient à l'Asclépiéion ; il fallait d'abord mettre à profit ces découvertes pour déterminer l'emplacement du temple et de ses dépendances. M. Paul Girard, après une étude attentive des lieux et un examen approfondi des travaux topographiques de MM. Koumanoudis[1], Koehler[2], E. Curtius et J.-A. Kaupert[3], a donné les conclusions auxquelles il s'arrête, en les indiquant sur le plan dressé, en février 1877, par M. Marcel Lambert et publié dans le

[1] Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας, 1876, p. 14-35; 1878, p. 16-18.

[2] *Mittheilungen des deutschen archäol. Institutes in Athen.*, II, p. 171-186, 229-260.

[3] *Atlas von Athen.*

Bulletin de correspondance hellénique. Se fondant sur une inscription où était consacré le souvenir de la générosité d'un certain Dioclès, prêtre d'Esculape et d'Hygie, qui avait réparé à ses frais l'ancien sanctuaire du dieu, il croit pouvoir, comme M. Koehler, affirmer qu'il y avait deux temples voisins; mais il se sépare de son devancier dans la désignation de l'emplacement d'un de ces deux temples. Quelle que soit la valeur des hypothèses qu'il substitue à celles du savant allemand, on n'en devra pas moins rendre justice à cette critique nette et pénétrante qui interroge scrupuleusement l'âge et la nature de tous ces débris confus, et recueille les moindres indices des monuments épigraphiques avant de construire son ingénieuse supposition.

M. Paul Girard a voulu compléter ce travail de restauration topographique, en essayant de se représenter l'Asclépiéion sous son aspect ancien, avec ses grands portiques remplis de malades, avec ses autels, ses statues et ses bas-reliefs; enfin, avec les offrandes de toutes sortes accumulées par la piété des fidèles dans l'étroit espace du sanctuaire. Rien de plus légitime que ce travail d'une imagination érudite dans une question d'archéologie religieuse qui nous introduit en plein dans la vie de l'antiquité.

Ce qui ne mérite pas moins d'éloges, ce sont des qualités toutes différentes de prudence et de rigueur logique qui font le caractère et la valeur de tout le reste du mémoire. Le chapitre sur les ministres du culte, fait presque exclusivement à l'aide de documents épigraphiques, est excellent. L'auteur reconstruit, dans toute la mesure où le lui permettent ces précieux secours récemment fournis à l'érudition, l'ensemble assez considérable de fonctionnaires sacrés qui était attaché au temple d'Esculape comme à tous les sanctuaires de quelque importance. Il détache les faits particuliers, comme l'intervention de l'archonte-roi et des épimélètes des Éleusinies, déter-

minée par la place qui était réservée dans ces grandes fêtes nationales aux Épidauries athéniennes. Enfin il résout, dans une discussion qui nous paraît décisive, une intéressante question qui est soulevée par quelques inscriptions, et d'abord posée par la nature même du sujet : celle de savoir si les prêtres d'Esculape étaient médecins. Non; il n'y avait pas de médecins, choisis comme tels, dans un temple où la divinité devait révéler sa puissance merveilleuse; mais les prêtres veillaient sans doute à l'accomplissement des prescriptions d'Esculape et possédaient des connaissances élémentaires et des traditions consignées, comme dans des archives, dans les nombreuses inscriptions qui conservaient le souvenir des traitements.

Nous aurions aussi beaucoup à louer dans le chapitre qui traite des cérémonies publiques. Peut-être seulement l'auteur aurait-il dû, à la fin de la discussion où il réfute M. Koehler, se prononcer plus résolument contre l'existence d'une fête des Ἡρῷα, que deux fragments de décrets honorifiques en faveur des prêtres d'Esculape et d'Hygie ne suffisent pas à établir. Quant aux deux fêtes qui se célébraient incontestablement, les *Asclépies* et les *Épidauries*, c'est de la seconde que s'est le plus occupé M. Girard, et avec raison. Les Asclépies athéniennes, sur lesquelles on sait peu de chose, avaient beaucoup moins d'éclat que les Asclépies d'Épidaure, de Smyrne, de Lampsaque et d'autres villes encore. Ce qui est caractéristique dans le culte d'Esculape à Athènes, c'est le lien qui l'unissait aux Éleusinies, et ce lien était apparent dans la fête des Épidauries, instituée sans doute en souvenir de l'initiation du dieu aux mystères et célébrée au commencement de la grande fête d'Éleusis. Les recherches de M. Girard sur les Épidauries l'ont amené à étudier avec beaucoup d'intelligence et à interpréter à son tour un intéressant bas-relief qui a été découvert dans les fouilles de l'Asclépiéion

et qui évidemment, d'après la place qu'y occupent Déméter et Cora, se rapporte à cette solennité. Après avoir combattu et rejeté avec raison les explications antérieures, sans excepter celle qu'il avait proposée lui-même dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* il conclut que ce bas-relief était l'offrande de fonctionnaires récompensés par le peuple pour le zèle qu'ils avaient montré dans la célébration des Épidauries; que ces fonctionnaires, au nombre de cinq, et honorés d'une couronne comme l'atteste le monument, y occupent des places que l'on peut déterminer pour chacun d'eux; enfin qu'un sixième personnage, non désigné par son nom et non couronné, formait un groupe avec deux autres placés au quatrième et au cinquième rang. A quel titre figurait ce sixième personnage, et quelle était la fonction remplie par les cinq autres? C'est ce qu'on doit se résigner à ignorer, jusqu'à ce que la découverte de quelque monument analogue vienne nous donner les lumières qui nous manquent.

Une inscription constate que le temple d'Esculape avait ses revenus. Lesquels, et comment étaient-ils administrés? Nous l'ignorons complètement. Il est certain qu'ils étaient très inférieurs à ceux des grands sanctuaires. Il y avait cependant intérêt à recueillir ce que l'on peut savoir sur l'administration financière de l'Asclépiéion d'Athènes, et c'est ce que M. Girard a fait dans son dernier chapitre. Il suppose avec vraisemblance que les richesses du dieu consistaient surtout en offrandes, et il met à profit la découverte de plusieurs inventaires ou fragments d'inventaires de ces offrandes pour rassembler et coordonner de curieux détails sur la manière dont elles étaient rangées dans le temple, et sur l'administration des commissions sacrées qui étaient chargées de dresser les catalogues, de faire les offrandes publiques et de transformer de temps en temps en objets plus considérables les ex-voto de métal qui encombraient le sanctuaire. Pour exposer les

formes suivant lesquelles avait lieu ce dernier genre d'opération, l'auteur du mémoire fait un emploi légitime et judicieux d'une curieuse inscription (*Corp inscr. Attic.*, II, 403) qui se rapporte à un temple athénien du *divin médecin* (Ἥρως ἰατρός), divinité différente d'Esculape, qui avait, comme ce dieu, son prêtre et son *zacoros*, mais dont nous ignorons la nature.

Telle est, dans ses éléments principaux, l'étude de M. Paul Girard sur le culte public d'Esculape. Quand il aura rédigé ses recherches sur le culte privé, et écrit les chapitres qu'il nous annonce sur l'*incubation*, dont le *Plutus* d'Aristophane nous donne une description comique, sur les différentes classes de suppliants, sur les vœux et les diverses formes d'offrande, nous aurons un ensemble riche de faits intéressants, sinon complet, sur une partie très curieuse de la vie religieuse des Athéniens. La méthode, le soin scrupuleux, les qualités de pénétration et de réserve, enfin la netteté et la simplicité du style, qui distinguent la première partie, nous font bien augurer de la seconde et autorisent à espérer que l'ouvrage entiér prendra place parmi les meilleurs travaux de l'École d'Athènes.

Outre les huit mémoires que nous venons d'analyser, MM. les pensionnaires de l'École d'Athènes ont publié une foule d'articles intéressants dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, recueil périodique de la plus haute importance, parce qu'il tient le monde savant au courant des découvertes qui se font chaque jour sur le sol inépuisable de la Grèce.

Tous ces travaux ont une grande unité. Ils se distinguent, de plus, par des qualités exceptionnelles de méthode, de critique et de rédaction. Nous sommes heureux de constater aussi que les auteurs ont amplement répondu au vœu de l'Académie en appliquant l'étude de l'épigraphie et de l'ar-

chéologie à l'intelligence et à l'interprétation des textes de l'antiquité classique.

Si l'École de Rome a envoyé cette année plus de travaux que l'École d'Athènes, c'est que les pensionnaires de la première étaient plus nombreux que ceux de la seconde. L'École de Rome n'en comptait pas moins de dix : six de première année, MM. Paul Durrieu, de la Blanchère, Lafaye, Donat, Engel, Delaville-Leroulx, Ed. Cuq; deux de seconde, MM. Paul Albert et Delaborde; un de troisième, M. Élie Berger.

M. Paul Durrieu a envoyé un mémoire intitulé : *l'Hôtel de Charles Ier d'Anjou, roi de Naples.* L'auteur expose l'origine et la composition de l'hôtel du roi Charles Ier, et la condition des quatre catégories de familiers qui en faisaient partie (chevaliers, clercs, valets, domestiques); puis il étudie l'administration intérieure de l'hôtel : direction générale, office, comptabilité, et entreprend de dresser la liste générale des gens qui le composaient.

L'hôtel de Charles Ier, roi de Naples, c'était l'hôtel de Charles duc d'Anjou, mais agrandi aux proportions d'une maison royale, et calqué d'ailleurs exactement sur le plan de l'hôtel du roi à Paris. Ce qu'il y a d'intéressant dans ce travail, c'est la nouvelle étude que l'auteur a faite des registres angevins relatifs au règne de Charles Ier. Il indique, dans sa préface, les travaux dont ils ont déjà été l'objet, les rectifications que l'on peut faire à ces travaux, notamment pour les noms de plusieurs officiers dont la vraie forme française n'avait pas été reconnue, et le parti qu'on en peut tirer encore. M. Durrieu a pu constater que la plupart des gens de l'hôtel étaient des compagnons de la conquête, fort peu des hommes du pays. Il a entrepris d'en dresser une liste complète, en ajoutant à chaque nom les diverses indications historiques qu'il a pu trouver là où ailleurs. Il a adopté pour cela l'ordre

alphabétique, mais il n'en est encore qu'à la fin de la lettre B. Quand ce travail sera achevé, il offrira un supplément intéressant à l'histoire généalogique des grandes familles, notamment de l'Anjou et de la Provence.

M. Paul Durrieu a adressé, en outre, à l'Académie le programme d'un mémoire sur l'intervention française dans la lutte de Florence contre le duc de Milan, Jean-Galéas Visconti, de 1389 à 1398.

A l'aide de pièces inédites qu'il a découvertes, l'auteur montre la République de Florence essayant d'attirer, vers la fin du XIVe siècle, les Français en Italie, contre le premier duc de Milan. Celui-ci aspirait à mettre sur sa tête la couronne de roi d'Italie; il mourut au moment où il croyait réussir; il avait déjà fait fabriquer les insignes de la royauté. Florence eut recours à Charles VI et à ses grands vassaux, faisant espérer à la France la possession de la Lombardie.

Pour apprécier le mérite de ce morceau, il suffit de le comparer avec les pages que M. Abel Desjardins a consacrées au même épisode. M. Durrieu a trouvé dix fois plus de documents que son devancier, ce qui lui a permis de connaître plus à fond les détails et d'apprécier avec plus d'exactitude le caractère et la portée des négociations également intéressantes pour l'histoire intérieure et l'histoire extérieure de la France sous le règne de Charles VI.

Les six cahiers qui ont été envoyés par M. de la Blanchère font partie d'un ensemble de travaux que ce pensionnaire a entrepris en vue de faire mieux connaître la topographie et l'histoire de ce qu'il appelle les *Terres Pontines*, c'est-à-dire de cette région marécageuse que la voie Appienne traversait entre Tres-Tabernæ et Terracine, l'ancien Auxur. Ce ne sont que des *notes*, pour nous servir de l'expression de l'auteur; mais ces notes forment en réalité une série de discussions dont quelques-unes sans doute n'ont pas encore leurs conclusions bien

arrêtées, mais qui attestent un examen critique des textes comparés aux monuments.

Cependant, même sous cette forme, ces cahiers permettent de se faire une idée de l'étendue et de l'intérêt des recherches entreprises. Le premier cahier a pour titre : *Séjour à San Felice Circeo.* L'auteur y résume les résultats auxquels il est arrivé par une exploration minutieuse de tout le territoire qui dépendait de la ville antique de Circei, exploration qui a été rendue fort difficile par la nature du sol. Les nombreuses traces d'édifices anciens qui subsistent encore dans ce territoire ont été toutes relevées avec soin et figureront sur un plan à grande échelle que promet M. de la Blanchère.

Le second cahier est intitulé : *Exploration des routes antiques de Terracine et des environs immédiats.* Il témoigne de recherches non moins attentives et est accompagné d'une carte dont la lecture n'est pas toujours aisée. L'auteur y discute, avec beaucoup de précision et de clarté, le tracé que suivaient, à Terracine même et à l'arrivée et à la sortie, deux voies antiques dont l'une est la célèbre voie Appienne, tandis que l'autre, connue dans le pays sous le nom de *voie Consulaire,* serait, selon toute apparence, plus ancienne.

M. de la Blanchère a consacré à cet examen plus de quatre mois pendant lesquels les pluies diluviennes de cet été ont souvent interrompu ses relevés; il a projeté et préparé des fouilles dont il a lieu d'attendre des résultats intéressants, mais l'autorisation qui lui était nécessaire ne lui a été donnée que lorsqu'il était déjà trop tard pour les entreprendre.

Les quatre derniers cahiers se rattachent au même ensemble de recherches : un des plus intéressants est celui où le jeune savant étudie les différentes tentatives qui ont été faites par les censeurs et les empereurs romains, les différents travaux qui ont été exécutés par les ingénieurs qu'ils employaient en vue de dessécher, d'assainir, de rendre à la culture tout

ou partie de cette région. Le dernier essai qui remonte à l'antiquité date du règne de Théodoric; entre lui et Pie VI, les eaux ont été abandonnées à elles-mêmes, les canaux se sont engorgés, les routes ont été noyées, et le marais s'est étendu de siècle en siècle.

La Commission ne possède pas encore les éléments d'un jugement définitif; mais elle est fondée à espérer que des recherches qui paraissent conduites avec méthode et poursuivies avec ardeur, aboutiront, dans une nouvelle campagne, à la rédaction d'un bon mémoire et peut-être à des découvertes curieuses.

C'est encore de la voie Appienne que nous avons à vous parler. Le plan du travail préparé par M. Lafaye sur la ville latine de Sinuesse, une des stations importantes de la *via Appia,* donne l'idée d'un travail qui pourra ne pas manquer d'intérêt, mais qui ne semble pas nous promettre de découvertes ni de renseignements nouveaux sur l'histoire de l'ancienne Italie. L'importance des résultats obtenus sera-t-elle en rapport avec l'étendue des recherches que s'est imposées M. Lafaye et la peine qu'il s'est donnée de transcrire tant de longs passages des auteurs anciens, des érudits et des voyageurs modernes? Il est difficile de le dire. Tout ce que permettent d'affirmer les notes sur Sinuesse que nous avons sous les yeux, ainsi que les matériaux amassés pour servir à des études sur le culte d'Isis, c'est que M. Lafaye a beaucoup travaillé, quoiqu'une partie de son temps lui ait été dérobée par une grave maladie qui a mis sa vie en danger. Peut-être aurait-il mieux valu qu'ainsi retardé par la fièvre il prît de bonne heure son parti, et qu'au lieu de préparer à la fois deux essais dont aucun n'a pu être terminé, il se consacrât tout entier à l'un des sujets auxquels il avait songé et se mît ainsi en mesure de nous livrer un travail terminé ou tout au moins en grande partie rédigé!

Il est impossible de juger par les matériaux recueillis de la valeur que pourra avoir, pour l'histoire des idées religieuses dans le monde romain, le mémoire projeté sur Isis. On peut pourtant se faire une idée favorable de ce travail par la courte et intéressante notice que M. Lafaye a consacrée à un monument du musée Kircher.

Il s'agit d'un curieux bas-relief de marbre trouvé à Cervetri, bas-relief qui se rapporte directement à son sujet; il lui a consacré une notice archéologique, la seule partie de son travail dont nous ayons à nous occuper. On voit sur ce monument une déesse drapée, tenant dans ses mains le sistre et la patère; un chien lui sert de monture. M. Lafaye y reconnaît sans hésitation une des formes données par l'art gréco-romain de l'époque impériale à la déesse égyptienne Isis. Il cite à l'appui de son opinion plusieurs exemples de la même représentation, tirés des monnaies à l'effigie d'Adrien, de Faustine, de Julien, et un groupe de sculpture exactement semblable, qui décorait, d'après Dion Cassius[1], l'entrée de l'un des temples d'Isis à Rome. Quant au sens de la figure, l'auteur l'établit par des preuves non moins concluantes. Il s'agit de l'étoile *Sopet* ou *Sòthis*, à laquelle l'astrologie égyptienne donnait une grande importance et qui était regardée comme l'astre d'Isis ou comme Isis elle-même : or il résulte de plusieurs textes précis que les Grecs avaient confondu cette étoile avec celle du *Grand Chien* ou Sirius. Le caractère astronomique de la représentation est confirmé par un certain nombre de trous destinés à recevoir des étoiles de bronze et disséminés dans le champ triangulaire du bas-relief, débris de quelque édicule. Un trou semblable, qui se voit à l'oreille du chien, marque la position de l'étoile d'Isis (et la distingue même peut-être, comme le faisait Ératosthènes[2], de l'étoile de Sirius, qui

[1] LXXIX, 10.

[2] *Catasterism.*, § XXXIII et Schol.

était placée plus exactement dans la gueule de l'animal). L'époque de la représentation semble fixée approximativement, par l'attention particulière que la superstition romaine prêta au lever héliaque de l'étoile Sôthis et au renouvellement de la période Sothiaque, en l'année 139 avant J. C. Telles sont les conclusions très nettes auxquelles arrive l'auteur du mémoire. Sauf quelques digressions plus discutables sur les mythes relatifs à la canicule, sur Anubis, la démonstration est bien menée et va droit au but: c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de cette intéressante monographie. M. Lafaye y a joint quelques pages de notes détachées et d'observations personnelles sur divers monuments du musée Kircher, sur une petite collection de vases donnée à l'École de Rome par M. Aug. Castellani, le célèbre orfèvre romain, collection qui peut servir utilement à l'étude des formes céramiques : ce sont comme des exercices préparatoires qui témoignent du bon emploi que l'auteur a fait de sa première année de séjour au milieu des richesses archéologiques de la capitale du monde romain.

M. Donat paraît s'être voué à l'archéologie chrétienne. Le mémoire qu'il a adressé est intitulé : *Les plus anciens sarcophages chrétiens.* L'auteur y traite tout d'abord des sarcophages en général et à ce propos des différentes pratiques funéraires des anciens, l'incinération, l'inhumation. C'est un résumé des derniers écrits sur la matière et comme une analyse de ce qu'il a lu pour se renseigner sur son sujet. Ce qui présente plus d'intérêt, c'est la description des sarcophages inédits, entiers ou fragmentés, découverts dans deux des plus célèbres catacombes de Rome, celles de Prétextat et de sainte Domitille, sarcophages presque exclusivement païens, car il s'agit là d'une époque antérieure au IVe siècle, temps où les chrétiens en fabriquèrent eux-mêmes. Il y a là plusieurs recherches personnelles pour la question de savoir pourquoi quelques-uns

des sujets profanes sculptés sur ces marbres, serpents, parques, monstres marins, génies du sommeil et de la mort, ont pu ne pas répugner aux chrétiens qui les introduisaient ainsi dans leurs galeries funéraires. L'intérêt de cette part du travail s'augmente d'un album de dessins exécutés à Rome par MM. Hector Leroux et Laloux et représentant les monuments.

Les études de M. Donat sont consciencieuses et bien faites; il s'est convenablement assimilé une matière neuve pour lui; mais nous lui voudrions plus de personnalité, et nous souhaiterions qu'il suivît moins modestement la voie tracée par ses devanciers. Son mémoire est l'œuvre un peu trop timide d'un homme qui commence à s'initier à des études qui lui plaisent et dans lesquelles nous le croyons tout à fait en mesure de progresser.

La numismatique est représentée cette année par M. Engel, comme le témoigne son *Programme d'un mémoire sur la numismatique et la sigillographie des Normands dans les Deux-Siciles au XIe et au XIIe siècle.*

Les monnaies des Normands, frappées en Sicile et en Italie au XIe et au XIIe siècle, présentent beaucoup d'intérêt, non seulement en raison de l'époque reculée à laquelle elles appartiennent, mais par leur rareté, par la nature de leurs types et par les légendes arabes que portent la plupart d'entre elles. Elles n'ont pas été jusqu'ici l'objet d'études d'ensemble suffisantes et surtout accomplies dans les conditions de critique auxquelles les numismatistes sont habitués depuis un certain nombre d'années en France et à l'étranger. M. Engel a visité un grand nombre de médailliers, lu et annoté les travaux de ses devanciers. Les rectifications qu'il indique dans son programme prouvent que certaines attributions avaient été acceptées légèrement.

A l'étude des monnaies des Normands, M. Engel promet de joindre la nomenclature et, autant que possible, l'indication

de valeur des monnaies de diverses origines qui circulaient de leur temps en Sicile et sur le continent.

La seconde partie de son travail présentera plus de difficulté que la première, et sera plus intéressante et plus neuve, si elle est convenablement traitée.

Les bulles d'or, d'argent et de plomb, et les sceaux de cire, dont M. Engel a réuni les empreintes, forment, si l'on en juge par les types qu'il mentionne, une collection importante. Pour arriver à un bon résultat, il a compulsé ou tenté de compulser les archives du célèbre monastère de la Cava, celles du Mont-Cassin, de Naples, etc., etc.

Outre les sceaux des princes normands, il a réuni ceux des comtes, des archevêques et des évêques. La liste qui termine son programme est intéressante à parcourir. Les légendes des premiers sceaux sont en grec, les autres en latin; elles sont transcrites avec soin et rapprochées des textes; les types sont bien décrits. Il serait à souhaiter que tous ces sceaux fussent photographiés ou, s'ils sont mal conservés, dessinés par un artiste habile qui laisserait leur caractère aussi bien aux empreintes des intailles antiques encastrées dans la matrice qu'aux sujets et aux lettres du temps.

Comme on le voit, l'auteur paraît avoir fait d'utiles recherches, et son catalogue des sceaux donne une idée favorable du soin qu'il apporte à son travail. Mais ses appréciations générales n'auront un degré suffisant de justesse que lorsqu'il aura fait une bibliographie très complète du sujet.

Nous lui recommandons aussi de vérifier avec soin l'orthographe des noms propres des savants modernes qu'il est amené à citer dans le cours de son travail et d'éviter certaines expressions qui ne sont pas de bon aloi. Ainsi c'est à tort que le mot cufique est appliqué indistinctement aux monnaies arabes. Il y a des monnaies des Normands qui ne sont pas du tout cufiques.

M. Édouard Cuq, agrégé de la Faculté de droit de Bordeaux, s'est proposé d'étudier les réformes introduites par Dioclétien dans l'administration de l'empire, et il divise son travail en deux parties :

1° Organisation politique ;

2° Organisation administrative.

Il a envoyé, pour cette année, le programme de son mémoire, une brève dissertation sur la date de l'élévation de Maximien au rang d'auguste et sur celle de la nomination de Constance et de Galère comme Césars, une autre sur le *consistorium* et une troisième sur l'*examinator per Italiam.*

Le travail définitif est donc fort peu avancé, mais il exigeait une longue et laborieuse préparation qui a dû prendre bien des mois d'études. Ce que nous possédons nous donne les plus belles espérances pour les autres parties du mémoire.

Consacrons quelques lignes aux deux études qui traitent, l'une du Conseil d'État ou *consistorium* avant et sous Dioclétien, et l'autre de la fonction d'*examinator per Italiam.*

M. Cuq montre l'existence de ce conseil dès le temps d'Auguste, avec des attributions non seulement politiques, mais encore judiciaires. Bien plus, l'empereur, en écoutant ces conseillers, observait un antique usage, puisque les préteurs, les censeurs, les présidents des provinces, les simples juges rendaient leurs décisions *de consilii sententia.* Sous Adrien, on voit ce conseil en possession aussi des attributions législatives et voyageant avec l'empereur. Jusqu'alors, il s'est composé des *amici,* convoqués selon les circonstances ; désormais, il y a deux classes de membres : les *consiliarii* et les *adsumpti in consilium;* le conseil devient un corps officiel et salarié. Parmi les membres qui le composent alors, on remarque celui qui est désigné par ce terme : *a cognitionibus.* M. Éd. Cuq pense que c'est le conseiller chargé de diriger l'enquête ouverte sur le point litigieux : il le compare au commissaire enquêteur de

notre ancien droit français, au juge d'instruction de notre droit actuel. La création en serait due, suivant lui, à l'empereur Claude, et c'est ce même magistrat qui devait, au milieu du IIIe siècle, devenir le *magister sacrarum cognitionum*.

L'auteur achève l'étude du conseil d'État avant Dioclétien par quelques recherches sur le greffe de ce conseil. Il cite de curieux exemples des procès-verbaux des séances et explique le rôle des *scribæ* et des *librarii*. Les *scribæ*, assis au pied du tribunal *apud subsellia*, soufflaient la décision au juge quelquefois embarrassé, comme faisaient plus tard les légistes pour les magistrats féodaux.

Mais le *consistorium* proprement dit a été sans doute établi ou du moins complètement organisé par Dioclétien. M. Éd. Cuq étudie cette organisation nouvelle principalement d'après la curieuse inscription de Cœlius Saturninus, qui cite, pour ce même temps, jusqu'à dix-huit titres honorifiques nous révélant des fonctions encore peu connues et mal expliquées.

L'une d'elles est étudiée par M. Éd. Cuq en détail; c'est celle de l'*examinator per Italiam*, qui était, selon lui, le fonctionnaire chargé d'examiner les comptes publics et de mettre en demeure les contribuables en retard pour le payement de l'impôt. C'est le futur *discussor*, qu'on voit paraître à la fin du IVe siècle.

Les deux dissertations que nous venons d'analyser sont excellentes. On y voit que l'auteur a fait un habile usage des lois romaines, et a aussi interrogé fort heureusement les inscriptions et quelquefois les médailles. Si les dix-huit charges mentionnées dans le *cursus honorum* de Cœlius Saturninus sont étudiées avec la même richesse d'informations juridiques et épigraphiques, nous aurons un livre qui rendra de grands services, et nous ne saurions trop encourager un pareil travail.

Peut-être, toutefois, l'auteur ne fait-il pas suffisamment

usage de l'histoire pour replacer les institutions dans le milieu où elles naissent et se développent. Il comprend bien que le règne de Dioclétien est une époque de transition et non pas une ère nouvelle ; le passé y tient donc une large place et aiderait à donner la mesure des réformes accomplies. Cette remarque n'ôte rien à la valeur des travaux de M. Cuq, dont l'Académie sera heureuse de voir le prompt achèvement.

M. Delaville-Leroulx, de première année, a adressé un catalogue raisonné des archives de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à la Vallette (île de Malte).

Les chevaliers n'ont cessé de conserver avec un soin jaloux dès le XIIe siècle, et malgré leurs déplacements, les documents contenant les titres de l'Ordre. C'est ce qui explique que nous retrouvions aujourd'hui : 1° la série complète des donations faites à l'Ordre pendant le séjour en Terre-Sainte, 1197-1290 ; 2° celle des bulles pontificales données en faveur de l'Ordre, sauf quelques lacunes, comblées le plus souvent par des bullaires manuscrits du XVIe siècle, exécutés dans la chancellerie, au moment où la collection des bulles originales était encore complète ; 3° celle des bulles des grands-maîtres depuis le milieu du XIVe siècle, sauf quelques volumes perdus ; enfin, 4° celle des chapitres généraux, dont la connaissance est indispensable pour qui veut comprendre le gouvernement, l'administration intérieure et religieuse de l'Ordre.

M. Delaville-Leroulx donne d'abord un tableau général de cette immense collection qui était restée inexplorée ; il s'applique ensuite à l'étude de certains fonds parmi les plus anciens ; il dit comment on peut les compléter, quelles sont les pièces principales, de quel intérêt elles sont pour l'histoire... Il ajoute un catalogue des sceaux des grands-maîtres et du couvent, comble ici encore les lacunes à l'aide des divers dépôts où sont aujourd'hui conservées les archives des prieurés de l'Ordre de Malte.

Ces archives offrent, au point de vue français, un grand intérêt, puisque presque la moitié des chevaliers de Malte étaient Français, et que les trois quarts des grands-maîtres l'étaient aussi. Enfin, relativement à l'histoire des Croisades, les documents que M. Delaville a le plus particulièrement étudiés cette année sont destinés à éclaircir bien des points obscurs.

La photographie lui a été d'un grand secours pour reproduire des spécimens de nombreux documents, pour former la collection des sceaux des XIIe et XIIIe siècles des grands-maîtres et des hauts barons de Palestine. Elle lui a également servi à reproduire les objets d'orfévrerie religieuse que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem possédaient en grande quantité et dont un petit nombre est seul parvenu jusq'uà nous. Ces objets sacrés sont des vases, des croix de chœur, des tabernacles, etc., collection utile non pas seulement pour l'histoire de l'Ordre, mais aussi pour l'histoire de l'art.

M. Delaville-Leroulx n'est qu'au début d'une longue et importante étude. Son premier séjour à Malte a porté des fruits assez abondants pour que l'Académie désire vivement qu'il y retourne cette année et achève une œuvre si bien commencée.

L'Académie a reçu de M. Maurice Albert, de seconde année, une étude sur les villas de Tibur.

Dans le premier chapitre, l'auteur recherche pourquoi le territoire de Tibur a été si à la mode chez les Romains, et quelles y étaient, pour eux, les conditions de la villégiature. Il considère la vallée, puis les coteaux, le climat, le sol, les avantages et les dangers qu'offrait l'Anio, etc., intéressante étude qui ne pouvait se faire que sur place et en recourant aux témoignages antiques. L'auteur estime que dix-neuf environ des anciennes villas dont les ruines subsistent peuvent être identifiées; c'est une assertion probablement fort discrète, car

des documents d'archives démontrent qu'au commencement de ce siècle certains antiquaires croyaient pouvoir identifier une cinquantaine au moins de ces ruines.

A ce premier chapitre est annexé un plan de Tibur.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur traite particulièrement des villas de Tibur pendant l'époque républicaine, villas de M. Valerius Maximus, de Siphax, de Scipion, etc.

Son troisième chapitre devrait être consacré aux villas du siècle d'Auguste; mais les pages envoyées ne contiennent que les villas particulières d'Auguste, de Mécène et de Virgile; l'auteur s'arrête au moment de parler de celle d'Horace.

M. Albert a joint aux chapitres entièrement rédigés les catalogues d'inscriptions qu'il avait préparés en vue de son travail définitif.

Indépendamment de ses études de topographie archéologique et d'histoire, il a envoyé deux notices qui se rapportent à l'antiquité figurée. Elles sont d'une étendue restreinte, mais les sujets en ont été heureusement choisis.

Le premier travail a pour titre : *Des monuments funéraires qui représentent Castor et Pollux*, travail qui peut être considéré comme faisant suite aux chapitres envoyés par M. Albert l'an dernier sur les représentations figurées des Dioscures. C'est une question à laquelle la récente publication des sarcophages chrétiens d'Arles, par notre savant confrère M. Le Blant, donnait un à-propos particulier, et qui a de l'importance pour l'étude du symbolisme religieux à l'époque impériale. L'auteur examine d'abord les monuments où les Dioscures se montrent dans les scènes de leur propre légende. Il passe ensuite aux représentations où leur présence ne s'explique pas par la tradition héroïque, ainsi dans la chute du Phaéton ou dans le mythe de Prométhée ; il justifie cette introduction par le caractère funéraire des divins jumeaux, qu'il déduit avec raison de leur rôle sidéral sur toute une classe de sarcophages figu-

rant la course du soleil. Il applique alors le même caractère aux tombeaux sur lesquels les images des Tyndarides accompagnent les représentations de la vie d'un simple mortel, puis à ceux où les figures des deux cavaliers forment à elles seules toute la décoration sépulcrale.

Cette division n'est pas mauvaise; mais la discussion flotte trop indécise entre les différentes séries, défaut qui est surtout sensible vers la fin du mémoire. Il eût peut-être mieux valu commencer la démonstration par les monuments qui représentent la course solaire, et s'en servir pour établir d'abord bien nettement le caractère des Dioscures comme divinités alternantes du soir et du matin, de l'orient et de l'occident. Rappelons en passant que cette vieille et naïve conception de la mythologie grecque ne se rapporte en rien à la constellation des Gémeaux, dont les deux étoiles ne peuvent avoir entre elles aucune alternance. Dès l'époque des frontons du Parthénon, les anciens aimaient à encadrer les grandes scènes mythologiques avec les images du matin et du soir, qui marquaient les limites de temps ou d'espace entre lesquelles se développait l'action et formaient en outre deux motifs parallèles d'un excellent effet décoratif. C'est la raison première qui a fait introduire aussi Castor et Pollux dans les représentations cosmogoniques ayant le ciel et la terre pour théâtre, et de là, par voie d'allégorie, dans les représentations de la destinée humaine et sur les monuments funéraires. Cela n'empêche pas, du reste, que d'autres idées n'aient pu venir s'ajouter successivement au thème primitif, comme l'héroïsation ou tout au moins la représentation allégorique du mort sous les traits des Dioscures. Quant à l'idée de renaissance après la mort, l'auteur a tort, croyons-nous, de chercher à la reconnaître en particulier dans les scènes où les deux héros sont accompagnés des dieux olympiens et capitoliens: elle dérive naturellement du mythe même des Dioscures, où elle se

trouve en germe plus peut-être que dans toute autre fable du même genre.

L'étude de M. Albert s'appuie sur un catalogue de trente-cinq monuments où sont figurés les Dioscures. La description de ces monuments est généralement résumée avec soin; mais les indications bibliographiques et muséographiques sont insuffisantes. On ne distingue pas surtout assez nettement les descriptions que l'auteur a tirées des ouvrages précédemment publiés, et celles qu'il a pu faire lui-même en face des marbres antiques. Dans l'un et l'autre cas, l'examen critique des descriptions antérieures est une partie essentielle de la tâche de l'archéologue. Pour l'avoir oublié, M. Albert, trompé par une erreur de lecture de Mabillon, n'a pas reconnu au-dessus de l'image de l'un des deux héros la salutation funéraire *Θάρσει, εὐψύχει*, en regard de la formule *Οὐδεὶς ἀθάνατος*, gravée au-dessus de l'autre. Plus exactement décrit, un bas-relief de Milet, où les noms de Castor et Pollux sont gravés en latin, pouvait fournir des indications sur la place donnée respectivement aux deux frères; mais il est difficile d'admettre, s'il portait en outre l'inscription *votum solvit,* que ce fût un fragment de sarcophage. Le catalogue aurait dû, en effet, mettre tout à fait à part, comme de simples pièces à l'appui, les monuments purement votifs et religieux, particulièrement un bas-relief mithriaque, une métope, un candélabre, dont rien ne montre l'emploi funéraire. Ces améliorations et ces additions nous paraissent indispensables pour donner sa véritable valeur à un travail d'ailleurs plein de très bonnes qualités.

Nous avons encore de M. Maurice Albert une petite notice *Sur une série de disques de marbre sculptés aux deux faces, qui se trouvent au Musée de Naples.* Ces plaques de marbre, qui ont déjà été étudiées, mais incomplètement, par Avellino et par Gerhardt, offrent aussi parfois la forme d'une tablette carrée, d'une pelta échancrée et même d'une syrinx ou flûte de Pan;

elles sont munies de trous et d'anneaux de suspension à leur partie supérieure, plus rarement percées seulement à leur bord inférieur. M. Albert en donne un bon catalogue, comprenant quarante-trois numéros, y compris plusieurs disques semblables trouvés à Tusculum, dont il a fait l'objet d'un article spécial dans la *Revue archéologique*. Il compare justement ces objets aux boucliers votifs et aux *imagines clipeatæ* accrochés dans les édifices antiques. Seulement les plaques sculptées étaient spécialement destinées à être pendues aux entre-colonnements des portiques et des péristyles, dans les demeures privées, où elles formaient une décoration mobile, qui était même ordinairement rehaussée de couleurs. Cet usage est attesté par un bas-relief de terre cuite dont M. Albert aurait pu citer d'autres exemples; car il en existe des répétitions assez nombreuses et des variantes intéressantes qu'il serait instructif de comparer entre elles. Il a eu raison aussi de rattacher ces tableaux mobiles à la classe des *oscilla;* il hésite même trop, selon nous, à leur attribuer un caractère religieux. La superstition antique prêtait aux objets suspendus, notamment au-dessus des portes et dans les passages, une vertu particulière pour effrayer et chasser les mauvaises influences circulant dans l'air. Le grand nombre des masques de théâtre et des objets du culte de Bacchus sculptés sur ces plaques aurait dû avertir l'auteur que l'idée religieuse s'unit étroitement ici au caractère décoratif et qu'elle en a été la première origine. La notice est accompagnée de plusieurs dessins de grande proportion, qui donnent une idée de l'élégance des figures représentées sur ces curieux objets.

M. Delaborde a dû retourner à Palerme au commencement de sa seconde année, pour compléter le recueil de diplômes inédits relatifs à la Terre-Sainte dont il avait soumis, l'an dernier, la partie principale au jugement de l'Académie. Il envoie, comme travail de seconde année, le programme détaillé

d'un mémoire sur l'Histoire des négociations diplomatique entre Ludovic le More et Charles VIII, antérieures à la conquête du royaume de Naples par les Français. M. Delaborde a recueilli en vue de ce mémoire, dans les archives de Milan et de Florence, plus de six cents pièces inédites; il a copié ou analysé les instructions de Ludovic à ses envoyés en France, sa correspondance avec le comte Carlo de Belgiojoso, son ambassadeur auprès de Charles VIII; sa correspondance avec Naples, l'empire et Rome, surtout celle avec son frère le cardinal Ascanio Sforza, vice-chancelier de la sainte Église romaine, et enfin les lettres des ambassadeurs florentins à Milan.

Ce résumé laisse entrevoir l'importance des documents découverts et l'intérêt qu'offrira la révélation d'une série d'intrigues se rattachant aux événements les plus graves de la politique extérieure de la France à la fin du xve siècle.

M. Élie Berger poursuit sans désemparer, depuis plus de deux ans, la copie ou l'analyse des innombrables lettres contenues dans les registres d'Innocent IV. Ce dépouillement aboutira à la mise en lumière de plus de huit mille pièces, dont les trois quarts au moins sont complètement inédites. Ce sera l'une des plus considérables publications diplomatiques du xixe siècle, l'une de celles dont l'intérêt est le plus général. Comme garants de la fidélité et de l'intelligence avec lesquelles est conduit ce travail, nous avons les notices et dissertations que M. Élie Berger a consacrées à plusieurs manuscrits des dépôts italiens dans la Bibliothèque de l'École de Rome et dans celle de l'École des chartes. Nous avons surtout le mémoire (malheureusement encore à l'état d'ébauche) qu'il a soumis à l'Académie sur la diplomatique d'Innocent IV. Ce mémoire ne pourra être terminé qu'après l'achèvement du dépouillement des registres originaux; mais dès maintenant nous croyons que le plan est bien conçu et que les différentes questions à examiner sont nettement posées et à peu près défi-

nitivement résolues. L'auteur a su bien choisir et employer ses matériaux; le chapitre de la diplomatique pontificale qu'il a entrepris d'écrire sera un excellent morceau de critique.

MM. les pensionnaires de l'École de Rome ont en outre inséré un grand nombre d'articles dans un recueil[1] périodique qui se publie à Rome sous le titre de *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.* Ces articles sont remarquables à plus d'un titre et font honneur à l'activité des auteurs.

Tels sont les travaux de l'École de Rome qui n'ont pas, il est vrai, la belle unité de ceux de l'École d'Athènes, mais qui ne se distinguent pas moins par de très bonnes qualités. Si plusieurs ne sont que des travaux préparatoires, nous n'en ferons pas un reproche aux auteurs. Nous comprenons qu'avant de choisir et de traiter un sujet, il faut connaître à fond les dépôts ou les collections qu'on veut étudier, constater les tentatives d'explorations qui en ont été faites, recueillir avec le plus grand soin les richesses oubliées ou négligées, en un mot se rendre maître de la matière. Des inventaires consciencieusements faits, des catalogues raisonnés sont déjà un service rendu. Après de pareilles recherches, l'idée dominante se dégage d'elle-même; elle peut dès lors recevoir une forme définie et donner lieu à une œuvre historique, littéraire ou archéologique qui fait honneur à l'auteur et profite à la science.

[1] Les fascicules 1, 4, 5, 6, 7, 9 contiennent des travaux de l'École de Rome qui a sous presse en ce moment : 1° *Inscriptions céramiques latines*, par M. Descemet; 2° *Inventaire raisonné des manuscrits grecs de Pie II, fonds de la reine Christine à la bibliothèque Vaticane*, par M. l'abbé Duchesne; 3° *Monographie de la ville de Préneste*, par M. Fernique; 4° *Étude sur une série de diplômes relatifs à la Terre-Sainte*, par M. Delaborde. D'autres manuscrits s'achèvent.

APPENDICE N° III.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 1879.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. DE ROZIÈRE,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1879.

Messieurs,

On a beaucoup discuté et sans doute on discutera beaucoup encore sur le rôle des Académies et le mode d'activité qui leur convient. Quelquefois même on a poussé le scepticisme jusqu'à mettre en doute leur utilité. Ce doute, je puis l'affirmer, n'est jamais entré dans l'esprit d'aucun candidat, et la noble émulation dont nous sommes témoins, chaque fois que la mort fait un vide dans nos rangs, suffirait, il me semble, pour justifier notre existence aux yeux des plus incrédules. — Mais nous avons encore quelques autres bonnes raisons de continuer à vivre. — Les questions que nous mettons au concours signalent aux érudits les problèmes les plus importants de la philologie, de l'histoire et de l'archéologie; l'espoir de nous appartenir un jour fait éclore et soutient les vocations; on tient l'honneur, presque gratuit, de siéger sur ces bancs pour supérieur aux avantages de la naissance ou de la richesse; au milieu d'une société troublée par les révolutions, avide de jouissances matérielles et trop souvent séduite par le spectacle des fortunes rapides, nous conservons intacte la tradition des

fortes études et nous maintenons dans toute son austérité le culte désintéressé de la science. Existe-t-il donc, au sein de la république des lettres, une institution dont le rôle soit plus utile, j'oserai dire plus glorieux?

Ce qui nous manque, je le dis avec une certaine fierté, c'est l'art de nous faire valoir. On ignore trop généralement qu'au lendemain de la Révolution, la troisième classe de l'Institut a reçu le double héritage de l'ancienne Académie qu'elle remplaçait et des corps religieux que la tempête avait dispersés. Elle a tout accepté; elle n'a renoncé qu'aux deux mois de vacances que Louis XIV avait accordés à ceux qu'il nommait les *membres de sa petite Académie*. Depuis près de quatre-vingts ans l'œuvre se poursuit sans relâche. Les *Ordonnances des rois de France* et les *Tables chronologiques* ont atteint la limite qui leur avait été assignée. Les *Historiens des Gaules,* le *Recueil des chartes et diplômes,* l'*Histoire littéraire,* les *Notices et extraits des manuscrits* sont continués d'après le plan tracé par leurs premiers auteurs. A ces entreprises du passé sont venues s'ajouter des entreprises nouvelles. Les *Historiens des croisades,* historiens latins et français, grecs, arabes, arméniens, sont en plein cours d'exécution. Le premier volume des *Inscriptions sémitiques* ne tardera pas à paraître. Voilà, sans parler de nos *Mémoires,* dont la collection s'accroît chaque année, les principaux ouvrages confiés à nos soins. Deux fois par an notre fidèle et savant secrétaire perpétuel rend compte de leurs progrès; mais il le fait avec cette réserve que garde tout esprit délicat quand il est appelé à rendre témoignage dans sa propre cause. Il m'a semblé que je n'étais pas tenu à la même discrétion. Un des plus nouveaux venus dans cette compagnie, dont un excès d'indulgence m'a seul ouvert l'accès, je puis parler librement de travaux auxquels les circonstances ne m'ont pas encore permis de prendre part, et je crois que, sans manquer personnellement aux lois de la modestie, j'ai le

droit de rendre à mes éminents et chers confrères l'hommage public qui leur est dû.

Je n'ai pas besoin de précautions oratoires pour vous entretenir des résultats de nos concours. C'est la mission qui dans cette solennité incombe au Président, mission le plus souvent gracieuse, puisqu'elle consiste à mettre en relief le mérite des lauréats, mais pénible aussi parfois, quand nous avons à regretter que les concurrents n'aient pas répondu à nos espérances. — Cette année, nous aurons malheureusement quelques regrets à exprimer.

Le sujet proposé pour le prix ordinaire était une *Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V*. Nous l'avions cru de nature à provoquer le zèle des concurrents. En effet, le règne de Charles V n'est pas seulement remarquable par les succès militaires qui ont remis la France en possession des provinces cédées aux Anglais; c'est avant tout une époque de rénovation intérieure, pendant laquelle les pratiques des règnes précédents sont abolies ou transformées. Reconstitution du domaine royal, réorganisation des services financiers, contrôle des recettes et dépenses, stabilité des monnaies, protection accordée au commerce, répression des droits de prise et de guerre privée, rétablissement de l'ordre et de la discipline dans l'armée, toutes ces réformes sont l'œuvre du roi, qui s'efforçait de réparer les désastres du règne de son père et de prévenir ceux qui menaçaient son malheureux fils. Le tableau de cette activité féconde pouvait devenir la matière d'un grand et beau livre. Cependant l'Académie n'a reçu aucun mémoire. Elle aime à penser que le temps seul a manqué aux concurrents, et, dans l'espoir que ce nouvel appel sera entendu, elle proroge la question à l'année 1882.

Le concours des Antiquités nationales nous réservait une autre déception. Nous l'avons ressentie d'autant plus vivement

que celui de l'an dernier nous avait surpris et charmés par sa richesse vraiment exceptionnelle. Pour la première fois depuis l'origine, l'Académie n'a pas cru devoir décerner les trois médailles dont elle dispose; elle s'est contentée d'accorder six mentions honorables. Ce n'est pas que les mémoires soumis à notre examen fussent inférieurs en nombre à ceux des concours précédents; ce n'est pas que leurs auteurs eussent choisi des sujets dépourvus d'intérêt ou de nouveauté. Mais plusieurs de ces mémoires ne contenaient que des matériaux qui plus tard, nous l'espérons, seront mis en œuvre; les autres étaient incomplets ou n'offraient pas un développement suffisant; aucun surtout ne présentait cet intérêt général qui garantit les monographies de la sécheresse et leur donne toute leur valeur.

Le travail de M. Delpech, qui a obtenu la première mention, se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur cherche à établir avec certitude la topographie de la bataille de Muret gagnée en 1213 par Simon de Montfort contre les troupes aragonaises et toulousaines commandées par le roi Pierre d'Aragon. Dans la seconde, il tente d'expliquer par la supériorité de la tactique appliquée aux manœuvres de la cavalerie ce prodigieux succès, qui rétablit la fortune des Croisés au moment où elle était le plus compromise, et qu'en raison de l'énorme disproportion des forces plus d'un contemporain a regardé comme l'effet d'un miracle. Les conclusions de la première partie reposent sur une étude attentive du terrain et sur la comparaison des témoignages des chroniqueurs avec les renseignements fournis par les archives locales : l'Académie leur donne une approbation sans réserve. Mais elle conserve des doutes sur la parfaite solidité des conclusions de la seconde partie. Si la victoire de Muret n'a pas été simplement le résultat d'un coup d'audace et de génie du comte de Montfort, si l'on croit réellement qu'au XIIIe siècle il existait

pour les manœuvres de la cavalerie une tactique particulière aux Français du Nord et supérieure à celle des armées méridionales, le meilleur moyen d'établir cette donnée, qui nous semble d'autant plus intéressante qu'elle est neuve et n'a fait encore l'objet d'aucune recherche, eût été de comparer la tactique dont il s'agit avec celle des siècles qui ont précédé ou suivi la guerre des Albigeois, et d'en montrer ainsi l'origine, le développement et les transformations successives.

M. de Lens s'est proposé de compléter les anciennes histoires de l'Université d'Angers, composées par Rangeard et Pocquet de Livonnière, en donnant de nouveaux détails sur les membres de cet établissement, leurs fonctions, leurs devoirs et leurs privilèges. L'expérience acquise par M. de Lens pendant sa carrière universitaire et le soin qu'il a pris de recourir aux documents originaux assurent a son livre une autorité sérieuse. Malheureusement nous n'avons encore que le premier volume, et l'ouvrage doit en compter trois. Dans cet état, nous n'avons pu lui accorder que la seconde mention. Si le travail eût été complet, il aurait probablement mérité une récompense plus haute. Nous espérons que M. de Lens ne tardera pas à venir la réclamer.

Nous avons décerné la troisième mention à un ancien lauréat de nos concours, M. Eugène Hucher, conservateur du Musée du Mans, pour les deux mémoires qu'il a consacrés, l'un à l'émail de Geoffroy Plantagenet, l'autre aux monuments de la famille de Bueil, famille originaire de la Touraine, qui a joué un rôle assez important dans l'histoire. L'interprétation de ces monuments a fourni à M. Hucher l'occasion de montrer des connaissances historiques, archéologiques et sigillographiques qui se trouvent rarement réunies. Il a peut-être été moins heureux en défendant la tradition qui attribue à Geoffroy Plantagenet le vieil émail conservé dans le trésor de la cathédrale du Mans, contrairement à l'opinion de notre sa-

vant confrère M. Labarte, qui croit y reconnaître le fils de Geoffroy, Henri II d'Angleterre.

M. Paul de Fleury, archiviste du département de la Charente, nous a envoyé près de trois cents notices destinées à rectifier les listes du *Gallia christiana*. La plupart de ces notices ont le tort de se rapporter, soit à des époques récentes, soit à des personnages peu intéressants, soit enfin à des séries de dignitaires que les Bénédictins avaient exclus de leur cadre. La tentative n'en est pas moins digne d'encouragement. M. de Fleury a donné un bon exemple; si tous ses collègues l'imitaient, nous ne tarderions pas à posséder un vaste et très utile supplément au *Gallia*. Nous lui accordons la quatrième mention, moins peut-être pour son travail, dont l'exécution laisse à désirer, que pour son intelligente initiative.

Le sujet que M. Guillouard a tenté d'élucider dans ses *Recherches sur les Colliberts* avait été déjà traité par MM. Guérard, Grandmaison, Marchegay, et tout récemment par M. Alfred Richard, dont le mémoire a obtenu une mention honorable au concours de 1877. M. Guillouard nous a paru mériter la même distinction, bien que ses conclusions soient toutes différentes. Le problème est si complexe, il peut être envisagé sous des rapports si divers, qu'on comprend sans peine que plusieurs l'aient successivement abordé et qu'aucun ne l'ait résolu de la même façon. La difficulté ne vient pas seulement de la rareté des documents ou du défaut de précision de la langue juridique au moyen âge; elle tient surtout à la nature des institutions de cette époque, dont le caractère flottant forme un si grand contraste avec les lignes nettement définies de nos institutions modernes.

Nous avons accordé la sixième et dernière mention à M. l'abbé Arbellot pour son mémoire sur la mort de Richard Cœur-de-Lion. C'est un sujet bien restreint et qu'avec plus de sobriété l'auteur eût pu traiter en quelques pages. Mais si

l'on peut reprocher à M. l'abbé Arbellot un peu de désordre et de prolixité dans son exposition, il faut reconnaître qu'il a montré cette fois un véritable esprit critique, et que, grâce à lui, le récit de la mort du roi d'Angleterre se trouve dégagé désormais des légendes qui l'altéraient.

Vous voyez, Messieurs, que la faiblesse relative du concours ne nous a pas empêchés de donner tous nos soins à l'examen des mémoires qui nous étaient soumis. Vous trouverez peut-être notre jugement sévère. Mais nous avons pensé que la meilleure manière d'encourager les travaux sérieux était de maintenir aussi haut que possible les récompenses de l'Académie, et que nous manquerions d'équité envers les ouvrages qui ont obtenu des médailles dans les précédents concours si nous traitions avec la même faveur des œuvres d'une valeur notoirement inégale.

Je me hâte de clore la liste de nos mécomptes en annonçant que le sujet proposé pour le prix Bordin n'a été traité par aucun concurrent. L'Académie demandait une *Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs nés ou ayant vécu en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes*. Elle avait, il est vrai, retranché du programme l'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique; mais il restait à recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période, et à marquer l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme. Réduite à ces proportions, la question présente encore assez d'ampleur et de variété pour tenter quelque érudit. Aussi l'Académie la proroge-t-elle à l'année 1882.

Nous usons assez fréquemment de cette ressource de la prorogation, et l'expérience a prouvé que ce n'est pas en vain. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix Bordin à

décerner en 1875 la question suivante : *Recueillir les noms des Dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes trouvées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc. etc., et tâcher d'arriver à constituer par le rapprochement de ces textes un panthéon assyrien.* — Peut-être cette question était-elle un peu prématurée, et le temps n'est-il pas encore venu de résumer sous une forme méthodique les résultats des découvertes opérées dans les ruines de Babylone et de Ninive. L'Académie résolut néanmoins de la maintenir et la prorogea à deux reprises. Nous avons enfin reçu cette année deux mémoires, qui ne nous ont pleinement satisfaits ni l'un ni l'autre, mais qui, du moins, nous ont paru dignes d'un sérieux examen. L'un a pour auteur M. Joseph Halévy et témoigne de connaissances philologiques très étendues; mais il y règne un esprit de système tellement absolu que l'Académie n'a pas cru pouvoir en adopter les conclusions. L'autre se distingue par des qualités et des défauts d'une nature tout opposée. L'auteur, M. Sorlin-Dorigny, connaît bien les monuments et les décrit avec soin; mais, au point de vue de l'interprétation, son travail n'offre guère qu'une analyse sage et consciencieuse des travaux antérieurs et manque d'originalité. L'Académie renonce donc à décerner le prix, mais elle accorde à chacun des concurrents une somme de mille francs, à titre d'encouragement.

Ce n'est encore là qu'un demi-succès. — Désormais je n'aurai plus à enregistrer que des succès complets.

Les prix fondés par le baron Gobert constituent une des plus hautes récompenses dont nous disposions, non seulement par l'importance de la somme, mais encore par la nature des ouvrages auxquels ils s'adressent et par l'éclat qu'ils leur communiquent. L'an dernier, nous avions accordé le premier prix au remarquable travail de M. Longnon sur la géographie de la Gaule au VIe siècle; nous le décernons, cette

année, à la *Chanson de la croisade contre les Albigeois,* publiée en deux volumes par M. Paul Meyer, professeur au Collège de France et à l'École des Chartes. Le premier volume renferme le texte de la chanson avec les notes relatives aux leçons douteuses ou au sens obscur de certains passages, un vocabulaire qui offre les diverses significations de chaque mot, et une table des rimes, d'autant plus intéressante que, dans les poèmes du moyen âge, les rimes représentent généralement la portion la moins altérée par les copistes. Le second volume comprend la traduction, les éclaircissements historiques et géographiques, la table des noms d'hommes et de lieux, les additions et corrections. Enfin, dans une savante Introduction, dont les conclusions sont présentées sous une forme claire, spirituelle, parfois même un peu caustique, M. Meyer nous fait connaître les sources du poème, les manuscrits qui existent ou qui sont perdus, les imitations en prose dont il a été l'objet. Il établit, avec une indiscutable sagacité, que ce poème se divise en deux parties, dont la première est l'œuvre de l'Espagnol Guillaume de Tudèle, devenu chanoine de Saint-Antonin en Quercy, la seconde, celle d'un écrivain du diocèse de Toulouse, dont le nom est resté inconnu. Il donne enfin sur les tendances de chacun d'eux, sur le caractère et la véracité de leur récit, sur la langue dont ils ont fait usage et sur leur système de versification, les renseignements les plus intéressants et les plus précis. — La *Chanson de la croisade contre les Albigeois* n'était pas inédite. Un de nos savants prédécesseurs, M. Fauriel, en avait, il y a plus de quarante ans, publié le texte et la traduction, en les accompagnant d'une étude sur les rapports du poème, soit avec les principaux monuments de la littérature provençale, soit avec les mœurs, la civilisation et les institutions municipales du Midi de la France. Mais il faut reconnaître que le travail de M. Meyer constitue un progrès sérieux. Son texte est plus irréprochable, sa traduction plus

fidèle, ses aperçus historiques ou littéraires plus rigoureusement exacts. L'édition de M. Fauriel était une œuvre estimable; celle de M. Meyer peut être considérée comme l'édition définitive.

Parmi les ouvrages nouvellement produits au concours, nous n'en avons trouvé aucun qui puisse disputer à M. Giry le second prix, qu'il avait obtenu l'année dernière, et que nous sommes heureux de lui maintenir.

Le prix Allier de Hauteroche n'a, sous aucun rapport, l'importance des prix Gobert, mais il est le seul qui nous permette de récompenser les études de numismatique ancienne. Nous n'avions pas cru devoir le décerner l'an dernier. Cette année, nous le partageons par moitié entre M. François Lenormant, pour son *Histoire de la monnaie dans l'antiquité,* où se trouvent résumées, avec beaucoup d'ordre et de clarté, les leçons qu'il a professées à la Bibliothèque nationale, et M. Barclay Head pour son traité des *Monnaies de la Perse et de la Lydie,* auquel sont venues s'ajouter quelques dissertations pleines d'intérêt sur les statères de Cyzique, les tétradrachmes d'Olynthe et les imitations des coins athéniens par les Arabes.

Le prix Brunet s'adresse comme le prix Allier de Hauteroche à l'une de ces sciences auxiliaires de l'histoire qui ont pris, de nos jours, un si grand et siuti le développement. L'Académie, qui se propose de l'appliquer successivement aux diverses branches de l'érudition, avait demandé pour cette année une *Bibliographie méthodique des productions en vers français, antérieures à l'époque de Charles VII, qui sont imprimées, avec l'indication aussi complète que possible des manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.* Au nombre des mémoires qu'elle a reçus, elle a particulièrement distingué celui qui a pour auteur M. Paulowski. Elle a trouvé dans l'habileté et la rigueur avec lesquelles les divisions et subdivisions sont tracées, la preuve d'une grande expérience bibliographique. Elle félicite spécia-

lement M. Paulowski d'avoir compris que le travail qu'elle désirait ne consistait pas à dresser la bibliographie des ouvrages qui renferment des poésies du moyen âge, mais bien celle de ces poésies elles-mêmes, et que par conséquent chaque pièce devait y figurer à son rang, alors même qu'elle n'ait été l'objet d'aucune édition séparée. Aussi, malgré quelques défectuosités qu'il serait facile de signaler, malgré quelques lacunes que l'auteur a d'ailleurs promis de remplir, décerne-t-elle au mémoire dont il s'agit le prix qu'elle tenait en réserve depuis deux ans.

Cinq concurrents se sont présentés pour disputer le prix fondé par notre éminent et regretté confrère M. Stanislas Julien. L'Académie l'a décerné à M. Vissering, auteur d'un ouvrage écrit en anglais sur le système monétaire des Chinois. M. Vissering est le premier qui ait traité ce difficile sujet avec une pleine compétence. Grâce à sa connaissance approfondie du langage financier et des habitudes commerciales de la Chine, il a réussi à faire la lumière dans une matière qui était pour les Européens une source d'embarras inextricables. Son livre eût peut-être rencontré une concurrence sérieuse dans l'ouvrage posthume d'un jeune et brillant officier de marine, M. Luro, qui a laissé une *Étude sur le pays d'Annam et l'organisation sociale des Annamites;* mais cette étude, en raison même du sujet, se trouvait exclue par les termes de la fondation.

Vous savez, Messieurs, que nos séances publiques n'ont pas seulement pour but de faire connaître les résultats de nos concours. Le Gouvernement a placé sous notre patronage trois écoles d'érudition, qu'un de nos illustres confrères a si justement nommées les *pupilles,* ou mieux encore les *filles adoptives* de l'Académie, et nous considérons comme un devoir de leur réserver une part dans nos solennités.

De ces trois écoles, la première, par rang d'ancienneté, est l'École nationale des Chartes. Un arrêté ministériel de 1833

a décidé que les noms des élèves qui obtiendraient, à la fin de leurs études, le brevet d'*archiviste paléographe,* seraient proclamés dans la séance publique de l'Académie qui suivrait leur promotion. A cet enregistrement officiel, et par suite un peu sec, dont l'Académie s'est contentée jusqu'ici, je vous demande la permission d'ajouter quelques détails, et voici mon excuse : Je suis un ancien élève de l'École des Chartes. Elle était bien modeste encore, et moi bien jeune, lorsque j'y suis devenu professeur. J'y ai fait quelques élèves, j'y compte beaucoup d'amis, et je lui conserve une affection filiale. C'est avec bonheur que je l'ai vue progressivement grandir et mériter l'estime, non seulement de la France, mais de l'Europe savante. Aussi, puisque j'ai l'honneur, pour la première et probablement la seule fois de ma vie, de parler au nom du corps qui a dirigé ses premiers pas, je ne puis résister au désir de vous dire quelques mots de ses travaux.

On n'obtient aujourd'hui le diplôme d'*archiviste paléographe* qu'à la suite d'examens très sérieux, couronnés par une thèse dont le sujet est laissé au choix du récipiendaire. Cette année, les thèses ont été généralement bien choisies et brillamment soutenues.

M. Thomas, que le jury d'examen a classé le premier, a traité des États provinciaux de l'Auvergne, du Franc-Alleu, du Limousin et de la Marche, institution peu connue, dont le jeune auteur a reconstitué l'histoire en s'appuyant presque uniquement sur des textes inédits.

M. Tardif s'est concentré dans l'étude du très ancien Coutumier de Normandie, dont il a cherché à déterminer le caractère, la date et les sources, en même temps qu'il en restituait le texte gravement altéré par les copistes.

M. Fournier a tenté de remettre en honneur une branche d'études trop négligée de nos jours et dont les laïques ont eu le tort de se désintéresser, je veux parler du droit canonique.

Sous le titre d'*Essai sur l'organisation, la compétence et la procédure des tribunaux ecclésiastiques ordinaires de* 1180 *à* 1328, il a fait le tableau de nos anciennes officialités et de leur fonctionnement.

M. Faucon a retracé, d'après des correspondances inédites, le rôle pacificateur de Clément VI pendant la première période de la guerre de Cent ans.

M. Valois a composé une biographie complète et détaillée de Guillaume d'Auvergne, suivie de onze traités inédits du savant prélat, qu'il a découverts dans les bibliothèques de France et d'Angleterre.

M. Molinier a écrit la vie d'un des chefs militaires qui ont joué un grand rôle dans les guerres contre les Anglais, le maréchal Ernoul d'Audrehem.

M. Bournon a rassemblé de nombreux et curieux documents sur la fondation, le plan, la décoration et les vicissitudes de l'hôtel Saint-Paul, qui fut la demeure des rois Charles V et Charles VI.

M. Flourac enfin a recueilli dans les archives de Toulouse et de Pau les pièces relatives à Jean de Grailly, comte de Foix.

A ces huit noms, que j'ai conservés dans l'ordre fixé par le jury d'examen, je dois ajouter celui de M. Kohler, admis à suivre les exercices de l'École des Chartes à titre étranger. M. Kohler a su profiter de quelques facilités particulières pour explorer les archives de la Suisse et déterminer les rapports de ses compatriotes avec les États qui prirent part aux guerres d'Italie pendant le premier quart du XVIe siècle.

Vous le voyez, Messieurs, rien n'y manque. Ancien droit politique et civil, histoire diplomatique et militaire, histoire littéraire, archéologie, biographie, toutes les variétés de la science historique se trouvent représentées dans ces thèses, dont plusieurs contiennent le germe d'ouvrages importants. —

Je suis sûr que vous me pardonnez les quelques minutes que je vous ai prises pour en esquisser le tableau.

L'École d'Athènes a noblement soutenu sa réputation, et les nouveaux venus n'ont pas témoigné moins de zèle que leurs anciens.

M. Hauvette-Besnault, qui débutait, nous a transmis, sous le titre d'*Éléments d'épigraphie attique,* un mémoire dans lequel il étudie les décrets du peuple et du sénat, au point de vue particulier des formules qui permettent d'en reconnaître et d'en fixer les dates.

M. Pottier, de seconde année, a trouvé dans le *Culte du tombeau sur les peintures des lécythes blancs* un sujet intéressant et parfaitement circonscrit. Il s'est en outre associé à M. Beaudouin pour faire un voyage dans l'île de Chypre. De son côté, M. Beaudouin, qui vient d'achever sa seconde année, a mis ce voyage à profit pour composer un travail sur le dialecte chypriote.

M. Haussoullier, de troisième année, nous a envoyé un mémoire sur l'organisation intérieure des dèmes.

Quant aux deux vétérans de l'École, MM. Martha et Girard, ils ont traité, l'un des fonctions des prêtres à Athènes, l'autre du culte d'Asclépios dans cette même ville du IVᵉ siècle avant Jésus-Christ au IIᵉ siècle de notre ère.

L'Académie félicite les auteurs de ces divers travaux de la saine critique et de la solide érudition dont ils ont fait preuve. Elle est heureuse de constater qu'ils ont répondu à ses conseils et à ses vœux en appliquant l'étude de l'archéologie et de l'épigraphie à l'interprétation des textes de l'antiquité classique.

L'École de Rome, bien que née d'hier, s'est montrée la digne émule de sa sœur aînée.

M. Durieu a envoyé comme travaux de première année deux études, l'une sur l'hôtel de Charles Iᵉʳ d'Anjou, roi de

Naples, l'autre sur l'intervention française dans la lutte entre la commune de Florence et le duc de Milan, Jean Galéas Visconti, de 1389 à 1398.

Sous le titre modeste de *Notes,* M. de la Blanchère nous a transmis une série de dissertations destinées à faire mieux connaître la topographie et l'histoire de ce qu'il nomme les *Terres Pontines,* c'est-à-dire de cette région que la voie Appienne traversait entre *Tres Tabernæ* et Terracine.

M. Lafaye nous a communiqué un plan de recherches sur la ville latine de Sinuesse, une des stations les plus importantes de la voie Appienne. Il y a joint le commencement d'un mémoire sur le culte d'Isis en Italie. On peut se faire une idée favorable de ce dernier travail par la courte et intéressante notice que l'auteur a consacrée à un bas-relief du Musée Kircher, sur lequel se trouve une représentation de la déesse égyptienne.

M. Donat paraît s'être voué à l'étude de l'archéologie chrétienne, comme le prouve son mémoire sur les plus anciens sarcophages chrétiens; c'est l'œuvre un peu timide d'un homme qui n'a pas encore la pleine conscience de sa valeur.

La numismatique est représentée par M. Engel, qui nous a adressé le programme d'un mémoire sur la numismatique et la sigillographie des Normands dans les Deux-Siciles, aux XIe et XIIe siècles.

M. Cuq s'est proposé d'étudier les réformes introduites par Dioclétien dans l'administration de l'Empire. Le commencement de son travail est excellent. Si la suite est étudiée avec la même richesse d'informations juridiques et épigraphiques, l'ouvrage nous paraît destiné à occuper une place importante dans l'histoire des institutions impériales.

Il me reste, pour achever l'énumération des travaux de première année, à dire un mot de M. Delaville-Leroulx, qui a entrepris le dépouillement des archives de l'Ordre de Saint-

Jean de Jérusalem à Cité Lavallette. Nous n'avons encore reçu que les premiers chapitres de cet intéressant travail; mais le début nous permet de concevoir de sérieuses espérances.

M. Maurice Albert, de seconde année, a entrepris un travail sur les villas de Tibur. Ce travail, encore inachevé, s'arrête au moment où l'auteur va parler de la villa d'Horace. Mais M. Maurice Albert a joint à son envoi deux notices sur des sujets d'antiquité figurée. La première est relative aux monuments funéraires qui représentent Castor et Pollux; elle rappelle le mémoire envoyé par l'auteur l'an dernier, dans lequel il traitait du culte des Dioscures en Italie. La seconde est consacrée à une série de disques de marbre sculptés aux deux faces, qui se trouvent au Musée de Naples.

M. Delaborde a dû retourner à Palerme pour compléter le recueil de diplômes relatifs à la Terre-Sainte dont il a déjà soumis la plus grande partie à l'Académie. Provisoirement il nous a envoyé comme travail de seconde année un résumé de l'histoire qu'il se propose d'écrire des négociations poursuivies entre Ludovic le More et Charles VIII avant la conquête de Naples.

Enfin M. Berger, qui vient d'achever sa troisième année, a poursuivi l'analyse ou la copie des innombrables lettres qui sont contenues dans les registres d'Innocent IV. Ce dépouillement aboutira à la mise en lumière de plus de 8,000 pièces, pour la plupart inédites, et constituera un des travaux diplomatiques les plus considérables de notre époque.

Nos *pupilles, nos filles adoptives* sont donc aussi florissantes que nous pouvons le souhaiter. L'honneur en revient en grande partie aux trois directeurs, MM. Quicherat, Foucart et Geffroy, qui rivalisent de zèle pour entretenir chez les élèves confiés à leurs soins le culte des grandes et saines traditions.

Je voudrais m'arrêter là et vous laisser sous l'impression favorable que doit nécessairement produire l'aspect de cette

jeunesse laborieuse et déjà érudite, qui nous promet des successeurs, qui peut-être même nous réserve des maîtres. Mais il me reste à remplir un triste et pieux devoir. L'Institut n'est pas seulement une corporation de lettrés; c'est aussi une réunion d'amis, et la mort d'un confrère est à la fois une perte pour la science et un deuil pour nos cœurs. Nul mieux que M. de Lasteyrie n'avait mérité ce titre d'ami. Le charme de son commerce égalait la finesse de son goût et la sûreté de son érudition. Les longues années de souffrances qui ont précédé sa fin nous l'avaient attaché d'une manière plus étroite. Après avoir quitté la politique, où il laissait les plus honorables souvenirs, il s'était réfugié tout entier dans l'étude de l'archéologie, et c'est à nous qu'ont été consacrés les derniers efforts de son intelligence. Nous garderons fidèlement sa mémoire.

Dieu veuille, Messieurs, que l'an prochain, à pareille époque, nous nous trouvions tous présents dans cette enceinte, et que celui qui me remplacera au fauteuil de la présidence n'ait à parler que des vivants!

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1879, le sujet suivant:

Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1882. (Voir page 375.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie, cette année, ne décerne pas de médailles. Elle accorde six mentions honorables :

La première à M. Henri Delpech, pour son étude sur *la bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIII[e] siècle.* (Brochure in-8°.)

La deuxième à M. de Lens, pour son ouvrage intitulé : *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du XV[e] siècle à la Révolution française* (Angers, 1876-1878, in-8°).

La troisième à M. Hucher, pour les deux volumes suivants : 1° *Monuments funéraires épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil;* 2° *L'émail de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans.* (In-fol.)

La quatrième à M. de Fleury, pour ses *Notes additionnelles et rectificatives au «Gallia christiana».* (Manuscrit.)

La cinquième à M. Guilloüard, pour ses *Recherches sur les Colliberts* (Caen, in-8°).

La sixième à M. Arbellot, pour sa brochure intitulée : *La vérité sur Richard Cœur-de-Lion.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1876, a été partagé entre MM. Barclay Head et François Lenormant, auteurs, le premier, d'un ouvrage ayant pour titre : *The international numismata orientalia,* part. III. *The coinage of Lydia and Persia* (Londres, 1877, in-4°); le second, d'une étude intitulée : *La monnaie dans l'antiquité* (3 vol. in-8°).

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. Paul Meyer pour son ouvrage intitulé : *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme.* 2 vol. (Paris, 1875, in-8°).

Le second prix a été maintenu à M. Giry, pour ses *Études sur les institutions municipales. Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIV[e] siècle* (Paris, 1877, in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1879 la question suivante, qu'elle

avait déjà proposée pour l'année 1875, et prorogée une première fois à l'année 1877 :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Deux mémoires ont été déposés sur ce sujet. L'Académie accorde, à titre d'encouragement à chacun des auteurs, MM. Sorlin Dorigny et Joseph Halévy, une somme de *mille francs*, et elle retire la question du concours.

L'Académie avait, en outre, proposé pour l'année 1879 le sujet suivant :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes. Recueillir, dans les auteurs et sur les monuments, ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1882. (Voir p. 378.)

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs, pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours, pour l'année 1879, le sujet suivant :

Faire la bibliographie méthodique des productions en vers français antérieures à l'époque de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.

L'Académie décerne le prix à M. Gustave Pawlowski, pour son mémoire inscrit sous le numéro 4, et portant pour épigraphe :

Pur remembrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.

(WACE.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. Vissering, pour son ouvrage intitulé: *On chinese currency coin and paper money* (Leiden, 1877, 1 vol, in-8°).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1879, 1880 ET 1881.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1881 le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1878:

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1879 le sujet suivant :

Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1882.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1880:

I. *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques.*

II. *Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis*

le xᵉ siècle jusqu'à la fin du xvᵉ. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

2° Pour le concours de 1881 :

Étude grammaticale et lexicographique de la latinité de saint Jérôme.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1882 le sujet suivant :

Faire connaître les versions de la Bible en langue d'oil, totales ou partielles, antérieures à la mort de Charles V. Étudier les rapports de ces versions entre elles et avec le texte latin. Indiquer toutes les circonstances qui se rattachent à l'histoire de ces versions (le temps, le pays, le nom de l'auteur, la destination de l'ouvrage, etc.).

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1878 et 1879 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1ᵉʳ janvier 1880. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1880 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1878. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mᵐᵉ veuve Duchalais sera décerné, en 1880, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1878.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour ces deux prix, le 31 décembre 1879.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1880, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1879, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1880*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1879 la question suivante :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes. Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Nota. *L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1882.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé :

1° A l'année 1880 le sujet suivant :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

2° A l'année 1881 la question suivante, proposée pour l'année 1876 et prorogée une première fois à l'année 1878 :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute

des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie rappelle encore qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1880, les trois questions suivantes :

I. *Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.*

II. *Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a pu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde.*

III. *Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe, archevêque de Thessalonique (XIIe siècle). Rechercher particulièrement ce que ses divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

2° Pour le concours de 1881, le sujet ci-après :

Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français, ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le XVe siècle.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1880.

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1882, la question suivante :

Étudier les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les Arabes du IIIe au VIIIe siècle de l'hégire inclusivement, faire ressortir leur utilité au point de vue de la géographie comparée au moyen âge.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1881.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1881.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité,

a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1881.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).*

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1881; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1878, 1879 et 1880, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1880.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours de 1881 le sujet suivant :

Bibliographie raisonnée des documents, manuscrits et imprimés, relatifs à l'histoire d'une province ou d'une circonscription.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1882, le sujet suivant :

Bibliographie aristotélique ou bibliographie descriptive, et, autant que possible, critique des éditions, soit générales, soit spéciales, de tous les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote; des traductions qui en ont été faites avant et après l'invention de l'imprimerie, des biographies anciennes ou modernes d'Aristote, des commentaires et dissertations dont les divers écrits qu'on lui attribue ont été l'objet, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — On pourrait, quant à la méthode, prendre comme exemple la bibliographie de Démosthène, publiée en deux parties (1830, 1834), *par A.-Gerhard Becker* (Leipzig et Quedlinbourg, in-8°, 310 pages).

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880 pour la première question, et le 31 décembre 1881 pour la seconde.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les

intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1878, deux prix, de la valeur de *mille francs* chacun, seront décernés, en 1880, aux deux ouvrages que l'Académie jugera les meilleurs parmi les ouvrages manuscrits ou publiés depuis janvier 1878, ayant pour objet la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.) à une époque antérieure au XVIe siècle.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1879.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France,» a, par un acte en date du 25 mars 1879, fait donation a l'Institut d'une rente de *dix mille francs* destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1880.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des Chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1879, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Thomas (André-Antoine).
Tardif (Ernest-Joseph).
Fournier (Paul-Eugène-Louis).
Faucon (Pierre-Joseph-Maurice).
Valois (Joseph-Marie-Noël).
Molinier (Émile-Charles-Louis-Marie).
Bournon (Fernand-Auguste-Marie).
Flourac (Louis-Marius-Léon).

Hors concours :

M. Kohler, élève étranger.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. NAUDET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Celui dont je me propose de retracer la vie et les travaux a occupé pendant plus de soixante ans son fauteuil dans notre Académie. Il était parvenu, il est vrai, à ces termes reculés de l'existence qu'il est donné à bien peu d'atteindre, et il avait obtenu l'honneur de siéger dans cette enceinte à un âge où il est bien plus rare encore que l'on y puisse aspirer; mais personne n'avait été surpris de ce succès précoce, et chacun déplora sa mort, comme prématurée, tant il était resté entier et fort jusqu'à la fin.

Joseph Naudet naquit à Paris, le 8 décembre 1786. Son père, J.-B.-Julien-Marcel Naudet, qui d'abord avait été militaire, céda à l'attrait du théâtre, où sa belle taille, ses manières distinguées, sa voix pleine et sonore, l'appelaient à réussir. Entré aux Français en 1781, sociétaire en 1786, l'année où notre futur confrère vint au monde, il eut, dans les temps troublés qui suivirent, à se souvenir parfois de son ancien métier de soldat : par exemple, dans une émeute qui éclata à l'occasion du *Charles IX* de Chénier. Mais le théâtre, si populaire au réveil de la nation en 1789, devait faire ombrage aux maîtres nouveaux qui s'imposaient par la terreur.

Trop de libres accents retentissaient dans les chefs-d'œuvre de nos classiques, trop d'émouvantes protestations des opprimés ; et le public ne manquait pas de les tourner contre les tyrans du jour. Une pièce qu'on n'eût pas crue destinée à faire tant de bruit, la *Paméla* de François de Neufchâteau, tirée de Richardson et imitée de Goldoni, fit éclater l'orage. La pièce, suspendue d'abord, puis remaniée par l'auteur sous le contrôle du Comité de Salut public, contenait encore ce vers :

> Le parti qui triomphe est le seul légitime...

vers saisi au passage et applaudi comme par insulte au parti dominant. Les acteurs furent arrêtés et l'auteur avec eux[1] : il ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. Quant à Marcel

[1] 2 septembre 1793. Dans une lettre datée du dimanche 1er septembre 1793, François de Neufchâteau faisait connaître au rédacteur de la *Feuille du Salut Public*, que sa pièce, suspendue le jeudi précédent avant la représentation, avait été remaniée par lui, agréée par le Comité, et qu'elle allait reparaître le lendemain lundi. Mais dans la *Feuille* du 3, où sa lettre était reproduite, le rédacteur écrivait : « J'ignore si les sacrifices faits par le citoyen François à la Liberté, *quand elle n'existait pas*, peuvent l'excuser d'avoir, *quand la République a consacré son existence*, offert aux valets de l'aristocratie, toujours déguisés en *honnêtes gens*, un nouveau point de ralliement sur le théâtre dit de la Nation ; mais je sais qu'un patriote vient d'être insulté, à la représentation, dans une salle où le défunt *Veto* trouva les adorateurs les plus vils, où le poignard qui a frappé Marat a été aiguisé lors du faux *Ami des lois*. Je demande en conséquence :

> Que ce sérail impur soit fermé pour jamais...

« Que pour le purifier on y substitue un club de sans-culottes des faubourgs, que tous les histrions du théâtre de la Nation qui ont voulu se donner les beaux airs de l'aristocratie, soient mis en arrestation dans des maisons de force. »

Et le jour même son vœu était exaucé. Barère lisait à la Convention le rapport où il citait le vers donné plus haut, racontait la scène du patriote scandalisé, bafoué, malmené, et l'arrestation des acteurs et de l'auteur par ordre du Comité, ordre qui fut confirmé avec applaudissements par la Convention (*Moniteur* du 5 septembre). La *Feuille*, qui l'avait demandé, jouit de son triomphe :

« *Enterrement de « Paméla » et arrestation des muscades et muscadins ci-devant pensionnaires du ci-devant* Veto.

« Notre prophétie d'hier vient de s'accomplir. Les *comédiens ordinaires du roi*

Naudet, il réussit à se réfugier en Suisse, d'où il revint après la chute de Robespierre. Il reparut sur la scène qu'il quitta en 1806, suivi dans sa retraite des regrets du public.

A cette époque, Joseph Naudet, son fils, avait déjà obtenu les succès éclatants qui décidèrent de sa carrière. Élève de l'École centrale du Panthéon, depuis lycée Napoléon, aujourd'hui Henri IV, il avait, — chose bien rare, mais qui se répéta, après lui, avec Victor Le Clerc, — remporté deux années de suite, en 1803 et en 1804, le prix d'honneur de rhétorique au Concours général. Ces palmes le désignaient pour le professorat. En 1809, il occupa la chaire de troisième au lycée Napoléon, qu'il avait honoré par ses triomphes d'élève, et, l'année suivante, il fut chargé de l'enseignement de la rhétorique.

Ce qu'il y avait d'élégant dans la parole, de vif dans les allures, de distingué, de séduisant dans toute la personne du jeune professeur, quelques vieillards, enfants alors, en ont gardé le souvenir, comme de ses qualités, de ses goûts, de ses talents d'homme du monde, et de quelle sorte, si l'on n'était pas tout à l'écouter, sa susceptibilité blessée savait en avoir raison. Un jour, voyant un élève rire pendant la leçon : « Monsieur, lui dit-il, vous viendrez me parler après la classe. » L'élève arriva confus et inquiet; mais quelle ne fut pas sa surprise quand le jeune maître l'invita à faire le dimanche suivant une promenade à cheval avec lui! Voulut-il lui montrer qu'il savait être parfait gentleman, à ses heures? L'élève

sont enfin mis en arrestation, et sans doute ces laquais éhontés de l'aristocratie vont subir la peine tardive que provoquaient depuis si longtemps leurs crimes collectifs et individuels envers la Révolution.

« Ce n'est point uniquement pour s'être plu à représenter dans une république le triomphe de la noblesse sur l'égalité, que le peuple veut leur châtiment. Le spectateur le plus impartial déposera dans leur procès qu'ils ont été constamment et audacieusement le point de ralliement de tous les scélérats déguisés en honnêtes gens, c'est-à-dire de cette bourgeoisie lâche et impudente, etc. » (N° du 4 septembre.)

tint sans doute à lui prouver à son tour que lui-même n'était pas trop mauvais humaniste; car, à la fin de l'année, il remporta le grand prix d'honneur.

Les concours universitaires avaient ouvert à M. Naudet la voie comme professeur. Les concours académiques éveillèrent sa vocation d'historien.

En 1808, la troisième classe de l'Institut (c'est aujourd'hui notre Académie) avait proposé cette question :

> Quel fut, sous le gouvernement des Goths, l'état civil et politique des peuples de l'Italie? Quels furent les principes fondamentaux de la législation de Théodoric et de ses successeurs? Et spécialement quelles furent les distinctions qu'elle établit entre le vainqueur et les peuples vaincus?

Le prix fut décerné en 1810 à Sartorius, savant professeur de Göttingen, déjà connu par une *Histoire de la ligue hanséatique.* Mais en même temps la classe exprimait le regret de n'avoir pas un second prix pour un autre mémoire dont les mérites l'avaient vivement frappée. Le Ministre, informé, fit les frais d'une seconde récompense, et c'est ainsi qu'au nom estimé du savant allemand se trouva associé le nom encore inconnu d'un bien plus jeune auteur : c'était Joseph Naudet.

L'année suivante, il publiait son travail sous ce titre : *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie.* L'ouvrage était précédé d'une dédicace touchante à son père :

> Vous n'avez, lui disait-il, épargné aucun soin, aucun sacrifice pour instruire et former ma jeunesse... Recevez l'hommage de ce premier essai, comme un faible acompte sur la dette que votre bonté paternelle m'a fait contracter et comme un gage de ma tendresse et de mon respect.

L'épigraphe du livre (celle du mémoire) était une phrase de l'*Esprit des lois* (livre III, ch. XII), où Montesquieu pro-

mettait d'exposer un jour le plan de la monarchie des Ostrogoths. C'est de l'*Esprit des lois* que le jeune auteur s'inspirait dans l'étude de ce curieux exemple d'un Barbare se faisant Romain pour donner des lois à Rome, et il regrettait que Montesquieu n'en eût pas retracé lui-même le tableau, comme il l'avait promis :

Avec quelle profondeur, avec quelle énergie Montesquieu nous eût montré l'influence exercée par le génie d'un seul homme sur la destinée des peuples; un barbare occupé de rétablir l'ordre partout; un usurpateur relevant les lois du peuple subjugué;... un conquérant travaillant à faire refleurir la paix et les arts de la paix; un Goth servi avec amour par les descendants des Paul-Émile et des Décius et digne des vœux des Romains, si toutefois pour des Romains une ruine entière n'eût pas été préférable à une douce servitude, à une sécurité honteuse[1]!

Réflexion suggérée à l'auteur par son commerce avec l'ancienne Rome; mais c'est un scrupule que les Romains du temps de Théodoric n'éprouvaient plus.

Ces études savantes n'empêchaient pas le jeune professeur de s'occuper de ses élèves; et c'est pour eux qu'il publia une rhétorique marquée d'un cachet particulier : *Essai de rhétorique, ou observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins*[2]. Rien qu'au titre, on sent que l'humaniste l'emporte sur le rhéteur dans cet ouvrage. Les règles transmises par les anciens ne sont plus applicables (il en fait la remarque) aux usages de la tribune ou du barreau, encore bien moins aux discours de rhétorique. On n'a que faire de tout cet appareil (*proposition, division, préparation à la cause, narration, confirmation, réfutation,* etc.). Une introduction ou exorde, une exposition, une conclusion ou péroraison, voilà le cadre où le jeune maître renfermait ses préceptes, ensei-

[1] *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, p. 2.

[2] Paris, 1813.

gnant surtout par les exemples qu'il tirait de Tite-Live, de Tacite, de Salluste, de Quinte-Curce[1].

Il ne s'en tint pas là. Il voulut prêcher d'exemple lui-même, faire comme Salluste, faire en français sa *Conjuration de Catilina* : il fit la *Conjuration d'Étienne Marcel.*

La conjuration d'Étienne Marcel se prépara et s'accomplit au milieu des États généraux de 1356 et 1357, et il y eut encore des États particuliers où maint orateur se fit entendre, sans compter les conciliabules où furent exposés et le plan et toute la mise en œuvre du complot.

C'était une matière ample et variée où la narration pouvait s'entrecouper heureusement de discours : narration dont le fond se trouve dans les chroniques de Saint-Denis, dans Froissart, dans le continuateur de Guillaume de Nangis; discours dont les principaux linéaments sont fournis par les procès-verbaux des États eux-mêmes. Puisque les procès-verbaux ne donnent qu'un aperçu de ces débats, n'était-ce pas se rapprocher davantage de la réalité que de rendre la parole aux orateurs? C'est ainsi qu'ils ont dû s'exprimer; et leur chaleureux interprète ne croit pas être hors de la vérité quand,

[1] Pour complément, il fit une édition du *Conciones*, avec des analyses qui, par la finesse des aperçus, la sûreté de la méthode et la justesse des jugements, mettent le livre hors de pair : «Le *Conciones* de Heuzet, dit M. Deltour dans la préface d'une nouvelle édition de ce livre, fut souvent réimprimé dans le premier quart de notre siècle. Cependant, en 1813, un jeune professeur de rhétorique, devenu un de nos plus ingénieux et de nos plus savants critiques, M. Naudet, donna au livre une physionomie toute nouvelle, en y introduisant des analyses écrites en français : ces analyses déterminent avec finesse et précision les grandes divisions de chaque discours; elles distinguent avec soin chacun des arguments dont l'ensemble compose la preuve; elles y joignent, pour les discours les plus importants, une rapide appréciation des caractères de l'exorde, de l'argumentation, de la péroraison, un jugement sur l'ensemble de la composition, souvent aussi d'utiles comparaisons avec d'autres discours sur les mêmes sujets. Depuis vingt ans, on a publié plusieurs éditions du même genre; on a multiplié les notes explicatives et les rapprochements oratoires et littéraires; mais nous croyons que l'exactitude et la justesse de M. Naudet n'ont pas été surpassées.»

après une de ces harangues, il ajoute : « Il serait difficile de décrire l'exaltation, le déchaînement des députés des villes après avoir entendu ce discours[1]. »

Cette façon d'écrire l'histoire est assez différente de celle qui a prévalu depuis : elle est plus près de la manière de Mézeray et de Lebeau que de celle de nos contemporains, confrères de M. Naudet, qui ont renouvelé le genre historique; mais on ne peut lui contester l'autorité qu'elle tire des anciens, et elle se défend encore par certains côtés. Ces personnages, reconstitués, pour ainsi dire, de toutes pièces, jetés sur la scène avec le plus puissant moyen d'action, la parole, donnent de la vie, une vie un peu factice peut-être, mais de la vie pourtant à l'histoire. Est-ce de l'histoire dramatique, est-ce du drame historique? C'est de l'histoire, empruntant au drame plusieurs de ses procédés[2]. Et dans ce livre on ressent, en outre, comme un souffle de l'époque où il a paru. C'est en 1812 que l'auteur avait commencé à en réunir les matériaux, mais c'est en 1815 qu'il l'écrivit, après une interruption amenée par un autre travail; et c'est 1815 qui lui a laissé sa marque. Étienne Marcel était moins en honneur, en ce temps-là, qu'il ne l'est aujourd'hui. Les grands services qu'il a rendus à Paris et à la France, après le désastre de Poitiers, n'effaçaient pas le crime qui a souillé

[1] *Conjuration d'Étienne Marcel*, p. 104.

[2] M. Naudet avait exprimé son goût pour ce genre d'histoire, dans l'avant-propos du premier livre qu'il avait publié : *Histoire de la guerre des esclaves en Sicile, sous les Romains, par S. Scrofani, Sicilien, correspondant de l'Institut de France*, traduit par J. Naudet (Paris, 1807, 95 pages in-8) : « Ce savant sicilien paraît posséder à un degré bien éminent le talent d'historien. Il est nourri de la substance des anciens et plein de leur mâle vigueur. Il s'est plu surtout à imiter Tacite et Tite-Live pour les harangues. Il a su varier habilement son style et prendre tous les tons, selon le caractère et le genre des personnages qu'il fait parler. Ses discours sont tantôt austères et pleins d'une sauvage rudesse, tantôt plus soignés et polis, mais toujours nerveux et puissants. » (Avant-propos, p. 5-6.) Les discours sont du reste très rares dans ce livre.

la fin de sa vie. On estimait traître envers son pays l'homme qui voulait ouvrir à un prince ambitieux et suspect les portes de la ville dont il avait la garde; et le fait d'avoir assassiné deux maréchaux aux pieds du régent n'était pas non plus une circonstance atténuante. M. Naudet est donc sévère pour sa mémoire et peu sympathique à ses projets : «J'offre au public, dit-il dans la préface, le tableau des infortunes de nos pères; puisse-t-il nous instruire! Cette leçon leur coûta assez cher pour qu'elle ne demeure pas inutile.»

M. Naudet eut bientôt une autre occasion de manifester l'esprit qui animait la jeunesse de cette époque. Il fut chargé, en 1816, de prononcer le discours latin à la distribution des prix du Concours général. Il rouvrait, après une interruption trop douloureusement motivée, la série de nos solennités scolaires : *Tandem aliquando nobis post intervallum casibus et dolore magis quam spatio et diuturnitate longum rediere pompæ litterariæ solemnia, et festivæ acclamationes, et palmæ nobiles....* Nobles palmes, en effet, mais bien peu capables de nous faire oublier celles que l'ennemi venait de cueillir sur notre sol mutilé. Son sujet était : «La Religion, considérée comme la source et le principe de l'éducation publique, selon la doctrine qui a toujours été et qui sera toujours celle de l'Université» : *Religionem publicæ institutionis esse fontem et principium, atque ita visum fuisse semper et fore Universitati;* et il n'eût pas été de son temps si, à ce panégyrique de la religion, il n'avait joint, en finissant, un hommage au roi en qui on saluait le restaurateur de la liberté[1].

En lisant ce discours loyal et sincère, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion : Si les murs de la Sorbonne étaient pourvus de cet appareil merveilleux qui emmagasine les paroles

[1] «Amate, adolescentes, colite hanc religionem qua magistra Princeps noster ita fortunam adversam pertulit ut nos regem illum magis quam ille regnum desiderare videremur, etc.»

et peut à volonté, dit-on, les rendre à un long intervalle, quel étrange concert de voix la malice d'une époque n'aurait-elle pas la faculté de produire en public? On eut, un jour, l'idée de faire prononcer le discours d'apparat en français : on le fit en 1848; on a bien fait de le ramener au latin.

La même année (1816), M. Naudet était nommé maître de conférences à l'École Normale. On lui donnait auprès de M. Burnouf, dans la troisième année des lettres, la difficile succession de M. Villemain.

Le travail qui avait suspendu, de juillet 1814 à avril 1815, les études de M. Naudet sur la conjuration d'Étienne Marcel, était un mémoire répondant à une nouvelle question proposée par la troisième classe de l'Institut, en 1813 : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs, jusqu'à Julien.* Cette fois, le prix fut donné à lui seul, et ce nouveau succès le fixa désormais sur le terrain où, laissant le genre de la *Conjuration d'Étienne Marcel,* il devait se faire un nom comme historien et comme érudit. Son mémoire, publié en 1817, après un sérieux remaniement, est resté le programme le plus complet et le mieux entendu de cette importante période de l'histoire administrative de l'Empire. D'autres apporteront de nouveaux matériaux à cette œuvre, et il ne cessera pas d'y travailler lui-même encore. Mais, dès ce moment, il en a compris l'ensemble, et il aura toujours le mérite d'avoir retracé dans ce livre le plan de l'administration la plus vaste que le monde ait connue.

C'est ce livre qui, l'année même où il parut, ouvrit à M. Naudet, âgé de trente ans à peine, les portes de notre Académie. L'un des plus jeunes de la compagnie, et (il l'avait prouvé dans les concours) l'un des plus heureusement doués, il ne pouvait manquer de prendre une part des plus actives à ses travaux. En 1819, il lut un grand mémoire sur *l'État des*

personnes en France sous les rois de la première race, travail qui n'a paru dans le recueil de nos Mémoires qu'en 1827 [1], mais qui, dans sa composition, précède les Lettres de M. Augustin Thierry et les leçons de M. Guizot. Toutes les questions qui touchent aux fondements mêmes de la société moderne, aux origines et à la condition des quatre classes dont elle s'est formée : nobles, hommes libres, clercs et serfs ; tous ces problèmes si vivement agités au dernier siècle, y sont, je ne dis pas résolus (ils sont débattus encore en bien des points), mais coordonnés dans leur ensemble, discutés dans leurs détails et, par cela même, singulièrement éclaircis.

En 1822, il lisait un autre mémoire, qui figure aussi dans notre recueil : *De l'Instruction publique chez les anciens, et particulièrement chez les Romains* [2]. Ce mémoire n'était pas seulement d'un érudit, mais d'un homme qui appartenait à l'Université et qui sentait l'importance de l'éducation dans les destinées des États. L'auteur montrait combien la négligence, en cette matière, peut ébranler les constitutions les plus fortes : « Plus les gouvernements, disait-il, approchent de la démocratie, plus il est nécessaire que les mœurs soutiennent les lois et que l'éducation conserve les mœurs. » Et il signalait l'insuffisance des lois de la Grèce et de Rome sur ce grave sujet [3]. Chose étrange ! c'est depuis le règne des Césars que l'autorité souveraine prit un soin négligé de la République et favorisa les

[1] *Mém. de l'Acad., des Inscriptions,* 2e série, t. VIII, 2e partie.

[2] Même série, t. IX, 2e partie (1831).

[3] « La plupart de leurs législateurs, dit-il des Grecs, ne connaissaient pas de terme moyen entre des règlements tyranniques et l'imprévoyance. Aristote se plaignait que de son temps il n'y eût point de direction publique et commune pour l'instruction du premier âge. On peut dire qu'en général les anciens ne surent point concilier l'action directrice et auxiliaire du pouvoir avec la liberté des individus ; et quand leurs lois pourvurent à l'éducation de la jeunesse, elles ne prescrivirent à peu près que des exercices gymnastiques et militaires ; l'instruction scientifique et littéraire était oubliée. » Il ne signale qu'une exception à ce fâcheux état de choses : c'est dans une petite ville de la Grande Grèce, Thu-

établissements ouverts à l'instruction de la jeunesse, par des traitements, des immunités, des honneurs même assurés aux professeurs [1]; avantage, du reste, qui les plaçait sous une surveillance dont Julien ne manqua pas de tirer parti, lorsque, pour étouffer le christianisme, il voulut ôter aux chrétiens le droit d'enseigner [2]. Après Julien, le droit d'enseigner fut rendu aux chrétiens; mais la loi resta : «Par une réaction naturelle, continue notre confrère, les persécuteurs furent persécutés à leur tour. Libanius, rhéteur païen, déplorait le triste sort des rhéteurs, c'est-à-dire des rhéteurs païens [3].»

rium, et dans la législation de Charondas. «Charondas, dit-il, voulut que tous les enfants, sans exception, apprissent à lire et à écrire dans des écoles défrayées par le trésor public.» — C'est déjà l'instruction gratuite et obligatoire. — «Car «il pensait, ajoute Diodore de Sicile, qu'en n'offrant point aux indigents cette «instruction gratuite, on les priverait d'une des choses les plus nécessaires à la «vie, puisqu'on en a besoin journellement dans les élections, dans le commerce «épistolaire, dans les transactions, dans la pratique des lois.» (*Mém. de l'Acad.*, t. IX, 2e partie, p. 388-390.)

[1] «Le corps municipal ou sénat des villes provinciales, et le sénat à Constantinople et à Rome, nommaient sur la présentation des professeurs et soumettaient les nominations à la sanction impériale,» procédé qui réunissait «toutes les conditions de dignité pour le corps des professeurs, de liberté pour les citoyens, de sûreté pour le gouvernement.» (*Ibid.*, p. 435.)

[2] «Le langage qu'il tient dans son ordonnance, dit M. Naudet, mérite d'être observé : «Il faut que les maîtres et les professeurs se distinguent d'abord par les «mœurs, ensuite par le talent. Comme je ne puis être présent moi-même dans «chaque cité, je veux que tous ceux qui se proposent d'enseigner ne puissent point «s'ingérer de ce soin tout à coup, selon leur caprice, mais qu'ils obtiennent l'ap«probation du corps municipal et le suffrage des experts. Ensuite, on me sou«mettra la délibération de la commune pour que l'honneur de notre autorisation «ajoute un plus grand lustre aux écoles des cités.» «Mais, dit M. Naudet, les sénateurs des villes et les experts des collèges devaient faire ce raisonnement : quiconque pense mal ne peut avoir de bonnes mœurs; les chrétiens, qui pensent autrement que l'empereur, ont de mauvaises mœurs. De peur que la logique des autorités subalternes ne fût en défaut, Julien avait eu soin de réserver à sa chancellerie l'examen de la question en dernier ressort. De cette manière quiconque ne produisait pas des certificats ou des gages suffisants d'orthodoxie païenne, était exclu non seulement des écoles entretenues par les cités, mais de toute espèce d'enseignement public.» (*Mémoires de l'Académie*, t. IX, 2e partie, p. 437.)

[3] *Ibid.*

En 1827, M. Naudet touchait à un autre point de la vie intérieure de Rome par son *Mémoire sur les secours publics chez les Romains*[1]. Il y montre, à partir de l'âge des conquêtes, la misère s'étendant, à Rome, dans la même proportion que le luxe, et les efforts des tribuns pour y remédier, surtout depuis les Gracques : les lois agraires, les lois frumentaires, combattues, entravées par les défiances de l'aristocratie; puis le système de secours pratiqué sous l'Empire, système inspiré par un sentiment d'intérêt personnel et se traduisant souvent par des profusions de toutes sortes : *Panem et circenses,* mais appliqué aussi avec autant d'intelligence que d'humanité par Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, etc. Des monuments fameux, les tables de Veleia, etc., ont consacré le souvenir des mesures ingénieuses inventées, dès le temps de Trajan, pour aider, au moyen d'une rente perpétuelle solidement hypothéquée, un certain nombre de familles à élever leurs enfants. Mais les justes hommages que rend l'auteur à ces fondations charitables ne l'empêchent pas de reconnaître combien l'emportent en cette matière les établissements des chrétiens :

«Ce serait, dit-il dans sa conclusion, un rapprochement curieux à faire que celui des institutions de l'antiquité païenne avec les créations du christianisme chez les modernes, pour secourir les pauvres, les infirmes, les malades, les étrangers. C'est là qu'on verrait toute la puissance et la supériorité de cette morale sanctionnée par la croyance religieuse qui, prenant la société par la base pour la régénérer, et embrassant dans son action tous les hommes, depuis le mendiant jusqu'au roi, fit une révolution si absolue et si grande[2].»

[1] *Mémoires de l'Académie,* t. XIII, 1re partie (1838).

[2] «On citera, continue-t-il, dans Rome civilisée l'exemple de Pline qui fonde, dans son municipe natal, à Côme, une rente perpétuelle en faveur des pères de famille qui n'ont pas le moyen de nourrir leurs enfants en bas âge. Mais, sous

L'année même où il était entré à l'Académie des inscriptions, M. Naudet avait été chargé de suppléer au Collège de France M. de Pastoret, dans la chaire de droit naturel. Il n'était pas étranger aux études de droit, comme le prouvaient son histoire du règne de Théodoric et son tableau de l'administration de l'Empire romain. Mais pourtant c'est aux lettres anciennes qu'il appartenait par toute sa vie, et, en 1821, il y fut ramené d'une manière fort imprévue. M. Tissot, suppléant, puis successeur de Delille dans la chaire de poésie latine, était mal vu du gouvernement de la Restauration : il venait de publier un Précis des guerres de la Révolution française [1], précis généralement réduit aux faits de guerre, très sobre de réflexions politiques. Mais Tissot avait servi comme volontaire contre les Vendéens. Son cœur battait au souvenir des victoires de la Ré-

l'influence de la morale nouvelle, chaque temple devient un centre d'administration charitable, chaque temple a ses pauvres qu'il nourrit du fruit des aumônes. Des hospices pour les voyageurs s'élèvent de tous côtés. Une législation sacrée, puissante par la force de la persuasion, celle des conciles, impose aux prêtres, aux citoyens, l'obligation de nourrir, de vêtir leurs pauvres, leurs infirmes dans chaque cité. Un roi construit et dote une maison d'asile pour les hommes vieillis à son service; un autre roi charge les enquêteurs de dresser un rôle des pauvres laboureurs de chaque province qui, à cause de leur vieillesse, ne peuvent plus travailler, afin qu'il se charge de leur subsistance. Une foule de particuliers ouvrent ainsi des refuges, des hôpitaux, à ceux qui en ont besoin. Quelle est la pensée qui les dirige? Tout ce qu'ils font pour le bien des indigents leur sera rendu dans le ciel. Voilà ce qui distingue les institutions des modernes, pour les secours, de celles des anciens. Chez les premiers, elles furent un calcul de politique et d'ambition, la rançon payée par le pouvoir pour n'être pas inquiété. Chez les autres, ce fut l'œuvre d'amour de tous pour leurs semblables, pour leurs frères. Ce fut, si l'on veut encore, une sorte d'égoïsme, mais un égoïsme désintéressé des biens de la terre, et qui n'avait de cupidité que pour le ciel. Alors le pauvre eut son patrimoine sans rien posséder, le besoin devint un droit, la bienfaisance un devoir, les sentiments d'humanité entrèrent dans les mœurs.» (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, 1re partie, p. 90-91.)

[1] *Précis ou histoire abrégée de la Révolution française, depuis 1792 jusqu'en 1825*, par une société de militaires, sous la direction de M. Tissot, professeur de poésie latine au Collège de France; Paris, 1821.

publique et de l'Empire [1]. Et quant au retour de l'île d'Elbe, s'il voulait bien y soupçonner la main des Anglais, il y faisait une plus large part au « torrent de passions, de ressentiments ou du moins d'imprudences » qui avaient suivi le retour du roi. Il fut destitué. La chaire étant vacante, M. Naudet, qui se trouvait déjà au Collège de France comme suppléant, y fut nommé sur la présentation régulière du Collège et de l'Institut [2]. Mais il ne considéra jamais cette nomination que comme provisoire; et quand la révolution de 1830 rendit possible la rentrée de Tissot dans sa chaire, il s'empressa de la lui rouvrir par une démission.

Cette période où il avait été rendu à l'enseignement de la littérature latine, fut marquée par plusieurs publications dans cet ordre d'études.

En 1819 et 1820, il avait publié dans la collection Lemaire, avec des additions et des annotations nouvelles, les *OEuvres de Tacite,* comme elles avaient été en dernier lieu éditées par Oberlin; en 1821, il avait traduit plusieurs morceaux pour le *Cicéron* de son ami Victor Le Clerc [3]; il avait encore donné à la grande collection des classiques latins citée plus haut : 1° en 1826, une édition de *Catulle,* où, dans une préface finement touchée, il fait valoir les grâces qui doivent faire pardonner à

[1] « La génération actuelle y trouvera de grands et nobles souvenirs, et les générations futures puiseront dans ce récit de nos guerres des exemples du dévouement le plus sublime. Les campagnes de la République prouveront de quels efforts est capable un peuple généreux lorsqu'il est enflammé par l'amour de la liberté et de l'indépendance; celles de l'Empire montreront la puissance du génie dirigeant les inspirations de l'enthousiasme : les unes et les autres brillent de ce patriotisme, de ce courage qui ne meurent jamais dans le cœur des Français. Comme toutes les vicissitudes humaines, l'affligeant contraste de nos triomphes et de nos revers peut encore offrir d'utiles leçons. » (Préface.)

[2] « Appelé par les suffrages de deux corps savants à une place que je ne sollicitais pas, que j'étais loin de solliciter, » dit-il dans sa leçon d'ouverture. — Cette leçon donne un aperçu de la poésie latine depuis les origines jusqu'à Claudien.

[3] Les discours pour Rabirius, pour le roi Dejotarus.

son auteur mainte autre chose d'un goût moins délicat; 2° en 1830, sa belle édition de *Plaute*, l'une des plus estimées de ce vaste recueil; et ce travail le conduisit sans doute à entreprendre l'année suivante la traduction du grand comique, insérée dans la collection Panckoucke (1831). Il y pratique dans une juste mesure un système qui pourrait mener loin, qui a mené parfois trop loin : c'est de traduire non le mot par le mot, mais le trait par le trait. Il savait en effet qu'une traduction littéraire est autre chose qu'une traduction littérale, que certains idiotismes ne peuvent se rendre que par des équivalents, et que peu servirait de mettre en français la phrase de Plaute, si l'on ne reproduisait sa pensée [1]. Il prend donc avec son auteur les libertés que le sens lui commande; et il encadre chaque pièce d'avant-propos et de notes où, peut-être plus qu'en aucune autre de ses œuvres, on retrouve avec les richesses de son érudition les qualités de son esprit : sobriété discrète dans la facture de ces avant-propos et de ces annotations; connaissance éprouvée et de la langue qu'il traduit et de l'histoire des institutions et des mœurs d'où il tire le meilleur de ses commentaires; finesse à deviner les jeux de scène qui devaient suppléer aux paroles, à saisir les malices de l'auteur (il y ajoute bien aussi [2]); appréciation délicate et rapprochements heureux du théâtre ancien et du théâtre moderne, sans fol engouement pour les anciens, sans fausse complaisance pour les modernes; et il n'épargne pas ceux qui, dans leur enthou-

[1] «On devra donc, dit-il, substituer les idiotismes de sa propre langue à ceux de l'auteur, mais seulement pour les tours et les allures de la diction. Quant aux métaphores, aux comparaisons, aux proverbes, expressions vivantes du génie d'un peuple et des coutumes du temps, il faut en reproduire les images telles qu'elles sont, et non pas des équivalents. On ne craindra pas de présenter des idées étranges. Eh! n'est-ce pas pour voir quelque chose d'étrange qu'on lit un auteur mort depuis deux mille ans? Connaîtrait-on les personnages de Plaute, si on les affublait de dentelles et d'habits brodés, et si on leur mettait des talons rouges au lieu de brodequins?» (*Théâtre de Plaute,* introd., t. I, p. 20, édit. de 1845, in-16.)

[2] Par exemple, au vers 30 du *Stichus*, etc.

siasme pour ces derniers, trahissent leur ignorance de l'art antique; La Harpe est touché plus d'une fois :

Ecce iterum Crispinus[1]

L'année 1830 fait époque dans la vie de M. Naudet comme dans notre histoire. En quittant le Collège de France, il devint d'inspecteur de l'Académie de Paris inspecteur général de l'Université et commença à exercer une action plus directe et plus étendue sur l'enseignement de nos écoles[2]. Bientôt après, le rétablissement de l'Académie des Sciences morales et politiques doubla ses devoirs d'académicien. Il figura dès l'origine avec MM. Guizot et Mignet dans cette fameuse section d'histoire générale qui un peu plus tard se recruta de MM. Michelet, Thiers et Amédée Thierry, et qui, dès lors, pendant trente-deux ans, demeura debout sans se laisser entamer, désespérant toute candidature. En 1873 seulement, elle fut atteinte (je parle de la section originaire) dans la personne d'Amédée Thierry[3]; et malheureusement d'autres ne tardèrent pas à suivre : Michelet, Guizot, Thiers, Naudet. Mais il en reste un glorieux témoin, celui qui, à l'origine, fut le secrétaire provisoire et qui est, depuis plus de quarante-deux ans, le secrétaire perpétuel de l'Académie : j'ai nommé M. Mignet.

A partir de cette époque, M. Naudet sut se multiplier pour remplir ses obligations envers les deux Académies. Sans parler

[1] Avant-propos des *Ménechmes*. — Il a encore traduit, dans la même collection, quelques morceaux d'Horace et un traité de Sénèque : *De la Providence*.

[2] Il était inspecteur de l'Académie de Paris depuis deux ans.

[3] Pour qu'il y eût des élections un peu plus tôt, il fallut que l'adjonction d'une section nouvelle à l'Académie, en 1855, et la répartition postérieure des membres qui la composaient entre les sections anciennes fissent ajouter deux membres nouveaux à l'Histoire (1866). Ce sont ces deux-là qui, les premiers, firent place à d'autres.

de son assiduité aux séances et de la part qu'il prenait aux discussions, il a enrichi de ses mémoires les recueils de l'une et de l'autre. Il a publié dans le Recueil de l'Académie des Sciences morales un mémoire sur la *Police chez les Romains* (1843 et 1849)[1] et un autre sur les *Récompenses d'honneur* (1844)[2], et, vers le même temps, dans notre recueil, un mémoire sur les *Postes chez les Romains* (1844 et 1845)[3]. Joignez-y d'autres morceaux qu'il lut dans nos séances ordinaires ou dans les séances publiques[4].

Mais là ne se borna point sa participation à nos travaux. Depuis 1829, il ne cessa pas d'être membre de nos deux plus importantes commissions, celle des travaux littéraires et celle des antiquités nationales. En 1837, il entra dans la

[1] *Mém. de l'Acad. des Sciences morales et politiques*, t. IV, p. 195, et t. VI, p. 763.

[2] *Ibid.*, t. V.

[3] *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXII, 2e partie, p. 166. Il en lut un extrait à la séance publique des cinq Académies, en 1845.

[4] Son premier morceau en ce genre est un *Extrait d'un ouvrage historique et critique sur la poésie latine et en particulier sur le théâtre des Romains*, lu dans la séance publique annuelle des quatre Académies, le 24 août 1825. Il y présente ses observations sous la forme d'une lettre datée de 684 de Rome, la 70e avant l'ère vulgaire. Lui-même la caractérise ainsi dans la *matière* qu'il place en tête de cet exercice : « On suppose qu'un Syracusain, membre de la députation qui vint à Rome solliciter la réparation des attentats de Verrès, écrit pendant son séjour dans cette ville à un de ses compatriotes et lui communique les observations qu'il a faites sur l'état de la poésie dramatique. » Il lut plus tard à la séance publique de l'Académie des Inscriptions, le 17 août 1849, une *Notice sur le prêt à intérêt chez les Romains et particulièrement sous les empereurs;* et en diverses séances ordinaires : *Extrait d'un Essai de dictionnaire du langage et de la conversation chez les Romains*, 19 janvier 1849. — *Note sur la loi de César de l'an 707 relative au payement des dettes*, 15 juin 1849. — *Extrait d'un mémoire sur la police au temps des empereurs*, 12 octobre 1849. — *Notes* sur quelques passages des écrivains latins tendant à prouver que les Romains avaient des procédés pour hâter la végétation des plantes, mais sans en tirer aucune induction sur les *Jardins d'Adonis*, 4 avril 1851. Il en fit son *Mémoire sur les serres chaudes chez les Romains*, mai et août 1851, qu'il publia dans la *Revue archéologique*, t. VIII (1851), 1re partie, p. 209.

commission des inscriptions et médailles, commission permanente, héritière de cette petite académie tirée de l'Académie française au nombre de quatre membres et d'où notre compagnie elle-même est sortie[1]. Nul ne l'y surpassa dans l'art vraiment romain d'aligner une inscription; nul ne montra plus d'habileté à condenser toute la force d'une pensée dans le demi-vers d'une légende de médaille. Après la mort de Dom Brial, qui continuait dans notre académie les traditions et les travaux des Bénédictins, il fut chargé avec Daunou (un bénédictin laïque) de poursuivre la publication du grand recueil commencé par Dom Bouquet : *les Historiens des Gaules et de la France*. Dom Brial, après avoir publié seul les tomes XIV à XVIII, avait déjà mis sous presse le tome XIX quand il mourut (24 mai 1828). MM. Daunou et Naudet en achevèrent l'impression (1833) et, dans un rapport fortement motivé, ils proposèrent à l'Académie le plan de la nouvelle série qui allait suivre (octobre 1832) : ils en marquaient l'étendue (entre l'avénement de saint Louis et l'avénement des Valois), déterminant le genre et l'âge des documents qui devaient y entrer, et faisant dès lors résolument le partage que les Bénédictins avaient voulu y établir dès l'origine entre l'histoire de la France et celle des Croisades[2]. Le premier tome de la série nouvelle ne demanda pas moins de sept ans de travail aux deux éditeurs. Daunou y épuisa les restes d'une vie si laborieuse. C'est la veille de sa mort que son collaborateur déposa le volume sur le bureau de l'Académie (1840).

A son double titre de membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences morales

[1] A. Maury, *Les Académies d'autrefois : l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 8 et suiv.

[2] Cette année même, sur un autre rapport, le vœu des Bénédictins était accueilli et la publication des historiens des Croisades, distincte des autres historiens, décidée. Rapport de M. Beugnot sur la publication du recueil des historiens des Croisades, *Mém. de l'Acad.*, t. XII, 1[re] partie (Histoire), p. 30.

et politiques, M. Naudet avait joint celui d'auteur au *Journal des Savants,* et de 1836 à 1840 il y apporta un concours empressé. Il y examina successivement : les *Traditions tératologiques* de M. Berger de Xivrey, texte fort altéré dont il loue en général les restitutions, non sans en proposer quelques autres [1] ; le *Thesaurus poeticus* de notre confrère M. L. Quicherat qui lui donne occasion d'exprimer son avis sur la question, plusieurs fois déjà et toujours agitée, du vers latin dans les collèges [2] ; l'*Histoire de l'empire romain* de M. Cayx, l'Empire romain, sujet favori de ses études [3] ; le *Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne,* de M. de Saint-Paul, et le livre de l'*Abolition de l'esclavage ancien en Occident,* de M. Ed. Biot ; double occasion d'envisager sous une face nouvelle la société romaine qu'il avait étudiée de si près dans les historiens, les orateurs, les jurisconsultes et aussi le théâtre de l'ancienne Rome [4]. Le théâtre de Rome fut pour lui le sujet de plusieurs articles : Plaute d'abord, dont il entreprit de classer chronologiquement les comédies [5], et plus tard, Térence, à propos de son

[1] Avril 1836, p. 22 et suiv.

[2] «Je ne partage point, dit-il, l'opinion de ceux qui regardent comme un travail oiseux et comme un temps perdu dans les études classiques l'exercice de la versification latine. L'habitude de la composition métrique éveille peu à peu le sentiment du rythme et de l'harmonie. On ne peut pas s'appliquer à relever le style par l'élégance des tours et par le choix et l'arrangement des termes, par la vivacité pittoresque, c'est-à-dire par la poésie de la diction en tâchant d'imiter les bons modèles, sans que l'esprit acquière à la fin le goût du beau. Assurément le maître ne se propose pas de façonner des poètes ; et tous les *Gradus*, si l'on n'a pas reçu du ciel l'influence secrète, n'aideront point à monter au sommet du Parnasse. Mais il faut avoir fait des vers, même de mauvais vers, pour comprendre tout ce qu'il y a de délicatesse et de perfection dans ceux de Virgile, d'agrément et de facilité dans ceux d'Ovide, de génie et d'art dans ceux d'Horace.» (Octobre 1836, p. 611.)

[3] Octobre 1837, p. 547.

[4] Janvier 1838, p. 22 et suiv., et juin 1841, p. 321.

[5] Juin et juillet 1838, p. 328 et 401.

théâtre complet, traduit en vers par le marquis de Belloy [1]. Mentionnons encore, entre beaucoup d'autres, ses articles sur le curieux et savant traité des *Journaux chez les Romains* (*Acta diurna*) de son ami Victor Le Clerc [2]; sur l'*Apulée* de M. Bétolaud [3]; sur le *Longin* de M. Egger [4]. Et, indépendamment de ces morceaux critiques, où son érudition sait ajouter à celle des auteurs dont il examine les œuvres [5], un article de fond touchant à la fois à l'histoire et aux lettres : *De l'influence des circonstances politiques et morales sur la littérature et particulièrement sur la poésie chez les Romains depuis Auguste* [6] : influence du gouvernement et du caractère des princes; influence des mœurs publiques, des goûts nouveaux, des plaisirs corrupteurs qui entraînèrent la ruine de l'ancienne civilisation.

En cette année 1840 commence pour M. Naudet une nouvelle période fort tourmentée, mais où il déploya une rare énergie et une droiture à toute épreuve. Inspecteur général depuis dix ans, il semblait appelé à continuer dans une position plus élevée la direction qu'il était plus particulièrement chargé de donner à l'enseignement de l'histoire. Une nouvelle place venait d'être créée dans le conseil de l'instruction publique (1837). C'était pour lui, nul n'en faisait doute. Ce fut pour un autre; et trois fois de suite, un siège étant à donner dans le conseil, la politique en disposa. C'était assez; il ne se trouvait plus dans l'Université à son rang. On le pro-

[1] Mars 1863, p. 161.

[2] Octobre et novembre 1838, p. 587 et 664.

[3] Novembre 1839, p. 641.

[4] Mars 1838, p. 147.

[5] Ses articles ne se rapportent pas seulement à l'antiquité classique : il analyse le *Mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises, par M. Bazin aîné*, février 1839, p. 74; le *Rapport sur les différentes classes de chefs de la Nouvelle-Espagne, par Alonzo Zurita, publié pour la première fois en français par H. Ternaux-Compans*, janvier 1840, p. 5.

[6] Décembre 1838, p. 715.

mut dans une autre carrière. De la bibliothèque Mazarine, où il était entré en 1837, il passa à la Bibliothèque royale comme conservateur des imprimés et directeur du Conservatoire de ce grand établissement.

On peut rappeler aujourd'hui sans réveiller d'anciennes querelles dans quel état se trouvait la Bibliothèque royale en ce temps-là. Elle se divisait en un certain nombre de départements, on eût mieux dit de provinces, ayant à leur tête des chefs qui s'appelaient conservateurs, mais qui avaient les pouvoirs des anciens proconsuls, la *potestas* du moins, sinon l'*imperium*. Ils se réunissaient en assemblée générale (c'était le conservatoire), mais chacun était maître chez soi. Or, si les conservateurs étaient des savants éminents, la plupart membres de notre Académie, ils n'avaient pas tous au même degré les qualités de l'administrateur, et la moindre défaillance en pareil cas peut avoir les conséquences les plus graves. Le mal datait de loin. Ce n'étaient pas seulement des livres prêtés et non rendus: on avait la liste de ces emprunteurs devenus introuvables. C'étaient des livres, des pièces historiques qui avaient disparu on ne savait plus quand, pour passer, on ne savait comment, dans des collections particulières de la France ou de l'étranger.

M. Naudet avait à rétablir l'ordre sans lequel il était impossible de mettre un terme aux abus. De là des résistances d'autant plus vives qu'il heurtait quelquefois des susceptibilités fort légitimes. Qui se sent incapable de faire le mal, se trouve blessé des mesures prises pour le prévenir; et ces plaintes trouvaient des échos au dehors, même à la tribune de la Chambre des députés. M. Ferdinand de Lasteyrie qui, un peu plus tard, fut des nôtres, y attaqua le régime de la Bibliothèque : trop de difficultés aux communications de livres en séance, trop de facilités aux emprunts du dehors, c'étaient là ses principaux griefs; tout le reste était à ses yeux querelle de savants, et il

paraissait assez enclin à prendre parti contre le directeur au nom des autres, demandant s'il ne lui suffisait pas d'être à la Bibliothèque le *primus inter pares,* comme les directeurs du Collège de France ou du Muséum d'histoire naturelle. Mais M. Naudet tint bon, soutenu dans cette lutte par la fermeté du Ministre qui n'hésitait pas à mettre au *Moniteur* les lettres du directeur en réponse aux discours du député, et à faire suivre les lettres du député d'une note rectificative dans le même numéro. Quant à l'argument du *primus inter pares,* ce fut le Ministre qui se chargea d'y répondre lui-même, en conférant à M. Naudet le titre d'administrateur général[1].

M. Naudet eut d'autres assauts à soutenir où il montra la même vigueur. M. F. de Lasteyrie, à la Chambre, n'avait parlé que de prêts malheureux. M. Libri, réfugié à Londres depuis la révolution de 1848, parlait de déprédations scandaleuses, comme ces hommes poursuivis, non sans cause, et qui, près d'être atteints, crient : *Au voleur !* M. Naudet répondit aux attaques de sa *Lettre à M. de Falloux,* avec les ménagements qu'il se croyait imposés par le titre encore intact et la situation critique de son adversaire : une instance judiciaire était commencée et l'on sait à quoi elle aboutit. Mais la modération de la forme n'affaiblissait pas la force de ses raisons; et si d'ailleurs il excusait, dans la pratique des administrations antérieures, des négligences toujours regrettables, c'est qu'il était résolu à n'en plus souffrir par la suite.

[1] 2 septembre 1847. Voici ce que M. Naudet, dans son Rapport sur la situation du catalogue, dit lui-même de son autorité de directeur jusque-là : «Comme conservateur du département des imprimés, je suis, pour tout ce qui a dû se faire, responsable de moitié avec mon collègue, depuis que j'ai l'honneur de lui être associé; mais, en qualité de directeur, il faut bien qu'on le sache, n'ayant aucun pouvoir de contrôle sur les travaux intérieurs des départements, retenu en dehors par le droit *exclusif* des conservateurs sur leurs gouvernements respectifs, je ne saurais encourir l'imputation de ce qui s'y fait ou ne s'y fait pas.» (Rapport, 20 février 1847, *Moniteur* du 24 février.»

Il ne se contenta pas de couper le mal à la racine. Il voulut, autant que possible, réparer les désastres dont la Bibliothèque avait souffert; et, au risque de déchaîner contre lui les colères des collectionneurs, il s'en prit résolument au principe qu'en fait de meuble possession vaut titre, et engagea deux procès : l'un, de 1841 à 1846, pour la restitution d'une quittance de Molière; l'autre, de 1850 à 1851, pour le recouvrement d'une lettre de Montaigne : deux pièces qui avaient appartenu, sans aucun doute possible, à la Bibliothèque.

C'est à l'occasion de la lettre de Montaigne que parut la « Réponse de la Bibliothèque nationale à M. Feuillet de Conches, par M. Naudet. » C'est la réplique la plus vive, la plus incisive à un factum où l'on avait eu la témérité de le prendre à partie; pressante dans l'argumentation, irréfutable dans les preuves et d'une ironie implacable; donnant aux choses leur nom et aux hommes leurs qualités, sans réticence comme sans tempérament[1].

L'infatigable insistance de M. Naudet et cet accent de l'honnête homme indigné qui emporte conviction eurent gain de cause auprès des juges. Les arrêts du 3 janvier 1846 et du 17 août 1851 n'ont pas eu seulement pour résultat de faire réintégrer à la Bibliothèque deux pièces intéressantes pour notre histoire littéraire : ils ont fait loi en cas de pareils détournements à l'avenir. C'est aujourd'hui une doctrine reçue que les livres imprimés ou manuscrits, les chartes, les lettres autographes, les estampes et les médailles des bibliothèques de l'État « sont inaliénables et imprescriptibles, comme dépen-

[1] Disons cependant que la verve de l'auteur l'emporte quelquefois hors de la ligne où il aurait dû se contenir. Il ne faut pas lire sa réponse sans la faire suivre de la *rectification* adressée par un membre du Conservatoire à ses collègues. Ce morceau devrait être joint à l'autre dans tous les exemplaires, comme il l'est dans celui de la bibliothèque de l'Institut

dant du domaine public. » M. Naudet a donc l'honneur d'avoir contribué à fonder cette jurisprudence; et ce principe n'a pas seulement rallié les jurisconsultes, il a conquis l'opinion publique; il est entré non pas seulement dans le droit, mais dans les mœurs. Très souvent, quand des pièces, provenant même de fort loin, mais sans contestation, de nos dépôts publics, apparaissent dans les ventes, elles sont retirées avec l'assentiment loyal des possesseurs et restituées à l'établissement qui en avait été dépouillé. On en pourrait citer maint exemple à la Bibliothèque nationale et aux archives de l'Institut.

M. Naudet allait être appelé à montrer, dans une situation beaucoup moins difficile, ses qualités d'administrateur et de savant. Il fut élu, en 1852, secrétaire perpétuel de notre Académie. Déjà en 1840, l'année même où il était nommé directeur de la Bibliothèque royale, cette place étant devenue vacante par la mort de Daunou, une partie de l'Académie avait songé à lui. On alléguait en sa faveur son ancienneté dans la Compagnie, sa grande situation et ses mérites éminents, qui n'étaient contestés par personne; mais il avait pour concurrent un jeune confrère, signalé par des découvertes de génie et une réputation déjà européenne : Eugène Burnouf. Les suffrages se partagèrent, et demeurèrent, après plusieurs séances, même après un ajournement à quatre mois, si obstinément divisés, que l'Académie, désespérant d'arriver à la majorité réglementaire (et les deux candidats d'ailleurs se désistant), porta ses voix sur un troisième, aimé, estimé et vénéré entre tous, et plus âgé : M. Walckenaer (18 décembre 1840). Il garda la place pendant douze ans. Quand il mourut, l'accord était fait au sein de l'Académie. Tous, et M. Naudet en tête, donnèrent leurs suffrages au savant illustre, dont le renom n'avait fait que s'accroître; mais il était atteint déjà d'un mal mortel, et il ne put même venir

prendre possession de son siège. Après lui, l'Académie, avec la même unanimité, se reporta sur M. Naudet.

Ses premières paroles, en montant au bureau, furent un hommage rendu à celui dont il recueillait si prématurément l'héritage et une protestation d'entier dévouement à la Compagnie qui le lui avait déféré :

Vous me rendrez, disait-il, la justice de croire à la sincérité de mes paroles, si je vous dis que je ne puis me défendre d'une émotion douloureuse en songeant que je succède à un homme qui devait, dans l'ordre naturel, me survivre si longtemps et qui aurait pu consacrer de si nombreuses et si belles années au service de l'Académie, à la gloire de l'Institut et de l'érudition française, à l'accroissement des lumières dans tout le monde savant...

Je n'ai pas besoin de vous rappeler avec quel zèle il répondit à la confiance de ses confrères. Ses rapports trimestriels témoignent de la sollicitude qu'il portait aux travaux de la Compagnie. Quant à l'histoire de l'Académie dont la continuation est un des principaux devoirs de notre charge, il la disposa sur un plan nouveau qui a été suivi sans modification après lui[1].

Ses notices, complément de l'histoire, portent toutes la marque du sentiment qui le guida dans le choix des sujets.

C'est d'abord M. Walckenaer, dont il apprécie avec autant de convenance que de raison les titres sérieux à l'honneur d'avoir rallié à son nom l'Académie divisée; et il en prend occasion de payer un premier tribut de regrets à celui qui, écarté alors comme lui-même, obtint, mais trop tard, après la mort de M. Walckenaer, tous les suffrages de la Compagnie[2]. Puis MM. Burnouf père et fils; car une pensée pieuse le porte à réunir le père au fils dans le même éloge : le fils, qu'il honorait comme un prédécesseur de si grand nom; le

[1] C'est dans le tome XX, 1re partie, qu'il l'appliqua.

[2] *Mém. de l'Acad.*, t. XVIII, 1re partie, p. 467.

père, qui avait été le compagnon de ses travaux classiques et de sa carrière universitaire : inspecteur général, traducteur de Tacite dont lui-même avait été l'éditeur [1].

Cette double dette acquittée, il en avait d'autres qu'il fut heureux de payer aussi à des mémoires chères et vénérées : M. Pardessus, le jurisconsulte érudit en qui il saluait, au début de sa notice, comme une image de ces grands vieillards qui inspiraient à Cicéron son traité sur la vieillesse; mais quel homme mieux que M. Naudet lui-même devait justifier la pensée de ce traité, « magnifique et triomphant éloge, comme il disait, d'un âge qu'on envisage d'ordinaire par les côtés les plus tristes, infirmités, humeur chagrine, dépérissement, mais dont l'auteur célèbre les avantages et même les plaisirs avec un sentiment si vrai et tant d'abondance et d'éclat que ce serait à donner envie aux plus jeunes et aux plus florissants d'être vieux tout de suite, sans plus attendre [2]? »

Après M. Pardessus, M. Guérard, également éminent dans la paléographie et dans l'histoire des institutions du moyen âge; l'homme intègre dont il avait pu apprécier la droiture et le loyal concours au milieu des difficultés de son administration à la Bibliothèque. La notice qu'il lui consacre est comme toute pénétrée de ce qu'il y avait de suave et de pur dans cette âme si aimante sous des apparences austères. A voir avec quelle émotion il retrace les gênes de son premier âge et les obstacles que le jeune homme, si docile à l'autorité paternelle, eut à vaincre avant de trouver sa voie, on sent qu'il eût voulu le connaître dès lors pour lui tendre la main et qu'il envie au marquis de Fortia d'Urban le bonheur d'avoir aplani devant lui le chemin de la science. Et comme il applaudit à sa renommée si patiemment conquise! Avec quelle sympathie et quelle justesse il apprécie et le savant et l'homme! Le

[1] *Mém. de l'Acad.*, t. XX, 1re partie, p. 285.

[2] Notice de M. Pardessus, *Mém. de l'Acad.*, t. XX, 1re partie, p. 338.

savant : «Pour moi, dit-il, M. Guérard est le plus excellent historien des faits dont l'histoire ne parle pas ordinairement et des personnes dont elle ne tient guère compte, savoir : les pratiques et les choses de la vie commune, les hommes qui passent inconnus sur cette terre et dont la trace est effacée aussitôt qu'ils en disparaissent, ceux qu'on appelle le vulgaire, tout le monde, la presque totalité des générations qui se poussent comme les flots dans l'abîme.» L'homme : «Il fut heureux parce qu'il fut bon. Si l'on savait quel trésor de jouissance il y a dans la bonté, tout le monde serait bon pour le plaisir de l'être. M. Guérard avait au plus haut degré cette sorte d'égoïsme des âmes nobles et tendres [1].»

Sa dernière notice est celle de M. Boissonade, où il dépeint avec une extrême délicatesse de touche une des physionomies les plus fines dont l'Institut ait gardé le souvenir : l'interprète exquis des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque dans ses cours, et en même temps l'éditeur de tant d'autres débris des âges inférieurs, «pauvres morts oubliés de la renommée, perdus dans la poussière des manuscrits ou de quelque livre obscur, qu'il se plaisait à exhumer, à ramener au jour en les portant attachés à son commentaire, plutôt qu'il n'attachait son commentaire à leurs ouvrages [2] :» le premier dans son

[1] *Mém. de l'Acad.*, t. XXIII, 1[re] partie, p. 210, 211.

[2] *Mém. de l'Acad.*, t. XXIII, 1[re] partie, p. 237. «Ces auteurs, continue M. Naudet, lui fournissaient comme le canevas mince et grossièrement ourdi sur lequel une main savante applique une broderie de fils d'or et de soie aux mille nuances, faisant du tout ensemble une texture solide, une variété de figures qui serviront de modèle aux artistes ; car je ne pense pas que, pour la seule valeur des textes, les libraires de Hollande, de Londres, de Leipsig, de Paris, eussent fait les frais de l'impression de tant d'auteurs sans nom. Je ne me figure pas que ce fût pour la nouveauté des déclamations de Pachymère que le premier exemplaire de l'édition de M. Boissonade, apporté dans Athènes, était dépecé en feuilles par celui qui venait de le recevoir, pour satisfaire à l'impatience de ses amis demandant tous à la fois de le lire : comme dans un cabinet de lecture, ajoute le narrateur, on se partage les pages d'un journal les jours de nouvelles impor-

art par toutes ces qualités que l'Allemagne peut nous envier si elle est sage, précision, sobriété, juste mesure dans les annotations; et avec cela serviable à tous, aux élèves de l'École normale, aux plus grands écrivains, volontiers familier avec les premiers, mais sachant garder sa dignité avec les autres; car s'il se donnait la peine de revoir les épreuves des *Martyrs* ou de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, il tenait à ce qu'on ne le traitât point en simple correcteur d'imprimerie et qu'on se montrât son obligé : « Avec les auteurs de cette nature, disait-il, qui sont vains, enflés, glorieux, qui ne mettent dans le commerce ni simplicité, ni abandon, ni bonté, on est bien forcé d'être soi-même roide et gourmé comme ils sont [1]. » Il n'y avait là qu'un malentendu sans doute : la lettre de remerciement fut écrite, « une lettre fort honnête. » La leçon n'avait pas été perdue; du moins fut-elle donnée.

C'étaient là les esprits, c'étaient là les caractères qui plaisaient à M. Naudet, car il se sentait de la même trempe, et l'hommage qu'il leur rendait partait du plus profond de son cœur [2].

En janvier 1858, M. Naudet avait demandé et obtenu sa mise à la retraite comme administrateur général de la Biblio-

tantes. Il n'y avait si vile matière d'où il ne sût tirer de l'or, et, sous sa plume, la grammaire devenait spirituelle et piquante, la science avait du charme : c'était la forte substance de l'érudition allemande passée au crible du goût français. »

[1] *Mém. de l'Acad.*, t. XXIII, 1re partie, p. 250.

[2] Indépendamment des discours qu'il prononça comme président aux séances publiques (séance des cinq Académies, 1833; Académie des Sciences morales et politiques, 1844), il eut à prendre la parole dans plusieurs cérémonies particulières : comme président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres aux funérailles de Chézy (1832), de Cousinéry (1833), de Dacier (même année); comme président de l'Académie des Sciences morales et politiques, lors de la translation des restes mortels de Broussais au Val-de-Grâce (1844), et aux funérailles de M. Barthe, de M. Villermé, de M. Émile Saisset (1863); comme administrateur de la Bibliothèque nationale, aux funérailles de Dupaty, de l'Académie française (1851).

thèque impériale (le nom a déjà changé trois fois depuis que j'ai à le prononcer), laissant cette haute charge à un administrateur-adjoint qui avait été placé auprès de lui peu de temps après le coup d'État. Cette même année, il prit un premier congé comme secrétaire perpétuel, éprouvant le besoin de se reposer un peu des fatigues que l'autre charge lui avait causées; mais cela n'avait pas suffi, et l'année suivante, par ordre des médecins, il dut s'éloigner encore pendant cinq mois pour voyager : éloignement qui lui laissait d'ailleurs toute tranquillité d'esprit du côté de l'Académie, car il pouvait compter sur le fidèle et zélé concours de M. Guigniaut, pour le suppléer en son absence.

Les médecins lui avaient ordonné le remède qui convenait le mieux à sa nature, en lui prescrivant les voyages. Il se précipita dans cette voie avec l'ardeur de ses soixante-treize ans (qu'était-ce que cela pour lui!). Il allait voir le pays de ses rêves, la patrie de ses classiques bien-aimés : l'Italie. Il courut tout d'une traite de Paris à Marseille et de Marseille à Naples, sans prendre même le temps de débarquer à Civita-Vecchia :

> Je suis encore, écrit-il à l'un de ses meilleurs amis, je suis encore dans la stupéfaction de ce beau golfe qui me remet en compagnie de Virgile. Là Misène, ici Baïes, à droite Ischia, Capri; devant nous le Vésuve qui fume, et à notre gauche le Pausilippe et le tombeau du poète. (7 décembre 1859.)

Il n'a plus, dans cette contemplation, qu'un souvenir distrait pour tout le reste, même pour l'Académie : *Non mi cala!*

> Il me faudra bien rester quelques jours à Naples; et Herculanum, et Pompéi, et le *Museo Borbonico!*

Il oublie le Vésuve, dont il fit l'ascension, et ne prévoit pas les honneurs que voulaient lui rendre et l'Académie Pon-

tanienne et l'Académie Herculéenne; c'est de cela qu'il pouvait dire plus justement : « Il ne m'en chaut, » *Non mi cala!*

Ayant commencé par Naples, il était pressé de voir Rome; mais la mer était mauvaise et le bateau ne partait pas. Il finit par « s'embarquer, » comme il dit, dans la diligence, et cela lui valut les désagréments qu'en bon touriste il eût été bien fâché de n'avoir pas à raconter :

Me voici enfin arrivé à Rome, non sans peine et sans obstacle; vraiment je commençai à croire à la fatalité. Retenu cinq mortels [jours] de plus que je ne voulais à Naples par les vents contraires, avec des pluies qui ne permettaient pas les moindres courses, je me décide à prendre le chemin des voitures; quelles voitures! n'importe! elles vous font marcher tant bien que mal. Voilà qu'à moitié du trajet, on nous annonce que le Garigliano est débordé, qu'il interrompt tous les passages; sous peine de s'enterrer dans un marais improvisé, force est bien de s'arrêter à Sant'Agata di Sessa. Maudite Agathe! Je couche dans une chambre à deux lits avec un gros joufflu de prêtre; je vous conterai mon voyage avec le saint homme. Mais le souper! A l'avenant du coucher. Enfin nous nous sommes remis en marche le lendemain à huit heures du matin; un bon gendarme, voisin de l'hôtelier, voulait nous retenir en nous effrayant du danger que nous allions courir. Nous avons bravé la menace et bien nous en a pris : nous avons traversé sans péril, mais non sans peur de mon bon *frate,* une vaste nappe d'eau qui mouillait les roues, sans être bien méchant [le Garigliano]; il s'était contenté d'inonder toutes les campagnes environnantes. Que dites-vous du *taciturnus amnis* de l'ami Horace?

Enfin, après une course de jour et de nuit, de vingt heures, nous sommes entrés dans la Ville éternelle, et le premier représentant des vieux Romains, pour moi, a été le soldat de la douane qui a tendu la main à mes vingt sous, et n'a pas ouvert ma malle. (22 décembre 1859.)

Enfin, il est à Rome! Va-t-il s'enfermer dans les musées, errer parmi les ruines? Oui, sans doute; mais sa lettre, qui l'atteste, montre aussi que l'amour de l'antiquité n'étouffait pas en lui tout autre sentiment :

Votre dernière lettre est du 25 décembre; depuis ce temps-là, rien.

M'oubliez-vous, *carissimo amico?...* Moi, je ne vous oublie pas. Vous avez dû recevoir au moins cinq lettres : deux ou trois de Naples, deux de Rome. Je suis enchanté, je vous l'avouerai, de toutes les merveilles des arts, et de tous ces restes de nos vieux Romains. Mais il y a bien des moments où mes regards et mes pensées se tournent vers Paris : *ibi est animus.* Vous ne sauriez croire combien une de ces bonnes lettres comme celle que vous m'écrivez me fait plaisir et me fait tressaillir le cœur d'un sentiment que je ne puis définir; c'est de la joie, c'est de la sécurité, c'est de la curiosité satisfaite, c'est du bonheur.

Est-ce la séduction de ces voyages qui le domina? et craignit-il, en y cédant, d'avoir à mettre à une trop longue épreuve le dévouement d'un vieil ami? Toujours est-il, qu'éloigné passagèrement de votre bureau, il souhaita de reprendre entièrement sa liberté, et malgré toutes les instances de ses confrères, de M. Guigniaut tout le premier, il adressa à l'Académie sa démission de secrétaire perpétuel, le 13 juillet 1860.

La suite montra que ce n'étaient ni la force de travail, ni, grâce à Dieu, la santé qui lui faisaient défaut. Il semble même, dans cette dernière période, redoubler d'activité et de jeunesse. Secrétaire perpétuel honoraire, il rentra à ce titre dans la Commission des inscriptions et médailles, où il se plaisait à mettre au service de la Compagnie sa science exquise du latin; il rentra dans la Commission des travaux littéraires, dont il était réélu président chaque année. Personne n'était plus assidu à nos séances, et, au plus fort de l'été, il n'hésitait pas à quitter les frais ombrages de sa jolie maison de Bougival pour venir à l'Académie. Nos Comptes rendus montrent avec quelle compétence et quel profit pour nous il prenait la parole, soit qu'il s'agît d'apprécier les mérites d'un livre offert, soit qu'il y eût à débattre quelque point d'une lecture faite à la Compagnie[1]. Il se remit lui-même

[1] Voyez le *Compte rendu de l'Académie,* séances des 6 décembre 1861,

à l'œuvre. C'est alors qu'il nous lut son mémoire sur *la Noblesse chez les Romains* (1862 et 1863), où il montre la noblesse d'illustration triomphant du vieux patriciat par le progrès des classes populaires, mais bientôt à son tour suspecte à la démocratie qui l'avait soutenue; abaissée par elle, avec tout le reste, devant l'empereur, et ne se relevant plus que pour devenir, dans la décadence du monde romain, «une parure de la servitude[1].» D'autre part, il faisait à l'Académie des Sciences morales et politiques un rapport sur le concours relatif aux institutions de Philippe le Bel (1860)[2], et le jugement motivé qu'il porte sur les mémoires soumis à l'Académie prouve que ses études touchant l'histoire de l'administration ne se bornaient pas à l'empire romain.

Il y eut pour lui, dans le cours de cette période, un jour bien solennel et bien doux à la fois : il allait compter cinquante années comme membre de l'Institut. La Compagnie voulut célébrer les noces d'or de son doyen, en les consacrant par une médaille : pour cette seule fois, on ne le consulta pas sur la légende. Un sculpteur habile, introduit dans nos séances, dessina son profil sans qu'il s'en doutât, et modela à loisir cette tête magistrale. La médaille devait lui être offerte dans la séance qui suivrait les cinquante ans accomplis. Le secret fut religieusement gardé; mais le jour venu, on craignit le contre-coup d'une trop forte émotion, et le matin, on le prévint discrètement : précaution fort sage. Quand M. Ad. Régnier, qui présidait l'Académie ce jour-là (8 mai 1868), se leva, et, après avoir rappelé ces cinquante ans d'une vie d'académicien si bien remplis, remit à M. Naudet la médaille

2 mai 1862, 10 avril 1863, 19 février et 22 novembre 1864, 27 janvier, 25 août, 1er septembre 1865.

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. XXV, 2e partie, p. 1.

[2] *Mém. de l'Académie des Sciences morales et politiques*, t. XIII (1872), p. 989.

destinée, par le vote unanime de la Compagnie, à en perpétuer la mémoire, il en fut si profondément ému, que l'on se demande ce qu'il serait arrivé si on l'avait exposé au choc d'une brusque surprise.

Ce fut comme un nouveau bail avec l'Académie, et bien longue serait la liste de toutes les notes qu'il a lues, de toutes les observations qu'il a faites, oralement ou par écrit, sur les questions diverses agitées dans nos réunions. Une de ces discussions, provoquée au commencement de cette année 1868 par la lecture d'un mémoire de notre savant confrère M. Edmond Le Blant[1], l'amena à en rédiger un lui-même tant sur la question particulière que sur la question générale qu'elle soulevait : *Mémoire sur cette double question : 1° thèse particulière, sont-ce des soldats romains qui ont crucifié Jésus-Christ? 2° thèse générale, les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices*[2]? Double problème qu'il résolvait affirmativement. Puis, étendant plus encore son sujet, il nous lut et donna à notre recueil l'année suivante un nouveau mémoire *sur la cohorte du préteur et le personnel administratif dans les provinces romaines,* mémoire qui côtoie celui de M. Mommsen, *De apparitoribus magistratuum romanorum,* mais qui, descendant jusqu'aux derniers degrés de l'office des magistrats, garde sa valeur auprès du traité du savant allemand[3].

[1] *Recherches sur les bourreaux du Christ et les agents chargés des exécutions capitales chez les Romains* (janvier et mars 1868), *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVI, 2e partie, p. 127.

[2] Avril et mai 1868. *Ibid.*, p. 151.

[3] Avril 1869. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, p. 499. Citons un autre mémoire de moindre dimension qui n'a pas été imprimé dans notre recueil : *Sur le vrai sens du mot* vicus *dans la topographie urbaine de Rome* (février 1869), et diverses autres communications ou observations critiques (8 avril 1868, 25 février 1870). Le 2 décembre 1870, pendant que les Prussiens pillaient sa maison de Bougival, il discutait, à propos d'une lecture de M. E. Desjardins, sur le dessin de la table de Peutinger.

En 1870, sa belle santé reçut une première atteinte: il fut plusieurs mois retenu chez lui par des douleurs de rhumatisme qu'on pouvait croire dangereuses à son âge, qui l'eussent été pour un autre que lui. Il se montra bien autrement sensible à d'autres maux. Ami des idées libérales, il n'avait enduré qu'avec peine les entraves du régime inauguré en 1852 : «En rentrant en France, écrivait-il au retour d'un voyage à Londres, il me semblait que je tombais dans un étouffoir.» Patriote, et se rappelant trop bien les désastres des deux invasions où le premier Empire avait péri, il souffrit bien davantage encore des catastrophes où le deuxième Empire allait sombrer. Il s'enferma dans Paris assiégé, abandonnant sa belle résidence à l'ennemi, qui la saccagea et qui pilla sa précieuse bibliothèque. Il y demeura aussi pendant la Commune, gémissant sur cette révolte impie dont les misères et les ignominies s'étalaient à ses yeux :

Oui, écrivait-il le 13 mai, nous traversons des temps horribles et surtout honteux. Les Gaulois vaincus se donnent en spectacle aux Germains dans des combats de gladiateurs. Pauvre France! Nos Publicola s'efforcent de plus en plus d'atteindre l'extrémité des extravagances. Ils se nomment, ils se destituent, ils font et défont les commissions, les comités, les délégations. Et nos musées, nos bibliothèques! Dieu sait à quels nouveaux conservateurs ils sont en proie! L'Académie des inscriptions tient bon, et nous écoutons encore, oui, nous écoutons des lectures intéressantes.

Insouciance dédaigneuse pour une domination aux abois qui cherchait partout des otages! Pendant les dernières convulsions de cette dictature expirante, M. Naudet (nos Comptes rendus le prouvent) discutait avec M. de Wailly sur les manuscrits de Villehardouin de la Bibliothèque nationale, ou avec M. Léon Renier, sur la milice des Frumentaires.

Dans les jours plus calmes qui suivirent, il continua le cours de ses savants travaux sur l'administration de l'Empire

romain : il n'y avait, en cette matière, aucun détail laissé obscur qu'il ne voulût éclaircir[1]; et plus d'une fois encore il fut choisi pour représenter l'Académie, soit dans les séances trimestrielles de l'Institut, soit dans les séances publiques de notre Compagnie[2]. L'Académie était fière de produire ce vétéran d'un autre âge, apportant à la science quelque nouveau tribut de ses travaux. Et le bureau du *Journal des Savants,* où depuis longtemps il avait presque cessé de paraître, le revit, en 1876, assister régulièrement à ses conférences et y signaler sa présence par des articles insérés dans ses cahiers[3].

Je n'ai point parlé des honneurs qui marquèrent sa carrière de savant : il ne les avait jamais recherchés. Aussi ne le trouve-t-on sur aucune liste d'académie étrangère; mais, en France, on eût été coupable de l'oublier, et il avait passé, à de longs intervalles toutefois, par tous les grades de la Légion d'honneur, un seul excepté : chevalier en 1825; officier en 1837; commandeur en 1847; grand-officier en 1875. Le Ministre, son ancien disciple, qui lui fit décerner cette croix comme au doyen de l'Institut, n'eut jamais à faire un plus juste et un plus doux emploi du pouvoir.

Il ne semblait pas qu'il dût y avoir une fin à son activité. Sa santé cependant venait d'être mise à une nouvelle épreuve : après ses douleurs rhumatismales, une fluxion de poitrine,

[1] *Mémoire sur l'administration de l'Empire romain depuis Dioclétien jusqu'à la ruine de l'Empire romain,* janvier 1874. — *Mémoire sur le camp des Pérégrins*, avril 1875. Le *Compte rendu* signale encore la part qu'il prit à diverses discussions : 7 et 28 février, 24 octobre 1873, 20 novembre 1874, 25 février 1876.

[2] *L'Empire romain vers la fin du* III*e siècle* (novembre 1873).

[3] *De l'état des personnes et des peuples sous les empereurs romains* (mai et juin 1877). — Article sur le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, à propos des *Castra peregrinorum* indiqués sur le mont Cœlius (décembre 1877). Indépendamment du *Journal des Savants*, la *Revue archéologique*, la *Revue encyclopédique*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, reçurent, à diverses époques, des communications de M. Naudet.

suite d'une imprudence. Mais il en était sorti plus alerte et plus vif. Il reprit la plume. Une publication nouvelle du mémoire sur *les bourreaux du Christ* provoqua, de sa part, non plus un traité, mais une courte lettre[1], toute pleine de verve et d'entrain (1874). Cette fois pourtant il jure d'en finir :

. . . . Cestus artemque repono.

C'est le dernier mot de la brochure. A-t-il tenu parole? Un article publié dans la *Revue de législation* sur l'*apparitio* des magistrats romains, — article où l'auteur, se faisant juge du débat, se prononçait contre l'opinion de M. Naudet, — fut suivi d'une réplique signée *Lucius* Simplex[2]. Qui est ce Simplex? On a tout lieu de croire que le vieux lutteur a repris son *ceste;* car c'est bien sa main, c'est son *art* que l'on retrouve dans les coups qu'il assène. La lettre aurait pu prendre pour épigraphe :

. . . Cestus artemque resumo.

Il écrivait; il faisait plus, il se remettait à voyager. Ce n'était pas, il est vrai, seulement pour lui-même. Marié tard et demeuré veuf, il avait reporté toutes ses affections sur un petit-neveu qui était comme l'enfant de sa vieillesse. C'est pour l'accompagner qu'il reprenait son bâton de voyageur :

Je vous fais mes adieux pour un mois, écrivait-il à son correspondant ordinaire : je pars, on m'emballe pour la Suisse. Ne me demandez pas s'il est bien prudent d'aller par monts et par vaux rouler ou traîner mes quatre-vingt-neuf ans. Je ne pourrais pas vous répondre d'une manière affirmative. Mais, puisque je ne peux me trouver en famille que sur les grandes routes, c'est un moyen de sortir de ma solitude. Et puis, il faut

[1] *Lettre à M. Le Blant, membre de l'Académie des Inscriptions, au sujet de sa brochure intitulée :* Recherches sur les bourreaux du Christ. Paris, 1874.

[2] *Lettre à propos de l'article de M. Labbé sur l'*apparitio *des magistrats romains*, par Lucius Simplex ; extrait de la *Revue de législation française et étrangère* (livraison de juillet-août 1875).

obéir à ses maîtres, et M. Joseph a prononcé! La Suisse et moi, nous ne nous reconnaîtrons plus : il y a cinquante-deux ans que je la visitais avec le pauvre Glachet. C'était en 1823. Nous faisions gaillardement nos quinze et seize lieues à pied, le sac sur le dos, grimpant à travers les rochers et roulant quelquefois dans les descentes. Mon train sera maintenant fort ralenti! Je retrouverai, dit-on, ma Suisse très civilisée, trop civilisée; il faut s'accommoder aux temps. Je lui passerai ses coquetteries, et elle me prendra avec ma besace nonagénaire dont je ne peux pas me séparer. (21 août 1875.)

Il fallait qu'il dît son âge, il fallait que son affirmation fût corroborée par les dates de son entrée dans notre Académie, de ses premiers écrits, de ses premiers succès dans les concours publics, pour que l'on pût croire à ses quatre-vingt-dix ans. Jusqu'à la fin, il demeura droit et ferme, dépassant les plus grands de la tête, devançant les plus agiles par la rapidité de son pas. A la ville, il habitait de préférence le quatrième étage; à la campagne, il avait choisi sa résidence en un lieu d'où il ne pouvait sortir sans avoir quelque escarpement à gravir, soit au départ, soit au retour. Aucun d'entre nous ne pourra oublier avec quelle grâce il faisait à ceux qui le visitaient les honneurs de sa maison de campagne. Cette figure si grave, si imposante, qui, au temps de ses tournées d'inspecteur général, inspirait une crainte respectueuse aux élèves et aux professeurs, se déridait dans ces conversations familières. Nul n'était plus attentif, plus prévenant, plus empressé à se faire tout à tous. Pour juger à fond ce vétéran de l'Institut, il le fallait voir dans cet intérieur patriarcal, entourant de soins ce jeune neveu dont la santé délicate éveillait en lui une sollicitude toute paternelle. C'est pour l'enfant, c'est pour le promener sans fatigue dans les jolis bois de la Celle-Saint-Cloud, qu'il s'était procuré une voiture et un petit cheval; car pour lui-même, de peur de fatiguer la bête, il serait descendu de la voiture dans les endroits où l'on en aurait eu le plus besoin. La fatale guerre de 1870 avait, du

reste, marqué pour lui le terme de cette existence de campagnard : il ne voulut pas remettre les pieds dans cette villa dévastée, profanée.

Toujours fidèle à nos séances, assis en face du bureau qui ne manquait jamais de se régler sur son opinion, il avait vu son vieil ami, son successeur dans les fonctions de secrétaire perpétuel, quitter le fauteuil à son tour et se retirer dans le repos de l'honorariat. Notre Académie, chose unique, eut en même temps deux secrétaires perpétuels honoraires, et ce fut le plus ancien qui survécut à l'autre. Un jour pourtant, et c'était à une époque où on le savait à Paris, sa place demeura vide. On s'en émut; on s'émut davantage quand la chose se renouvela la semaine suivante et qu'on en connut les motifs. Cette fois, la faux du temps l'avait touché. Nul n'y était préparé, excepté lui.

Sa mort (12 août 1878) fut un deuil pour l'Institut tout entier; car M. Naudet semblait appartenir à toutes les classes, et un auguste associé de l'Académie des Sciences, S. M. l'Empereur du Brésil, écrivait, en l'apprenant, ces mots que je reproduis dans leur forme expressive : « J'ai lu avec bien du chagrin la nouvelle de la mort de Naudet, que je m'imagine voir entrant dans le salon de l'Académie avec l'aplomb d'un jeune homme. » Mais notre Académie était surtout frappée en sa personne, tant était grande la place qu'il avait prise et qu'il gardait dans nos travaux, tant sa présence était pour nous une habitude, tant on avait besoin de recourir à ses lumières dans les cas où la Compagnie était partagée. On aimait à voir en lui le vrai modèle de l'académicien, tout à la science; car les fonctions administratives qu'il avait exercées étaient de celles qui sont naturellement dévolues aux savants. Il fut du petit nombre de ceux qui, dans ce renouvellement rapide des Académies, ont reçu des anciens d'un autre âge et transmettent aux nouveaux les traditions des premiers jours. Son souvenir

vivra dans nos cœurs, son image restera gravée dans nos esprits mieux encore que sur ce bronze dont tous les confrères de sa cinquantième année gardent précieusement un exemplaire, et son nom ne cessera jamais d'être invoqué parmi nous toutes les fois qu'il s'agira de défendre les intérêts de la science, l'autorité de nos usages et la dignité de l'Institut.

OUVRAGES DE M. NAUDET.

Histoire de la guerre des esclaves en Sicile, sous les Romains, par S. Scrofani, *Sicilien, correspondant de l'Institut de France,* traduite par J. Naudet. Paris, 1807 (95 pages in-8°).

Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie, ouvrage qui a obtenu un prix dans le concours proposé par la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut, l'an 1810. Paris, 1811, 1 vol. in-8°.

Essai de rhétorique, ou Observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins. Paris, 1813, in-12.

Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale, ou Histoire des États généraux de la France, pendant les années 1355 à 1358. Paris, 1815, 1 vol. in-8°.

Des Changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'Empire romain, sous les règnes de Dioclétien, de Constance et de leurs successeurs jusqu'à Julien; ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au concours de 1815. Paris, 1817, 2 vol. in-8°.

De la Responsabilité graduelle des agents du pouvoir exécutif. Paris, 1819 (146 pages in-8°). — M. Naudet suppléait alors M. de Pastoret au Collège de France dans la chaire du Droit de la nature et des gens.

Mémoire de l'état des personnes en France sous les rois de la première race (1819). Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2e série, t. VIII, 2e partie.

Mémoire sur l'Instruction publique chez les Anciens et particulièrement chez les Romains (1822). Même recueil, t. IX, 2e partie.

Des Secours publics chez les Romains (1827). Même recueil, t. XIII, 1re partie.

Discours d'ouverture du cours de poésie latine (Collège royal de France). Décembre 1821, 37 pages in-8°.

Extrait d'un ouvrage historique et critique sur la poésie latine et en particulier sur le théâtre des Romains, lu dans la séance publique annuelle des quatre Académies, le 24 août 1825, in-4°.

Caius Cornelius TACITUS, *qualem omni parte illustratum postremo publicavit Jer. Jac.* OBERLIN, *cui posthumas ejusdem annotationes et selecta variorum additamenta subjunxit* Jos. NAUDET. Paris, 1819, 5 vol. in-8° (Coll. Lemaire).

Discours pour Rabirius devant le peuple romain, traduction nouvelle par Jos. NAUDET, membre de l'Institut (Œuvres de Cicéron, publiées par Jos. Vict. Le Clerc, t. IX, 1821).

Discours pour le roi Dejotarus, traduction nouvelle par Jos. NAUDET (*ibid.,* t. XIII, même année).

C. Valerius CATULLUS, *ex editione Frid. Guil.* DOERINGII, *cui suas et aliorum adnotationes adjecit* Josephus NAUDET (Coll. Lemaire, 1826).

M. Accii PLAUTI *comœdiæ cum selectis variorum notis et novis commentariis, curante* J. NAUDET, XL *viro in regia Inscriptionum Academia, professore poeseos latinæ in regio Franciæ collegio, et inspectoribus Academiæ Parisiensis in Regia Universitate allecto* (Coll. Lemaire, 1830).

Théâtre de PLAUTE, traduction nouvelle accompagnée de notes, par J. NAUDET, membre de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres). (Coll. Panckoucke, 1831.)

M. Annæi LUCANI *Pharsalia* (à l'usage des classes). Paris, 1832 et 1834, in-12.

Œuvres de SÉNÈQUE *le philosophe.* Paris, 1833, in-8° (Collect. Panckoucke). — M. Naudet y traduisit le traité *de la Providence.*

*Œuvres d'*HORACE, *traduites en prose.* Paris, 1837-1838 (Collect. Panckoucke). — M. Naudet y traduisit : *Odes* III, 23, et IV, 12; et *Satires,* I, 4.

Nicomède, tragédie par P. CORNEILLE, nouvelle édition avec le commentaire de Voltaire, un extrait des notes de Palissot et un commentaire nouveau par M. J. NAUDET (1845).

Rapport sur la continuation du Recueil des Historiens de France, par MM. NAUDET et DAUNOU, lu le 19 octobre 1832 et imprimé par décision de l'Académie.

Le tome XX de ce recueil a été préparé et publié par les deux auteurs (1840).

Notice sur le Prêt à intérêt chez les Romains et particulièrement sous les

empereurs, lu dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 17 août 1849, in-4°. — *Du Prêt à intérêt chez les Romains.* Paris, sans date, in-8°. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes.*)

Virgile. (Extrait de l'Encyclopédie des gens du monde, t. XXI.) Paris, 1845, in-8°.

Mémoire sur la police chez les Romains (1843 et 1849). Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques, t. IV et t. VI.

Mémoire sur les Récompenses d'honneur chez les Romains (1844). Même recueil, t. V.

Mémoire sur les Postes chez les Romains (1845). Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXIII, 2e partie.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. Naudet, *directeur de la Bibliothèque royale, sur la situation du catalogue du département des imprimés de cet établissement* (20 février 1847) (au *Moniteur*).

Bibliothèque royale. Extraits du *Moniteur* des 13 et 17 mai. Paris, 1847, in-8°.

Lettre à M. Libri. Paris, 1849, in-8°.

Rectification d'un passage de ma réponse à M. Libri. Paris, 1849, in-8°.

Réponse de la Bibliothèque nationale à M. Feuillet de Conches, par M. Naudet, *administrateur général de la Bibliothèque.* Paris, 1851, in-8°.

A M. le Président et MM. les Juges du tribunal de première instance. 21 février 1851, in-4°.

Conciones historicæ. Paris, 1853, in-12. — Autres éditions datées de 1860 et 1864.

De la noblesse chez les Romains (1862 et 1863). Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXV, 2e partie. Publié à part avec le mémoire cité plus haut sur les *Récompenses d'honneur*, sous ce titre : *De la noblesse et des récompenses d'honneur chez les Romains.* Paris, 1863, in-8°. — *De la noblesse chez les Romains.* Paris, 1868, in-4°.

Rapport fait au nom de la section d'Histoire générale et philosophique sur le concours relatif au gouvernement et aux institutions de Philippe le Bel, 7 avril 1866. Mém. de l'Académie des Sciences morales et politiques, t. XIII. — Le même. Paris, 1869, in-8°. (Extrait du Compte rendu de l'Académie.)

Mémoire sur cette double question : 1° Thèse particulière : *Sont-ce des soldats romains qui ont crucifié Jésus-Christ?* 2° Thèse générale : *Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices ?* (Avril et

mai 1868.) Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVI, 2e partie.

Mémoire sur la cohorte du préteur et le personnel administratif dans les provinces romaines. (Avril 1869.) *Ibid.*

L'Empire romain vers la fin du IIIe siècle. Mémoire lu à la séance publique de l'Académie des inscriptions. (Novembre 1873. Paris, 1873, in-4°.)

Sur la signification du mot frumentarius *à propos du mémoire de M. Desjardins, relatif aux inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'*excubitorium *de la 6e cohorte des Vigiles, découvert en 1805 dans le Transtévère* (18 juin 1875). Extrait du *Compte rendu de l'Académie.*

Lettre à M. Le Blant, membre de l'Académie des Inscriptions, au sujet de sa brochure intitulée: Recherches sur les bourreaux du Christ (Paris, 1874, in-8°).

*Lettre à propos de l'article de M. Labbé sur l'*apparitio *des magistrats romains*, par Lucius Simplex. (Extrait de la *Revue de législation française et étrangère*, livraison de juillet-août 1875.)

NOTICES HISTORIQUES.

M. Walckenaer, 12 novembre 1852. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XVIII, 1re partie.

MM. Burnouf père et fils, 18 août 1854. *Ibid.*, t. XX, 1re partie.

M. Pardessus, 10 août 1855. *Ibid.*

M. Guérard, 7 août 1857. *Ibid.*, t. XXIII, 1re partie.

M. Boissonade, 12 novembre 1858. *Ibid.*

DISCOURS.

Discours prononcé aux funérailles de M. Chézy, 1er septembre 1832.

Discours prononcé aux funérailles de M. Cousinéry, 15 janvier 1833.

Discours prononcé aux funérailles du baron Dacier, 5 février 1833.

Discours prononcé aux funérailles de M. Dupaty, 31 juillet 1851.

Discours prononcé aux funérailles de M. Barthe, 30 janvier 1863.

Discours prononcé aux funérailles de M. Villermé, 18 novembre 1863.

Discours prononcé aux funérailles de M. Saisset, 29 décembre 1863.

Discours prononcé à la translation des restes mortels de Broussais au Val-de-Grâce, 13 juin 1844.

ARTICLES DU *JOURNAL DES SAVANTS.*

Les Traditions tératologiques, ou récits de l'antiquité et du moyen âge en Occident sur quelques points de la fable du merveilleux et de l'histoire naturelle de M. Berger de Xivrey (avril 1836).

Thesaurus poeticus linguæ latinæ de M. L. Quicherat (octobre 1836).

Histoire de l'Empire romain depuis la bataille d'Actium jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident, par M. Cayx, t. I (octobre 1837).

Œuvres de Longin, publiées en grec d'après l'édition de Leipsig, par A.-E. Egger (mars 1838).

Essai de classification chronologique des comédies de Plaute (juin et juillet 1838).

Des Journaux chez les Romains; recherches précédées d'un mémoire sur les Annales des Pontifes et suivies de fragments des journaux de l'ancienne Rome, par J.-Vict. Le Clerc (octobre et novembre 1838).

De l'Influence des circonstances politiques et morales sur la littérature et particulièrement sur la poésie chez les Romains depuis Auguste (décembre 1838).

Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne, par P. de Saint-Paul (janvier 1838).

De l'Abolition de l'esclavage ancien en Occident, par M. Ed. Biot (juin 1841).

Mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises, par M. Bazin aîné (février 1839).

Apulée, traduction nouvelle, par M. V. Bétolaud (novembre 1839).

Rapport sur les différentes classes de chefs de la Nouvelle-Espagne, par Alonzo Zurita, *publié pour la première fois en français par* M. H. Ternaux-Compans (janvier 1840).

Théâtre complet de Térence, traduit en vers par le marquis de Belloy (mars 1863).

De l'État des personnes et des peuples sous les empereurs romains (mai 1877).

Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica (à propos des *Castra Peregrinorum* signalés sur le mont Cœlius dans la topographie de l'ancienne Rome) (décembre 1877).

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE INTITULÉ

QUESTIONS RELATIVES AUX NOUVELLES FOUILLES À FAIRE EN ÉGYPTE,

PAR M. MARIETTE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que les derniers événements dont l'Égypte a été le théâtre ont eu leur contre-coup sur les fouilles, et que, depuis plusieurs mois, les fouilles sont suspendues. Elles avaient duré vingt ans.

Nous sera-t-il possible de les reprendre bientôt? Dans un avenir plus ou moins éloigné, pourrons-nous renouer les fils qui viennent d'être si brusquement rompus? Je sais trop ce que les fouilles peuvent donner encore, je sais trop, après tout ce qui a été fait, ce qui reste à faire, pour ne pas l'espérer. L'Égypte a conscience des services que, par les fouilles, elle rend à la science, et, pour peu qu'elle y soit poussée, je ne doute pas que les fouilles ne soient rétablies, plus actives, plus régulières, et par conséquent plus fécondes que jamais. Le temps d'arrêt que nous subissons n'aura été ainsi, je veux le croire, qu'une halte de courte durée.

Dans cette prévision, nous avons donc à nous occuper dès à présent d'une deuxième série de fouilles; nous avons à y penser, à essayer d'en déterminer d'avance la marche, à indiquer les points sur lesquels les efforts devront se porter, en un mot à faire un programme.

Le programme des nouvelles fouilles, tel est le sujet que je me propose de traiter ici.

Les points obscurs qui, aujourd'hui encore, entravent et retardent la marche de la science des antiquités égyptiennes sont nombreux. Je n'en toucherai qu'un côté, celui qui regarde l'histoire. Ce n'est pas que les autres soient sans intérêt : les questions qui se rattachent à la mythologie, au Livre des morts, à la langue, à l'écriture, ont certes leur importance. Mais, pour les étudier, il n'est besoin pendant longtemps encore que des ressources dont nous disposons déjà. Les problèmes qui se rapportent à l'histoire exigent au contraire, pour la plupart, un apport nouveau de documents et de matériaux qu'il faut chercher sur place et trouver. Les vides dont nous nous occupons ne seront donc comblés que par les fouilles dont nous avons à tracer le programme.

Je diviserai ce programme en deux parties.

A la première appartiendront les fouilles d'un intérêt général, embrassant l'ensemble de la science. Les fouilles de la seconde auront plutôt en vue les détails. Nos limites sont ainsi bien tracées, et tout ce que nous avons à dire des fouilles sera contenu dans les développements qui vont faire l'objet des deux chapitres suivants.

CHAPITRE PREMIER.

C'est le chapitre consacré à l'ensemble des lacunes de la science.

Tout, dans l'histoire d'Égypte telle que nous la connaissons aujourd'hui, est-il solide? Tout s'y tient-il également? Avons-nous une histoire d'Égypte vraie, qu'on pourra augmenter, mais qu'aucune découverte, qu'aucun monument ne pourra désormais contredire? Je suis loin de le penser. Nous possédons Manéthon, Ératosthènes, les tables d'Abydos et de

Saqqarah, la salle des Ancêtres, le papyrus royal de Turin; nous disposons de mille renseignements épars sur les monuments et dans les écrivains de la tradition classique; mais il est certain qu'en le voulant bien, on pourrait écrire avec tout cela plusieurs histoires d'Égypte qui n'auraient entre elles qu'un nombre assez restreint de points de contact communs. En somme, Manéthon ne se trouve pas dans Ératosthènes, ni Ératosthènes dans Hérodote ou Diodore. Si nous avions une histoire d'Égypte définitive, pourquoi serions-nous obligés à tant d'efforts, non seulement pour faire concorder avec Manéthon les tables royales trouvées sur les monuments, mais pour faire concorder les tables entre elles?

Notons que ces mêmes incertitudes nous accompagnent, de quelque côté que nous nous tournions. Toute la grande division des rois égyptiens en dynasties ou familles royales a pour fondement les listes de Manéthon; mais cette division n'est pas celle que présente, avec son indiscutable autorité, le papyrus royal de Turin. Nous parlons de dynasties memphites, thébaines, thinites, héracléopolitaines; mais jusqu'à présent nous ne sommes pas bien sûrs que cette distinction soit conforme aux traditions nationales et que les Égyptiens l'aient connue. Les chiffres eux-mêmes par lesquels, à la suite de Manéthon, nous distinguons les dynasties, ne méritent pas plus de confiance, et nous ne pouvons nommer la IVe dynastie, la XIIe, la XVIIIe, qu'après avoir bien expliqué que ces chiffres sont purement conventionnels, et que les prêtres égyptiens n'en ont probablement jamais entendu parler.

Un autre point est à noter. Manéthon est jusqu'à présent notre principal guide. N'oublions pas cependant les leçons que nous ont données les stèles du Sérapéum, les stèles de Gebel-Barkal, les textes cunéiformes eux-mêmes, et tant d'autres. Nous connaissons aujourd'hui des rois et même des dynasties que Manéthon n'a pas nommés. Est-ce oubli? est-ce

ignorance? est-ce parti pris? Les listes de Manéthon sont-elles le résultat d'un travail d'épuration, d'élimination, opéré d'après les archives officielles elles-mêmes? Avons-nous à voir dans ces listes le tableau des dynasties égyptiennes tel qu'on l'acceptait à l'époque où vivait Manéthon et dans la partie de l'Égypte où il écrivait? Ce sont autant de questions qu'il serait important d'élucider.

Et que dire des doutes, des frottements que nous rencontrons, des difficultés d'ajustement en présence desquelles nous sommes amenés, quand, essayant de reconstituer une histoire d'Égypte nationale, nous embrassons d'un coup d'œil l'ensemble de nos résultats? Il y a ici des périodes évidemment trop courtes, il y a là des périodes évidemment trop longues. Nous verrons tout à l'heure qu'à la fin de la VI[e] dynastie la civilisation égyptienne arrive à une sorte de vide béant dans lequel elle s'abîme et s'engloutit tout à coup pour ne reparaître que 436 ans plus tard, avec la XI[e] dynastie. Même phénomène quelque temps après, avec les 511 ans des Pasteurs. Pour ces 511 ans, une explication peut à la rigueur être admise; mais que penser des 436 ans? et comment l'Égypte, qui est le pays monumental et constructeur par excellence, oublie-t-elle si complètement ses traditions que, pendant quatre siècles et demi, elle n'a pas même un éclat de pierre à nous montrer? Une mort apparente d'une telle durée est-elle croyable, et devons-nous, sans nous étonner, accepter comme un fait acquis une léthargie si prolongée? Ces doutes ne sont pas d'ailleurs les seuls dont nous ayons à nous débarrasser. Quand on étudie à fond les monuments égyptiens, quand on les compare entre eux en les rapprochant du système d'arrangement accepté jusqu'ici, on se prend à penser en effet que tout ce système d'arrangement n'est pas aussi solide qu'il semblerait l'être. Combien de fouilles n'avons-nous pas déjà faites à Drah-Abou'l-Neggah pour nous bien persuader qu'il ne faut pas tout

bouleverser dans le Moyen Empire et déplacer la XVIIe dynastie pour n'en faire qu'une avec la XIe? La XIIIe dynastie, malgré le papyrus de Turin, malgré l'inscription des rochers de Semneh, se soude mal à la XIIe; et combien de fouilles encore n'avons-nous pas faites à Abydos et à Thèbes pour nous convaincre qu'entre ces deux familles royales nous n'en avons pas une troisième à mettre, encore inconnue? Il est admis que la XIIe dynastie, dont les monuments sont si répandus de la Méditerranée à la deuxième cataracte, n'a plus rien à nous apprendre; la XIIe dynastie passe cependant devant Memphis à peu près comme si cette ancienne capitale de l'Égypte n'avait jamais existé pour elle.

En résumé, nous ne sommes donc pas arrivés à la vérité, et malgré toutes les peines que l'on s'est données, malgré toutes les tentatives qui ont été faites, nous ne pouvons pas dire encore que notre charpente de l'histoire d'Égypte offre une suffisante solidité.

Maintenant, comment remédier à ce fâcheux état de choses? Jusqu'ici ce ne sont pas les architectes qui ont manqué aux matériaux, mais bien plutôt les matériaux qui ont manqué aux architectes. Essayons donc de nous frayer des chemins nouveaux.

En ce point le doute n'est pas possible : ce qu'il nous faut chercher avant tout, ce sont des papyrus.

Les papyrus étaient autrefois nombreux et l'usage d'écrire très répandu. Ils possédaient aussi pour la plupart une importance scientifique considérable. Nous conservons dans nos Musées des papyrus qui touchent à toutes les branches de la littérature, de l'histoire, de la religion, de la vie privée; pourquoi ne s'en trouverait-il pas d'autres? pourquoi, tant de précieux témoins de l'antique civilisation égyptienne ayant survécu, ne finirions-nous pas par mettre la main sur quelques débris de ces vieilles archives des temples où les prêtres inscrivaient

jour par jour les événements principaux de leur temps? Selon Clément d'Alexandrie, «toute la sagesse de l'ancienne philosophie égyptienne était conservée dans les quarante-deux livres sacrés attribués à Hermès». Ces livres ont certainement existé. Pourquoi, dans quelque crypte, dans le socle de quelque statue, dans quelque cachette pratiquée sous les murs d'un temple (les témoignages fournis par les inscriptions hiéroglyphiques sont précis), le hasard ne ferait-il pas qu'il s'en soit conservé une partie?

La quantité, si j'ose m'exprimer ainsi, se réunit donc à la qualité pour nous conseiller d'appliquer à la recherche des papyrus une bonne partie des ressources dont nous pourrons disposer.

Mais où et comment trouver des papyrus?

Nécessairement il devait exister des papyrus un peu partout, comme de nos jours il y a un peu partout des bibliothèques et des livres; mais il faut bien se garder d'oublier que le hasard seul peut les faire et les fait découvrir. Quand, en effet, l'annonce de quelque découverte de papyrus se produit, c'est que des fellahs, faisant provision de cette sorte de terre d'engrais qu'ils appellent du *sebakh,* ont rencontré une caisse de bois, un vase, un trou dans quelque mur, qui en contenaient. Comme rien ne permet de deviner l'endroit où des dépôts de ce genre existent, on voit que ce n'est pas sur des règles posées d'avance qu'il faut compter pour trouver des papyrus. La seule habileté qu'on puisse déployer est dans le choix du lieu que l'on se donne la mission d'explorer. En ce point l'hésitation n'est pas permise. L'expérience est pour nous, et ce serait perdre son temps que d'essayer, de propos délibéré, de faire collection de papyrus autre part qu'à Thèbes et à Memphis. Thèbes et Memphis sont donc les lieux que nous choisirons. Quant aux points précis des fouilles, j'indiquerai pour Thèbes l'Assassif jusqu'au fond du cirque de Deir-el-

Bahari, les buttes coptes de Medinet-Abou, Deir-el-Médineh et Cheikh-abd-el-Qournah; pour Memphis, j'indiquerai le seul endroit de la nécropole où les papyrus qu'on pourrait découvrir ne seraient pas irrémédiablement gâtés par l'humidité, c'est-à-dire le Pastophorium et ses environs. Là encore il faudra sans doute compter sur le hasard. Mais n'oublions pas que nous avons l'avantage d'évoluer dans un champ dont les limites nous sont connues, et où nous ne pouvons par conséquent pas nous égarer longtemps.

En résumé, nous consacrerons à la recherche des papyrus nos premiers et principaux efforts, nous rappelant qu'on peut tout attendre des papyrus et que sur les papyrus repose en grande partie l'espoir de la science. Il est évident que, quand nous essayons de rétablir dans leurs assises primitives les annales égyptiennes, nous avons toute raison de nous plaindre du peu de consistance du sol dans lequel nous voulons asseoir nos fondements. Mais il ne faut qu'un coup de pioche heureux pour nous mettre entre les mains un papyrus dont nous ferions l'échafaudage inébranlable d'une reconstruction de l'histoire d'Égypte. Alors, véritablement, nous marcherions, car nous serions sûrs de notre voie.

Si, comme nous voulons l'espérer, nous réussissons dans nos fouilles à la recherche des papyrus; si, chemin faisant, nous agrandissons notre domaine de quelques acquisitions dues aux travaux de la deuxième série dont nous allons esquisser le programme, nous aurons évidemment comblé les lacunes les plus importantes que présente dans sa structure générale l'histoire d'Égypte. Nous arrivons maintenant aux lacunes partielles.

CHAPITRE II.

Nous suivrons cette fois la série chronologique des dynasties. Côtoyer l'histoire d'Égypte depuis ses premiers temps jusqu'à

sa fin, signaler les points faibles chaque fois que, chemin faisant, nous les rencontrerons, me paraît le plan qui nous fera obtenir le plus facilement la solution des problèmes que nous avons à étudier.

La division de l'histoire d'Égypte en quatre grandes périodes que nous appelons l'*Ancien Empire,* le *Moyen Empire,* le *Nouvel Empire,* les *Basses Époques,* est aussi commode que rationnelle. Nous allons nous en servir.

§ Ier.

ANCIEN EMPIRE.

L'Ancien Empire commence avec la monarchie elle-même, et finit à l'avènement des Entef de la XIe dynastie.

Les dynasties qui y sont comprises peuvent être, quant à notre programme des fouilles, partagées en trois groupes à peu près égaux.

Premier groupe. — Il se compose d'une période antéhistorique sur laquelle nous allons revenir, et des Ire, IIe, IIIe dynasties. C'est le groupe des monuments archaïques.

Le problème que nous avons à résoudre ici s'impose en quelque sorte de lui-même. Il s'agit des origines de la civilisation égyptienne. Jusqu'à quelle hauteur faut-il monter pour les rencontrer? Une civilisation ne vient pas au monde en un jour et tout d'une pièce; elle a sa période d'incubation; elle a son berceau et son enfance. Où sont les monuments qui représentent cette période?

On sait que les monuments connus jusqu'ici ne nous font guère franchir la IVe dynastie, et que si nous nous hasardons à mettre le pied au delà, nous ne le faisons qu'en hésitant et en nous entourant de toutes sortes de précautions. On sait encore que ces monuments sont loin d'être nombreux. Y trouvons-nous la solution du problème que nous étudions?

Il semble bien qu'en certains cas nous soyons déjà en

pleine époque archaïque, et que les statues de Sepa au Louvre, les tombes de Khou-hotep, de Sokar-kha-ba-ou, de Tenta, de Schera à Boulaq, d'Amten à Berlin, nous révèlent un art encore à ses débuts. Mais on remarquera que le monument le plus ancien qui soit connu, — je veux dire la Pyramide à degrés de Saqqarah, laquelle est d'Ouénéphrès et de la Ire dynastie, — atteste par sa construction soignée une civilisation qui ne cherche déjà plus sa voie; on remarquera aussi que le temple d'Armachis, à Gyzeh, construit avec une perfection d'appareillage qui surprend, livre à la discussion un argument de même nature. On admettra donc bien qu'au delà de la IVe dynastie des traces d'une époque archaïque se rencontrent; mais il ne faut pas moins reconnaître que non seulement on trouve en même temps des monuments qui n'en offrent pas, mais que, presque à l'époque de Ménès, on élevait à Saqqarah une pyramide où rien ne trahit les hésitations de l'enfance. En d'autres termes, si l'on croit s'apercevoir à certains indices que la civilisation égyptienne n'est pas plus ancienne que le fondateur de la monarchie, d'autres indices feraient croire que l'Égypte était déjà parvenue à une certaine culture quand Ménès parut. Les monuments contemporains des trois premières dynasties ne nous fourniront donc pas, selon toute vraisemblance, les résultats que nous espérons. La Pyramide à degrés, l'admirable temple du Sphinx, ne représenteront jamais une période d'incubation.

Il nous faut par conséquent aller encore au delà. En définitive, la civilisation égyptienne est-elle si vieille qu'elle précède Ménès lui-même, et que, semblable au Nil, elle cache sa source dans des régions jusqu'à présent inconnues et inexplorées? On devrait le croire si l'on accepte comme réels les rois qui, sous le nom de *Mânes* que leur donne Eusèbe, et sous le nom de *Hor-schesu* (les serviteurs d'Horus) que leur donnent les hiéroglyphes, ont précédé le fondateur de l'unité

nationale; on doit le croire surtout si l'on admet que les inscriptions du temple de Dendérah ne nous trompent point et que c'est bien aux *Hor-schesu* qu'il faut attribuer la construction du plus ancien monument de cette ville.

Nous n'avons donc pas seulement à nous préoccuper des souvenirs contemporains des trois premières dynasties. Si nous voulons arriver jusqu'au point précis que la civilisation égyptienne a marqué de ses premières empreintes, ce n'est plus la trace de Ménès que nous devons chercher, mais celle, plus éloignée encore, des *Hor-schesu.* Alors nous aurons résolu un grand problème, et, aux plus extrêmes limites que l'histoire de l'homme civilisé ait pu jusqu'à présent atteindre, nous apercevrons l'antique et vénérable figure de celle que, de plus en plus, nous aurons le droit de nommer «l'aïeule des nations».

Restent les fouilles.

Les fouilles qui ont pour objet les recherches des origines devront être installées sur les trois points suivants que nous énumérerons dans leur ordre topographique, en marchant du nord au sud :

1° *Grandes Pyramides de Gyzeh.* — La période antérieure à la IVe dynastie y est représentée par deux monuments sur lesquels il est très important de fixer notre attention. Il s'agit du Grand Sphinx de Gyzeh et de la construction mégalithique connue sous le nom de «Temple d'Armachis».

Il n'est personne qui ne connaisse le Grand Sphinx de Gyzeh. Sur la foi de Pline, le Grand Sphinx de Gyzeh a passé longtemps pour le tombeau d'un roi *Armaïs.* Mais Pline avait pris le nom d'un dieu pour le nom d'un homme, et, à la lecture de quelques textes inscrits sur des stèles trouvées au pied du monument, on s'est vite aperçu que le Sphinx était la gigantesque image, non d'un roi Armaïs, mais d'un dieu que les hiéroglyphes appellent *Hor-em-khu, Harmakku* (*l'Horus des deux horizons*) et les Grecs Ἅρμαχις; on s'est aperçu aussi que

le Sphinx est, non un monument taillé de main d'homme, mais un rocher auquel, par quelques travaux de sculpture et de maçonnerie, on avait donné tant bien que mal la forme extérieure d'un sphinx.

Tout le monde connaît aussi le temple d'Armachis. Bâti tout entier (à l'exception du revêtement) en granit et en albâtre, il étonne le voyageur aussi bien par la masse et le choix des matériaux mis en œuvre que par la simplicité et la grandeur de ses lignes. Il étonne bien plus encore quand on sait qu'il existait déjà sous Chéphren, puisque ce roi l'orna de ses statues, et même sous Chéops qui fit construire à côté un temple dédié à l'Isis protectrice des Pyramides.

Enfin, on se rappellera que le Grand Sphinx de Gyzeh, ainsi que le temple d'Armachis, son voisin, ont été, il y a quelques années, l'objet de travaux qui, malheureusement, si considérables qu'ils aient été, ne furent point achevés.

On voit, par le seul énoncé de ces trois points, où nous voulons en venir et ce que nous avons à faire. Ce sont ces travaux qui n'ont point été achevés qu'il faut reprendre et finir.

Mais dans quel sens les dirigerons-nous?

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il faut d'abord étudier les lieux, et essayer de faire voir ce que fut le Sphinx aux trois époques principales de sa durée, c'est-à-dire sous l'Ancien Empire, sous les Thoutmès, sous les Romains.

Dans son état p imitif et sous l'Ancien Empire, le Sphinx appartenait à un ensemble formé de deux monuments que séparait un champ libre d'une centaine de mètres de longueur. Du côté nord, le Sphinx s'élevait seul, isolé, et en quelque sorte tout nu sur le roc qui lui sert de base; une de nos maisons à cinq étages ne dépasserait pas en hauteur la hauteur de ce géant des sphinx; il était peint en rouge brun; sa grande face aux yeux ouverts regardait l'Est. — Du côté sud était le temple dont le Sphinx est la divinité. On se figurerait mal le

temple du Sphinx si l'on s'attendait à le voir sous la forme des autres temples dont la haute Égypte nous offre de si parfaits modèles. Ici pas d'obélisques, pas de pylônes, pas de corniches ornées de disques aux grandes ailes éployées, pas de colonnes, pas de grandes scènes de batailles. Le temple du Sphinx est un cube énorme de maçonnerie, plus semblable à une forteresse qu'à un édifice religieux. L'extérieur, construit avec les plus gros blocs de calcaire qu'on trouve en Égypte, n'offre à la vue que des surfaces lisses, décorées de longues rainures verticales et horizontales habilement entre-croisées; une seule petite porte est visible dans un coin. L'intérieur est plus étrange encore. Tout y est droit, rectiligne, et je puis dire, en parlant de la masse des matériaux employés, monstrueux. Le pilier carré, sans abaque et sans base, supportant une architrave, qui semble n'être elle-même qu'un pilier couché sur le côté, y est seul employé. En vain y chercherait-on un mot d'inscription, une scène d'adoration, un tableau. Chéphren, le constructeur de la IIe pyramide et un des premiers rois de la IVe dynastie, y fera déposer plus tard des statues taillées à son image; mais il ne paraît pas que jusqu'alors ce temple ait pu être remarqué pour autre chose que pour la nudité sévère de ses parois. Tel était le Sphinx sous l'Ancien Empire.

Au commencement du Nouvel Empire, la physionomie générale du Sphinx avait peu changé. Fatigué d'une longue course, Thoutmès IV s'était un jour endormi à l'ombre du monument et avait eu un songe. Il avait vu le dieu lui apparaître, et, d'un ton irrité, lui ordonner de débarrasser son image des sables qui l'engloutissaient. A ce moment, le Sphinx cessa d'être le monument isolé et tout nu dont nous avons parlé. L'épaule droite du Sphinx est la partie la plus voisine du temple. C'est la place qu'on choisit pour y appuyer l'immense stèle de granit érigée en souvenir des travaux de res-

tauration ordonnés par Thoutmès IV; c'est aussi la place où, dans la suite, on construisit, avec la stèle de Thoutmès IV et d'autres stèles de Ramsès II représentant des scènes d'adoration, une sorte d'édicule qui, par sa position, regardait la porte du temple et semblait venir au-devant du visiteur qui en sortait. Jusqu'aux premiers rois du Nouvel Empire, le Sphinx resta donc à peu près ce qu'il était depuis le roi inconnu des anciennes dynasties qui en avait ordonné l'exécution.

Il n'en était plus de même quand nous retrouvons le Sphinx sous les Romains, et cette fois l'aspect des lieux s'est considérablement modifié. Le sable a repris le dessus, submergeant comme une marée montante le temple tout entier et les flancs du Sphinx. Les grandes stèles ont été déplacées, et arrangées en une sorte de chambre à ciel ouvert dans le creux formé par les pattes antérieures de l'animal symbolique. Autrefois on se conformait à la règle le plus généralement suivie dans les temples, et on abordait le Sphinx comme tous les sphinx, je veux dire par le côté. Sous Trajan, l'enfouissement était si complet que le chemin de côté fut abandonné et qu'un escalier à marches très larges fut construit en avant des pattes, amenant en face les visiteurs. Le Sphinx était donc sous les Romains à peu près ce qu'il était à l'époque des fouilles de Caviglia. Le temple avait disparu, et l'on ne voyait du Sphinx que sa tête souriante, son immense poitrine qui se dressait au-dessus du spectateur comme une falaise abrupte, et ses pattes allongées entre lesquelles de grandes stèles étaient debout. Tout le reste était sable.

Ainsi se coordonnent les trois époques principales de la durée du Sphinx.

Est-il besoin maintenant d'insister sur le rôle que les fouilles sont appelées à jouer? Nous connaissons assez le terrain pour savoir qu'il n'y a qu'une chose à faire : déblayer le Sphinx

jusqu'à sa base, faire pour lui ce que nous avons fait pour Ibsamboul, ce que nous ferons pour Edfou et Dendérah, c'est-à-dire élever à une vingtaine de mètres du monument un gros mur d'enceinte qui empêche le retour du sable. Le Sphinx et son temple nous apparaîtront alors dans leur état primitif, et aucune des particularités qu'ils présentent ne pourra nous échapper. Pline affirme que le Sphinx est un tombeau. Peut-être Pline ne s'est-il trompé qu'à moitié, et il ne serait pas impossible que, comme à Dendérah, à Edfou, à Karnak, à Philæ, existât quelque part, dans le corps du monstre, une crypte, un caveau, une chapelle souterraine qu'on aurait prise pour une tombe, ce qui expliquerait la tradition dont Pline s'est fait l'écho; il ne serait pas impossible non plus que le puits vu et cité par le Père Vansleb, et qui aurait son ouverture dans le dos du Sphinx, conduisît à une crypte. Notre fameux temple d'Armachis n'a-t-il pas d'ailleurs quelque peu de l'aspect extérieur de ces tombes de l'Ancien Empire que nous connaissons sous le nom de *mastabas*? Comme au *Mastabat-el-Faràoun,* comme à la Pyramide de Mycerinus, n'y trouve-t-on pas de grandes niches rectangulaires qui seraient au temple du Sphinx ce que les cryptes sont au temple de Dendérah, mais qui peuvent passer pour des chambres à momies? De la construction mégalithique qui avoisine le Sphinx, nous faisons le temple du Sphinx sous son nom d'Armachis. Mais pourquoi ce monument extraordinaire, qui, comme plan, n'est pas loin de ressembler à une tombe agrandie, ne serait-il pas la tombe du roi qui a ordonné l'exécution du Sphinx? Encore une fois, il y a donc encore bien des points à éclaircir autour du Sphinx; et si, comme le sphinx d'Œdipe, le Sphinx de Gyzeh est debout au bord de la route du désert pour proposer une énigme aux passants, nous devons dire que, malgré tout, le mot définitif de cette énigme n'est pas encore trouvé.

Un dernier point reste à noter. Jusqu'à présent, nous n'avons pas agité d'autre question que celle de la destination du Sphinx, et du caractère religieux dont il nous semble revêtu. Mais l'époque à laquelle le Sphinx remonte n'est pas moins digne de notre attention. Ne serait-ce pas, en effet, le triomphe de nos fouilles, si, reculant de plus en plus les bornes de l'antiquité égyptienne, nous arrivions à prouver, pièces en main, que, chronologiquement, Ménès précède de plusieurs siècles Abraham, et qu'avant Ménès le Sphinx s'enfonce si profondément dans la nuit des temps qu'il faut en attribuer la construction à ces personnages d'époque antéhistorique que les hiéroglyphes nomment *Hor-schesu?*

Tel serait, en somme, le travail à faire aux Pyramides en vue des problèmes qui se rattachent aux sources de la civilisation égyptienne. Il ne faut pas une grande attention pour s'apercevoir que, dans tout ce que nous venons de dire, les déductions ne s'enchaînent pas d'une façon toujours correcte, et que, sur le même sujet, nous émettons une opinion qui n'est pas toujours également arrêtée. Mais celui qui essaye de découvrir l'origine du Sphinx et du monument bizarre qui lui sert de complément, est semblable au voyageur qui cherche sa voie dans l'inconnu, qui avance et qui recule, incertain de la route qu'il doit suivre. Ces incertitudes, ces défaillances, ces tâtonnements, sont, en somme, la condition d'être des fouilles.

2° *Saqqarah.* — La nécropole de Saqqarah ne nous fera peut-être pas remonter dans le passé aussi loin que le temple d'Armachis. Mais n'oublions pas qu'à Saqqarah s'élève la pyramide d'Ouénéphrès, qui appartient à la première dynastie, et qu'autour de cette pyramide se groupent des tombeaux qu'on n'étudiera pas longtemps sans augmenter le nombre des trop rares monuments archaïques que nous possédons jusqu'à présent.

3° *Thinis.* — Nous nous dirigerons encore vers le sud, et nous irons cette fois jusqu'à Thinis.

Thinis est le lieu de naissance de Ménès, et le siège, au dire d'Eusèbe et de l'Africain, des deux premières dynasties. Il y a chance par conséquent d'y rencontrer des souvenirs contemporains des anciennes époques de la monarchie égyptienne. Mais où est Thinis?

Au rapport d'Étienne de Byzance, Thinis serait le nom antique d'Abydos, comme Lutèce est le nom ancien de Paris. Ce n'est cependant point à ce rapprochement que nous ont fait arriver nos premières fouilles d'Abydos. Thinis, sous la forme hiéroglyphe *Tena,* se rencontre bien à Abydos sur quelques monuments, mais plutôt comme le nom d'une localité plus ou moins voisine. Ce n'est pas le lieu de discuter à fond cette question. Est-ce à la ville déchue de son rang et qui s'est appelée *Thinis* que la moderne Girgeh, située à sept ou huit kilomètres seulement d'Abydos, a succédé? Je serais tenté de le croire. En face de Girgeh, de l'autre côté du Nil et au pied de la montagne arabique, est une série de tombes creusées dans le roc, appartenant à des fonctionnaires de *Tena* attachés au culte du dieu Anhour, divinité principale du nome dont Thinis était la capitale; ce lieu, inconnu des voyageurs, s'appelle *Gebel-Yayah.* Jusqu'à présent, il est vrai, nous n'avons pas trouvé à *Gebel-Yayah* des prêtres d'Anhour d'une autre époque que celle de Ménephtah. Mais nous n'avons consacré que quelques heures à l'exploitation de *Gebel-Yayah,* et rien ne nous dit qu'avec des fouilles persévérantes nous ne pourrions y mettre au jour des souvenirs plus anciens, c'est-à-dire contemporains de la première et de la deuxième dynastie.

Quoi qu'il en soit, *Gebel-Yayah,* nécropole supposée de Thinis, est une localité à étudier, et je n'hésite pas à l'inscrire dans le programme de nos fouilles.

En résumé, le premier groupe de l'Ancien Empire, com-

posé des Ire, IIe, IIIe dynasties, nous oblige à explorer les grandes Pyramides, Saqqarah et Thinis. Sans doute le problème est difficile, et le succès ne sera probablement obtenu qu'au moyen d'efforts soutenus pendant longtemps. Mais j'encouragerai celui qui entreprendra ces fouilles en lui montrant à l'horizon, comme le point d'arrivée de la route à suivre, l'antique figure de Ménès, et la figure plus antique encore des *Hor-schesu.*

Deuxième groupe. — Le deuxième groupe de l'Ancien Empire comprend les IVe, V^e^ et VIe dynasties. C'est le groupe des *mastabas.*

Ici nous n'avons qu'à récapituler. Nous avons mis près de quinze ans à étudier, tant aux Pyramides qu'à Saqqarah, les *mastabas* de l'Ancien Empire, et nous n'avons pas perdu notre temps, puisque c'est à ces premières fouilles que nous devons le mémoire de M. de Rougé sur les *Monuments que l'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon.* Mais quelque chose reste à faire.

On n'a qu'à entrer successivement dans une tombe de la XVIIIe dynastie et dans une tombe de la IVe, pour voir la différence profonde qui sépare, comme décoration des murailles, les monuments funéraires des deux époques.

Dès l'avènement du Nouvel Empire (XVIIIe dynastie), le sombre *Livre des morts* règne en maître dans les tombeaux. Le défunt habite les régions infernales. Conduit par Osiris, son type et son sauveur, il combat les monstres compagnons des ténèbres et de la mort. Il est un *khou,* il est un *lumineux,* et c'est à peine s'il se souvient qu'il a été un homme.

Les *mastabas* de l'Ancien Empire nous offrent un tout autre spectacle. Nous avons encore affaire ici à un *Livre des morts,* mais à un *Livre des morts* tout différent de composition. Il n'y a plus cette fois de monstres compagnons des ténèbres et de la mort, et Osiris lui-même ne se montre pas. Le défunt

habite une région qui, pour tout Égyptien de ce temps, était un idéal de félicité et de bonheur. Il circule au milieu des champs; il pêche, il chasse, il ensemence les terres, il récolte, il emmagasine. De nombreux troupeaux paissent à ses côtés. De son vivant, il avait assuré par des fondations à perpétuité le service des offrandes qu'on doit apporter en nature dans son tombeau aux jours prévus par le rite; des femmes et des hommes, représentant allégoriquement chacune des fermes affectées à cet usage, sont avec lui. Chose remarquable, ses parents, ses serviteurs l'accompagnent dans ce monde où il ne doit plus connaître la douleur et la mort. Çà et là la personnalité du défunt percera bien encore dans certains détails : quelques récits biographiques se mêleront aux scènes variées d'outre-tombe que le visiteur des tombeaux a sous les yeux. Mais le principe reste invariable. Les tableaux des *mastabas* de l'Ancien Empire nous montrent uniformément le défunt transporté dans un monde idéal commun à tous les Égyptiens.

Jusqu'ici ce que nous appelons un monde idéal a été considéré comme un monde réel, et, dans tous les tableaux qui couvrent les murailles des chambres réservées de ces *mastabas* de l'Ancien Empire, on a vu le personnage auquel le tombeau est consacré, non pas mort, mais encore vivant. On l'a vu cultivant les champs qu'il a possédés, assistant à la chasse et à la pêche dans ses propres domaines. Tous les animaux dont les tableaux sculptés sur les murs nous donnent le nombre, il les a possédés, etc. Mais on voit par ce qui précède que l'intention des tableaux ainsi représentés doit être changée du tout au tout.

En effet, si les tableaux représentés sur les parois des tombeaux devaient être personnels au défunt, ils ne seraient pas toujours les mêmes pour tous. Que le défunt soit prêtre, soldat, agriculteur, fonctionnaire de la cour, artisan, les scènes ne varient que dans les détails, c'est-à-dire dans les titres,

l'énumération des parents et certaines mentions biographiques.

Il n'y a pas que cette seule difficulté. L'Égypte actuelle, on doit le reconnaître, ne ressemble plus guère à l'Égypte de l'Ancien Empire. Il y avait alors plus de terres marécageuses, plus de champs couverts de roseaux; le crocodile et l'hippopotame s'ébattaient dans des cours d'eau que le temps a comblés et que le fellah sillonne aujourd'hui paisiblement du soc de sa charrue. Mais, alors comme aujourd'hui, l'économie générale du pays était dominée par le phénomène périodique de l'inondation; alors comme aujourd'hui, l'Égypte, en un temps donné, devenait un vaste lac à la surface duquel, selon l'expression d'Hérodote, «les villages émergeaient comme des îles». Dans ces conditions, on conçoit une Égypte agricole; mais on a peine à concevoir une Égypte pastorale. Le *Phtah-hotep* de Saqqarah prétend avoir possédé, à Memphis, 121,200 demoiselles de Numidie, 111,200 canards, 1,225 cygnes. Tout à côté, un nommé *Sabou* élevait dans les domaines qui étaient l'apanage de son tombeau 1,237 bœufs d'une espèce, 11,360 d'une autre, 1,220 d'une troisième espèce, 1,138 d'une quatrième, sans parler de 405 autres bœufs comptés à part (en tout 15,360 bœufs), et, de plus, un nombre proportionné de gazelles et d'antilopes. Aux Pyramides et à Saqqarah, on ne compte pas les tombeaux où des énumérations de ce genre se présentent. Mais comment concilier tout cela avec l'état physique du pays? Ces troupeaux réellement innombrables, où les aurait-on parqués et nourris pendant l'inondation?

Il est donc impossible que les peintures des tombeaux de l'Ancien Empire où nous voyons s'étaler ces scènes fastueuses soient des peintures de la vie réelle. C'est un côté de la vie idéale d'outre-tombe, spécialement réservé pour la décoration des tombeaux de l'Ancien Empire; c'est un *Livre des morts*,

bien différent du *Livre des morts* de la XVIIIe dynastie, à côté duquel il a déjà pu vivre alors, que nous avons devant nous.

Ce « quelque chose qui nous reste à faire », dont nous avons parlé tout à l'heure, est donc là. Quelque étendues qu'aient été nos premières recherches dans les *mastabas* de l'Ancien Empire, nous n'avons pas encore ce qui nous est nécessaire pour reconstituer *in extenso* le livre inconnu dont les chapitres épars ont servi à la décoration des tombeaux de ce temps. Il nous faut d'autres tombeaux, un nombre plus grand d'exemples et de matériaux. Dans cette intention, nous fouillerons de nouveau les Pyramides, Abousyr, Saqqarah, Meydoum. A force de rapprochements et de confrontations, il nous sera peut-être possible alors de remettre sur ses pieds et de publier un livre jusqu'à présent à peu près inconnu de l'ancienne littérature des Égyptiens.

Nous en avons fini avec le deuxième groupe de l'Ancien Empire, composé des IVe V^e et VIe dynasties. Il faut en venir maintenant au troisième.

Troisième groupe. — Ce groupe comprend les VIIe, VIIIe, IXe et X^e dynasties.

Cette fois, il ne s'agit plus de chercher à pénétrer jusqu'à ces époques lointaines où doivent vivre encore des souvenirs de Ménès. Le problème à résoudre est celui-ci :

La VIe dynastie est à peine éteinte que, brusquement, se manifeste, dans la série monumentale, un vide profond qui ne se termine, quatre cent trente-six ans plus tard, qu'avec le premier roi de la XIe dynastie. Comme nous l'avons déjà dit, c'est en effet à une sorte de trou où, en quelque partie de l'Égypte que ce soit, pas une stèle, pas une statue, pas un tombeau, pas le moindre fragment ne se montre pendant près de quatre siècles et demi, qu'aboutit la VIe dynastie.

En vain cherchera-t-on à combler ce vide avec l'Ἀχθόης de

Manéthon (le seul roi de cette période que cite l'historien national), avec les deux ou trois rois du Canon d'Ératosthènes, avec les quatre ou cinq cartouches, très discutables, du papyrus de Turin, avec les dix-huit noms, dont la plupart font sans doute double emploi avec les précédents, de la deuxième rangée d'Abydos. Je ferai remarquer que tous les documents où ces noms ont été recueillis sont postérieurs à la période qui nous occupe, et qu'en fait de monuments contemporains, nous n'en possédons littéralement aucun. Quoi qu'on fasse, il semble que, pendant près de quatre siècles et demi, la civilisation égyptienne se soit effondrée dans un cataclysme d'autant plus inexplicable qu'il n'a rien laissé debout, pas même des ruines.

Tel est le problème à résoudre. Pour l'étudier dans toutes ses parties, il faudrait entrer ici dans des développements historiques et chronologiques qui nous feraient sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Il nous suffit, quant à présent, de rappeler que, des quatre dynasties de Manéthon (les VIIe, VIIIe, IXe et X^e^), les deux premières sont memphites, les deux autres ont Héracléopolis pour capitale.

En ce qui regarde les dynasties memphites, le choix n'est pas douteux, et c'est en surveillant les nouvelles opérations à faire sur l'emplacement de Memphis que le résultat désiré pourra être obtenu.

En ce qui regarde Héracléopolis, nous n'avons pas non plus à hésiter. Le nom ancien d'Héracléopolis est *Ha-khnen-Souten* (la demeure de l'enfant royal). Dans *Ha-khnen-Souten,* ou tout simplement *Ha-khnen,* ne retrouvons-nous pas l'*Ahnas-el-Médineh* (*Ahnas,* la capitale) des Arabes et le *Hnès* d'Isaïe?

Le choix n'est donc pas douteux. Pour trouver des vestiges des VIIe et VIIIe dynasties, nous chercherons à Memphis. C'est à Ahnas-el-Médineh, représentée aujourd'hui par des ruines assez étendues qui n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune investi-

gation sérieuse, que nous devons essayer de faire revivre des souvenirs des IXe et X^e dynasties.

J'ai tout lieu de croire qu'en suivant dans ses diverses parties le programme que nous venons d'esquisser, — en cherchant à réunir le plus grand nombre possible de monuments appartenant aux quatre premières dynasties de l'Ancien Empire, et même, s'il est possible, aux époques antérieures, — en ramassant çà et là les fragments épars du livre perdu qui a servi à décorer les murailles des *mastabas* de ce temps, — en essayant de supprimer l'espèce d'hiatus qui est comme la marque des quatre dernières dynasties, on arrivera à mieux connaître une période de l'histoire d'Égypte sur laquelle, il y a vingt ans à peine, nous n'avions encore que des renseignements confus. Nous arrivons maintenant au Moyen Empire.

§ II.

MOYEN EMPIRE.

Le nom de Moyen Empire est donné à la période qui s'étend du commencement de la XIe dynastie à la fin de la XVIIe. Le Moyen Empire est illustré par la dynastie glorieuse des Amenemha et des Ousertasen. La grande invasion des Pasteurs y a sa place. C'est sous le dernier de ces rois Pasteurs que Joseph devient ministre et gouverne l'Égypte.

Nous n'avons à retenir ici du Moyen Empire que le commencement et la fin. Au commencement appartient un groupe de rois que nous connaissons sous le nom de *groupe des Entef*. La fin est occupée par les conquérants sauvages qu'on appelle les *Pasteurs* ou les *Hycsos*.

Ces deux grandes époques nous serviront à diviser en deux parties principales notre programme des fouilles du Moyen Empire.

Groupe des Entef. — En étudiant Thèbes et quelques autres localités de la haute Égypte, on se trouve en présence d'un

certain nombre de monuments de même facture, de même style, tous contemporains de rois qui s'appellent *Mentouhotep, Ameni,* bien plus souvent *Entef.*

La place que ce groupe de rois occupe dans la série des dynasties est facile à déterminer. En effet, une stèle du musée de Leyde, signalée pour la première fois par M. de Rougé, nous donne la biographie d'un personnage qui naquit sous un roi Entef et qui mourut sous un roi Amenemha. Or, si Manéthon ne nomme aucun roi de la XIe dynastie, il nomme les rois de la XIIe assez clairement pour que nous reconnaissions en eux les Amenemha des monuments. Le point de soudure des deux dynasties est donc certain, et, puisque les Amenemha sont de la XIIe dynastie, les Ameni, les Mentouhotep, les Entef, qui sont leurs prédécesseurs immédiats, représenteront sans réplique la XIe.

Mais si nous savons où se place la XIe dynastie et où elle finit, nous ne savons pas où elle commence. Manéthon donne 43 ans de durée à la XIe dynastie; nous avons cependant trouvé à Drah-Abou'l-Neggah une stèle qui nous prouve qu'un des Entef a régné à lui seul au moins 50 ans. Le chiffre de Manéthon est donc altéré, et la question de savoir à quelle époque a commencé la XIe dynastie reste par conséquent entière.

Trouvons-nous dans les ressources dont nous disposons jusqu'à présent le moyen de faire face à cette difficulté?

On remarquera que, selon la salle des Ancêtres, les Entef ont eu pour prédécesseurs, non des rois comme eux, mais un *erpa* (simple noble), et un *hor* (roi partiel). On remarquera encore que quand la VIe dynastie s'éteint et que l'Égypte semble renaître avec la XIe, tout a changé. Les noms propres des particuliers sont pour la plupart nouveaux et inconnus. Le style de la sculpture s'est transformé. La langue n'a plus la même allure. Les stèles sont rédigées et disposées dans un

autre esprit : on élève d'autres autels à d'autres dieux; nous assistons à une renaissance due à des hommes nouveaux qui semblent répudier plus ou moins les anciennes traditions; il y a quelques nègres parmi les momies; les morts sont couchés dans un cercueil formé d'un seul tronc d'arbre évidé, et cet arbre, dit-on, ne croît plus qu'au Soudan; on remarquera enfin que la XIe dynastie est partielle, c'est-à-dire qu'elle n'a pas régné dans le nord au delà d'Abydos.

Une sorte de clarté semble donc commencer à luire. Puisqu'il y a dans Manéthon une dynastie (la XIe) qui est partielle, pourquoi n'admettrait-on pas que d'autres dynasties des mêmes listes l'ont été comme elle? Nous en revenons ainsi à l'immense hiatus que nous signalions tout à l'heure. Les VIIe, VIIIe, IXe, X^e dynasties, dont pas un monument n'est venu jusqu'à nous, peuvent être partielles comme la XIe. Dès lors nous ne violons pas les règles d'une saine critique en supposant que la XIe dynastie gouvernait à Thèbes, dans le même temps qu'à Héracléopolis régnaient la IXe et la Xe, et que la VIIe et la VIIIe occupaient Memphis. Nous savons où finit la XIe dynastie, mais nous ne savons pas et nous cherchons à savoir où elle commence : elle commence quelque part dans le sud avec les *erpa* et les *hor* de la salle des Ancêtres. Des événements jusqu'ici inconnus et qui se rapportent peut-être aux bouleversements qui mirent fin à la VIe dynastie, avaient forcé un *erpa* et un *hor* à s'expatrier, exemple que devaient suivre plus tard les soldats de Psammitichus. A une époque indéterminée, que la stèle des 50 ans nous autorise à placer bien au delà des 43 années de Manéthon, ces *erpa* et ces *hor* reviennent du sud, rapportant avec eux une civilisation dégénérée et construisant à Thèbes les monuments bizarres qui nous étonnent.

Voilà, dans ses lignes générales, le tableau que nous présente le commencement du Moyen Empire.

Quant aux fouilles, on voit par ce qui précède que nous n'avons pas d'hésitation à avoir sur la direction à leur donner. L'aire géographique qu'embrasse la XIe dynastie doit être attentivement étudiée. On surveillera à Abydos, à Drah-Abou'l-Neggah, les travaux qui s'y feront; on recueillera les indices, on notera les noms de rois. Il existe, dit-on, aux environs de Gebel-Silsileh un vallon situé en plein désert où les rochers conservent les noms, gravés par des voyageurs anciens, de presque tous les rois de la Xe dynastie; dans le langage du pays, ce vallon s'appelle le *Repos du Chasseur;* c'est là qu'il faudrait aussi chercher. On tâchera également de voir si les monuments que nous rencontrons çà et là s'arrangent du raccourcissement des cinq dynasties de Manéthon. L'hypothèse, en somme, est hardie, puisqu'aux cinq dynasties de Manéthon nous voulons substituer une seule dynastie, flanquée de plusieurs autres, ses contemporaines; mais que nous diront de tout cet ensemble les monuments auxquels, en définitive, appartiendra toujours le dernier mot de la question?

Je n'ajouterai qu'un mot.

Nous verrons tout à l'heure que, sous la XVIIe dynastie, à la fin de l'occupation des Hycsos, une période toute semblable à la période des Entef se présente. Ce sera la même renaissance, le même art, les mêmes noms propres, les mêmes stèles, les mêmes cercueils taillés dans un tronc d'arbre évidé. A ce moment, l'Égypte se soulève contre des oppresseurs détestés et les chasse. Pourquoi n'en serait-il pas de même avec la XIe dynastie? Pourquoi ces *hor* et ces *erpa* ne seraient-ils pas les rois légitimes expulsés du pays à la suite d'une invasion étrangère? A quelques siècles de distance les mêmes causes auront produit les mêmes effets. L'Égypte, plus ou moins longtemps après la VIe dynastie, avait été une première fois conquise, et le réveil national a eu lieu sous la XIe. Une autre invasion, commencée sous la XIIIe dynastie, se terminera dans les mêmes

circonstances, et les rois légitimes qui avaient fui devant les Pasteurs rapporteront de la même contrée du Soudan la même civilisation, le même art, les signes d'une même décadence. Quand on étudie bien Manéthon, on semble deviner à travers les lignes confuses de sa narration comme les traces de deux invasions de Pasteurs. Qui sait si ces invasions ne sont pas celles dont le souvenir vit encore sur les monuments de la XIe et de la XVIIe dynastie? Qui sait si les fouilles ne donneront pas tort à notre nouvel arrangement des dynasties placées entre la VIe et la XIe? Qui sait enfin s'il n'y avait pas déjà des Pasteurs en Égypte sous les Entef, et si la XIIe dynastie, toute glorieuse qu'elle ait été, n'a pu occuper Memphis parce que quelque branches des Pasteurs y régnait?

Ce ne sont donc pas, comme on le voit, les sujets d'études qui nous manquent. Raison de plus pour être attentif aux fouilles et les bien ordonner.

Des Pasteurs. — On sait ce que furent les Pasteurs, d'après Manéthon. Vers le milieu du Moyen Empire, l'Égypte se trouvait dans une de ces périodes de calme où un pays n'a qu'à suivre paisiblement et sans secousse la route unie que la sagesse de ses rois a tracée devant lui. Tout à coup un choc épouvantable a lieu. « Il nous vint autrefois, dit Manéthon, un roi nommé *Timaos*, au temps duquel Dieu, je ne sais pour quel motif, étant plus irrité contre nous, des gens de race ignoble, venus des contrées de l'orient, se jetèrent à l'improviste sur ce pays et le subjuguèrent facilement et sans combat. Après la soumission de ses princes, ils brûlèrent avec cruauté les villes et renversèrent les temples des dieux. De plus, ils se conduisirent de la manière la plus barbare envers les habitants du pays, faisant périr les uns, emmenant en captivité les femmes et les enfants des autres. » — « Leur peuple entier, ajoute Manéthon, fut appelé *Hycsos*, c'est-à-dire rois pasteurs; car *hyk*, dans la langue sacrée, signifie *roi*, et *sos*, selon le

dialecte vulgaire, *pasteur* ou *pasteurs* (ποιμένες). De là le mot composé *Hycsos*. Il en est qui prétendent que c'étaient des Arabes. »

Les renseignements qui suivent ne sont pas moins précieux. A peine installés, les Hycsos choisirent pour roi un des leurs nommé *Salatis*. Salatis s'établit à Memphis, sépara ainsi la haute et la basse Égypte, leva des impôts, fortifia les villes partout où il le crut convenable, et surtout porta son attention sur la frontière orientale du Delta qu'il voulait prémunir contre une invasion des Assyriens « alors tout-puissants. » Avaris était une ancienne ville sur la branche Bubastite du Nil; il l'entoura de murs et y installa une garnison de 240,000 soldats. Après dix-neuf ans de règne, Salatis mourut. Il eut pour successeurs *Beon, Apakhnas, Apophis, Assès,* qui tous, dit Manéthon, « s'appliquaient à faire une guerre perpétuelle, désirant arracher jusqu'à la racine de l'Égypte.

« Environ cinq cent onze ans » s'écoulèrent ainsi. Pendant ce temps, les rois légitimes, relégués dans leur haute Égypte, ne restaient pas inactifs, et la résistance s'organisait. Un roi que Josèphe, d'après Manéthon, nomme *Alisphragmuthosis,* fils de *Thummosis,* et qu'un peu plus loin Manéthon lui-même appelle *Tethmosis,* vint, avec une armée de 480,000 hommes, faire le siège d'Avaris où les Pasteurs s'étaient enfermés. Les Pasteurs vaincus passèrent l'isthme, et se réfugièrent dans le pays « qui est aujourd'hui la Judée, » dit Josèphe, où ils fondèrent Jérusalem.

Tels auraient été les Hycsos. « Le souvenir de leurs cruautés, dit M. Maspero, resta longtemps vivant dans la mémoire des Égyptiens et excitait encore, à vingt siècles de distance, le ressentiment de l'historien Manéthon. La haine populaire les chargea d'épithètes ignominieuses et les traita de maudits, de pestiférés, de lépreux. »

Maintenant, que faut-il croire de ces récits? Il y a vingt

ans, une période sans monuments, sans gloire, sans civilisation, sans art, qu'on appelait la période des Hycsos ou des Pasteurs, se dressait, comme une sorte de barrière infranchissable en travers de l'histoire d'Egypte. Avons-nous réellement à compter aujourd'hui avec cet obstacle?

Avant de montrer pour quelle part nos nouvelles fouilles doivent intervenir dans la question des Hycsos, je résumerai en quelques lignes les résultats que nos anciennes fouilles nous ont déjà fait obtenir. Ces résultats sont les suivants :

1° On n'a pas oublié l'émotion produite par la mise au jour des étranges figures que les fouilles de Tanis nous ont mises entre les mains. Ces gros sphinx à face humaine et à crinière de lion, ces yeux bridés, ces pommettes saillantes, ce nez écrasé, cette bouche dédaigneuse et pendante, cette barbe longue et touffue, n'avaient rien d'égyptien. Les sphinx portent sur l'épaule droite une légende hiéroglyphique où il n'est pas difficile de lire les cartouches d'un roi *Apépi*. Cet Apépi n'est-il pas l'Apophis de Manéthon? Apophis n'est-il pas, selon l'Africain, le dernier roi de la famille des Pasteurs, en même temps que le roi dont Joseph aurait été le ministre? En d'autres termes, les sphinx de Tanis ne seraient-ils pas des monuments Hycsos?

J'ai à peine besoin d'indiquer la conclusion en présence de laquelle la découverte des monuments Hycsos nous amène. Il se peut bien que des étrangers, des Asiatiques, des gens «de race ignoble», aient conquis l'Égypte, et, à leur arrivée, aient mis le pays à feu et à sang. Mais il vint un temps où une transformation s'opéra. Ce que les sphinx prouvent en effet, c'est que, si barbares qu'ils aient pu être au moment terrible de l'invasion, les Pasteurs avaient fini par s'adoucir et adopter l'écriture, la religion, les arts, la civilisation du pays conquis. Leurs rois n'avaient-ils pas le double cartouche, leur nom d'enseigne, tout comme s'ils avaient été des rois égyp-

tiens? A la vérité, ils adoraient Soutekh, leur dieu national; mais en même temps ne se servaient-ils pas du nom de Ra pour composer leur cartouche-prénom, et du nom d'Horus pour composer leur nom d'enseigne?

2° Un argument de même valeur est tiré des huit noms de rois Pasteurs que les listes de l'historien Josèphe, d'Eusèbe et de l'Africain nous font connaître. Sur ces huit noms, il en est cinq, en effet, qui sont égyptiens.

Le *Beon* de Josèphe, de l'Africain, d'Eusèbe, se retrouve en effet dans *Abana,* nom porté précisément pendant l'occupation des Pasteurs par le père d'Ahmès, chef des nautoniers.

Staan de l'Africain est le *Set-aa* (le grand *Set*) de la stèle de l'an 400.

Apophis (Papi, Apépi) est trop connu pour que nous insistions sur la forme tout égyptienne de ce nom.

Ianias peut se retrouver dans le nom propre *Ani,* fréquemment porté par des personnages qui vivaient sous l'Ancien et le Moyen Empire.

Enfin *Assis* ne rappelle-t-il pas l'*Assa* des stèles d'Abydos et de Saqqarah, et le roi de même nom qui figure au côté gauche de la salle des Ancêtres?

Cette fois encore, le doute n'est donc pas possible. Les vainqueurs avaient fini par si bien adopter les mœurs et la civilisation des vaincus, qu'il vint un moment où ils donnèrent à leurs rois des noms égyptiens; et, puisque ces rois figurent dans les listes du plus autorisé des abréviateurs de Manéthon comme appartenant à la XVIIe dynastie, on peut croire que la transformation correspond aux dernières années de l'occupation par les Hycsos du territoire égyptien.

3° Jusqu'ici tout paraît bien clair, et les faits s'agencent avec une exactitude qu'*a priori* il semble impossible de contester. Conformément au récit de Manéthon, les Hycsos n'auraient été tout d'abord qu'une horde envahissante de pillards,

et c'est plus tard seulement que l'Égypte se serait vengée en absorbant ceux qui l'avaient voulu détruire.

Gardons-nous cependant d'admettre comme définitive cette façon d'envisager dans ses lignes générales l'histoire des Hycsos.

Vers la fin de leur séjour en Égypte, les Hycsos sont bien les convertis qui élisent pour rois l'Apophis, l'Assès, le Béon des traditions égyptiennes. Mais, chose remarquable, sous la XIII[e] dynastie et tout au commencement de l'occupation étrangère, c'est-à-dire aussi près que possible de l'invasion, le même phénomène se présente.

Nous avons trouvé dans les ruines de Tanis deux beaux colosses de granit gris qui représentent un roi assis dans la pose traditionnelle. Il n'y a pas à se méprendre au style de ces colosses : sculpture, gravure, maigreur de la taille, longueur exagérée des jambes, proportions générales des membres, tout y rappelle la XIII[e] dynastie et d'autres colosses des Sebekhotep et des Nofréhotep découverts tout à côté. Mais, cette fois, ce ne sont plus des Sebekhotep et des Nofréhotep que nous avons sous les yeux. Le roi que les deux colosses représentent s'appelle de son prénom *Ra-smenkh-ka,* et de son nom, d'après la lecture récemment proposée par M. Brugsch pour le caractère qui en forme l'élément principal, *Mer-schos-ou,* ou *Mer-schos,* c'est-à-dire le *chef* des *Schos.* Or, qui ne voit que nous avons ici l'équivalent du fameux nom des Hycsos? Si, en effet, Manéthon ne nous trompe pas, si *Schos* signifie *Pasteurs* et Hycsos *roi des Pasteurs, Mer-schos* ne peut, à son tour, avoir d'autre sens que celui de *chef des Pasteurs.* Voilà donc un roi des Hycsos qui, si haut que nous puissions remonter, non seulement emploie l'écriture hiéroglyphique, non seulement adore les dieux égyptiens, mais se sert de son titre même de chef des Pasteurs pour composer son cartouche-nom. La conclusion à tirer de l'ensemble de ces

faits est trop claire pour que nous ayons besoin d'y insister. Il y eut peut-être des Hycsos pillards, qui portèrent la main sur les sanctuaires égyptiens et les profanèrent ; mais ce ne fut ni au commencement ni à la fin de la conquête. Le récit de Manéthon est par conséquent à modifier.

4° Il est si bien à modifier qu'il ne serait pas difficile de prouver qu'en aucun temps les Hycsos n'ont été les sauvages envahisseurs que Manéthon nous dépeint. En effet, les Pasteurs n'ont pas détruit les villes, renversé les monuments, etc. Les preuves abondent. Les statues des rois de la XIIe et de la XIIIe dynastie qui ont été trouvées à Tanis (une des villes qui ont été le plus longtemps en la possession des Hycsos) n'ont pas été touchées par ces étrangers; bien mieux, ces étrangers les ont ornées de leurs propres légendes en hiéroglyphes. Si le temple de Tanis a été mutilé et renversé, c'est après l'expulsion des Pasteurs, qui l'avaient laissé intact, et par les successeurs d'Amosis. Cette remarque s'applique à l'obélisque encore debout d'Héliopolis, qui est de la XIIe dynastie, aux innombrables *mastabas* de l'Ancien Empire, qui seraient intacts aujourd'hui si les chercheurs de trésors et les fouilleurs n'y avaient laissé leur marque, aux tombeaux de Beni-Hassan (XIIe dynastie), de Siout (XIIIe), d'Abydos (XIIe et XIIIe), de Drah-Abou'l-Neggah (XIIe), et à tant d'autres lieux que les Pasteurs ont respectés. Deux petits obélisques de la XIe dynastie, placés bien en évidence à Drah-Abou'l-Neggah, devant la porte d'une tombe, ne sont-ils pas restés à leur place antique jusqu'à ce jour? Les temples conservés sont à la vérité plus rares, et l'on pourrait objecter que, si la fureur des Hycsos s'est arrêtée devant les tombeaux, elle s'est épuisée sur les temples. Mais est-ce que le temple d'Armachis, à Gyzeh, est détruit? Est-ce que le temple de Tanis, dont nous venons de parler, n'a pas été renversé par des mains égyptiennes et précisément le jour où les Pasteurs l'ont abandonné? Est-ce qu'à

Deir-el-Bahari n'existe pas un petit temple de la XIe dynastie qui, il y a quelques années, montrait encore aux voyageurs ses colonnes de grès sexagonales? On fait donc injustement peser sur «les gens de race ignoble» de Manéthon les accusations dont on les charge. Nous ne saurions rien de l'Ancien Empire et des premières dynasties qui l'ont immédiatement suivi, si les Hycsos n'avaient marqué leur passage en Égypte que par des ruines.

5° «Environ cinq cent onze ans s'écoulèrent ainsi, avons-nous dit plus haut. Pendant ce temps, les rois légitimes, relégués dans la haute Égypte, ne restaient pas inactifs, et la résistance s'organisait.»

Les souvenirs des rois légitimes qui prirent part à cette résistance ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le penser.

Une première trace se rencontre dans le tombeau du chef des nautoniers, Ahmès, fils d'Abana. Le récit biographique que ce tombeau conserve est célèbre dans la science par le beau travail que lui a consacré M. de Rougé. Ahmès raconte que son père avait servi sous le roi *Ra-skenen,* que lui-même lui succéda dans le commandement d'un navire sous le roi Amosis (XVIIIe dynastie); qu'il prit part, sous ce même prince, au siège d'Avaris, à la prise d'une autre ville des Pasteurs qu'il nomme *Scharuhana,* aux combats qui se livrèrent sous les murs de la ville *Takimi* et sur les eaux du lac *Pat'etku;* qu'il suivit le roi dans ses campagnes en Asie contre les Syriens, dans la contrée de *Khent-hannefer,* contre les montagnards de Nubie; que, sous Aménophis Ier et Thoutmès Ier, il guerroya au nord et au sud de l'Égypte. Dans le récit de l'expédition d'Avaris, les ennemis qu'Ahmès eut à combattre sont ceux que nous connaissons sous le nom de *Menti-Patti;* mais on ne peut mettre en doute qu'il s'agisse des Hycsos de Manéthon.

Avec le papyrus Sallier n° 1, qui date vraisemblablement de la XIXe dynastie, nous nous trouvons de nouveau en pré-

sence des Pasteurs. Cette fois, il s'agit des débuts de la guerre entreprise par les Égyptiens révoltés contre les envahisseurs du pays. Apophis régnait alors à Avaris avec le titre de roi; un roi égyptien, que les monuments appellent *Ra-skenen,* occupait Thèbes (appelée *No,* «la ville» par excellence) avec le simple titre de régent. Apophis était un adorateur de Soutekh, le Baal sémitique; à Thèbes, les Égyptiens continuaient à rendre leurs hommages au dieu Ammon. Une contestation survient. Apophis veut imposer le culte de son dieu à Raskenen, qui refuse. Ici le papyrus tourne court; mais on doit croire que si ce précieux document avait été écrit en entier, nous y aurions trouvé les premiers récits de la guerre de l'indépendance.

Une grande inscription de Karnak, en partie traduite par M. Chabas, nous livre une dernière allusion aux Pasteurs. Le document est du temps de Ménephtah (XIXe dynastie). Il s'agit d'une bataille qui se termine par la déroute complète des ennemis. «On n'avait pas vu cela, dit le texte, au temps des rois de la basse Égypte, lorsque ce pays d'Égypte était en (leurs mains) et que le *Fléau* s'y tenait, à l'époque où les rois de la haute Égypte ne pouvaient pas les repousser.»

Quant à nos premières fouilles, si elles ne nous ont rien appris directement de la guerre contre les Hycsos, elles nous ont au moins livré des souvenirs contemporains des rois qui la préparèrent. Des tombes nombreuses de la XVIIe dynastie ont en effet été trouvées à Drah-Abou'l-Neggah, et, comme on le pense bien, l'empressement que nous avons mis à recueillir tous les renseignements qui concernent ces rois et l'état du pays sous leur domination, ne s'est jamais ralenti.

6° Je terminerai par une dernière observation cet exposé rapide de l'état de la question des Pasteurs au moment où, il y a quelques mois, nous suspendions nos premières fouilles.

On voit par tout ce qui précède que, pour un temps plus ou moins long, des rois de sang égyptien ont gardé à Thèbes et dans la haute Égypte le dépôt des traditions nationales. La présence de ces rois à Thèbes donne lieu à un curieux problème dont il serait bien intéressant d'avoir la solution. Chose inexplicable, entre les sépultures de ce temps (XVIIe dynastie) et les sépultures de la XIe dynastie (groupe des Entef), on ne trouve aucune différence, absolument comme si la période des Amenemha et la période des Sebekhotep, sans parler des dynasties contemporaines des premiers Hycsos, n'existaient pas. Des deux côtés, ce sont les mêmes caisses de momies taillées dans un tronc d'arbre et décorées de peintures simulant les grandes ailes que la déesse Isis étend sur le défunt; ce sont les mêmes momies grossières, la même profusion de meubles, d'ustensiles, de vases, de pains, de fruits, déposés le jour des funérailles à côté du mort; ce sont les mêmes formules de prières, les mêmes noms propres. Il y a là une difficulté, mais comment la résoudre? Nous serions-nous trompés; faut-il bouleverser tous les arrangements reçus jusqu'ici? devons-nous accepter la XIe dynastie et la XVIIe comme une même famille royale, dont l'une serait la continuation de l'autre? Mais alors que ferons-nous de la stèle de Leyde? Évidemment, nous sommes là dans une impasse dont, jusqu'à présent, nous ne voyons pas le moyen de sortir.

Ainsi se pose en ce moment, et jusqu'à ce que de nouvelles fouilles nous mettent entre les mains des documents nouveaux, la question des Hycsos. En définitive, l'histoire de la célèbre invasion à laquelle ces Asiatiques ont donné leur nom pourrait être résumée ainsi qu'il suit :

La XIIIe dynastie de Manéthon est thébaine; elle régna, selon Eusèbe, 453 ans. Les traces qu'elle a laissées sont nombreuses, puisque, sans parler des statues de Sân, nous n'avons pas trouvé dans la nécropole d'Abydos moins de deux

cents stèles qui s'y rapportent. C'est vers la fin de la XIIIe dynastie que les Hycsos paraissent dans le nord de l'Égypte.

Les Hycsos s'emparent « par force, aisément et sans combat, » de la partie du territoire égyptien la plus voisine de leur point d'arrivée. Ils occupent Tanis où un de leurs rois, celui que les inscriptions appellent *Mer-schos-ou* ou *Mer-sos*, fait dresser ses statues. Les Pasteurs sont à ce moment des conquérants, mais non des pillards. Ils ne renversent pas les monuments; au contraire, ils respectent l'écriture, la religion, les arts des vaincus. Le mot *Mer-sos* (le chef des *Sos*) est en effet composé, comme le mot *Hycsos* lui-même (le roi des *Sos*), d'éléments égyptiens; le prénom est emprunté à une des litanies du Soleil.

Combien de temps dura cette première occupation des Hycsos? Nous ne le savons pas. De la discussion des chiffres fournis par les abréviateurs de Manéthon, il semblerait cependant résulter que ce que nous appelons la première occupation des Hycsos pourrait s'étendre de la fin de la XIIIe dynastie à la fin de la XVe.

Quand cette première période des Hycsos finit à Tanis, une autre dynastie, qui serait la XVIe de Manéthon, commence. Si l'on tient beaucoup à voir dans l'histoire des Pasteurs une période pendant laquelle ces Asiatiques auraient été la horde de brigands qui aurait laissé de si poignants souvenirs dans l'histoire égyptienne, c'est ici qu'il faudrait la placer. Mais nous savons déjà que rien dans les monuments ne justifie la sinistre renommée qui s'attache au nom des Hycsos. La XVIIIe dynastie a été une renaissance; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elle ait bâti sur des ruines. Manéthon a maudit les Hycsos; mais les autres parties de son histoire nous seraient parvenues, que nous trouverions peut-être qu'il a maudit également les Éthiopiens, les Perses, les Maschouasch, les gens venus des îles de la Méditerranée et des côtes de l'Asie Mi-

neure, sans pour cela conclure que ces envahisseurs, à leur arrivée en Égypte, ont tout détruit de fond en comble. Quant aux papyrus, n'est-ce pas l'amour-propre national blessé qui a dicté aux scribes chargés de la rédaction de ces documents les termes injurieux qu'on y trouve? Répétons-le cependant: si l'on veut absolument qu'il y ait eu des Hycsos ayant juré «d'arracher jusqu'à la racine de l'Égypte,» c'est seulement dans la deuxième époque de l'occupation de ces Asiatiques qu'on peut les placer. Nous arrivons ainsi à la XVII[e] dynastie de Manéthon.

Ici la réaction se dessine. Il y a des Pasteurs dans la basse Égypte; il y a des Égyptiens dans la haute. Cela dure 153 ans selon l'Africain, 106 ans selon Eusèbe. Mais les Pasteurs de la basse Égypte ne sont plus ce qu'ont été les Pasteurs de la dynastie précédente. Ils sont devenus Égyptiens à leur tour, et, comme il arrivera toujours dans la suite, l'Égypte absorbera ses vainqueurs et leur imposera ses coutumes, sa civilisation. Qui sait si, — comme les Égyptiens de nos jours qui servent les Turcs, — les Béon, les Apophis et les autres ne sont pas des Égyptiens devenus plus ou moins Pasteurs? Quoi qu'il en soit, c'est à ce moment qu'on bâtit à Sân un temple à Soutekh, où l'influence égyptienne est manifeste, et qu'on décore ce temple de sphinx et de statues couvertes d'inscriptions en hiéroglyphes.

Nous avons donc à distinguer dans l'histoire des Pasteurs trois époques. La première occupe les XIV[e] et XV[e] dynasties, et prend sur la fin de la XIII[e] ses 184 années; c'est l'époque de l'invasion pacifique. La deuxième correspond à la XVI[e] dynastie; à la rigueur, ce pourrait être l'époque des fureurs. Sous la XVII[e] enfin, nous trouvons, à Sân, des Pasteurs devenus Égyptiens (ou des Égyptiens devenus Paseurs), en même temps, à Thèbes, des rois égyptiens. Ces deux dynasties vivent d'abord en paix, et les Pasteurs peuvent aller jusqu'à

Assouân chercher le granit dans lequel ils taillent leurs statues et leurs sphinx. La brouille survient bientôt, et la guerre de l'indépendance éclate.

Telle est, en définitive, la part de clarté que nos anciennes fouilles ont apportée dans la discussion relative aux Hycsos. Voyons maintenant ce qui reste à faire, et ce que nous avons à attendre des fouilles dont nous traçons le programme.

Ce que nous avons à attendre des fouilles ressort tout naturellement des développements dans lesquels nous venons d'entrer. Il faut que les fouilles nous disent si nos vues sont exactes, si nos trois périodes de l'histoire des Hycsos peuvent être définitivement admises, si des modifications plus ou moins profondes ne doivent pas y être introduites, si enfin il n'y a pas lieu de les rejeter et de commencer à instruire sur de nouveaux frais le procès des Hycsos : *experto crede*... Les hésitations en pareil cas sont légitimes, et en plus d'une circonstance les fouilles nous ont montré qu'il ne faut qu'une pierre, une simple petite inscription, pour renverser de fond en comble le système en apparence le plus solidement construit.

Il ne nous reste plus qu'à désigner les localités où des ateliers de fouilles devront être installés. Tanis en sera le centre. Là, on ne laissera pas une pierre sans la visiter, pas une inscription sans la copier. Il est, dans les environs de Tanis, des localités comme *Tell-Daphané, Tell-Dibgo,* où existent des sépultures qu'il faudra explorer avec soin, ne fût-ce qu'au point de vue de la question de race et de crânes. M. Lepsius pense que les ruines d'Avaris se trouvent à l'endroit voisin de Péluse qu'on appelle aujourd'hui *Tell-el-Her*. C'est là un autre point à vérifier, et il suffit d'un simple éclat de pierre sur lequel serait écrit le nom hiéroglyphique de la capitale des Pasteurs, pour faire de la découverte de ce simple éclat de pierre une conquête de la science. Enfin, toujours en vue des Pasteurs, on visitera tout le Delta oriental, sans parler du

Fayoum. Bref, les traces des Pasteurs sont à poursuivre en tous lieux et à signaler partout où on les rencontrera.

Quant aux rois thébains de la XVIIe dynastie, on étudiera à Drah-Abou'l-Neggah le problème qui se rattache à ces souverains partiels, en même temps et sur les mêmes lieux que le problème des Entef de la XIe dynastie.

Ainsi se termine notre étude du Moyen Empire et des deux grandes divisions que nous y avons introduites.

§ III.

NOUVEL EMPIRE.

Le Nouvel Empire commence quand les Pasteurs, vaincus par Amosis, s'enfuient en Asie. Il finit quand Alexandre s'empare de l'Égypte.

Au Nouvel Empire appartiennent la plupart des monuments qui sont encore debout en Égypte, comme aussi la plupart des monuments que l'on conserve dans les Musées.

Nous n'avons qu'un petit nombre d'opérations à faire pour augmenter la somme des connaissances que nous possédons déjà sur le Nouvel Empire. Je signalerai les suivantes :

1° Au delà de Ramsès Ier (premier roi de la XIXe dynastie) et jusqu'à Amosis (premier roi de la XVIIIe), il nous manque la plupart des tombes royales de ce temps. Nous connaissons, dans la Vallée de l'Ouest (Thèbes), la tombe d'Aménophis III, celles d'un ou deux des schismatiques de la XVIIIe dynastie, mais nous n'avons ni Amosis, ni les deux premiers Aménophis, ni Khou-en-Aten, ni les quatre Thoutmès, ni la fameuse Régente (Hatasou); Horus surtout nous manque.

Je crois que, pour Amosis et ses successeurs jusqu'à Aménophis III, il faut chercher en même temps à Drah-Abou'l-Neggah et à la montagne à pic qui termine, du côté de l'ouest, le grand cirque de Deir-el-Bahari. A la vérité, Drah-Abou'l-Neggah a été déjà bien des fois visité; mais quand on se rappelle

que la reine Aah-hotep (contemporaine d'Amosis) a été tout simplement déposée, avec tous ses bijoux, dans le sable, sans édicule extérieur, sans chambre mortuaire, on peut penser que la mode du temps n'imposait pas toujours aux ordonnateurs des tombeaux le luxe de souterrains et de peintures qui fut plus tard en usage sous les Séti et les Ramsès. Il est donc permis d'espérer qu'en explorant minutieusement les replis de la montagne aux environs de Drah-Abou'l-Neggah, ou même en remuant tout simplement les sables de la plaine qui a servi à la sépulture des contemporains de Ra-skenen, on finira par découvrir les Thoutmès et les Aménophis. Quant au cirque de Deir-el-Bahari, c'est au fond et au delà du petit temple à colonnes hexagonales que les ateliers devraient être installés. Il y a quelques années, n'avons-nous pas trouvé là un grand nombre de scarabées et d'amulettes au nom de Thoutmès Ier et de la Régente? Et que conclure de la présence de ces objets au fond du cirque de Deir-el-Bahari, si ce n'est que des tombes royales se trouveront dans un voisinage plus ou moins immédiat? Voilà pour les rois prédécesseurs d'Aménophis III.

Les rois successeurs devront, je crois, être cherchés autre part. Ici ce n'est plus Drah-Abou'l-Neggah et Deir-el-Bahari qui sont en question. Il existe assez loin dans le Désert une dépendance de Bab-el-Molouk qu'on appelle «la Vallée de l'Ouest». C'est là que sont les tombes d'Aménophis III et d'Aï; c'est là qu'il faudrait chercher les tombes qui nous manquent de la deuxième partie de la XVIIIe dynastie, et en particulier celle d'Horus. Quand les Égyptiens creusaient une tombe dans le rocher et prenaient toutes les précautions imaginables pour en dissimuler l'entrée, ils ne pensaient pas qu'en jetant tout à côté du lieu où ils pratiquaient leurs excavations les éclats de pierre provenant de l'exploitation souterraine de la montagne, ils livraient d'une main ce qu'ils cachaient de l'autre. Un amas d'éclats de pierres travaillées de main d'homme est donc, tout

au moins à Bab-el-Molouk, l'annonce d'un tombeau voisin. Or des amas de ce genre existent à la Vallée de l'Ouest. Notre voie est donc tracée, et si le roi Horus a été enterré à la Vallée de l'Ouest, nous devons espérer qu'il ne se dérobera pas longtemps à nos recherches.

2° Les travaux à faire à Deir-el-Bahari et à Drah-Abou'l-Neggah auront un intérêt d'autant plus grand qu'ils nous permettront d'étudier sur le terrain le papyrus Abbott. Nous connaissons tous le papyrus Abbott. Sous un des Ramsès de la XXe dynastie, une bande de voleurs s'était organisée à Thèbes et avait entrepris de dévaliser les principales tombes de la nécropole. Une enquête judiciaire eut lieu, dont le papyrus Abbott nous a conservé le texte. Le papyrus distingue : « les monuments, les chapelles funéraires et les sépultures » ; il cite « les monuments et chapelles funéraires des rois ancêtres » ainsi que « les lieux de repos des aïeux, à l'occident de la ville » ; il les désigne comme situés dans un lieu qu'il nomme vaguement « le *Kher* auguste », ou bien encore « le *Sar* » ; il parle de la tombe d'Aménophis Ier placée « au nord de la demeure de l'Amenhotep de *Kamou* », et de la tombe d'En-aa, placée « au nord de l'Aménophium de la terrasse ». Mais à quels points de la nécropole correspondent tous ces noms ? Par les tombes déjà connues d'Entef-aa, d'Entef-Ra-noub-kheper, de Râ-skenen Taa, nous savons bien qu'il s'agit de Drah-Abou'l-Neggah ; mais ce renseignement trop général ne suffit pas. Ce qu'il faut faire, c'est une revision de la montagne, le papyrus en main. Si, par la même occasion, le papyrus nous faisait retrouver quelques-unes des tombes royales qui nous manquent, on voit que nous n'aurions pas perdu notre temps.

3° Nos anciennes fouilles de Sân ont été interrompues brusquement et pour des causes indépendantes de notre volonté. Quelques parties du temple n'ont pas été complètement explorées ; il faudrait y revenir. Il faudrait aussi chercher avec tout

le soin possible la partie qui manque de l'énigmatique stèle de l'an 400. Vers l'est du temple existent des montagnes de blocs granitiques accumulés. C'est là que la stèle de l'an 400 a été recueillie; c'est là, sans aucun doute, qu'on finirait par découvrir le fragment qui compléterait d'une manière si heureuse ce précieux document. Qui sait ce que nous lirions dans la partie perdue de l'inscription? Qui sait si ce n'est pas précisément là que nous trouverions l'explication de la stèle et sa raison d'être?

4° Le déblaiement du temple de Louqsor est une autre tâche à remplir. Le temple de Louqsor est, jusqu'à présent, à peu près vierge de fouilles. Il vaut cependant la peine de quelques efforts. Si le temple de Louqsor était d'époque ptolémaïque, peut-être ne me déciderais-je pas à conseiller l'opération très longue et très délicate du déblaiement. Nous savons en effet que, si on demande à un temple que l'on déblaye des murs chargés de tableaux religieux et d'inscriptions vagues, c'est à un temple ptolémaïque qu'il faut s'adresser; mais que, si l'on a l'histoire en vue, si l'on veut faire collection de grands tableaux de batailles, de stèles et de statues royales, c'est sur un temple d'époque pharaonique qu'il faut porter son attention. Edfou, Dendérah, Assouan, tous les temples ptolémaïques que nous avons explorés, ne sont même pas représentés par une pierre au musée de Boulaq; au contraire, combien de monuments de toute sorte ne nous ont pas livrés Karnak, Deir-el-Bahari, Abydos, Memphis, Sân? Or Louqsor, fondé par Aménophis III, continué par Horus et Ramsès II, restauré par les Psammitichus et Alexandre, est de la bonne époque, de l'époque fructueuse des temples. Il est donc indispensable de le déblayer.

Il y aura sans doute des difficultés à vaincre. Louqsor est un temple qui disparaît presque tout entier sous le village moderne qui l'a envahi et submergé. Nous aurons donc à

recommencer là le travail fatigant et interminable d'Edfou. D'un autre côté, dans ce temple habitent des marchands d'antiquités, presque tous agents de quelque puissance européenne et par conséquent très influents dans le pays; sur un coin des terrasses s'élève la bizarre construction très moderne qu'on a décorée du nom de Maison de France; un peu plus loin est une mosquée où les fidèles prient Mahomet sous une colonnade inscrite au nom de Ramsès II. Réussira-t-on à occuper ces lieux, à les débarrasser de leurs habitants, à les nettoyer, au nom de la science? Je voudrais le croire. En tout cas, je répète que le déblaiement de Louqsor est un travail important et très utile à entreprendre.

5° Le grand travail du Nouvel Empire, celui auquel nous devons subordonner tous les autres, c'est le déblaiement du temple de Médinet-Abou, et la publication *in extenso* des précieux documents historiques que cet édifice nous a conservés.

Comme déblaiement, l'utilité de l'entreprise n'a pas besoin d'être démontrée. Le temple de Médinet-Abou est littéralement le livre des victoires et conquêtes de Ramsès III. Roi guerrier par excellence, Ramsès III est, autant que Séti Ier et Ramsès II, le Sésostris de la tradition grecque. Il fit des campagnes dans le sud et battit les Éthiopiens. Sous Ménephtah, une coalition des peuples septentrionaux s'était formée contre l'Égypte. Vaincus par Ménephtah, ces peuples essayent de prendre leur revanche sous Ramsès III. Aux *Libou* (Libyens), aux *Maschouasch* (les *Maxyes* d'Hérodote), qui habitent les bords de la mer et l'ouest de l'Égypte, se joignent les *Khétas* (les *Hittites* de la Bible), les gens du pays d'*Amaro* (qui sont les *Amorites* de la rive occidentale de la mer Morte), les *Takkari* (dans lesquels il faut reconnaître les *Zygritae* du géographe Ptolémée), les *Schartana de la mer* (qui habitent la Cilicie et que Ptolémée appelle *Khartani*), les *Schasou* (des frontières

égyptiennes du côté de l'isthme de Suez), les habitants de *Tourscha* (c'est-à-dire les habitants de la chaîne du Taurus et peut-être de Tarse en Cilicie), les *Purosota* (qui sont, non les Pélasges ou les Philistins, mais les *Prosotidae* cités par Ptolémée quelques lignes après les *Zygritae* et les *Khartana*), sans parler des *Scharkarscha* (les *Tcherkesch* modernes), des *Tanoaouna* (dont Ptolémée nous livre le nom sous la forme *Teneïa*, *Taineïa*), et tant d'autres. La coalition était donc formidable, puisqu'elle comprenait des Libyens de l'Afrique, et qu'elle s'étendait de l'Asie Mineure à la frontière orientale du Delta, en passant par la mer Morte. Mais rien ne tint contre la vaillance de Ramsès III. La guerre dura six ans. Vaincus sur terre et sur eau, les coalisés déposèrent enfin les armes, et Ramsès III mérita véritablement d'être appelé le sauveur de la patrie.

Or, c'est au souvenir de ces glorieuses campagnes que le temple de Médinet-Abou est consacré. Dans les autres temples, l'élément religieux domine, et les dieux sont partout présents. Ce qui domine à Médinet-Abou, c'est l'élément historique. Les récits officiels y abondent, illustrés par de grands tableaux de batailles. Chaque mur y est une page d'histoire.

Malheureusement, en beaucoup de parties, l'enfouissement est complet; on trouve dans d'autres parties du temple de longues inscriptions, dont une moitié à peine est visible.

Le déblaiement de Médinet-Abou est donc une opération nécessaire. Il faut rendre à la science les richesses qui lui appartiennent et dont elle est depuis trop longtemps privée. Qu'on fasse pour Médinet-Abou ce que nous avons fait pour Edfou : que dans l'intérieur du temple tout soit enlevé, que tout disparaisse jusqu'au dernier débris. Même travail à l'extérieur et dans un rayon d'une vingtaine de mètres au delà du mur d'enceinte. Médinet-Abou sera ainsi un monument

accessible en toutes ses parties. Il sera le plus complet, le plus intéressant, le plus précieux de tous les temples de l'Égypte.

Mais nous n'aurons pas encore payé toute notre dette à Médinet-Abou, si nous ne le publions pas. Ce que nous venons de dire rend superflu d'insister sur cette indispensable suite du déblaiement. Avec Médinet-Abou, nous ne sommes plus loin de la guerre de Troie, et tous ces soldats de l'Asie Mineure et des îles de la Méditerranée que les artistes chargés de la décoration du temple ont représentés couverts de leurs armes et dans leur costume de combat, tous ces peuples qui trahissent si naïvement par la physionomie qu'on leur a donnée la race à laquelle ils appartiennent, peuvent bien être compris parmi ceux dont les fils vont bientôt prendre part à la lutte homérique. Rappelons-nous, d'un autre côté, le grand papyrus Harris. Cet inappréciable document est un chapitre du livre qu'on trouve bien plus complet dans Médinet-Abou. Or on sait les sacrifices exorbitants auxquels le Musée Britannique s'est résigné pour devenir le propriétaire envié du papyrus; on sait aussi de quels soins minutieux la publication du papyrus a été entourée. Pourquoi nous montrerions-nous moins amis de la science? Il n'est pas toujours facile d'étudier sur place un temple comme Médinet-Abou. Certaines inscriptions sont trop haut placées, et ne peuvent être transcrites qu'à la lorgnette; d'autres sont dans des endroits sombres, et il faut des bougies pour les voir; il en est d'autres encore qu'on ne peut copier sans rester exposé pendant des heures à l'aveuglante lumière du soleil. Enfin tout le monde ne va pas à Médinet-Abou. De là la nécessité de publier Médinet-Abou, et de mettre en quelque sorte ce temple, avec tous ses textes, tous ses tableaux, et dans ses moindres détails, sur la table ou dans la bibliothèque de ceux qui veulent profiter des trésors qu'il renferme. Médinet-Abou

est lui-même une monographie, puisqu'on n'y trouve pas une ligne qui ne se rapporte à Ramsès III; c'est une monographie qu'il faut lui consacrer.

Médinet-Abou clôt la série des opérations que nous avions à réclamer en faveur du Nouvel Empire. Nous passons maintenant aux Basses Époques.

§ IV.

BASSES ÉPOQUES.

Les fouilles à faire sont peu nombreuses et n'offrent pas grand intérêt. Les habitudes ont changé. Le mobilier des temples est pauvre. On n'élève plus comme autrefois des statues aux dieux et aux rois. On fouillera d'un bout à l'autre une nécropole des Basses Époques sans en tirer autre chose que des amulettes sans valeur et des stèles qui sont à peine lisibles. Qu'on achève l'exploration de cette partie du Sérapéum de Memphis où est situé le Pastophorium; qu'on déblaye, si on le juge convenable, les chambres ensablées d'Ombos; qu'on s'assure, par surcroît de précaution, que sous les buttes de la basse Égypte comme Thmuïs, Tell-Mokhdam, Bubastis, dont la terre nitreuse a dévoré tant de monuments, il ne reste pas quelques débris ptolémaïques enfouis. Une fois ces opérations terminées, la part des fouilles sera faite et l'époque des Lagides et des Empereurs n'aura plus rien à nous demander.

J'ajouterai que le peu de chance qu'ont les fouilles d'être fructueuses n'excite que médiocrement nos regrets. La période des Basses Époques offre en effet cela de particulier qu'on peut l'étudier à fond avec les documents que l'on possède déjà, sans avoir recours à de nouvelles fouilles. Nous avons Philæ, Assouân, Ombos, Edfou, Esneh, Erment, Deir-el-Médineh, une partie de Médinet-Abou, Dendérah; nous avons les stèles démotiques du Sérapéum et toute la collection des

papyrus démotiques et grecs conservés dans nos bibliothèques et nos musées. Qu'on joigne à tous ces documents les renseignements si nombreux et si précis qu'on trouve épars dans les écrivains de la tradition classique. Nous sommes donc en possession d'une mine de matériaux qu'on n'épuisera pas de sitôt, et nous nous résignons d'autant plus facilement à nous passer de fouilles qu'en définitive ces fouilles, selon toute vraisemblance, ne nous apporteraient rien qui compensât la somme des efforts dépensés.

§ V.

CONCLUSION.

Notre programme est terminé. Il n'embrasse pas la totalité des fouilles qu'on pourrait faire en Égypte. S'il fallait aborder la pioche en main tous les problèmes dont l'égyptologie attend la solution, nous dépasserions certainement la mesure de ce qu'on nous permettrait de faire, et peut-être n'aurions-nous rien pour avoir voulu trop avoir. Nous nous sommes donc enfermés volontairement dans des limites dont nous ne voulons pas sortir. L'histoire, plus que toute autre partie de la science des antiquités égyptiennes, a des lacunes qu'il est urgent de combler. Tant que ces lacunes existeront, elles s'étendront sous nos pieds comme autant d'obstacles qui gênent et ralentissent notre marche ; tant que nous ne les aurons pas supprimées, tant que l'histoire d'Égypte ne sera pas un livre complètement ouvert devant nous, nous serons privés du moyen d'apprécier les événements dont cet antique pays a été le théâtre, nous n'aurons pas la clef du rôle que l'Égypte a joué, nous ne saurons pas pour quelle part elle a été mêlée au mouvement général de la civilisation dans le monde ancien. C'est donc l'histoire que nous avons côtoyée, signalant, chemin faisant, les points faibles qu'il nous paraissait utile de consolider. Nous ne prétendons certes pas que tous les voiles

seront déchirés, et que, par les fouilles, nous allons tout savoir et tout apprendre. Bien au contraire. Mais nous n'aurons pas manqué tout à fait notre but, si nous réussissons à diminuer le nombre des *desiderata* dont les avenues de la science sont encore aujourd'hui embarrassées.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre en son nom, à l'Académie, les deux derniers volumes, tomes II et III, de l'édition nouvelle de son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*. Ces deux volumes, qui comprennent l'histoire de l'esclavage à Rome sous la République et sous l'Empire, ont été, comme le tome Ier, remaniés et augmentés à l'aide des documents nombreux que l'épigraphie a mis au service de la science, depuis la première édition.

Sont encore offerts :

L'origine et les commencements de la ville de Cette en Languedoc, par A. Daruty (Paris, 1879, in-8°).

Æneida or critical, exegetical and æsthetical remarks on the Æneis, par James Henry, volume II (Dublin, 1879, in-8°).

Esquisse préhistorique sur le département de la Haute-Saône [Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône] (Vesoul, 1879, in-8°).

The Transactions of the Royal Irish Academy, vol. XXVII.

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ ἰανουαρίου 1878 μέχρι ἰανουαρίου 1879 (ἐν Ἀθήναις, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 10 OCTOBRE.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Coutumes de la ville de Malines, par M. de Longé (Bruxelles, 1879, in-4°).

Coutumes des pays et comté de Flandre. Coutume du franc de Bruges, par M. Gilliodts van Severen (Bruxelles, 1879, in-4°).

Les prophètes d'Israël, réponse à M. Réville, par M. l'abbé Le Hir (Paris, 1868, in-8°).

M. de Rozière offre à l'Académie, au nom de M. Le Fort, professeur émérite à l'Université de Genève, une brochure ayant pour titre : *Une Société de Jésus au xve siècle* (Documents inédits des archives de Genève).

«La Société de Jésus, à laquelle se rapportent les documents que j'ai

mis au jour, dit M. Le Fort dans sa lettre d'envoi, a heureusement joué un moins grand rôle que celle du XVIe siècle. Elle est restée presque inconnue, mais c'est précisément cette obscurité qui peut donner quelque intérêt aux renseignements que je fais connaître, et qui sans aucun doute en feront surgir d'autres.»

«En effet, la Société de Jésus dont il s'agit dans l'opuscule de M. Le Fort était, dit M. de Rozière, un de ces ordres religieux et militaires à la fois, qui ont pris naissance sous le pontificat de Pie II, et dont la constitution répondait à la pensée dominante du pontife, qui était de réunir toutes les forces de la chrétienté pour lutter contre les Turcs.»

SÉANCE DU 17 OCTOBRE.

Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes :

1° Par M. Giuseppe Salto : *Le avventure di Telemaco figliuolo d'Ulisse*, libri I-XXIV (Licata, 1874-1879, in-8°).

2° Par M. Giulio Minervini : *Scoperte napolitane, ricavate da un manoscritto di Luigi Vantivelle* (Broch. in-8°). *Breve relazione di una vetusta necropoli scoperta nel territorio dell'antica Suessola* (Broch. in-8°). *Relazione della commissione conservatrice de' monumenti ed oggetti di antichità e belle arti* (Broch. in-8°). *Di alcune antichità al Tifata* (Broch. in-4°). *Relazioni due alla R. Accademia di archeologia, lettere e belle arti.* Append. *ai vol. VII, VIII e IX degli Atti* (In-4°).

3° Par M. Carlo Fazio : *Il bello scrivere italiano proposto agl' istituti tecnici, ginnasiali, scuole normali e magistrali d'Italia* (Bari, 1875, in-8°).

M. Egger présente à l'Académie de la part des auteurs les ouvrages suivants :

1° *Le Kalevala, épopée nationale de la Finlande et des peuples Finnois*, traduit de l'idiome original, précédé d'une introduction et annoté par Leouzon-le-Duc. Nouvelle édition (Paris, 1879, in-8°).

«Cette nouvelle édition ne fait que reproduire la traduction intégrale du *Kalevala*, telle que la donnait, il y a quinze ans, M. Leouzon-le-Duc; mais elle annonce un nouveau travail d'annotations critiques et historiques sur le texte qui résumera les études auxquelles se livre depuis plus de trente ans M. Leouzon-le-Duc, sur la Finlande et sa littérature nationale.»

2° *Essai politique et moral sur Thucydide,* par M. N. J. Saripolos, correspondant de l'Institut de France (extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* août 1879, in-8°). — *La question gréco-turque, ses*

commencements, ses progrès, son état actuel, par le même (extrait de la *Revue de droit international et de législation comparée*), liv. II (1879, gr. in-8°).

M. L. Delisle fait hommage d'une *Notice sur les chartes originales relatives à la Touraine, antérieures à l'an mil,* par M. J. Delaville-le-Roulx (Tours, 1879, in-8°).

«Cette notice, dit M. Delisle, est un remarquable morceau de diplomatique. M. Delaville-le-Roulx y a étudié, avec beaucoup de compétence, vingt-quatre chartes, dont la date est comprise entre les années 837 et 1005, et dont il a examiné les originaux conservés aux archives d'Indre-et-Loire, à la Bibliothèque nationale, au greffe du tribunal de Loches et dans une collection particulière. Il a été amené à s'occuper de cette intéressante catégorie de documents par une découverte récemment faite au greffe du tribunal de Loches par M. Gauthier. Plusieurs registres d'état civil du commencement du siècle étaient couverts d'anciens parchemins parmi lesquels on a eu le bonheur de rencontrer trois chartes des années 949, 959 et 994. Elles sont malheureusement mutilées; mais elles n'en restent pas moins précieuses. Celle de l'année 959 se termine par une longue série de signatures, dont plusieurs sont en notes tironiennes. Le fac-simile héliographique que M. Delaville-le-Roulx en a donné augmente encore l'intérêt de ce petit mémoire.»

SÉANCE DU 24 OCTOBRE.

M. Catafago écrit à l'Académie et lui fait hommage d'un roman écrit en arabe par un officier anglais, le lieutenant-colonel Rous.

Sont encore offerts :

Γεωργίου Προσαλένδου ἀνέκδοτα χειρόγραφα ἀφορῶντα τὴν κατὰ τὸ δόγμα τῆς ὀρθοδόξου ἐκκλησίας βάπτισιν τοῦ ἄγγλου φιλέλληνος κόμητος Γυιλφόρδ, édité par M. Laurent S. Brocchinis (Κερκύρᾳ, 1879, in-8°).

Βιογραφικὰ σχεδάρια τῶν ἐν τοῖς γράμμασιν, ὡραίαις τέχναις καὶ ἄλλοις κλάδοις τοῦ κοινωνικοῦ βίου διαλαμψάντων Κερκυραίων, etc., par le même (Κερκύρᾳ, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 31 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule du *Compte rendu* de ses séances pour le 3e trimestre de l'année 1879.

M. Edm. Le Blant fait hommage de la lecture qu'il a faite dans la séance publique annuelle tenue le 25 octobre par les cinq académies, lecture qui a pour titre : *Sur l'origine antique d'un récit inséré dans le conte arabe de Cogia Hassan Alhabbal.*

M. Heuzey présente à l'Académie, de la part de M. le D[r] Bougard, médecin à Bourbonne-les-Bains, un volume intitulé : *Bibliotheca Bervoniensis* (Paris, 1876, in-8°). «Malgré son titre latin, cet ouvrage est écrit en français : c'est un essai de bibliographie et d'histoire, qui se divise en deux parties. La première partie est une étude historique sur la ville de Bourbonne : à côté des documents écrits, l'auteur a pris le soin de faire graver dans son texte, non-seulement les armoiries des seigneurs de Bourbonne, mais encore les dessins qui ont été conservés de plusieurs de leurs monuments funéraires, autrefois placés dans l'église de la ville et depuis longtemps détruits. — La seconde partie du livre est un recueil bibliographique, par ordre de dates, de tout ce qui a été publié d'important sur Bourbonne, sur les propriétés de ses eaux thermales et aussi sur les découvertes archéologiques qui ont été faites à plusieurs reprises dans les ruines de ses bains romains. Seulement le livre de M. Bougard a été publié en 1866; il est antérieur aux découvertes nouvelles qui ont été faites, vers 1870, dans les thermes de Bourbonne et qui ont fourni des renseignements d'un grand intérêt sur leur architecture, sur leur outillage antique, sur le culte de Borvo et de Damona, divinités des sources thermales : nous savons que l'auteur prépare une seconde édition de son ouvrage, dans laquelle ces détails prendront place. La première édition n'en est pas moins déjà un livre fort utile, qui épargne à tous ceux qui voudront s'occuper de Bourbonne un long travail préparatoire. Rien que l'historique de la découverte des premières inscriptions du dieu Borvo et des interprétations, si diverses, qui en ont été données est un chapitre curieux de l'histoire de l'épigraphie latine. Il est à souhaiter que plusieurs de nos villes, même des villes plus importantes que ce chef-lieu de canton de la Haute-Marne, offrent aux voyageurs studieux, au lieu de certaines histoires locales, où il y a plus de phrases que de faits, une réunion de documents précis composée avec autant d'intelligence et de soin que la *Bibliothèque de Bourbonne.*»

M. L. Delisle fait hommage de la part de l'auteur, M. Ulysse Robert, d'un *Indicateur des armoiries des villes, bourgs, villages, monastères, communautés, corporations, etc., contenues dans l'Armorial général de d'Hozier* (Paris, 1879, in-8°).

«On regrettait, dit M. Delisle, que les tables publiées de l'Armorial

général de d'Hozier ne comprissent pas les armoiries des villes, des communautés et des corporations, c'est-à-dire les armoiries qui ont souvent le plus grand intérêt pour l'historien et pour l'archéologue. Le relevé que M. Ulysse Robert a fait avec méthode et exactitude comblera cette lacune. La table qu'il vient de publier n'est pas seulement utile pour trouver les armoiries des villes et des corporations civiles ou religieuses. Elle fournit incidemment beaucoup d'autres renseignements aussi curieux que variés. On pourrait notamment en tirer les éléments d'une nomenclature des corporations industrielles qui existaient à la fin du XVIIe siècle dans la plupart des villes et des bourgs du royaume.»

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

Trois sceaux inédits, 1217, 1231, 1239, par d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Paris, 1879, broch. in-8°).

Metrical translations from sanskrit writers with an introduction, etc., par J. Muir, correspondant de l'Académie (Londres, 1879, in-8°).

Pompei e la regione sotterrata dal Vesuvio nell' anno LXXIX. Memorie e notizie pubblicate dall' ufficio tecnico degli scavi delle provincie meridionali (Naples, 1879, in-4°).

Discorso pronunziato in Pompei addi 25 di settembre 1879, nella solennità del diciottesimo centenario, par Ruggiero (broch. in-4°).

Versi in occasione del XVIII centenario dalla distruzione di Pompei recitati da' due accademici Mirabelli e Guanciali nella tornata de' IX di settembre MDCCCLXXIX (broch. in-8°).

Statuta communitatis Novariæ anno MCCLXXVII lata. Collegit et notis auxit Antonius Ceruti. (Novare, 1878, in-4°.)

M. Ad. REGNIER offre au nom de M. J. Darmesteter, professeur de zend à l'École des Hautes-Études, une dissertation que l'auteur vient de publier et dont le titre suffit à marquer le haut intérêt. Ce titre est : *Le Dieu suprême dans la mythologie indo-européenne.* «C'est certainement, dit M. Regnier, une des questions les plus hautes, les plus importantes, qui puissent s'offrir aux recherches.

«M. J. Darmesteter, qui en a fait l'objet d'une sérieuse étude, n'est pas un nouveau venu pour l'Académie. Il a remporté, il y a quelques années, un de nos prix par un remarquable mémoire, qui l'a désigné au choix de M. Max Müller pour la publication de la version des textes zends dans la grande collection des *Livres sacrés de l'Orient.*

« M. J. Darmesteter a traité son sujet avec clarté, précision et sobriété. Il s'est borné sagement à ce qui est essentiel et décisif. Sa composition a l'unité voulue ; il s'est souvenu du précepte d'Horace : *Sit simplex et unum*. A ces qualités se joint un mérite qui est peut-être le premier de tous en pareille matière : il ne déduit des textes que ce qu'ils contiennent ; il ne leur fait dire que ce qu'ils disent en effet. »

M. Gaston Paris fait hommage du rapport que M. A. Thomas a adressé au Ministre de l'instruction publique, sur *Une mission philologique dans le département de la Creuse* (extrait des *Archives des missions*).

« M. Thomas, sorti le premier de l'École des Chartes avec une excellente thèse historique, n'est pas, comme philologue, moins bien doué que comme historien. Né dans le département de la Creuse, il a voulu en étudier au point de vue linguistique la partie méridionale, où les patois ont un caractère nettement provençal, et il a obtenu à cet effet une mission du Ministre de l'instruction publique. Les résultats de cette mission, consignés dans la présente brochure, sont fort intéressants. M. Thomas ne s'est laissé égarer par aucune de ces idées préconçues qui dominent trop souvent les travaux de ce genre ; il a recueilli, classé, caractérisé les faits avec le soin le plus attentif et en l'absence de tout parti pris. Il est arrivé à conclure qu'il est impossible de former, entre les parlers de la région étudiée par lui, des groupes marqués par la présence et l'absence commune d'un certain nombre de traits critiques ; il faut se contenter de relever les divers caractères phonétiques ou grammaticaux de ces parlers et d'assigner à chacun d'eux la région où il est circonscrit. C'est ce qu'a fait le jeune savant avec une exactitude rigoureuse, tout en admettant, d'après un ou deux de ces caractères d'une distribution locale, commode, des divisions et subdivisions géographiques nécessaires pour mettre un peu d'ordre dans les faits et en faciliter l'intelligence au lecteur. Le juge le plus compétent dans ces matières, M. Paul Meyer, a dit de ce mémoire : « Le travail de M. Thomas est à recommander comme modèle à tous ceux qui « dorénavant étudieront la géographie des patois romans. » M. Thomas vient d'être nommé membre de l'École de Rome ; il n'est pas douteux que ses travaux historiques ou philologiques ne soient destinés à faire honneur à la science française. »

M. Gaston Paris offre encore, au nom de M. Bladé, un volume intitulé : *Poésies populaires en langue française, recueillies dans l'Armagnac et l'Agénois*. (Paris, 1879, in-8°).

« M. Bladé, dit M. Paris, s'occupe depuis longues années de réunir l'ensemble de la littérature populaire des anciennes provinces d'Arma-

gnac et d'Agénois, contes, légendes, traditions, superstitions, proverbes et devinettes, chansons, formules et prières. Le grand recueil dont il a déjà donné quelques échantillons ne comprendra que des compositions en gascon; mais, chemin faisant, il a rencontré des productions françaises, qui ont pénétré là comme ailleurs, grâce à la diffusion de la langue nationale. Il publie dans ce volume plus de cent poésies de ce genre, avec la musique de plusieurs d'entre elles. Ce recueil n'a pas naturellement l'intérêt qu'on est en droit d'attendre des suivants; mais il ne laisse pas de mériter l'attention. Les versions recueillies par M. Bladé sont d'ordinaire altérées ou incomplètes; mais elles sont instructives comme preuve de la popularité de telle ou telle pièce et peuvent même parfois être utilisées à côté de variantes imparfaites d'une autre manière, pour en retrouver approximativement le texte original.»

M. Defrémery présente à l'Académie, de la part des auteurs :

1° *Trois lettres inédites de Bertrand d'Échaus, évêque de Bayonne, publiées avec notice, notes et appendice,* par Philippe Tamizey de Larroque (Auch, 1879, grand in-8°).

«Bertrand d'Échaus, évêque de Bayonne en l'année 1595, et, plus tard, archevêque de Tours, a été déjà, il y a bientôt quinze ans, dit M. Defrémery, l'objet d'une précédente publication de notre savant et laborieux correspondant. Dans le présent opuscule, M. Tamizey de Larroque met au jour trois nouvelles lettres, écrites sous la régence de Marie de Médicis, et adressées, les deux premières aux ministres Pontchartrain et Villeroy, la troisième à la reine elle-même. Ces lettres sont également curieuses pour le fond et pour la forme. Dans le commentaire qu'il y a joint, M. Tamizey de Larroque a eu soin de faire ressortir ce qu'elles offrent de remarquable sous ce double point de vue. Il les a fait précéder d'une ample et piquante notice sur le prélat béarnais qui avait l'honneur d'être parent de Henri IV, grâce à une alliance de la maison des vicomtes d'Échaus avec la maison d'Albret. Dans cette notice, M. Tamizey de Larroque a parfaitement éclairci les points obscurs de la vie de Bertrand d'Échaus, tels que la date de sa nomination à l'évêché de Bayonne et à l'archevêché de Tours, et celle de l'époque tardive où la première fut reconnue par le pape Clément VIII; il a fait connaître les rapports qui existèrent entre lui et Richelieu, à partir des États généraux de 1614, où l'évêque de Luçon et celui de Bayonne furent collègues. Enfin il signale, après le célèbre biographe de M[me] de Chevreuse, Victor Cousin, un étrange épisode des dernières années de l'archevêque de Tours dont la duchesse se donna le divertissement fort médiocre de tourner la vieille tête.»

2° *Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle.* — Première partie, *Les deux canons de Simon Dansa (1606-1628),* par H. D. de Grammont (Alger, 1879, grand in-8°).

« Cette brochure, extraite de la *Revue africaine,* est le récit très curieux, rédigé en grande partie d'après des pièces inédites, des rapports qui eurent lieu entre la France et la régence d'Alger, dans les dernières années du règne de Henri IV et la première moitié de celui de Louis XIII. M. de Grammont, ancien officier de notre armée d'Afrique et déjà connu par plusieurs publications intéressantes offertes à l'Académie, ne pouvait mieux inaugurer la série d'études qu'il se propose de consacrer à l'histoire de la piraterie barbaresque et de l'esclavage des chrétiens à Alger. Il a puisé largement à une source jusqu'ici peu ou point mise à contribution, les archives de la Chambre de commerce de Marseille, qui lui ont fourni les renseignements les plus authentiques et les plus neufs. Le Simon Dansa à qui est consacrée une bonne partie de cet opuscule était un corsaire flamand ou hollandais, marié à Marseille, mais qui, vers l'année 1606, se rendit à Alger avec son vaisseau et son équipage et se mit à faire la course sous la bannière étoilée, à l'instar de deux Anglais, d'un renégat rochellois, qui mourut plus tard chevalier de Malte, et d'un certain Sansson. Dansa ne tarda pas à se faire un nom par son audace et le bonheur de ses entreprises. En moins de trois ans, il s'empara d'une quarantaine de navires, et sa popularité devint très grande parmi les Algériens, à qui il apprit à se servir des vaisseaux ronds ou de haut bord. Mais, dès le commencement de l'année 1609, il s'assura secrètement près de la cour de France le pardon des fautes qu'il avait commises; cela fait, il mit à la voile avec son vaisseau, comme s'il eût voulu aller en course, se dirigea droit vers Marseille, fit sa soumission et reçut une amnistie pleine et entière, ainsi qu'il lui avait été promis. En quittant Alger, il avait emporté deux canons de bronze que la Régence lui avait prêtés pour l'armement de son navire, et dont il fit hommage au duc de Guise, alors gouverneur de la Provence. C'est l'histoire de ces deux canons qui forme l'objet de la seconde partie de cet opuscule. On y verra après combien de vicissitudes et de complications ils furent enfin rachetés au duc de Guise par le commerce de Marseille et rapportés à Alger par le capitaine Sanson Napollon, dont la vie doit fournir la matière de la seconde étude de M. de Grammont.

« Nous n'aurions qu'à louer sans réserves le travail dont nous venons d'indiquer les principaux points, si nous ne trouvions aux pages 2 et 3 une note où l'auteur a cru devoir approuver hautement l'expulsion des

Mores d'Espagne sous Philippe III, mesure dont la justice et l'opportunité sont au moins contestables, et dont l'exécution fut accompagnée de tant d'actes d'inhumanité des plus regrettables. Il nous est difficile d'y voir, avec M. de Grammont, une *nécessité publique de premier ordre,* et d'acquiescer aux éloges qu'il donne au duc de Lerme et aux autres ministres de Philippe III, en les proclamant de *grands hommes d'État.* Un pareil jugement est contredit par tout l'ensemble de l'administration du duc de Lerme, et quant à l'expulsion des Morisques, n'oublions pas que Richelieu y voyait «le plus hardi et le plus barbare conseil dont l'histoire de «tous les siècles précédents fasse mention.»

M. Renan dépose sur le bureau l'épreuve de la première feuille du *Corpus inscriptionum semiticarum.* Il remercie M. Hauréau, directeur de l'Imprimerie nationale, et M. Adolphe Regnier, conservateur des types orientaux, de la libéralité avec laquelle ils ont tout fait pour assurer la parfaite exécution du Recueil, en faisant fondre un type phénicien classique, un type phénicien archaïque, et en faisant graver à nouveau, sur deux grandeurs, le type hébreu de Robert Étienne, qui a servi à la célèbre Polyglotte de Le Jay.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

M. Desnoyers offre en son nom, à l'Académie, un exemplaire du dernier Rapport sur les *Travaux de la Société de l'Histoire de France* (Paris, 1879, brochure in-8°). En s'adressant au Secrétaire perpétuel, M. Desnoyers lui écrit : «Depuis quarante-six ans que la bienveillance persistante de cette Société m'a continué les honorables fonctions de secrétaire, j'ai dû lui présenter chaque année, dans ses assemblées générales, le résumé de ses travaux et de ses publications qui se composent aujourd'hui de plus de cent soixante volumes.

«J'essaye de réunir une collection de ces rapports pour les offrir à l'Académie dont les savantes et importantes collections historiques ont servi de modèles à la Société de l'Histoire de France.»

M. Ch. Robert présente également en son nom une brochure intitulée *Sirona* (Paris, 1879), extrait de la *Revue celtique,* t. IV.

Est encore offert :

La marine militaire de la France sous Philippe le Bel (1294-1304), par M. le baron de Rostaing (Paris, 1879, brochure in-8°).

M. de Saulcy présente, au nom de M. Maspero, un travail intitulé :

Études égyptiennes. Romans et poésies du papyrus Harris n° 500 conservé au British Museum (Paris, 1879, in-8°).

M. G. Perrot offre, au nom des auteurs :

1° *Du régime conventionnel des fleuves internationaux, études et projet de règlement général, précédés d'une introduction historique,* par M. Ed. Engelhardt, ministre plénipotentiaire (Paris, 1879, in-8°).

« L'auteur de ce travail, dit M. Perrot, a, pendant plusieurs années, représenté la France dans la Commission européenne des embouchures du Danube; c'est dire quelle compétence il apporte dans l'étude d'une question de droit international qui intéresse non-seulement les riverains, mais encore l'Occident tout entier, toutes les nations industrielles et commerçantes. Par ce côté, l'étude qu'il a entreprise serait plutôt de nature à provoquer l'attention d'une autre Académie; ce qui me permet de signaler cet ouvrage à mes confrères, c'est surtout l'introduction historique dans laquelle l'auteur remonte à l'idée que se sont faite les jurisconsultes romains de la propriété des eaux fluviales et aux règles qu'ils ont posées pour en assurer la libre jouissance, ce sont les pages où, avec le secours des inscriptions, il rappelle le rôle joué dans l'Empire romain par ces corporations de *nautes* dont l'organisation mériterait de fournir le sujet d'un travail d'ensemble, ce sont enfin les faits qu'il a réunis sur le régime auquel ont été soumis les grands fleuves de l'Europe pendant le moyen âge et les temps modernes. »

2° *L'habitation à toutes les époques,* conférence faite à l'Exposition universelle par M. Charles Lucas, architecte (brochure in-8°).

« La conférence de M. Ch. Lucas aboutit à des conclusions pratiques et à des vues d'économie sociale que nous n'avons pas à exposer ici; mais elle mérite d'être signalée à l'Académie pour l'exposé historique qui précède ces conclusions. Dans une revue rapide, où de nombreux croquis, choisis avec goût, aident à comprendre des indications parfois un peu sommaires, l'auteur étudie successivement la cabane et la caverne; la construction anté-historique de Thérasia, dans l'Archipel; la demeure seigneuriale décrite par Homère; le palais grec de Palatitza, en Macédoine, d'après l'ouvrage de M. Heuzey; la petite maison de l'ancienne Athènes, la maison de famille à Rome, et l'*insula* gréco-romaine de Pompéi; pour le moyen âge, les habitations gauloises et les villas mérovingiennes et carolingiennes, la maison arabe de Tlemcen, et la maison romane de Cluny. Des observations judicieuses font ressortir le mérite et la valeur de chacun de ces types; elles indiquent ce que nous pouvons

y trouver d'éléments que l'architecture contemporaine ait profit à s'approprier.»

M. Barbier de Meynard fait hommage, de la part de M. Pognon, du trente-neuvième fascicule de la Bibliothèque des Hautes-Études, intitulé : *L'inscription de Bavian*, traduction et commentaire philologique (Paris, 1879, in-8°).

«Le travail que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie a pour objet, dit-il, l'interprétation d'un texte historique de Sennachérib, connu sous le nom d'inscription de Bavian. C'est un des plus récents parmi les textes de ce roi d'Assyrie. Il paraît avoir été gravé au commencement du VIIe siècle avant notre ère. Il comprend deux parties. La première, qui malheureusement est mutilée, énumère les nombreux canaux creusés par Sennachérib et donne d'intéressants détails sur l'exécution de ces travaux d'irrigation. Dans la deuxième partie, qui est presque entièrement historique, le roi raconte ses dernières expéditions contre les Babyloniens. M. Pognon nous donne aujourd'hui la première partie de son travail, le texte assyrien, suivi d'un commentaire philologique très détaillé où la valeur de chaque mot est l'objet d'une discussion approfondie. Le second fascicule est sous presse; outre un glossaire, il contiendra trois appendices consacrés aux noms de lieux cités dans l'inscription et à diverses formes grammaticales. De l'aveu des juges les plus compétents, ce qui distingue le travail de M. Pognon et lui assure un rang des plus honorables parmi les nouveaux venus des études assyriologiques, c'est avant tout la méthode suivie par l'auteur. Il n'a pas reculé devant une tâche considérable, le dépouillement de tous les textes connus, et c'est par la comparaison des passages qu'il détermine le sens des termes assyriens, en ne laissant jamais aucune part à l'hypothèse. Mais la méthode comparative, qui a été si utilement suivie au début de ces études, pourrait leur devenir funeste si elle n'était restreinte dans de plus étroites limites. La confusion, les incertitudes qu'on reproche à la lexicographie assyrienne, proviennent surtout de ce que l'on demande exclusivement à l'hébreu, à l'araméen, à l'arabe, l'explication des mots inconnus. L'état de la science le permet dès à présent : c'est par l'assyrien lui-même, par l'étude de ses documents, de jour en jour plus nombreux, qu'il faut expliquer l'assyrien; la comparaison avec les langues congénères ne sera plus la base de ces études, mais seulement leur utile auxiliaire. M. Pognon a suivi avec succès cette sage méthode dans le travail dont j'ai l'honneur de rendre compte, et aussi dans le cours de langue assyrienne qu'il professe depuis deux ans à l'École des Hautes-Études.»

M. Miller présente, au nom de M. de Rochas, capitaine du génie, un exemplaire de l'édition que cet officier vient de donner, en collaboration avec M. Charles Graux, du texte grec du *Traité de fortification de Philon de Byzance,* avec une traduction française et des notes (in-8°).

«Philon paraît avoir vécu au IIe siècle avant notre ère; son traité, qui faisait partie d'une sorte de manuel à l'usage des ingénieurs, révèle, dans l'art de la fortification chez les Grecs, un état d'avancement que l'on était loin de soupçonner jusqu'à ce jour. De tout temps, en effet, dit M. Miller, on a entouré de mystères les dispositions en usage dans les forteresses, et les places qui offraient une certaine importance militaire ont été si souvent remaniées qu'il est fort difficile de reconstituer leur état primitif.

«L'aridité du sujet, qui nécessitait des connaissances techniques spéciales, aussi bien que l'altération déplorable du texte, qui paraît n'être qu'un abrégé, fait à coups de ciseaux, du traité primitif, avaient longtemps rebuté les érudits. En 1872, M. de Rochas en donna une première traduction française qui fut couronnée par la Société des études grecques et dont je rendis compte dans le *Journal des Savants,* en proposant plusieurs leçons heureuses. M. Graux entreprit alors l'étude du texte de l'ingénieur grec, et il constata que les nombreux manuscrits connus dérivaient tous des trois suivants : celui de l'Escurial, coté Υ-III-II, remontant au Xe siècle; celui du Vatican, n° 1164, remontant au XIe; enfin, celui de Paris, n° 2242, remontant au commencement du XIIe. Les notes critiques qui accompagnent l'édition de MM. Graux et de Rochas contiennent la collation complète de ces trois manuscrits.

«Cette collation a permis de reconnaître, sans grande peine, un certain nombre d'altérations qui eussent pu longtemps défier sans elle les efforts de la critique; c'est le cas, lorsque les manuscrits donnent des leçons notablement différentes et que l'une des variantes offre, soit telle quelle, soit avec une légère modification, un sens plausible. D'autres fois on a pu faire disparaître une leçon fautive commune à tous les manuscrits quand cette faute, due à une simple erreur de lecture, laissait entrevoir, comme par transparence, la forme authentique. Lorsque l'altération était due à une lacune, le mal était plus difficile à guérir, et le champ des conjectures s'élargissait; mais les éditeurs ne s'y sont lancés qu'avec une extrême réserve, en ayant toujours soin d'entourer de crochets les mots qu'ils croyaient devoir ajouter au texte traditionnel. Les intrusions ont été, en général, assez aisées à reconnaître; elles proviennent soit de réintégration dans le texte, mais ailleurs qu'à leur place véritable, de membres de phrase oubliés par un copiste, soit de l'intro-

duction, dans le texte, de variantes, d'explications ou d'autres notes marginales.

«Toutes ces corrections ont, du reste, peu changé le sens général tel que l'avait indiqué M. de Rochas; mais, dans cette traduction nouvelle, les auteurs se sont fait une loi de distinguer nettement ce qui se trouvait sans conteste dans l'ingénieur grec de ce qui était conjectural, et de serrer le texte d'assez près pour pouvoir apporter des éléments nouveaux dans les connaissances lexicographiques. Philon emploie en effet plusieurs mots qui sont ou omis dans le Thesaurus, ou inexactement expliqués, et dont le sens est parfaitement établi maintenant.

«Il est difficile de faire plus avec les documents connus; mais on peut espérer que la découverte d'un manuscrit analogue à celui de Minas permettra d'éclaircir bien des points encore obscurs d'un auteur dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui étudient l'histoire militaire de l'antiquité.»

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Catalogue des médaillons contorniates réunis par M. Ch. Robert, membre de l'Académie (tirage à part de l'*Annuaire de la Société française de numismatique,* 1878).

Antiquités scythiques. La grande couronne du trésor de Novotscherkask, avec des considérations sur divers bijoux scythiques du Musée de l'ermitage à Saint-Pétersbourg, par M. Odobescu (Bucharest, 1879, in-4°).

M. de Witte fait hommage, en son nom, d'un extrait de son étude sur *Mélampos et les Prœtides,* extrait intitulé: *La naissance d'Aphrodite* (*Gazette archéologique,* 1879).

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie les *Notizie degli scavi di antichità comunicati alla R. Accademia dei Lincei* (mars-août 1879, Rome, in-4°).

M. Egger présente, de la part de M. Caillemer, correspondant de l'Institut, *Le droit de succession légitime à Athènes* (Paris et Caen, 1879, in-8°).

«M. Caillemer, doyen de la faculté de droit à Lyon, est déjà bien connu de l'Académie par plusieurs dissertations pleines de savoir et d'une critique pénétrante sur le droit attique. Le volume qu'il nous présente

aujourd'hui, dit M. Egger, reproduit avec des additions importantes des mémoires sur le droit successoral à Athènes qui avaient été publiés séparément dans deux recueils juridiques. M. Egger ne peut apprécier ce travail que par les lumières qu'il jette sur le texte des auteurs grecs et particulièrement des orateurs attiques; il doit laisser aux juristes de profession, tels que M. Ch. Giraud, à qui le livre est dédié, et M. de Rozière, président actuel de l'Académie, le soin et le plaisir de faire valoir le mérite des recherches nouvelles et des conjectures de M. Caillemer.»

M. Egger présente en outre :

Les *OEuvres de Rufus d'Éphèse,* texte collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français avec une introduction, publication commencée par le Dr Ch. Daremberg, continuée et terminée par M. Ch.-Émile Ruelle, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris, 1879, in-8°).

«Le Dr Ch. Daremberg avait entrepris cette édition nouvelle et beaucoup plus complète des œuvres du médecin grec Rufus dont il n'existait jusqu'ici que trois éditions, toutes trois imparfaites. Il avait commencé l'impression de son travail avant même d'en avoir recueilli tous les matériaux, et c'est ainsi qu'il s'était vu forcé d'en interrompre la publication. D'autres devoirs l'en ayant plus tard détourné, le livre n'était parvenu qu'à sa quatorzième feuille lorsque mourut le savant éditeur. L'achèvement de son œuvre a été confié, sous la haute direction de M. Littré, à M. Ch. É. Ruelle, et ce dernier s'est acquitté avec beaucoup de zèle et de conscience d'une tâche si difficile. Il a non-seulement utilisé les notes et copies diverses que contenaient les papiers de M. Ch. Daremberg, mais il a pu y ajouter un grand nombre de fragments de Rufus, extraits des compilateurs grecs et arabes, et la traduction de quelques textes qui n'avaient pas encore été mis en français. Dans une longue introduction il rend compte de ses recherches et des secours qu'il a dus surtout à la bonté obligeante de M. Littré, le maître survivant de nos médecins philologues. Ainsi ce volume, qui vient de sortir, après un si long retard, des presses de l'Imprimerie nationale, nous donne enfin tout ce qui nous reste, ou bien peu s'en faut, des écrits jadis nombreux de l'un des devanciers les plus célèbres de Galien.»

M. Ch. Nisard offre, au nom de M. Michot, notaire à Saint-Cloud, une *Histoire de la forme des conventions et actes privés dans les temps les plus reculés, ou origine du notariat* (Paris, 1878, 2 vol. in-8°).

«On sait qu'en France les notaires sont chargés par la loi de donner aux conventions privées le caractère inhérent aux actes de l'autorité pu-

blique; mais cette formalité n'est pas toujours de rigueur, et le nombre des actes pour la validité desquels l'authenticité est obligatoire est tellement restreint qu'on peut presque dire que cette validité n'est subordonnée à aucune formalité particulière. Il n'en était pas de même là où la civilisation était moins avancée que la nôtre; la forme alors était tout, et il n'y avait convention que quand les formalités auxquelles elle était soumise étaient remplies. C'est l'histoire de ces formalités que l'auteur a écrite. Il rappelle toutes les formes de contrats usitées dans l'antiquité et chez tous les peuples régis par des lois écrites et même non écrites; il procède de même pour les temps modernes, et s'arrête à saint Louis, lequel créa en 1270 soixante notaires chargés de recevoir, dans la prévôté de Paris, les actes de la juridiction volontaire, et de leur donner, en les attestant, la force et le caractère de l'autorité publique. Ce n'était pas encore le notariat tel qu'il existe aujourd'hui, mais l'institution était créée.

«La méthode de M. Michot est très simple, il suit l'ordre chronologique; cette méthode est peut-être un peu sèche, mais elle a cet avantage d'être parfaitement claire et d'aider aux recherches plus que toute autre. On ne peut pas dire que l'auteur produise rien d'absolument nouveau quant aux faits, mais quant à leur nombre, à leur ordre et aux conclusions qu'il en faut tirer, ce travail de M. Michot est véritablement neuf. Outre qu'il a consulté les recueils des lois de l'antiquité et du moyen âge sur leurs textes mêmes, il a aussi largement mis à contribution les écrivains distingués de nos jours qui ont étudié spécialement les différentes législations qui ont réglé tant cette matière que beaucoup d'autres; il les cite fréquemment et le plus souvent les approuve; il les critique aussi quelquefois, ayant acquis par une longue pratique de sa profession des vues plus nettes et plus précises sur certains détails qui échappent aux études purement théoriques. L'ouvrage se termine par de nombreuses pièces justificatives. Enfin l'auteur annonce qu'il s'occupe de l'histoire du notariat.»

M. Barbier de Meynard présente, au nom de M. Henry, les deux opuscules suivants :

1° *Lettres inédites de Mme de Lafayette, de Mme Dacier, de Bossuet, de Fléchier, de Fénelon, etc., extraites de la correspondance de Huet* (Paris, 1879, in-8°).

«On sait, dit M. Barbier de Meynard, que le recueil original des lettres adressées à Huet, évêque d'Avranches, par plusieurs personnages célèbres du XVIIe siècle, après avoir été acheté par Libri pour la Bibliothèque royale, a passé en Angleterre dans la collection de lord Ashburn-

ham. Heureusement une copie presque complète de ce précieux recueil est conservée au département des manuscrits de notre Bibliothèque. Plusieurs savants l'ont mise à contribution; M. C. Henry vient à son tour d'en donner de nouveaux extraits qu'il a réunis dans un élégant volume intitulé *Un érudit, homme du monde, etc. Lettres inédites de M. de la Fayette, etc.* On y lit avec plaisir les billets si spirituels de M[me] de la Fayette, quelques lettres de M[me] Dacier relatives à ses projets de traduction et d'éditions d'auteurs classiques, des lettres de Bossuet où il est question de l'éducation du Dauphin, d'autres lettres de Fénelon, Fléchier, etc.

« Malgré le caractère fragmentaire de cette correspondance, on y trouve de curieuses révélations sur la Cour, l'Académie et le monde des lettres au XVII[e] siècle. Elle nous donne aussi la clef de certains petits problèmes bibliographiques : on trouve, par exemple, dans la pièce XII du recueil, la preuve que le roman de *Zaïde,* attribué encore aujourd'hui à Segrais, est bien l'œuvre de M[me] de la Fayette. Enfin, et c'est surtout sur ce point que j'ai le droit d'insister, l'histoire des études orientales trouve aussi à glaner dans cette correspondance. L'appendice qui la termine cite plusieurs documents d'un certain intérêt pour cet objet spécial : entre autres une lettre de l'évêque de Bayeux relative à la fondation d'une école des langues orientales; de Justel, qui propose de créer une *Société asiatique,* et trois lettres de Galland qui ont trait à ses voyages en Orient et à l'acquisition de son manuscrit du texte arabe des *Mille et une nuits* qu'il a payé dix écus.

« On peut reprocher au livre de M. Henry le style recherché et quelquefois obscur de sa préface, mais surtout le petit nombre et la trop grande concision de ses annotations; il y a dans ces lettres diverses allusions à des événements politiques ou littéraires qui auraient dû être expliquées à l'aide des mémoires du temps. Malgré ces légères lacunes, le livre de M. Henry est fait avec goût, il offre une lecture attrayante et ne peut qu'accroître notre respect pour la mémoire du savant évêque d'Avranches. »

2° *Mémoire sur l'origine de quelques notations mathématiques* (publié dans la *Revue archéologique,* juillet 1879). — « L'auteur s'efforce de démontrer que les neuf premiers de nos chiffres ne sont pas un emprunt fait à l'Inde, comme le supposait le savant Wœpcke, mais qu'ils doivent être considérés comme une création particulière au monde latin et indépendante de toute imitation. De même pour les différents signes de notation usités dans les mathématiques; l'auteur du mémoire essaye de prouver que ces notations sont de simples abréviations où leurs significations verbales se laissent encore reconnaître, d'autres fois aussi une extension

de notations vulgaires. — Telle est, en deux mots, la thèse soutenue par M. Henry; mais je n'ai pas qualité pour la juger au fond, et je me borne à ajouter qu'elle dénote des recherches étendues et une érudition variée.»

M. Ad. Regnier annonce qu'il a reçu d'Ahmedabad, l'ancienne capitale du Guzzerate, trois manuscrits sanscrits que le savant indianiste M. Georges Bühler lui demande d'offrir en son nom à la bibliothèque de l'Institut, avec permission du gouvernement de Bombay, qui *a passé*, lui dit-il, *une spéciale résolution* pour l'autoriser à faire l'acquisition de ces manuscrits. Ce sont :

1° Le *Rigvéda* (texte partie *pada* et partie *samhitâ*);

2° L'*Uttarârchika* ou partie postérieure du *Sâmavéda;*

3° Le *Yajurvéda blanc* (texte *samhitâ*).

«M. Bühler m'informe, ajoute M. Regnier, que par des envois qu'il espère prochains, il complétera pour notre bibliothèque le *Corpus* des manuscrits védiques.»

M. Ad. Regnier présente ensuite la traduction d'un drame intitulé *Nâgânanda*, c'est-à-dire *la joie des serpents*, traduction que M. Bergaigne, qui en est l'auteur, a publiée dans la *Bibliothèque orientale elzévirienne.*

«Il y a de ce drame, dit-il, deux éditions sanscrites de Calcutta, l'une de 1864, l'autre de 1873. C'est sur la première que M. Bergaigne a fait sa traduction, de même que M. Palmer Boyd, élève du savant indianiste de Cambridge M. Cowell, sa version anglaise (1872).

«Le drame est intéressant et curieux à divers égards. C'est, avec la *Ratnavali*, le plus ancien drame qu'on puisse dater. M. Cowell traite cette question de date dans la préface qu'il a mise en tête de la version de M. Boyd. Le royal auteur auquel on attribue la pièce est le souverain que le pèlerin bouddhiste Hiouen-Thsang a trouvé sur le trône de Kanodja (Kanya-Kubja) dans la première moitié du VIIe siècle de notre ère.

«Littérairement, la pièce est étrange. C'est, comme le dit le traducteur, une sorte de *mystère* bouddhique, composé de trois premiers actes d'un marivaudage précieux, suivis d'une légende d'héroïque charité qui nous jette en plein bouddhisme. Un jeune prince, appartenant à une race de génies aériens, se fait dévorer, pour sauver un serpent, un nâga à face humaine, par la terrible monture de Vishnu, l'oiseau fabuleux Garuda. L'œuvre nous transporte dans un domaine de poésie bien différent de celui des Sophocle, des Corneille, etc.; par l'ensemble et bien des détails elle choque singulièrement notre goût, mais néanmoins aux défauts se mêlent assez de mérites pour qu'on doive savoir gré à M. Bergaigne d'avoir, voulant se reposer de ses sérieuses études védiques, choisi ce

sujet de distraction, et de nous avoir donné, avec le soin qu'il apporte à tout ce qu'il fait, cette élégante et fidèle traduction.»

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier, par M. F. de Saulcy, membre de l'Académie. T. Ier (Paris, 1879, in-4°).

Le château d'Angers, par M. Levat (Angers, 1879, broch. in-8°).

Recherches sur l'empereur Martinien à propos d'une médaille inédite de ce prince, par M. Robert Mowat (extraits du *Compte rendu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*).

Études sur la religion des Soubbas ou Sabéens, leurs dogmes, leurs mœurs, par M. N. Siouffi, vice-consul de France à Moussoul (Paris, 1880, in-8°).

Généalogie historique de la maison de Lar et de Lara, maison royale et nationale d'Espagne (de l'an 680 à l'an 1037), dressée par M. de Bourrousse de Laffore.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XIXe volume (Alger, Paris, 1879, in-8°).

M. de Wailly fait hommage, au nom de M. Demay, sous-chef de la section historique aux Archives nationales, d'un volume intitulé : *Le costume au moyen âge d'après les sceaux* (Paris, 1880, grand in-8°).

«Bien des personnes, dit M. de Wailly, savent que les Archives nationales possèdent une riche collection d'empreintes de sceaux commencée sous l'administration de notre illustre confrère M. Daunou, continuée d'abord sous celle d'un autre confrère non moins illustre, M. Letronne, et qui se poursuit encore sous la direction de notre savant confrère A. Maury. M. Demay, qui, après un de mes anciens amis, M. Lallemand, a été chargé du moulage des sceaux, s'en est occupé avec tant de zèle pendant de longues années qu'il a enrichi dans une proportion considérable la collection primitive. Mais il ne s'est pas contenté de rechercher et de reproduire avec une habileté remarquable les types les plus curieux qui existent dans nos dépôts publics, soit à Paris, soit dans les départements, il a voulu en même temps les étudier et noter avec un soin scrupuleux toutes les représentations qu'ils fournissent, tant pour le costume des rois, des dames, des chevaliers, du clergé et du tiers-état, que pour d'autres types qui touchent à l'histoire civile ou religieuse. M. Demay, qui est à la fois

un excellent archéologue et un artiste distingué, a réussi à réunir sur tous ces sujets plusieurs centaines de dessins fidèlement reproduits dans ce volume et servant de commentaire à ses savantes observations. Cet ouvrage manquait à la science, et il donne sur l'histoire du costume les notions les plus claires et les plus authentiques.»

M. Delisle présente les deux premiers volumes de l'édition des *Mémoires de Saint-Simon* faisant partie de la collection des *Grands écrivains de la France* (Paris, 1879, in-8°).

«C'est, dit-il, une œuvre qui marquera parmi les plus importants travaux dont l'histoire du xviie et du xviiie siècle est aujourd'hui l'objet. Les règles qu'a posées notre respecté confrère, M. Ad. Regnier, et qui ont assuré le succès de la collection des grands écrivains, n'ont jamais été ni mieux ni plus heureusement observées. Le désir de ramener le texte d'un auteur à la pureté primitive et d'y ajouter les éclaircissements nécessaires n'a jamais été poussé plus loin. Jamais cependant la tâche n'avait été aussi difficile.

«En dehors de l'établissement du texte, déjà si bien préparé par les collations antérieures de M. Chéruel et de notre regretté sous-bibliothécaire M. Ad. Regnier fils, il restait à porter la lumière sur une foule de détails de l'histoire politique, militaire, administrative et nobiliaire du règne de Louis XIV et de la Régence; il fallait pénétrer dans toutes les intrigues de la cour et connaître aussi bien que Saint-Simon, mais plus impartialement que lui, la société dont il nous a laissé le vivant tableau.

«C'est devant une pareille tâche que M. de Boislisle n'a pas reculé. Il a repris en sous-œuvre les immortels *Mémoires* et n'a laissé passer aucun nom, aucun fait, aucune assertion, sans y joindre des notes dont l'abondance et la précision satisfont toujours la curiosité même la plus indiscrète. Les éléments de ces notes sont tous empruntés à des documents authentiques, ou du moins à des documents dont la valeur est exactement indiquée.

«Rien n'a été négligé ni par l'éditeur, ni par ses collaborateurs, ni par les libraires, pour atteindre le but qu'ils se proposaient. Ils ont d'ailleurs été secondés par toutes les personnes qui pouvaient les aider dans une aussi honorable entreprise. Une seule source d'informations leur a été interdite.

«M. de Boislisle a dû commencer sa publication sans avoir même entrevu une partie considérable de l'œuvre de Saint-Simon. Il n'a pu avoir encore communication de lettres et de papiers qui sont cependant conservés dans un dépôt de l'État, et que, dès l'année 1825, Villemain se

plaignait de voir soustraits à la légitime curiosité des hommes d'étude. Espérons que l'accueil fait à la nouvelle édition de Saint-Simon ne permettra plus à personne, en France aussi bien qu'à l'étranger, de tenir sous le scellé aucune des pages écrites par l'auteur des Mémoires. La lacune que je signale, sans rechercher qui doit en porter la responsabilité, n'empêchera pas M. de Boislisle de nous donner une édition qui répondra à toutes les exigences de la critique, puisqu'elle remplit, jusqu'aux moindres détails, le vaste programme tracé en 1857 par Montalembert. Ce sera, à coup sûr, le plus beau monument qu'on pût élever à la gloire de Saint-Simon.»

M. Delisle présente en outre *Les travaux bibliographiques de 1867 à 1878,* par M. G. Pawlowski (Paris, 1879, in-8°).

«M. Pawlowski, dont l'Académie a, cette année même, récompensé un important répertoire bibliographique, a donné, dit M. Delisle, dans le rapport que je dépose de sa part sur le bureau, beaucoup de renseignements d'une rigoureuse exactitude sur les travaux accomplis en France et à l'étranger, depuis 1867 jusqu'en 1878, dans le domaine de la bibliographie. On y trouve le titre exact d'un grand nombre de journaux et d'ouvrages, avec quelques détails sur le plan adopté par les auteurs.

«Les observations de M. Pawlowski dénotent une grande expérience bibliographique et méritent d'être étudiées avec attention. On doit notamment approuver la plupart des propositions qu'il développe au sujet de notre *Journal de la librairie.*»

M. Renan offre, au nom de M. Pélagaud, une brochure intitulée : *La préhistoire en Algérie* (Lyon, 1879, in-8°).

«L'auteur, dit-il, a prouvé, par sa belle publication sur Celse, qu'il a les qualités de sagacité nécessaires pour ces questions préhistoriques toujours si obscures.»

M. de Rozière fait hommage, de la part de M. Ch. Casati, d'un extrait de la *Gazette archéologique* qui a pour titre : *Sarcophage étrusque de Chiusi* (Paris, 1879, in-8°).

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

M. Thurot fait hommage du travail dont M. Weil a fait lecture devant l'Académie sur *Un fragment d'Euripide* et sur *Deux épigrammes de Posidippe.* «Je ne ferai pas longuement l'éloge, dit-il, de la science et de la sagacité dont M. Weil a fait preuve dans la tâche difficile de l'interprétation et de la restitution de ces fragments. Un juge plus autorisé que moi,

M. Cobet, lui a rendu un hommage public dans un mémoire qu'il a publié dans la Mnémosyne et dont il m'a chargé de faire hommage à l'Académie. Il a lui-même apporté au travail de M. Weil sur un passage du fragment d'Euripide une rectification qui compte au nombre de ses plus heureuses corrections.»

M. Pavet de Courteille offre à l'Académie un volume intitulé: *Vikramorvaçi*, drame sanscrit en cinq actes, traduit en français et accompagné de notes par M. Foucaux, professeur au Collège de France (Paris, 1879, in-12). — «Cette traduction est faite, dit-il, avec le plus grand soin et avec la plus scrupuleuse exactitude. Elle est digne en tous points de celles de Sacountala et de Malavika et Agnimitra publiées également par le même savant. Les lecteurs français peuvent maintenant lire tout ce qui nous reste de l'œuvre dramatique de Kalidasa.»

M. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Notice sur un sceau de Landfriede du XIVe siècle*, par M. Aug. Prost (Paris, 1879, in-8°).

«A propos d'un sceau dont aucune empreinte n'a encore été signalée et dont un ancien armorial de la Bibliothèque impériale de Vienne nous a conservé une représentation, M. Auguste Prost a fait l'histoire d'une association qui fut formée dans la première moitié du XIVe siècle entre l'évêque de Metz, la duchesse de Lorraine, l'évêque de Verdun et la cité de Metz. C'est un nouveau chapitre de l'histoire des institutions de Metz, auxquelles M. Prost a consacré des études déjà remarquées de l'Académie.»

2° *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris*, par M. Ulysse Robert (Paris, 1878, in-8°).

«C'est un dépouillement très complet, très exact et très détaillé des ouvrages et documents manuscrits que les bibliothèques publiques de Paris possèdent sur l'histoire de la Franche-Comté. Il faudrait que chacune de nos anciennes provinces fût l'objet d'un travail du même genre : on pourrait alors entreprendre avec chance de succès la refonte d'une notable partie de la Bibliothèque historique de la France.»

M. Delisle présente en outre, de la part de M. le marquis d'Adda, correspondant de l'Institut, un volume intitulé : *Indagini storiche, artistiche e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca del castello di Pavia* (Milan, 1879, in-4°).

«La bibliothèque fondée à Pavie par les ducs de Milan est, dit M. Delisle, une institution qui tient une grande place dans le mouvement de la renaissance italienne du XIVe et du XVe siècle. L'histoire en est main-

tenant parfaitement connue, grâce aux recherches de M. le marquis d'Adda, qui a réuni sur elle un ensemble de documents tel qu'on n'en possède peut-être pas d'aussi complet pour aucune autre bibliothèque du moyen âge.

«Cette histoire intéresse tout particulièrement la France. Les principaux livres de Pavie sont, en effet, devenus la propriété de Louis XII et se conservent aujourd'hui dans notre Bibliothèque nationale avec les autres fonds de la librairie de Blois.

«Dans l'ouvrage dont le premier volume a paru en 1875 et dont l'Appendice nous est offert aujourd'hui, M. le marquis d'Adda nous donne les renseignements les plus circonstanciés sur l'origine de beaucoup de nos manuscrits et nous révèle une foule de particularités sur les trésors littéraires et artistiques dont nous devons la possession à Louis XII.

«Le marquis d'Adda a publié textuellement la plupart des documents dont il a fait usage; on y trouve à chaque page des indications précieuses sur diverses questions relatives à l'état des lettres et des arts au XIVe et au XVe siècle. La publication d'un tel livre est un service rendu à l'érudition en général, mais dont les Français surtout doivent être reconnaissants à l'auteur.»

M. Renan offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Ph. Berger : *L'écriture et les inscriptions sémitiques*, résumé très exact, en quelques pages, des données de l'épigraphie sémitique et des plus récentes découvertes de la paléographie (Paris, 1880, broch. in-8°).

2° De la part de M. François Lenormant : Calque de *graffiti* araméens découverts à Rome, dans les sous-sols du temple du Soleil (sous Aurélien), sur les hauteurs, derrière le palais Colonna.

M. Renan présente aussi divers opuscules d'épigraphie sémitique de M. l'abbé Fabiani.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Opuscules et traités d'Abou'l-Walid Merwan ibn Djanah de Cordoue, texte arabe publié avec une traduction française par M. Joseph Derenbourg, membre de l'Institut, et Hartwig Derenbourg, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes (Paris, 1880, in-8°).

De l'origine de la ponctuation hébraïque, par M. Joseph Derenbourg, membre de l'Académie (Extrait de la *Revue critique* du 21 juin 1879).

M. Egger présente à l'Académie, de la part de M. H. Weil, le volume intitulé : *Sept tragédies d'Euripide,* texte grec, recension nouvelle avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et des notices (2e édition remaniée, Paris, 1879, in-8°).

«En réimprimant à dix années d'intervalle cette édition de sept tragédies choisies parmi les plus belles d'Euripide, M. Weil, dit M. Egger, s'est imposé la tâche d'une revision nouvelle du texte et des notes. Quoique ce volume eût été cliché pour la première publication, qui est de 1867, M. Weil a pu y introduire, en l'augmentant à peine de quelques pages, maintes améliorations précieuses qui témoignent à la fois de son goût délicat et de ses profondes connaissances d'helléniste.»

M. Miller présente au nom de M. Guyot, député du Rhône, un *Rapport sur la convention monétaire et l'arrangement relatif à l'exécution de l'article 8 de cette convention signée à Paris le 5 novembre 1878.* «Cet article 8 concerne le côté pratique de la circulation de la monnaie divisionnaire italienne, retrait qui doit avoir lieu à la fois en Suisse, en Belgique, en Grèce et en France. On trouve à la fin du Rapport deux tableaux curieux intitulés, l'un, Diagramme du frai de la pièce de 20 francs de 1848 à 1868; l'autre, Diagramme de la cote de l'argent à Londres du 1er janvier 1873 au 31 décembre 1878.»

M. de Witte fait hommage, en son nom et au nom de M. François Lenormant, de la dernière livraison de *la Gazette archéologique* pour l'année 1879.

Cette livraison contient les articles suivants :

Coup d'œil sur la bijouterie antique. Ce travail, très remarquable et dans lequel on trouve des observations neuves et ingénieuses sur l'origine de certains ornements employés par les artistes grecs et étrusques, est extrait et traduit du *Rapport* de M. Alexandre Castellani sur les bijoux et les objets d'or à l'Exposition universelle de Paris de 1878.

La naissance d'Aphrodite, représentée sur une petite plaque d'argent doré (pl. XIX, n° 2); note communiquée à l'Académie dans sa séance du 29 août dernier.

Quelques points relatifs aux vases étrusques de terre noire, lettre adressée à M. François Lenormant par M. Gamurrini.

La chasse de l'Hercule assyrien, par M. Samuël Hoffner. Ce curieux article est accompagné de plusieurs vignettes.

Le dieu Glycon à Nicomédie, par M. Léon Fivel. L'auteur ajoute la description de quelques types monétaires au remarquable travail de

M. François Lenormant, imprimé dans *la Gazette archéologique* de 1878, p. 179 et suiv.

Suit une réponse de M. E. de Chanot aux observations de M. Ernest Renan sur les *Statues iconiques de Cypre,* publiées dans la *Gazette,* 1878, pl. XXXIV, XXXV et XXXVI.

Dans la planche XXV est gravée une figurine de terre cuite, trouvée à Cymé dans l'Asie Mineure, représentant une femme assise au pied d'un hermès. Dans l'explication signée E. Liénard, on trouve des observations sur une question très délicate, celle de distinguer les fausses terres cuites des véritables dans le grand nombre de pièces de cette nature apportées à Paris par le commerce.

Suit un article des plus intéressants sur l'*Ornementation florale et pélagienne chez les peuples gréco-pélasgiques,* par M. François Lenormant, qui publie dans les planches XXVI et XXVII deux vases d'une époque fort ancienne et faisant partie des collections du Musée britannique. C'est grâce à l'obligeance de M. Charles Newton, l'éminent conservateur du Musée de Londres, que nous avons obtenu la faveur de publier dans notre Recueil ces deux vases.

Bronzes antiques de la collection du duc de Luynes, pl. XXVIII et XXIX. Un de ces bronzes est une lampe en forme de tête de nègre; les autres sont trois figurines représentant Silène ægophore, Minerve, bronze de travail romain, et Tutela, plutôt que Cybèle, si l'on adopte l'explication fort ingénieuse de M. Charles Robert, membre de l'Académie, explication qui semble pleinement justifiée. L'article explicatif de ces deux planches est signé E. de Chanot.

Sur la planche XXX est reproduit un buste de terre cuite, trouvé dans l'île de Rhodes et faisant partie de la collection de M. de Bammeville. On y reconnaît Aphrodite. Au point de vue de l'art, ce buste mérite d'être signalé; c'est un type tout particulier.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

M. Jourdain offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le docteur Galy, un opuscule intitulé : *La chanson de Marie Stuart d'après un manuscrit de la bibliothèque de Brantôme* (Périgueux, 1879, broch. in-4°). «Brantôme, dit-il, cite quelques vers d'une complainte qu'un auteur inconnu met dans la bouche de Marie Stuart, pleurant la mort de son époux, le roi François II. Plus loin, le même auteur cite d'autres stances, empreintes du sentiment le plus poétique et le plus tendre, qu'il attribue à

Marie Stuart elle-même. M. le docteur Galy établit, d'après les données du manuscrit heureusement retrouvé : 1° que tous les vers cités par Brantôme font partie d'un même poème; 2° que ce poème ne peut être l'œuvre de la reine d'Écosse, car elle y paraît sous le nom de Déesse de beauté; qu'il n'était jusqu'ici que très incomplètement connu, le manuscrit de Périgueux contenant plusieurs strophes inédites. Par ce court aperçu, on voit que l'opuscule de M. le docteur Galy présente à tous les points de vue un sérieux intérêt.»

M. de Longpérier présente, au nom de M. Michel Amari, membre associé de l'Académie, un fascicule de l'ouvrage intitulé : *Les inscriptions arabes de la Sicile transcrites, traduites et expliquées* (Palerme, 1879, grand in-8°) : «De très bonnes photographies sont jointes à l'ouvrage et permettent de suivre l'auteur comme si l'on avait les monuments originaux sous les yeux. Le texte le plus ancien des inscriptions funéraires auxquelles ce fascicule est consacré remonte à la fin du IVe siècle de l'hégire. Je n'ai pas besoin de dire, ajoute M. de Longpérier, que le commentaire est excellent, comme tous les travaux de notre savant confrère.»

M. Delisle fait hommage, de la part de l'auteur, d'une *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, publiée avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel, par M. Siméon Luce (Paris, 1877, in-8°).

«La Chronique que M. Luce vient de publier pour la Société des anciens textes français est, dit M. Delisle, un document original qui ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de la Normandie au XVe siècle. Mais l'appendice que l'éditeur y a ajouté est beaucoup plus important. Il consiste en un grand nombre d'actes originaux qui attestent à la fois l'acharnement des Anglais à s'emparer du Mont-Saint-Michel, et les efforts surhumains au prix desquels les Normands conservèrent cette place au roi Charles VII. Le recueil fourni par M. Luce fait connaître dans les moindres détails un épisode très curieux et jusqu'à présent très obscur de la guerre de Cent ans. Il montre aussi quelles ressources les débris des archives de la Chambre des comptes présentent aux historiens qui savent les rechercher et les interroger.

«On trouvera, dans le nouvel ouvrage de M. Siméon Luce, l'abondance d'informations et la sûreté de critique qui ont assuré le succès de l'Histoire de Du Guesclin et de l'édition de Froissart.»

M. Bréal offre, au nom de M. Barth : *Les religions de l'Inde* (Paris, 1879, in-8°). Ouvrage fait sur les documents originaux, comprenant le développement de la religion indienne depuis les Védas jusqu'aux croyances modernes.

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, 82e à 94e livraison (Paris, 1879, grand in-8°).

Annales de philosophie chrétienne. Octobre-novembre 1879 (Paris, in-8°).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. Septembre 1879 (in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française publiée par le chanoine Martigny. 3e série, 4e année, n° 2 (Belley, 1879, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. 1er trimestre 1879.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. Juillet-septembre 1879 (Saint-Omer, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 3e trimestre 1879 (in-8°).

Journal asiatique. Août-septembre 1879 (in-8°).

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XX, livraison 1 (Genève-Paris, 1879, in-8°).

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1878, 4e série, t. XI.

Mémoires de la Société archéologique d'Agram, 1re année, livraison 4, 1879 (in-8°).

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 4e série, t. IX (Paris, 1878, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger. Septembre-octobre 1879 (Paris, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London. Décembre 1878 (Londres, in-8°).

Revue archéologique. Septembre 1879 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, 13e année, 52e livraison, 1er octobre 1879 (In-8°).

Revue africaine. Mai-juillet (in-8°).

Revue géographique internationale. Août-septembre 1879 (in-4°).

Revista del Liceo artistico litterario de Manila. Nos 2 et 3 (Manille, 1879, in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München. Parties II et III (1879, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

Abbaye cistercienne de Perseigne, p. 86.

Abhandlungen der historischen Classe; — *der philosophisch-philologischen Classe der Königlich-Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, p. 188.

Abou'l-Walid Merwan Ibn Djanah de Cordoue (Opuscules et traités d'), p. 495.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (Précis analytique des travaux de l'), p. 98.

Actes des martyrs. Voy. Edm. Le Blant.

Adda (Mis d'). *Indagini storiche, artistiche e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca*, p. 494.

Administration (L') du royaume de Naples établie par Louis XII. Voy. Boislisle.

Administration féodale dans le Languedoc (Étude sur l'), p. 80.

Aeneida, or critical, etc., p. 474.

Afrique équatoriale (Extraits d'un journal de voyages des missionnaires d'Alger aux grands lacs de l'), p. 100, 162.

Agenais (Le comté d') au xe siècle, Gombaud et son épiscopat, p. 257.

Aigues-Mortes (Mémoires sur le *Port d'*), p. 81.

Albert (Maurice). Fouilles près de Tusculum, p. 99.

Algérie (La préhistoire en), p. 493.

Allard. *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 172.

Amari. *Les inscriptions arabes de la Sicile*, p. 498.

Amedeo VI (Il conte) di Savoia a Modena, p. 76.

Angers (Le château d'), p. 491.

Angers (Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'), etc. Voy. De Lens.

Animaux (Des) symboliques dans leur relation avec les points de l'espace chez les Américains, p. 89.

Anjou (Sur la place qu'occupent le droit germain, le droit romain et le droit canonique dans les coutumes de l') et de l'Orléanais. Voy. Viollet.

Annales de philosophie chrétienne, p. 97, 188, 499; — *de la Faculté des lettres de Bordeaux*, p. 162, 499; — *de la Société d'agriculture, industrie, etc., du département de la Loire*, p. 187.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, p. 173.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, p. 188; — *de l'Université catholique de Louvain*, p. 188.

Anthropologie de la France, p. 266.

Antiquaries of London (List of the Society of), p. 250.

Antiquités nationales. Commission, p. 2. — Ouvrages envoyés au concours, p. 4 et 5, 257, 258, 261, 262, 263, 266, 268. — Récompenses accordées, p. 111, 373. — Rapport, p. 194. — Conditions du concours, p. 376.

Antiquités (Essai sur les collections italiennes d') jusqu'à la mort de Paul II, p. 166.

Antiquités, médailles et monnaies exposées au palais du Trocadéro en 1878, Voy. Dutuit.

Antiquités scythiques. La grande couronne du trésor de Novotscherkask, p. 486.

Aphrodite (La naissance d'). Voy. de Witte.

Apocalypse (Sur un *Manuscrit de l'*). Voy. Delisle.

Apollon (Découverte au Mont-Cassin de la base de l'ancien temple d'), p. 200.

Apophtegmes ou *Sentences de Khodja-Ahmed-Yessèvy*, p. 95.

Arabe vulgaire (Candidats à la chaire d'), p. 19.

Arabes (Étudier les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les) du IIIe *au* VIIIe *siècle de l'hégire, etc.* Sujet de prix, p. 379.

Arbellot (L'abbé). *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*, p. 4. — Antiquités, récompense, p. 111, 373.

Arbois de Jubainville (D'). Mémoire sur *les finales irlandaises*, p. 78. — *Le Dieu de la mort et les origines mythologiques de la race celtique*, p. 88. — *Documents inédits concernant quelques-uns des premiers intendants de Champagne*, p. 176.

Archæologie der Kunst (Handbuch der), p. 84.

Archéologie dite préhistorique (Observations critiques sur l'), p. 84.

Archevêque d'Alger (Mgr l'). *Extraits d'un journal de voyages des missionnaires d'Alger aux grands lacs de l'Afrique équatoriale*, p. 100, 162.

Archevêque de Paris (Mgr l'). Prières publiques, p. 6.

Archiv für Osterreichische Geschichte, p. 188.

Archives départementales (Musée des), p. 244.

Archivistes paléographes (Liste des), p. 11, 383.

Aristote (Traduction française des *Éthiques*, des *Politiques* et des *Économiques* d'). Voy. Delisle. — (Recherches sur les *Économiques* d'). Voy. Egger.

Armoiries des villes, bourgs, etc., contenues dans l'Armorial général de d'Hozier (Indicateur des), p. 477.

Arriçala fy'lkadhaî ouelkadari, ou traité du décret et de l'arrêt divins, p. 246.

Art (L') à la cour des papes. Voy. Müntz.

Art (L') égyptien d'après les dernières découvertes, p. 249.

Art (L') païen sous les empereurs chrétiens, p. 172.

Arts en France (La Renaissance des), p. 162.

Asclépios (Le culte d') à Athènes, etc. Voy. Paul Girard.

Assurbanipal (Syllabaires d'). Voy. Halévy.

Assyrie et Chaldée, p. 93.

Athènes et Rome (Écoles françaises d'). Commission, p. 2. — Rapport sur les travaux de l'année 1878, p. 22, 102, 261, 320-355. — Communications diverses, p. 10, 12, 15, 89, 90, 91, 99, 110, 111, 165, 171, 178, 194, 197, 202, 257, 267.

Athènes, Rome, Paris. L'histoire et les mœurs, p. 79.
Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino, p. 181, 254.
Atticæ (De titulis christianis antiquissimis), p. 178.
Aubé. *Le christianisme de Marcia*, mémoire, p. 6, 173.
Aucoc. *Lois de la Suède antérieures au* XVI*e siècle*, p. 2.
Ausone (Sur *trois corrections au texte des poésies d'*), p. 197.
Autriche-Hongrie (Hist. de l'), p. 164.
Avenay (Histoire de l'abbaye d'), p. 268.
Aymonier. *Dict. khmêr-français*, p. 162.
Azaïs (L'abbé). *Le collège de Nîmes*, p. 262.

B

Backer (R. P. de). Anciens *Gestes des évêques de Cambrai*, p. 195.
Bacquès. *Souvenirs du Béarn, notes archéologiques, etc.*, p. 252.
Baptême (Iconographie du), p. 185.
Barbier de Meynard. Publication des *Historiens arabes des Croisades*, p. 6. — Membre de la Commission du prix Bordin, p. 259.
Barclay Head. Partage le prix de numismatique, p. 373.
Barth. *Les religions de l'Inde*, p. 498.
Basset. *Le poème de Çabi, en dialecte Chelha*, p. 244.
Baudry. Candidature, p. 110. — Élu membre libre de l'Académie, p. 112, 193; — membre de la Commission du prix Gobert, p. 268.
Bayet. *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient, avant la querelle des iconoclastes*, p. 178. — *De titulis Atticæ christianis antiquissimis*, p. 178.
Béarn (Souvenirs du), notes archéologiques, etc., p. 252.
Beaudouin. *Étude sur le dialecte chypriote*, p. 110. — *Voyage dans l'île de Chypre*, p. 194.
Beaurepaire (De). *Notice biographique sur Raymond-Bordeaux*, p. 93.
Belgique (Bibliothèque royale de). Demande de publications, p. 196.
Bellomayre (De). Inauguration de la statue de Berryer, p. 6.
Bergaigne. *La rhétorique et la poésie dans les livres des Védas*, p. 201, 202. — Traduction d'un drame intitulé : *Nâgânanda*, p. 490.
Berger. Prolongation de séjour à Rome, p. 257.
Berger (Ph.). *L'écriture et les inscriptions sémitiques*, p. 495.
Bergh (Van den). Inscription de Corneto Tarquinia, p. 100.
Berlin (Le traité de) annoté et commenté, p. 76.
Bernardakis. *Symbolæ criticæ et palæographicæ in Plutarchi Vitas parallelas et Moralia*, p. 249.
Berryer (Inauguration de la statue de), p. 6.
Bertin. *La fondation de l'ancien port de Cherbourg*, p. 243.
Bertrand (L'abbé). *Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent-Josse Le Clerc*, p. 89.
Bertrand (Alexandre). Photographie du moulage de l'inscription de Todi, p. 22. — Épée en bronze trouvée dans les Côtes-du-Nord, *ibid.* — Observations, à ce sujet, de MM. de

Saulcy, G. Perrot et Desnoyers, p. 23. — Bijoux découverts à Jouy-le-Comte, p. 99. — Groupe de *divinités gauloises*, p. 266, 268.

Bertrand de Born (Vie de), p. 165.

Bertrand d'Echaus, évêque de Bayonne (Trois lettres inédites de), p. 481.

Bès. Sur quelques représentations du dieu grotesque appelé Bès par les Égyptiens. Voy. Heuzey.

Bible en langue d'oïl, etc. (Faire connaître les versions de la), sujet du prix ordinaire, p. 376.

Bibles de Théodulfe (Les), p. 93.

Bibliographie aristotélique, etc., de tous les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote, sujet de prix, p. 381.

Bibliographie raisonnée des documents, etc., relatifs à l'histoire d'une province, sujet de prix, p. 381.

Bibliotheca Bervoniensis, p. 477.

Bibliotheca Sinica, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois, p. 181.

Bibliothèque de l'École des Chartes, p. 97, 188, 254.

Bladé. *Poésies populaires en langue française, recueillies dans l'Armagnac et l'Agénois*, p. 479.

Blanc. *Voie romaine qui joignait Embrun à Cimiez*, p. 14. — *Position des ports antiques entre le Var et la Roya*, p. 26, 64-73. — *Inscriptions grecques de Saïda*, p. 172.

Blancard. *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, p. 258.

Blanchère (De la). Prolongation de séjour à Rome, p. 257.

Boislisle (De). *L'administration du royaume de Naples établie par Louis XII*, p. 9. — *Mémoires de Saint-Simon*, p. 492.

Boissonnade. Décision ministérielle relative à l'exécution de son buste, p. 14, 22, 194.

Bompois. *Monnaies d'argent frappées à Héracléa de Bithynie*, p. 172. — *Diobole inédit du tyran Satyros*, p. 172.

Bonnardot. *Histoire générale de Paris. Les métiers et corporations, etc.*, p. 268.

Books of the East (The sacred), p. 187.

Borghese (La Tirannide), p. 94.

Borghesi (Œuvres de), p. 175.

Bordeaux (Étude sur les inscriptions antiques du musée de), p. 83.

Bordin (Prix). Mémoires envoyés au concours, p. 3, 5, 258, 268. — Commission, p. 259. — Récompenses accordées, p. 259, 374. — Sujet retiré du concours, p. 374. — Sujets prorogés ou proposés, p. 374, 378, 379.

Boucher de Molandon. *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, etc.*, p. 268.

Bougard. *Bibliotheca Bervoniensis*, p. 477.

Bouillier. *L'Institut et les Académies de province*, p. 86.

Bourbon-l'Archambault (Le château de), p. 84.

Bournon. Archiviste paléographe, p. 11, 383.

Bréal. Interprétation nouvelle de l'inscription osque de la Table de Bantia, p. 103, 202; — *de la Table d'Agnone*, p. 193.

Brocchinis. Publications, texte grec, p. 476.

Bruges (Coutume du franc de), p. 474.

Brunet (Prix). Mémoires envoyés au concours, p. 3. — Prix décerné, p. 110, 374. — Commission, p. 259. — Conditions du concours et sujets proposés, p. 381.

Brunswik. *Le traité de Berlin annoté et commenté*, p. 76.
Buch (Das) der Schrift, enthaltend die Schriften und Alphabete aller Zeiten, etc., des gesammten Erdkreises, p. 83.
Buddha Gayá, the hermitage of Sákya Muni, p. 197, 248.
Bueil (Monuments funéraires épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de). Voy. Hucher.
Bühler. Manuscrits sanscrits offerts à l'Académie, p. 490.
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 97, 188; — *de la Société des antiquaires de l'Ouest*, p. 97, 188, 255, 499; — *de la Société des agriculteurs de France*, p. 97, 254; — *de correspondance hellénique*, p. 188, 243; — *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, p. 188, 254, 499; — *d'archéologie chrétienne*, p. 188, 254, 499; — *de la Société d'agriculture, etc., de la Haute-Saône*, p. 188; — *de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 188; — *de la Commission centrale de statistique du royaume de Belgique*, p. 188; — *de la Société héraldique et généalogique de France*, p. 255; — *de la Société des antiquaires de la Morinie*, p. 499.
Bullettino di archeologia cristiana, p. 97, 255.

C

Caillemer. *Le droit de succession légitime à Athènes*, p. 486.
Caligny (M[is] de). *La fondation de l'ancien port de Cherbourg*, p. 243.
Caligny (Anténor Hüe de). Mémoire sur la milice des Romains, rédigé à la demande de Vauban, p. 243.
Cambrai (Notice sur les anciens *gestes des évêques de*). Voy. R. P. de Backer et de Smedt.
Caplet (Dom Anselme). Découverte, au Mont-Cassin, de la base de l'ancien temple d'Apollon, p. 200.
Carte ethnographique de la France. Voy. Lagneau.
Cartier Saint-René. *Histoire du duché-pairie de Charost et de la seigneurie de Mareuil*, p. 3.
Casati. Notice sur le *Musée du château de Rosenborg en Danemark*, p. 85. — Estampage de l'inscription étrusque de Corneto-Tarquinia, p. 103. — Sarcophage étrusque de Chiusi, p. 493.
Castan. *Musées de Besançon. Catalogue des peintures, dessins et sculptures, par J. F. Lancrenon, etc.*, p. 88. — *Les origines du Festin des Rois à Besançon*, p. 92. — *La mort de François I*er *et l'avénement de Henri II d'après les dépêches secrètes, etc.*, p. 172. — *Le compositeur musical Guillaume du Fay*, p. 172. — Sur un *missel franc-comtois de la Bibliothèque de la Chambre des députés*, p. 192, 204-210.
Castellani. Demande d'un exemplaire de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 105. — Candidat au titre de correspondant, p. 265.
Castes dans l'Inde (Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement des), sujet de prix, p. 379.

Cataloghi dei Codici orientali di alcune biblioteche d'Italia, p. 97.
Catalogue des livres orientaux et autres composant la bibliothèque de feu M. Garcin de Tassy, p. 77; — *de la collection d'antiquités de M. Ch. Paravey*, p. 86; — *des peintures, dessins, etc., de Lancrenon*, p. 88; — *des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, p. 92; — *d'une collection de livres et de manuscrits provenant de la bibliothèque de M. le comte de N...*, p. 162; — *des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand*, p. 184.
Catéchisme du XIXe *siècle ou de la rénovation*, p. 163.
Celtes (Les), la Gaule celtique, p. 170.
Cérémonial (Le) de l'Université de médecine de Montpellier, p. 89.
César et le Sénat (Le différend entre), p. 245.
Cette en Languedoc (L'origine et les commencements de la ville de), p. 474.
Change (Études sur les opérations de), de crédit et d'assurances pratiquées par les commerçants et banquiers français, etc., sujet de prix, p. 379.
Chanson (La) de la croisade contre les Albigeois commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme. Voy. Paul Meyer.
Chaperon (Les Noelz de Jehan), p. 174.
Chaponneau, docteur de l'Église réformée, etc. (Notice sur Jean), p. 174.
Charencey. *Chronologie des âges ou soleils d'après la mythologie mexicaine*, p. 89. — *Des animaux symboliques dans leurs relations avec les points de l'espace chez les Américains*, p. 89.
Charles V (Institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de), sujet de prix prorogé, p. 372, 375.
Charles le Téméraire (Les armées de) dans les deux Bourgognes, p. 266.
Chauvelayes (De la). *Les armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes*, p. 266.
Cherbonneau. Candidat à la chaire d'arabe vulgaire, p. 19, 21.
Cherbourg (La fondation de l'ancien port de), p. 243.
Childerich et Chlodovech (Histoire critique des règnes de), p. 96.
Chinese currency coin and paper money (On), p. 104.
Chodzkiewicz. *Nouvelle interprétation d'une inscription cunéiforme de Persépolis*, p. 244.
Christidès. Inscriptions de Thasos, p. 7.
Christine (Reine). Notice sur son manuscrit du Vatican. Voy. Hauréau.
Christine de Pisan (Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de), sujet de prix, p. 379.
Chronologie des âges ou soleils d'après la mythologie mexicaine, p. 89.
Chypre (L'île de). Sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge, p. 81.
Chypre (Voyage dans l'île de). Voy. Beaudouin et Pottier.
Clédat. *Vie de Bertrand de Born*, p. 165. — *Chronique de Salimbene*, p. 165.
Clermont-Ferrand (Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de), p. 184.
Clermont-Ganneau. *Épigraphie juive et judéo-hellénique*, p. 86. — Notice sur une série de petits *ossuaires juifs* trouvés en Palestine, p. 99, 100, 102, 103. — Observations de M. Derenbourg à ce sujet, p. 100.
Clos. *Études sur les corporations d'arts et métiers dans les villes du Nord de la France au moyen âge*, p. 258.
Code musulman de Sidi Khalil, p. 165.
Codex aureus sive quattuor evangelia ante Hieronymum latine translata, p. 245.

Cogia Hassan (Sur l'*origine antique d'un récit inséré dans un célèbre conte arabe, l'histoire de*). Voy. Edm. Le Blant.
Coinages (The) of western Europe, p. 266.
Coins in the South Kensington Museum (A descriptive Catalogue of the Swiss), p. 80.
Collation des grades (Les anciennes universités et la), p. 249.
Collections italiennes d'antiquités jusqu'à la mort de Paul II (Essai sur les), p. 166.
Collège de Nîmes (Le), p. 262.
Colliberts (Recherches sur les). Voy. Guillouard.
Comité secret, p. 5, 11, 13, 21, 23, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 110, 111, 258, 259, 261, 263.
Commission des travaux littéraires, p. 2; — des antiquités nationales, p. 2; — des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2; — administrative, p. 2; — de comptabilité, p. 11.
Comparetti. *Frammenti inediti della Etica di Epicuro tratti da un Papiro Ercolanense*, p. 94.
Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 91, 169, 249, 476.
Concilium Constantiense, 1414-1418, p. 175.
Concours de l'Académie (Annonce des), p. 375-383.
Condom (Monographie de l'église Saint-Pierre de), p. 88.
Conestabile (Éloge funèbre du comte Giancarlo), p. 89.
Congrès archéologique de France, p. 88.
Conservation, révolution et positivisme, p. 90.
Constantine (Mémoires de la Société archéologique de), p. 491.
Construction universelle (L'esprit de la), p. 76.
Convention monétaire et arrangement relatif à l'exécution de l'article 8 de cette convention signée à Paris le 5 novembre 1878, p. 496.
Conventions et actes privés depuis les temps les plus reculés (Histoire de la forme des), p. 487.
Copenhague (Académie royale de). Publications diverses, p. 248.
Cordier. *Bibliotheca Sinica, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois*, p. 181.
Corneto (Inscriptions de cippes funéraires trouvés à), p. 10.
Corporations d'arts et métiers dans les villes du Nord de la France au moyen âge (Études sur les), p. 258.
Corpus inscriptionum indicarum, p. 250.
Corpus inscriptionum semiticarum, première feuille, p. 482.
Correspondants de l'Académie, p. 263.
Costume (Le) au moyen âge d'après les sceaux, p. 491.
Courte-Heuse (Le dernier des ducs Normands. Étude sur Robert), p. 268.
Coutumes des pays et comtés de Flandre. Quartier de Gand, p. 83.
Cracovie (Académie de). Publications diverses, p. 83, 163.
Creuse (Mission philologique dans le département de la), p. 479.
Croisades (Préface aux anciens historiens français des). Voy. P. Paris.
Croissandeau. *Le roman de la Rose, par Guillaume de Lorris, etc.*, p. 266. — *Grammaire romane du* XIIIe *siècle appliquée au roman de la Rose*, p. 266.
Cubito egizio e de' suoi geometrici rapporti colle altre unità di misura, etc. (Del primitivo), p. 162.
Culte (Le) des Divi et le culte de Rome et d'Auguste, p. 90.
Cunningham. *Corpus inscriptionum indicarum*, p. 250.

Cure-oreille d'or byzantin. Voy. Miller.

Cylindre du Musée britannique. Voy. Menant.

Cylindres orientaux du cabinet royal des médailles à la Haye, p. 175.

Çabi (Le poème de) en dialecte Chelha, p. 244.

D

Darmesteter. *Le Dieu suprême dans la mythologie indo-européenne*, p. 478.

Decombe. *Notice sur la patère d'or trouvée à Rennes en 1774*, p. 170.

Defrémery. Membre de la Commission du prix Bordin, p. 259.

Delalande-Guérineau (Prix). Ouvrages envoyés au concours, p. 266. — Conditions du concours, p. 381.

Delamont. *Histoire de la ville de Prades en Conflent, etc.*, p. 258.

Delattre (R. P.). *Les inscriptions historiques de Ninive et de Babylone*, p. 183. — Inscription punique trouvée à Carthage, p. 192, 193.

Delaunay. *Étude sur la lettre de Pline relative à la législation romaine en face du christianisme*, p. 16, 30-64. — Observations de MM. Perrot, Deloche, Jourdain et Ed. Le Blant, p. 16.

Delaville Le Roulx. Prolongation de séjour à Rome, p. 257. — Notice sur *les chartes originales relatives à la Touraine*, p. 476.

Delisle. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission du prix Brunet, p. 6; — de la Commission du prix ordinaire, p. 259; — de la Commission du prix Gobert, p. 268. — Sur un *manuscrit de l'Apocalypse*, p. 13. — Notice sur un *manuscrit de Lyon, renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque*, p. 80. — *Les Bibles de Théodulfe*, p. 93. — *Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême*, p. 102. — Sur un *livre d'heures* appartenant à M. le baron d'Ailly, p. 105, 131-133. — Communication d'une notice sur les anciens *Gestes des évêques de Cambrai*, p. 195. — Sur un *psautier du VIe siècle* appartenant à la bibliothèque de Lyon, p. 197, 231-233. — Signale une chronique romanesque jadis possédée par le président Fauchet, p. 199. — Notice sur *trois manuscrits de la bibliothèque de la ville de Leyde*, p. 201, 233-235. — Traduction française des *Éthiques*, des *Politiques* et des *Économiques* d'Aristote, p. 258, 269-270.

Deloche. Membre de la Commission administrative, p. 2; — de la Commission du prix de numismatique, p. 6.

Délos (Fouilles exécutées dans l'île de), p. 171.

Delpech. Récompense. Antiquités nationales, p. 111, 373.

Demay. *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 491.

Dèmes (Essai sur l'organisation intérieure des), p. 194.

Demolins. *Histoire de France depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, p. 96.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, p. 188.

Derenbourg. Membre de la Commission

du prix Bordin, p. 6. — Observations à propos des *ossuaires juifs* découverts par M. Clermont-Ganneau, p. 100. — *Opuscules et traités d'Abou'l-Walid Merwan ibn Djanah de Cordoue*, p. 495. — *De l'origine de la ponctuation hébraïque*, p. 495.

Deschamps de Pas. *Quelques monnaies inédites*, p. 88.

Desjardins (Abel). Élu correspondant. Remerciements, p. 2.

Desjardins (E.). *Le culte des Divi et le culte de Rome et d'Auguste*, p. 90. — Membre de la Commission pour les *nouvelles fouilles à opérer en Égypte*, p. 259. — Sur une inscription de borne milliaire romaine découverte dans le cimetière Saint-Marcel, p. 260.

Desnoyers. Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 2. — Observations à propos d'une épée en bronze présentée par M. Alex. Bertrand, p. 23. — Rapport sur les *Travaux de la Société de l'Histoire de France*, p. 482.

Dessailly. *Authenticité du grand testament de saint Remi*, p. 168.

Dessin. Mot extrait du *Dictionnaire pédagogique*, p. 176.

Dezeimeris. Élu correspondant, p. 5. — *Pierre Trichet, un bibliophile bordelais au XVIIe siècle*, p. 87. — Sur *trois corrections au texte des poésies d'Ausone*, p. 197.

Dialecte chypriote (Étude sur le). Voy. Beaudouin.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments, p. 88; — *technique universel français-arabe*, p. 90; — *archéologique de la Gaule*, p. 92; — *khmér-français*, p. 162; — *malais-français*, p. 248.

Dieu grotesque appelé Bès par les Égyptiens. Voy. Heuzey.

Dieu (Le) de la mort et les origines mythologiques de la race celtique, p. 88.

Dieu (Le) suprême dans la mythologie indo-européenne, p. 478.

Diobole inédit du tyran Satyros, p. 172.

Diplomatarium norvegicum. Recueil de lettres et de chartes pour la connaissance de la Norwège, etc., p. 245.

Divinités (Les) des sept jours de la semaine, p. 249.

Divinités gauloises (Groupe de) déposé à Saint, etc. Voy. Alex. Bertrand.

Douen. *Clément Marot et le psautier huguenot, etc.*, p. 263.

Droit germain (Sur la place qu'occupent le), le droit romain et le droit canonique dans les coutumes de l'Anjou et de l'Orléanais. Voy. Viollet.

Dumont (Albert). Sur une tête de marbre de Paros trouvée sur le versant méridional de l'Acropole, p. 16, 172.

Durand. *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises*, p. 252.

Durrieu. Registres angevins conservés aux archives de Naples, p. 19. — Prolongation de séjour à Rome, p. 257. — Restitution de la *Série des relations diplomatiques entre la France et l'Italie, pendant le règne de Charles VI*, p. 267.

Duruy. Sur l'*hellénisme à Rome*, p. 22. — *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Dioclétien*, p. 89; — *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares*, p. 97, 187, 254, 499.

Du Tillot (Épisode de la vie de Guillaume), p. 254.

Dutuit. *Collection d'antiquités, médailles et monnaies, exposée au palais du Trocadéro en 1878*, p. 96.

E

École juive de Lunel au moyen âge (Étude sur l'), p. 76.
Économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains, etc., sujet de prix, p. 378.
Économiques d'Aristote (Recherches sur les). Voy. Egger.
Écriture (L') et les inscriptions sémitiques, p. 495.
Écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie, etc. (Étude d'histoire littéraire sur les), sujet de prix prorogé, p. 374, 379.
Egger. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2 : — de la Commission du prix Brunet, p. 259. — *Socrate considéré comme l'auteur d'un nouveau genre de littérature en Grèce,* p. 108, 109. — *Histoire des livres,* p. 163. — *Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les enfants,* p. 163. — Recherches sur les *Économiques d'Aristote,* p. 263.
Égypte (Programme de *nouvelles fouilles à opérer en*). Voy. Mariette.
Égyptiens (Quelques navigations des) sur la mer Érythrée, p. 79.
Éloge funèbre du comte Giancarlo Conestabile, p. 89.
Encyclopedia britannica (Extrait de la nouvelle édition de l'), p. 80.
Enfants (Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les). Voy. Egger.
Engel. Inscriptions de cippes funéraires trouvés à Corneto, p. 10. — Monnaie normande inédite, p. 10. — Monuments découverts près du mont Testaccio. Estampages, p. 12. — *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace. Étude sur les grandes collections de numismatique de l'Allemagne,* p. 15, 89, 90. — Prolongation de séjour à Rome, p. 257.
Engelhardt. *Du régime conventionnel des fleuves internationaux, etc.,* p. 483.
Épigraphie attique (Éléments d'). Formules usitées dans les décrets du conseil et du peuple. Voy. Hauvette-Besnault.
Épigraphie juive et judéo-hellénique, p. 86.
Épopée chaldéenne (Un épisode de l'), p. 177.
Esclavage dans l'antiquité (Histoire de l'). Voy. H. Wallon.
Estienne (Henri). *Apologie pour Hérodote,* p. 246.
État (L'), l'Église et les réformes, p. 243.
États généraux (Recherches sur les premiers) et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle, p. 88.
Éthiques, Politiques et *Économiques* d'Aristote. Traduction française. Voy. Delisle.
Ethnographie des peuples étrangers à la Chine. Voy. Marquis d'Hervey de Saint-Denys.
Etica di Epicuro (Frammenti inediti della) tratti da un Papiro Ercolanense, p. 94.
Études accadiennes, p. 169; — *cunéiformes,* p. 169.
Eudoxe (Hypothèses astronomiques d'), de Callipe, d'Aristote et de leur école, p. 197.

Euripide (Nouveau papyrus contenant un fragment inédit d'), p. 198, 493. — *Sept tragédies d'Euripide*, p. 496.

Eustathe, archevêque de Thessalonique (Étude sur la vie et les écrits d'), sujet de prix, p. 379.

F

Fabiani. Opuscules d'épigraphie sémitique, p. 495.

Fabretti. *Éloge funèbre du comte Giancarlo Conestabile*, p. 89.

Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, etc., p. 111.

Farnésine (Découverte d'une quatrième chambre peinte dans les terrains de la). Voy. Geffroy.

Fauchet (Chronique romanesque jadis possédée par le président). Voy. Delisle.

Faucon. Archiviste paléographe, p. 11, 383.

Favre (L'abbé). *Grammaire de la langue malaise*, p. 248. — *Dictionnaire malais-français*, p. 248.

Fazio. *Il bello scrivere italiano, etc.*, p. 475.

Fermat. Notice biographique, p. 162.

Festin des rois à Besançon (Les origines du), p. 92.

Figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre, p. 176.

Figurines babyloniennes conservées au Musée du Louvre, p. 263.

Filon. Don au Musée de Saint-Germain d'un groupe de *divinités gauloises*, p. 266.

Finales irlandaises (Mémoire sur *les*), p. 78.

Finot. *Les affranchissements de la mainmorte dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté*, p. 251, 268. — *La mainmorte dans la terre de l'abbaye de Luxeuil*, p. 251, 268.

Fiorelli. *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia*, p. 15, 90.

Flach. *La table de bronze d'Aljustrel, étude sur l'administration des mines au Ier siècle de notre ère*, p. 86.

Fleury (G.). *Abbaye cistercienne de Perseigne*, p. 86.

Fleury (P. de). *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana*, p. 4. — Antiquités, récompense, p. 111, 373.

Fleuves internationaux (Du régime conventionnel des), p. 483.

Flourac. Archiviste paléographe, p. 11, 383.

Foucard (Cesare). Publications diverses, p. 76.

Foucaux. Traduction du drame sanscrit *Vikramorvaçi*, p. 494.

Fould (Prix). Conditions du concours, p. 379.

Fournier. Archiviste paléographe, p. 11, 383.

France (Histoire de) depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, p. 96.

France (Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de), p. 482.

Franche-Comté (Catalogue des manuscrits relatifs à la), p. 494.

François Ier (La mort de) et l'avénement de Henri II, d'après les dépêches secrètes, etc., p. 172.

G

Gaidoz. *Esquisse de la religion des Gaulois, etc.*, p. 95.
Galileo Galilei (Nuovi documenti inediti del processo di), p. 163.
Gallia christiana (Notes additionnelles et rectificatives au). Voy. De Fleury.
Galy. *La chanson de Marie Stuart d'après un manuscrit de la bibliothèque de Brantôme*, p. 497.
Garcin de Tassy (Catalogue des livres orientaux et autres composant la bibliothèque de feu M.), p. 77.
Gâtinais (Monuments religieux, civils et militaires du), p. 263.
Gaule (Dictionnaire archéologique de la), p. 92.
Gaulois (Esquisse de la religion des), p. 95.
Gazette archéologique, p. 82, 91, 167, 177, 253, 496.
Gebhart. *Les origines de la Renaissance en Italie*, p. 169.
Geffroy. Cours spéciaux et École supérieure des sciences économiques fondés à Rome, p. 2. — Inscription trouvée à Mineo, p. 6, 99. — Statue découverte à Porto d'Anzio, p. 9, 15. — Inscriptions trouvées à Corneto, p. 10, 20. — Dessins de divers objets en bronze de provenance gauloise. Communication à ce sujet, p. 12. — Monuments découverts près du mont Testaccio. Estampages, p. 12, 15. — Communications diverses, p. 15, 19, 22, 101, 102, 105, 109, 202. — Découverte à Rome de trois statues, de quelques peintures et de plusieurs pavés de mosaïque, p. 24. — Découverte à Rome d'un égout antique, p. 24. — Fragment de vase, p. 24. — Inscription de la *Porta del popolo*, p. 24. — Rapport sur une fouille près de Tusculum, p. 99. — Découverte d'une quatrième chambre peinte dans les terrains de la Farnésine, p. 111, 149-154.
Genèse du langage (Premier essai sur la) et le mystère antique, p. 176.
Germain. *Le cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier*, p. 89. — *Les pèlerins de la science à Montpellier*, p. 89. — *La médecine arabe et la médecine grecque à Montpellier*, p. 176. — *Le temporel des évêques de Maguelon et de Montpellier*, ibid. — *Histoire de l'Université de Montpellier*, p. 258, 259.
Germer-Durand. *Enceintes successives de Nîmes, etc.*, p. 4.
Gestes des évêques de Cambrai (Notice sur les anciens). Voy. R. P. de Backer et de Smedt.
Gierretiera (Lo statuto della compagnia della) istituita da Edoardo III, p. 76.
Girard. Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2.
Girard (Paul). *Le culte d'Asklépios à Athènes, etc.*, p. 110.
Giry. Second prix Gobert, p. 108, 373.
Gloses bretonnes (Notes sur d'*anciennes*), p. 107.
Gobert (Prix). Ouvrages envoyés au concours, p. 3, 5, 263, 268. — Prix décernés, p. 108, 373. — Commission, p. 268. — Conditions du concours, p. 377.
Goergens. *Arabische Quellenbeiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, p. 186.
Gottwaldt. *Recueil des apophtegmes ou sentences de Khodja-Ahmed-Yessèvy*, p. 95. — *Histoire des prophètes*, p. 95.

Goupil (Albert). Inscriptions himyaritiques recueillies dans le Yémen, p. 22.

Gozzadini. *Découverte archéologique aux environs de Bologne*, p. 92.

Graffiti araméens découverts à Rome, p. 495.

Grágás. Recueil de lois danoises publiées d'après le manuscrit d'Arnamagnæ, p. 244.

Grammaire de la langue malaise, p. 248.

Grammaire romane du XIII*e siècle appliquée au Roman de la Rose*, p. 266.

Grandmaison (De). *Tours archéologique*, p. 4.

Guérin. *Topographie de l'ancienne Tyr*, p. 105, 107, 133-137.

Guessard. Membre de la Commission du prix Brunet, p. 6.

Guillaume des Roches (Mélanges d'archéologie comprenant les sceaux de), etc., p. 266.

Guillaume du Fay (Le compositeur musical), p. 172.

Guillouard. *Recherches sur les Colliberts*, p. 4. — Antiquités, récompense, p. 111, 373.

Guiraud. *Le différend entre César et le Sénat*, p. 245.

Guyard. *Arriçala fy'lkadhaî ouelkadari*, p. 246. — *Traité de la prédestination et du libre arbitre*, p. 246. — Candidat à la chaire d'arabe vulgaire, p. 19, 21.

Guyot. *Rapport sur la convention monétaire et l'arrangement relatif à l'exécution de l'article 8 de cette convention signée à Paris le 5 novembre 1878*, p. 496.

H

Habitation (L') à toutes les époques, p. 483.

Hainaut (Coutumes du pays et comté de), p. 249.

Halévy. *Les Syllabaires d'Assurbanipal*, p. 8, 9, 22, 26, 100. — *La Massore assyrienne et l'origine des points voyelles*, p. 199, 200. — Récompense, concours Bordin, p. 261, 374.

Handbuch der Archæologie der Kunst, p. 84.

Hauréau. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission du prix ordinaire, p. 259; — de la Commission du prix Gobert, p. 268. — Notice sur une pièce contenue dans le manuscrit de la reine Christine au Vatican : observations de M. G. Paris à ce sujet, p. 21.

Haussoullier. *Essai sur l'organisation intérieure des dèmes*, p. 194.

Haute-Saône (Esquisse préhistorique sur le département de la), p. 474.

Hauvette-Besnault. *Éléments d'épigraphie attique. Formules usitées dans les décrets du conseil et du peuple*, p. 111.

Hellénisme (L') à Rome. Voy. Duruy.

Henry. *Opusculum de multiplicatione et divisione sexagesimalibus, Diophanto vel Pappo attribuendum*, p. 244. — *Lettres inédites de Mme de Lafayette, de Mme Dacier, de Bossuet, etc.*, p. 488. — *Mémoire sur l'origine de quelques notations mathématiques*, p. 489.

Hérodote (Nouveau fragment d'un commentaire sur le second livre d'), p. 181.

Hérodote (Apologie pour), p. 246.

Hervey de Saint-Denys (Le marquis d'),

Membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 6. — Présente le second fascicule du tome II de son *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, p. 16, 90. — Rapport sur le concours Stanislas Julien, p. 104. — Sur une *Notice* de M. Strindberg concernant les *relations de la Suède avec la Chine et les pays tartares, depuis le milieu du* XVII*e siècle jusqu'à nos jours*, p. 108, 137-140.

Hervieu. *Recherches sur les premiers États généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du* XIV*e siècle*, p. 88.

Hésiode (Quelques idées sur la Théogonie d'), p. 89.

Heuzey. Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2. — Sur quelques *représentations du dieu grotesque appelé Bès par les Égyptiens*, p. 108, 140-149. — *Les figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, p. 176. — *Série de figurines babyloniennes conservées au Musée du Louvre*, p. 263, 265. — Désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle de l'Institut, p. 266.

Hignard. *Quelques idées sur la Théogonie d'Hésiode*, p. 89.

Homolle. *Fouilles exécutées dans l'île de Délos*, p. 171.

Honolulu (Publications de l'île d'), p. 176.

Houdoy. *Les imprimeurs lillois*, p. 170.

Houssaye (Henri). *Athènes, Rome, Paris. L'histoire et les mœurs*, p. 79.

Huart. *Notes prises pendant un voyage en Syrie*, p. 185.

Hucher. *Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie, etc.*, p. 3, 181. — *Monuments funéraires épigraphiques, etc. de la famille de Bueil*, p. 4. — *L'émail de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans*, p. 4. — *Calques des vitraux de Saint-Étienne, etc.*, p. 4. — Candidat au titre de correspondant, p. 265. — *Iconographie du roi René, de Jeanne de Laval, etc.*, p. 266. — *Mélanges d'archéologie, etc.*, p. 266. — L'inscription du *vase de Montans*, p. 266. — Récompense, antiquités nationales, p. 111, 373.

Hugo (Le comte Léopold). Sur quelques passages de *Pline l'Ancien*, p. 111.

Hypothèses astronomiques de Platon, d'Eudoxe, de Callipe, d'Aristote et de leur école. Voy. Th.-Henri Martin.

I

Idiomes pyrénéens de la région française (Études sur les), p. 77.

Idyllia aliaque poemata, p. 163.

Impôts indirects chez les Romains, etc. (Étude historique sur les), sujet du prix ordinaire, p. 375.

Imprimeurs lillois (Les), p. 170.

Indagini storiche, artistiche e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca, p. 494.

Inde (Les religions de l'), p. 498.

Inscriptions. Inscription trouvée à Minéo, p. 6. — Inscriptions de Thasos, p. 7. — Inscription en langue gauloise trouvée à Paris. Voy. Vacquer. — Inscriptions de cippes funéraires trouvés à Corneto, p. 10, 20, 103. — Inscription gravée sur une cloche du bourg de Valangin, en Suisse, p. 13. — Inscriptions hymiaritiques

recueillies dans le Yémen, p. 22. — Inscription de Todi, p. 22; — de la Porta del popolo. Voy. Geffroy. — Inscriptions antiques du Musée de Bordeaux. Voy. Ch. Robert. — Inscription osque de la Table de Bantia. Voy. Bréal. — relevée sur une pagode en ruines, p. 105, 196. — Inscriptions grecques de Saïda, p. 176; — antiques conservées au Musée de Cluny. Voy. Mowat. — Les inscriptions historiques de Ninive et de Babylone, p. 183. — Inscription punique trouvée à Carthage, p. 192, 193. — Inscriptions pour les mairies. Voy. Nicolini. — Inscription osque de la Table d'Agnone, p. 193; — trouvée à Grenoble, p. 193. — Inscriptions gréco-égyptiennes du Musée de Boulaq, p. 195; — hiéroglyphiques copiées en Égypte, p. 243. — Inscription cunéiforme de Persépolis, p. 244. — Inscriptions runiques sur des anneaux de l'Église de Forsa, dans l'Helsingland du Nord, p. 245. — Inscription de borne milliaire romaine découverte dans le cimetière de Saint-Marcel. Voy. E. Desjardins. — du vase de Montans. Voy. Hucher. — L'inscription de Bavian, p. 484. — Inscriptions arabes de la Sicile, p. 498.

Inscriptionum indicarum (Corpus), p. 250. — *Semiticarum*, p. 482.

Institut archéologique de Rome. Cinquantième anniversaire, p. 99.

Institut (L') et les Académies de province, p. 86.

Institutions municipales (Études sur les). Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions, jusqu'au XIVe siècle. Voy. Giry.

Institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V, sujet de prix prorogé, p. 372, 375.

Instruction publique (Le Ministre de l'). Communications, p. 14, 19, 22, 102, 105, 110, 193, 194, 196, 257, 266.

Intendants de Champagne (Documents inédits concernant quelques-uns des premiers), p. 176.

Introduction au recueil de fac-simile d'anciens monuments géographiques. Voy. Jomard.

Inventaire du mobilier de Charles V, p. 91.

Investigateur (L'), *journal de la Société des études historiques*, p. 255.

Islande (Description historique et topographique de l'), p. 168.

Israël (Histoire d'), p. 179.

Italie méridionale (Voyage dans l'). Voy. F. Lenormant.

J

Jadart. *Dom Jean Mabillon, étude suivie de documents inédits sur sa vie, etc.*, p. 164.

Jaffa (Les comtes de), p. 192.

Jean Reynaud (Décret autorisant l'Académie à accepter la donation faite par Mme Ve), p. 100. — Conditions du concours, p. 382.

Jeanne d'Arc (La famille de), son séjour dans l'Orléanais, etc., p. 268.

Jérôme (Étude grammaticale et lexicographique de la latinité de saint), sujet du prix ordinaire, p. 376.

Jésus (Une société de), au XVe siècle, p. 474.

Jomard. *Introduction au recueil de fac-*

simile d'anciens monuments géographiques, p. 96.
Jourdain. Membre de la Commission administrative, p. 2 ; — de la Commission du prix Gobert, p. 268.
Journal asiatique, p. 97, 188, 255, 499.
Junghans. *Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, p. 96.
Juridiction (La) commerciale à Lyon, sous l'ancien régime, p. 171.

K

Kalevala (Le), épopée nationale de la Finlande et des peuples finnois, p. 475.
Keary. *The coinages of western Europe*, p. 266.
Khalifat (Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le), sujet du prix ordinaire, p. 375.
Khalil (Code musulman de Sidi), p. 165.
Khodja-Ahmed-Yessèvy (Apophtegmes ou sentences de), p. 95.
Kœnig (L'abbé). *Saint-Eustache. Histoire et visite de l'église*, p. 261.
Kohistan (Le), le Ferghanah et Kouldja, p. 83.
Kohler. Archiviste paléographe, p. 12, 383.
Koumanoudis. Élu correspondant, p. 10.
Kreuzzüge (Arabische Quellenbeiträge zur Geschichte der), p. 186.

L

Labarte. *Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 91.
Laboulaye. Quitte le fauteuil de président, p. 1. — Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2.
Lafaye. Prolongation de séjour à Rome, p. 257.
Lafons-Mélicocq (Prix). Conditions du concours, p. 380.
La Font (De). Inscription relevée sur une pagode en ruines, p. 105, 196.
Lagneau. *Carte ethnographique de la France*, p. 265, 268. — *Anthropologie de la France*, p. 266.
Lampes égyptiennes en forme de grenouille. Voy. Edm. Le Blant.
Landfriede (Notice sur un sceau de) du XIVe *siècle*, p. 494.
Languedoc (Étude sur l'administration féodale dans le), p. 80.
Lantenay (De). *Lettre inédite de Peiresc, abbé de Guîtres, au cardinal de Sourdis*, p. 89.
Lar (Généalogie historique de la maison de), maison royale d'Espagne, p. 491.
Lasteyrie (F. de). Sa mort, p. 103 ; — son remplacement, p. 109, 111.
La Villemarqué (H. de). *Note sur d'anciennes gloses bretonnes*, p. 107. — *Poèmes bretons du moyen âge*, p. 169.
Le Blant (Edm.). Élu vice-président, p. 2. — Sur quelques *lampes égyptiennes en forme de grenouille*, p. 14, 27-29. — Observations de M. Maspero à ce sujet, p. 16. — Sur *quelques principes sociaux rappelés dans les conciles du* IVe *siècle*, p. 168. — *Actes des Martyrs*, p. 193, 210-217. — Sur l'*origine antique d'un récit inséré dans un célèbre conte arabe, l'histoire de Cogia Hassan*, p. 201, 202, 235-240, 477.

Le Clerc (Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent-Josse), p. 89.

Le Clerc (V^{or}). Son buste, p. 15.

Lectures on the origin and growth of religion, p. 84.

Lécythes blancs (Le culte du tombeau sur les peintures des). Voy. Pottier.

Ledrain. *Histoire d'Israël*, p. 179.

Le Fort. *Une société de Jésus au XVe siècle*, p. 474.

Léger. *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, p. 164.

Législation de Théodoric (Sur la). Voy. de Rozière.

Legislazione civile e criminale di Sicilia (Storia della), etc. etc. Voy. Vito la Mantia.

Le Hardy. *Le dernier des ducs normands; étude sur Robert Courte-Heuse*, p. 268.

Lenormant (François). *Sur des vases étrusques de terre noire*, p. 103. — *Études accadiennes*, p. 169. — *Études cunéiformes*, p. 169. — *Tre monumenti caldei ed assiri di collezioni Romane*, p. 175. — Voyage dans l'*Italie méridionale*, p. 262, 263, 286-310. — Partage le prix de numismatique, p. 373. — Calque de *graffiti* araméens, p. 495.

Lens (De). Antiquités nationales, récompense, p. 111, 373.

Leouzon-le-Duc. *Le Kalevala, épopée nationale de la Finlande et des peuples finnois*, p. 475.

Lespinasse (De). *Hist. gén. de Paris. Les métiers et corporations, etc.*, p. 268.

Letteratura francese nel medio evo (Filosofia della), p. 76.

Lettres ou extraits de lettres inédites de dom B. de Montfaucon (Choix de), p. 77.

Lettres latines chez les Grecs de l'antiquité (Étude des), p. 178.

Lettres inédites de Mme de Lafayette, de Mme Dacier, de Bossuet, etc., p. 488.

Leyde (Notice sur *trois manuscrits de la bibliothèque de la ville de*). — Voy. Delisle.

Liber Poteris communis civitatis Brixiæ, p. 84, 184.

Liège (Recueil des ordonnances de la principauté de), p. 83.

Limoges (La vicomté de), etc., p. 261.

Litteraturæ sinicæ neo-missionariis accommodatus (Cursus), p. 249.

Littérature romaine de Teuffel (Histoire de la), p. 168.

Littré. *Conservation, révolution et positivisme*, p. 90.

Livre d'heures appartenant à M. le baron d'Ailly (Sur un). — Voy. Delisle.

Livre d'heures imprimé sur vélin vers l'an 1500 et qui a été donné par l'impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello. — Voy. de Wailly.

Livres (Histoire des). Voy. Egger.

Locatelli (Projet d'épitaphe pour la tombe du curé), p. 201.

Locride (Plaque d'argent doré trouvée dans l'ancienne), p. 200.

Longpérier (De). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2; — de la Commission du prix de numismatique, p. 6; — de la Commission du prix Bordin, p. 6. — Sur la découverte de nouvelles *monnaies himyaritiques*, p. 198. — Membre de la Commission pour les *nouvelles fouilles à opérer en Égypte*, p. 259. — Observations à propos de l'inscription

d'une borne milliaire romaine, p. 260. — Sur un vase d'argent antique de la collection de M. le baron Seillière, p. 264.
Lot (Excursion archéologique dans le département du), p. 88.
Loth. *La cathédrale de Rouen, son histoire, etc.*, p. 268.
Lovatelli (Mme). Sur un *vase funéraire orné de représentations relatives aux mystères d'Éleusis*, p. 182.
Lucas (Ch.). *L'habitation à toutes les époques*, p. 483.
Luce. *Chronique du Mont Saint-Michel*, p. 498.
Lyon. *La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime*, p. 268.

M

Mabillon (Dom Jean). Étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, etc, p. 164.
Magasin d'éducation et de récréation et semaine des enfants réunis, etc., p. 163.
Mainmorte (Les affranchissements de la) dans le bailliage d'amont en Franche-Comté, etc., p. 261, 268; — *dans la terre de l'abbaye de Luxeuil*, p. 268.
Makôta Radja-Rådja ou la couronne des rois, par Bokhâri de Djohôre, p. 77.
Malines (Coutumes de la ville de), p. 474.
Manuel du voyageur, p. 84.
Manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque, p. 80.
Manuscrits de la bibliothèque de Metz, p. 174; — *de Lyon*, p. 179; — *conservés dans les bibliothèques de France et dont le catalogue n'a pas encore été imprimé*, p. 252; — *sanscrits*, p. 490; — *de la bibliothèque de la ville de Leyde*. Voy. Delisle.
Marcia (Le christianisme de). Voy. Aubé.
Marie Stuart (La chanson de), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Brantôme, p. 497.
Mariette. Lettre sur *deux stèles d'Abydos et une stèle de Saqqarah*, p. 105, 121-131. — Inscriptions gréco-égyptiennes du musée de Boulaq, p. 195. — Nouvelles fouilles à opérer en Égypte, p. 258, 261.
Marine (La) militaire de la France sous Philippe le Bel, p. 482.
Marmoutier. Dom Claude Chantelou. Cartulaire tourangeau, etc., p. 262.
Marot (Clément) et le psautier huguenot, etc., p. 263.
Martha (Jules). Fragments de deux amphores panathénaïques, p. 25. — *Étude sur les fonctions des prêtres à Athènes*, p. 110.
Martin (Th.-H.). *Hypothèses astronomiques de Platon*, p. 11, 13, 14. — *Traditions homériques et hésiodiques sur le séjour des morts*, p. 176. — *Hypothèses astronomiques d'Eudoxe, de Callipe, d'Aristote et de leur école*, p. 197, 202, 258.
Martinien (Note sur l'empereur). Voy. Mowat.
Martyrs (Actes des). Voy. Edm. Le Blant.
Mas Latrie (De). *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge*, p. 81. — *Les comtes de Jaffa*, p. 192.
Maspero. *La grenouille employée comme symbole de la résurrection*. Observa-

tions, p. 16. — *Quelques navigations des Égyptiens sur la mer Érythrée*, p. 79. — *Nouveau fragment d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote*, p. 181. — *Études égyptiennes, romans et poésies du papyrus Harris*, p. 483.

Massore (La) assyrienne et l'origine des points voyelles. Voy. Halévy.

Matérialisme (Examen critique du), p. 169.

Mathieu (L'abbé). *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 4.

Matty de Latour. *La capitale du Poitou sous les Gaulois et les Romains*, p. 4.

Maury. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 6. — Membre de la Commission pour les *nouvelles fouilles à opérer en Égypte*, p. 259.

Mazard. *Poteries antiques à vernis plombifères*, p. 174.

Médaille commémorative des services rendus par la France aux navigateurs de toutes les nations, p. 201.

Médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge (Conjectures sur les), p. 185.

Médaillons contorniates (Catalogue des), p. 486.

Médecine (La) arabe et la médecine grecque à Montpellier, p. 176.

Mèdes (Le peuple et la langue des), p. 187.

Medjerda (Exploration de la vallée de la). Voy. Ch. Tissot.

Mélampos (Sur le mythe de) et des Prœtides. Voy. de Witte.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, etc., de Toulouse, p. 77; — *de la Société des antiquaires de Picardie*, p. 97; — *de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 175; — *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, p. 188; — *de la Société archéologique d'Agram*, p. 189, 499; — *de la Société d'agriculture, commerce, etc., du département de la Marne*, p. 255; — *de la Société d'archéologie de Genève*, p. 499; — *de l'Académie de Stanislas*, p. 499; — *de la Société nationale des antiquaires de France*, p. 499.

Mémoires de Saint-Simon, p. 492.

Menant. *Les cylindres orientaux du cabinet royal des médailles à la Haye*, p. 175. — Sur un *cylindre du Musée britannique*, p. 261, 270-286.

Mertens (Fragments d'un monument antique à). Voy. Prost.

Métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe *siècle*, p. 268.

Métrage en pieds romains dans un aqueduc, à Bologne (Sur la découverte d'un). Voy. Pélagaud.

Metrical translations from sanskrit writers, etc., p. 478.

Metz (Notice sur la collection des manuscrits de la bibliothèque de), p. 174.

Meyer (Paul). *La chanson de la croisade contre les Albigeois, etc.*, p. 3. — Prix Gobert, p. 108, 373.

Michel. *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais, etc.*, p. 263.

Michot. *Histoire de la forme des conventions et actes privés dans les temps les plus reculés*, p. 487.

Milice des Romains (Mémoire sur la), rédigé par Jean-Anténor Hue de Caligny, p. 243.

Miller. Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2. — Inscriptions de Thasos, p. 7. — Membre de la Commission de comp-

tabilité, p. 11. — Sur un *cure-oreille d'or byzantin*, p. 104. — Mémoire sur des inscriptions gréco-égyptiennes du musée de Boulaq, rapportées par M. Mariette, p. 195. — Rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 261, 320-355.
Milo (La statue de), p. 248.
Minervini. Publications diverses intitulées : *Scoperte napolitane*, p. 475.
Missel franc-comtois de la bibliothèque de la Chambre des députés. Voy. Castan.
Mobilier de Charles V (Inventaire du), p. 91.
Molinier. Archiviste paléographe, p. 11, 383. — *Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc*, p. 80.
Moniteur (Le) bibliographique, p. 97.
Monnaie normande inédite. Voy. Engel.
Monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier (Recueil de documents relatifs à l'histoire des). Voy. de Saulcy. — *de Charles Ier, comte de Provence*, p. 258. — *anépigraphes attribuées indûment à la ville de Maronea, en Thrace*, p. 76, 172. — *d'argent frappées à Heraclea*, p. 76, 172. *inédites*, p. 88. — *sous Philippe le Bel et ses trois fils*, p. 168. — *himyaritiques*, p. 198.
Monnecove (S. de). *Le siège de Thérouanne et la trève de Bomy*, p. 163.
Montfaucon (Choix de lettres ou d'extraits de lettres inédites de dom B. de), p. 77.
Montpellier (Les pèlerins de la science à), p. 89. *Le cérémonial de l'Université de médecine*, p. 89. — *Histoire de l'Université*. Voy. Germain.
Mont-Saint-Michel (Chronique du), p. 498.
Mont Testaccio (Monuments découverts près du). Voy. Geffroy et Engel.
Monumenti (Tre) caldei ed assiri di collezioni Romane, p. 175.
Morts (Traditions homériques et hésiodiques sur le séjour des), p. 176.
Mowat (Robert). *Note sur quelques fragments d'inscriptions antiques conservées au musée de Cluny et sur une plaque votive découverte près de Joinville*, p. 175. — Notes et recherches sur *l'empereur Martinien*, p. 193, 217-231, 491. — Observations de M. E. Desjardins à ce sujet, p. 194.
Muir. *Metrical translations from sanskrit writers, etc.*, p. 478.
Multiplicatione et divisione sexagesimalibus (Opusculum de) Diophanto vel Pappo attribuendum, p. 244.
Müller (Max). *The sacred books of the East*, p. 187.
Müntz. *Essai sur les collections italiennes d'antiquités, jusqu'à la mort de Paul II*, p. 166. — *L'art à la cour des papes*, p. 169.
Muret (Sur la bataille de) et la tactique de la cavalerie au XIIIe *siècle*. Voy. Delpech.
Musées de Besançon. Catalogue des peintures, dessins et sculptures, par J. F. Lancrenon, etc, p. 88.
Musei d'Italia (Documenti inediti per servire alla storia dei). Voy. Fiorelli.
Musique des Grecs anciens et modernes (Quelques mots sur la), p. 251.
Mythologie égyptienne (Essai sur la). Voy. Pierret.
Mythologie (La) grecque et l'histoire de l'Europe occidentale, p. 176.

N

Nachfolger (Die) Alexanders des Grossen in Baktrien und Indien, p. 88.

Nacir Eddin. *Histoire des prophètes*, p. 95.

Nâgânanda (La joie des serpents), p. 490.

Naples (L'administration du royaume de), établie par Louis XII. Voy. Boislisle.

Naudet. Son buste, p. 14.

Naudet, membre de l'Académie. — Notice historique sur sa vie et ses travaux, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, p. 384. — Sa naissance, p. 384. — Ses succès au lycée, p. 386. — Professeur de troisième, puis de rhétorique au lycée Napoléon, p. 386. — Prix décerné en 1808 par la 3e classe de l'Institut à son *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, p. 387. — Il publie (1813) un *Essai de rhétorique ou observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins*, p. 388, — et une nouvelle édition du *Conciones*, p. 389. — Sa *Conjuration d'Étienne Marcel* (1815), p. 389. — Caractère particulier de cet ouvrage, p. 389. — En 1816, il prononce le discours latin à la distribution des prix du concours général, p. 391. — Nommé maître de conférences à l'École normale (1816), p. 392. — Obtient le prix dans le concours ouvert par la 3e classe de l'Institut sur la question : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs, jusqu'à Julien*, p. 392. — Élu membre de l'Académie (1817), p. 392. — Ses mémoires sur *l'État des personnes en France sous les rois de la première race* (1819) et sur *l'Instruction publique chez les anciens et particulièrement chez les Romains* (1822), p. 393. — Son *Mémoire sur les secours publics chez les Romains* (1827), p. 395. — Nommé en 1821 à la chaire de poésie latine en remplacement de M. Tissot, il donne sa démission en 1830, p. 397. — Publications qu'il fait paraître pendant cette période, p. 397. — Caractère de sa traduction de *Plaute*, p. 398. — Inspecteur d'académie, puis inspecteur général de l'Université, p. 399. — Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, au moment du rétablissement de cette compagnie, p. 399. Il publie dans les Mémoires de cette dernière Académie : *La police chez les Romains* et les *Récompenses d'honneur;* dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions les *Postes chez les Romains*, p. 400. — Membre de plusieurs commissions à l'Académie des inscriptions, entre autres de la Commission des inscriptions et médailles, p. 401. — Il achève, en collaboration avec Daunou, le tome XIX des *Historiens des Gaules et de la France*, commencé par Dom Brial, p. 401. — Auteur au *Journal des savants*, articles qu'il y publie, p. 403. — De la bibliothèque Mazarine, il passe à la Bibliothèque royale comme con-

servateur des imprimés et directeur du conservatoire de cet établissement, p. 404. — Nommé administrateur général, p. 405. — Son administration, procès qu'il engage pour la restitution de plusieurs pièces, p. 406. — Élu, en 1852, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, p. 407. — Plan nouveau pour la publication de l'*Histoire de l'Académie*, p. 408. — Ses notices sur MM. Walckenaer, Burnouf père et fils, Pardessus, Guérard et Boissonnade, p. 408, 410. — Il obtient, en 1858, sa mise à la retraite comme administrateur général de la Bibliothèque impériale, et entreprend un voyage en Italie, p. 412-414. — Il donne sa démission de secrétaire perpétuel et devient secrétaire perpétuel honoraire, p. 414. — Il lit à l'Académie son mémoire sur *la Noblesse chez les Romains*, p. 415. — Son rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur le concours relatif aux *institutions de Philippe le Bel* (1860), p. 415. — Médaille qui lui est offerte pour perpétuer la mémoire de ses cinquante années comme membre de l'Académie (1868), p. 415. — Ses nouveaux travaux, p. 416. — A Paris pendant la Commune, p. 417. — Il est nommé, en 1875, grand-officier de la Légion d'honneur, p. 418. — Ses derniers écrits, p. 419. — Sa mort, p. 421. — Catalogue de ses ouvrages, p. 422-426.

Navigations des Égyptiens sur la mer Érythrée (Quelques), p. 79.

Necropoli (La) monumentale di Sibari, etc., p. 244.

Nicolini. Collection d'*inscriptions pour les mairies*, p. 192.

Niepce. *Les manuscrits de Lyon et mémoire sur l'un de ces manuscrits*, p. 179.

Nîmes (Le collège de), p. 262.

Nisard (Ch.). Épisode de la vie de *Guillaume Du Tillét*, p. 254. — Mémoire sur l'auteur du *Pataffio*, p. 261, 262.

Noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques, etc. (Classer et identifier les), sujet du prix ordinaire, p. 375.

Notations mathématiques (Mémoire sur l'origine de quelques), p. 489.

Notes et notices angevines, p. 170.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, p. 163.

Notizie degli scavi di antichità, p. 98, 255, 486.

Noulens. *Le comté d'Agenais au* x*e siècle, Gombaud et son épiscopat*, p. 257.

Numismatique de l'Allemagne; — de l'Alsace. Voy. Engel.

Numismatique (Prix de). Ouvrages envoyés au concours, p. 5, 258, 266. — Prix partagé, p. 373. — Conditions du concours, p. 376.

O

Oppert. *Le peuple et la langue des Mèdes*, p. 187.

Ordonnances de la principauté de Liège (Recueil des), p. 83.

Origens y fonts de la nació Catalana, p. 94.

Orseolo Ier (Translation des reliques du doge) de France à Venise, p. 172.

Orthographe des noms géographiques (Quelques observations sur l'), p. 80.

Orthographe (L') française au XVIIe siècle, dans ses rapports avec la prononciation, p. 201.

Osbach, chargé d'exécuter le buste de M. Naudet, p. 14.

Ossuaires juifs trouvés en Palestine. Voy. Clermont-Ganneau.

P

Pagézy. Mémoire sur *le port d'Aigues-Mortes*, p. 81.

Panama (Sul taglio dell' istmo di), p. 251.

Panthéon assyrien. Concours Bordin. Récompenses, p. 259, 261, 374. — Sujet retiré du concours, p. 374.

Paravey (Catalogue de la collection d'antiquités de feu M. Charles), p. 86.

Paris (Gaston). Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission du prix Brunet, p. 6. — Inscription gravée sur une cloche du bourg de Valangin en Suisse, p. 13. — Observations au sujet d'une notice de M. Hauréau sur une pièce du manuscrit de la reine Christine au Vatican, p. 21. — Rapport sur le concours Brunet, p. 110. — Rapport sur le concours des antiquités nationales, p. 111. — Étude sur les *Serments prêtés à Strasbourg en 842*, p. 201, 202. — *Sur le sort des pénultièmes brèves dans les mots latins*, p. 202.

Paris (Louis). *Histoire de l'abbaye d'Avenay*, p. 268.

Paris (P.). Membre de la Commission du prix Brunet, p. 6; — de la Commission du prix ordinaire, p. 259. — Lit la *Préface* de sa nouvelle édition des *Anciens historiens français des croisades*, p. 22.

Paris (Histoire générale de). Les métiers et corporations, etc., p. 268.

Parmentier. *Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques*, p. 80.

Passion (Récit du XIIIe siècle sur les translations faites, en 1239 et en 1241, des saintes reliques de la), p. 86.

Pataffio (Mémoire sur la question de savoir si Brunetto Latini est ou n'est pas l'auteur du). Voy. Nisard.

Patère d'or trouvée à Rennes en 1774 (Notice sur la), p. 170.

Patois gallot (Essai sur le), p. 163.

Pattison (Mme Mark-). *La renaissance des arts en France*, p. 162.

Pavet de Courteille. Membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 6.

Pawlowski, Prix Brunet, p. 110, 374. — *Travaux bibliographiques de 1867 à 1878*, p. 493.

Peiresc, abbé de Guîtres (Lettre inédite de) au cardinal de Sourdis, p. 89.

Peiresc (Les correspondants de). Dubernard. Une lettre inédite écrite d'Agen à Peiresc, etc., p. 248.

Pélagaud. Sur la découverte d'un *Métrage en pieds romains, dans un aqueduc, à Bologne*, p. 112, 154-161. — *La préhistoire en Algérie*, p. 493.

Pèlerins (Les) de la science à Montpellier, p. 89.

Pentateuque (Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du), par M. L. Delisle, p. 80.

Pénultièmes brèves dans les mots latins (Sur le sort des). Voyez Gaston Paris.

Perrot (G.). Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2; — de la Commission du prix Brunet, p. 259. — Observation à propos d'une épée en bronze présentée par M. Alex. Bertrand, p. 23.

Persépolis (Nouvelle interprétation d'une inscription cunéiforme de), p. 244.

Peuples (Les) orientaux connus des anciens Chinois, p. 90.

Peinture et sculpture chrétiennes en Orient (Recherches pour servir à l'histoire des), p. 178.

Philologie galloise (Lectures sur la), p. 162.

Philologie (Mélanges de), p. 176.

Philologie (Étude de) et de linguistique aveyronnaises, p. 252.

Philon de Byzance (Traité de fortification de), p. 485.

Picot. *Notice sur Jean Chaponneau, docteur de l'Église réformée, etc.*, p. 174. — *Les Noelz de Jehan Chaperon*, p. 174.

Pierret. Essai sur la *mythologie égyptienne*, p. 112, 192.

Piolin. *Marmoutier. Dom Claude Chantelou. Cartulaire tourangeau*, etc., p. 262.

Pitra (Cardinal). Τριώδιον κατανυκτικόν ou livre ecclésiastique des Grecs, p. 97.

Places fortes (Compilation anonyme sur la défense des), p. 254.

Plantagenet (L'émail de Geoffroy) au Musée du Mans. Voy. Hucher.

Plaque votive en bronze découverte près de Joinville, p. 175.

Plaquettes gontaudaises, p. 184.

Platon (Hypothèses astronomiques de). Voy. Th.-H. Martin.

Pline l'Ancien (Sur quelques passages de), p. 111.

Pline (Lettre de) relative à la législation romaine en face du christianisme. Voy. Delaunay.

Plutarchi Vitas parallelas et Moralia (Symbolæ criticæ et palæographicæ in), p. 249.

Poèmes bretons du moyen âge, p. 169.

Poésies populaires en langue française. recueillies dans l'Armagnac et l'Agénois, p. 479.

Pognon, *L'inscription de Bavian*, p. 484.

Poli (Oscar de). *Un martyr de la patrie, recherches sur Ringois d'Abbeville*, p. 266.

Polignac (Anne de) et les origines de l'imprimerie à Angoulême, p. 102.

Polynesian race (An account of the), p. 176.

Pompei e la regione sotterrata dal Vesuvio, etc., p. 478.

Pompei (Versi in occasione del XVIII *centenario dalla distruzione di)*, p. 478.

Ponctuation hébraïque (De l'origine de la), p. 495.

Poole (Stuart). Publications diverses, p. 80.

Port (C.). *Notes et notices angevines*, p. 170.

Ports antiques entre le Var et la Roya, sur les côtes de la mer Ligurienne (Position des). Voy. Blanc.

Portugal. Recueil des traités, conventions, etc., contractés entre la couronne de Portugal et les autres puissances, p. 88.

Posidippe (Deux épigrammes de), p. 493.

Poteries antiques à vernis plombifères, p. 174.

Potier de Courcy. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, etc.*, p. 3.

Pottier. *Le culte du tombeau sur les peintures des lécythes blancs*, p. 111. — *Voyage dans l'île de Chypre*, p. 194.

Prades en Conflent (Histoire de la ville de), etc., p. 258.

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας, p. 474.

Prédestination (Traité de la) et du libre arbitre, p. 246.

Préhistoire en Algérie (La), p. 493.

Preisch (Monographie de la seigneurie de), p. 249.

Prêtres à Athènes (Étude sur les fonctions des). Voy. J. Martha.

Princesse Palatine, mère du Régent (Deux lettres inédites de la), p. 92.

Principes sociaux rappelés dans les conciles du IVe siècle (Sur quelques), p. 168.

Prix ordinaire. Commission, p. 259. — Sujets prorogés ou proposés, p. 372, 375.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, p. 189, 499.

Prophètes (Histoire des), rédigée en turc par Nacir Eddin, p. 95.

Prophètes d'Israël (Les), p. 474.

Prost. *Fragments d'un monument antique, à Mertens*, p. 8. — *Collection des manuscrits de la bibliothèque de Metz*, p. 174. — *Le monument de Mertens*, p. 177. — *Sur un sceau de Landfriede du XIVe siècle*, p. 494.

Psautier du VIe siècle appartenant à la bibliothèque de Lyon. Voy. Delisle.

Q

Question (La) gréco-turque, etc., p. 475.

Quicherat. *Mélanges de philologie*, p. 176. — Membre de la Commission du prix Brunet, p. 259.

R

Raja Rajendralala Mitra (S.-A.) *Buddha Gayá, the hermitage of Sákya Muni*, p. 197, 248.

Rapports du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publications pendant le 2e semestre 1878, et le 1er semestre de 1879. Voy. H. Wallon.

Ravaisson. Étude sur *la Vénus de Vienne*, p. 179. — Photographies du piédestal antique de la statue colossale de *la Victoire* découverte dans l'île de Samothrace, p. 264.

Raymond-Bordeaux (Notice biographique sur), p. 93.

Registres angevins conservés aux archives de Naples, p. 19.

Regnier. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2.

Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVIIe siècle, p. 481.

Relations de la Suède avec la Chine et les pays tartares, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Voy. Mis d'Hervey de Saint-Denys et Strindberg.

Religion des Gaulois (Esquisse de la), p. 95.

Religions de l'Inde (Les), p. 498.

Reliques de la Passion (Récit du XIIIe siècle sur les translations, faites en 1239 et en 1241, des saintes), p. 86.

Remi (Authenticité du grand testament de saint), p. 168.

Renaissance des arts en France (La), p. 162.
Renaissance en Italie (Les origines de la), p. 169.
Renan. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de la Commission du prix Bordin, p. 6, 259. — Première feuille du *Corpus inscriptionum semiticarum*, p. 482.
René (Iconographie du roi), etc., p. 266.
Renier (L.). Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2. — Commente une inscription trouvée à Grenoble, p. 193.
Revista del Liceo artistico litterario de Manila, p. 499.
Revue africaine, p. 98, 189, 255, 499; — *archéologique*, p. 98, 189, 255, 499; — *épigraphique du Midi de la France*, p. 98, 189, 255; — *géographique*, p. 98, 189, 255, 499; — *orientale et américaine*, p. 98, 189, 255; — *des questions historiques*, p. 98, 189, 255, 499; — *nouvelle de droit français et étranger*, p. 97, 189, 255, 499.
Rhys. *Lectures sur la philologie galloise*, p. 162.
Riant (Le comte). Candidature, p. 110.
Richard Cœur-de-Lion (La vérité sur). Voy. Arbellot.
Ricque. Restitution de l'épitaphe gauloise trouvée par M. Vacquer, p. 15.
Rigvéda (Le), manuscrit sanscrit, p. 490.
Ringois d'Abbeville (Un martyr de la patrie, recherches sur), p. 266.
Ristelhuber. *Apologie pour Hérodote*, de Henri Estienne, p. 246.
Robert (Ch.). Membre de la Commission du prix de numismatique, p. 6. — *Étude sur les inscriptions antiques du musée de Bordeaux*, p. 83. — *Sirona*, p. 482. — *Catalogue des médaillons contorniates*, p. 486.
Robert (Ulysse). Auxiliaire attaché aux *Historiens arméniens des Croisades*, p. 109. — *Manuscrits dont le catalogue n'a pas encore été publié*, p. 252. — *Indicateur des armoiries des villes, etc., contenues dans l'armorial de d'Hozier*, p. 477. — *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté*, etc., p. 494.
Rochas (De), *Traité de fortification de Philon de Byzance*, p. 485.
Rohaut de Fleury. *La sainte Vierge, études archéologiques et iconographiques*, p. 78.
Romains (Histoire des) depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares. Voy. Duruy.
Roman (Le) de la Rose par Guillaume de Lorris, etc., p. 266. — *Grammaire romane du XIIIe siècle appliquée au Roman de la Rose*, p. 266.
Romans et poésies du papyrus Harris, etc. *Études égyptiennes*, p. 483.
Rome (Plans iconographiques de) antérieurs au XVIe siècle, p. 171.
Rosenborg en Danemark (Musée du château de), p. 85.
Rosny (De). *Les peuples orientaux connus des anciens Chinois*, p. 90.
Rossi. *Plans iconographiques de Rome, antérieurs au XVIe siècle*, p. 171.
Rouen. *La cathédrale de Rouen, son histoire, etc.*, p. 268.
Rougé (Jacques de), *Inscriptions hiéroglyphiques* copiées en Égypte, p. 243.
Roulez, *membre de l'Académie de Belgique (Notice sur Joseph)*, p 90.
Rous. Roman écrit en arabe, p. 476.
Rozière (De). Nommé président, p. 1, 5. — Sur la *législation de Théodoric*, p. 199, 200. — Discours d'ouver-

ture de la séance publique annuelle, p. 356-372.
Ruelle. Restitution des notations musicales comprises dans les peintures récemment découvertes entre le Tibre et la Farnésine, p. 109. — Opuscules sur la musique ancienne, p. 251. — *Les Œuvres de Rufus d'Éphèse*, p. 487.
Rufus d'Éphèse (Les Œuvres de), p. 487.

S

Saïda (Inscriptions grecques de), p. 172.
Saint-Barthélemy (Peinture de la) par un artiste contemporain, p. 172.
Saint-Eustache. Histoire et visite de l'église, p. 261.
Saint-Graal (Le) ou *le Joseph d'Arimathie*, p. 181.
Saint-Omer (Histoire de la ville de) et de ses institutions jusqu'au XIV*e* *siècle.* Voy. Giry.
Saint-Pierre de Condom (Monographie de l'église), p. 88.
Saint-Simon (Mémoires de), p. 492.
Sainte-Marie. *Recherches sur la géographie de la Tunisie ancienne*, p. 246.
Saints (Vies des). Histoires et légendes de la vie des saints hommes et des saints enfants, p. 245.
Sakellaropoulo. *Études des lettres latines chez les Grecs de l'antiquité*, p. 178.
Salimbene (Chronique de), p. 165.
Sallet (De). *Die Nachfolger Alexanders des Grossen in Baktrien und Indien*, p. 88.
Saloman. *La statue de Milo*, p. 248.
Samothrace (Photographies du piédestal de la statue de *la Victoire* découverte dans l'île de), p. 264.
Sarcophage étrusque de Chiusi, p. 493.
Saripolos. *Essai politique et moral sur Thucydide*, p. 475. — *La question gréco-turque, ses commencements, etc.*, p. 475.
Saulcy (De). Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 2; — de la Commission du prix de numismatique, p. 6; — de la Commission du prix Bordin, p. 6. — Observations à propos d'une épée en bronze présentée par M. Alex. Bertrand, p. 23. — *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I*er, p. 491.
Saussure (Ferdinand de). *Système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, p. 81.
Scavo eseguito dal municipio di Padova su la piazzetta Pedrocchi (Relazione dello), p. 81.
Sceaux inédits (Trois), p. 478.
Schefer. Publication des *Historiens arabes des croisades*, p. 6. — Membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 6; — de la Commission de comptabilité, p. 11; — de la Commission du prix Bordin, p. 259. — Épreuves d'inscriptions recueillies dans le Yemen, p. 22. — Membre de la Commission pour les *nouvelles fouilles à opérer en Égypte*, p. 259.
Schlumberger. Découvertes de nouvelles *monnaies himyaritiques*, p. 198.
Schmidt. Peintures murales découvertes à Strasbourg, p. 14.
Schwab. *Talmud de Jérusalem*, p. 171.
Scrittura (La) in Italia sino a Carlomagno, p. 76.

Séance publique annuelle de l'Académie. — Discours du Président sur *les prix décernés et les sujets de prix proposés.* — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel. — *Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte*, par M. Mariette, membre de l'Académie, p. 262, 356-473.

Sebonde (Recherches historiques et critiques sur Raymond de), p. 77.

Seignette. *Code musulman de Sidi Khalil*, p. 165.

Sémitiques (L'écriture et les inscriptions), p. 495.

Senart. *Corpus inscriptionum indicarum*, p. 250.

Sens (Essais étymologiques sur les noms propres de lieux de l'arrondissement de), p. 244.

Serments prêtés à Strasbourg en 842 (Étude sur les). Voy. Gaston Paris.

Siècle (Le XVIe) et les Valois, p. 90.

Simon (Clément). *La vicomté de Limoges, etc.*, p. 261.

Sirona. Extrait de la *Revue celtique*, p. 482.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, p. 98, 189, 499; — *der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe*, p. 189.

Smedt (R. P. de). Anciens *Gestes des évêques de Cambrai*, p. 195.

Société américaine de France (Compte rendu des séances de la), p. 181.

Société archéologique du département de Constantine (Mémoires de la), p. 491.

Société française d'archéologie pour la conservation des monuments (Séances générales tenues à Senlis par la), p. 88.

Société (Une) de Jésus au XVe siècle, p. 474.

Socrate considéré comme l'auteur d'un nouveau genre de littérature en Grèce. Voy. Egger.

Sorlin Dorigny. Récompense. Prix Bordin, p. 261, 374.

Soubbas ou Sabéens (Études sur la religion des), p. 491.

Soufi Abd-ar-razzaq. *Arriçala fy'lkadhaî ouelkadari*, p. 246.

Stanislas Julien (Prix). Nombre d'ouvrages envoyés au concours, p. 5. — Rapport et prix décerné, p. 104, 375. — Conditions du concours, p. 381.

Stark (Carl Bernhard). *Handbuch der Archæologie der Kunst*, p. 84.

Statistique générale de la Belgique, p. 189.

Statue en marbre d'ancien style athénien (Notice sur une tête de), p. 172.

Statuta communitatis Novariæ, p. 478.

Stèles d'Abydos et stèle de Saqqarah. Voy. Mariette.

Strindberg. Notice sur *les relations de la Suède avec la Chine et les pays tartares, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, p. 108, 137-140.

Succession légitime à Athènes (Le droit de), p. 486.

Suède (Relations de la) avec la Chine et les pays tartares, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Voy. Mis d'Hervey de Saint-Denys et Strindberg.

Suède (Lois de la) antérieures au XIIe siècle. Voy. Aucoc.

Syllabaires d'Assurbanipal. Voy. Halévy.

Symbolique judéo-chrétienne, p. 88.

Syr-Daria (Le), le Zérafchâne, le pays

des Sept-Rivières et la Sibérie occidentale, p. 182.

Syrie (Notes prises pendant un voyage en), p. 185.

Syrie (Faire l'histoire de la), depuis la conquête musulmane, etc., sujet de prix, p. 378.

T

Table de bronze d'Aljustrel (La), étude sur l'administration des mines au 1er siècle de notre ère, p. 86.

Talmud de Jérusalem, p. 171.

Tamizey de Larroque. *Choix de lettres ou d'extraits de lettres inédites de dom B. de Montfaucon*, p. 77. — *Document relatif à Urbain Grandier*, p. 92. — *Plaquettes gontaudaises*, p. 184. — *Les correspondants de Peiresc. Dubernard, etc.*, p. 248. — *Trois lettres inédites de Bertrand d'Echaus, évêque de Bayonne*, p. 480. — *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVIIe siècle*, p. 481.

Tardif. Archiviste paléographe, p. 11, 383.

Telemaco figliuolo d'Ulisse (Le avventure di), p. 475.

Temporel (Le) des évêques de Maguelone et de Montpellier, p. 176.

Testament de saint Remi (Authenticité du grand), p. 168.

Teuffel (Histoire de la littérature romaine de), p. 168.

Thasos (Inscriptions de). Voy. MILLER.

Théodoric (Sur la législation de). Voy. DE ROZIÈRE.

Théodulfe (Les Bibles de), p. 93.

Théogonie d'Hésiode (Quelques idées sur la), p. 89.

Théologie protestante (Faculté de). Séance publique de rentrée. — Discours par M. Bruston, p. 80.

Thérouanne (Le siège de) et la trève de Bomy, p. 163.

Thomas. Archiviste paléographe; p. 11, 383.

Thomas. *Mission philologique dans le département de la Creuse*, p. 479.

Thucydide (Essai politique et moral sur), p. 475.

THUROT. *Sur l'orthographe française au XVIIe siècle, dans ses rapports avec la prononciation*, p. 201. — Membre de la Commission du prix Brunet, p. 259.

Tissot (Charles). Candidature, p. 110. — Retire sa candidature, p. 112. — Lettre sur son *exploration de la vallée de la Medjerda*, p. 192, 203-204.

Tissot. Inscription gravée sur une cloche du bourg de Valangin, en Suisse, p. 13.

Tissus (Paléographie des), p. 251.

Todi (Moulage de l'inscription de). Voy. Alex. Bertrand.

Topographie de l'ancienne Tyr. Voy. Guérin.

Toulouse (Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, etc., de), p. 77.

Touraine (Notice sur les chartes originales relatives à la), p. 476.

Traité (Le) de Berlin, annoté et commenté, p. 76.

Traités, conventions, contrats et actes publics contractés entre la couronne de Portugal et les autres puissances (Recueil des), p. 88.

Transactions (The) of the irish Academy, p. 474.

Travaux littéraires. Commission, p. 2.
Travaux publics (Ministre des). Médaille commémorative des services rendus par la France aux navigateurs de toutes les nations, p. 201.
Travers. *Le marbre de Thorigny*, p. 4.
Trichet (Pierre). Un bibliophile bordelais au XVIIe siècle, p. 87.
Τριώδιον κατανυκτικόν ou livre ecclésiastique des Grecs, p. 97.
Tunisie ancienne (Recherches sur la géographie de la), p. 246.
Turcs (Histoire du massacre des) à Marseille en 1620, p. 175.
Tyr (Topographie de l'ancienne). Voy. Guérin.

U

Ujfalvy. *Le Kohistan, le Ferghanah et Kouldja*, p. 83. — *Le Syr-Daria, le Zérafchâne, le pays des Sept-Rivières, etc.*, p. 182.
Université de médecine de Montpellier (Le cérémonial de l'), p. 89.
Université de Montpellier (Histoire de l'). Voy. Germain.
Universités (Les) de Bonn, de Gœttingue et de Heidelberg, les universités autrichiennes, etc., p. 93.
Universités (Les anciennes) et la collation des grades, p. 249.
Urbain Grandier (Document relatif à), p. 92.
Uttarârchika (L'). Manuscrit sanscrit, p. 490.

V

Vacquer. *Inscription en langue gauloise trouvée à Paris*, p. 9, 11.
Vaesen. *La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime*, p. 171 et 268.
Valentini. *Il liber poteris della città e del comune di Brescia*, p. 184.
Valois (Le XVIe siècle et les), p. 90.
Valois. Archiviste paléographe, p. 11, 383.
Valroger. *Les Celtes, la Gaule celtique*, p. 170.
Vase funéraire orné de représentations relatives aux mystères d'Éleusis, p. 182.
Vase d'argent antique de la collection de M. le baron Seillière, p. 264.
Vases étrusques de terre noire. Voy. Lenormant.
Védas (La rhétorique et la poésie dans les livres des). Voy. Bergaigne.
Vénus de Vienne (Étude sur *la*), p. 179.
Verdière (R. P.). *Les anciennes universités et la collation des grades*, p. 248.
Victoire (Photographies du piédestal de la statue de *la*) découverte dans l'île de Samothrace), p. 264.
Vierge (La sainte). Études archéologiques et iconographiques, p. 78.
Vikramorvaçi. Drame sanscrit, p. 494.
Vimont. *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand*, p. 184.
Viollet. Sur *la place qu'occupent le droit germain, le droit romain et le droit canonique dans les coutumes de l'Anjou et de l'Orléanais*, p. 197.
Vissering. Prix Stanislas Julien, p. 104 et 375.
Vito la Mantia. *Storia della legislazione civile e criminale di Sicilia, etc.* p. 171.

Voie romaine qui, traversant du sud au nord les Alpes maritimes, joignait Embrun à Cimiez. Voy. Blanc.

Voyelles dans les langues indo-européennes (Sur le *système primitif des*), p. 81.

Vuitry. *Les monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils*, p. 168.

W

Waddington. Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 2.

Wailly (De). *Récit du XIIIe siècle sur les translations, faites en 1239 et en 1241, des saintes reliques de la Passion*, p. 86. — Sur un *livre d'heures* imprimé sur vélin vers l'an 1500 et qui a été donné par l'impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello, p. 103, 113-121, 175. — Projet d'épitaphe pour la tombe du curé Locatelli, p. 201. — Membre de la Commission du prix ordinaire, 259.

Wallon (H.). Secrétaire perpétuel. — Rapport sur les publications de l'Académie, p. 7, 73-75, 193, 240-242. — *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, p. 180, 474. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie, p. 384-426.

Weil. Nouveau *papyrus contenant un fragment inédit d'Euripide*, p. 198, 493. — *Deux épigrammes de Posidippe*, p. 493. — *Sept tragédies d'Euripide*, p. 496.

Witte (De). Fragments de deux amphores panathénaïques, p. 25. — *Gazette archéologique*, p. 82, 91, 167, 177, 253, 496. — *Catalogue de la collection d'antiquités de feu M. Charles Paravey*, p. 86. — *Notice sur Joseph Roulez, membre de l'Académie*, p. 90. — Mémoire sur le mythe de *Mélampos et des Prœtides*, p. 195, 196, 486. — Sur une plaque d'argent doré trouvée dans l'ancienne Locride, p. 200. — *Les divinités des sept jours de la semaine*, p. 249. — Lecture du rapport de M. François Lenormant sur son voyage dans l'*Italie méridionale*, p. 262, 263.

Wolynski. Médaille et pièces imprimées ou gravées représentant des objets qui font partie du musée Copernic, p. 102.

Wright. Élu correspondant, p. 5.

Y

Yajurvéda blanc (*Le*). Manuscrit sanscrit, p. 490.

CORRECTIONS.

P. III, ligne 17, lisez : *six* mentions, au lieu de *dix*.

Page 202, ligne 6, lisez : *Table de Bantia*, au lieu de *Table d'Abantia*.

Page 220, ligne 1 en remontant : au lieu de *XVIII*, lisez : *XVIIII*.

Même page, ligne 2 en remontant : au lieu de *in Thessalonicam*, lisez *in Thessalonica*.

ADDITION À LA SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI 1879, PAGE 175.

M. Defrémery présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, l'opuscule intitulé : *Plaquettes Gontaudaises, n° 3. — Histoire du massacre des Turcs à Marseille en 1620, publiée avec avant-propos, notes et appendice*, par Henri Delmas de Grammont, président de la Société historique algérienne. Paris, Bordeaux, 1879, in-12 de 69 pages, tiré à cent cinquante exemplaires.

« Cet opuscule, qui, comme on le voit, figure sous le n° 3 dans l'intéressante collection entreprise par un de nos plus savants correspondants, M. Tamizey de Larroque, sous le titre de *Plaquettes Gontaudaises*, est pour partie la reproduction d'une pièce publiée à Lyon, en 1620, et devenue si rare qu'elle semble avoir été inconnue jusqu'ici à tous les bibliographes, comme à tous les historiens. L'événement raconté dans cette pièce est un des épisodes les plus curieux de l'histoire des relations qui existèrent dans les derniers siècles entre les États barbaresques et les puissances européennes. On y voit à quel point d'exaspération un acte d'atroce piraterie, commis au mépris d'un traité tout récent par un corsaire algérien, put porter la population marseillaise, et comment il coûta la vie à quarante-huit Algériens, dont deux étaient revêtus du caractère d'ambassadeur. Ce récit, dont l'auteur a gardé l'anonyme, a été très fidèlement reproduit par M. de Grammont, qui y a joint un avant-propos fort curieux, des notes courtes, mais intéressantes, et plusieurs pièces justificatives. Par cette nouvelle publication, comme par les précédentes, dont l'Académie a reçu l'hommage en leur temps, M. de Grammont a prouvé combien l'histoire de la régence d'Alger lui était familière, et quels éclaircissements on était en droit d'attendre de lui sur une période encore trop peu connue des annales de notre colonie africaine. »

